HISTOIRE

DE

L'ENLÈVEMENT ET DE LA CAPTIVITÉ

DE PIE VI

PAR M. L'ABBÉ BALDASSARI

TRADUITE DE L'ITALIEN, ET AUGMENTÉE

D'UN

PRÉCIS HISTORIQUE

DES XXI PREMIÈRES ANNÉES DU PONTIFICAT

PAR M. L'ABBÉ DE LACOUTURE.

De torrente in viâ bibet.
Ps. CIX. v. 7.



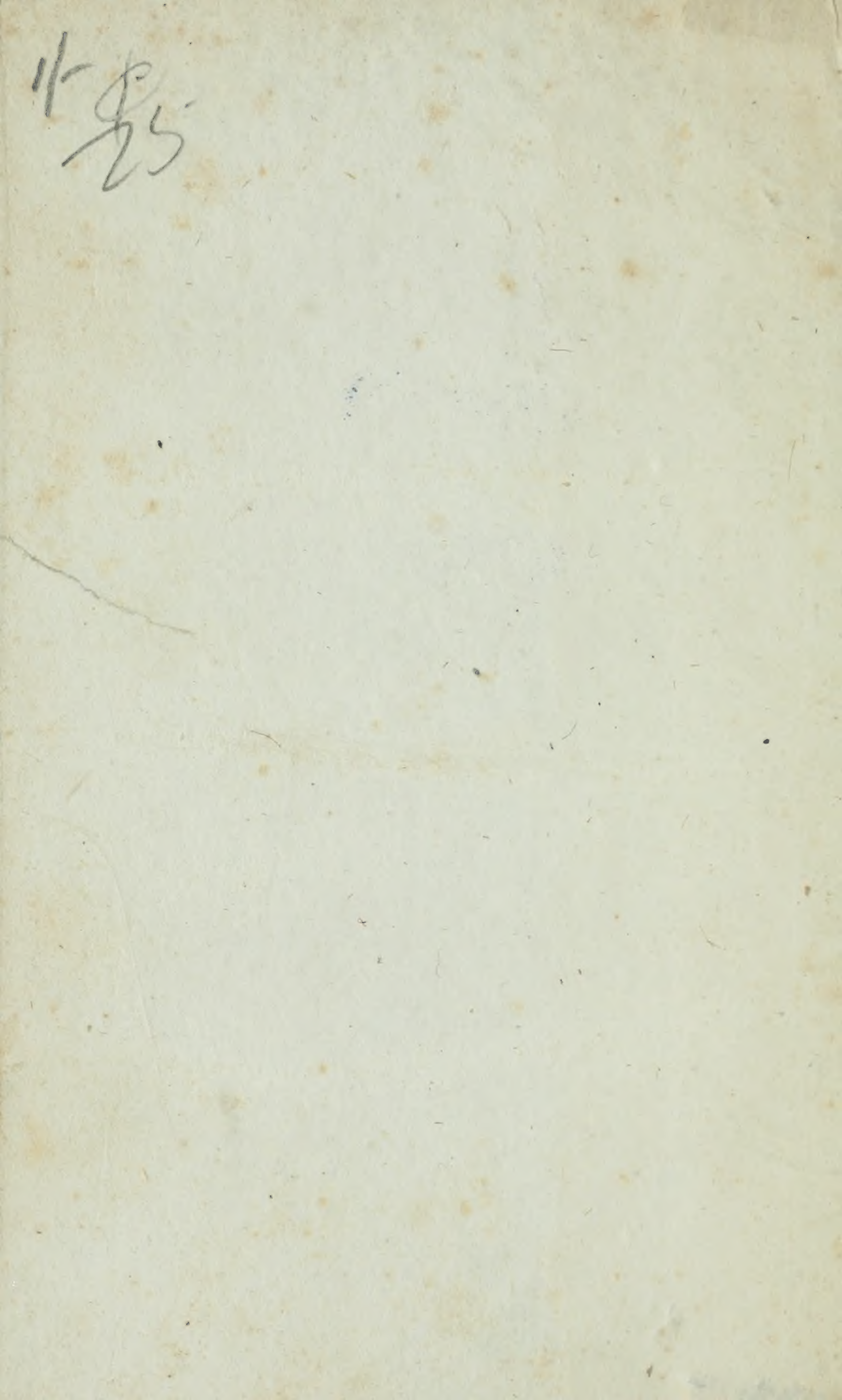
PARIS.

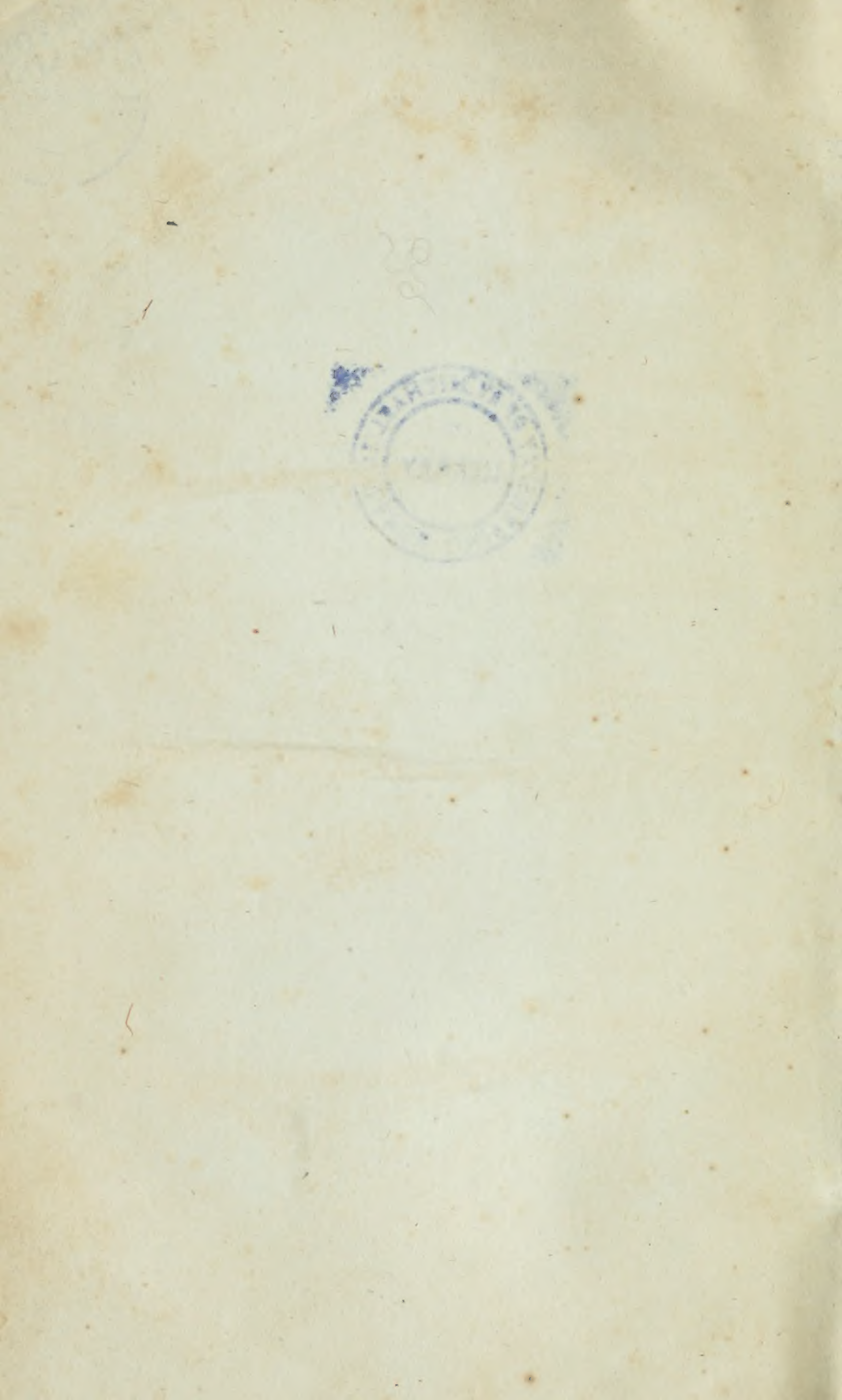
LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE Mgr L'ARCHEVÊQUE,

RUE CASSETTE, N° 2[illegible], PRÈS SAINT-SULPICE.

1839.





HISTOIRE

DE

L'ENLÈVEMENT ET DE LA CAPTIVITE

DE PIE VI.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

HISTOIRE

DE

L'ENLÈVEMENT ET DE LA CAPTIVITÉ

DE PIE VI

PAR M. L'ABBÉ BALDASSARI

TRADUITE DE L'ITALIEN, ET AUGMENTÉE

D'UN

PRÉCIS HISTORIQUE

DES XXI PREMIÈRES ANNÉES DU PONTIFICAT

PAR M. L'ABBÉ DE LACOUTURE.

De torrente in viâ bibet.
Ps. CIX. V. 7.



PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE Mgr L'ARCHEVÊQUE,

RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1839.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Il manquait à l'histoire de ces derniers temps une relation fidèle et complète des circonstances qui ont précédé et suivi l'enlèvement de Pie VI, par les républicains Français. La plupart des écrivains, qui ont parlé de cet important événement, l'ont fait d'une manière plus ou moins inexacte; d'autres n'ont pu entrer dans les détails. Il appartenait à M. Baldassari, qui a vu la plus grande partie des faits qu'il raconte, de les exposer avec une juste étendue, et surtout avec cette exactitude consciencieuse qui est le principal mérite d'un historien (1). Il commence son récit à la première agression des républicains contre l'État Ecclésiastique en 1797. Il met à découvert la politique odieuse et perfide du Directoire et de ses agents. On verra, dans cette partie de son ouvrage, que le gouvernement pontifical n'omit aucune des mesures que pouvait lui suggérer la prudence,

(1) M. Baldassari est depuis long-temps Chapelain ordinaire du souverain Pontife.

pour détourner l'orage prêt à fondre sur lui. Il opposa la neutralité qu'il avait constamment gardée dans la guerre de l'Autriche et du Piémont contre la France; il eut recours à la médiation de l'Espagne; il se soumit aux conditions les plus dures qu'il exécuta loyalement; et, s'il résolut enfin de courir les chances d'une guerre de soldats, ce ne fut qu'à la dernière extrémité; c'est lorsqu'il reconnut clairement que rien ne pouvait satisfaire un ennemi implacable qui voulait à tout prix sa ruine absolue. Il s'agissait non-seulement de défendre la puissance temporelle du saint Siége, mais de préserver l'Italie des bouleversements qui accompagnaient partout la présence des républicains. Le gouvernement pontifical crut, qu'en agissant de concert avec l'Autriche et Naples, on pourrait peut-être opposer une digue au torrent.

Il est vrai qu'à une autre époque Pie VII a suivi une marche différente. Mais les circonstances étaient-elles les mêmes? En 1809 l'illustre cardinal Pacca engagea le Pape à ne point quitter Rome, et en 1815 il fut d'avis qu'il s'en éloignât. En 1797 les conseillers de Pie VII eussent probablement tenu la même conduite

que ceux de Pie VI, et ils auraient vu leurs conjectures et leurs espérances également trompées (1).

Tout le monde sait les solides raisons données par Bossuet pour montrer l'utilité et les avantages de la puissance temporelle du saint Siége; Pie VI sans doute ne les ignorait pas. Comment donc s'imaginer, « qu'au milieu des embarras auxquels il était exposé, comme souverain temporel, il ait, comme le prétend l'auteur d'une longue notice, gémi sur la réunion d'une souveraineté terrestre à la charge pacifique de père des Chrétiens; qu'il regrettait douloureusement ces siècles de l'Église où les successeurs de saint Pierre, par cela même que toute leur sollicitude était concentrée dans un pouvoir uniquement spirituel, et qu'aucun intérêt temporel ne les exposait à dépendre des puissances de la terre, en faisaient d'autant mieux fleurir la religion, n'en contribuaient que plus efficacement comme *plus librement*, à

(1) Pie VII, dans une de ses réponses à Napoléon (celle du 21 mars 1806), reconnaît « que la nécessité de repousser une agression hostile, ou de défendre la religion mise en péril, a pu donner à quelques-uns de ses prédécesseurs *un juste motif* de sortir de l'état pacifique. »

ce que tous les fidèles n'eussent entre eux qu'un cœur et qu'une ame. Cest-là une hypothèse qui n'a aucune vraisemblance, et l'écrivain que nous avons en vue aurait pu se dispenser de prêter à Pie VI ses propres idées. Ce pontife défendit avec courage et persévérance les droits de sa puissance temporelle, parce qu'il la croyait utile apparemment à l'indépendance du ministère sublime que Dieu lui avait confié (1).

Il serait trop long, et peu intéressant pour le lecteur, de relever ici les inexactitudes et les faussetés de ceux qui ont parlé des derniers événements du règne de Pie VI. Quand on aura lu l'*Histoire* de M. Baldassari, on verra avec quelle vérité l'auteur d'un *Précis historique de la révolution française* a pu dire, « que l'Italie entière fut reconnaissante des ménagements qu'eut Bonaparte pour le saint Père, comme si

(1) « *Temporale scilicet sanctæ hujus Sedis dominium,* dit Pie VII dans sa Bulle du 10 juin 1809, *non sine evidenti Providentiæ divinæ consilio à Romanis Pontificibus prædecessoribus nostris tam longâ seculorum serie possessum..... quàm magna revera sit temporalis hujus principatus congruentia, atque necessitas ad asserendum supremo Ecclesiæ capiti tutum, ac liberum exercitium spiritualis illius, quæ divinitus illi toto orbe tradita est, potestatis, ea ipsa quæ nunc eveniunt (etiamsi alia deessent argumenta) nimis jam multa demonstrant.* »

elle eût senti tout ce que cette modération a de courageux ;... que Joseph Bonaparte, fidèle aux instructions de son frère, et à l'esprit de conciliation qui le caractérisait, cherchait à prévenir les mouvements séditieux qui éclatèrent dans Rome. » Tout cela ne mérite pas plus de créance que la manière dont le même historien raconte la mort du général Duphot.

Il parut à Londres en 1814 un écrit intitulé : *La captivité et la mort de Pie VI*, par le général de Merck, *commandant de la citadelle de Valence au moment de la détention du souverain Pontife*. Cet ouvrage fut publié par la veuve du général. Il eut beaucoup de vogue ; le prince Régent d'Angleterre, qui fut depuis Georges IV, les princes et princesses de la famille royale et beaucoup de personnages distingués s'empressèrent d'y souscrire. L'auteur déclare, dans un avant-propos, qu'il a composé son ouvrage dans le voisinage d'Astorga, où il se trouvait chargé d'une mission par le gouvernement anglais, en 1811, et qu'il l'a fait imprimer en Espagnol, à l'effet d'augmenter encore, par le tableau des outrages que le Pontife Romain avait reçus en France, la juste haine des habitants de ce pays contre leurs indignes oppresseurs. Un tel

motif est déjà de nature à inspirer quelque défiance sur la véracité de l'écrivain. Voici le jugement que porta de cette relation du général de Merck, l'*Ami de la Religion*, dans son troisième volume, page 289. « Cette relation a un caractère romanesque, et est écrite avec emphase et affectation. Les discours que le général fait tenir au Pape ne paraissent pas fidèlement rapportés.... On soupçonne, que l'auteur, écrivant loin du théâtre des souffrances du Pontife, a cherché à exciter l'attention et à piquer la curiosité, en disant plutôt des choses extraordinaires que des choses vraies, et à se donner un certain relief en exagérant les services qu'il a rendus au Pape, et les bontés de ce vénérable Pontife pour lui. » Les soupçons du judicieux critique n'étaient que trop fondés; car M. Baldassari déclare que le récit du général de Merck est d'un bout à l'autre un véritable roman (1).

Cette nouvelle *Histoire de l'enlèvement et de*

(1) *Interamente romanzesco.* Un biographe a remarqué que l'état militaire d'alors, tel qu'il est constaté par l'*Almanach National* de l'an VIII, ne comprend aucun nom semblable parmi les commandants, et que celui de Valence est nommé à la page 136, le capitaine *Mermilliod.*

la captivité de Pie VI a paru par morceaux détachés dans un recueil périodique qui s'imprime à Modène : c'est en réunissant tous ces fragments, qui font plus de 850 pages en Italien, que nous avons composé le volume que nous offrons au public. Sans nous astreindre à une traduction littérale du texte entier, nous croyons n'avoir rien omis de tout ce qui peut appartenir à l'histoire, ou piquer la curiosité du lecteur. Mais nous avons cru, dans l'intérêt même de l'ouvrage, devoir le resserrer dans un cadre plus étroit, et donner à la narration une tournure plus vive et plus pressée. Nous le répétons, nous n'avons omis aucun des faits historiques de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI (1); nous les avons seulement quelquefois exposés d'une manière plus briève. Nous nous sommes bien gardé de supprimer les détails qui servent à peindre les hommes et les temps; nous n'avons retranché que ceux qui nous ont

(1) Il est pourtant un passage assez considérable que nous n'avons pas cru devoir reproduire. Il est relatif à une explosion terrible, qui eut lieu au château Saint-Ange, le 29 juin 1797, jour de la fête des Apôtres saint Pierre et saint Paul. M. Baldassari raconte qu'un officier Corse, qui avait été à cette époque au service de la république, lui avoua, en 1808, à Naples, que cette explosion était véritablement l'œuvre des républicains; que

semblé inutiles à cette fin, et d'ailleurs surabondants.

Les différentes parties de cette histoire ayant, comme nous l'avons dit, paru à diverses époques, l'auteur s'est quelquefois corrigé lui-même, ou bien il a fait quelques additions au texte déjà imprimé; nous avons profité de ces corrections, et nous avons assigné aux additions la place qui leur convenait. Les notes de l'ouvrage italien sont de l'éditeur M. Cavedoni, l'un des collaborateurs des *Mémoires de religion, de de morale et de littérature;* nous les avons conservées en partie, en les désignant par ces deux mots : *éd. ital.* Quant aux pièces officielles ou autres actes de ce genre, que M. Baldassari a

n'ayant pu venir à bout, par toutes leurs menées, de soulever le peuple Romain, ils avaient enfin résolu de faire sauter le magasin à poudre au moment où les habitants se rassemblent pour le spectacle de la girandole. Ils devaient profiter de ce désastre pour s'introduire dans le château Saint-Ange, s'en emparer, et proclamer la révolution. Mais l'explosion, par accident ou par mal entendu, arriva bien avant le moment fixé, et les conjurés ne se trouvèrent point en mesure. Un tel projet, de la part des républicains de cette époque, n'est peut-être pas absolument invraisemblable; cependant nous avons cru que le témoignage unique d'un officier Corse, qui n'est pas nommé, ne suffisait pas pour les charger de ce nouveau forfait. Nous avons donc passé sous silence tout le récit de cet officier, et nous nous sommes contenté de rapporter les conjectures des Romains.

rapportés dans le cours de son histoire à mesure que l'occasion s'en présentait, après en avoir donné la substance, nous les avons renvoyés à la fin du volume, sous le titre de *Pièces justificatives*. Cette marche nous paraît la plus naturelle. Le fil du récit n'est point interrompu ; on est instruit de ce que ces pièces renferment de plus important, et ceux qui désirent en avoir une plus ample connaissance sont toujours à même de les consulter à la fin de l'ouvrage. Nous devons à l'obligeance de M. Jouve, secrétaire de l'évêché de Valence, le texte même de plusieurs de ces pièces officielles qui ont été copiées aux archives de la préfecture de la Drôme.

Pour rendre l'ouvrage plus complet, nous avons ajouté un précis des vingt-une premières années du pontificat de Pie VI. Nous nous sommes principalement aidé dans ce travail, *des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Eglise pendant le dix-huitième siècle;* nous avons aussi consulté, mais non pas avec une égale confiance, une *Histoire civile, politique et religieuse de Pie VI*, qui a paru en 1801, sans nom d'auteur, qu'on dit être de l'abbé Blanchard, les *Martyrs de la foi*, la *Biographie universelle;* nous avons aussi parcouru le *Re-*

cueil des décisions relatives aux affaires de l'Église de France depuis 1790 *jusqu'en* 1799.

Puisse cette histoire où l'on voit un magnanime Pontife supporter, avec tant de courage, de patience et de dignité, les traverses d'une longue persécution, être une nouvelle preuve, que Dieu, comme l'a remarqué un historien protestant lui-même (1), n'a jamais manqué, dans les temps les plus difficiles, de donner à son Église les pasteurs dont elle avait besoin!

(1) M. Hurter, dans son *Histoire du Pape Innocent III.*

PRÉFACE

DE M. BALDASSARI.

Le cardinal Pacca rapporte dans ses *Mémoires historiques*, « qu'étant sur le point de retourner en Italie, après la chute de Napoléon, il eut la pensée de passer par Valence, pour visiter, comme un sanctuaire, la chambre où Pie VI était mort, et tâcher de recueillir quelques renseignements sur les derniers événements de la vie de ce saint Pontife, son insigne bienfaiteur. Il ajoute qu'il dut renoncer à ce projet pour rejoindre promptement le saint Père qui retournait à Rome, et lui rendre ses services (1). » Il m'a semblé voir dans ces paroles, et dans quelques autres du même ouvrage, le regret qu'éprouvait l'illustre auteur, qu'on n'eût pas encore donné au public une histoire authentique de l'enlèvement et de de la captivité de Pie VI; tant pour l'instruction de la postérité, que pour réfuter les relations pleines d'erreurs et de calomnies qu'on a publiées sur ce sujet. Me proposant de décrire les épreuves de Pie VI, je dois d'abord déclarer que tous ceux qui l'accompagnèrent dans son exil, comprirent combien il importait de rédiger une notice exacte de tout ce qui arrivait à cet immortel Pontife; et on ne

(1) *Memorie storiche*, part. III, cap. IV, *in fine.*

doutait pas qu'une plume habile ne dût tracer l'histoire de ces douloureux événements. Parmi les personnes de sa suite se trouvait Joseph Marotti, lequel, avant la suppression des Jésuites, avait appartenu à cet ordre célèbre qui a si bien mérité de l'Église et de la société. Il avait depuis été attaché au Collége Romain, et nommé professeur d'éloquence et de langue grecque. Pie VI lui proposa de le suivre dans son exil, en qualité de secrétaire des lettres latines et des brefs aux princes; et malgré le sombre aspect sous lequel se présentaient alors les affaires publiques, Marotti accepta l'offre avec empressement. Je fus aussi du nombre de ceux qui accompagnèrent le Pape, parce que j'étais attaché dès 1794, en qualité de secrétaire, à Mgr Inigo Diego Caracciolo, qui, à la fin de 1795, fut appelé à Rome, de Fermo où il était gouverneur, pour être maître de la chambre du saint Père. Marotti, qui avait dessein d'écrire l'histoire des tribulations de Pie VI, me chargea de lui en préparer les matériaux par des notes journalières. Je me prêtai volontiers à son désir, et il commença son travail en latin d'un style fort élégant. Pie VII le fit ensuite son prélat domestique, et sécrétaire des lettres latines. Cette charge très-laborieuse l'aura peut-être empêché de terminer son ouvrage, ou au moins de lui donner la perfection qu'il désirait; car il avait beaucoup de peine à se contenter lui-même, et ses manuscrits étaient toujours

chargés de corrections. Ce qui est certain, c'est que son histoire ne vit jamais le jour. Marotti mourut le 29 janvier 1804 (1), et j'ignore ce que sont devenus son manuscrit et mon journal.

En 1801 je me rendis à Naples avec Mgr Caracciolo, qui continué dans ses fonctions de maître de la chambre par Pie VII à Venise, avait de plus été promu à la dignité de cardinal, au commencement du mois d'août de l'année 1800. Beaucoup de personnes étaient alors curieuses de connaître les circonstances de la déportation et de la mort de Pie VI, et j'étais sans cesse questionné à ce sujet. Me trouvant sans occupation, il me vint en pensée de mettre par écrit ce que j'étais obligé de raconter si souvent. Je le fis *currente calamo*, avec l'intention de revoir mon travail plus tard. Mais mon écrit demeura tel que je l'avais composé, jusqu'au moment où les *Mémoires* de l'illustre cardinal Pacca me tombèrent entre les mains, dans un temps où j'étais libre de tout embarras. Je résolus d'entreprendre le récit des événements des dernières années du pontificat de Pie VI.

(1) Il était né à Orbitello, dans la Toscane, en 1741. On lit dans le *second Supplément des Écrivains de la compagnie de Jésus*, qu'il a laissé une *Relation manuscrite du Voyage de Pie VI en France*, en latin et en italien. Il paraît que le cardinal Consalvi était parvenu à se procurer le manuscrit de l'abbé Marotti, et qu'à la seconde invasion des Français, l'ayant enterré avec d'autres papiers, il fut détruit par l'humidité. L'auteur de la nouvelle relation a heureusement réparé cette perte. Le récit de Marotti ne commençait vraisemblablement qu'au départ de Rome, et devait contenir moins de détails.

Quelques particularités de peu d'importance ne seront peut-être pas racontées avec la même exactitude que dans mon premier journal, où je les consignais à mesure qu'elles arrivaient. Mais c'est-là un léger inconvénient. La vérité n'en sera pas moins le principal mérite de mon livre, et suppléera, je l'espère, à ce qui pourrait lui manquer d'ailleurs. Je le diviserai en deux parties : la première comprendra ce qui s'est passé depuis l'entrée de Bonaparte en Italie jusqu'au moment où Pie VI fut enlevé de Rome. Je dirai dans la seconde tout ce que l'auguste Pontife eut à souffrir en Italie et en France jusqu'à sa mort.

NOTA. On a rectifié dans un *Errata*, qui se trouve à la fin du volume, les négligences échappées au travail de la correction.

PRÉCIS HISTORIQUE

DES XXI PREMIÈRES ANNÉES

DU PONTIFICAT DE PIE VI.

Jean-Ange Braschi naquit à Césène le 27 décembre 1717, de parents peu favorisés des biens de la fortune, mais d'une ancienne noblesse : il vint de bonne heure à Rome, où il trouva un protecteur dans le cardinal Ruffo, qui le présenta à Benoît XIV. Ce grand Pape ne tarda point à discerner le mérite du jeune Braschi : il l'employa dans plusieurs affaires, lui donna un canonicat à Saint-Pierre, et le fit par-là entrer dans la prélature. Clément XIII le nomma auditeur du camerlingue, et ensuite trésorier de la Chambre apostolique. Il remplit cette place importante depuis 1766 jusqu'en 1773, et y montra beaucoup d'habileté, en même temps qu'il s'attirait l'estime générale par la régularité de sa conduite, par son application au travail, et son éloignement de tout plaisir profane. Il reçut le chapeau, en 1773, des mains

de Clément XIV. Ce Pape étant mort le 22 septembre 1774, et le conclave s'étant ouvert le 5 octobre suivant, le cardinal Braschi, quoiqu'un des moins âgés du sacré collége, et revêtu de la pourpre depuis si peu de temps, eut bientôt un grand nombre de voix. Mais les cours de Vienne et de Lisbonne s'opposant à son exaltation, il vit avec indifférence le projet de son élection presque aussitôt détruit que formé.

Vienne, mieux informée, se désista de son opposition, et le cardinal Braschi, dans le dernier scrutin, finit par réunir tous les suffrages.

« Au moment où son élection fut proclamée, il se jeta à genoux, et prononça une prière si touchante, que tous les assistants fondirent en larmes. Puis s'adressant aux cardinaux : *Pères vénérables*, leur dit-il, *votre assemblée est terminée; mais que son résultat est malheureux pour moi!*.... Il fit distribuer de l'argent aux pauvres. Il recueillit dans Rome une femme peu fortunée qui avait eu soin de son enfance. Dans la première dispensation qu'il fit des grâces ecclésiastiques, il préféra les prélats les plus honnêtes et les moins riches. A ces actes de

bienfaisance, il en joignit de fermeté. Il réprimanda sévèrement le gouverneur de Rome pour n'avoir pas su réprimer quelques désordres occasionnés par les sbires, priva de sa pension le préfet de l'Annone, qui avait manqué de vigilance dans l'approvisionnement de la capitale, se forma un conseil composé des personnages les plus distingués par leurs vertus et leurs talents, et annonça qu'il surveillerait lui-même toutes les parties de l'administration (1). Il se montra humain, accessible, laborieux, tempérant. En un mot, son début concilia presque tous les suffrages (2). »

(1) « Malgré les vices nombreux de son administration, dit Dupaty dans son *Voyage d'Italie*, Rome est l'état politique le plus en sûreté, l'état social le plus calme, l'état civil le plus heureux » : singulière prérogative de cette administration Romaine, de produire avec ses *vices nombreux*, ce que n'ont pu réaliser ailleurs tant d'autres administrations avec leurs innombrables perfectionnements ; l'état politique le plus sûr, l'état social le plus calme, l'état civil le plus heureux : en vérité, on ne se serait pas douté qu'il y eût encore quelque chose à chercher après cela, en fait de prospérité temporelle. Le même Dupaty dit de Rome, que *la température de sa religion est aussi douce que son ciel.*

(2) Tel est le témoignage que rend à Pie VI un homme qu'on n'accusera pas de le traiter trop favorablement,

Un des premiers soins de Pie VI fut d'adoucir le sort des Jésuites de Rome, que son prédécesseur avait traités avec quelque rigueur. Le

l'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat.* « Ces Mémoires, dit un estimable écrivain, rédigés en 1798, et dont on croit que les matériaux ont été fournis par le chevalier Azara, justifient leur titre de philosophiques, et le Pape et la cour de Rome y sont jugés avec beaucoup de légèreté et de partialité. » L'auteur fait parade d'une certaine réserve et d'une certaine modération. Il dit qu'il ne veut pas peindre Pie VI sous de trop odieuses couleurs...., qu'il s'abstiendra de ces déclamations qui rendent les récits suspects; mais il n'en est pas moins vrai qu'il est continuellement occupé à déprimer Pie VI. Il rabaisse ses actions les plus louables ; quand il ne peut accuser ses actes, il accuse ses intentions ; il le calomnie, le tourne en ridicule, après avoir protesté de son respect pour l'infortune. Il avoue que Pie VI a gouverné l'Eglise à une époque où les plus grands talents et les plus grandes vertus n'auraient pu la mettre à l'abri des orages; il rapporte des faits qui attestent une conduite suivie et modérée ; et cependant il prétend qu'on doit attribuer tous les malheurs du pontificat de Pie VI à sa timidité et à l'inconstance de son caractère.

C'est ainsi que ce philosophe bel esprit avait compris le devoir d'un historien. On trouve, sur les *Mémoires historiques et philosophiques* de Bourgoing, deux articles dans les *Mélanges de religion, de critique et de littérature* de M. de Boulogne, tome II.

célèbre Fréderic II intercédait alors auprès du saint-siége en faveur de ces religieux, qu'il jugeait nécessaires à la bonne éducation de ses sujets catholiques. Pie VI aimait les Jésuites; mais gêné par l'ombrageuse cour d'Espagne, qui semblait avoir attaché ses destinées à la destruction de cet institut, tout en permettant aux Jésuites de Prusse de continuer à vivre en communauté, il exigea qu'ils quittassent l'habit de leur ordre. L'impératrice de Russie, Catherine II, témoigna les mêmes dispositions que le monarque Prussien. Elle fit représenter au Pape, que la suppression des Jésuites dans ses États priverait un grand nombre de catholiques des secours qu'ils en recevaient, et qu'elle causerait, en particulier, un grave préjudice à l'éducation de la jeunesse. Les débris de cette pieuse et utile société furent donc conservés en Prusse et en Russie, à la prière de Frédéric le philosophe et de Catherine II.

Des souverains catholiques tenaient une conduite bien différente. Joseph II, prince singulier, possédé de la manie d'innover, bouleversait la discipline ecclésiastique. Il supprimait des couvents, suspendait les ordinations, pro-

nonçait des interdits, prétendait même se faire juge de la doctrine (1). Puis descendant aux détails les plus minutieux, il prescrivait l'ordre des offices, réglait les cérémonies, le nombre des messes, la manière dont devaient se dire les saluts, et jusqu'à la quantité des cierges qu'il fallait allumer (2). Plusieurs prélats des différentes parties de l'Empire, et en particulier le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, adressèrent des représentations qui ne furent point écoutées. Pie VI écrivit plusieurs fois à Joseph; mais voyant qu'il n'obtenait rien, il crut qu'il réussirait peut-être mieux, dans des entretiens particuliers, à fléchir ce prince opiniâtre. Il se résolut d'aller à Vienne, et fit savoir son dessein à l'Empereur. Il ne se dissimulait pas tout ce que ce voyage pouvait avoir de pénible pour lui. Je vais à Vienne, disait-il, comme j'irais au martyre; mais ne devons-nous pas tout braver pour l'intérêt de la religion? Parti de Rome, le 27 février 1782, il arriva à

(1) Il ordonna par un décret un silence absolu sur la bulle *Unigenitus*.

(2) On sait que Frédéric l'appelait en plaisantant : *Mon frère le sacristain*.

Vienne le 22 mars. Le Pontife reçut partout, sur sa route, les honneurs dus à sa dignité. Le peuple se porta en foule sur son passage. L'Empereur alla lui-même à sa rencontre, à quelques lieues de la ville, avec son frère Maximilien et une partie de sa cour. Il voulait le dédommager par des honneurs extérieurs, de tout ce qu'il était décidé à lui refuser. Il lui donna pour logement les appartements de la feue impératrice Marie-Thérèse. Mais il paraît que Pie VI y était comme prisonnier, qu'on ne laissait approcher de lui qu'un très-petit nombre de personnes, et qu'il fut même défendu aux évêques des États héréditaires de venir à Vienne pendant son séjour, de peur sans doute que la vue et les paroles du successeur de Pierre ne leur inspirassent trop d'attachement pour le siége apostolique.

Cependant l'Empereur, dans les entrevues assez rares qu'il eut avec le Pape, se relâcha sur *quelques points; mais il n'accorda que le moins possible*. On dit que le Pape eut encore moins à se louer du premier ministre, le prince de Kaunitz, qui ne fut pas même poli.

Lorsque le saint Père fut sur le point de quit-

ter Vienne, Joseph lui fit présent d'un très-beau pectoral, et lui remit aussi un diplôme qui élevait à la dignité de prince du Saint-Empire le duc Braschi, son neveu. Pie VI accepta le pectoral; mais il pria l'Empereur de reprendre le diplôme, et de réserver cette grâce pour des temps plus heureux. « Je ne veux pas, dit-il, qu'on puisse me reprocher de m'être autant ou plus occupé de l'élévation de ma famille, que des intérêts de l'Église. » Le célèbre Métastase se trouvait alors à Vienne, attaché depuis long-temps à la cour en qualité de poète impérial. Pie VI, ayant su qu'il était à l'extrémité, daigna se rendre auprès de lui, et lui donna la bénédiction *in articulo mortis* (1).

(1) Métastase, que ses compatriotes ont regardé comme le Racine de l'Italie, était né à Rome. Il méritait par ses talents, et plus encore par ses principes religieux, l'honneur que lui fit Pie VI. Il déplorait l'esprit de vertige qui entraînait son siècle, et qui devait enfanter tant de crimes et de malheurs. « Je vois avec une extrême douleur, écrivait-il à son frère en 1761, se répandre de toutes parts en Europe un esprit de cabale et de rébellion. De faux philosophes veulent affranchir les hommes du joug de la religion, et de toute dépendance à l'autorité. Ils s'efforcent de détruire les principes qui sont la base indispensable de la société. Si la

À son retour, il traversa la Bavière. L'électeur, prince religieux, l'accueillit à Munich avec les plus grands témoignages de respect et d'affection. Il passa trois jours à Augsbourg, dont tous les habitans, quoique divisés de croyance, parurent se confondre dans les hommages qu'ils lui rendirent. Après une réception des plus brillantes à Venise, il rentra dans Rome le 13 juin.

Joseph, peu sensible à la démarche généreuse du Pontife, ne tarda point à lui donner de nouveaux sujets d'affliction. Cet esprit remuant et inquiet enfantait tous les jours quelque nouveau

providence permettait, pour nous punir, le triomphe de leurs systèmes anarchiques, je voudrais voir comment ils se trouveront au milieu du bouleversement qu'ils appellent de tous leurs vœux. Ce qu'ils nous donnent, au reste, pour de nouvelles découvertes est très-suranné. Mais autrefois ces pernicieuses doctrines ne pouvaient nuire qu'à quelques littérateurs dépravés; aujourd'hui, grâce à une foule d'opuscules licencieux, elles sont devenues l'entretien habituel, la science à la mode, et le code de morale des jeunes élégants et des femmes beaux-esprits. O pauvre humanité! » On nous pardonnera d'avoir cité ces paroles remarquables, qui peignent si bien l'état de la société peu de temps avant l'élection de Pie VI, et qui semblent prédire les désastres qui marquèrent la fin de son pontificat.

projet. Il prétendait s'attribuer des nominations d'évêchés, qui de temps immémorial appartenaient au Pape, changer la circonscription des diocèses, supprimer des siéges épiscopaux. Il ferma les séminaires diocésains, qu'il voulait remplacer par cinq ou six séminaires généraux ; il donna un décret pour ôter les images des églises. On ne savait où s'arrêteraient ses envahissements. Il croyait, ou du moins paraissait croire, que le réglement de la discipline ecclésiastique appartient exclusivement aux princes, et que le devoir et les fonctions des pasteurs se réduisent à l'enseignement de la doctrine. Mais ce qui pourrait prouver que les vues de ces ardents réformateurs ne se bornent pas toujours au redressement des abus vrais ou prétendus, ce sont les détails circonstanciés que donne sur le voyage de l'Empereur à Rome l'auteur des *Mémoires philosophiques* déjà cités; car Joseph s'était tout à coup décidé à visiter la capitale du monde chrétien. Il y arriva inopinément le 23 décembre 1783. Il n'eut rien de plus pressé que de s'aboucher en secret avec le chevalier Azara, ministre d'Espagne auprès du saint-siége. Il lui étala ses plans, qui n'allaient à rien

moins qu'à rompre entièrement avec la cour de Rome. Tout était prévu, combiné d'avance. Il voulait soustraire tout-à-fait ses sujets à l'autorité pontificale. Le chevalier Azara, *aussi philosophe* que lui, mais politique plus cauteleux, lui représenta les inconvénients d'une résolution si brusque. Elle pouvait avoir des suites fâcheuses. S'il n'était point arrêté par les foudres de Rome, ne devait-il pas craindre les dispositions d'une partie de ses sujets, trop imbus des préjugés religieux? Ces observations du chevalier, les réflexions du cardinal Bernis, auquel l'Empereur se plaignit seulement des contradictions qu'il avait à essuyer de la part de la cour Romaine, lui inspirèrent, pour le moment, des sentiments moins hostiles. La grande difficulté était la nomination aux évêchés de Lombardie, et en particulier à celui de Milan, qui était alors vacant, que Joseph réclamait comme un droit de sa couronne. Pie VI réfutait avec force des prétentions dénuées de fondement; et comme l'Empereur lui dit un jour, dans un accès d'impatience, que chacun était maître chez soi, et qu'il saurait prendre des mesures convenables. « Hé bien,

lui répondit le Pape avec fermeté, si Votre Majesté fait sacrer l'archevêque de Milan sans l'institution canonique, toute union avec ce prélat sera rompue, et son église traitée comme celle d'Utrecht ». Cependant cette affaire put enfin s'arranger, grâce à la condescendance et à l'extrême modération de Pie VI.

Mais le même prince ayant voulu, quelques années après, introduire ses innovations dans les Pays-Bas, et les faire prévaloir par la violence, il indisposa tellement ces provinces religieuses, et naturellement tranquilles, qu'elles passèrent bientôt des remontrances et du mécontentement à une révolte ouverte. Les troupes impériales furent repoussées, et tout le pays tomba au pouvoir des insurgés. En vain on leur offrit une amnistie et la révocation des édits concernant les matières ecclésiastiques. Ces offres furent dédaignées. Dans cette extrémité, l'orgueil de Joseph dut enfin s'humilier. Il fit prier le Pape d'interposer sa médiation pour calmer les troubles des Pays-Bas. Pie VI, uniquement sensible à la fâcheuse position de l'Empereur, voulut bien écrire aux évêques de ces provinces, leur faire part des dispositions du

prince, et les engager à se servir de leur influence pour ramener les esprits à la soumission. Mais ces sages conseils ne produisirent pas tout l'effet désiré. Sur ces entrefaites, mourut Joseph, consumé par une maladie de langueur. Il avait des qualités qui auraient pu faire de lui un grand prince; mais de funestes conseils l'égarèrent, et l'inflexible raideur de son caractère ne lui permit pas de revenir jamais sur les fausses mesures qu'il avait une fois adoptées. C'est à son instigation que fut assemblé ce congrès d'Ems, où l'on vit les députés de quatre des principaux prélats de l'église d'Allemagne, méconnaissant ce qu'ils devaient au saint-siége, lui contester ses droits les mieux fondés, et statuer arbitrairement sur les points les plus importants de la discipline. L'un de ces prélats, l'électeur de Cologne, était frère de Joseph.

Peu de temps avant l'arrivée de Pie VI à Vienne, il avait paru, dans cette ville, un livre intitulé: *Qu'est-ce que le Pape?* L'auteur, Eybel, professeur de droit canonique et grand partisan des nouveaux systèmes, s'était proposé de paralyser, par avance, l'effet que pourrait

produire la présence du vicaire de Jésus-Christ. La brochure était un *factum* contre l'autorité pontificale, où l'on réduisait les fonctions du chef de l'Église à une simple présidence. On réunissait avec soin tous les textes favorables au pouvoir des évêques, en taisant ou dénaturant ceux qui établissent les droits du siége apostolique. Pie VI avait d'abord fermé les yeux sur cette production schismatique; mais quand il vit qu'on l'avait traduite en plusieurs langues, et qu'on s'efforçait de la répandre partout, il crut devoir signaler et flétrir l'erreur. Et c'est ce qu'il fit par les lettres *Super soliditate*. Il oppose aux novateurs les témoignages si décisifs de la tradition, la voix unanime des conciles généraux. Il les réfute même par les principes de l'Église Gallicane, qui a si hautement proclamé la primauté de juridiction donnée par Jésus-Christ aux successeurs de Pierre.

Le pontife le plus modéré devait être le plus en butte aux contradictions. Léopold, grand duc de Toscane, docile à l'impulsion de Joseph son frère, avait pris à tâche de l'imiter dans ses petits états. Il adressait de longues circulaires aux évêques, leur envoyait des catéchismes,

leur indiquait les livres qu'ils devaient mettre entre les mains des fidèles, abolissait les confréries, diminuait le nombre des processions, réglait le culte divin et les cérémonies, et n'omettait rien de ce qui pouvait en affaiblir la pompe et la majesté. En 1788, il abolit, par un édit, l'autorité des nonces en Toscane, défendit d'appeler au saint-siége, et disposant à son gré de la juridiction, il marqua lui-même les tribunaux auxquels on devait recourir. Il était merveilleusement secondé dans l'exécution de tous ses plans par un prélat entreprenant, plus tourmenté encore de l'envie de jouer un rôle, que de l'amour des réformes. Ricci, évêque de Pistoie, était le conseil et l'instrument le plus actif de Léopold. Il avait, en 1786, convoqué, à Pistoie, un synode fameux. On dit qu'il avait eu soin d'en éliminer plusieurs curés de son diocèse qui lui étaient suspects, et qu'il y avait appelé du dehors un certain nombre d'ecclésiastiques déclarés pour les nouvelles doctrines. Dans ce synode, on proclama des maximes subversives de la hiérarchie et de la discipline; on s'efforça d'y faire revivre des doctrines qui avaient long-temps troublé d'autres

contrées, et que l'Eglise avait si souvent et si solennellement proscrites. On assura par un décret, « qu'il s'était répandu dans ces derniers temps » un obscurcissement général sur plusieurs vé» rités importantes de la religion, qui sont la » base de la foi et de la morale de Jésus-Christ. » Il était sans doute réservé au synode de Pistoie de dissiper ces épaisses ténèbres, dont le fondateur de l'Eglise n'avait pu la garantir; car l'évêque avait formellement déclaré à ses prêtres, que l'Esprit saint était au milieu d'eux, et que leurs oracles devenaient ceux de Dieu même. Pie VI fit examiner les actes de ce synode, qu'on avait imprimés, et qu'on répandait de tout côté; et en 1794, il les condamna par la célèbre bulle *Auctorem fidei,* où l'erreur est spécifiée d'une manière si nette et si précise.

A Naples, un ministre que ses intrigues avaient rendu tout-puissant, abusait de son autorité pour susciter tous les jours au saint-siége de nouvelles querelles. Les indulgences, la collation des bénéfices, les nominations aux cures vacantes étaient l'objet de son zèle et de ses réglements arbitraires. Il s'imagina, sur

un refus qu'il éprouva de la cour de Rome, que le Roi pourrait bien avoir dans ses états un collège d'ecclésiastiques qui ne tiendraient la pourpre que de lui. Les rois de Naples, dans l'origine, étaient en grande partie redevables de leur couronne au saint-siége. En mémoire de ce bienfait, ces princes présentaient tous les ans au Pape, la veille de la fête de saint Pierre, une haquenée blanche, richement enharnachée, ferrée en argent, et portant une bourse qui contenait six mille ducats. On ne s'était jamais aperçu que cet hommage, malgré l'éclat qui l'accompagnait, eût apporté aucun préjudice à l'autorité des rois de Naples. Mais Tanucci, qui ne cherchait qu'à molester la cour de Rome, fit tout à coup décider que la présentation aurait lieu à l'avenir sans aucune cérémonie. Le gouvernement Romain fit des réclamations auxquelles on n'eut point d'égards. Tanucci se retira enfin des affaires; mais il laissa en place des hommes imbus de son esprit et de ses principes, et le gouvernement Napolitain suivit toujours les mêmes errements. En 1777, il défendit aux évêques de recevoir des bulles de Rome. En 1784, un

édit ordonna aux évêques d'accorder les dispenses pour lesquelles il était d'usage de recourir à Rome. Quoique la nomination à une partie des évêchés du royaume des Deux-Siciles fût depuis très-long-temps réservée aux souverains Pontifes, le Roi voulut nommer à tous indistinctement, et menaça de se porter aux mesures les plus extrêmes, qui ne furent suspendues que par l'intervention de la cour d'Espagne. En 1784, le cardinal de Bernis, négociateur habile et insinuant, se rendit à Naples, et n'obtint que des promesses qui ne furent point remplies. Les vexations, les chicanes, les tracasseries de la cour de Naples, continuèrent jusqu'en 1788. On refusa absolument la présentation de la haquenée; l'internonce fut renvoyé.

Cependant, l'expérience commençait à révéler aux souverains ce qu'avait de faux et de dangereux pour eux-mêmes la politique où on les avait engagés. La révolution française s'annonçait sous les plus tristes auspices, et faisait craindre un grand ébranlement. La cour de Naples montra insensiblement des dispositions plus pacifiques. On reprit les relations inter-

rompues; et, au commencement de 1790, un accommodement fut conclu. On convint que le Pape nommerait aux siéges épiscopaux sur une liste de trois candidats présentés par le Roi ; et moyennant une somme de cinq cent mille ducats, que chaque roi de Naples devait payer à son avénement au trône, la présentation de la haquenée fut abolie. Le roi et la reine de Naples voulurent, pour ainsi dire, mettre le sceau à cette réconciliation en venant en personne à Rome, où le Pape les reçut affecteusement, et parut ne plus se souvenir de tant de sujets d'affliction qu'ils lui avaient donnés.

Vers le même temps, Leopold, que la mort de son frère Joseph avait appelé à l'empire, terminait aussi de trop longues contestations. Ricci fut disgracié, et obligé bientôt de se démettre de son siége ; ses réformes disparurent avec lui. Dans les Pays-Bas, tout fut rétabli sur le même pied qu'autrefois. On abandonna, en Allemagne, une partie des innovations qu'avait introduites l'empereur Joseph.

Tandis que Pie VI s'était vu exposé à tant d'attaques comme souverain pontife, il n'avait guère été plus tranquille comme prince tem-

porel. Chacun des princes d'Italie croyait avoir quelque chose à revendiquer sur les domaines du saint-siége. Le roi de Naples menaçait d'occuper Bénévent, et une partie des marais Pontins quand ils furent desséchés; le grand-duc de Toscane réclamait le duché d'Urbin; la république de Venise élevait des prétentions sur celui de Ferrare; il n'était pas jusqu'au duc de Modène, qui n'essayât d'ajouter à ses domaines héréditaires quelques parcelles de ce même duché. On semblait, comme le dit lui-même l'auteur des *Mémoires historiques*, s'être donné le mot pour tourmenter le saint-siége.

Ces embarras du dehors n'avaient point empêché Pie VI de veiller avec zèle sur tout ce qui pouvait contribuer à la gloire ou au bonheur de ses États. Il continua d'enrichir d'antiquités précieuses ce *Museum Clementinum*, dont il avait donné la première idée à Clément XIV. Par son ordre, on exécuta dans le port d'Ancône des travaux qui le rendirent beaucoup plus sûr et plus commode pour le commerce. Une sacristie magnifique fut ajoutée à la basilique de Saint-Pierre, et on releva l'obélisque qui se trouve en face du palais Qui-

rinal. Mais ce qui doit surtout recommander la mémoire de cet illustre pontife, c'est l'entreprise du desséchement des marais Pontins. Ces marais s'étendent l'espace de huit lieues sur la côte occidentale de l'Italie, entre Rome et Naples. Dès le temps de la république, on avait tenté d'assainir cette contrée humide et inculte (1). Les empereurs avaient repris ces travaux, et Horace y a puisé la matière d'un éloge pour Auguste (2).

Les pontifes Romains, sans avoir les ressources de la république et des empereurs, n'en firent pas moins de grands efforts pour arriver au même but. On peut citer les papes Boniface VIII, Martin V, Léon X, et le célèbre Sixte-Quint.

(1) Les petites rivières qui, sur ce point, descendent en grand nombre de l'Apennin, et dont le lit se trouve resserré par le limon qu'elles charrient, paraissent être la première cause des eaux qui tendent sans cesse à inonder cette contrée, et y répandent par leur stagnation des vapeurs pestilentielles.

(2)..... *Sterilisve palus dudum, aptaque remis,*
Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum.
De Art. Poet. v. 65—66.

Des terrains, autrefois marécages stériles,
Se couvrent de moissons, et nourrissent les villes.

Pie VI ne se laissa pas rebuter par les difficultés et le peu de succès qu'on avait obtenu jusque-là par tant de travaux. Pour aider le gouvernement, une souscription volontaire fut ouverte, et procura des fonds considérables. La voie Appienne, ce chef-d'œuvre de l'industrie des Romains, fut dégagée des couches de vase, sous lesquelles elle était depuis long-temps ensevelie. On creusa un large canal pour l'écoulement des eaux, et douze mille arpents de terre furent rendus à la culture et à la nourriture des troupeaux.

Gustave III, roi de Suède, les enfants de Catherine II, sous le nom de comte et de comtesse du Nord, vinrent des extrémités de l'Europe admirer ces travaux et les autres merveilles de Rome. Pie VI les accueillit avec cette grâce et cette dignité qui ne l'abandonnaient jamais. En même temps qu'il exécutait un dessein digne de la grandeur Romaine, sa bienfaisance, qui s'étendait à tout, ouvrait en divers lieux des asiles aux jeunes filles indigentes. Il appelait à Rome les respectables frères des écoles chrétiennes, pour leur confier l'éducation des enfants du peuple; et ces pieux instituteurs,

en traçant sur la façade de leur maison ces simples paroles : *A Pie VI, père des pauvres!* gravaient à la mémoire de l'auguste fondateur la plus belle des inscriptions.

Tel est le pontife que la révolution française trouva sur le siége de saint Pierre, et que le ciel avait destiné à opposer la majesté de la vertu et de la religion à tout ce que les passions déchaînées par le génie de l'impiété eurent jamais de plus vil et de plus atroce. Nous n'avons point à exposer les forfaits de cette lugubre époque ; nous n'en toucherons que les circonstances qui se lient à l'histoire de Pie VI.

Le 5 mai 1789, s'ouvrirent à Versailles les états-généraux, que Louis XVI, entraîné par d'imprudents et perfides conseils, avait convoqués dans les conjonctures les plus critiques. Ces états, qui s'étaient proclamés assemblée nationale, s'occupèrent d'abord de mesures ou réformes politiques. Le trésor se trouvant obéré, le clergé avait fait des offres généreuses; mais l'embarras des finances n'était qu'un prétexte; on voulait, avant tout, la ruine de la religion (1). On commença par la dépouiller. Un

(1) Mirabeau avait dit : Il faut décatholiser la France;

décret du 2 novembre lui ravit toutes ses propriétés *pour les mettre à la disposition de la nation.* Un autre décret supprima les ordres religieux, et abolit les vœux monastiques. On adopta, pour le clergé, une constitution prétendue civile, qui bouleversait l'Église de France, et méconnaissait les droits les plus sacrés et les principes les plus incontestables. Elle érigeait ou anéantissait des évêchés, réduisait la communion avec le Pape à une simple formule, attribuait la nomination des évêques et des curés à des assemblées électorales, qui pouvaient se composer en grande partie d'infidèles, de Juifs ou de Protestants, et ne pas compter un seul ecclésiastique. Cette constitution schismatique fut repoussée avec énergie par l'immense majorité du clergé français.

Lorsque Pie VI eut connaissance de ces décrets, justement effrayé des périls où l'on voulait précipiter une illustre église, il s'empressa d'écrire à Louis XVI pour lui représenter qu'il ne pouvait en aucune manière s'associer à

et Rabaut de Saint-Etienne : Il faut que dans dix ans toute la France soit protestante, et dans vingt ans déiste. — La progression était juste.

de si funestes projets. « Nous devons, sans doute, beaucoup au monde, lui dit-il, mais nous devons bien plus encore à Dieu. Gardez-vous, notre très-cher fils en Jésus-Christ, gardez-vous bien de croire qu'un corps simplement civil et politique ait le droit de changer la doctrine et la discipline universelle de l'Église, de compter pour rien les ordonnances des saints Pères et des conciles, et de renverser à son gré la constitution de l'Église catholique........ ....Vous avez fait de grands sacrifices au bien de votre peuple; mais s'il dépendait de vous de renoncer à des droits attachés à votre couronne, il n'est pas en votre pouvoir d'aliéner et d'abandonner ce qui est dû à Dieu et à l'Église dont vous êtes le fils aîné. » En même temps le Pape exhortait les archevêques de Vienne et de Bordeaux, l'un ministre de la feuille et l'autre de la justice, à soutenir le Roi dans le parti de la résistance, dût-elle l'exposer aux plus grands dangers, puisqu'il n'est jamais permis de dissimuler la vérité, même avec l'intention d'y revenir après que les circonstances auront changé (1). Mais ce malheu-

(1) *Cùm catholica veritas nequaquam ullo tempore dissi-*

reux prince, dépouillé d'une partie de son autorité, menacé, pressé de tous côtés par les efforts d'une faction puissante, se laissa arracher une sanction dont il se repentit tout le reste de sa vie (1). Cependant il s'adressait au Pape, pour le prier de confirmer, au moins provisoirement, quelques-uns des articles de cette constitution. Le pontife répondit qu'une affaire de cette importance ne pouvait pas se décider précipitamment et sans une mûre considération; qu'il nommerait une congrégation de cardinaux, de canonistes et de théologiens pour examiner les demandes du Roi.

Pie VI voulait user d'une sage lenteur, et ne pas irriter, par une décision trop prompte des esprits exaltés. « Nous opposerons, dit-il, la patience et la douceur aux premiers emportements de l'erreur, et nous ne publierons notre jugement

mulari possit, vel eo animo, ad eamdem, mutatis rerum circumstantiis, revertendi. (Bref du 10 juillet 1790.)

(1) « Je prie Dieu de recevoir le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom, *quoique ce fût contre ma volonté*, à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. » *Testam. de Louis XVI.*

qu'après avoir consulté les évêques de France. » Trente de ces prélats, députés à l'assemblée nationale, signèrent un écrit devenu célèbre sous le titre d'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé.* On y défendait avec autant de force que de modération les droits de la puissance spirituelle. Cette *Exposition,* adoptée par tous les évêques de France excepté quatre, fut adressée au saint Père, qui répondit par son bref du 10 mars 1791. Le Pape observe d'abord, que le principe même sur lequel repose la constitution civile du clergé est en opposition formelle avec la foi, puisque aucun catholique ne peut ignorer, que Jésus-Christ n'a confié qu'aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de régler tout ce qui appartient au gouvernement de l'Eglise (1). De plus, il est de foi que le pontife Romain a une primauté de juridiction sur toute l'Eglise; que les évêques, outre le caractère de

(1) *Ne te rebus misceas ecclesiasticis; neu nobis hisce rebus præcepta mandes, sed à nobis potiùs hæc ediscas : tibi Deus imperium tradidit, nobis quæ sunt ecclesiastica concredit.* Paroles célèbres, qu'il n'est donné qu'à l'Eglise catholique de faire entendre aux rois et aux princes de la terre.

l'ordination, doivent encore recevoir la mission ou institution canonique; que les prêtres sont inférieurs aux évêques, et soumis à leur juridiction : or la constitution civile du clergé renverse toutes ces notions fondamentales, méconnaît tous ces principes. Il est donc faux que cette constitution, comme le disaient quelques-uns de ses défenseurs, ne s'occupe que de la discipline susceptible de changement. D'ailleurs la discipline elle-même a souvent une liaison intime avec le dogme, et contribue à en conserver la pureté. Les saints conciles, celui de Trente, par exemple, ont plus d'une fois frappé d'anathême ceux qui n'étaient coupables que d'infractions à la discipline.

Le Pape prouve, par les monuments de l'histoire ecclésiastique, les droits du saint-siége relativement à l'élection et à la confirmation des évêques. Le concordat de Léon X, qui suppose et reconnaît ce droit, est un traité solennel entre les deux puissances, que l'assemblée nationale aurait dû respecter. Le saint Père se plaint de l'abolition de tous les ordres religieux, sous prétexte des abus qui s'y étaient introduits; comme si les abus devaient entraîner la ruine

des institutions les plus utiles. Mais en réprouvant ce qui, dans la constitution civile, blessait la foi ou l'autorité de l'Eglise, il a soin de faire remarquer qu'il ne prétend aucunement s'immiscer dans les affaires politiques de la France, ni blâmer la forme du gouvernement que l'assemblée, avec le consentement du Roi, aurait dessein d'établir; que le désir qu'on lui supposait, de voir renaître tous les abus de l'ancien régime, était une calomnie inventée par la malveillance pour rendre la religion odieuse. Enfin il proteste qu'il n'entend défendre que les droits sacrés de la religion. Les évêques siégeant à l'assemblée nationale avaient aussi déclaré qu'ils étaient disposés à prêter le serment civique pour tout ce qui était du ressort de la juridiction séculière. Pie VI prie, conjure ces évêques, placés au centre des événements, de lui indiquer les moyens de conciliation qu'ils croiraient les plus opportuns, et qui s'accorderaient d'ailleurs avec le dogme catholique et la discipline universelle de l'Église.

Le 13 avril suivant, le pontife adressa un autre bref aux évêques, au clergé et aux fidèles de France. Il loue la fidélité des prélats et

des ecclésiastiques du second ordre qui avaient courageusement refusé le serment schismatique. Il déplore la défection de l'archevêque de Sens et des évêques d'Autun, d'Orléans et de Viviers; il s'élève contre l'élection et la consécration des nouveaux évêques, qu'il déclare illégitimes, sacriléges et contraires aux canons. Ces décisions pouvaient éclairer les catholiques de bonne foi; mais elles n'arrêtèrent point des novateurs décidés à compter pour rien la justice et les droits les mieux établis. L'usurpation d'Avignon et du comtat Venaissin en était une nouvelle preuve. L'assemblée nationale ne put souffrir que ce pays continuât d'être heureux et tranquille, tandis qu'elle remplissait la France de trouble et de confusion. On y envoya une partie de ces brigands que les révolutionnaires de Paris avaient à leur solde; et quand les désordres commencèrent à éclater, on fit passer des troupes sous prétexte de les réprimer. Des pétitions signées par les agitateurs et leurs complices, furent présentées comme le vœu bien prononcé de tous les habitants pour la réunion; et malgré l'irrégularité d'un pareil vœu quand il eût été réel, malgré un titre légitime et

une possession paisible de plus de quatre siècles, comme le Pape n'avait pas une armée de deux cent mille hommes à opposer à l'assemblée nationale, elle prononça la réunion de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin à la France. Pie VI réclama vainement : les Avignonais furent admis à partager les douceurs du nouveau régime; et l'on sait que, sous ce rapport, ils n'eurent rien à envier à aucun des quatre-vingt-trois départements créés par la constituante.

La révolution mit le comble à tous ses attentats en dévouant à la mort le meilleur et le plus infortuné des princes. Elle avait commencé par en faire un roi constitutionnel sans autorité, puis elle l'avait suspendu; bientôt elle le déclara déchu, et enfin elle le conduisit à l'échafaud, après l'avoir déclaré coupable des complots qu'elle avait tramés pour le perdre. Pie VI ne put apprendre ce tragique événement sans la plus vive douleur. Il adressa aux cardinaux réunis en consistoire une éloquente allocution (1) où il rappelle les vertus de Louis, ses

(1) Cette allocution se trouve au 2e volume de la collection des Brefs de Pie VI publiée en 1798, par M. Guillon, aujourd'hui évêque de Maroc.

droits à l'amour de son peuple, et les fruits amers qu'il avait recueillis d'une excessive bonté; il relève l'iniquité du jugement monstrueux prononcé contre le monarque (1), les indignes traitements qu'on lui a fait subir avant de l'immoler. « Cependant, ajoute le pontife, tout le monde sait quelle était la douceur du caractère de Louis, sa bienveillance, son éloignement de toute rigueur, son désir constant de satisfaire tous les vœux; c'est son extrême condescendance qui l'a fait consentir à la convocation de ces états-généraux qui ont déchaîné contre son trône et contre lui tant d'affreuses tempêtes. Nous ne saurions surtout passer sous silence tout ce que la dernière expression de ses

(1) Dénonciateurs, parents, ennemis personnels, laïques, ecclésiastiques, tous avaient opiné; et, malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avaient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres, prétendant que le Roi était coupable, n'avaient obtenu qu'une majorité de cinq voix. (*Journal de Cléry*.) On peut de plus remarquer, que dans tous les tribunaux on requiert, pour la condamnation, au moins les deux tiers des voix. Les Jacobins craignaient si fort de manquer leur proie, qu'ils firent décider que la condamnation serait prononcée à la simple majorité.

sentiments et de ses volontés révèle de vertu et de piété: quel vif attachement à la foi catholique, quelle soumission à la volonté de Dieu ! quelle douleur, quel repentir profond, d'avoir, quoique malgré lui, mis son nom à des actes contraires à la foi et à la discipline de l'Eglise (1) ! »

Benoit XIV, considérant les circonstances de la mort de Marie Stuart, n'hésite pas à dire qu'elle offre toute les conditions requises pour un véritable martyre. L'inébranlable attachement de cette princesse à la foi de ses pères; la crainte qu'elle ne voulût la rétablir en Angleterre, si elle venait à succéder à Elisabeth, furent les véritables motifs de l'inique sentence rendue contre elle.

Pie VI croit qu'on doit porter le même jugement de la mort de Louis XVI. Sa fermeté à refuser la sanction au décret de déportation contre les prêtres insermentés, alluma contre lui la fureur des factieux, et le péril de mort le plus imminent ne put triompher de sa résolu-

(1) *Quantus fuit in catholicam religionem ardor animi, quæ veræ in Deum pietatis indicia! qui dolor, quæ pænitentia, quod, vel invitus, nomen suum actis disciplinæ, fideique orthodoxæ Fcclesiæ contrariis adscripserit!*

tion. Parmi les charges qu'on fit valoir contre lui, on ne manqua pas d'alléguer ce refus, et sa lettre à l'évêque de Clermont, par laquelle il promettait, aussitôt qu'il serait libre, de rétablir la religion catholique (1). Il est vrai qu'on a mêlé à ces accusations beaucoup de griefs politiques; il en a été de même pour Marie Stuart.

Mais, dit le Pontife, on pourrait, peut-être, nous objecter la sanction donnée à la constitution civile du clergé. Pie VI répond que, suivant le témoignage de plusieurs, Louis refusa d'abord sa signature, et qu'on ne put l'obtenir de lui,

(1) M. de Malesherbes, croyant que Louis XVI serait seulement déporté, demandait un jour à ce prince dans sa prison, s'il consentirait à reprendre la couronne, dans le cas où les Français, revenus à eux-mêmes, le rappelleraient. Une des deux conditions que ce prince mettait à ce retour, c'est que la religion catholique, apostolique et romaine continuerait, *sans néanmoins exclure les autres cultes*, d'être la religion de l'État. L'assemblée Constituante, qui méditait la ruine du catholicisme, ne voulut point reconnaître de religion de l'État. Ce n'est point la tolérance, qui, dans un pays tel que le nôtre, peut disputer cette prérogative au culte de l'immense majorité; c'est la haine de ce culte, ou, si l'on veut, l'indifférence religieuse qui honore d'un égal mépris tous les cultes et tous les symboles.

qu'en l'assurant qu'elle servirait seulement à attester au saint-siége l'authenticité du décret rendu par l'assemblée nationale. La désapprobation constante qu'il témoigna de cet acte, continue le pontife, et son refus intrépide de souscrire le décret qui vouait à la déportation les prêtres fidèles, viendraient assez à l'appui de cette assertion. Mais sans examiner ici jusqu'à quel point elle est fondée, en supposant même que Louis a souscrit par faiblesse ou par inconsidération, ne faut-il pas reconnaître que cette tache a été bien effacée par sa rétractation et son admirable mort? Le martyre a purifié saint Cyprien que l'erreur avait aussi surpris. « O jour de triomphe pour Louis, s'écrie le Pontife, à qui le ciel a donné la patience dans les plus rudes épreuves, et fait trouver la victoire dans les bras de la mort! Oui, nous en avons la confiance, il n'a laissé cette couronne périssable, et ces lis sitôt flétris, que pour en recevoir une immortelle tissue de la main des anges (1).» Puis jetant un œil de douleur sur cette France,

(1) *Oh dies Ludovico triumphalis! cui Deus dedit, et in persecutione tolerantiam, et in passione victoriam; caducam coronam regiam, ac brevi evanescentia lilia, cum perenni*

si long-temps la gloire de l'Eglise : « O France, dit-il, que nos prédécesseurs ont appelée le modèle de l'unité catholique, l'inébranlable soutien de la foi, toi qui surpassais les autres nations par ton zèle et ton dévouement à la chaire apostolique; ah ! combien tu es devenue différente de toi-même! qui a pu t'inspirer, tout à coup, tant de haine et tant de fureur (1)?

alia corona ex immortalibus angelorum liliis contexta feliciter illum commutasse confidimus.

(1) *Ah Gallia! Gallia! à prædecessoribus nostris appellata « totius Christi unitatis speculum, et immotum fidei firmamentum, utpote quæ in fervore fidei christianæ, ac devotione » apostolicæ sedis, non sequeris alias, sed antecedis!* »

C'est dans cette allocution que Pie VI applique au chef de la conspiration philosophique du XVIIIe siècle, l'épithète *scelestissimus.* Une telle qualification paraîtra, sans doute, d'une exagération insupportable à ceux qui sont si disposés à pardonner à l'esprit et au talent, des écarts que l'esprit et les talents ne font qu'aggraver; mais, quoi qu'en disent les partisans d'une tolérance outrée, il est permis de voir plus qu'une simple faute dans le dessein arrêté de renverser par le mensonge et la calomnie la religion fondée par l'Évangile; or, ce dessein a été incontestablement celui de Voltaire. Il suffirait, pour s'en convaincre, de lire le passage suivant de sa correspondance : « Les prêtres sont au désespoir, écrivait-il au roi de Prusse, le 3 août 1775; (il importe de remarquer l'année) voilà le commencement

Il est bon d'observer que Pie VI n'a voulu, dans cette allocution, qu'exprimer son sentiment particulier, et qu'il n'a point eu l'intention de rien définir sur la mort de Louis XVI (1); mais un tel suffrage nous paraît suffire pour justifier ceux qui pensent avec l'illustre évêque d'Hermopolis, que ce vertueux prince, a été le martyr de sa foi comme de sa bonté (2). Pie VI invita les cardinaux à un service solennel qu'il fit célébrer pour la mémoire du feu roi.

Les ecclésiastiques français, obligés de fuir la persécution, s'étaient réfugiés en grand nombre

d'une grande révolution. Cependant, on n'ose pas encore se déclarer ouvertement. On mine en secret *le vieux palais de l'imposture fondé depuis* 1775 *ans.* » Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire. On sait d'ailleurs que le mensonge était l'arme favorite du trop célèbre écrivain, et qu'il exhortait ses amis à ne point s'en faire faute. « Mentez, mes amis, mentez hardiment : je vous le rendrai dans l'occasion. »

(1) Après avoir rappelé un décret de la Congrégation des Rites, relatif au martyre d'un saint religieux, et approuvé par Benoît XIV ; il ajoute : *Non jam ut simile nunc efformemus decretum, sed ut in nostra constemus jam præcepta animi sententia de martyrio regis Ludovici.*

(2) Oraison funèbre de Louis XVIII, *pag*. 8.

dans les états pontificaux; Pie VI, qui les considérait comme des confesseurs de la foi (1), les accueillit avec une tendre sollicitude; il prit les mesures les plus sages pour les secourir efficacement et pourvoir à tous leurs besoins; son zèle fut secondé par les cardinaux, les archevêques et évêques, par tout le clergé séculier et régulier de tous les ordres, et par les laïques de toutes les classes. Il ne se borna point à prodiguer ses propres ressources; ses touchantes exhortations allaient en même temps dans les contrées lointaines, exciter la charité du clergé et des fidèles en faveur de tant de victimes de la persécution. Dans un bref adressé aux prélats, abbés et ecclésiastiques de toute l'Allemagne, il les engage à ne pas dégénérer de la vertu de leurs ancêtres,

(1) *Persecutionis furor numerum auxit illustrium confessorum qui de sancta religione nostra optimè sunt meriti, ut et in Galliis adauxit chorum martyrum.* (*Litteræ encyclicæ*, 10 *oct.* 1792.) A cette époque avaient eu lieu les massacres de l'Abbaye et des Carmes à Paris; la Savoie et le comté de Nice avaient été envahis par les républicains, et plus de deux mille ecclésiastiques français, qui s'y trouvaient, avaient été obligés de se réfugier dans les États pontificaux, où ils augmentèrent le nombre de ceux qui les avaient précédés.

si renommés pour leur bienveillante hospitalité; il leur propose l'exemple de la nation anglaise et de son illustre monarque, qui s'étaient montrés si généreux dans les secours qu'ils avaient accordés aux proscrits. Mais l'illustre pontife devait bientôt partager lui-même leurs tribulations, et leur donner l'exemple de cette patience courageuse, si nécessaire à tous les disciples de l'Evangile, et surtout à ses ministres. M. Baldassari a tracé l'histoire de ce dernier période du pontificat de Pie VI, avec toute l'étendue qu'il méritait.



HISTOIRE
DE
L'ENLÈVEMENT ET DE LA CAPTIVITÉ
DE PIE VI.

PREMIÈRE PARTIE

DEPUIS L'INVASION DE BONAPARTE EN ITALIE JUSQU'A L'EXIL DE PIE VI.

CHAPITRE Ier.

INSULTES ET INJUSTICES QUE PIE VI EUT D'ABORD A ESSUYER DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. ARMISTICE CONCLU A BOLOGNE.

Les révolutionnaires de France, qui comptaient pour rien les règles que la justice et le droit des gens prescrivent aux nations, aspiraient depuis long-temps à s'emparer de l'Italie. Dès 1792, ils avaient occupé, sous de frivoles prétextes, la Savoie et le comté de Nice (1), et l'on voyait clairement par leurs journaux

(1) On disait, dans la déclaration de guerre, que le roi de Sar-

et par leurs déclamations dans l'assemblée nationale, qu'ils voulaient se rendre maitres de toute la Péninsule Italienne. Le fameux comte de Mirabeau dans ses harangues, avait plusieurs fois engagé ses compatriotes à supporter quelque temps la gêne occasionnée par le désordre des finances, parce que l'Italie avait des trésors plus que suffisants pour subvenir à tous les besoins.

La paix ayant été conclue en 1795 avec l'Espagne, l'armée française qui se trouvait sur nos frontières fut augmentée, et ne tarda guère à pénétrer en Italie. Napoléon Bonaparte en prit le commandement sur la fin de mars 1796, et la trouva forte d'environ cinquante mille hommes (1), mais composée de corps incomplets, mal vêtue, mal chaussée, sans les approvisionnements nécessaires, et sans discipline. L'armée austro-sarde, appuyée d'un corps considérable de cavalerie napolitaine, était fort en état de lui tenir tête. Les Français éprouvèrent des pertes notables; mais une suite rapide de victoires leur fit faire de tels progrès, qu'à la fin d'avril 1796, le roi de Sardaigne

daigne avait donné asile aux émigrés, qu'il avait persécuté les amis de la liberté, et refusé de recevoir le plénipotentiaire Sémonville, qui était un chaud partisan des principes révolutionnaires. (*Ed. Ital.*).

(1) D'autres disent quarante-cinq mille, d'autres trente mille seulement. (*Ed. Ital.*).

crut devoir songer à la paix, et, dans la nuit du 27 au 28 du même mois, on conclut l'armistice de Cherasco, qui mettait le Piémont à la discrétion de la France, et donnait à Bonaparte la liberté de tourner toutes ses forces contre l'armée autrichienne.

Par la correspondance de ce général avec les Directeurs de Paris, on voit que Beaulieu, général en chef des Autrichiens, avait sous ses ordres vingt-six mille hommes bien armés, parmi lesquels on en comptait quatre mille de cavalerie, tandis que les Français avaient beaucoup moins d'infanterie, et que leur cavalerie mal équipée ne se montait qu'à trois mille six cents hommes. Ils ne laissèrent pas d'aller passer le Pô à Plaisance, triomphèrent de la vigoureuse résistance des Autrichiens au pont de Lodi, et entrèrent le 10 mai à Milan. La bataille du pont de Lodi fut exaltée par les feuilles du parti français et par tous les amis de la république : il est pourtant certain que le général en chef de l'armée autrichienne ne prétendait pas, avec le détachement laissé dans cette position, empêcher la conquête de la Lombardie, mais seulement la retarder de quelque temps, afin de faire sa retraite avec ordre, de laisser Mantoue pourvue d'une bonne garnison, et de trouver libres les gorges du Tyrol.

Cependant, les partisans de la république à Milan firent éclater leur joie : il y eut des illuminations, des danses, des banquets; on planta l'arbre de la liberté :

l'on se croyait ramené à l'âge d'or. Les jours d'abondance étaient arrivés en effet, mais non pas pour Milan ni pour l'Italie. La correspondance de Bonaparte montre que ce général avait ordre de conserver ses troupes dans le Milanez, d'y lever des contributions, et d'y vivre des ressources du pays. Napoléon remonta complétement son armée; la munit d'habillements, la pourvut copieusement de tout ce qui lui manquait, et la paya comptant. Le 8 juin, il manda aux Directeurs de France qu'il avait déjà expédié à Bâle un million pour l'armée du Rhin; qu'ils trouveraient en dépôt à Gênes huit millions dont ils pourraient disposer, et qu'il allait envoyer directement à Paris deux autres millions. Telles furent les prémices de la prospérité de l'Italie (1).

Mais venons à notre sujet. Pie VI avait coutume, après qu'on eut rétabli la fameuse voie Appienne, de se rendre tous les ans au mois de mai à Terracine, où il passait une quinzaine de jours. Il faisait ce voyage tant pour se délasser de ses graves et continuelles occupations, que pour visiter les travaux qu'on exécutait pour le dessèchement des marais Pontins et la construction d'un faubourg au pied de la montagne sur le bord de la mer. Il s'était donc, au mois de mai

(1) Un annaliste italien, Coppi, dit que ces premières contributions levées par les Français en Lombardie se montèrent à vingt millions. (*Ed. Ital.*)

1796, transporté à la campagne selon sa coutume, lorsque ayant appris ce qui venoit d'arriver au roi de Sardaigne, et les désastres qui menaçaient la Lombardie, il quitta subitement Terracine où il était à peine arrivé, et s'en retourna à sa résidence de Rome. Il convoqua les cardinaux dont se compose la congrégation d'état, pour examiner le parti qu'on devait prendre en de telles conjonctures. On conclut, d'un avis unanime, que le gouvernement pontifical n'étant point entré dans la ligue de l'Autriche, du Piémont et des autres puissances contre la France, il fallait se borner à observer les démarches des troupes françaises, et qu'ensuite, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait entamer des négociations pour éviter toute invasion hostile. On ne pouvait prendre un plus sage tempérament, avec un gouvernement qui eût respecté la justice et la raison. Les actes du Pape, comme chef suprême de l'Eglise, pour s'opposer aux attentats de la révolution française contre la religion catholique étant purement spirituels, ne devaient point donner lieu au droit terrible de la guerre. Comme prince temporel, non-seulement Pie VI n'avait rien fait qui dût lui attirer le courroux des républicains, mais il avait, dans l'occasion, donné des marques non équivoques de sa bienveillance envers la nation française. Je n'en citerai qu'un exemple. Un brigantin français, vivement poursuivi par deux felouques napolitaines, étant venu briser au ri-

vage romain, l'équipage, dénué de tout et tremblant pour sa vie, se dispersa dans les bois de Corneto. Pie VI n'eut pas plus tôt connaissance de ce malheur, qu'il fit réparer le bâtiment aux dépens de la Chambre apostolique, assura ces marins de sa protection, leur fournit tout ce qui leur était nécessaire, et les ayant fait accompagner jusqu'à une certaine hauteur en mer, les renvoya libres et contents.

Les dispositions de l'armée française, l'attitude et les jactances du parti révolutionnaire, firent craindre aux cardinaux légats de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, de voir les provinces qu'ils gouvernaient envahies par l'armée française; ils demandèrent des instructions. On leur en donna de conformes aux résolutions prises par la congrégation d'état : ils devaient, à tout événement, protester, invoquer le droit des gens en faveur de la neutralité adoptée et constamment observée par le gouvernement pontifical, et, évitant tout acte d'hostilité, tenir avec les Français une conduite prudente, réservée, et convenable aux circonstances. Mais les mauvaises intentions de la France à l'égard de Rome ne tardèrent pas à se manifester clairement. Le 20 mai, Bonaparte, dans une proclamation véhémente, disait à ses soldats et aux Italiens : « que les Français étaient amis de tous les peuples, et spécialement des descendants des Brutus, des Scipion et autres grands hommes *qu'ils avaient pris pour mo-*

dèles : qu'il allait relever le Capitole, y placer les statues des héros qui l'avaient rendu si célèbre, et réveiller le peuple Romain engourdi par tant de siècles de servitude. » C'était là le fruit qu'on devait attendre de ses victoires?

Pie VI se hâta d'envoyer à Milan, auprès de ce général, un délégué autorisé à traiter et à conclure un accommodement qui pût garantir les états ecclésiastiques. Cette mission fut confiée au marquis Gnudi; et le chevalier Azara, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne près le saint-siége, fut prié d'intervenir comme médiateur dans cette négociation. Il fut même muni de pleins pouvoirs pour la conclusion du traité. Ces deux personnages, arrivés à Milan, se présentèrent à Bonaparte qui les reçut avec affabilité; mais il ne voulut pas entendre parler de traité ni de négociations, assurant avec une insigne bonne foi, qu'aucune décision n'avait encore été prise relativement à Rome. Pour mieux couvrir ses perfides desseins, il disait ensuite en confidence à Azara, qu'il ne s'effrayât pas s'il voyait quelques mouvements dans son armée, parce qu'il avoit certaine mesure à prendre à l'égard de la Toscane. Une personne de l'ambassade du Pape m'a certifié, que le même avis confidentiel fut donné en sens inverse à l'envoyé de Toscane, et qu'on l'engagea aussi à ne point s'inquiéter du mouvement des

troupes, qui auroit probablement lieu contre les états pontificaux (1).

Au commencement de juin, Bonaparte avait conclu un armistice avec le roi de Naples, et il écrivait au Directoire, qu'après cette mesure, il pouvait, à son gré, dicter la loi à Rome. La division du général Augereau ayant quitté les environs de Mantoue et passé le Pô à Borgoforte, se mit en marche vers Bologne. Bonaparte lui-même se dirigea vers cette ville. Le cardinal Valenti, s'en tenant aux instructions qu'il avait reçues de Rome, exhorta le peuple à vaquer tranquillement à ses occupations ; commanda de respecter les officiers et les soldats français, et menaça de punir sévèrement ceux qui oseraient se porter contre eux à des actes ou à des paroles offensantes. Il fit ensuite disposer un logement pour Bonaparte au palais Pepoli. Ce général, après son entrée dans Bologne, pensant que le représentant du Pape avait abandonné son poste, se rendait au palais apostolique. Il avait déjà pénétré dans la cour, lorsqu'on vint lui dire que le légat n'avait point cessé d'occuper le palais, et qu'on lui avait préparé son logement ailleurs. Cette nouvelle le surprit ; il se détourna, sans répondre, et gagna le palais Pepoli. Après avoir promptement fait occuper aux troupes diverses positions, et placé les canons, mèche allu-

(1) Après son entrée à Bologne, Bonaparte alla presque aussitôt s'emparer de Livourne, et y laissa garnison française.

mée, il déclara prisonniers de guerre le cardinal et les soldats pontificaux, et substitua un nouveau gouvernement à celui du Pape. En même temps il envoya des commissaires à Ferrare, pour intimer au cardinal Pignatelli, légat de cette province, qu'il eût à venir sans délai à Bologne, avec le commandant de la forteresse et le juge *de'savj* (1). Ils obéirent tous à cet ordre; le cardinal fut déclaré prisonnier de guerre, avec défense de retourner à sa résidence; le commandant fut contraint de livrer sa forteresse, et on ordonna au juge *de'savj* de retourner à Ferrare, et d'y préparer des logements et des provisions pour les troupes françaises. Lorsqu'un nombre suffisant de soldats républicains fut arrivé dans cette ville, le gouvernement démocratique fut aussitôt établi; puis les Français s'emparant du pays, sans résistance, s'étendirent avec une extrême rapidité, et s'avancèrent jusqu'à Rimini.

A Rome, les plus tristes nouvelles se succédaient sans interruption. Les angoisses du Pape étaient extrêmes; le peuple était consterné; les officiers pontificaux qui avaient pu s'échapper, les agents du gouvernement qu'on chassait, les gens de bien qui voulaient se soustraire au nouveau régime, venaient se réfugier dans la capitale; et racontant les maux qu'ils avaient soufferts et les menaces superbes de l'ennemi, augmentaient la frayeur et la désolation.

(1) Magistrat municipal et civil.

Pie VI s'empressa de prier le chevalier Azara d'interposer sa médiation, pour conclure avec le général en chef et les commissaires français, un accord qui pût prévenir de plus grands maux. Azara n'attendit pas les sollicitations du saint Père : à peine eut-il connaissance des premières hostilités contre l'état de l'Eglise, qu'il se rendit de Milan à Bologne, où un armistice fut signé le 23 juin. Je ne sais jusqu'où allaient les premières prétentions de Bonaparte. Le ministre d'Espagne écrivant au Pape, dit qu'il avait eu beaucoup de peine à sauver Rome.

Au commencement du traité, on donna pour unique motif de la suspension d'armes accordée au saint Père par le général en chef et les commissaires, le désir qu'éprouvait le gouvernement français de témoigner son respect envers le roi d'Espagne. Le courrier qui porta à Rome la nouvelle de l'armistice, fit, en outre, savoir qu'on devait s'occuper à Paris de conclure un autre traité de paix définitif. Il fut accueilli du peuple Romain avec la joie la plus vive. Il est vrai qu'on ne tarda point à connaître les dures conditions imposées au gouvernement pontifical ; mais on ne s'en affligea pas beaucoup, parce qu'on jugea qu'elles pourraient mettre à l'abri, pour l'avenir, de toute entreprise hostile. Le chevalier Azara fut, d'une voix unanime, proclamé l'ami et le protecteur de Rome ; et de l'inquiétude et de l'agitation on passa, sinon à la joie, du

moins à la confiance et à l'espoir d'une tranquillité durable.

Avant de faire connaître les charges imposées au gouvernement pontifical par ce traité, je crois devoir profiter de la publicité qu'on a donnée à la correspondance de Napoléon avec le Directoire, afin qu'on voie la véritable cause qui empêcha que Rome ne fût alors envahie par les troupes françaises. Au commencement de mai de l'année 1796, le Directoire écrivait à Bonaparte : « que s'il voulait conclure un accord avec Rome, il exigeât pour première condition que le Pape ordonnerait immédiatement des prières publiques pour la prospérité et le bonheur de la république française. Il faut, ajoutait-on, qu'un certain nombre de ses monuments d'art, de ses statues, de ses tableaux, de ses livres précieux, de ses bronzes, de ses *Madones* d'argent, et même de ses cloches vous soient remis en compensation des dépenses que vous occasionnera la visite que vous avez à lui faire. » On ne parlait point de contributions. Mais Bonaparte, le 7 juin, mandait au Directoire : « que le chevalier Azara lui avait déclaré ouvertement, qu'il avait ordre du Pape d'offrir des contributions à la république. » Il ajoutait que dans dix ou quinze jours il serait à Bologne, et qu'ainsi il était temps de lui envoyer des instructions, afin qu'il sût « s'il pouvait accorder un armistice à Rome, » moyennant vingt-six millions en argent, cinq millions en denrées, trois cents

tableaux avec des statues et des manuscrits en proportion, et la liberté de ceux qui avaient été arrêtés pour la cause de la révolution. Il observait, en outre, que le siége de la citadelle de Milan, la garde du Milanais, et les garnisons des places fortes demandaient au moins quinze mille hommes, et qu'il en fallait vingt pour défendre l'Adige et les positions du Tyrol, qu'il ne lui restait donc, y compris les renforts qu'il devait recevoir de l'armée des Alpes, que six mille hommes dont il pût disposer. Il finissait en disant, que lorsque les six mille hommes commandés par le général Chateauneuf-Randon l'auraient joint à Bologne, il ne voyait pas pourquoi on n'irait pas jusqu'à Rome; mais il ne manquait pas de remarquer, que se mettre en marche dans les mois de juillet et d'août, c'était aller au devant des maladies et de la mort. Ecrivant le jour suivant à Carnot, il s'exprimait ainsi : « Par ma lettre au Directoire vous verrez notre position. Si les bataillons annoncés arrivent à temps, il nous sera facile d'aller à Rome. Mais comme les opérations d'Allemagne peuvent changer notre position d'un moment à l'autre, je crois qu'il serait bon qu'on me laissât la faculté de conclure un armistice avec le Pape, ou de marcher sur Rome. Dans le premier cas, me prescrire les conditions de l'armistice; dans le second, me dire ce que je dois faire à Rome, car nos troupes ne pourraient pas s'y maintenir long-temps. L'espace est immense, le fanatisme

très-grand, et l'excessive disproportion des distances rend les hommes audacieux...... Nous sommes bientôt en juillet, où toutes les marches nous vaudront deux cents malades. »

Après de tels renseignements, personne sans doute ne croira que Rome fut alors préservée de la domination française par égard pour le roi d'Espagne, et que les accommodements qui eurent lieu furent un fruit de l'amitié de Bonaparte pour Azara, comme de l'habileté et des soins empressés du médiateur Espagnol.

Les articles de l'armistice furent au nombre de neuf. On régla par le premier, que le Pape enverrait au plus tôt un plénipotentiaire à Paris, afin d'obtenir la paix du Directoire, et d'offrir en même temps les réparations nécessaires pour les injures et les pertes essuyées par les Français dans les états de l'Église, et spécialement pour le meurtre de Basseville à la famille duquel on accorderait une juste indemnité. Le second article, portait qu'on mettrait sur-le-champ en liberté tous ceux qui, dans les états Romains avaient été emprisonnés pour opinions politiques, et qu'on leur restituerait leurs biens : ce qui était obliger le Pape de laisser libres et impunis dans ses états tous les séditieux et tous les rebelles. On disait dans l'article troisième, que les ports des états pontificaux seraient ouverts aux bâtiments français, et fermés à ceux des puissances qui étaient en guerre

avec la république. Le quatrième statuait, que l'armée française, en se retirant de la légation de Ravenne, ne cesserait pas d'occuper celles de Bologne et de Ferrare. En vertu du cinquième et du sixième, la citadelle d'Ancône avec son artillerie, ses munitions et ses vivres, devait être avant six jours livrée aux Français, la ville continuant à être gouvernée par les autorités pontificales. Le septième enlevait au pontife, pour les donner à la France cent objets d'arts parmi les bustes, tableaux, statues, bas-reliefs ou vases, au choix des commissaires qui se rendraient à Rome. On spécifia les bustes des deux Brutus, Junius et Marcus (1). On devait encore livrer cinq cents manuscrits qui seraient désignés par les mêmes commissaires. Par le huitième article on imposait au Pape une contribution de vingt-un millions de livres tournois (2), dont quinze millions et demi en argent monnoyé et en lingots d'or et d'argent; le surplus en denrées, marchandises, chevaux et bœufs. Des quinze millions et demi, cinq devaient se payer en quinze jours, les cinq autres dans un mois, et le reste en trois mois. Les denrées pour la valeur de cinq millions et demi devaient être envoyés au port de Livourne ou de

(1) C'est ainsi que Bonaparte accomplissait la belle promesse qu'il avait faite, « de placer avec honneur au Capitole les statues des héros qui l'avaient rendu célèbre. (*Ed. ital.*) »

(2) La livre tournoi valait un peu moins que notre franc d'aujourd'hui.

Gênes, ou autres lieux qu'on indiquerait, suivant les circonstances. Les contributions qui avaient été et qui seraient perçues dans les légations ne devaient pas être comprises dans les vingt-un millions. Enfin l'article neuvième obligeait le Pape à accorder aux troupes françaises le passage par ses états, toutes les fois qu'il lui serait demandé.

Nous pourrions sans doute nous dispenser de répondre aux motifs allégués dans le premier article, pour justifier la violente invasion des états pontificaux. Nous croyons néanmoins faire une chose agréable au lecteur, et conforme au but de cette relation, en reprenant le récit d'un peu plus haut, pour exposer les circonstances dont fut précédée, accompagnée et suivie la mort d'Hugon Basseville. Vers la fin de 1792, deux Français, Ratel sculpteur et Chinard architecte, gravement soupçonnés de vouloir troubler la tranquillité publique dans Rome, furent arrêtés. Le sieur Makau, ministre de France à Naples, fit de vives instances auprès du gouvernement romain pour qu'on relâchât ces deux individus. On acquiesça incontinent à sa demande, et lorsque parvint à Rome la lettre écrite, à ce sujet, au saint Père par le ministre des affaires extérieures de France, et conçue en termes offensants et calomnieux, ces deux cabaleurs jouissaient déjà d'une pleine liberté. Le ministre Makau, se montrant fort satisfait du gouvernement romain, ordonna à Basseville secrétaire de

légation, d'aller témoigner au Pape sa reconnaissance de la manière dont il avait accueilli ses sollicitations pour la délivrance des prisonniers. C'était là un prétexte pour venir à Rome; et Basseville, après avoir rempli sa mission, y demeura un assez long-temps, retenu, disait-il, par quelques affaires particulières.

Cependant le ministre de la marine en France, enjoignit aux consuls de sa nation résidant à Rome, Civita Vecchia et Ancône, d'arborer sur leurs demeures et sur les édifices français les emblêmes de la liberté, de déployer la bannière aux trois couleurs, et de porter la cocarde nationale. Les consuls paraissant disposés à exécuter au plus tôt ses ordres, Pie VI ordonna au cardinal Zelada, secrétaire d'état, de signifier à celui qui résidait à Rome, qu'il ne consentait point à cette démonstration. Cet ordre du saint Père fut signifié au consul le 8 janvier 1793, par une note très-solide. « Le saint Père, y disait-on, veut persévérer dans les dispositions pacifiques dont il a donné plus d'une preuve à la nation française, et dans les sentiments de modération qui conviennent à son ministère apostolique. Il croit néanmoins devoir manifester son opposition au dessein où l'on paraît être, de placer les armes de la république sur la maison du consul et sur le palais de l'académie de France; cette protestation lui est également commandée par sa primauté spirituelle et par sa souveraineté temporelle. Comme pasteur de

l'Eglise universelle, il est obligé de conserver fidèlement le dépôt de la religion, et en cela il ne peut admettre ni indifférence ni silence. Il a exposé dans ses lettres apostoliques, connues de tout le monde, les torts très-graves faits à l'Eglise par la nation française, et il s'est efforcé, par ses exhortations et ses réclamations, de ramener à l'unité catholique une portion si illustre de la chrétienté. Ses efforts malheureusement n'ont point produit le fruit qu'il en attendait, et les Français ont continué à se tenir séparés du chef de l'Eglise. Si le saint Père semblait donner quelque marque d'approbation, ou se taisait seulement en présence des insignes de la république, on en conclurait qu'il s'écarte des maximes que le devoir de son ministère lui avait fait une étroite obligation de proclamer; il ne peut donc, comme pape, condescendre au projet du consul de France. Quant à sa qualité de prince temporel, son refus n'est, sous ce rapport, qu'une application du droit des gens, qui veut qu'une puissance qui en outrage une autre, ne puisse, avant d'avoir réparé l'injure, faire aucun acte ni aucune démonstration qui témoigneraient que ses représentants sont admis auprès de la partie offensée. L'effigie du saint Père a été publiquement et ignominieusement brûlée à Paris, et le nonce apostolique a demandé vainement la réparation d'un si grand affront. La province d'Avignon et le comtat Venaissin ont été enlevés violemment au saint-siége, et unis à la France.

Lorsqu'au mois d'août de l'année précédente, les armes de Sa Sainteté furent arrachées de la maison du consul pontifical à Marseille, pendues à la corde d'une lanterne, mises en pièces et livrées aux insultes de la populace, comment ont été accueillies les plaintes du même consul auprès de la commune de cette ville ? On s'est contenté de répondre, qu'on instruirait sur cet attentat; l'affaire fut même terminée, par cet avis du procureur de la commune au consul: « Quant aux insignes » de votre consulat, les circonstances ne me semblent » pas permettre que vous les replaciez sur votre porte » ou dans votre habitation. » Les Français ont donc les premiers manqué aux égards que se doivent mutuellement les puissances ; et ils ne peuvent prétendre exposer publiquement à Rome les armes de la république, tandis qu'en France, celles du Pape ont été si indignement supprimées. On a de plus entièrement méconnu le respect dû à la résidence du consul susdit, lorsqu'au mois de décembre dernier sa maison fut visitée à l'improviste, et que deux officiers publics s'y livrèrent aux perquisitions les plus minutieuses, sans pourtant y trouver aucune trace du moindre délit. Enfin le saint Père a reçu une nouvelle insulte , par la lettre inconvenante et calomnieuse que lui a adressée le ministre des affaires étrangères de France, au sujet des deux artistes Ratel et Chinard, fortement soupçonnés de vouloir troubler la tranquillité publique; lettre rendue publique par la

presse, afin que l'outrage fût encore plus offensant. Ces justes sujets de plainte doivent paraître suffisants aux yeux de tout homme équitable, pour que Sa Sainteté ne puisse permettre qu'on déploie sous ses yeux, les enseignes d'une république qui ne reconnaît le pontife Romain, ni comme pasteur universel, ni comme prince séculier. »

De telles remontrances étaient de nature à satisfaire quiconque n'eût pas été aveuglé par la passion. Le consul les transmit, non au ministre des affaires étrangères à Paris, comme il semble que les règles diplomatiques l'eussent demandé, mais au sieur Makau, consul de France à Naples. Celui-ci écrivit au cardinal Zelada le 10 janvier 1793, une lettre pleine d'arrogance révolutionnaire. «Au nom de la république, disait-il, et sous ma propre responsabilité, j'ordonne au consul de France (1) d'arborer, dans les vingt-quatre heures, les emblèmes de la liberté; si l'on ose y mettre obstacle, si un seul Français est offensé, je vous promets la vengeance de ma nation. Monsieur le cardinal, je tiens toujours ma parole, et je saurai me prévaloir de la confiance que mes concitoyens m'ont accordée, pour défendre leurs intérêts et maintenir leur gloire. Il ne s'agit point ici de

(1) Le consul de France à Rome étoit alors M. Digne, qui atteint quelques temps après d'une grave maladie, abjura les erreurs où la révolution l'avoit entraîné, et mourut chrétiennement.

mission politique; après l'accueil inconsidéré que l'on a fait au citoyen Ségur (1), la république peut se dispenser de faire à cet égard aucune proposition : nous ne demandons à aucun souverain de reconnaître notre nouveau gouvernement ; nous existons par notre seule volonté, et la justice est notre unique loi.... L'article du spirituel que nous respectons *quoi qu'en dise la malveillance*, n'a aucun rapport avec la nécessité où en est tout consul, d'arborer les emblèmes adoptés par la république. » Le sieur Makau dépêcha en même temps à Rome, en qualité de courrier extraordinaire, un certain La Flotte qui portait le titre de major dans la marine. Ce fut lui qui, de concert avec Basseville, présenta au cardinal Zelada, dans la matinée du 12 janvier, la lettre que nous venons de rapporter. Ces deux hommes, qui n'étaient revêtus d'aucun caractère auprès du gouvernement romain, ne se contentèrent pas de remettre la dépêche entre les mains du secrétaire d'état, mais ils éclatèrent en injures grossières, en menaces furibondes, et finirent par déclarer, qu'ils attendaient dans les vingt-quatre heures une réponse favorable, et que dans le cas d'un refus, on prendrait de

(1) Après l'usurpation d'Avignon et du comtat Venaissin, M. de Ségur fut envoyé par la France pour traiter d'indemnité, avec le Pape. Pie VI ne voulut pas le recevoir, ni en venir à des négociations avec ces révolutionnaires qui commençaient par prendre et ravir, et ensuite parlaient d'entrer en marché. *(Ed. it.)*

telles mesures, qu'à la fin *il ne resterait pas dans Rome, pierre sur pierre.*

Le cardinal n'opposa à ces insultes qu'une extrême modération : il s'étendit à montrer, avec beaucoup de douceur, la nécessité où étaient le gouvernement romain et le saint-siége de s'en tenir aux décisions déjà arrêtées et rendues publiques ; mais voyant que ses raisons ne pouvaient ébranler ces deux furieux, il termina en leur disant que, le 14 du présent mois, il leur notifierait la volonté du Pape, auquel il devait faire un rapport sur cette affaire pour avoir ses derniers ordres. La Flotte et Basseville sortirent en murmurant, mais sans répliquer, du palais apostolique.

Il faut observer ici, qu'avant et après l'arrivée de Basseville, les Français qui demeuraient à Rome avaient indisposé le peuple romain par des festins patriotiques, auxquels avaient assisté des femmes perdues et des hommes décriés ; et cela dans le palais de l'académie de France, où l'on avait orné de guirlandes le buste de Brutus, et fait disparaître les statues ou bustes des rois de France, des papes et des cardinaux. Des bruits alarmants venus de la même source, et d'insolentes forfanteries, avaient encore ajouté au mécontentement. Les Français commirent aussi une grave imprudence en publiant la lettre de Makau au secrétaire-d'état, que nous venons de citer, et une autre du même Makau au consul de France à Rome, où l'on parlait *de réunir tous*

les Français qui se trouvaient à Rome, pour empêcher qu'aucune main sacerdotale ne profanât par son opposition l'exercice de la liberté, qui devait s'effectuer par l'installation des emblèmes républicains.

Le gouvernement pontifical, informé d'une conduite si peu réservée et de la grande irritation du peuple, fit exhorter amicalement les deux républicains à s'abstenir de toute démonstration. Au lieu d'acquiescer à ces sages avis, ils annoncèrent hautement qu'ils prendraient la cocarde tricolore, et arboreraient les insignes de la liberté dans la soirée du 13 janvier, au plus tard. En effet, ce jour qui était un dimanche, vers les cinq heures trois quarts, on vit sortir du palais de l'académie de France, situé alors dans l'endroit le plus fréquenté de Rome (1), une voiture où se trouvaient La Flotte et Basseville, et qui se dirigeait vers la place Colonne. Ces deux personnages, ainsi que le cocher et les valets, portaient de grandes cocardes tricolores, et de l'intérieur de la voiture on agitait un petit étendard républicain. Il n'en fallut pas davantage pour que le peuple, qui se crut insulté, fit éclater son indignation. De grandes clameurs s'élevèrent, et quelques pierres furent lancées contre les républicains. La décharge d'une arme à feu que l'on entendit partir de la voiture, sans pourtant blesser personne, acheva d'exaspérer les esprits : et en un instant les téméraires se

(1) Dans la rue dite *del Corso.*

virent investis d'une si grande multitude, qu'ils furent obligés de fuir à toute bride, et allèrent se réfugier dans la maison d'un banquier français nommé Lamoutte. Le peuple ne tarda pas à y pénétrer, et Basseville fut découvert armé d'un stylet. Il voulait défendre sa vie ; mais il fut bientôt atteint mortellement d'un coup de couteau ou de rasoir dans le bas-ventre. La garde pontificale accourut promptement, et prit le blessé sous sa protection.

Pie VI avait sans doute sujet d'être indigné contre des hommes qui venaient sous ses yeux troubler la tranquillité publique ; mais quand il les sut en péril, il ne pensa plus qu'aux secours qu'on pourrait leur procurer. Le gouvernement romain envoya auprès de Basseville des médecins, des chirurgiens, et chargea des prêtres de le visiter. Le malheureux, dont la blessure ne laissait aucun espoir, se confessa, donna des marques d'une sincère pénitence, rétracta publiquement ses erreurs (1), et mourut dans la soirée du 14 janvier. Son corps fut porté à l'église de Saint-Laurent *in Lucina*, où on lui fit des funérailles convenables, aux frais du saint Père. Quant à l'officier La Flotte,

(1) Il avait publié quelques ouvrages, et avait été, au commencement de la révolution française, un des rédacteurs du *Mercure national*, qui cessa de paraître en 1791, et l'on peut croire que ces écrits n'étaient pas exempts d'erreurs et de paradoxes. (*Ed. ital.*)

l'autorité prit des mesures pour sa sûreté, et le soir même de l'événement, il fut placé avec sa femme et ses enfants dans un lieu inaccessible à la fureur du peuple. On leur fournit en argent ou autrement tout ce qui leur était nécessaire. Ils partirent accompagnés d'une escorte suffisante, et arrivèrent tranquillement aux frontières de l'état ecclésiastique. On pourvut par des ordres sévères à la sécurité des Français qui habitaient Rome, et le palais de l'académie de France, que le peuple voulait détruire, fut sauvé de l'incendie (1).

(1) Neuf ans après la mort de Basseville, quand les relations exagérées et calomnieuses qui se répandent dans les premiers moments auraient dû faire place à la vérité historique, voici comment l'événement était raconté dans un ouvrage imprimé à Paris sous le titre de *Tableaux historiques de la Révolution* : « Vers les quatre heures de l'après-midi, la femme de Basseville avec son fils, La Flotte et un certain Duval, montent en voiture. Ils traversent tranquillement Rome et la place du Peuple, sortent de la ville, et n'y reviennent qu'après une longue course. On les attendait à leur retour, et ils sont assaillis sur la place Colonne. La décharge de l'arme à feu est un coup de pistolet, dirigé par un des assaillants contre le cocher. Après une fuite rapide, les personnes poursuivies ont le temps de s'enfermer, de barricader les portes. Basseville écrit une lettre au cardinal Zelada pour l'informer de l'attentat; le cardinal ne répond pas. Cependant paraissent sur la scène des prêtres et des moines, qui excitent le peuple, rassemblé autour de la maison, à répandre le sang. Les portes sont enfoncées. Une multitude innombrable entre dans la maison. Basseville est sans armes, et un soldat de la garde du Pape lui perce le ventre d'un coup de bayonnette. Les secours de l'art sont refusés au malheureux blessé; et, pour

D'après ce récit, puisé à des sources authentiques, je laisse au lecteur à juger de l'équité du 1er article de l'armistice. Ce traité, plein de fraude et de violence, affligea vivement Pie VI. Son zèle pour l'honneur et l'intégrité de ses états, le rendit fort sensible aux conditions humiliantes qu'on lui imposait, ainsi qu'à la perte d'une partie considérable des domaines pontificaux; Et comme il avait toujours craint de charger ses sujets, il ne pouvait sans douleur se voir obliger de recueillir les sommes énormes qu'on exigeait de lui. On sait quel était son goût pour les beaux-arts, et avec quel empressement et quelle munificence il les encourageait. Quelle ne fut donc pas sa peine d'être contraint d'abandonner à la rapacité de l'ennemi son musée Pio-Clementino, et tant de chefs-d'œuvre qui embellissaient Rome? L'espérance néanmoins de procurer la paix à son peuple, l'emporta dans son cœur sur tout autre sentiment. Ayant aussitôt convoqué les cardinaux, il ratifia le traité dans toutes ses parties. Des édits publics ordonnèrent au peuple de respecter les Français, et de les recevoir comme amis, menaçant des peines les plus grièves quiconque oserait les molester. On prit

comble d'infortune, les prêtres et les soldats insultent à ses douleurs. Sa femme, son fils, et La Flotte sont pris, menacés, maltraités de toutes les manières, et n'échappent à la mort que par un hasard qu'on ne peut expliquer.» (*Tableaux historiques de la Révolution*, tom. II, pag. 303, 304.) Voilà comme on écrit l'histoire! (*Ed. ital.*)

en même temps les moyens les plus efficaces pour l'exécution des articles du traité.

Après la ratification de l'armistice, on vit bientôt paraître à Rome quelques Français tout fiers des exploits de leurs concitoyens. Le premier qui s'y rendit fut un certain Miot, ministre de la république près la cour de Toscane : craignant néanmoins l'animosité du peuple, il ne voulut point se présenter seul, et entra dans la compagnie du ministre d'Espagne. Il vint ensuite des commissaires et d'autres employés du gouvernement français, qui se montrèrent avec plus d'assurance. Ce fut alors que le sieur Cacault, agent de la république française en Italie, établit sa résidence à Rome. Décorés de leurs cocardes tricolores, ces commissaires se promenaient par toute la ville, avec des airs de triomphe et de hauteur qui ne faisaient que réveiller et enflammer le ressentiment du peuple. Quelques-uns des plus modérés se contentèrent de témoigner leur indignation par des paroles ; mais d'autres, de la dernière classe eurent la sotte hardiesse d'insulter ces Français par des cris et par des huées, et de leur jeter des pierres. Le gouvernement s'empressa de réprimer ces excès, plus faciles à prévoir qu'à prévenir ; et pour convaincre la république française de sa loyauté, et de son désir de maintenir la paix et la bonne harmonie entre les deux états, il fit sur-le-champ arrêter les principaux meneurs de cette impru-

dente populace. On leur rasa la tête, et ils furent de suite conduits aux galères de Civita-Vecchia, et n'en sortirent que sur la demande réitérée des agents de France, qui déclarèrent être contents de la prompte satisfaction qu'ils avaient obtenue.

Quelques-uns des commissaires se rendaient aux églises et aux galeries des palais apostoliques, pour voir quels étaient les plus beaux tableaux. Ils visitaient les deux musées Capitolino et Pio-Clementino, pour reconnaitre les meilleurs ouvrages de sculpture; et ils furent si prompts à présenter le catalogue des cent objets d'art qu'ils réclamaient, qu'ils semblèrent avoir fait toutes ces visites, moins pour examiner et choisir, que pour s'assurer de l'existence des chefs-d'œuvre dont ils auraient eu la liste toute dressée d'avance. D'autres s'occupaient à régler le recouvrement de l'argent et des denrées promises; et le gouvernement s'empressa d'acquitter sa parole sur ce point. Pie VI fut le premier à se dépouiller de l'or et de l'argent qui se trouvaient dans les palais apostoliques. On demanda les métaux précieux qui servaient d'ornements aux églises; tous les sujets de l'état ecclésiastique furent invités à donner l'or et l'argent superflus qu'ils pouvaient avoir; et l'on s'engageait à payer, d'après une juste estimation, ce qui ne serait pas d'un grand prix, offrant pour les valeurs plus considérables, d'ouvrir des crédits à intérêt sur la Chambre apostolique. En peu

de temps, outre les bœufs et les chevaux livrés aux commissaires, on paya en argent les cinq premiers millions.

Cependant le jurisconsulte Pieracchi, qui reçut en cette circonstance le titre de comte palatin, arrivait à Paris en qualité de ministre du saint Père. Il avait pour instruction de reconnaître, au nom du souverain de Rome, le nouveau gouvernement établi en France, et il était muni de tous les pouvoirs nécessaires pour conclure un traité de paix définitif. On lui remit en outre des lettres apostoliques en forme de bref, sous la date du 5 juillet 1796, et adressées à tous les chrétiens de France qui étaient demeurés dans la communion du saint-siége. Ces lettres portaient : « Qu'il était de foi catholique que les puissances sont ordonnées et établies par la sagesse de Dieu, afin que les peuples ne soient pas livrés au désordre et agités comme une mer en furie ; que saint Paul avait enseigné que tout pouvoir vient de Dieu, et que résister au pouvoir, c'est résister à l'ordre de Dieu même ; qu'il ne fallait donc pas se faire illusion, et, sous apparence de piété, fournir aux auteurs des nouvelles institutions une occasion et un prétexte de blâmer la religion catholique ; que les fidèles enfants de l'Eglise devaient obéir avec joie et promptitude à ceux qui commandent, parce qu'ils remplissaient ainsi une de leurs obligations, et que les dépositaires de l'autorité venant à connaître que la vraie religion ne veut pas le renversement des lois civiles,

se trouveraient engagés à la favoriser et à la protéger ; qu'on ne devait point écouter ceux qui avanceraient une doctrine contraire, et prétendraient l'attribuer au siége apostolique. (1) » Pie VI n'ignorait pas en donnant ce bref, qu'il y avait peu à espérer d'un gouvernement déloyal et impie, tel qu'était celui de la république française. Il voulut néanmoins tenter s'il restait quelque remède pour la guérison de Babylone ; il essaya de vaincre le mal par le bien, et le ministre pontifical eut ordre de publier le bref en France, si les directeurs de cette république le trouvaient bon.

CHAPITRE II.

DIFFICULTÉS INSURMONTABLES POUR LA CONCLUSION DE LA PAIX ENTAMÉE A PARIS ET A FLORENCE. TRAITÉ DE PAIX SIGNÉ A TOLENTINO.

Pieracchi étant arrivé à Paris, et ayant notifié au gouvernement français sa mission comme ministre plénipotentiaire du Pape, on régla sans beaucoup de retard le jour où se tiendrait la première conférence ; mais la question qui fut d'abord adressée à l'envoyé du saint-siége, était bien de nature à l'effrayer. On lui demanda s'il avait des pouvoirs illimités pour

(1) Le témoignage de M. Baldassari constate l'authenticité de ce bref, qui a donné lieu à de grandes discussions en 1796, comme on peut le voir dans les *Annales catholiques de M. de Boulogne.*

accéder à *toutes* les propositions et souscrire *tous* les articles qui lui seraient présentés. Il répondit à une demande aussi exorbitante que les pleins pouvoirs qu'il avait reçus du Pape étaient limités par des instructions qui l'autorisaient à faire les *sacrifices temporels* qui ne porteraient point atteinte à la souveraineté du siége apostolique, mais ne s'étendaient nullement aux matières spirituelles. Il fit connaître la teneur du bref dont il était porteur; mais il ne fut écouté qu'avec un mépris qu'on ne prit pas la peine de dissimuler. Le Directoire, qui aurait voulu avilir le saint-siége avant de consommer sa ruine, fit proposer à Pieracchi de souscrire l'article suivant: « Le Pape désapprouvera, révoquera, annulera toutes les bulles, tous les brefs, monitoires, rescrits et décrets apostoliques émanés du saint-siége concernant les affaires de France depuis 1789 jusqu'à ce jour (1). » Le ministre du saint Père ayant répondu que loin de pouvoir admettre et ratifier de telles demandes, il ne pouvait même, suivant la déclaration formelle qu'il en avait faite au commencement de la conférence, entrer en discussion sur les affaires spirituelles, on lui dé-

(1) La constitution civile du clergé, condamnée par les brefs de Pie VI, n'était plus depuis long-temps en vigueur; elle avait cessé de faire partie des lois de l'Etat. Le Directoire ne se souciait pas plus de cette constitution que de l'ancienne discipline de l'Eglise Gallicane; mais il voulait tourmenter le saint-siége, et avoir un prétexte pour continuer la guerre.

clara que sa mission diplomatique était terminée.

A la première nouvelle que toute espérance de paix était évanouie, la consternation et l'inquiétude furent grandes dans Rome. Mais quand on sut la cause qui avait fait rompre la conférence, autant on s'emportait contre le procédé du gouvernement français, autant on donnait d'éloge à la conduite du ministre pontifical. Si le peuple romain a ses défauts, il a aussi ses qualités. Il est sincèrement attaché à la religion, sait apprécier les choses et les circonstances à leur juste valeur; il n'approuverait pas un acte de vile condescendance dans son gouvernement, et la mauvaise foi des étrangers excite son indignation. En cette rencontre on demeura tranquille, se confiant dans le secours de Dieu dans la protection de la bienheureuse Vierge et des saints apôtres Pierre et Paul, et dans la prudence du saint Père. La détermination de Pie VI fut dictée par la sagesse et par l'équité. Il n'était pas naturel qu'il aidât lui même les Français à le dépouiller avec plus de facilité: on arrêta donc de suspendre l'accomplissement des obligations onéreuses contractées par l'armistice, sans pourtant faire à cet égard aucune déclaration officielle; mais se contentant de ralentir l'activité qu'on avait mise d'abord à exécuter ces deux conditions. Comme la prudence voulait d'ailleurs qu'on ne renonçât pas à tout espoir de paix et de concorde, on crut ne devoir pas interrompre les relations de convenance, afin de tâ-

cher d'amener les Français à des résolutions plus modérées et plus supportables.

Sur ces entrefaites, le cardinal Zélada demanda et obtint de résigner la charge importante de secrétaire d'état, et le cardinal Busca, qui avait été nonce à Bruxelles et gouverneur de Rome en 1785, lui fut donné pour successeur, à la sollicitation du chevalier Azara. De concert avec ce ministre il se tint plusieurs conférences entre le cardinal Busca et Cacault agent de la république française, et on fit tous les efforts possibles pour ébaucher à Rome un traité de paix. Mais bientôt le Directoire ayant désigné, comme par grâce, la ville de Florence pour de nouvelles négociations, et nommé les deux commissaires près l'armée d'Italie, Cacault et Saliceti, pour représenter la république française ; le Pape de son côté y envoya M. Caleppi auquel on adjoignit en qualité de canoniste et de théologien le père Soldati de l'ordre des frères Prêcheurs, homme distingué par sa science et par sa piété. Le chevalier Azara fut prié par le Pape de vouloir bien se charger encore du rôle de médiateur.

Les ministres plénipotentiaires des deux puissances se trouvèrent réunis à Florence dans les premiers jours de septembre de l'année 1796 ; mais cette fois l'orgueil et la dureté républicaine ne permirent aucune espèce d'entrevue ou de discussion, et les commissaires français ne témoignèrent pas beaucoup d'égards pour le ministre espagnol. Ils se bornèrent à écrire à l'envoyé du saint-siége pour lui apprendre les condi-

tions auxquelles la république française entendait accorder la paix au Pontife. Ils déclaraient que, suivant les instructions que leur avait données le Directoire, les conditions proposées devaient être *acceptées ou rejetées dans leur entier par le Pape ou par son représentant.* Ils invitaient donc M[gr] Caleppi à leur faire savoir s'il consentait à les souscrire, et dans le cas où ses instructions l'obligeraient de recourir au Pape, on ne lui accordait qu'un délai de six jours; audelà duquel le défaut de réponse serait considéré comme un refus de la part du saint Père, dont on instruirait le Directoire. La lettre des deux commissaires était accompagnée de quatre projets d'accommodement: le premier était intitulé *traité de paix*, et contenait vingt et un articles. Le second en renfermait huit, désignés sous le nom d'*articles particuliers et secrets.* Le troisième, composé de vingt-sept articles, était un *traité de commerce et de navigation.* Le quatrième enfin consistait en un *réglement de huit articles, sur lajuridiction des consuls de la république française dans les états pontificaux.*

Je ne veux pas ennuyer le lecteur en lui rapportant l'un après l'autre ces soixante-quatre articles. Je me contenterai de faire voir qu'ils étaient non-seulement très-onéreux; mais de plus contraires à la religion et à l'équité. Le Pape aurait peut-être pu consentir à achever le paiement des vingt et un millions stipulés par

l'armistice de Bologne, et fournir les autres sommes ajoutées par les nouveaux articles du traité de paix : c'est-à-dire trois cent mille livres de France à payer tous les mois jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Empereur et le roi de Naples ; de plus, cinq cent mille autres livres qui devaient être remises aux héritiers Basseville dont la mort était qualifiée d'*assassinat;* et d'autres indemnités pour les dommages que les Français auraient éprouvés dans les états du Pape depuis 1788. Le saint Père eût peut-être pu encore acquiescer à la demande qu'on lui faisait d'abandonner purement et simplement ses droits sur Avignon et le comtat Venaissin, de céder les villes et provinces de Bologne et de Ferrare, les duchés de Castro et Bénévent, le comté de Ronciglione et la terre de Ponte-Corvo. Il pouvait peut-être permettre à la France de tenir garnison à Ancône et à Civita-Vecchia pendant la durée de cette guerre et de celles qui pourraient avoir lieu par la suite. Enfin Pie VI pouvait peut-être bien se soumettre encore à d'autres conditions que je ne citerai point et qui étaient extrêmement rigoureuses ; mais assurément il ne pouvait adhérer à des clauses qui blessaient la justice, entravaient sa souveraineté, et étaient manifestement opposées aux maximes de la religion catholique et aux droits de l'Église.

On prétendait que le saint Père s'obligeât, tant pour la présente guerre que pour toutes celles qui pourraient

survenir, à traiter en ennemis déclarés toutes les puissances en guerre avec la France, qui se réservait à elle seule tous les priviléges et tous les avantages. On voulait que les ambassadeurs, ministres, consuls et vice-consuls de la république française résidant dans l'état ecclésiastique eussent une pleine autorité sur les personnes demeurant dans leurs maisons, soit que ces personnes dépendissent d'eux, soit qu'elles n'en dépendissent pas (1).

Pour que les mauvaises doctrines pussent se propager librement dans l'état ecclésiastique, on exigeait que le tribunal de l'Inquisition fût aboli (2), et que nul ne pût, à l'avenir, être arrêté, et traduit en justice pour cause de religion; de plus, afin que l'erreur pût se produire hautement dans le centre même du catholicisme, on voulait que *tous les Français sans exception*, *et tous les individus employés ou reconnus par les agents politiques et par les consuls de la république*, *jouissent du libre exercice de leur culte*, *sans pouvoir être molestés par aucune autorité ni sous aucun prétexte.*

Enfin, l'article auquel le comte Pieracchi refusa de

(1) On verra plus bas le but de cette prétention, lorsqu'il s'agira du complot où le général Duphot perdit la vie.

(2) On sait que l'Inquisition de Rome, très-douce et très-modérée, se borne aux mesures nécessaires pour réprimer ceux qui voudraient semer des divisions et troubler la paix publique: ce qui est très-permis dans tous les états, quelle que soit la forme du gouvernement.

souscrire, et qui fit rompre le traité de paix commencé à Paris, cet article non-seulement ne fut pas supprimé, mais fut reproduit avec une plus grande extension. C'était le quatrième des vingt-et-un dont se composait le premier traité. Il y était dit : « Sa Sainteté reconnait avec le plus vif regret que des ennemis communs ont abusé de sa confiance et surpris sa religion, pour expédier, publier et répandre en son nom plusieurs actes dont le principe et les effets sont contraires à ses véritables intentions et aux droits des nations. En conséquence, Sa Sainteté désapprouve, révoque et annulle les bulles, rescrits, brefs, mandements apostoliques, monitoires, instructions pastorales, et en général tout écrit ou acte émané du saint-siége, ou d'une autorité quelconque soumise au saint-siége, touchant les affaires de France, depuis 1789 jusqu'à ce jour. » Tout le monde voit que, par *ces autorités soumises au saint-siége*, on entendait les évêques.

Ainsi, ce n'était pas assez que le Pape se condamnât lui-même, en révoquant tout ce qu'il avait fait contre le schisme de France; il devait encore annuler toutes les protestations, réclamations et instructions pastorales, que les évêques de cette nation publièrent avec tant de gloire; toutes les mesures qu'ils crurent devoir prendre pour préserver leurs églises de l'hérésie et de l'impiété conjurées contre elles. Telles étaient les propositions qu'on n'avait pas honte de faire au souverain

A peine Mgr Caleppi eut pris connaissance des conditions et des clauses du traité, qu'il se rendit à Rome, auprès du saint Père, pour lui faire son rapport et attendre sa décision. Pie VI, voulant dans une affaire aussi importante avoir l'avis des cardinaux, les réunit en conseil. Les conditions du gouvernement français furent rejetées d'un avis unanime; et la réponse fut rendue avant l'expiration du délai. Mgr Caleppi, de retour à Florence, adressa, le 14 septembre, aux commissaires français, une lettre officielle signée de lui et du chevalier Azara; et conçue en ces termes: « J'ai présenté à Sa Sainteté les soixante-quatre articles qui doivent être acceptés ou rejetés dans leur entier. Le saint Père, après les avoir examinés et avoir pris l'avis du sacré collége, a déclaré que *ni la religion ni la bonne foi ne lui permettaient de les accepter*. Il a en effet observé, avec la plus vive douleur, qu'outre l'article proposé à Paris, par lequel on prétendait l'obliger à révoquer tous les actes du saint-siége relatifs aux affaires de France depuis 1789; il s'en trouve encore d'autres qui, *étant très-préjudiciables à la religion catholique et aux droits de l'Église*, ne peuvent être admis; sans parler de ceux qui sont destructifs de sa souveraineté temporelle, nuisibles au bonheur et à la tranquillité de ses sujets, et manifestement contraires aux égards dus aux princes et aux nations envers lesquels il ne lui serait pas même per-

mis d'observer la neutralité. Le saint Père a donc la ferme confiance que le Directoire exécutif, mu par sa propre équité et par égard pour la médiation du roi d'Espagne, voudra bien prendre en considération les puissants motifs qui ont déterminé sa conscience à un refus qu'*il serait obligé de soutenir au péril même de sa vie.* »

Les commissaires républicains, qui avaient probablement espéré de la part de Rome une basse complaisance pour les volontés impérieuses du Directoire (1), furent surpris de cette réponse pleine de dignité; ils ne voulurent pas recevoir la note du ministre pontifical, alléguant pour motif qu'*ils n'étaient point en relation avec le chevalier Azara.* Mais Mgr Caleppi leur fit bientôt passer une autre note, dans laquelle il protestait contre le refus qu'on faisait de la médiation du roi Catholique, et disait aux commissaires que le défaut d'acceptation de la première note souscrite par le chevalier Azara, *ne devait point la faire considérer comme non avenue.* Après quoi il s'en retourna à Rome, laissant Azara à Florence. On a dit que ce ministre avait conseillé de ne pas rejeter les propositions de la France, et on lui a attribué la publication d'un écrit contenant l'opinion d'un soi-disant théologien, qui prétendait montrer qu'en cette circonstance

(1) Ils connaissaient bien mal et Rome et son génie.

le saint-siége pouvait acquiescer aux articles proposés. Je ne prendrai point parti sur ce fait, dont je ne puis ni affirmer ni nier la vérité. L'auteur du *Mercure Britannique*, parlant d'Azara dans son numéro XXVI (1), le range « parmi ces hommes d'État qui, croyant à l'immortalité de la révolution et de ses triomphes, jugeaient dangereux de lui résister, et pensaient que le meilleur moyen de se prémunir contre elle était de se prêter à toutes ses exigences. » Cet Espagnol était généralement regardé comme un homme peu instruit en fait de religion; il avait la réputation de philosophe, suivant le sens moderne attaché à ce mot. Pie VI parut bien aise qu'il ne revînt point à Rome (2).

Dans ces conjonctures, le gouvernement pontifical publia un avis par lequel il informait les sujets de l'état ecclésiastique, de ce qui s'était passé à Paris et à Flo-

(1) Vol. IV, pag. 120.

(2) Lorsqu'il obtint un peu plus tard l'ambassade de Paris, les Jacobins eux-mêmes ne virent qu'avec dégoût la manière servile avec laquelle le représentant de l'Espagne se traînait aux pieds des directeurs français. Il n'eut pas honte de déshonorer son roi et sa nation, en assistant, le 10 août, à l'anniversaire des malheurs de Louis XVI. Il aspirait à se faire nommer par la faveur du Directoire, ministre à Madrid; mais il fut trompé dans son attente, et il tomba dans une disgrâce bien méritée. (*Mercure Britann.* n° XXVI.) Il mourut, à Paris, en 1804, laissant, dit un biographe, une mémoire plus illustrée par son goût pour les lettres et les beaux-arts, que par ses principes et ses opérations. (*Ed. ital.*)

rence, et mettait sous leurs yeux les articles présentés à M. Caleppi; il déclarait que l'exécution des clauses de l'armistice demeurait suspendue, puis on ajoutait : Le saint Père a tant d'éloignement pour toute espèce d'hostilité, qu'il s'est efforcé, au prix des plus grands sacrifices, et qu'il s'efforcera encore de maintenir la paix dont il désire voir jouir ses bien-aimés sujets. Mais si les Français sont dans d'autres dispositions, son intention n'est pas de laisser ses états exposés, sans défense, à l'invasion. Si donc des troupes ennemies essayaient de franchir la frontière, il est décidé à repousser la force par la force, et il ne doute pas que ses sujets, animés de leur zèle pour la religion catholique et du désir de sauver leurs personnes, leurs familles et leurs biens, ne concourent à la défense commune, en s'opposant avec courage à ceux qui tenteraient de troubler leur repos, par une injuste agression. C'est aux évêques, aux curés et aux magistrats à exhorter le peuple qui est sous leur dépendance, à prendre les armes, et à les y exciter même par le son des cloches. »

Pie VI vit bien pourtant que si la république française voulait envahir l'état ecclésiastique, la résistance d'un peuple peu habitué aux exercices de la guerre serait un faible rempart. Il pensa donc à se ménager des secours plus puissants; et comme il appartenait spécialement à l'empereur des Romains, en sa qualité de premier protecteur du saint-siége, de venir à son

aide, et de le défendre contre ses ennemis, il résolut de s'adresser à lui, et de le faire d'une manière convenable à la majesté du premier des princes chrétiens. Il lui députa donc avec le titre d'ablégat apostolique, Mgr Joseph Albani, alors auditeur général de la chambre apostolique, et aujourd'hui le premier des cardinaux diacres de la sainte Église Romaine. Cet illustre personnage fut accueilli avec bonté par l'Empereur, mais avec beaucoup de froideur par le ministre auquel était confiée la direction du cabinet impérial. Nous parlerons plus bas de cette mission et de ses résultats.

Le roi de Naples avait, à cette époque, montré beaucoup d'activité pour augmenter son armée, que l'on disait monter à soixante mille hommes bien équipés et pourvue d'une bonne artillerie. Pie VI fit aussi des démarches auprès de ce prince, et le pria d'envoyer à Rome une personne de confiance, pour y traiter du salut commun au moyen d'une *alliance défensive;* il lui représentait que la chute de l'état de l'Église entraînerait inévitablement celle du royaume de Naples.

Ferdinand IV, après avoir reproché doucement au Pape, d'avoir attendu si long-temps à recourir à lui, et de n'avoir pas adhéré à un projet antérieurement formé, s'empressa d'acquiescer à sa demande, et choisit le marquis del Vasto pour son plénipotentiaire à Rome. La lettre par laquelle il lui confiait cette mission était

ainsi conçue : « Le saint Père m'ayant mandé que les injustes et détestables prétentions de la France, l'avaient obligé de renoncer à tout traité de paix avec cette puissance, et ayant sollicité mon secours dans les circonstances actuelles ; quoique cette demande soit un peu tardive et ne s'accorde pas avec les plans que j'avais arrêtés, je n'ai point hésité à y accéder, attendu qu'elle intéresse la religion, aux intérêts de laquelle je n'ai cessé de veiller. Sa Sainteté désirant, en outre, que je lui envoie une personne de confiance pour concerter les mesures que l'on devra prendre, j'ai jeté les yeux sur vous, dont j'ai reconnu le zèle et la fidélité dans un grand nombre d'occasions. Comme vous devez partir promptement, vous viendrez sans délai, vous instruire de mes intentions : je ne doute nullement que vous ne preniez à cœur, autant que je le souhaite, l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise, l'intérêt et la gloire de l'état, et la tranquillité de mes sujets dont je reçois tous les jours des témoignages d'amour et de fidélité, etc. »

Le marquis del Vasto étant bientôt arrivé à Rome, il fut conclu, le 25 septembre, entre lui et le cardinal Busca, un traité d'alliance défensive, dont voici les points principaux : « Le Pape augmentera ses troupes ; les milices napolitaines entreront dans l'état ecclésiastique en nombre suffisant, pour pouvoir, unies à celles de Sa Sainteté, repousser toute agression

ennemie ; chacune des deux cours regardera les intérêts de l'autre comme les siens propres, et ne pourra faire sa paix avec la France, *sans que toutes les deux y soient comprises.* » Pie VI, profitant des sommes qu'on avait amassées pour les Français, ordonna qu'on mît sur pied le plus de troupes qu'il se pourrait, et en confia le commandement à Gaddi, qui, après avoir servi long-temps dans les armées autrichiennes, s'était attaché à l'armée pontificale. On forma aussi une milice urbaine pour maintenir le bon ordre dans Rome ; et tous les citoyens furent invités à contribuer, par des dons volontaires, à la défense de la religion et de la patrie. L'agent Cacault, qui continuait de séjourner à Rome, et qui ne manquait ni de malice ni d'activité, s'informait soigneusement de toutes les mesures que l'on prenait, de concert avec le gouvernement napolitain, et en donnait avis au Directoire.

Cependant, les Français ne pouvaient accomplir leurs mauvais desseins contre Rome, parce que Bonaparte ne jugeait pas prudent d'avoir un nouvel ennemi sur son flanc, tandis que Mantoue menaçait de tenir encore long-temps, et qu'il pouvait être attaqué de front par l'armée impériale ; il désirait, au contraire, beaucoup rompre l'alliance qui unissait Rome et Naples, et il chargea le sieur Cacault de mettre tout en œuvre pour engager le Pape à faire séparément sa paix à des conditions modérées. Cet agent républicain s'acquitta

de sa commission avec beaucoup de zèle. Il promit au gouvernement romain des conditions bien différentes de celles qui avaient été offertes à Florence; des conditions qui ne blesseraient aucunement la conscience du saint Père, et qui seraient de nature à satisfaire tous les esprits par leur équité; mais toutes ses instances n'obtinrent que des réponses évasives. Napoléon, pour obtenir cette paix qu'il souhaitait vivement, eut encore recours au chevalier Azara; mais le gouvernement pontifical ne crut pas non plus devoir s'arrêter aux représentations de ce ministre. Cacault fut fort irrité de l'inutilité de ses démarches. Il écrivit à Bonaparte qu'il avait agi en tout suivant ses intentions, qu'il avait essayé par tous les moyens de faire sentir au cardinal secrétaire d'Etat, que Rome allait se jeter dans les bras de ses ennemis naturels, que c'était évidemment prendre le plus mauvais parti, de s'appuyer sur une alliance faible, pour se mettre en opposition avec la France, ancienne protectrice de l'indépendance du saint-siége, et avec l'Espagne, l'unique puissance qui fût amie du gouvernement pontifical. Il ajoutait qu'il avait voulu se servir du marquis Gnudi, très-lié avec le neveu du Pape, pour faire comprendre qu'on pouvait facilement convenir d'un accommodement : mais que le langage de la raison et de la saine politique avait échoué; qu'on ne voulait pas entendre parler de la paix, qu'il se voyait lui et le ministre d'Espagne en

butte aux dédains, et qu'on les fuyait comme des gens atteints de la peste.

Une autre tentative de Napoléon pour avoir la paix avec Rome, fut d'y envoyer en toute hâte le cardinal Alexandre Mattei, archevêque de Ferrare, auquel il écrivit de cette ville, en date du 21 octobre, une lettre fulminante, où il disait : « Rome veut la guerre, elle l'aura. Mais avant de pouvoir contempler de sang-froid la ruine et la mort des insensés qui veulent tenir tête aux phalanges républicaines, je dois à ma nation, à l'humanité, à moi-même, de tenter un effort pour ramener le Pape à des conseils plus modérés, plus conformes à ses véritables intérêts, à son caractère et à la raison (1). Vous connaissez, monsieur le Cardinal, les forces et la valeur de l'armée que je commande. Pour détruire la puissance temporelle du Pape, je n'ai qu'à le vouloir. Allez à Rome, parlez au saint Père, éclairez-le sur ses vrais intérêts, arrachez-le aux intrigues qui l'environnent, qui veulent sa perte et celle de la cour romaine. Le gouvernement français permet encore que j'écoute des propositions de paix: tout peut s'accommoder. La guerre, si cruelle pour les peuples, amène de terribles résultats pour les vaincus. évitez au Pape de grands malheurs. Vous savez combien

(1) Celui qui parle de *conseils modérés*, est ce même Bonaparte, qui, peu auparavant, écrivant au Directoire sur l'armistice conclu à Bologne, se plaignait *de n'avoir point assez obtenu.*

je désire terminer par la paix une lutte que la guerre terminerait pour moi sans péril et sans gloire (1). Je vous souhaite, monsieur le Cardinal, dans votre mission, le succès que mérite la pureté de vos intentions. »

Le 28 du même mois d'octobre, Bonaparte pressait encore l'agent Cacault dans le même but. Il lui écrivait de faire savoir au Pape, que, « par la modération du Directoire, le général français était autorisé à terminer le différend avec Rome, ou par les armes ou par un nouveau traité. Il lui disait de recommencer les négociations, ou directement avec le secrétaire d'État, ou par l'intermédiaire du cardinal Mattei; et, si l'on adhérait à ses offres, de se rendre à Crémone avec le ministre choisi par le gouvernement pontifical. Il désirait prouver au Pape combien il avait à cœur de mettre fin à de si longs débats, et aux maux que la guerre apporte à l'humanité; il lui offrait donc le

(1) Avant d'écrire cette lettre, Bonaparte avait visité en personne le cardinal Mattei, l'avait comblé de politesses, et ayant fait retirer les personnes de sa suite, lui avait dit : « Monsieur le cardinal, vous devez être l'ange de la paix. Le Directoire ne veut pas la guerre avec Rome; il souhaite, au contraire, l'avoir pour amie, et tel est aussi mon désir. Je ne veux pas être le destructeur, mais le sauveur de cette ville. Le saint Père est trompé et trahi. Il faut l'éclairer; c'est à vous à lui rendre ce service en allant conférer avec lui. » Le cardinal pria alors Bonaparte de lui faire connaître ses intentions par écrit; et celui-ci lui remit la note qu'on vient de rapporter presque en entier.

moyen de mettre son honneur à couvert, et de satisfaire à ses obligations comme chef de la religion. Cacault devait, de plus, assurer de *vive voix* Sa Sainteté, que le général Bonaparte avait toujours été contraire au traité proposé antérieurement, et surtout au mode de négociation qu'on avait suivi; qu'à sa sollicitation le Directoire consentait qu'on ouvrit de nouvelles conférences; et que lui, Bonaparte, aimait bien mieux être le sauveur que le destructeur du saint-siége (1). »

Cependant le cardinal Mattei, venu promptement à Rome, avait de suite rempli sa commission. Les nouvelles avances et les paroles de Bonaparte firent grande impression sur Pie VI. Il convoqua sur-le-champ le sacré collége, qui cette fois se trouva divisé. Quelques-uns pensaient qu'il fallait profiter de cette occasion, et adhérer, sans délai, aux propositions du géné-

(1) Il tint un langage un peu différent quand il fut en Egypte. Il disait alors aux chérifs de la Mecque : *Que les Français étaient pleins de respect pour Mahomet et sa sainte loi;* et il en donnait pour preuve qu'*ils avaient détruit les croix dans les pays qu'ils avaient conquis, et renversé le trône du Pontife romain.* Il n'est pas difficile de deviner ce qui faisait tant désirer à Bonaparte de faire sa paix avec Pie VI. Une nouvelle armée autrichienne menaçait l'Italie, et peu de jours après, Bonaparte était aux prises avec Alvinzi sur les bords de l'Adige. Il avait écrit au Directoire au commencement d'octobre, que *s'il avait été consulté d'abord, il aurait retardé les négociations avec le Pape, comme on avait fait avec Venise et avec Gênes.* (*Ed. ital.*)

ral français : les autres, et c'était la plus grande partie, furent d'un sentiment opposé ; et voici les raisons dont ils l'appuyaient : ils ne voyaient pas ce qui avait pu produire, tout à coup, dans les dispositions du gouvernement français, un si grand changement. Cette modération affectée n'était pas sincère ; et si la paix qu'on offrait en ce moment paraissait juste et supportable, elle ne serait que passagère et sans garantie. On devait, avant tout, respecter les engagements du traité d'alliance conclu avec la cour de Naples, et sans s'arrêter à ces démonstrations pacifiques, continuer les préparatifs pour une bonne défense. Ces cardinaux comptaient d'ailleurs sur les secours promis par le roi de Naples, et on venait même d'expédier, à la secrétairerie d'état, la feuille de route et le tableau représentant l'état complet de l'armée auxiliaire. Mais dans le temps où le cardinal Mattei arrivait à Rome, le cardinal secrétaire d'état recevait une lettre confidentielle que lui écrivait le chevalier Azara, en date du 22 octobre. Cette lettre avait probablement été suggérée par Bonaparte, et cachait, sous une apparence de douceur, une plaisanterie mordante : « Si les représailles étaient de mon goût, disait le ministre railleur, j'aurais beau champ pour me satisfaire ; et si la vengeance pouvait entrer dans mon cœur, je pourrais m'en permettre un léger essai, en lui donnant les couleurs de la justice. Mais mon faible est d'épargner aux gens

tout ce qui serait de nature à les humilier; en un mot, je me crois quelque grandeur d'ame en pardonnant aux hommes leurs travers. Passez-moi cette vanité.

» Je ne conçois pas comment, aujourd'hui jeudi, vous ignorez encore la conclusion de la paix avec Naples que je vous avais si bien prédite; tandis que le courrier qui en a été le porteur, a dû traverser Rome mardi soir, et que celui qui en a rapporté la ratification était hier matin à Florence, et est parti pour Brescia afin de délivrer les quinze cents cavaliers qui s'y trouvaient en otage. Il paraît que tout cela se passait pendant que le marquis del Vasto réglait les mouvements des troupes qui venaient à votre secours. Cet incident, comme vous voyez, peut donner lieu à bien des réflexions; mais je vous en fais grâce. Je ne connais pas encore toutes les clauses de cette convention; mais je sais bien des choses qui me portent à croire qu'il y a deux traités : un public, par lequel le Roi s'oblige à fermer tous ses ports aux Anglais; à payer une contribution; à donner des facilités pour l'exportation des grains; à partager le port de Messine avec les Français, de manière que le commandement en appartienne aux deux nations, comme il fut stipulé avec les Hollandais pour le port de Flessingue (1). Il a en outre été con-

(1) Les détails donnés par Azara ne sont pas exacts. Dans le traité public, il n'est point question de contribution ni du par-

venu tacitement, qu'à la conclusion de la paix avec le Pape, il céderait à la France Bénévent, Ponte-Corvo, et je crois encore, Castro et Ronciglione, dont le peuple français ferait *cadeau* à Ferdinand. Je ne devrais peut-être pas communiquer ces renseignements, à un ministre qui n'est point autorisé à entrer en éclaircissement avec moi, pauvre homme qu'on fuit comme la peste ; mais j'ai un cœur faible qui aime les ennemis, même ingrats, parce qu'il les suppose toujours dans l'erreur, et disposés à s'éclairer.

» Je suis très-obligé au saint Père de la lettre qu'il m'a écrite : je vois que, malgré les influences malignes, il conserve encore pour moi un reste d'affection et de bienveillance. Faites-moi le plaisir de le remercier beaucoup de ma part ; assurez-le que je suis bien éloigné de vouloir le contrister par mon retour à Rome, et que je connais très-bien la nature des passions bilieuses qui dominent les fanatiques. Ils pourront piller le palais d'Espagne, détruire mes meubles, et faire

tage du port de Messine, et les vaisseaux des puissances ennemies de la France n'étaient point exclus des ports napolitains quand ils n'excédaient pas le nombre de quatre. La contribution de 8 millions de livres se trouvait dans le traité secret, par lequel les Français s'obligeaient à ne point favoriser dans l'Italie méridionale les partisans des nouveautés contraires au gouvernement, et de ne point s'avancer au-delà d'Ancône, pendant les démêlés avec Rome. Voilà à quoi se réduisait, suivant l'annaliste Coppi, la partie secrète du traité. (*Ed. ital.*)

toutes les autres extravagances que leur suggérera le dépit de mes ennemis; mais ils ne parviendront pas à altérer la paix de ma conscience, qui est pure comme le soleil, et qui croit mériter des éloges au lieu de proscriptions. Mais je ne dois pas m'ériger en conseiller, tandis que vous en avez tant. Voici pourtant un avis que je vous donne, comme un dernier gage de mon amitié. Vous êtes dans un état de crise, il n'y a pas de temps à perdre; un moment peut vous sauver moyennant quelque sacrifice, mais ce moment passé, votre ruine est consommée, si l'idée exagérée de vos forces vous abuse, si l'appareil de vos armements vous éblouit, *conclamatum est*. A tout événement, mettez-moi aux pieds de Pie VI, et dites-lui que je suis son ami, et non son flatteur. Je voudrais pouvoir vous serrer la main et manger une dinde aux truffes avec vous. Adieu, je vous donne ma bénédiction. »

Le cardinal Busca mit aussitôt cette lettre sous les yeux du saint Père, qui ne put croire à la réalité de tout ce qu'annonçait le ministre espagnol. Ayant aussitôt appelé en audience privée le marquis del Vasto, il l'instruisit des nouvelles qu'on avait reçues, et le pressa de dire clairement ce qu'il en était. Le marquis, après un moment de silence, assura le saint Père qu'il n'avait entendu parler d'aucun traité, et qu'il ne pouvait regarder cette nouvelle, que comme une supposition mensongère imaginée pour troubler

la bonne harmonie qui existait entre les deux cours. Il demanda avec instance à connaître l'auteur de cet avis, et le Pape ne fit pas difficulté de lui remettre une copie de la lettre, qui fut promptement envoyée à Naples par un courrier extraordinaire. Après quelques jours passés sans réponse, le marquis del Vasto communiqua au gouvernement pontifical une dépêche de Naples; on dit qu'elle était conçue en termes propres à calmer les inquiétudes qu'avait fait naître la lettre d'Azara. J'avoue que je n'ai point vu cette dépêche; mais voici quelle en était la teneur, d'après le témoignage d'une personne attachée à Pie VI, et qui m'a certifié l'avoir appris de la bouche même de Sa Sainteté : sa majesté sicilienne commençait par faire les plus profondes protestations de respect, de dévouement et de vénération pour le chef visible de l'Eglise. Ensuite on employait les expressions les plus vives, pour montrer la ferme résolution où on était de maintenir l'intégrité et la tranquillité des domaines pontificaux, que l'on s'engageait à défendre, quoi qu'il en pût coûter, contre toute agression ennemie. On affirmait, qu'en conséquence du traité d'alliance défenisve, le Roi avait ordonné à son ministre résidant à Paris, de ne souscrire à aucune paix où le saint-siége ne se trouverait pas compris. Que telle ait été ou n'ait pas été le contenu de la dépêche royale, il est au moins certain qu'on s'efforça de persuader aux ministres pontificaux, et au Pape lui-

même, que la nouvelle de la paix entre la France et Naples était fausse, et que les promesses stipulées dans le traité du 25 septembre, seraient fidèlement remplies.

On continua donc à repousser toute proposition de paix avec la république française. L'agent Cacault, dans une lettre à Bonaparte du 29 octobre, lui disait : « Le marquis del Vasto soutient ici qu'*il n'est pas possible* que la paix avec Naples ait été signée à Paris, et il a envoyé un courrier à sa cour pour s'en informer. Le dénoûment de cette affaire est très-comique..... Au moment où je fais partir ma lettre, j'apprends, à n'en pas douter, que les agents de Naples disent avoir la certitude, par les dépêches de leur courrier, que Sa Majesté sicilienne n'a aucune nouvelle de paix souscrite à Paris. La lettre de Faypoult qui annonce la paix, et qui est connue de tout le public, et les renseignements que Miot et le chevalier Azara ont donnés de Florence, sont traités de mensonge. Je ne comprends rien à cet imbroglio. »

Cependant, le gouvernement pontifical ne cessait d'augmenter ses moyens de défense, et il pressait la cour de Naples de lui envoyer les troupes dont on était convenu. Cette cour, par l'intermédiaire du marquis del Vasto, donnait tous les jours de belles paroles, mais faisait naître sans cesse de nouvelles difficultés pour ne point venir à l'exécution. Ce jeu dura quelques semaines, et le voile ne fut déchiré que par les jour-

naux de Paris, qui dissipèrent enfin toute illusion. Ces feuilles publièrent le traité de paix entre la république Française et le roi de Naples, signé à Paris, le 10 octobre, par Charles Delacroix, ministre des affaires étrangères de France, et le prince de Belmonte, plénipotentiaire de Ferdinand IV. On ne connut pas les articles secrets; mais, parmi les treize qui furent rendus publics, voici quel était le second : « Tout acte, convention ou accord antérieurs, fait par l'une ou l'autre des deux parties contractantes, et qui serait contraire au présent traité, est révoqué, et sera regardé comme nul et non avenu : durant le cours de la présente guerre, aucune des deux puissances ne pourra fournir aux ennemis de l'autre, des secours en soldats, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres, argent, et cela sous quelque titre ou dénomination que ce soit. » Quelle ne fut pas la douleur du gouvernement et du peuple romain, en apprenant de telles nouvelles? et qui pourrait ne pas plaindre la bonne foi ainsi trompée, et ne pas détester une politique aussi frauduleuse? Si je dois m'abstenir à cet égard de tout ce qui sentirait l'invective; il me sera au moins permis de placer ici quelques réflexions.

Je suppose, comme une chose certaine, qu'après la signature et la ratification de l'accord du 25 septembre, le gouvernement napolitain donna pour instruction au prince de Belmonte, à Paris, de ne point conclure aucun

traité de paix avec la France sans que le saint-siége y fût compris. Je ne veux point soupçonner que le ministre de Naples, séduit par les clauses modérées du traité publié et par les avantages promis dans les articles secrets, crut pouvoir, contre les instructions de sa cour, consentir à une paix dont Pie VI était exclu. Beaucoup moins encore suivrai-je l'opinion de ceux qui disaient alors que les instructions données par le chevalier Acton (1) au prince de Belmonte, n'avaient point été pures et simples, mais *conditionnelles*; c'est-à-dire qu'il ne devait faire la paix indépendamment du Pape, qu'autant qu'elle offrirait des avantages évidents pour le royaume de Naples. Je ne puis croire à un procédé aussi déloyal, à une politique aussi honteuse.

J'accorderai enfin, si l'on veut, que les instructions données par le cabinet napolitain pour comprendre le saint-siége dans le traité de paix arrivèrent trop tard au prince de Belmonte, quoiqu'entre l'accord passé

(1) Joseph Acton, fils d'un baronet Irlandais, qui exerçait la médecine en France, fut si bien servi par la fortune, qu'il s'éleva jusqu'au poste de premier ministre de Naples. C'était un de ces hommes d'Etat, qui, dans le siècle passé, prirent plaisir à détruire des églises, des monastères, des couvents, au lieu de s'opposer aux progrès du libertinage et de l'incrédulité. Il était ambitieux et vindicatif, aimait l'argent, et amassa des richesses immenses. Sa vie ne fut pourtant pas heureuse. Il savait combien le peuple et les grands le haïssaient, et il vécut dans une crainte et une défiance presque continuelles.

à Rome et le traité conclu à Paris, il se soit écoulé l'espace de quinze jours : peut-on exiger de moi plus de modération et de condescendance ? Mais quand le traité de paix signé parvint à Naples, et surtout quand le courrier fut expédié à Paris avec la ratification des articles, pourquoi le ministre de Ferdinand n'en donna-t-il aucun avis au gouvernement romain ? Si le courrier porteur de la ratification était à Florence, dans la matinée du 21 octobre, il était donc passé à Rome du 19 au 20 de ce mois. A cette époque, le cardinal Mattei n'était point encore venu à Rome pour offrir la paix de la part de Bonaparte ; et la cour romaine eût été à même de pourvoir à sa propre sûreté. Le cardinal Rusca faisait connaître loyalement au marquis Vasto, pour qu'il en instruisît sa cour, les offres réitérées et toutes les démarches de l'agent Cacault. Pourquoi le gouvernement napolitain ne fit-il pas de même ? et quand le Pape communiqua la lettre d'Azara, pourquoi n'y donna-t-on qu'une réponse pleine de dissimulation ? Bien des personnes pensèrent alors que le cabinet de Naples crut à la sincérité des promesses du directoire pour l'agrandissement de ce royaume aux dépens du saint-siége, et qu'il s'appliqua à donner le change au Pape sur les négociations qui avaient lieu, pour qu'il ne pût prévenir, par un traité de paix, la perte de Bénévent, Ponte-Corvo, Castro et Ronciglione, que ce même cabinet de Naples comptait voir bientôt en sa possession.

Je ne prononcerai point sur la vérité de ces conjectures ; mais il est constant que Naples avait fait occuper par ses troupes, à l'insu du Pape, la province de Bénévent et le domaine de Ponte-Corvo, et qu'aux réclamations qui furent adressées contre un si étrange procédé, on se contenta de répondre que ce n'était là qu'une mesure politique et militaire.

Ayant perdu toute espérance de secours du côté de Naples, le gouvernement pontifical redoubla ses efforts pour en obtenir de l'Empereur. M. Albani fut chargé d'entamer un traité d'alliance avec sa majesté impériale, aux mêmes conditions qui avaient été stipulées pour la ligue avec le roi de Sardaigne. Les propositions du saint Père furent bien reçues de l'Empereur ; mais son premier ministre, qui était alors le baron de Thugut, et dont la manière de voir différait beaucoup de celle de son souverain, accueillit d'abord froidement, comme je l'ai dit, le prélat et le projet. Ensuite il proposa des sacrifices, de nombreuses et considérables compensations, moyennant lesquels il donna quelque espoir de consentir à l'alliance demandée. Mais bientôt, M. Albani continuant ses instances de la part de Sa Sainteté, non-seulement l'Empereur et l'Impératrice promirent des secours, mais le ministre lui-même changea de langage, et ordonna au général Colli de se rendre à Rome avec Bartolini et d'autres officiers, pour y prendre la direction des troupes papales.

A Rome on s'attendait à l'intervention de l'Autriche; on envoyait à M. Albani des pleins pouvoirs pour conclure le traité, et on persistait à résister aux efforts que faisaient Bonaparte et l'agent Cacault, aidés de l'Espagne, pour déterminer Pie VI à la paix. « Tant que je pourrai, écrivait le cardinal Busca à M. Albani, compter sur le secours de l'Empereur, je traînerai en longueur les propositions de paix qui nous sont faites par les Français. On ne saurait dire tous les moyens qu'on emploie pour m'obliger de répondre à l'agent Cacault. Les uns tâchent de me persuader en me promettant des conditions avantageuses; les autres cherchent à m'inspirer des craintes, et font entendre des menaces; mais toujours ferme dans ma résolution, et ne voulant pas compromettre mon honneur en traitant avec la France, pendant qu'une négociation est entamée avec la cour de Vienne, je ne me laisse ni séduire ni intimider. » Dans cette lettre, qui était du 8 janvier 1797 et qu'on avait négligé de couvrir du voile de l'écriture en chiffre, on parlait peu favorablement du ministre Thugut, du général Alvinzi, et de l'Espagne; et on laissait entrevoir la pensée d'une guerre de religion, comme on en pourra juger par le reste de la lettre que je vais transcrire : « Je m'aperçois par vos deux dernières dépêches, que le baron de Thugut a changé de langage : malgré ses airs mystérieux, nous ne pouvons plus douter du secours de

l'Empereur..... On ne vous parle plus de sacrifices; aurait-on fini par ne plus y penser? Je ne veux pas trop me flatter, et je ne me croirai sûr de mon fait que lorsque le traité sera signé avec les conditions que je vous ai mandées par mon dernier courrier. Maintenant que vous êtes muni de pleins pouvoirs, le baron de Thugut ne pourra plus tergiverser, il faut qu'il se décide.......

» Je vous avoue que je suis fâché que le général Colli s'abouche avec Alvinzi : je vois bien que cela est nécessaire pour leurs opérations ; mais, sans trop savoir vous dire pourquoi, je n'ai pas une opinion bien avantageuse d'Alvinzi. Quoique je ne sois pas en état de juger ses opérations en Italie, je crois néanmoins qu'il aurait pu mieux faire; mais je me tranquillise en pensant qu'Alvinzi est engagé par l'honneur à suivre fidèlement les intentions de son maître..... Puisque vous croyez que le baron de Thugut serait jaloux si vous parliez à d'autres qu'à lui en faveur de notre cause, négligez les autres moyens que je vous indiquais, lorsque ce ministre n'avait pas les bons sentiments qu'il a maintenant.

» Je crois que les propositions du prince de la Paix avaient pour but de nous intimider, et que si on ne voulait pas dépouiller le Pape de sa puissance temporelle, on prétendait du moins lui en retrancher une bonne portion. La reine d'Espagne a le plus vif désir d'agrandir les états de l'infant de Parme son gendre, et

elle fera tout pour le satisfaire; le chevalier Azara mécontent de nous, se donne beaucoup de mouvement : mais je ne pense pas que la cour de Vienne consente facilement à laisser les Espagnols maîtres des meilleures contrées de l'Italie.....

» Sa Sainteté ne croit pas devoir accorder les autres brefs dont vous m'avez parlé, parce que ces brefs devant être adressés à tous les souverains catholiques de l'Europe, et ne pouvant demeurer inconnus des Français, ce serait déclarer, avant le temps, comme une guerre de religion. Nous nous trouverions alors, par les raisons que je vous ai dites, exposés à leur ressentiment, sans être assurés de l'alliance de Sa Majesté Impériale. Suivant les renseignements que vous me donnerez sur l'article de la guerre de religion, le saint Père se décidera, d'après les renseignements, à accorder des brefs, et à prendre d'autres mesures. »

Cette dépêche si importante fut interceptée par les Français, et rendue publique. Bonaparte, excité par cette inconstance et aussi par les nouveaux succès de ses armes (1), ne voulut pas différer plus long-temps l'invasion des états pontificaux. Par une proclamation

(1) Il avait, le 14 janvier 1797, gagné la bataille de Rivoli sur l'armée du général Alvinzi ; et le 16 du même mois, le général Provera, qui s'était avancé jusqu'aux faubourgs de Mantoue, se voyant cerné de tout côté, se rendit avec cinq mille hommes, et Wurmser fut obligé de rentrer dans la place. Le 30

du 31 janvier, datée de son quartier général de Bologne, il annonça l'entrée prochaine de son armée dans les provinces romaines. Après avoir promis, avec la sincérité bien connue des révolutionnaires, que la religion et les habitants seraient protégés, il faisait de terribles menaces à ceux qui oseraient s'attirer la vengeance d'une armée, « qui avait, disait-il, en six mois, fait cent mille prisonniers des meilleures troupes de l'Empereur; pris quatre cents canons, cent dix drapeaux et détruit cinq armées. » Par une autre proclamation donnée au même lieu, le jour suivant, il déclara (1)

du même mois, Bonaparte, arrivé à Modène, faisait annoncer que Mantoue avait commencé à entrer en accommodement, et en effet, Wurmser, le 2 du mois suivant, obtint une capitulation honorable. (*Ed. ital.*)

(1) Un des motifs de cette rupture allégué dans la proclamation, étaient les négociations de Rome avec Vienne, et on citait la lettre du cardinal Busca. Mais voici comment un historien, qui ne saurait être accusé de partialité pour Pie VI, le justifie sur ce point: « Ceux, dit Charles Botta au IXe livre de son *Histoire d'Italie*, qui travaillaient, par des voies frauduleuses, à tromper le Pape et à détruire sa puissance, trouvaient ensuite mauvais qu'il cherchât ses sûretés dans une alliance avec l'Autriche. Une lettre que le cardinal Busca, secrétaire d'Etat, écrivait au prélat Albani, envoyé du Pape à Vienne, et surprise par Bonaparte, fournit au général en chef l'occasion de se déclarer, et de faire éclater toute la haine qu'il avait conçue contre Rome. Mais la manière même dont il s'empara de la lettre, ne montrait-elle pas comment sa république savait respecter la neutralité, et combien étaient fondées les défiances du gou-

rompu l'armistice avec le Pape, auquel pourtant la France n'avait jamais déclaré la guerre, et à qui on ne pouvait reprocher que de n'avoir pas voulu d'abord trahir sa conscience et le devoir de son ministère, et d'avoir ensuite cherché à se prémunir contre un ennemi plus à craindre lorsqu'il semblait tendre une main amie, que lorsqu'il se présentait en armes et la menace sur les lèvres.

Sur les bords du Senio, dans l'endroit appelé le pont de Faenza, se trouvait retranché un assez bon nombre de soldats pontificaux, avec ordre de se tenir sur la défensive; ils furent attaqués le 2 février par l'armée républicaine, et après avoir résisté quelque temps, ils cédèrent le champ à leurs adversaires, qui les surpassaient de beaucoup en nombre, en habileté, et peut-être aussi en valeur; je dois néanmoins citer avec éloge le

vernement pontifical? Les dépêches de Rome étaient sous la garantie de la foi publique et de la neutralité; elles étaient confiées aux courriers de Venise, qui les portaient jusqu'aux frontières de l'Autriche. Un de ces courriers fut inopinément arrêté à Mesola, le 12 janvier, par ordre de Bonaparte; et comme on visita les papiers, on trouva la lettre du cardinal... Le général s'en servit pour accuser le Pontife de perfidie; comme si Pie VI, exposé à la guerre avec la république par le refus qu'il avait fait de souscrire au traité qu'avait proposé le Directoire, ne devait pas chercher des secours partout où il pourrait en trouver. Il nous semble à nous qu'il y avait de la sincérité à ne vouloir pas traiter avec la France pendant qu'on négociait avec l'Autriche. (*Ed. ital.*) »

courage intrépide et le dévouement des artilleurs pontificaux et de leur chef, le capitaine Lopez, Romain, qui ne cessa de commander le feu tant qu'il resta un canonnier en vie, et qui, lorsqu'ils furent tous tués, encloua lui-même les canons et tâcha de s'échapper.

Les deux généraux Colli et Bartolini, envoyés à Pie VI par l'empereur, étaient arrivés peu auparavant dans les états ecclésiastiques, avaient visité les frontières, et passé en revue les troupes. Ils étaient ensuite venus à Rome, présenter leurs hommages au pontife, et jouir des démonstrations d'estime et d'amitié que leur donnait la noblesse romaine dans de brillantes réunions et de splendides banquets. Le général Colli se trouvait même à la table du duc Braschi, quand arriva la nouvelle de ce qui s'était passé sur les rives du Senio. Il donna des ordres pressants pour que les troupes, qui se trouvaient à Rome, et les nouvelles recrues qu'on n'avait pas encore eu le temps d'exercer se missent aussitôt en route, et qu'on dirigeât sur Ancône, à l'aide des chevaux de poste, de l'artillerie et des munitions; ce qu'on fit du mieux qu'on put. Colli lui-même quitta Rome en toute hâte; Bartolini l'avait précédé, mais apprenant la dispersion du camp de Faenza, il n'avait point dépassé Ancône. Il hésita quelque temps sur le parti qu'il devait prendre; puis il résolut de faire occuper par cinq mille hommes, la forte position connue sous le nom de Montagnola, et alla

joindre à Lorette le général Colli qui s'y trouvait depuis quelques heures. Mais il avait omis de pourvoir à deux choses également nécessaires aux défenseurs de Montagnola; il n'y avait ni chef capable de diriger les opérations militaires, ni quantité suffisante de vivres et de munitions.

Cependant les Français, qui n'avaient rencontré aucun obstacle, s'avançaient rapidement. Ils se présentèrent bientôt devant la position qui domine Ancône, et sommèrent les troupes pontificales de se rendre. Leur commandant, pour sauver au moins les personnes et l'honneur militaire, proposa un accommodement. Le général français s'y refusa d'abord, et voulait qu'ils se rendissent à discrétion. Il consentit ensuite à une capitulation, qui n'était, de sa part, qu'une dérision : car, après la signature de la convention, on donna si peu de temps pour obtenir la ratification du commandant pontifical de la ville d'Ancône, qu'avec toute la promptitude possible, on ne pouvait espérer de faire savoir la réponse à l'heure marquée. En effet, quand le messager qu'on avait expédié sans délai fut de retour avec la ratification, le général français, qui attendait la montre à la main, dit que le temps qu'il avait accordé était passé de quelques minutes; et, comptant pour rien le traité, il déclara prisonniers de guerre les soldats et les officiers du Pape, qui furent dépouillés par ces avides républicains de tout ce qu'ils possé-

daient. Les Français entrèrent dans Ancône, menant leurs prisonniers en triomphe, et devinrent encore maîtres de la citadelle sans coup férir.

A ces tristes nouvelles, Colli, Bartolini, de concert avec le prélat Arezzo (1), gouverneur de Macerata, qui se trouvait alors à Lorette, crurent devoir s'éloigner de cette ville, et, après s'être arrêtés quelque temps à Recanati, ils se dirigèrent vers Macerata et Tolentino, et vinrent peu après dans les environs de Rome. A leur départ de Lorette, on s'occupa, suivant les instructions du gouvernement pontifical, de sauver ce qu'on appelait *le trésor de la Sainte-Chapelle.* Tous les objets précieux, contenus dans les armoires qui avoisinent la sacristie, furent mis dans des caisses et envoyés à Rome; mais on ne toucha point à tout ce qui était dans la Sainte-Chapelle. Comme cette opération s'exécuta avec beaucoup de précipitation et quelque désordre, il n'est pas improbable, comme le bruit en a couru dans le temps, que plusieurs de ces objets précieux furent perdus par le peu de fidélité de ceux qui les déplacèrent, et de ceux qui les transportèrent à Rome.

Après la chute d'Ancône, le général Colli avertit le Pape que la capitale n'était plus en sûreté, et qu'il devait songer à prendre pour sa personne sacrée les

(1) Le même qui fut dans la suite cardinal et évêque de Sabine.

mesures que lui suggérerait sa prudence. Pie VI ayant réuni tout le sacré collége, pour lui faire connaître l'état des choses, déclara avec fermeté aux cardinaux, qu'il était décidé à ne point abandonner sa résidence, si ce parti paraissait plus convenable (1). Mais l'avis unanime fut qu'il devait se retirer ailleurs, pour ne pas se trouver exposé aux insultes que l'on avait sujet de craindre d'une armée pleine d'orgueil et d'impiété, et surtout pour n'être pas entravé dans les fonctions de pasteur de l'Eglise universelle. Le saint Père se rendit à ces observations, et il fut résolu d'un commun accord qu'il irait chercher un asile à Naples. Le jour arrêté pour le départ était le 12 février ; et dès le ma-

(1) Bonaparte écrivant, le 20 janvier, au cardinal Mattei, et lui faisant passer une copie de la dépêche enlevée au courrier vénitien, après s'être plaint avec aigreur du cabinet pontifical, faisait les plus belles promesses : « Quoi qu'il puisse arriver, je vous prie, monsieur le cardinal, d'assurer Sa Sainteté, qu'elle peut demeurer à Rome sans aucune inquiétude. Le Pape, premier ministre de la religion, peut espérer, à ce titre, protection pour lui et pour l'Eglise. Promettez même à tous les habitants de Rome, qu'ils trouveront dans l'armée française des amis, qui ne se réjouiront de la victoire qu'autant qu'elle pourra servir à améliorer le sort du peuple, et délivrer l'Italie du joug des étrangers. Je veillerai surtout à ce qu'il ne se fasse aucun changement dans la religion de nos pères. » Telles étaient les promesses de Napoléon. Mais pouvait-on y avoir la moindre confiance, et ne devait-on pas, au contraire, d'autant plus craindre et trembler, que ses paroles étaient plus pacifiques et plus douces? (*Ed. ital.*)

tin du 11 on fit partir pour cette ville grand nombre de voitures renfermant tout ce que l'on croyait devoir soustraire à la rapacité des ennemis, et l'on donna les ordres nécessaires pour le service des postes.

Le même jour, dans la soirée, Pie VI appela auprès de lui les cardinaux, pour pourvoir, autant qu'il se pourrait, dans ces circonstances critiques, aux intérêts du saint-siége et de l'état ecclésiastique, et à la tranquillité de Rome, lorsque cette capitale verrait, dans peu de jours, Bonaparte dicter des lois au Capitole. La réunion s'était déjà prolongée quelques heures dans la nuit, lorsque arriva le père Fumè, général des Camaldules, demandant avec instance d'être introduit sur-le-champ auprès du saint Père, auquel il avait à communiquer des choses de la plus haute importance, de la part du général en chef de l'armée française. Ce général lui avait enjoint, à Faenza, de se rendre promptement à Rome; de se présenter à Pie VI, et de le détourner de toute résolution intempestive. « Vous direz à Pie VI, que Bonaparte n'est pas un Attila (1), et que quand il en serait un, le pape devrait se souvenir qu'il est successeur de Léon. » Telles sont les paroles que le père Fumè rapportait lui avoir été adressées, pro-

(1) Plût à Dieu que Bonaparte eût toujours imité la modération du roi des Huns avec lequel il se croyait si peu de ressemblance!

noncées par Bonaparte. Ce religieux était expressément chargé d'engager le Pape à ne pas s'éloigner de Rome, mais à envoyer ses plénipotentiaires pour traiter de la paix avec la France. A peine la délibération fut terminée, que le maître de la chambre rapporta tout au saint Père. Pie VI ayant retenu, pour s'aider de leurs avis, quelques-uns des plus anciens du sacré collége, admit le Camaldule à une audience secrète. Le résultat fut, qu'on révoqua aussitôt les ordres donnés pour le départ prochain de Sa Sainteté : puis, le cardinal Mattei, le prélat Caleppi, le duc Louis Braschi-Onesti et le marquis Camille Massimi, furent munis de pleins pouvoirs et députés sans délai vers Bonaparte, auquel Pie VI adressait une lettre où il lui disait : « Désirant terminer à l'amiable les difficultés qui se sont élevées entre nous et la république française, et voir notre territoire évacué par les troupes qui sont sous vos ordres, nous vous envoyons et députons comme nos plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, le cardinal Matteï qui vous est bien connu, et le prélat Caleppi, avec deux laïques, le duc Braschi notre neveu, et le marquis Camille Massimi. Nous leur avons donc remis nos pleins pouvoirs pour discuter, régler et souscrire les conditions, qui, nous en avons l'espérance, seront conformes à la justice et à la raison. Nous nous engageons formellement à les approuver et ratifier, afin qu'elles demeurent fermes et inviolables à

l'avenir. Déterminé par les sentimens de bienveillance que vous avez manifestés pour notre personne, nous nous sommes abstenu de toute mesure ultérieure, pour vous donner de plus en plus à connaître combien est grande notre confiance en vous. Nous terminons la présente en vous assurant de notre estime, et en vous donnant notre bénédiction apostolique.»

Quand les ministres du Pape arrivèrent à Tolentino, déjà occupé par les Français, ils y trouvèrent le ministre Cacault qui les avertit de ne pas aller plus avant, Bonaparte devant arriver incessamment. En attendant, les troupes républicaines se répandaient avec célérité non-seulement dans toute la marche d'Ancône, mais encore dans le duché de Camérino, dans l'Ombrie, jusqu'à Pérouse; et partout les officiers et les commissaires vexaient les malheureux habitants par leurs exactions et leurs rapines. Avant que Bonaparte arrivât à Tolentino, la Sainte-Chapelle de Lorette fut entièrement dépouillée. On y avait laissé, comme nous l'avons dit, les riches offrandes, qui, durant le cours de plusieurs siècles, avaient été consacrées à la Mère de Dieu; tout fut enlevé, et il ne resta que les murailles nues. L'image même miraculeuse de Marie, quoique de bois seulement, fut tirée de sa niche, et envoyée au Directoire, à Paris. On ne saurait dire, au juste, la valeur de tout ce qui fut ainsi ravi. Ceux qui ont lu la description des ornements et des objets précieux dont la piété des

fidèles s'était plue à embellir l'humble habitation de la Mère du Sauveur, pourront s'en former une idée. Pour en dire quelque chose, nous rappellerons que la partie de la chapelle, dite *la Sainte-Camine*, était toute recouverte d'un argent très-pur; parmi les objets précieux qu'elle contenait, on voyait le tableau en argent des neveux de Sixte-Quint, qui pesait trois cents livres, et celui du prince de Vaudémont de Lorraine, du poids de cent cinquante, et un autre d'égale valeur donné par Marc-Antoine Colonne. La niche où était placée la statue de la sainte Vierge était garnie de lames d'or fin; et autour de la statue se trouvaient douze figures d'enfants également d'or. On remarquait encore un ange d'argent pesant trois cent cinquante livres; qui offrait à la sainte Vierge un enfant d'or du poids de vingt-quatre livres: c'était le don qu'avait fait Louis XIII, roi de France, lorsqu'il vit naître Louis-le-Grand après plusieurs années d'un mariage stérile. Devant la statue brûlaient vingt-trois lampes d'or pur; d'innombrables pierres précieuses brillaient sur ses vêtements, et d'énormes diamants se pressaient tellement sur les couronnes qui ceignaient sa tête et celle de l'enfant Jésus, qu'à peine on apercevait le métal sur lequel ils étaient enchâssés (1).

(1) Ce pillage de Lorette rappelle un passage curieux d'une lettre de Voltaire à son très-illustre ami le roi de Prusse. « Plût à Dieu, lui écrivait-il en 1770, que Ganganelli eût quelque bon

Bonaparte, à son arrivée à Tolentino, oubliant qu'il est peu généreux d'insulter au vaincu, éclata en invectives et en sarcasmes contre la cour de Rome; puis se laissant ensuite apaiser par les respectueuses remontrances du cardinal Mattei, après avoir beaucoup vanté son extrême modération, il consentit à terminer la guerre par son traité très-onéreux de vingt-six articles, qui fut signé dans la même ville de Tolentino. Bonaparte exigeait d'abord que le Pape commençât par chasser publiquement de ses États le général Colli et les autres officiers que l'Empereur ne lui avait envoyés que sur sa demande formelle et réitérée. Ce ne fut pas sans peine que les plénipotentiaires du Pape obtinrent qu'il se désistât de cette odieuse prétention, en l'assurant que les officiers autrichiens seraient congédiés, et repasseraient en Allemagne. Le traité portait que le saint-siége non-seulement renonçait à ses droits sur Avignon, le Comtat-Vénaissin, et les légations de Ferrare et de Bologne, mais qu'il céderait même la troisième légation dite de la Romagne, et que la ville, la citadelle et le territoire d'Ancône demeureraient au

domaine dans votre voisinage, et que vous ne fussiez pas si loin de Lorette! Il est beau de savoir turlupiner ces Arlequins faiseurs de bulles; j'aime à les ridiculiser, mais j'aimerais encore mieux les dépouiller. » Ainsi l'on voit que le pillage de Lorette est un de ces exploits que Voltaire n'aurait pas laissé faire à d'autres, s'il avait eu cette armée de cent mille hommes qu'il désirait tant; et avec laquelle *il savait bien*, disait-il, *ce qu'il ferait*.

pouvoir de la France, jusqu'à la paix du continent. On condamnait le Pape à payer l'énorme somme de trente millions de livres de France, la moitié en vertu de l'accommodement conclu lors de l'armistice de Bologne : elle devait être remise au trésorier de l'armée française avant le 5 de mars ; l'autre moitié, en conséquence du nouveau traité; on exigeait que les deux premiers tiers de cette somme fussent payés dans le mois de mars, et le dernier tiers dans le mois d'avril de cette même année 1797. Pour l'acquittement des charges imposées à Bologne, Sa Sainteté était obligée de fournir 800 chevaux équipés, 800 autres de trait, une certaine quantité de bœufs, des buffles et des denrées : on devait livrer, au plus tôt, tous les manuscrits et objets d'art exigés l'année précédente. La France réclamait encore la somme de trois cent mille francs de dommages-intérêts pour la famille Basseville. Enfin, le Pape s'engageait à licencier ses nouvelles milices, à ne conserver que les régiments qu'il avait avant l'armistice de Bologne, à mettre en liberté tous les prisonniers d'État ; et, malgré tant de sacrifices, Pie VI ne pouvait obtenir de voir ses provinces délivrées des troupes qui les avaient envahies : on voit que c'était là moins un traité de paix, qu'une espèce de capitulation, comme le disait Bonaparte lui-même, au témoignage du cardinal Mattei.

Le jour même où la paix fut signée, Bonaparte écri-

vît à Pie VI une lettre que je rapporterai ici tout entière ; parce que, rapprochée de ce que j'ai à dire plus bas, elle pourra montrer quelles étaient la bonne foi et la loyauté de cet homme auquel on s'est plu à décerner le nom de grand.

« Je dois remercier votre Sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donné la peine de m'écrire. La paix entre la république française et votre Sainteté vient d'être signée. Je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier. J'engage Votre Sainteté à se défier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement gouverner par des passions haineuses qui entraînent toujours la perte des états. Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de Votre Sainteté ; la république sera, je l'espère, une des amies les plus vraies de Rome. J'envoie mon aide de camp, chef de brigade, pour exprimer à Votre Sainteté, l'estime et la vénération parfaites que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au désir que j'ai de lui en donner des preuves dans toutes les occasions. »

Cette affaire terminée, Bonaparte quitta Tolentino, et se hâta de retourner sur le théâtre de la guerre contre l'Empereur. Les plénipotentiaires pontificaux revinrent à Rome avec le traité, et Pie s'empressa de le ratifier. On vit aussi arriver dans

la capitale le général Victor qui avait commandé l'expédition républicaine contre le Pape; il était escorté d'une troupe de cavaliers qui le suivaient partout dans la ville. Il écrivait sur les passeports qu'il délivrait : *Du quartier général de Rome*; c'est un fait dont j'ai été témoin oculaire. Lorsqu'il paraissait devant le Pape ou se trouvait avec le secrétaire d'état, son discours roulait ordinairement sur la convenance et la nécessité de remplir promptement les conditions stipulées dans le traité de paix. L'agent Cacault reparut aussi à Rome.

Jusqu'ici j'ai raconté les relations extérieures et publiques du gouvernement français et de ses agents civils et militaires avec le gouvernement pontifical; et, à n'envisager que les apparences, on serait peut-être tenté de se prononcer en faveur du premier, qui se montra si désireux d'en venir à un accommodement, et de condamner la fermeté avec laquelle le second repoussa toute proposition de paix, tant qu'il eut quelque espoir dans ses moyens de défense... Mais je prie ceux qui liront cette histoire de vouloir bien suspendre leur jugement et considérer les secrètes pensées de la république française contre le saint-siége. Elle ne perdit jamais de vue le projet de détruire non-seulement le pouvoir temporel du Pape, mais même son autorité spirituelle. La correspondance de cet impie gouvernement, celle de Bonaparte et des autres agents républicains qu'on a

publiées, me fourniraient un grand nombre de passages qui prouveraient mon assertion jusqu'à l'évidence. Comme je veux être aussi court que possible, je me bornerai à en rapporter une très-petite partie, mais qui suffira pour établir premièrement : que la France révolutionnaire a été fixe et invariable dans son projet d'enlever au Pape tout domaine temporel, en second lieu qu'on n'offrait la paix que pour gagner du temps.

Cacault écrivait à Bonaparte le 29 octobre 1796 : « Je vous prie d'observer sur la carte de l'état ecclésiastique combien ce pays est propre par sa nature à former trois républiques : une de Bologne et de Ferrare réunies ; une autre de Pérouse avec la Romagne ; et la troisième de Rome jusqu'à la Méditerranée. Cela peut s'exécuter en laissant le Pape en sa qualité de pontife et de chef de l'Église résider où il voudra, avec sa cour de prêtres, comme il résidait autrefois à Rome avant que la libéralité des Français l'eût fait souverain d'un territoire. »

Le ministre des affaires étrangères de France, Charles Delacroix, s'adressant le 14 novembre de la même année au général Clarke, entre autres projets qu'il pouvait proposer à Vienne, lui suggérait celui-ci : « Au lieu de restituer à l'Autriche le Milanez, lui céder une partie des états pontificaux, savoir la Romagne, la marche d'Ancône et le duché d'Urbin, transférer le grand-duc de Toscane à Rome, en lui donnant le reste

des états du Pape, auxquels on ajouterait le pays de Sienne avec le titre de roi de Rome, donner Florence au duc de Parme...., garder l'île d'Elbe pour nous, et dédommager le roi de Naples, en lui accordant Bénévent, Ponte-Corvo et la marche de Fermo. »

Bonaparte écrivait au Directoire en 1796: « Mantoue ne pourra être pris avant le mois de février..... Vous verrez par-là que notre position est incertaine, et notre système politique très-mauvais. Nous avons commencé des négociations avec Rome, lorsque l'armistice n'était pas rempli, lorsque dix millions en argent et cinq millions en denrées étaient sur le point de nous être livrés. Rome arme.... On attend le moment pour agir, et l'on agira avec succès si l'armée de l'Empereur est un peu renforcée..... Il est de nécessité, à la fin d'une campagne comme celle-ci, d'envoyer quinze mille hommes de recrues..... On gâte tout en Italie, *le prestige de nos forces se dissipe et l'on nous compte.* Je crois qu'il est imminent et très-imminent (1) que vous preniez en considération la situation de votre armée en Italie, que vous adoptiez un système qui puisse vous donner des amis, tant du côté des princes que du côté des peuples, diminuez vos ennemis. L'influence de Rome est incalculable, on a très-mal fait de rompre avec cette

(1) Nous avons copié textuellement les lettres de Bonaparte dans sa correspondance imprimée.

puissance, tout cela sert à son avantage. Si j'eusse été consulté à cet égard, j'aurais retardé la négociation de Rome comme celle de Gênes et de Venise. »

Le 24 du même mois, l'agent Cacault lui mandant que la volonté du Directoire était qu'il continuât les négociations avec Rome, il lui répondait : « Vous sentez bien qu'après la paix avec Naples, Gênes, etc. je n'attendrai que le moment pour m'élancer sur Rome et venger l'honneur national. La grande affaire actuellement est de gagner du temps. »

Dans une dépêche du 1er février 1797 le même Bonaparte disait au Directoire: « Ne pourrait-on pas, si nous allions à Rome, réunir le Modenais, le Ferrarais et la Romagne, et en former une république qui serait assez puissante? Ne pourrait-on pas donner Rome à l'Espagne (1), à condition qu'elle garantirait l'indépendance de la nouvelle république? »

Ces extraits suffisent, ce nous semble, pour faire connaître les projets hostiles de la république française contre Rome (2).

(1) C'est-à-dire, comme le fait voir le reste de la lettre à D. Louis, fils du Duc de Parme, lequel était gendre du roi d'Espagne. (*Ed. ital.*)

(2) M. Baldassari cite encore une instruction remise par Bonaparte à un des membres du directoire de Milan; mais comme ce document est d'une certaine étendue, nous l'avons renvoyé parmi les pièces justificatives.

Nous terminerons ce chapitre par un trait qui peut servir à caractériser cette triste époque. Le traité de Tolentino était à peine signé qu'on donna à Milan, au théâtre *de la Scala*, un ballet qui avait pour titre dans le programme : *Le général Colli à Rome*. On vit paraître sur la scène des cardinaux et des prélats, Pie VI en chape et la tiare sur la tête ; le général des Dominicains et la femme du duc Braschi, qui s'évanouissait et était soutenue par le religieux. Le pieux archevêque Visconti, pour prévenir ce scandale, s'était rendu auprès du général Kilmaine, commandant en Lombardie, et l'avait prié de ne pas permettre cette insulte au saint Père, dans un moment où la paix venait d'être conclue avec lui. Kilmaine ayant répondu qu'il ne pouvait déroger à un ordre de Bonaparte, l'archevêque avait ajouté : « Accordez au moins un délai pour qu'on puisse obtenir la réponse de Bonaparte par un courrier. » Le général demeura un moment pensif, et puis il reprit : « Non, il m'est défendu de différer. » Tout ce qu'il y avait d'honorable à Milan s'abstint de paraître à ces scènes ignobles. L'indigne personnage qui représenta Pie VI était un Français nommé Lefèvre, maître de danse, qui fut aussitôt congédié par toutes les familles distinguées où il allait donner des leçons de son art. Ce misérable ne tarda pas à mettre fin à ses jours en se noyant.

CHAPITRE III.

PROMPTITUDE ET LOYAUTÉ DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL A EXÉCUTER LES ARTICLES DU TRAITÉ DE PAIX. PROCÉDÉ PERFIDE ET FRAUDULEUX DES RÉPUBLICAINS POUR RAVIR AU PAPE SA SOUVERAINETÉ. ENTRÉE DES FRANÇAIS AU CHATEAU SAINT-ANGE.

Il était convenu par l'article 14 du traité de Tolentino, que, lorsque le Pape aurait payé les quinze millions exigés par l'article 10, les troupes françaises évacueraient l'Ombrie, Pérouse et Camérino. L'article 15 portait qu'après le paiment du premier tiers des quinze millions imposés par l'article 12, les Français abandonneraient la province de Macerata. Enfin lorsque le Pape aurait acquitté un autre tiers des quinze millions, réduit ses troupes aux seuls régiments qu'il avait avant l'armistice de Bologne, fourni à l'armée française les seize cents chevaux, et tout ce qui avait été spécifié dans l'article 16 pour la valeur d'un million, et remis les objets d'art et les manuscrits, l'armée républicaine, d'après l'article 16, devait se retirer de la ville et province de Fano et du duché d'Urbin. Pie VI, autant par sa grande loyauté, que pour délivrer ses bien-aimés sujets d'hôtes fort incommodes et fort dangereux, aurait voulu satisfaire en un jour à tout ce qu'on exigeait de lui. Mais après tant de dépenses

comment ramasser en si peu de temps une somme de trente millions?

Le Pape néanmoins ne perdit point courage, et il donna de bons ordres pour être en état de se libérer au plus tôt. Il envoya au trésor tout ce qui restait d'or et d'argent dans les palais apostoliques et beaucoup d'objets de même matière qui appartenaient aux chapelles papales. Il se défit de riches tiares, d'étoles et de mitres d'un grand prix, et l'on en retira une quantité surprenante de pierres précieuses que l'on joignit à celles qui provenaient du trésor de la Sainte-Chapelle de Lorette. Il fut ordonné à toutes les personnes domiciliées à Rome de quelque rang et condition qu'elles fussent, aux communautés et universités, aux colléges et à toute association quelconque, privilégiée ou non, de porter au trésor, dans l'espace de trois jours, tous les objets d'or et d'argent qui se trouvaient encore en leur possession, quelle qu'en fût la forme, et quoiqu'ils eussent été acquis postérieurement à la demande faite à la suite de l'armistice de Bologne ; on n'exceptait pas mêmes les choses laissées en dépôt ou sujettes à restitution, ou mises en gage au Mont-de-Piété. Le décret était onéreux, cependant on s'y conforma généralement avec la plus grande soumission.

Les cardinaux offrirent aussitôt leur vaisselle de table, et tout ce qu'ils avaient d'or et d'argent dans leurs chapelles. C'est alors que fut suspendu l'usage

des masses d'argent doré que l'on portait devant chaque cardinal lorsqu'il se rendait en pompe aux chapelles et cérémonies sacrées. Les princes romains, les autres nobles et toutes les personnes de la classe moyenne, obéirent avec docilité aux ordres de leur souverain; et au commencement de mars, le gouvernement papal fut à même de livrer aux commissaires français dix millions en lingots d'or et en argent monnayé. Quelques jours après, on remit aux mêmes commissaires une grande quantité de perles, diamants et autres pierres précieuses, dont l'usage fut alors absolument défendu aux habitants de Rome et de l'État Pontifical. On enleva des galeries et des églises les tableaux, et des musées les statues et autres ouvrages de sculpture, pour les expédier à Paris le plus promptement possible. Les commissaires prirent cinq cents manuscrits à la bibliothèque du Vatican (1). On statuait, par l'article 18 du traité, que le Pape ferait désapprouver, par son ministre à Paris, le meurtre de Basseville. Le marquis Camille de Massimi fut envoyé pour satisfaire à cette injuste exigence des républicains. En un mot, trois mois environ après la conclusion de la paix, le gouvernement pontifical avait pleinement

(1) Au nombre de ces manuscrits étaient la Bible grecque et le Dion Cassius du v[e] siècle, le Virgile du vi[e], et le Térence du viii[e]. Les frais de transports des objets d'art s'élevèrent à 1 million. (*Ed. Ital.*)

exécuté les conditions tyranniques auxquels il avait été contraint de se soumettre.

Les contributions en métal et en pierres précieuses que le gouvernement romain recevait de ses sujets n'étaient pas gratuites; mais l'autorité s'engageait, après la paix de Tolentino, comme après l'armistice de Bologne, à rembourser au plus tôt les valeurs qui ne seraient pas trop considérables, et à donner pour les autres des compensations. Pour que la chambre apostolique pût soutenir les anciennes et les nouvelles charges, il fallut multiplier beaucoup le papier-monnaie, connu sous le nom de *cédules du Mont-de-Piété*, ou *de la Banque du Saint-Esprit*. En même temps, le trésorier-général s'avisa de faire frapper une quantité excessive de monnaie de cuivre et de billon qui n'avait pas la valeur requise. Il arriva de là, que la bonne monnaie disparut du commerce; le prix des denrées et des marchandises s'éleva en proportion du discrédit de la monnaie courante et du papier mis en circulation, et Rome présenta l'image d'une déplorable indigence. La patience eût néanmoins rendu ces maux supportables, si l'or et l'argent eussent apaisé le génie exterminateur de la république française, et s'il eût été permis à Rome de s'appliquer tranquillement à guérir les plaies profondes qu'on venait de lui faire.

Le gouvernement et le peuple romain eurent quelque temps cet espoir, surtout lorsqu'on apprit que le roi

d'Espagne envoyait en ambasade solennelle à Pie VI trois illustres personnages, pour l'assister dans ces pénibles circonstances. On croyait que ce monarque, décoré du titre glorieux de Roi Catholique, et alors en très-bonne intelligence avec la France, voulait se montrer le protecteur du chef de l'Église, en le défendant, à l'avenir, de toute injure, et lui assurant la possession des provinces qui lui restaient encore. Le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, et grand-inquisiteur d'Espagne; Antoine Despuig, archevêque de Séville; et Mgr Musquiz, archevêque de Seleucie, abbé de Saint-Ildefonse, et confesseur de la Reine, partirent de Madrid dans les premiers jours de mars. Mais, quand l'acte par lequel D. Emmanuel Godoy, Prince de la Paix, nommait ces trois ambassadeurs, fut connu à Rome, l'espérance fit place aux plus tristes pressentiments. Il était clair, par la teneur de cet acte, qu'on n'avait pris cette mesure en Espagne, que parce qu'on regardait comme déjà accompli, ce qui avait été annoncé comme devant arriver prochainement. On croyait que Pie VI avait été entièrement dépouillé de son temporel. Le cardinal Lorenzana devait remplacer le chevalier Azara, auprès de Sa Sainteté, pour traiter avec elle toutes les affaires pendantes, et celles qui pourraient survenir. Les deux archevêques l'accompagnaient en qualité de personnes habiles et expérimentées. Mais les termes dont on se servait dans l'énoncé

de cette commission étaient si inconvenants et si amers, qu'on ne peut croire qu'ils fussent conformes aux intentions de Charles IV (1). Le gouvernement pontifical et le Pape lui-même y étaient dépeints sous les plus noires couleurs; et au milieu de beaucoup d'invectives, on paraissait se complaire à supposer, comme certain, que le pouvoir temporel du saint Père avait entièrement cessé; on allait jusqu'à taxer le Pape d'*obstination*, d'*ignorance*, de *mauvaise foi*, et de *s'être*

(1) Le maître et l'arbitre de l'Espagne était alors le fameux Godoy, dit Prince de la Paix. Du rang de simple garde du corps, il s'éleva, par la faveur de la reine, à la place de premier ministre. Il avait d'abord été si pauvre, qu'il était obligé d'attendre, dans son lit, le peu de linge qu'il avait donné à blanchir, et il devint si riche, que ses revenus montaient à plusieurs millions. Ses mœurs n'étaient pas moins scandaleuses que son élévation et ses richesses. Sa politique fut bien funeste à l'Espagne, qu'il finit par sacrifier à l'ambition de Bonaparte. On peut croire qu'un tel homme se souciait peu d'apporter quelque remède ou quelque adoucissement aux maux de Pie VI. Voici ce qu'on lit dans le *Dictionnaire de Feller*, article *Godoy* : « Pie VI avait fait remettre au gouvernement espagnol une *note officielle*, par laquelle Sa Sainteté réclamait la protection de sa majesté Catholique pour la religion romaine, violemment attaquée en France. Godoy lui répondit par un écrit imprimé, dans lequel il employait une froide ironie. Il rappelait à Sa Sainteté que c'était elle qui, la première, avait imprudemment violé l'armistice qu'elle avait conclu avec la France. Il l'exhortait ensuite à se dégager des biens d'ici bas..... Cet écrit produisit une indignation générale à Madrid, et Godoy, par prudence, en fit disparaître tous les exemplaires. » (*Ed. ital.*)

bercé d'espérances tout-à-fait contraires au véritable esprit duchristianisme.

On demandera peut-être : Si le but réel de l'ambassade espagnole était de traiter avec le Pape, de lui prêter secours et assistance dans le renversement supposé de son trône temporel, pourquoi le Prince de la Paix tenait-il dans sa lettre un langage si déplacé, et insultait-il au malheureux Pie VI, dans l'acte même où il protestait que le cœur de sa majesté Catholique était plein de compassion envers le saint Père ? Je répondrai à cette question, en transcrivant une partie de la lettre qu'adressait de Madrid, le 6 mars 1795, au Directoire, le général Pérignon, ambassadeur de France à Madrid. Voici ce qu'il mandait à son gouvernement pour l'engager à soutenir Godoy dans la place de premier ministre, et assurer ainsi l'alliance de la France avec l'Espagne : « J'avais ouï dire, avant hier, que le roi d'Espagne envoyait au Pape une députation de trois évêques, qui sont, l'archevêque de Tolède, grand-inquisiteur; l'archevêque de Séville, et un autre évêque appelé Musquiz, confesseur de la Reine. En effet, le Prince de la Paix me confirma hier cette nouvelle, et me dit qu'il ne doutait pas que je ne connusse *le vrai motif de la députation.* Je profitai de l'occasion, et lui répondis que, n'ignorant pas la cabale montée contre lui, et sachant que ces prélats en étaient les membres les plus dangereux, je devais penser

qu'il les envoyait à Rome pour s'en débarrasser. Le prince m'avoua que *telle était véritablement la raison de l'ambassade.* Il ajouta que, depuis l'alliance faite avec nous, l'inquisition s'agitait sourdement contre lui, et que pour se mettre à couvert de ses coups, il lui importait extrêmement d'éloigner sur-le-champ le grand-inquisiteur avec ses principaux adhérents (1). » Pérignon, dans cette même lettre, faisait un portrait fort sombre du cardinal Lorenzana; il ne parlait pas très-favorablement du prélat Despuig, et disait de Musquiz qu'on le regardait comme un homme d'esprit, et, *sur toutes choses*, fort peu scrupuleux. Ce dernier ne demeura guère à Rome, et se hâta de retourner à son poste à la cour d'Espagne. Les deux autres firent paraître, dans toutes les occasions, une vertu à l'épreuve et un sincère dévouement pour le pontife. Mgr Despuig, en particulier, se concilia l'es-

(1) On donne dans le *Dictionnaire de Feller,* à l'article déjà cité, une autre explication de cette ambassade, qui toutefois n'exclut pas celle de Pérignon. Godoy avait contracté un mariage secret avec une certaine Joséphine Trudo, qu'il aimait éperdument. La reine, à qui cette alliance déplaisait beaucoup, et qui ne la croyait pas valide, voulut par la suite unir son favori à la famille royale, en lui faisant épouser la fille de l'Infant Don Louis. Les cardinaux Despuig et Lorenzana refusèrent, dit-on, de bénir ce mariage, qui leur semblait pour le moins clandestin. et furent pour ce fait exilés à Rome. Le cardinal Despuig se trouva auprès de Pie VII avec le cardinal Pacca, lorsque le fameux Radet, au nom de son maître, fit prisonnier le vicaire de Jésus-Christ. (*Ed. ital.*)

time et l'affection générale; il fut, en 1803, promu par Pie VII au cardinalat; et au temps de la persécution de Bonaparte contre le saint-siége, il honora par sa fermeté la pourpre dont il était revêtu.

Mais reprenons le fil de notre narration, pour montrer avec quelle mauvaise foi les républicains se conduisirent envers Pie VI, après la paix de Tolentino. Cette paix fut signée le 19 février 1797; et le 7 d'avril, de la même année, Napoléon annonçant qu'on formerait au cœur de l'Italie une république de deux millions d'ames, ajoutait : *Elle s'agrandira à mesure que le Pape se détruira*. Le bruit se répandit alors que Pie VI avait été frappé d'apoplexie; ce n'était qu'une affection nerveuse dont il fut bientôt parfaitement rétabli. Bonaparte, mandant au Directoire que le Pape était malade, s'exprimait ainsi le 26 mai : « Le marquis del Gallo désirerait fort la Marche d'Ancône pour Naples...... Dans la position actuelle des choses, je crois qu'il serait essentiel que le roi d'Espagne voulût bien envoyer quatre ou cinq mille Espagnols à Parme, de sorte qu'aux moindres circonstances à Rome, je mêlerais ces Espagnols avec nos troupes; ce qui ne laisserait pas d'en imposer singulièrement, et nous mettrait à même *de placer le duc de Parme du côté de Rome*, et de joindre Parme aux nouvelles républiques. » Le jour suivant, 27 mai, il écrivait une autre lettre au Directoire, où il disait : « Ancône, qui

est en notre pouvoir, devient tous les jours plus redoutable, et nous le conserverons jusqu'à ce que *les nouvelles affaires de Rome nous le donnent sans retour.*»

Lorsque Pie VI croyait avoir acheté la paix pour lui et pour son peuple par l'accomplissement fidèle des conditions qu'on lui avait imposées, de nouvelles intrigues et des vexations toujours croissantes, furent inventées et mises en œuvre par les agents du Directoire. On voulait d'abord apauvrir, le plus qu'il serait possible, le trésor pontifical, et provoquer le mécontentement et les plaintes du peuple. Les joyaux qui furent livrés et reçus pour la somme de dix millions de livres tournois, furent évalués moitié moins qu'ils n'avaient coûté à la chambre apostolique. On les soumit, à Milan, à la vérification de nouveaux experts choisis par les commissaires français ; ceux-ci déclarèrent un déficit considérable, et il fallut en donner l'équivalent en argent monnayé.

On était peu disposé, dans ces temps de misère et de désolation, à se procurer des pierres précieuses. Les commissaires de cette république, qui se targuait si fort de générosité, n'ayant pu trouver à vendre avantageusement celles dont ils étaient en possession, exigèrent que le gouvernement pontifical les reprît, au moins en grande partie, et donnât de l'argent à la place. Il fallût se soumettre ; on compta à l'agent Cacault la somme réclamée, mais les joyaux ne furent jamais rendus.

L'article VIII du traité de Tolentino disait que : « la ville, la citadelle et les villages formant le territoire d'Ancône, resteraient à la république française jusqu'à la paix du continent. » Le séjour des républicains n'étant donc que momentané, et la province devant un jour retourner à son légitime souverain, il était juste qu'on ne fît aucun changement dans le gouvernement civil. Il en fut ainsi pendant environ plus de trois mois ; mais au commencement du mois de juin 1797, on parvint, en semant de l'argent, à soulever une partie de la populace, qui fut secondée par les Juifs, et protégée par le commandant français. On chassa les officiers du Pape, on planta l'arbre de la liberté ; une municipalité fut créée et un gouvernement militaire établi au nom de la France. On insulta, on brisa les armes et les statues des souverains pontifes, et en particulier de Pie VI, qui avait dépensé de grandes sommes pour l'utilité et l'embellissement d'Ancône ; enfin toutes sortes d'excès furent commis par ces furieux. On envoya ensuite un détachement de soldats français à Sinigaglia ; et sous le spécieux prétexte de conserver la liberté des communications avec les troupes placées sur le territoire des républiques voisines, on laissa une garnison dans cette ville. Les autorités pontificales, il est vrai, ne furent point expulsées, mais on les considérait et on les traitait, comme si elles eussent dépendu de la république française.

L'article XIX du traité de Tolentino prescrivait au Pape de mettre en liberté les personnes qui avaient été arrêtées pour des causes politiques. Les prisons furent donc ouvertes à tous ceux qui s'y trouvaient renfermés pour crimes et délits contre la sûreté de l'état, ou contre la paix publique. Après l'événement d'Ancône, leur audace s'accrut extrêmement, et l'on vit s'augmenter le nombre de ces hommes pervers qui méditaient nuit et jour la ruine du gouvernement, et mettaient tout en œuvre pour troubler une population paisible et lui souffler un esprit de rébellion. Leurs coupables efforts étaient encouragés par quelques agents des gouvernements étrangers; parmi ces protecteurs de l'iniquité nous regrettons d'avoir à citer le chargé d'affaires de Toscane. Sous sa sauvegarde, les agitateurs tenaient de secrètes et fréquentes réunions pour combiner leurs plans de révolte ; ils se rassemblaient à la villa Médici au mont Pincio, d'où ils eurent la hardiesse, une nuit, de faire feu sur une troupe de soldats pontificaux, envoyés dans ces environs par le gouvernement, pour maintenir le bon ordre.

Bonaparte courroucé contre le cardinal Busca, déclara, lors de la paix de Tolentino, que sa volonté expresse était que le Pape choisît un nouveau secrétaire d'état. Il fallut obéir, et cette dignité fut conférée au cardinal Joseph Doria-Pamphili, personnage vertueux et irréprochable, mais timide, trop circonspect, je dirai

même faible. Il voulait éviter tout ce qui était de nature à choquer la république française, et n'osait prendre aucune mesure contre les perturbateurs. Mais las enfin de souffrir l'insolence de quelques révolutionnaires à charge à toute la ville, il en parla à l'agent Cacault ; celui-ci, affectant des maximes très-modérées à l'égard des gouvernements légitimes, et montrant un grand zèle pour la tranquillité publique, non-seulement ne désapprouva pas que l'on réprimât quelques-uns de ces cabaleurs, mais il exhorta le cardinal à les châtier promptement. Ils furent donc arrêtés et conduits dans les prisons publiques.

Le rusé Cacault (1), en blâmant ainsi les excès d'hommes décriés qui étaient plus propres à irriter qu'à séduire le peuple, jouait un instant le rôle d'honnête homme, et n'en était ensuite que plus en état de s'occuper à loisir du projet qui l'avait amené à Rome après la conclusion de la paix. Car, tandis qu'il était chargé de veiller à la pleine et constante observation des clauses du traité *qui étaient à l'avantage de la république française*, il avait des instructions secrètes

(1) Nous traduisons M. Baldassari. M. Cacault s'est montré sous un jour plus favorable dans les premières années du pontificat de Pie VII. Il avait adopté d'autres maximes et une autre ligne de conduite, et disait franchement, de lui-même, qu'il était un *révolutionnaire corrigé*.

qui lui ordonnaient de travailler sourdement, mais efficacement, à ruiner le pouvoir temporel du Pape (1).

Le 28 juin 1797, vers les deux heures après midi, une explosion eut lieu au château Saint-Ange. Le magasin de poudre et de munitions de guerre sauta, et plusieurs personnes du château furent tuées. Le bruit de cette explosion se fit entendre par toute la ville ; des balles et des morceaux de fer tombèrent dans les rues : personne pourtant ne fut atteint, parce qu'à cette heure de chaleur excessive, on évite de s'exposer à l'ardeur du soleil. On ne put se persuader à Rome que ce désastre fût un effet du hasard. On devait, ce jour-là même, veille de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, tirer le célèbre feu d'artifice connu sous le nom de girandole. On prenait dans cette circonstance, les plus grandes précautions pour éviter tout accident, et cette année on avait dû certainement y être plus attentif que jamais. Les Romains pensèrent donc que l'explosion étoit l'œuvre de la malveillance, et qu'elle se rattachoit à quelque secret complot des républicains, qui n'avait pu éclater parce que la poudrière avait sauté bien avant l'heure fixée, soit par suite d'un mal entendu ou d'un défaut d'expé-

(1) M. Baldassari ne cite pas ces instructions; mais il est clair qu'elles devaient être conformes au but que se proposa constamment le Directoire, et qui étoit le renversement de l'autorité pontificale.

rience dans celui qui avait été chargé de prendre les mesures. Car dans l'hypothèse d'un coup de main pour s'emparer du château Saint-Ange et proclamer la république. L'explosion ne devait, selon toute apparence, avoir lieu que dans la soirée, au moment où le peuple se porterait vers le château pour assister au feu d'artifice. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, la frayeur et la consternation furent générales dans la ville.

Le Pape à cette époque, n'avait point encore reçu du Directoire français la ratification du traité de paix; cet affreux accident, après les faits dont j'ai parlé, lui inspira ainsi qu'à ses ministres et à toutes les personnes bien pensantes qui se trouvaient à Rome, une vive inquiétude. Il est vrai que sur la fin de mai, on apprit que le Directoire avait nommé pour son ambassadeur près le saint-siége, Joseph Bonaparte, frère de Napoléon, et qu'il devait apporter la ratification du traité. Mais le mois de juin tout entier se passa sans qu'on eût aucune nouvelle de son départ, et on l'attendit inutilement plus de deux mois depuis sa nomination. Ainsi à l'espoir passager d'un meilleur avenir succédaient bientôt de plus grandes craintes d'une ruine totale.

Ce malaise intérieur se faisait sentir de plus en plus; l'argent devenait rare et les choses même de première nécessité étaient d'un prix excessif, les recettes du trésor n'étaient plus en rapport avec les dépenses. Pie VI résolut de prendre des mesures; il fit des réformes dans

le service de sa personne et de ses palais; les distributions gratuites de pain et de vin à tous les cardinaux, aux évêques assistants au trône pontifical, à d'autres prélats et officiers et à plusieurs corporations, furent retranchées; on supprima dans les administrations, les places inutiles; on établit quelques nouveaux impôts, qu'on eut soin de faire peser le plus qu'il fut possible sur les riches et les propriétaires; un emprunt fut contracté par la chambre apostolique, sur les biens du clergé séculier et régulier; enfin on arrêta de vendre le cinquième de ces biens, auxquels on adjoignit des propriétés communales : mais les événements qui suivirent ne permirent pas de recueillir le fruit de ces sages dispositions.

On vit enfin arriver l'ambassadeur Joseph Bonaparte avec la ratification si désirée du traité de Tolentino. Ses manières affables, ses expressions de respect et de bienveillance surprirent Pie VI, ses ministres et tous ceux qui le virent et l'entendirent dans ces premiers jours destinés aux compliments. Suivant les usages diplomatiques, il recevait deux fois la semaine dans la soirée; il était visité par le sacré collége, par les prélats et par la noblesse, et il témoignait à tous une extrême obligeance; mais le prestige s'évanouit bientôt. Le nouveau représentant du Directoire ne tarda point à se lier avec des jeunes gens désœuvrés et dissolus, et à s'entourer de tous les ennemis du bon ordre et du repos public. Au

lieu de se fixer au centre de Rome, il alla établir sa demeure au palais Corsini à la Longara, où se rendaient incessamment les amateurs de nouveauté, de libertinage et d'anarchie.

Nous avons déjà dit que, par un article du traité de paix, Pie VI fut obligé de licencier les milices levées depuis l'armistice de Bologne. Voulant donc que le peu de soldats qu'il lui était permis de conserver fussent bien dressés, afin que la tactique et la discipline compensassent le petit nombre, et que l'on pût ainsi pourvoir au maintien du bon ordre à Rome et dans les provinces, il demanda un général à l'Empereur, et Provera lui fut accordé avec quelques autres officiers. Ce général vint à Rome, dans le courant de septembre 1797, peu de temps après l'arrivée de Joseph Bonaparte. Celui-ci en donna avis à son frère Napoléon; on ne saurait croire quelle fut leur colère, à l'occasion d'une démarche aussi simple de la part du pontife. Ils éclatèrent en plaintes et en reproches violents; et tout semblait de nouveau compromis, si l'odieux général n'était renvoyé au plus tôt. On se résolut donc, par amour pour la paix, de ne point donner à Provera le commandement des milices papales; et lui-même, appréciant la difficulté des circonstances, loin d'être offensé de cette mesure, témoigna seulement le désir de pouvoir, comme tous les étrangers, demeurer à Rome le temps qu'il emploierait à visiter, avec les personnes qui l'ac-

compagnaient, les curiosités de cette ville. L'ambassadeur Bonaparte s'opposa de toutes ses forces à une demande aussi modérée ; il déclara au cardinal secrétaire d'état, qu'il ne pouvait voir d'un œil indifférent le général Provera à Rome, et il exigea formellement qu'il en fût expulsé sur-le-champ, lui et tous les siens. En même temps, un aide de camp de Napoléon passa par Rome, et remit au secrétaire d'état une dépêche où cet impérieux capitaine qui aimait à faire la loi chez les autres, disait : « Si dans vingt-quatre heures, le général Provera n'a pas quitté Rome, je serai obligé d'y aller moi-même ; et si la république française *a été généreuse* à Tolentino, il n'en sera pas de même si les hostilités viennent à recommencer. » Le cardinal Doria, effrayé de ces orgueilleuses menaces de Napoléon, et voulant apaiser l'ambassadeur Joseph, alla en personne trouver Provera, et le pria de se retirer avec les officiers de sa suite, des provinces romaines ; ce qu'ils firent sans délai.

Au milieu de ces épreuves, la santé de Pie VI s'altéra sensiblement dans le courant de l'été de 1797 ; il sembla entièrement guéri pendant quelques jours, mais le 23 septembre il fut surpris d'une fièvre maligne, et l'on craignit beaucoup qu'il ne touchât à ses derniers moments. Joseph en ayant informé aussitôt son frère Napoléon, celui-ci dans une réponse du 27 du même mois lui prescrivit, « si le Pape venait à mourir, de

mettre tout en œuvre pour empêcher qu'on n'en fît un autre, et pour susciter une révolution. » Il écrivit encore à Canclaux, ministre de France à Naples ; il lui disait de ne pas souffrir que le roi des Deux-Siciles envoyât ses milices à Rome, après la mort du Pape ; il lui recommandait de parler, en cette circonstance, avec fermeté, de n'épargner pas même les menaces, et d'employer toute son adresse pour faire comprendre à ce prince, de quel intérêt il était pour lui de vivre en bonne harmonie avec la France. Mais la vertu de Pie VI devait être éprouvée par de plus grandes tribulations : vers la fin de septembre, à la satisfaction générale des gens de bien, il recouvra une santé parfaite.

Cependant, l'ambassadeur républicain ne négligeait pas son principal emploi de promoteur de la révolution (1). Il obligea le gouvernement de remettre en liberté ces hommes turbulents qui avaient été de nouveau

(1) Le Directoire écrivait à Joseph Bonaparte, le 10 octobre, deux mois et demi avant la mort de Duphot : « Vous avez deux choses à faire ; 1° empêcher le roi de Naples de venir à Rome; 2° aider, bien loin de retenir les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des papes finisse, en un mot, encourager l'élan que le peuple de Rome paraît prendre vers la liberté. » Ce même Directoire, six mois plus tard, dans un message au Conseil des anciens, accusait le gouvernement Romain, « d'avoir excité un simulacre de révolte, et assassiné lâchement Basseville et Duphot. »

emprisonnés après la paix de Tolentino, au su et avec l'approbation de l'agent Cacault : devenus plus audacieux et plus impudents par la condescendance du gouvernement, ils travaillèrent à grossir leur parti, et ils n'y réussirent que trop. Pour témoigner leur reconnaissance à leur auguste protecteur, ils résolurent de donner en son honneur un banquet solennel, au moment où la paix venait de se conclure à Campo-Formio, le 17 octobre 1797, entre la France et l'Autriche. Ils louèrent donc un vaste appartement, qu'ils ornèrent d'emblèmes républicains et de peintures représentant les hauts faits du général Bonaparte. La réunion se passa au milieu de grandes démonstrations de joie; on chanta, on récita des pièces de poésie, et le tout fut terminé par un bal. Peu de personnes honnêtes et recommandables voulurent prendre part à cette réjouissance; la plupart des assistants étaient des gens de la basse classe et de mœurs peu sévères. Mais ce banquet fut une occasion précieuse pour accroître le nombre des révolutionnaires. On y distribua beaucoup de cocardes tricolores que l'on vit porter publiquement dans Rome, sous les auspices de l'ambassadeur français.

La république Cisalpine crut devoir s'unir avec celle de France pour molester le vicaire de Jésus-Christ. Elle fit demander, par l'intermédiaire de Joseph Bonaparte, que le Pape la reconnût. Le secré-

taire d'état répondit, que l'antique usage du saint-siége était de ne reconnaître jamais le premier les gouvernements nouveaux ; qu'il était dans l'intention de suivre l'exemple que lui donneraient les autres cours, ou au moins les principales d'entre les cours catholiques. Cette réponse mit en fureur le Directoire de Milan. Il dépêcha à Rome, le marquis Andreoli, pour intimer fièrement au Pape de reconnaître la république Cisalpine dans le terme de huit jours. En même temps, on dirigea sur Rimini dix mille hommes Polonais ou Lombards, commandés par le général Dombrowski. Sans attendre la réponse du gouvernement pontifical, ils se portèrent sur Monte-Feltro, s'emparèrent de la forteresse de Saint-Leon, et déclarèrent prisonniers de guerre le peu de soldats pontificaux qui s'y trouvaient en garnison.

Pie VI, à cette nouvelle, rassembla les cardinaux ; on examina quelle mesure il convenait de prendre ; et tout le monde fut d'avis qu'il fallait reconnaitre la nouvelle république, pour éviter les hostilités imminentes, ou plutôt déjà commencées, et préserver l'état de nouveaux malheurs. La reconnaissance eut donc lieu, et le chevalier de Bressi fut envoyé à Milan pour y résider comme ministre du saint-siége. Cependant la forteresse ne fut pas rendue. On eut beau invoquer la médiation de Joseph Bonaparte, lui représenter qu'il lui convenait de s'opposer à l'usurpation des domaines

laissés au Pape par le traité de Tolentino. L'ambassadeur se montra convaincu de l'équité de la réclamation, témoigna beaucoup de zèle pour sa réussite, donna des paroles, fit de belles promesses, qui ne furent suivies d'aucun résultat.

J'ai dit qu'on avait établi à Ancône, vers la fin du mois de juin, un gouvernement militaire français. Pour consommer la révolution commencée, le 19 novembre de la même année 1797, le général Dallemagne, commandant à Ancône, déclara cette ville et tout le district, *république indépendante*. La nouvelle république, aidée de la garnison française, s'empara bientôt à main armée, de la riche abbaye de Chiaravalle, quoiqu'elle fît partie du comté de Jesi. Le gouvernement pontifical réclama contre ces usurpations. On lui répondit, « que la république française avait pour maxime fondamentale, de ne point empêcher le peuple de reprendre *ses droits primitifs et naturels*; que quant à l'abbaye, on examinerait les raisons des deux territoires, et qu'on verrait de quel côté était le bon droit. »

Ancône était donc devenue république; et c'est ainsi que s'accomplissaient, non les vœux d'un peuple malheureux, mais les projets de ses oppresseurs, qui se servaient de son nom pour voiler leurs complots. Leur chef en quittant Milan pour se rendre à Rastadt, dans le même mois de novembre, et laissant le com-

mandement de l'armée au général Kilmaine, lui donna, entre autres instructions, celle de favoriser tous les élans de la ville d'Ancône vers la liberté, notre intention étant, dit-il, de la considérer comme une république indépendante.

La révolte d'Ancône fut bientôt suivie de l'invasion par les milices cisalpines, de la ville de Pesaro, où l'on établit également le régime démocratique. La même opération eut lieu à Sinigaglia, à Jesi, d'où l'on chassa les autorités papales. Peu après, sur la demande de quelques partisans de la révolution, un détachement français partit d'Ancône occuper Macerata, et le général Desolles fit signifier au gouverneur, que s'il le trouvait dans la ville, il le ferait prisonnier de guerre avec la garnison pontificale.

Tandis que les maux se multipliaient ainsi dans les provinces, le sort de la capitale n'était guère moins à plaindre. Les républicains de Rome avaient reçu un renfort notable, dans la personne du général Duphot, qui arriva dans cette ville vers le milieu de décembre, avec d'autres républicains. C'était un homme artificieux et entreprenant. Il avait déjà donné de bonnes preuves, à Gênes, de son talent à soutenir les révolutions. On crut que sa présence à Rome serait d'un merveilleux secours pour renverser le gouvernement pontifical. Il se chargea volontiers de l'entreprise, qui lui paraissait la plus facile du monde. Il dit, en plus d'une occasion,

que si l'on avait si mal réussi jusqu'alors, il ne fallait s'en prendre qu'à la maladresse de ceux qu'on avait employés ; et il se vanta qu'il aurait bientôt, lui, une houssine à la main, conduit cette affaire à terme. Ses amis n'en faisaient pas plus de mystère, et dans les cafés, dans les réunions et sur les places publiques, ils annonçaient sans détour comme devant prochainement arriver, un changement de gouvernement. Duphot, qui devait épouser une sœur de Joseph Bonaparte, avait pris son logement chez l'ambassadeur. Dès lors, le palais Corsini fut plus que jamais fréquenté par des hommes suspects, et en particulier par ces artisans et fauteurs de troubles, qui étaient sortis de prison sur les instances mêmes du représentant de la France. On distribuait de l'argent et des cocardes pour augmenter le nombre des amis de la république. Tous ces conspirateurs voulant célébrer l'arrivée de Duphot, lui donnèrent, un soir, un splendide festin à la villa Medici, aujourd'hui l'académie française. Ils s'y trouvèrent réunis au nombre de quelques centaines, et après qu'ils furent bien repus de viandes, et échauffés par les fumées du vin, ils se répandirent dans les rues, où ils essayèrent par leurs acclamations et leurs appels à la liberté, d'exciter un soulèvement. Le peuple demeura sourd à leurs provocations : ceux qui se trouvaient dehors se hâtaient de regagner leurs maisons pour s'y renfermer. Une forte patrouille de cava-

lerie suffit pour dissiper ces séditieux. La modération des soldats pontificaux, dans cette circonstance, fut vraiment admirable; car bien qu'ils eussent été insultés par les rebelles, qui blessèrent un dragon d'un coup de fusil ou de pistolet, ils s'abstinrent de faire usage de leurs armes, par obéissance aux ordres qu'ils avaient reçus du gouvernement.

Ce n'était là qu'un essai mal combiné. Le jour choisi pour l'exécution du complot fut le 27 décembre 1797. Les conjurés pensèrent qu'une plus grande consommation des vivres pendant les fêtes de Noël en accroîtrait la cherté, et que la multitude s'abstenant du travail pendant trois jours, éprouverait nécessairement quelque pénurie d'argent; ils espérèrent que l'oisiveté et la débauche leur fourniraient un plus grand nombre de gens disposés à l'émeute et à l'insurrection. Il fut arrêté qu'on éclaterait vers les trois premières heures de la nuit, et l'on convint, en attendant, de multiplier les moyens de séduction employés depuis long-temps, et qui consistaient surtout en distributions d'argent et en promesses de gratifications et d'emplois à tous ceux qui auraient aidé et soutenu la révolution.

Le gouvernement fut exactement informé de tous les détails du complot; il ne négligea aucun des moyens qui lui parurent propres à le faire échouer. Entre autres mesures, on ordonna que toutes les troupes avec leurs officiers se tiendraient prêtes dans leurs quartiers, à partir

de la seconde nuit de la fête de Noël. Cette consigne devait durer jusqu'à ce qu'elle fût révoquée. Vers la fin du jour où furent donnés ces ordres, Joseph Bonaparte se trouvait en soirée à l'hôtel de Massimi sur la voie papale; plusieurs officiers des milices de la ville faisaient partie de la société. Quand on leur commanda de se rendre à leur poste, l'ambassadeur se troubla sensiblement; puis il s'écarta de la compagnie, et s'absenta pendant environ deux heures. Lorsqu'il reparut, il avait l'air très-pensif et très-taciturne; une dame, profitant de la confiance qu'il lui témoignait, se mit à lui parler de la révolution dont on était menacé, et osa lui dire de prendre garde de s'adresser à un peuple qui se plaignait assez volontiers de son gouvernement, mais qui ne se laissait pas aussi facilement entraîner à la révolte contre son souverain. L'ambassadeur, le front soucieux et absorbé dans ses réflexions, répondit seulement: *Je ne sais rien.*

Dans la soirée du 27, où, comme nous l'avons dit, devait éclater la conspiration, de fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie, commencèrent de bonne heure à se mettre en mouvement; elles étaient pourvues de munitions, et avaient ordre de dissiper tout rassemblement, en employant d'abord la douceur, et recourant à la force, s'il était besoin. Les gens du petit peuple dont on avait cru acheter le secours par les distributions d'argent, ne songèrent qu'à dépenser tout ce

qu'ils avaient reçu, dans les auberges et dans les cabarets, et quand ils furent gorgés de vin, ils allèrent le digérer dans leurs maisons. Les autres conjurés se réunirent sur divers points de la ville; mais se trouvant ainsi divisés et répartis en plusieurs lieux, ils ne formèrent point d'attroupement que les patrouilles ne vinssent facilement à bout de disperser. La nuit tout entière se passa donc sans que le repos public fût troublé ; on entendit seulement les cris séditieux des agitateurs, et le matin on trouva affichés en plus grand nombre qu'à l'ordinaire des placards révolutionnaires.

Ces démonstrations, et mieux encore les renseignements précis que possédait le gouvernement lui prouvaient assez que les conspirateurs, loin d'avoir renoncé à leurs criminels projets, n'attendaient que le moment favorable, et se tenaient prêts à en profiter. C'est pourquoi le cardinal secrétaire d'état crut devoir se rendre en personne auprès de l'ambassadeur Bonaparte : il alla le trouver, et lui communiqua tout ce que Pie VI avait appris de la conjuration; il ne lui cacha pas la résolution où l'on était d'employer la force contre le petit nombre de perturbateurs, qui voulaient opérer un bouleversement dans Rome : de plus il le pria de vouloir bien concourir lui-même, autant qu'il le pourrait, au maintien de la tranquillité, surtout en ordonnant aux personnes qui appartenaient, soit à l'ambassade, soit à la république française, de ne pren-

dre aucune part à ces manœuvres révolutionnaires, et de ne point les protéger ni les soutenir. Joseph Bonaparte, après avoir écouté tranquillement les paroles du cardinal, répondit avec assurance qu'il était bien éloigné de favoriser ces tentatives de révolution; quant aux personnes qui lui étaient attachées, et à ses nationaux, il affirma qu'il n'avait point appris qu'aucun d'eux fût pour rien dans ces trames séditieuses, dont lui parlait Son Éminence. « Très-bien, dit le cardinal, vous ne désapprouvez donc pas la détermination prise par le gouvernement, de disperser par la force tous les rassemblements qui ne se sépareraient pas au premier avertissement, et cela sans exception de personne? Vous ne désapprouvez pas que l'on oppose la force à tout acte de rébellion, quels que soient les coupables? » *La chose est juste*, répliqua l'ambassadeur français. Le secrétaire d'état, dont un des traits caractéristiques était la loyauté, et qui croyait qu'elle pouvait trouver place dans le cœur de l'artificieux Joseph, se retira fort content de l'entrevue; il ne fit pas difficulté de dire positivement à plusieurs personnes, que, d'après les réponses de l'ambassadeur, il était sans inquiétude sur le succès des mesures adoptées par le gouvernement.

Dans l'après-midi de ce même jour 28, les agitateurs, plus nombreux que les jours précédents, circulèrent dans les quartiers de Monti, de Trastevere, et del

Popolo. Leur contenance était grave et sérieuse ; ils témoignaient beaucoup de compassion d'un peuple, « mal gouverné, disaient-ils, opprimé par l'imbécillité d'un souverain décrépit, par l'avarice d'un avide neveu, par la mauvaise foi de ministres ineptes, et par l'inertie d'une magistrature vénale. » Ils donnaient de l'argent aux plus pauvres d'entre le peuple, comme pour secourir leur indigence ; puis ils leur insinuaient avec une adresse perfide, que le seul remède à la misère générale était un changement de gouvernement : changement d'autant plus nécessaire, que Rome ne pouvait subsister sans le secours des meilleures provinces, qui avaient déjà pris le parti qu'elles croyaient plus conforme à leurs vrais intérêts.

Près du pont Sixte, était un corps de troupes de ligne appuyé d'une partie de la compagnie commandée par le capitaine Amadei. On conservait en cet endroit, un dépôt de fusils pour les distribuer, quand il serait nécessaire, aux personnes désignées par le gouvernement. Ce dépôt était connu de tout le monde; la garde en fut confiée au comte Jérôme Montani de Fermo, jeune homme d'un naturel ardent, mais qui, dans cette déplorable journée, ne se montra ni moins prudent, ni moins maître de lui-même, que les plus anciens et les plus expérimentés officiers. Les manœuvres des conjurés n'aboutirent qu'à séduire quelques hommes du peuple, ils ne purent pervertir la masse dans les différentes parties de la ville

qu'ils parcouraient. Vers les deux heures après-midi, les Transtéverins se présentèrent en grand nombre au poste du pont Sixte, demandant des armes à l'officier qui commandait, pour concourir avec lui à la défense du poste; on ne peut douter qu'ils n'agissent de bonne foi, car s'ils avaient eu des intentions hostiles, au lieu de demander respectueusement des armes au lieutenant Montani, ils se seraient précipités sur les soldats, pour les accabler par le nombre et s'emparer des armes. Le jeune officier s'excusa, en disant qu'il était obligé de s'en tenir aux instructions qu'il avait reçues, et que ces instructions se bornaient à lui prescrire *la garde du poste et de tout ce qui s'y conservait.* Les Transtéverins, malgré l'ardeur qui les animait, surent se contenir dans les limites de la modération ; ils se laissèrent persuader aux paroles affables de Montani, et se retirèrent sans plus insister. Alors celui-ci, pour se mettre à l'abri de semblables visites, fit fermer les grilles du poste, et en garda lui-même les clefs. La précaution était bonne, car peu après arriva une troupe de brigands ; quelques-uns d'entre eux se moquaient des soldats, les appelant des *poules en cage*, et tenant beaucoup d'autres propos injurieux; plusieurs tentaient de les débaucher, et n'omettaient rien pour les attirer à leur parti ; mais les soldats, indignés, se saisirent de leurs armes. L'officier voyant qu'il ne pouvait plus les arrêter, résolut de leur distribuer publiquement les munitions,

afin d'intimider par cette vue les séditieux, et de les obliger à s'éloigner. On dit que dans ce rassemblement se trouvaient des officiers français en habits bourgeois, et parmi eux le général Duphot. Ce qu'il y a de certain, c'est que des coups de pistolets furent tirés de la rue, et d'une maison située en face du poste; les balles vinrent frapper les murs et les barreaux de la balustrade, sans pourtant blesser aucun des militaires : ils n'en étaient pas moins furieux, et l'officier fut presque contraint d'ouvrir les grilles, et de laisser sortir ses soldats qui déjà couchaient en joue les révolutionnaires. En ce moment on entendit le bruit d'une grosse patrouille de cavalerie, qui accourait promptement à l'endroit d'où étaient partis les coups de feu; la bande séditieuse disparut en un instant, et se dirigea vers le palais de l'ambassadeur français. Montani, ayant laissé la moitié de ses soldats à la garde du poste, partagea l'autre moitié en petites troupes, qu'il mit à la tête des rues environnantes. Le caporal Marinelli, homme de petite taille, mais d'un caractère énergique, fut placé avec quelques hommes à la porte Septime : il avait ordre de ne point laisser passer les personnes formant un rassemblement, et de faire feu sur ceux qui résisteraient.

Vers les quatre heures après midi, une troupe de jeunes gens se porta au palais de l'ambassadeur Bonaparte; et, en même temps, un bon nombre de con-

jurés sortit de ce palais et du jardin qui lui est attenant. Quelques hommes de loi qui se trouvaient dans leurs rangs, se placèrent vis-à-vis de l'emblème républicain, qui se voyait sur le palais de l'ambassadeur, et commencèrent, à tour de rôle, à pérorer en faveur de la révolution. Ils exaltaient la liberté, l'égalité et la démocratie, et vomissant de dégoûtantes injures contre le chef de l'État, ils invitaient les assistants à *secouer le joug de fer de la tyrannie sacerdotale.* Joseph Bonaparte, avec ses amis, considérait cette scène d'un balcon au-dessus de la porte du palais. Tandis que les avocats poursuivaient leurs déclamations révolutionnaires, ceux des auditeurs qui n'étaient pas du nombre des conjurés, voulurent s'éloigner, mais un petit nombre seulement put y réussir, et tous les autres furent retenus malgré eux. Déjà le général Duphot s'était mis à la tête des factieux, et du palais Corsini il marchait avec sa troupe vers le Tibre, en criant tous : *Vive la liberté ! vive l'égalité ! vive la république française ! vive la république romaine !* Non-seulement ces cris firent rétrograder tous ceux qui venaient du quartier Saint-Esprit, vers la Longara, mais un grand nombre de ceux qui n'avaient pu, quelques moments auparavant, se débarrasser des mains des révolutionnaires, s'en échappèrent de vive force vers les quartiers de Saint-Pierre. La bande, au lieu de se grossir, diminua donc sensiblement en peu de temps.

L'ambassadeur Bonaparte, quittant alors son balcon, descendit dans la rue, et se mêla dans la foule. On a dit qu'ayant reconnu que les Romains n'avaient point, pour la révolution, le zèle et cette ardeur qu'on leur supposait, il voulut engager son futur beau-frère à renoncer à l'entreprise. Mais, soit que Joseph n'ait pas assez insisté, soit que Duphot n'ait pas voulu déférer à ses observations, on continua d'aller en avant, et l'ambassadeur demeura avec le gros des conjurés. Duphot s'avançait, le sabre à la main, suivi de ses partisans, armés la plupart de sabres et de pistolets, et criant : *Vive la liberté!* Lorsqu'ils approchèrent de la porte Septime, le peu de soldats pontificaux que nous avons vus placés en cet endroit, ajustèrent leurs fusils. Le caporal Marinelli ordonna au rassemblement de se disperser ; mais les factieux doublèrent le pas. Le caporal leur cria de nouveau de s'arrêter et de mettre bas les armes ; mais Duphot, sans égard à ces avertissements, levait son sabre, en disant : *Deux mots et la paix* (1)*! — Halte, à bas les armes!* cria une dernière fois le caporal. Et voyant que les révolutionnaires s'avançaient toujours, peut-être dans le dessein de l'envelopper avec sa petite troupe et de s'emparer du poste voisin, il commanda le feu. Le général qui, à la tête de sa bande, et brandissant son

(1) *Pace et parola!*

sabre, arrivait avec une nouvelle célérité, dut naturellement servir de point de mire aux soldats pontificaux. Il était couvert d'une cuirasse en mailles de fer; mais il fut percé d'une balle à l'extrémité de cette cuirasse, vers le bas de la gorge, et tomba raide mort. Les autres conjurés le voyant sur le carreau, ne songèrent qu'à se sauver, et coururent en désordre vers le palais de l'ambassadeur. Celui-ci, qui se trouvait au milieu des agitateurs, se mit pareillement à fuir; mais il trouva l'entrée du palais tellement obstruée par ceux qui avaient pris l'avance, qu'il ne put y pénétrer. Il gagna donc une petite rue voisine, et rentra sain et sauf par une grille du jardin, qu'on eut soin de refermer à l'instant.

Les petits détachements de soldats pontificaux qui se trouvaient à l'issue des rues, ayant entendu le bruit de la porte Septime, se portèrent sur-le-champ de ce côté, et se mirent tous à la poursuite des fuyards, dont quelques-uns, blessés par la décharge des soldats de Marinelli, rougirent de leur sang la cour du palais de l'ambassade. Il n'y eut toutefois de frappé à mort que le général Duphot, et un *galérien*, qui, délivré par la protection des Français, s'était mis à leur service. Le palais de l'ambassadeur fut religieusement respecté par les troupes pontificales, quoiqu'on eût tiré sur elles des fenêtres de ce même palais, et que plusieurs Romains eussent été atteints, et, entre autres, un estimable citoyen de Rome, fils de l'avocat Durani. Il était accouru

comme officier de la milice urbaine pour contribuer au maintien de l'ordre à la Longara, et il y trouva la mort (1).

Dans le même temps, une autre troupe de rebelles s'étant réunie sur la place du Mont-de-Piété, ils se mirent à crier de toutes leurs forces : *Vive la république française ! vive la liberté romaine !* Les soldats de garde en cet endroit les engagèrent plusieurs

(1) Botta, qui, apparemment, n'a pu se persuader que les républicains aient été mis en déroute par un caporal et quelques soldats, leur fait soutenir un combat opiniâtre contre les troupes du Pape, qui finissent par les forcer dans le palais même de l'ambassadeur. Voici sa description : « Les soldats pontificaux, se portant sur le palais Corsini, poursuivirent les républicains, qui disputèrent le terrain, pied à pied, et dont plusieurs furent blessés. Réfugiés dans le palais de l'ambassade, ils insultaient encore de la voix et du geste les soldats irrités, qui surent pourtant se contenir. Mais bientôt arriva un régiment de dragons, qui, ne pouvant souffrir ces bravades, se précipitent dans la cour du palais, en menaçant de tuer tous ceux qui ne fuiraient pas au plus tôt. L'ambassadeur, accompagné de Duphot et de Sherlock, parut alors au balcon pour apaiser le tumulte. Mais Duphot, cédant à son impatience, descendit dans la cour, et s'étant joint aux républicains, les exhorta à repousser les soldats pontificaux. En ce moment, les dragons firent une décharge qui renversa plusieurs des insurgés, et Duphot fut frappé à mort. Presque tous les républicains se sauvèrent à travers le jardin, et la cour fut souillée du sang des morts et des blessés. » (*Histoire d'Italie, depuis* 1789, *jusqu'en* 1814, livre XIII.) L'exactitude n'était pas le premier mérite de Botta.

fois à cesser ces clameurs et à se séparer ; mais, voyant que les paroles ne servaient de rien, ils tirèrent un coup de fusil, qui tua un des factieux, et les autres pourvurent à leur salut par la fuite.

Cependant, les amis de la liberté, qui, comme nous l'avons dit, s'étaient distribués dans les quartiers les plus peuplés de Rome, ne doutant plus de l'heureuse issue de l'entreprise, assuraient que la révolution était accomplie, et que la république venait d'être proclamée, sous les auspices du brave général Duphot et de l'ambassadeur Bonaparte. Cette annonce, que les agitateurs avaient crue propre à entraîner les Romains dans une révolte générale, répandit partout l'inquiétude et la douleur. Tout le monde quittait la promenade, sortait des églises ; on prenait congé des compagnies où l'on se trouvait, pour regagner promptement ses foyers. Dans les quartiers de la ville au-delà du Tibre, où l'on s'était efforcé de gagner le peuple par de grandes largesses, beaucoup d'habitants prirent les armes, et voulaient faire main basse sur les partisans de la république ; mais, grâce à l'intervention active et prudente des troupes de ligne et de la garde urbaine, il n'arriva point de malheur. Le peuple se retira peu à peu, et le soir on ne voyait presque plus personne dans les rues.

Lorsque le cardinal-secrétaire d'état, Joseph Doria, apprit ce qui venait de se passer, il en fut on ne peut

plus consterné ; il demandait à tous ceux qui recouraient à lui de l'aider de leurs conseils, et de lui dire quelle conduite il devait tenir en de pareilles circonstances ; et dans le trouble qui l'agitait, il ne savait s'arrêter à aucun parti. Enfin il se résolut d'écrire à l'ambassadeur français ; mais il le fit de manière à mettre les torts du côté du gouvernement romain. Il oubliait de rappeler l'entretien qu'il avait eu le jour précédent avec Joseph Bonaparte, et dans lequel celui-ci avait approuvé la résolution qu'on avait prise d'opposer la force à la force. Il demandait « qu'il lui fût permis d'observer qu'on n'avait jamais vu de position semblable à la sienne : l'ambassadeur seul, ajoutait-il, pouvait la changer, et la générosité de la nation qu'il représentait si dignement laissait encore une lueur d'espérance. »

Joseph Bonaparte, à peine rentré sain et sauf dans son palais, déchargea les premiers bouillons de sa colère sur les républicains. Il les traita de charlatans, et obligea tous ceux qui s'étaient réfugiés à l'ambassade, de chercher un asile ailleurs. Puis, soit frayeur du péril qu'il avait couru, soit dépit du mauvais succès de l'entreprise, soit émotion causée par les larmes et le désespoir de sa sœur, qui demandait une vengeance éclatante de la mort du malheureux Duphot, il adressa au cardinal secrétaire d'état une note sur les événements qui venaient d'avoir lieu ; et supposant que ses jours

continuaient d'être en péril, il sollicitait avec empressement un passeport, et l'autorisation pour prendre des chevaux de poste, afin de partir sur-le-champ pour Paris.

Le chevalier Azara, qui, un peu après le traité de Tolentino, avait repris ses fonctions, se présenta en ce moment à la secrétairerie d'état. Le cardinal Doria l'accueillit comme un ange tutélaire. Il le pria d'interposer sa médiation en faveur du gouvernement pontifical, et d'engager l'ambassadeur français à ne point abandonner sa résidence, parce que tout pourrait facilement s'arranger à l'amiable. Quoiqu'on n'eût à redouter aucune insulte pour la personne ou la maison de l'ambassadeur, cependant pour plus grande sûreté, on envoya au palais Corsini un détachement de troupes de ligne, qui s'établit à la porte principale du palais même. Le chevalier Azara obtint une escorte pour s'acquitter de sa commission, et accompagné de quelques cuirassiers de la garde du Pape, il courut embrasser son ami; mais de retour au Vatican, il annonça au cardinal qu'il n'avait pu détourner l'ambassadeur de son dessein, qu'il attendait son passeport et la permission pour les chevaux de poste; que tout délai dans la vue de l'apaiser ne servirait qu'à l'irriter davantage et à empirer l'état des choses. Tous les autres ministres étrangers, qui étaient venus à la secrétairerie d'état, tinrent le même langage, et leur avis unanime fut qu'il

fallait, dans cette occurrence, procéder avec beaucoup de prudence et de circonspection; que, pour eux, ils ne voyaient rien de mieux à faire que de traiter doucement avec l'ambassadeur, pour le rendre aussi favorable qu'il était possible à la cour de Rome. On devait, disaient-ils, regarder comme inopportunes, quoique justes et fondées en raison, toutes les mesures qui tendraient à aigrir le représentant d'une grande et formidable nation; on ne pouvait craindre d'avoir pour lui trop de prévenance, pourvu qu'elles servissent à lui inspirer des sentiments de bienveillance pour le gouvernement pontifical.

Voici la teneur du second billet que le cardinal écrivit à Joseph Bonaparte, en accédant à ses demandes: « Le cardinal Joseph Doria, secrétaire d'état, reçoit avec la plus vive affliction la note du citoyen Bonaparte, ambassadeur de la république française; et il a signé avec le plus grand regret le passeport et la permission pour les chevaux de poste. Il n'ose le prier de suspendre son départ, mais il prend la liberté de lui faire remettre une lettre pour le marquis Massimi, où, au lieu de lui raconter tout ce qui s'est passé, on s'en remet *à la bonne foi bien connue* du citoyen ambassadeur et à la sincérité du rapport qu'il en fera à la république française. Le saint Père, attendu le mauvais état de sa santé, n'a pu être informé cette nuit de ce qui vient d'arriver; et on ne peut prévoir, sans douleur, l'effet

que produiront sur lui de si tristes nouvelles. Quoiqu'on ne puisse imputer au gouvernement Pontifical les événements qui ont eu lieu, et qu'il n'ait aucun reproche à se faire à cet égard, il s'empressera de donner à la république française les satisfactions qu'elle pourra exiger. Avant de fermer cette lettre, qu'il soit permis au cardinal qui a l'honneur de l'écrire, de représenter au citoyen ambassadeur, qu'il dépend de lui de conserver ce que son frère le généralissime a généreusement établi à Tolentino. Plein d'espoir dans la bienveillance du citoyen ambassadeur, le cardinal secrétaire d'état lui renouvelle les témoignages de sa haute considération.»

Dans la lettre au marquis Massimi, qui résidait à Paris comme ministre du saint Père, le cardinal lui enjoignait de n'offrir aucune satisfaction pour le malheur qui avait eu lieu, mais d'inviter le Directoire à demander celle qui lui serait le plus agréable (1).

Lorsque Joseph Bonaparte eut reçu les papiers qu'il attendait, il partit dans la nuit même du 28 au 29, avec sa femme, sa sœur, et toute sa suite, se dirigeant sur Florence. A peine y fut-il arrivé, qu'il parut dans les feuilles de cette ville une relation des derniers événements pleine de mensonges et de calomnies. Nous n'en citerons que le passage suivant : «Un acte de la plus

(1) On sent l'usage que Joseph dut faire de ces lettres pour tourner l'événement contre le gouvernement pontifical.

vile perfidie, un chef-d'œuvre de mauvaise foi s'est accompli à Rome dans l'assassinat du général Duphot; le gouvernement romain a excité ses émissaires et les brigands du pays à massacrer le représentant de la grande nation et tous ses compatriotes. » Quoique rien n'indiquât que cet article eût été communiqué par l'ambassadeur, comme il était publié sous ses yeux, il pouvait montrer jusqu'à quel point il était permis de compter sur sa bonne foi et sa probité.

La santé de Pie VI était altérée depuis quelque temps, et nous avons vu qu'on avait, par cette raison, tardé de lui apprendre ce qui était arrivé. Il prévit le parti que ses ennemis pouvaient tirer d'un tel événement, et cette prévision inquiète ne fit qu'ajouter à ses souffrances. Du reste il ne pouvait goûter les ménagements extrêmes et l'excessive condescendance de son ministre. Il prescrivit plusieurs mesures à prendre pour prévenir de nouveaux malheurs. Les armes de la république française étaient toujours au palais Corsini, et il pouvait s'y trouver des effets appartenant à l'ambassadeur. On y laissa des soldats de ligne pour garantir le palais et les armes de toute espèce d'insulte. Un édit rendu dans la matinée du 29 pourvut à la tranquillité publique et à la sûreté personnelle de tous les habitants de Rome, soit naturels, soit étrangers; et pour rassurer pleinement les Français, on alla jusqu'à menacer de la peine de mort ceux qui se permettraient

d'offenser, en quelque manière que ce fût, un étranger; et cela sans égard pour le rang, l'âge ou la condition des coupables.

Vers le milieu du jour la congrégation d'état se réunit chez le cardinal ministre. Elle était composée des cardinaux suivants : Jean François Albani, Caraffa di Trajetto, Altieri, Antonelli, della Somaglia; le prélat Federici en était secrétaire. Le cardinal Albani s'excusa d'y paraître à cause de sa santé. Il fut décidé qu'on procéderait à une enquête sur tout ce qui avait eu lieu, afin d'en extraire une relation exacte que l'on rendrait publique; qu'on rédigerait, en attendant, un exposé plus succinct des faits pour l'envoyer par des courriers au marquis Massimi à Paris, et aux nonces et agents diplomatiques résidant à Vienne, Madrid, Turin et Naples; que la même note serait communiquée à toutes les cours de l'Europe : enfin qu'on implorerait particulièrement le secours et la protection du roi de Naples qui devait s'intéresser plus que tout autre à la conservation de la puissance temporelle du saint Siége : mais le zèle qui avait dicté ces mesures ne présida point à leur exécution. On fit une enquête, mais avec une telle lenteur qu'elle ne fut achevée que vers la fin de janvier 1798, c'est-à-dire quand les Français étaient proches de Rome. On dressa une relation, mais défectueuse et tronquée, et nullement digne d'être mise sous les yeux du public. Dans les notes adressées aux

différentes cours, le langage était si embarrassé et si esclave des ménagements, que le gouvernement pontifical, qui avait été outragé si indignement et attaqué avec tant de perfidie, semblait s'avouer coupable et avoir besoin d'excuse et de justification. Il paraissait bien, on doit l'avouer, que le cardinal secrétaire d'état s'était entièrement conformé aux conseils de ceux qui lui avaient tant recommandé de prendre bien garde d'irriter tant soit peu la France par une exposition claire et nette des faits.

On voulut tenter une nouvelle démarche auprès de l'ambassadeur français, et le cardinal s'adressant au chevalier Azara, le pria au nom de sa Sainteté de se transporter à Florence, et d'employer tout son crédit pour engager Joseph Bonaparte à revenir à sa première résidence. Azara déclina modestement cette commission, en disant que *sa cour lui avait défendu de se mêler dorénavant des affaires de Rome.* On pourra juger de sa loyauté par le trait suivant : les troubles avaient entièrement cessé à Rome, et la ville jouissait de la plus grande tranquillité, et cependant le chevalier Azara écrivait à Joseph Bonaparte le 29 : « Votre homme est venu me trouver, et m'a remis votre billet que j'ai reçu avec plaisir, mais qui a en même temps réveillé mes regrets en me rappelant la perte d'un ami tel que vous..... J'ai dit au maître de la maison, au directeur de la poste, et à tous les autres Français de recourir à

moi en toute confiance. Je ne sais jusqu'à quel point je puis espérer d'être en sûreté : car je vois que le peuple n'est pas tout-à-fait tranquille, et l'on me dit qu'il y a de l'agitation dans les quartiers au-delà du Tibre. Au moment où je vous écris, je reçois un message du cardinal secrétaire d'état au nom du Pape, qui me prie de me rendre auprès de vous à Florence, pour tâcher de vous ramener à Rome. Quoique cette proposition n'ait pas le sens commun, je me suis contenté de répondre que j'avais défense de m'ingérer davantage dans les affaires de Rome. » Le même Azara adressa une autre lettre à Joseph Bonaparte à Florence, en date du 1er janvier 1798. Après les expressions les plus affectueuses de tendresse et d'amitié pour Bonaparte et tous les Français, il terminait en disant : « Je prévois que mon séjour à Rome ne sera pas long ; car j'ai informé ma cour du véritable état des choses, et je demande instamment mon rappel. »

A l'exemple d'Azara, le chevalier Angiolini, ministre de Toscane, sacrifiant la justice et la vérité aux intérêts de la révolution, se démit de ses fonctions. Cette démission fut acceptée par sa cour, qui pour lui témoigner sa satisfaction le nomma à l'ambassade de Paris ; et le marquis Manfredini, premier ministre du grand-duc, écrivit à Joseph Bonaparte pour lui recommander Angiolini comme un homme qu'on avait jugé devoir être des plus agréables au Directoire.

Un chevalier Piranesi, agent de Suède, et prenant le titre de ministre, adressa à sa cour une dépêche remplie d'impostures. Il y traitait le gouvernement pontifical d'*infâme*, et disait, qu'*il était évidemment coupable, parce qu'il avait donné ordre par écrit à ses soldats de faire feu.* Quand la république romaine fut proclamée, ce même Piranesi se déchaîna contre les rois, sans en excepter celui qui l'avait comblé d'honneurs et de bienfaits.

Enfin on vit jusqu'à un prince de l'Église chercher à faire sa cour à la révolution : le cardinal Thomas Antici, ministre de Bavière, oubliant ce qu'il devait à son double caractère, écrivit à Joseph Bonaparte pour protester de *ses sentiments envers sa respectable personne, et envers la république française*, qu'il appelait *grande et généreuse* (1).

Je ne puis indiquer au juste ce que disait Joseph Bonaparte, dans la relation de la mort de Duphot qu'il envoya à Paris, parce que je n'ai pu trouver cette première dépêche; mais on peut bien conjecturer d'un autre message, qui fut publié avec les lettres précédentes, que l'artifice et la calomnie y tenaient la place de la franchise et de la vérité. « Je ne tarderai point à me rendre

(1) L'auteur cite encore une lettre adressée au même Joseph Bonaparte par un certain abbé Ciofani, qui se trouvait alors à Rome en qualité de résident pour la Prusse. Le ton seul de cette lettre, que nous n'avons pas cru nécessaire de rapporter, fait voir de quel esprit cet abbé était animé.

à Paris, après avoir terminé quelques affaires qui me restent encore, écrivait Joseph Bonaparte au ministre des affaires étrangères de France; je vous donnerai de nouveaux renseignements sur le gouvernement romain, et vous dirai la peine qui doit lui être infligée. Ce gouvernement..... astucieux et téméraire quand il s'agit de commettre le crime, vil et rampant quand il est commis, supplie aujourd'hui humblement le ministre Azara, de se transporter à Florence pour me ramener à Rome; c'est ce que vient de me mander ce généreux ami des Français, digne d'habiter un pays où l'on sache mieux apprécier ses vertus et sa noble loyauté. J'ajoute que ce ministre et celui de Toscane, m'ont assuré qu'ils étaient résolus de demander leur rappel d'un pays où il n'y a pas de vrai gouvernement, où la passion personnelle se change en raison d'état, où l'homme public est guidé par la haine féroce de l'égoïsme, et où des étrangers immolent le bien public à leurs propres intérêts, les seuls qu'ils aient en vue, et auxquels ils sacrifieraient ceux de l'Église et du monde entier. »

Quand le Directoire eut connaissance de ce qu'il plut à l'ambassadeur Joseph de lui apprendre sur ce qui s'était passé à Rome, il fit arrêter le marquis Massimi, ministre du Pape à Paris. Tous ses papiers furent mis sous les scellés; et quoique, après un sévère examen, on n'y trouvât rien qui pût le compromettre, il n'en fut pas moins retenu long-temps dans une étroite prison.

Mais ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'il fut décrété au nom de la république, *qu'on tirerait une éclatante vengeance de la cour de Rome*(1). Pie VI, qui ne comptait nullement *sur la bonne foi et la probité* de Joseph Bonaparte, et qui craignait tout de *la générosité* de la république française, ordonna qu'on fît au plus tôt un exposé clair et exact des événements du 28 décembre, et qu'on l'envoyât sans délai aux nonces apostoliques, afin que les princes connussent la vérité, et qu'ils pussent venir au secours du père commun en de si déplorables circonstances. Sa Sainteté voulait encore qu'on publiât une relation, où l'on racontât la suite des faits et toutes les manœuvres du parti républicain, sans taire les noms des personnes, ni supprimer aucune circonstance, comme on avait fait après la mort de Basseville : malheureusement ce travail fut confié à un homme honoré, il est vrai, de la confiance du saint Père, et estimé du public, mais ennemi secret de la

(1) L'ambassadeur du Pape, à Paris, fut arrêté, le 11 janvier 1798. Dans le message que le Directoire envoya au corps législatif contre la cour de Rome, la philantropie républicaine allait jusqu'à prétendre que c'était apparemment par conformité de principes que *les papes avaient établi leur trône à côté de celui de Néron*. Mais comme l'observe très-bien le judicieux auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique du dix-huitième siècle*, la postérité saura bien juger qui des pontifes ou de leurs accusateurs avaient le plus de rapport avec le tyran farouche, qui ne savait que confisquer, bannir, et mettre à mort.

puissance temporelle du saint Siége ; je veux parler du fameux Costantini, avocat consistorial, qui, à l'arrivée de l'armée française à Rome, jeta le masque dont il s'était long-temps couvert, et osa, sous le nom de consul, prendre en main les rênes de la nouvelle république romaine, fondée par les révolutionnaires français. Sous prétexte de ne rien avancer de douteux, et de faire un choix consciencieux des faits véritablement incontestables, il procéda si lentement, qu'au moment où les Français parvinrent aux portes de Rome, les informations n'étaient pas encore terminées. Ainsi les intentions du sage Pie VI demeurèrent sans résultat, et la perversité des révolutionnaires ne fut point dévoilée aux yeux de toutes les nations.

Les démarches des nonces près les différentes cours catholiques ne furent guère plus heureuses. L'exposé fidèle des injustes envahissements des deux républiques Française et Cisalpine, et des attentats dont s'étaient depuis rendus coupables les Français et leurs partisans, n'obtint que des paroles vagues et des réponses évasives; le zèle le plus apparent se borna à de grands témoignages d'une stérile compassion. Le roi de Naples seul fit paraître beaucoup d'empressement pour la conservation du pouvoir temporel du Pape. Ce prince avait désiré d'ajouter à ses domaines, non-seulement Bénévent et Ponte-Corvo, mais encore d'autres fertiles provinces des états ecclésiastiques ; et dans cette espé-

rance, il avait expédié au marquis del Gallo, son ambassadeur à Vienne, que l'Empereur avait chargé de négocier la paix avec Bonaparte, les plus amples pouvoirs pour céder à la France les places fortes de la Toscane, et recevoir en échange les provinces de Fermo et d'Ancône. Dans le mois d'août de cette même année le cabinet napolitain avait encore sollicité le ministre français Canclaux, de rendre Bonaparte favorable à ses desseins. Cependant on était loin de souhaiter à Naples, que la démocratie prévalût à Rome; on voulait, au contraire, que le Pape continuât à régner sur le territoire plus restreint qu'on lui laisserait; et lorsqu'en vertu de conventions qu'imposa la violence, la possession des provinces convoitées fut assurée par le traité de Tolentino, le roi de Naples chargea son ambassadeur, le bailli D. Innocent Pignatelli, qui avait remplacé le marquis del Vasto, de déclarer au saint Père, qu'il était disposé à défendre de tout son pouvoir l'indépendance de l'état pontifical.

Pie VI témoigna sa reconnaissance à ce prince; mais il jugea prudent de ne faire aucune démarche qui pût fournir quelque nouveau prétexte à la haine des Français. Ceux-ci veillaient attentivement sur les moindres mouvements du gouvernement pontifical, et spécialement sur ses rapports avec Naples. Vers ce même temps l'ambassadeur Bonaparte déclara au sécretaire d'état, que la république française *était peut-*

être sur le point de restituer Ancône, mais qu'elle ne souffrirait pas les plus petites intrigues ; que le Pape par de tels moyens gâterait lui-même ses affaires ; et que dans le cas d'une nouvelle rupture, il ne faudrait plus compter sur la générosité qu'on avait montrée à Tolentino. Le pontife crut donc devoir suivre la voie des ménagements comme la plus sûre ; et le souvenir des tristes résultats du traité d'alliance défensive conclu l'année précédente avec Naples, le confirma sans doute dans cette résolution. Mais l'événement du 28 décembre lui montra dans toute sa malignité le génie indomptable de la république française, qui voulait à tout prix la ruine et l'anéantissement du gouvernement pontifical. La cour de Naples, de son côté, vit bien que la démocratie venant à envahir l'état ecclésiastique, elle ne tarderait pas à s'étendre jusqu'aux extrémités de l'Italie. Il fut donc ordonné à Pignatelli de faire au Pape, de la part de Ferdinand IV, de nouvelles offres de secours ; et la reine Marie-Caroline, par une lettre autographe, enjoignit au même Pignatelli d'engager Sa Sainteté à envoyer à Naples une personne autorisée à conclure un traité d'alliance mutuelle contre toute agression étrangère. Pie VI, pour répondre à des dispositions si bienveillantes, fit partir sur-le-champ pour Naples, en qualité de légat apostolique, le cardinal Romuald Braschi, son neveu, et Mgr Laurent Caleppi, comme adjoint à la légation. Ces deux envoyés

furent accueillis avec de grands honneurs. Le Roi les reçut en audience publique avec une pompe vraiment royale, et répondit au discours du légat en renouvelant la promesse qu'il avait faite de défendre de toutes ses forces les droits du saint Siége, la personne de Sa Sainteté, et l'indépendance de l'état ecclésiastique.

En même temps que Pie VI ne négligeait aucun des moyens que pouvait suggérer la prudence pour se procurer le secours des rois de la terre, il songeait encore plus à s'attirer par ses prières et celles de son peuple la protection du Roi des rois, qui seul pouvait lui donner un courage à l'épreuve des tribulations dont il était ménacé. Il fit une confession générale de toute sa vie à son confesseur ordinaire, qui était un religieux Trinitaire de la Rédemption des captifs, et il se prépara à souffrir toute sorte de maux, et la mort même. J'ai su de ce religieux, qu'il lui dicta même ses dernières volontés. Cette pièce, si elle fût venue à la connaissance du public, eût été sans doute un nouveau titre de recommandation pour la mémoire de Pie VI ; mais malheureusement elle se perdit, ou fut si soigneusement cachée, qu'on n'en a plus entendu parler. Par ordre de Sa Sainteté, tous les théâtres demeurèrent fermés, les divertissements du carnaval furent défendus; on prescrivit des prières publiques, et dans plusieurs églises de Rome de zélés prédicateurs exhortèrent le peuple à une sincère pénitence. On n'excita point la

multitude contre les étrangers, comme on l'a dit faussement. Les ministres de l'Evangile ne s'appliquèrent qu'à instruire les fidèles de leurs devoirs, et à leur rappeler que le sort des souverains et de leurs sujets étant entre les mains de l'arbitre suprême, tous devaient se soumettre sans réserve aux dispositions de la divine providence.

Le 15 janvier 1798, d'après le commandement du saint Père, on tira du lieu appelé *Sancta Sanctorum*, l'antique et miraculeuse image du Sauveur; on prit à l'église de Sainte-Marie *in Portico*, le portrait célèbre de la bienheureuse vierge, qui fut montrée à sainte Galla au temps du Pape Jean Ier; et à l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, les chaines de ce prince des apôtres. Ces pieuses reliques furent d'abord déposées à Sainte-Marie *in Vallicella*, et le jour suivant on les porta en procession solennelle à la basilique du Vatican, où elles furent exposées à la vénération publique sur l'autel papal; on les exposa pareillement à Saint-Jean-de-Latran. Le peuple montra le plus grand empressement pour entendre la parole de Dieu et vénérer les saintes reliques. Dans toutes les églises on s'approchait des sacrements, on voyait tous les jours des processions de pieuses confréries de pénitents. Les ennemis du bon ordre, étonnés d'un tel spectacle, n'osaient remuer, et la tranquillité ne fut aucunement troublée.

Le cardinal Braschi et Mgr Caleppi, après l'audience

publique qu'ils avaient eue de Sa Majesté Sicilienne, furent adressés au chevalier Acton, premier ministre, pour règler les conditions du traité d'alliance; et il se tint à ce sujet des conférences, dans lesquelles furent discutés et rédigés plusieurs projets. Le ministre napolitain finit par conclure que, pour procéder sagement dans une affaire si importante et si délicate, la cour de Naples devait d'abord essayer les voies pacifiques, pour arrêter les envahissements de la république Cisalpine, et éviter les hostilités que l'on avait à craindre de la part de la république française. On expédia un courrier à l'ambassadeur des Deux-Siciles, résidant à Paris, et le chevalier Micheroux fut envoyé à Milan, avec pouvoir de reconnaître la république Cisalpine. On voulait tâcher d'obtenir des deux républiques, des conditions que la cour de Rome pût accepter. Cependant le cabinet napolitain engageait le pontife à ne rien omettre pour augmenter le nombre de ses troupes, et se préparer à une vigoureuse défense : ce qui était évidemment impossible, dans la triste position à laquelle le traité de Tolentino avait réduit Pie VI; et quand le gouvernement romain eût possédé les fonds nécessaires pour lever des troupes, le moindre effort qu'on eût tenté, pour renforcer la faible milice qu'on lui avait permis de conserver, n'eût-il pas suffi pour faire crier à l'infraction du traité de paix? Tel fut le résultat des conférences tenues à Naples, d'après le rapport du

cardinal Braschi, et les notes du ministre Pignatelli, prince de Belmonte, que Ferdinand donna vers ce temps pour successeur au bailli Innocent Pignatelli, nommé majordome de la princesse héréditaire des Deux-Siciles. Les Romains virent avec peine le départ du bailli ; il leur parut le prélude du mauvais succès des nouvelles négociations avec Naples. Innocent Pignatelli était en effet un homme franc et loyal, et s'il avait à cœur les intérêts de son prince, il ne connaissait pas cette politique tortueuse, qui met toute son habileté à se jouer, quand elle peut, de la bonne foi et du bon droit.

Vers le milieu de janvier, le Pape fut informé qu'environ quatre mille Polonais étaient réunis à Rimini, que la garnison d'Ancône avait été considérablement augmentée, et qu'on paraissait vouloir aussi renforcer les milices républicaines de Macerata. On avertit le gouvernement napolitain, en lui déclarant que, s'il tenait à la conservation de l'État Pontifical, il devait, sans perdre de temps, faire avancer ses troupes. On écrivit de Naples, qu'on espérait recevoir d'un moment à l'autre les réponses de Milan et de Paris, et que ces réponses décideraient du parti qu'on aurait à prendre. Les courriers qu'on attendait arrivèrent enfin. Les dépêches du chevalier Micheroux portaient, que le Directoire cisalpin avait déclaré qu'il ne voulait nullement se mêler de l'affaire de Duphot ; que relativement à l'occupation de quelques parties du territoire

ecclésiastique, il avait obtenu des explications qui ne lui permettaient pas de douter du succès de sa mission. L'ambassadeur de Naples à Paris répondit que le Directoire français persistait à exiger de Rome une éclatante satisfaction pour l'événement du 28 décembre; mais qu'on n'avait pas l'intention de changer la forme du gouvernement, ni de diminuer l'État Pontifical, ou d'ébranler, en aucune manière, le Siége apostolique.

Comme on croit facilement les choses qu'on désire, non-seulement le peuple, mais d'éminents personnages, ajoutèrent foi à ces nouvelles. On s'attendait à de nouvelles et fortes contributions; mais on espérait que le gouvernement pontifical serait conservé. Cet espoir s'accrut encore lorsqu'on vit les ambassadeurs des cours étrangères résidant à Rome, confirmer ce que celui de Naples avait mandé de Paris. Plusieurs personnes de la haute classe s'étaient, au commencement de janvier, retirées à Florence avec leurs effets les plus précieux, dans la crainte des malheurs qui menaçaient Rome; mais quand elles entendirent les officiers français, et l'envoyé même de France près le grand-duc, assurer qu'il ne s'agissait que d'une éclatante satisfaction, elles revinrent pleines de confiance à Rome, avec tout ce qu'elles en avaient emporté. On remarqua surtout le retour d'un membre du sacré collége qui passait pour un fin politique, et qui crut

sur la parole de Manfredini, ministre de Toscane, et de quelques autres personnages, que la France ne voulait point établir la république à Rome, pourvu que le Pape continuât d'y résider : c'était le cardinal Caprara. L'odieuse politique du Directoire ne se bornait pas à tromper par de fausses promesses, elle faisait en même temps jouer les ressorts les plus honteux pour engager le gouvernement Napolitain à demeurer spectateur indifférent de la catastrophe du pontife. On suivait avec persévérance le plan qu'on avait tracé, dès le mois de décembre précédent, à l'ambassadeur français près Sa Majesté sicilienne : « Quand vous serez sûr, disait-on, que la cour de Naples veut faire avancer ses troupes vers les provinces ecclésiastiques, vous déclarerez que le Directoire ne verra pas d'un œil tranquille cette mesure de la cour de Naples ; tandis qu'au contraire, quoi qu'il puisse arriver, *il traitera les choses de gré à gré avec cette cour, pour lui faire obtenir tout ce qu'elle désire, mais ne lui permettra jamais d'agir hostilement.* »

Le chevalier Azara s'était éloigné de Rome et demeurait à Florence. L'opinion publique n'était pas favorable à ce diplomate, et sa conduite passée rendait ses dispositions plus que suspectes. Cependant, quelques personnes influentes considérant la bonne intelligence qui existait entre la France et l'Espagne, et les liaisons d'Azara avec les principaux agents de la répu-

blique et les chefs de l'armée française, voyaient encore en lui l'homme nécessaire au salut de Rome. Ils insistaient sur les raisons qui devaient porter à n'omettre aucun des moyens qui pouvaient paraître propres à sauver le gouvernement pontifical, et ils persuadèrent à Pie VI de recourir encore une fois à ce ministre. Sa Sainteté l'invita donc, par des lettres pleines de témoignages d'estime et d'affection, à venir reprendre sa résidence à Rome. Le rusé politique envoya ces lettres à Madrid comme des preuves de la loyauté de ses procédés envers le saint Siége. Il partit de Florence, passa par Rome, et dit qu'il ne pouvait y rétablir sa résidence avant d'en avoir reçu l'autorisation de sa cour, à laquelle il avait demandé des instructions; après quoi il poursuivit sa route et se rendit à Tivoli.

On apprit alors que les Cisalpins se préparaient à évacuer les villes et autres lieux qu'ils avaient enlevés au Pape. Cette nouvelle causa la plus grande joie; mais elle était à peine répandue dans Rome, qu'il en arriva une autre annonçant que les Français avaient mis garnison dans les lieux abandonnés par les Cisalpins. On sut en même temps qu'une avant-garde française, commandée par le général Cervoni, s'était mise en marche de Macerata sur Tolentino; et on connut le manifeste violent qu'Alexandre Berthier, général en chef de l'expédition contre Rome, avait publié le 29 janvier 1798, de son quartier-général d'Ancône: « Les

rives du Tibre, disait le général républicain, voyaient succéder les douceurs de la paix au fléau de la guerre; mais l'astucieux et implacable gouvernement de Rome veillait en cherchant à troubler la tranquillité des nations, en se rendant coupable du plus lâche des attentats. Il a insulté à la modération et à la générosité que lui avait montrées la nation française dans le traité de Tolentino. Il doit une satisfaction égale à sa perfidie. Une armée française marche sur Rome. Je déclare néanmoins que sa marche n'a pas d'autre motif que de punir les assassins du brave Duphot, les mêmes qui trempèrent leurs mains dans le sang de Basseville; en un mot, de punir ceux qui ont oublié le respect dû à l'ambassadeur de la république Française. Le peuple romain, étranger à de si grandes atrocités et à une telle perfidie, trouvera, dans l'armée française, protection et amitié. » Le gouvernement romain, n'opposant que la patience à ces déclamations calomnieuses, ordonna à ses soldats de se retirer des lieux dont s'approchaient les troupes républicaines, et aux magistrats d'accueillir ces mêmes troupes avec bienveillance. Elles s'avançaient avec une grande rapidité; et le 5 février, elles étaient à Foligno (1).

Pie VI, de l'avis de la congrégation d'état, résolut d'envoyer des députés au général en chef, pour voir si

(1) Foligno dans l'Ombrie, est à 27 lieues de Rome.

l'on pouvait traiter ailleurs que dans la métropole, et régler de quelle manière devait se faire l'*éclatante satisfaction* décrétée à Paris. Les personnes choisies pour cette députation furent le cardinal Jules-Marie della Somaglia, vicaire de Sa Sainteté; Mgr Jean-François Arrigoni de Mantoue, clerc de la chambre et président du tribunal de la police, et deux princes romains, Justiniani et Gabrielli. On pria le prince de Belmonte, ambassadeur de Naples, d'intervenir comme médiateur, parce que le chevalier Azara, n'ayant pas encore, ainsi qu'il l'assurait, été autorisé par sa cour à se mêler des affaires de Rome, se tenait toujours à Tivoli. Le prince de Belmonte accepta la commission que lui proposait le Pape, et se transporta sur-le-champ au quartier-général des Français, où il arriva avant les quatre députés. Ceux-ci avaient gagné Terni lorsqu'ils furent avertis par l'ambassadeur de ne pas aller plus avant, parce que le général en chef avait déclaré, « que leurs personnes ne lui étaient pas agréables, et qu'il était décidé à ne faire connaître les intentions du Directoire, que lorsqu'il serait aux portes de Rome. » Pignatelli ajoutait néanmoins qu'il croyait pouvoir inférer des entretiens qu'il avait eus avec Berthier, que les Français ne venaient point pour renverser le trône temporel du Pape, et changer la forme du gouvernement, mais seulement pour obtenir une satisfaction proportionnée à l'injure faite à leur république.

Lorsque les députés furent de retour à Rome, quelques gens de bien se flattaient encore qu'on pourrait acheter la paix par de nouveaux sacrifices; mais le plus grand nombre, préoccupé de tristes pensées, croyaient déjà voir le gouvernement détruit et la religion foulée aux pieds. Les méchants se livraient à une joie immodérée: ils disaient que le moment était enfin venu où ils allaient voir couronner leurs efforts et leurs vœux les plus ardents. L'affliction et la terreur des bons citoyens étaient extrêmes, et l'on ne saurait peindre quelle fut la tristesse de la ville de Rome dans ces jours de deuil et de consternation.

Lorsque parut le manifeste que nous venons de rapporter, on vit aussi une proclamation du général Berthier à son armée où il déclarait également, « que l'expédition n'avait pour but que de punir les assassins du brave Duphot, et ceux qui avaient oublié le respect dû à l'ambassadeur. » Le rapport de ces deux proclamations prêtait donc à une interprétation conforme aux explications données par l'ambassadeur Pignatelli; et plusieurs conservaient l'espoir que le gouvernement serait maintenu. Dans une autre proclamation, publiée au quartier général de Foligno le 5 février, on tâchait de se concilier l'affection de la classe la moins aisée de la capitale par l'intérêt qu'on semblait prendre à sa position. « Les habitants de Rome, disait Berthier, ne pourront jusqu'à nouvel ordre diminuer le nombre

des gens de service qu'ils ont actuellement, et cela sous peine d'amende et de châtiment corporel. Les administrateurs des biens des émigrés paieront et nourriront le même nombre de domestiques qu'avaient les maîtres eux-mêmes ; sinon, ces biens seront confisqués, et on prélevera sur le revenu le salaire et l'entretien des domestiques. Les hospices, les hôpitaux et maisons de secours s'administreront comme par le passé. On continuera de distribuer aux pauvres de Rome les mêmes aumônes qu'ils recevaient auparavant des maisons religieuses ou de la charité des particuliers, et ces secours devront être fournis doubles par les administrateurs des biens d'émigrés. Quiconque aura par sa conduite donné des preuves de son amour pour le peuple sera protégé par l'armée française. Nous voulons qu'on ait pour les ambassadeurs des alliés ou amis de la France le respect qui leur est dû. Nous déclarons à ceux qui oseraient y manquer, qu'ils auront à en rendre compte aux nations représentées par ces ambassadeurs, et en particulier à la république française. Tous les habitants de l'État ecclésiastique doivent compter sur la protection de l'armée francaise pour leurs personnes, leurs propriétés, et l'exercice de leur culte. »

Mais quand les républicains furent proches de Rome, le général Berthier lança une nouvelle proclamation plus menaçante encore que les précédentes, et qui était ainsi conçue : « Le gouvernement de Rome s'est

rendu coupable du plus lâche de tous les crimes ; il a fait massacrer le compagnon de notre gloire, le brave Duphot; il a méconnu le respect dû à l'ambassadeur de la république française.... Marchez valeureux soldats, et ne songez qu'à venger un si horrible attentat, à punir le gouvernement de Rome et ses vils assassins. La vengeance est juste, mais il faut qu'elle soit pure. Le peuple Romain est innocent..... il trouvera dans l'armée protection et amitié. Il admirera le courage et la sagesse du soldat-*citoyen*. Le gouvernement français veut, et l'honneur le commande, que les personnes et les propriétés, *le culte* et ses temples, soient respectés. Le pillage serait sévèrement puni. Oui, vaillants frères d'armes, nous serons dignes de nous-mêmes. »

On voulait par cette proclamation effrayer le Pape et tous les dépositaires de l'autorité, et les déterminer à quitter Rome et l'État ecclésiastique. En même temps non-seulement ceux qui entouraient Pie VI, mais plusieurs autres personnes de distinction, faisaient tous leurs efforts pour persuader au pontife qu'il fallait s'éloigner. Je ne sais si ces personnes agissaient en cela de leur propre mouvement, ou si elles ne faisaient qu'obéir à l'impulsion secrète du général français. Quoi qu'il en soit, on représentait au saint Père, outre les terribles menaces des dernières proclamations, la marche constamment frauduleuse et perfide du gouvernement français. On lui disait que tout indiquait de la part

du Directoire, l'intention de fonder la république sur les ruines du trône pontifical. Il devait donc, tandis qu'il en était temps encore, se soustraire à ce triste spectacle, et à des périls imminents. Le Pape eut à soutenir bien des assauts; mais sa fermeté d'âme ne fut point ébranlée : il considéra qu'en s'éloignant de ses états, il rendrait plus facile au général français l'exécution de ses projets, et qu'il encourrait le blâme d'avoir, pour sa sûreté personnelle, exposé sa capitale, et ses provinces aux suites funestes d'un bouleversement. Pie VI ajouta qu'il n'était pas seulement prince temporel de Rome, qu'il en était évêque, et chef de toute l'Église catholique; qu'il devait avant tout songer à la conservation de l'autorité spirituelle qui lui avait été confiée. « Je confirmerai mes frères par mon exemple, dit-il à plusieurs reprises, et leur apprendrai à ne point délaisser leur troupeau, lorsqu'il est menacé de la fureur des loups. » Il conclut en protestant qu'il était résigné à tous les périls, mais qu'il ne voulait pas qu'on pût le regarder comme la cause *même éloignée* de l'établissement de la république à Rome, et des maux qu'une telle révolution apporterait à son peuple et à la religion; qu'il n'abandonnerait point son siége *de son propre mouvement*, quoi qu'il pût lui en coûter. Pie VI fit savoir cette détermination au cardinal Albani, doyen du sacré collége, en lui recommandant par un billet de la secrétairerie d'état, de ne point non

plus quitter Rome , et d'exhorter les autres cardinaux à faire de même.

Pour mettre plus au jour le machiavélisme de la politique du Directoire, nous allons transcrire une partie des instructions secrètes, qu'il donnait au général Berthier, par l'entremise de Napoléon Bonaparte, le 11 janvier de cette même année 1798: « L'intention du Directoire est que vous marchiez immédiatement, et avec le plus grand secret sur Rome; arrivé à Macérata, vous publierez un manifeste où vous direz en peu de mots; que le seul motif de votre marche sur Rome, est la nécessité de punir les assassins du général Duphot, et ceux qui ont méconnu le respect dû à l'ambassadeur français. Le roi de Naples ne manquera pas de vous envoyer un commissaire; vous répondrez, que le Directoire n'a aucune vue d'ambition, et que puisqu'il s'est arrêté généreusement à Tolentino, lorsqu'il avait de plus graves sujets de plainte contre Rome, on ne doit pas regarder comme impossible un nouvel accommodement, moyennant une satisfaction convenable. En attendant, avancez promptement, afin que le roi de Naples, lorsqu'il s'apercevra de votre dessein d'aller à Rome, n'ait pas le temps de vous prévenir. Quand vous ne serez plus qu'à deux journées de cette ville, déclarez avec menace au Pape et à tous les membres du gouvernement, qu'ils se sont rendus coupables du plus criminel attentat, afin de les effrayer, et de les déter-

miner à fuir ; et si, comme l'espère le Directoire, vous parvenez à Rome, usez de toute votre influence pour fonder la république romaine, vous gardant toutefois de tout ce qui pourrait donner clairement à connaître, que c'est là un projet formé par notre gouvernement. » Et comme il fallait répandre de l'argent pour gagner le peuple, fomenter la révolte, et faire naître la nouvelle république comme par un mouvement spontané, le *loyal et généreux* gouvernement français ne fit pas difficulté d'employer à détruire la puissance Pontificale, ce que Pie VI avait sacrifié dans l'espoir de la maintenir. « Le Directoire, ajoutait-on dans l'instruction à Berthier, envoie au citoyen Faipoult, l'ordre de mettre aussitôt à votre disposition les trois millions en diamants, que le Pape a donnés en paiement des contributions, et qui se trouvent présentement à Gênes. »

La ferme résolution du saint Père de ne point s'éloigner de sa résidence, quoi qu'il pût arriver, fut connue en un instant de toute la ville de Rome, et il est plus que probable qu'elle ne fut point ignorée de Berthier. Mais si cet obstacle à l'accomplissement des instructions du Directoire fut désagréable au général et lui causa du dépit, il ne put cependant le faire renoncer à son entreprise. Il invita le chevalier Azara à se rendre promptement au quartier général des Français. Ce fut une occasion pour ceux qui avaient engagé le Pape à rappeler de Florence l'ambassadeur espagnol, de faire valoir leur

prévoyance. Ils conseillèrent à Pie VI de l'accueillir avec de grandes marques de bienveillance, lorsqu'il passerait par Rome, pour le disposer à défendre les intérêts du gouvernement pontifical, auprès du général républicain : on suivit ces conseils. Azara se hâta d'aller trouver son ami Berthier. On ne sait quels furent leurs entretiens et leurs conversations secrètes. A son retour, le zélé médiateur crut pouvoir demeurer à Rome ; il releva beaucoup la bonne foi et les droites intentions du général en chef, et il assura le gouvernement pontifical, qu'on se proposait seulement *d'exiger une satisfaction, mais qu'on tenait à ce qu'elle fût demandée et accordée dans Rome même.* Il ajouta que l'entrée et le séjour des Français dans cette ville seraient pacifiques, pourvu toutefois qu'ils n'eussent à craindre aucune insulte de la part du peuple: on devait donc songer à maintenir une parfaite tranquillité dans Rome, et donner des témoignages signalés d'estime et d'amitié, à tous les sujets de la république française, et en particulier au général en chef. Azara ne resta quelques jours à Rome, que pour être témoin de la chute du trône pontifical : puis ce généreux ami des Français alla, suivant le vœu de Joseph Bonaparte, habiter un pays *plus digne d'apprécier ses vertus et sa noble loyauté.*

Ce qu'il rapporta de son entrevue avec le général français, en imposa à plusieurs des ministres du saint Père, et surtout au cardinal Doria secrétaire d'état, qui

croyait à la possibilité d'un accommodement. Quant au Pape, malgré tout ce qu'on put lui dire, il ne parut jamais persuadé des dispositions pacifiques de Berthier ; et je tiens d'une personne qui avait grande part à son intime confiance, que toutes les fois que le discours tombait sur Rome à l'approche des Français, il ne pouvait s'empêcher de soupirer tristement, et que lorsqu'on cherchait à lui faire concevoir quelque espérance d'un bon succès, il se contentait de répondre, *qu'il fallait se soumettre aux décrets de la providence.*

Dans la matinée du 9 février, le cardinal secrétaire d'état, conformément aux avis de l'ambassadeur espagnol, publia un édit ainsi conçu : « Romains, sages et vertueux Romains, votre souverain plein d'amour pour vous, votre père vous parle par notre organe; il vous fait savoir qu'il a été informé que l'armée française s'approchait de cette capitale, et qu'il a reçu de plus l'assurance que les intentions de cette armée ne sont point hostiles. N'ayez donc aucune crainte, et que la présence du saint Père vous tranquillise et vous rassure. La grande confiance qu'il a dans la bonne foi et la générosité de la république française, et la conduite prudente et modérée des généraux français, l'empêchent de rien redouter; la tendre affection qu'il vous porte ne lui permet pas de vous abandonner, et il ne pourrait surtout s'y résoudre, s'il vous voyait exposés à quelque péril. Le souverain, le Père, le chef de l'Église, vous

donne une nouvelle et éclatante marque d'attachement; mais il doit aussi, dans les conjonctures présentes, vous rappeler les devoirs que vous avez à remplir... Non seulement vous vous abstiendrez de toute action, ou de toute parole capable d'indisposer les Français, mais vous aurez pour eux tous les égards de la politesse, et vous contribuerez ainsi à consolider par votre conduite, les rapports de bonne intelligence et d'union, que Sa Sainteté désire entretenir avec la république française. Sachez, Romains, et comprenez bien que votre repos et votre sûreté, dépendent de votre fidélité à observer ces règles..... Quoique le saint Père compte plus pour cette fidélité, sur votre reconnaissance et votre affection que sur la crainte ; cependant les circonstances présentes sont d'une telle gravité, qu'il sera contraint de punir, sans rémission, des peines les plus sévères ceux qui oseraient offenser les Français, ou compromettre de quelque manière que ce soit, l'ordre et la tranquillité publique. »

Le même jour 9 février, les troupes pontificales furent consignées dans leurs quartiers; vers la fin du jour et durant toute la nuit, de nombreuses patrouilles d'infanterie et de cavalerie parcoururent les rues de Rome; mais ces rues étaient désertes la nuit, et très-peu fréquentées pendant le jour: on évitait de paraître en public; le silence, la crainte, la tristesse, régnaient partout.

Le 10 de bonne heure, Berthier, avec une partie

de son armée, se transporta à la Villa-Millini sur le mont Marius, où son avant-garde était arrivée la nuit précédente : il établit en cet endroit son quartier-général. Il espérait peut-être voir accourir en foule les Romains pour lui présenter leurs hommages, et protester de leur dévoûment : il avait pu croire, peut-être, que toutes les manœuvres qu'on avait employées pour séduire le peuple avaient gagné à la république un grand nombre de partisans ; mais, si tel avait été son espoir, il ne tarda pas à se détromper. Écrivant ce jour même à Napoléon Bonaparte, il lui dit ingénument : « Mon général, je suis arrivé depuis ce matin à Rome, je n'ai vu dans ce pays que la plus profonde consternation ; quant à l'esprit de liberté, je n'en ai point trouvé la moindre trace. On m'a présenté un patriote qui m'a offert de mettre en liberté deux mille galériens. Je vous laisse à penser comment j'ai accueilli une pareille proposition. »

Le duc Braschi et plusieurs illustres seigneurs se rendirent auprès du général en chef, pour le complimenter au nom de Pie VI, et lui offrir d'abondants rafraîchissements. Berthier se montra fort satisfait de cette prévenance ; il dit de très-belles choses à l'honneur du Pape ; et faisant toute sorte de politesses aux envoyés, il embrassa le duc de la manière en apparence la plus cordiale. Ce digne représentant de la révolution voulait pousser la feinte jusqu'au bout. Ces démon-

strations de bienveillance et d'amitié avaient commencé à inspirer quelque confiance, lorsque bientôt le cardinal Doria reçut du mont Marius une lettre, où le général demandait impérieusement qu'on lui remît le château Saint-Ange, déclarant qu'un refus serait considéré comme un commencement d'hostilité : que si on accédait à la demande, on lui envoyât promptement un commissaire pour régler les conditions auxquelles le château devait être livré. Le colonel Baruichi fut envoyé sans délai au quartier-général, et présenta un projet de convention en six articles, dont le trois principaux statuaient, 1° que la garnison sortirait avec les honneurs militaires, l'arme au bras et tambour battant; 2° que l'on respecterait les effets appartenant aux militaires logés dans le château, et que l'on accorderait vingt-quatre heures pour transporter ailleurs tous ces effets; 3° que l'on dresserait un catalogue exact de tout ce qui se trouvait dans le château, et que les archives qu'on y gardait seraient scellées des armes pontificales. Le général Cervoni signa la convention au nom de Berthier. Il accorda tout, excepté le délai de vingt-quatre heures; il voulut que la garnison quittât la forteresse deux heures après midi, pour être immédiatement remplacée par les troupes françaises.

A peine la capitulation fut-elle conclue, que Baruichi se rendit au Vatican pour en informer la secrétairerie d'état. De là il se transporta en toute hâte au

château, afin que le colonel Colli, commandant de la forteresse, donnât les ordres nécessaires pour l'exécution des articles convenus. A peine les avait-il notifiés, que déjà deux commissaires français, précédés d'un trompette, entraient dans le château. Ils s'emparèrent de tous les magasins, de toutes les munitions et provisions, mettant partout le sceau de la république, sans vouloir entendre parler d'inventaire ni de catalogue. Le préfet des archives apostoliques chercha vainement à placer le sceau du Pape sur celles qu'on gardait dans le château. Il allégua l'art. 5 de la capitulation, et en demanda l'exécution; mais les commissaires, loin de l'écouter, ne daignèrent pas même le regarder, et il fut obligé de se retirer sans avoir rempli sa mission. La plus grande partie de la garnison se composait de vétérans qui logeaient dans la forteresse avec leurs familles. Ces militaires furent contraints de sortir précipitamment du château avec leurs femmes et leurs enfants, ne sachant où se retirer. On en vit plusieurs, dans la crainte de demeurer prisonniers, jeter du haut des murs ce qu'ils voulaient emporter.

La nouvelle de l'entrée des Français au château Saint-Ange fut en un moment connue de toute la ville, et y répandit l'alarme. Les habitants de la campagne, qui accouraient en foule, augmentèrent encore la frayeur. On ne s'étonnera point de ces alarmes et de cette frayeur des Romains, si l'on pense qu'ils étaient

de longue main habitués aux douceurs de la paix et de la tranquillité la plus parfaite; et que, depuis le terrible pillage qu'elle eut à essuyer en 1527 des soldats du duc de Bourbon, Rome n'avait point vu d'armée ennemie dans ses murs. D'ailleurs, les Romains n'ignoraient pas les dispositions peu rassurantes des Français, l'immoralité, l'incrédulité affichée et l'insatiable avidité de beaucoup d'entre eux. Ils savaient qu'ils détestaient Rome comme le centre de la religion; et qu'animés du désir de la vengeance, ils voulaient lui faire expier la mort de Basseville et de Duphot qu'ils s'obstinaient à lui imputer (1).

Mais cependant peu à peu, et à mesure que l'on connut le véritable état des choses, on revint de cette première frayeur. Il paraît que Berthier fut informé de cette grande inquiétude qu'inspirait sa présence, et qu'il trouva surtout fort mauvais que le service divin

(1) Botta, dans *son Histoire d'Italie*, t. VI, dit: « Qu'en ces circonstances critiques le malheureux Pontife *se vit abandonné de presque tous ses cardinaux.* » La vérité est que quelques-uns seulement des cardinaux le plus en butte à la haine des Français se retirèrent à Naples, et que tous les autres demeurèrent auprès de Pie VI. Si l'historien à défaut d'autres renseignements, avait consulté les journaux de l'époque, il aurait vu dans *le Moniteur de Rome*, que le 18 février 1798, dix-sept cardinaux, pour le moins, se trouvaient encore dans la métropole du christianisme. L'estimable éditeur de cette histoire relève, en cet endroit ou en d'autres, plusieurs méprises de Botta, qui ne font que confirmer ce qu'on a déjà dit de cet historien.

eût été interrompu dans les églises. Il publia, ce même jour 10 février, une proclamation, où, après avoir promis de nouveau que le culte serait religieusement respecté, il disait : « Tous les actes publics de religion devront se continuer comme par le passé. » Ensuite de cette proclamation, il fit enfin parvenir au cardinal les articles de cette satisfaction, à laquelle on paraissait attacher un si grand prix, mais qui n'était, en effet, que le prétexte de l'expédition contre Rome. Nous rapporterons ici cette pièce à peu près dans son entier, comme un monument de la douceur et de la modération des républicains français :

Du quartier-général devant Rome, le 22 pluviose an VI *de la république française, une et indivisible.* (10 février 1798.)

« Au Gouvernement romain,

» Une armée française est en ce moment sous les murs de Rome, pour obtenir une réparation éclatante de l'assassinat du général Duphot, et de l'insulte faite à la république française dans la personne de son ambassadeur. — Le citoyen Alexandre Berthier, général en chef de l'armée française en Italie, exige, au nom de la république française, l'exécution des articles suivants :

» 1. Le château Saint-Ange, avec toute l'artillerie

et les munitions qui s'y trouvent, sera sur-le-champ remis aux Français.

» 2. Pour garantir l'accomplissement des dispositions prescrites ci-après, on livrera les otages dont voici les noms : Les cardinaux della Somaglia, Caraffa di Trajetto, Carandini, Roverella, le prince Braschi, l'aîné des princes Borghèse, le prince Giustiniani, le prince Gabrielli, le joaillier Sartori, le banquier Acquaroni, Caraffa Belvedere majordome du Pape, Brancadoro secrétaire de la Propagande.

» 3. Les cardinaux Albani, Caraffa di Trajetto, Altieri, Antonelli, della Somaglia, et le secrétaire monsignor Federici, seront incontinent exclus de la Congrégation d'état; et le Pape ne pourra leur substituer aucun de ceux qui faisaient partie du gouvernement quand arriva l'assassinat de Basseville ou celui de Duphot.

» 4. De plus, le cardinal Albani et sa famille, le prélat Crivelli, gouverneur de Rome; le cardinal Busca, le prélat Consalvi, secrétaire de la Congrégation *sull' armi* (1); le général Gandini, le capitaine Amadei, qui commandait la compagnie qui fit feu sur Duphot; le capitaine Tartaglioni, le lieutenant Montani, le caporal Marinelli, connu pour avoir tiré sur le général Duphot; le trésorier Barberi, Mariano Brandi, attaché à la famille Albani; le banquier anglais Jenkins, et le béné-

(1) Sorte d'intendance militaire.

dictin Altieri, neveu du cardinal Albani, seront arrêtés. Leurs papiers seront mis sous les scellés, et leurs biens provisoirement séquestrés. Les susnommés seront tous, dans l'espace de vingt-quatre heures, livrés au général en chef à son quartier-général.

» 5. Les personnes détenues pour cause d'opinions politiques seront mises en liberté.

» 6. Le gouvernement paiera, dans le terme de trente jours, une contribution extraordinaire de quatre millions de piastres en argent monnayé, et deux autres millions de piastres en effets qu'il pourra désigner.

» 7. On fournira dans les dix jours trois mille chevaux pour le service de l'armée, et les vivres nécessaires à sa subsistance.

» 8. Sa Sainteté conservera sa garde accoutumée et cinq cents soldats de ligne ; tout le reste sera congédié, et les armes seront portées au château Saint-Ange.

» 9. Tous les biens et effets quelconques appartenant aux gouvernements avec lesquels la république française est en guerre seront séquestrés.

» 10. La vente ou l'usage des produits, soit naturels, soit industriels provenant d'Angleterre, seront sévèrement prohibés dans l'État ecclésiastique.

» 11. On enlevera de Rome les tableaux, les livres, les manuscrits, les statues et autres objets d'art, qui, d'après un ordre que donnera le général en chef, sur

l'avis d'une commission nommée à cet effet, seront jugés dignes d'être transportés en France.

» 12. Il sera élevé un monument sur les places où Basseville et Duphot ont été assassinés, et on y inscrira le délit et la réparation.

» 13. On enverra en députation à Paris, un cardinal, un prince neveu de Sa Sainteté, et un prélat, chargés d'exprimer à la république française, au nom du gouvernement romain, le regret d'avoir laissé assassiner, sous ses yeux, le général Duphot.

» 14. L'armée française se rendra au Capitole pour rendre hommage aux grands hommes qui ont illustré la république romaine; et cet hommage sera transmis à la postérité par une inscription placée dans le Capitole.

» 15. Le culte, ses ministres, les personnes et les propriétés seront respectés, garantis et protégés.

» 16. Les citoyens de Rome seront désarmés, excepté pourtant la milice urbaine qui sera réorganisée.

» Alexandre Berthier. »

Le Pape, privé de tout secours, et ainsi pressé par ses ennemis, voulut essayer s'il pourrait les apaiser par un nouvel acte de condescendance; il accepta toutes ces conditions si injurieuses pour lui, et Berthier reçut l'assurance de la part de Sa Sainteté, qu'on y satisferait au plus tôt. Afin toutefois qu'on ne pense pas que

la condescendance fut poussée trop loin, il est bon d'observer que l'article concernant les personnes qui devaient être arrêtées et livrées aux Français, était un avis plus que suffisant au gouvernement pontifical pour engager ces personnes à fuir ou à se cacher : cette mesure était, sans doute, conforme aux intentions de Berthier; autrement on peut croire qu'il n'eût pas désigné d'avance ceux qu'il eût voulu voir tomber entre ses mains.

Il paraît que ce général, malgré l'édit qui avait été publié par le gouvernement pontifical, n'était pas sans quelque crainte sur les dispositions des Romains; car il voulut que le corps de troupes françaises, qui devait, sur les deux heures après midi, faire son entrée au château Saint-Ange, fût protégé par la milice urbaine pendant le trajet qu'il avait à faire pour arriver à la forteresse. Une partie de la milice urbaine fut donc commandée pour se trouver à la porte Angélique, qui est près du Vatican; et un détachement de cavalerie et d'infanterie française s'étant mis en marche du mont Marius, entra dans Rome à l'heure convenue, par la porte que nous venons de nommer. J'ai vu l'avant-garde composée de cavaliers qui tenaient leurs carabines dirigées sur le peuple. L'infanterie s'avançait à grands pas et tambour battant, entre deux rangs de soldats de la milice urbaine; ces troupes passèrent sous les fenêtres de Pie VI, et se rendirent directement à

la forteresse. Il y eut des curieux qui voulurent voir cette entrée; mais ils furent en petit nombre. On ne se permit aucune insulte envers les républicains, mais on ne leur donna aucun signe de joie. Ils ne purent recueillir sur tout leur passage le plus léger applaudissement, et un sergent français se plaignit qu'il ne se trouvât pas une seule voix pour crier *viva*.

CHAPITRE IV.

COMMENT LE GÉNÉRAL BERTHIER ACCOMPLIT LE PROJET DU DIRECTOIRE FRANÇAIS D'ÉTABLIR LA RÉPUBLIQUE ROMAINE SUR LES RUINES DU TRÔNE PONTIFICAL. ON ESSAIE VAINEMENT DE DÉTERMINER PIE VI À QUITTER DE LUI-MÊME SA RÉSIDENCE. ENFIN ON LUI INTIME L'ORDRE DE SE RETIRER, ET IL PART POUR L'EXIL.

L'armée républicaine demeurée hors des murs s'était considérablement grossie, et s'étendait depuis le mont Marius jusqu'à la porte Salara. Le 11 février (1798) dans la matinée, plusieurs corps de troupes françaises pénétrèrent dans la ville, et s'emparèrent du Capitole, en chassant les Frères mineurs de l'Observance de leur couvent d'*Ara-Cœli* pour s'y établir; ils envahirent aussi le Quirinal, dont ils expulsèrent la garde suisse,

et ils occupèrent, en dernier lieu, le poste de la Trinité du Mont. Des pièces d'artillerie prêtes à tirer furent placées en ces différents endroits et braquées contre les divers quartiers de la ville. Plusieurs détachements nombreux de l'armée républicaine qui survinrent, allèrent prendre position, et s'établirent sur d'autres points, en sorte que l'on put dire vers le milieu du jour, que Rome tout entière était entre les mains des Français. On vit alors avec quelle sincérité Berthier avait dit à Belmonte que son armée n'entrerait point dans Rome, et il ne fut pas moins facile de s'apercevoir que ces troupes étaient envoyées, non pour offrir des hommages aux morts, mais pour donner des chaînes aux vivants. Le gouvernement pontifical, au contraire, se montra si loyal et si patient jusqu'au dernier moment, que, si la république française n'eût pas abjuré toute bonne foi, on aurait pu avoir quelque espérance de paix et d'accommodement. Ce même jour 11 février, le Pape, après avoir dissous la congrégation d'État, en forma une autre composée de membres agréables à Berthier : il y appela le cardinal Antici, le prince Spada, le prélat Costantini et l'avocat Riganti ; le cardinal Antonelli fut le seul de tous ceux qu'avait repoussés le général français qui put être admis dans la nouvelle congrégation. Elle se réunit, le jour suivant, pour la première fois, chez le cardinal secrétaire d'Etat, Joseph Doria Pamphili. On rendit, sans plus

tarder, la liberté à tous les détenus politiques.

Dès le 10 février, le secrétaire d'Etat écrivit aux douze personnes demandées en otage par l'article 11, de se rendre vers la fin du jour au palais Quirinal, pour y demeurer au pouvoir des Français, jusqu'à l'accomplissement des conditions imposées au gouvernement pontifical. Elles obéirent toutes, et se présentèrent au Quirinal dans la soirée. Cinq nobles romains furent chargés de veiller avec soin à tout ce qui concernait le logement des officiers et des soldats, et à la distribution des vivres. Le 13 février, le gouvernement pontifical ordonna de faire le recensement de tous les chevaux, afin de choisir les trois mille qui devaient être livrés à l'armée française. Trente jours étaient accordés pour acquitter la taxe de six millions d'écus dont quatre étaient payables en argent monnayé. Mais comme Berthier ne devait pas rester à Rome jusqu'à l'expiration de ce délai, il demanda qu'on lui remît sur-le-champ deux cent mille écus en à-compte ; le gouvernement pontifical s'empressa de recueillir cette somme, en s'adressant aux propriétaires et aux négociants les plus riches, et la mit à la disposition du général français. Enfin le 14 février, dernier jour du règne temporel de Pie VI, Mgr della Porta, trésorier général, publia un avis qui prescrivait à tous les sujets de l'Etat ecclésiastique de donner une liste exacte de tous les biens appartenant aux nations russe, anglaise et portugaise, et de

toutes les dettes contractées envers ces nations ou envers des personnes qui en faisaient partie. Il était défendu sous les peines les plus grièves de disposer de ces biens, et tout débit ou trafic quelconque de produits naturels ou industriels provenant de ces nations fut interdit, conformément aux articles 9 et 10, dont la république française exigeait l'exécution.

Lorsque les partisans de la république virent les Français maîtres de Rome, ils travaillèrent avec ardeur à soulever le peuple. Un peu avant la fin du jour, on éleva sur la place d'Espagne, un arbre de la liberté. Il se trouvait là beaucoup de soldats français, qui se bornèrent néanmoins au rôle de spectateurs. Le peuple ne marqua que tristesse et surprise, et les applaudissements demeurèrent concentrés dans une troupe de factieux. Aussi la milice urbaine, qui n'avait pas encore été réogarnisée comme le voulait Berthier, suffit pour maintenir le bon ordre. Le gouvernement pontifical s'étant plaint de cette démonstration séditieuse, le général français feignit d'ignorer absolument ce qui s'était passé, et témoigna beaucoup d'indignation contre les auteurs de cet attentat; le chevalier Azara lui-même se montra mécontent que cette tentative révolutionnaire eût été exécutée si près de sa résidence. Enfin l'arbre sinistre de la liberté ne porta point le fruit qu'on en attendait, et le gouvernement put le faire abattre à l'entrée de la nuit. Un ou deux autres,

qui avaient été plantés sur différents points de la ville, n'eurent pas non plus le temps de prendre racine, et disparurent dans la nuit du 11 au 12 février (1).

Les nouveaux membres de la Congrégation d'Etat, leurs amis, les adeptes de la philosophie du jour trouvèrent dans la conduite de Berthier matière à de grands éloges; ils exaltèrent de leur mieux sa sagesse et sa modération. Lui, de son côté, répondit à ces louanges par de nouvelles déclarations aussi sincères que les précédentes. Il publia le 12 février une proclamation pour annoncer qu'il avait donné les ordres les plus sévères pour qu'on respectât scrupuleusement la religion, les Églises et les ministres des choses saintes; il disait qu'il avait fait chasser de l'armée un certain Lauteres, employé dans l'artillerie, qui s'était conduit d'une manière inconvenante dans l'Église de Saint-Pierre; mais il ajoutait qu'un capucin (qu'on n'a jamais pu découvrir) avait prêché dans Rome contre son armée. C'est pourquoi il ordonnait que tout ecclésiastique qui exciterait le peuple contre les Français fût sur-le-champ arrêté, et puni des peines portées contre les perturbateurs du repos et de la sûreté publique.

Tout s'arrangeait au gré des désirs de Berthier et de ses amis. La milice urbaine, comme on l'avait de-

(1) *Le Moniteur de Rome* dit qu'ils furent érigés l'un à la porte du Peuple et l'autre au Capitole. (*Ed. ital.*)

mandé, fut réorganisée ; et l'on eut soin d'y introduire des hommes bien disposés pour la république, qui furent adroitement répartis dans tous les quartiers de la ville. Afin que les Romains et les Français fussent plus à même de fraterniser ensemble, on adjoignit à la milice urbaine quelques petits détachements de soldats français, choisis toutefois parmi les moins licencieux et les moins fanatiques. Ajoutons qu'à la première nouvelle de l'entrée des Français dans Rome, tous les rebelles, qui avaient été bannis ou qui s'étaient exilés eux-mêmes dans la crainte du châtiment, se hâtèrent de revenir (1). Il arrivait continuellement des troupes d'hommes qui n'appartenaient point à l'armée, Français, Piémontais, Corses, Lombards et Toscans, nouveaux renforts de républicains étrangers à la ville de Rome ; ils portaient presque tous la cocarde française ou cisalpine. C'étaient pour la plupart des gens poussés par la faim et la misère. On s'avisa donc de les considérer comme faisant partie de l'armée, afin qu'ils pussent participer aux distributions journalières de vivres que devait fournir

(1) On lit dans l'ouvrage d'Antonio Leoni, intitulé : *Ancona illustrata*, que, lorsqu'on vit après la mort de Duphot que la France en voulait venir à des mesures hostiles contre le Pape, « beaucoup de patriotes romains, qui se trouvaient à Ancône, préparèrent le nouveau drapeau qu'on devait arborer au Capitole. » On adopta les trois couleurs comme emblême démocratique ; mais on choisit le noir, le rouge et le blanc. (*Ed. ital.*)

le gouvernement pontifical. On réclama contre cette fraude : le général français, qui cherchait dans toutes les occasions à se donner au moins les apparences de la probité, prescrivit la manière dont devaient se distribuer les rations pour les hommes, et les fourrages pour les chevaux; et il fit mine de vouloir mettre un terme à cette affluence de gens sans aveu qui venaient se réfugier dans les rangs de l'armée : il ordonna d'apporter plus de vigilance et de sévérité dans l'examen des passeports, et d'arrêter au pont Molle ceux qui n'auraient pas des papiers en règle. Mais on peut bien s'imaginer que ces ordres n'étaient exécutés qu'autant qu'il convenait à Berthier, et qu'ils ne l'empêchaient pas de poursuivre l'exécution d'un plan, qui, selon les instructions du Directoire, devait aboutir à l'établissement de la république romaine. Il tâchait seulement de ne pas trop se découvrir avant le temps.

Ce qui me paraît encore plus digne de remarque, c'est le sort qu'éprouva la nouvelle Congrégation d'Etat, qui, alors même qu'elle paraissait traitée par le général républicain avec tous les égards convenables, était cependant asservie à tous les caprices de cet homme astucieux. Le cardinal Doria, membre de cette Congrégation en sa qualité de secrétaire d'Etat, était, comme nous l'avons dit, un homme pieux, plein d'excellentes intentions, mais sans énergie, et facile à tromper. Le cardinal Antonelli était un personnage d'une vertu et

d'un mérite reconnu ; mais, dans une réunion, que peut un homme de bien quand il est seul ? Les quatre nouveaux conseillers étaient, pour ainsi dire, des créatures de Berthier, qui n'avait approuvé leur nomination que parce qu'il comptait sur leur docilité. Les faits montrèrent qu'il ne s'était pas mépris. L'avocat Riganti savait, suivant les circonstances, faire naître dans l'esprit de ses collègues l'espérance ou la crainte : comme c'était un homme éloquent, habile, et fort considéré du public, on résistait difficilement à l'ascendant qu'il exerçait, et les résolutions du conseil finissaient toujours par se régler d'après ses avis. Riganti assistait exactement à toutes les séances qui avaient lieu ; puis la nuit, il sortait de Rome, travesti, et se rendait dans un équipage de voiturin, au camp des Français, pour rapporter au général en chef ce qui avait été décidé dans la Congrégation, et concerter avec lui les mesures qu'il convenait de prendre pour conduire à bout les projets de la révolution. Les amis de la république tenaient aussi leurs conventicules dans la ville. Les principaux d'entre eux se rassemblaient bien avant dans la nuit chez le jurisconsulte Bassi. Le duc Bonelli, le prince Spada, Mgr Costantini et l'avocat Riganti ne manquaient jamais à ces rendez-vous. Ils avaient, en outre, chacun de leur côté, formé d'autres réunions moins considérables. Les conspirateurs mirent bientôt sous les yeux de Berthier

le résultat de leurs travaux. C'était une liste de ceux qui avaient souscrit au *vœu public*, ainsi qu'on l'appelait, d'un gouvernement populaire indépendant. Cette liste était parfaitement conforme au but qu'on avait en vue. Des noms vils et infâmes s'y trouvaient confondus avec des noms de la plus antique noblesse, et la signature de l'homme riche et distingué s'y voyait placée à côté de celle du voleur ou du brigand. Toutefois le nombre des votants parut suffisant au général en chef pour accomplir, sans différer davantage, l'œuvre que lui avait confiée le Directoire. Tout fut disposé pour le succès de l'entreprise, et on choisit pour le jour de l'exécution le 15 février, anniversaire de l'élection de Pie VI.

Le 14, plusieurs postes militaires furent renforcés, et l'on remarqua une correspondance très-active entre le général en chef et les principaux officiers de l'armée. Le 15, dans la matinée, les troupes françaises, infanterie, cavalerie et artillerie, se rangèrent en bataille au Capitole et sur la place qui se trouve au pied de cet édifice (1). Les républicains avaient fait courir le bruit que l'armée devait, ce jour-là, offrir ses hommages aux grands hommes de l'ancienne Rome. La tourbe des patriotes composée d'incrédules, de libertins, de Juifs, de banqueroutiers et de gens qu'on avait payés, se réunit sur la place au milieu du carré formé par les Français. Les

(1) Le *Campo-Vaccino*, l'ancien Forum.

auteurs du *vote public*, qui étaient, pour la plupart, des médecins, des avocats, des procureurs, des nobles ruinés ou sans mœurs, se placèrent sur le terre-plein du Capitole, autour de la statue de Marc-Aurèle. Vers les dix heures, on vit paraître, en grande tenue, monté sur un superbe coursier, le général Cervoni, accompagné d'un grand nombre d'officiers français, et de plusieurs Romains qui n'avaient d'illustre que leur naissance : ce cortége arriva au Capitole, escorté d'une troupe de mendiants et d'ivrognes. Les factieux, rassemblés sur ce lieu élevé, saluèrent le général et sa suite par les cris de *Vive la république française! vive la grande et invincible nation!* L'autre groupe plus nombreux, ramassé au pied du Capitole, répétait ces clameurs avec un grand bruit, et il ajoutait : *Vive la liberté et l'égalité! vive la république romaine!* Alors quelques-uns des chefs crièrent avec force à ces divers rassemblements: *Voulez-vous briser le joug de la tyrannie? voulez-vous reprendre vos droits qui ont été usurpés?* — *Oui, oui, nous le voulons : la liberté ou la mort*, répondirent ces forcenés, en poussant d'autres cris si confus qu'on ne pouvait les distinguer. Après ce début, on se mit à élever, au son de la musique militaire, l'arbre de la liberté qu'on avait eu soin de préparer et qui était surmonté du fameux bonnet rouge. Puis des notaires s'occupèrent gravement à rédiger et à revêtir des formes légales le prétendu *acte du peuple sou-*

verain, qui avait été, non-seulement composé, mais imprimé d'avance. Je ne ferai point de réflexions sur cet acte : je me contenterai de le transcrire tout entier, en l'abandonnant au jugement du lecteur.

ACTE DU PEUPLE SOUVERAIN.

« Le peuple romain, las depuis long-temps du monstrueux despotisme qui l'opprime, a tenté plus d'une fois d'en secouer le joug accablant. Les préjugés et les intérêts politiques appuyés sur les baïonnettes, ont jusqu'à présent rendu ses efforts inutiles : l'insolence du despotisme s'est accrue avec sa faiblesse, et son orgueil avec sa misère. Craignant donc de tomber dans une horrible anarchie, ou dans une tyrannie plus insupportable encore, ce peuple à rappelé toute son énergie, et s'est levé avec un généreux courage, pour revendiquer les droits primitifs de sa *souveraineté*. A la face du ciel et du monde entier, d'un sentiment unanime et d'une commune voix, il déclare : 1° Qu'il n'a eu aucune part aux attentats et aux assassinats, dont le précédent gouvernement s'est rendu coupable envers la république française ; qu'il les déteste, les abhore, et en rejette l'ineffaçable infamie sur leurs auteurs. 2° Qu'il supprime, abolit et casse toutes les autorités politiques, économiques et civiles du gouvernement susdit, et que, se constituant lui-même *souverain libre et indépendant*, il reprend le pouvoir législatif et exécutif, pour l'exercer

par l'entremise de ses légitimes représentants, conformément aux droits imprescriptibles de l'homme, et aux principes de vérité, de justice, de liberté et d'égalité, les plus incontestables. 3° Il déclare qu'il veut conserver intacte la religion qu'il a reçue de ses pères, et maintenir dans tous ses droits l'autorité spirituelle du Pape, se réservant de pourvoir convenablement à sa dignité par l'organe de ses représentants, et voulant même lui donner pour sa sûreté une garde nationale.

» Cependant il transfère tout pouvoir politique, administratif et civil qui émanait du Pape, à différents départements, dont les membres devront exécuter tout ce qui aura été délibéré et résolu à la pluralité des voix. »

Venait ensuite une longue énumération des charges dont se composait le gouvernement provisoire, et des personnes désignées pour les remplir : je n'en citerai qu'une partie. La première de ces charges était celle des consuls, qui devaient remplacer la congrégation d'Etat. Ces consuls étaient au nombre de sept, savoir : François Riganti, avocat, Mgr Charles Louis Costantini, l'un et l'autre siégeant naguère dans la congrégation supprimée, le duc Pie Bonelli, le jurisconsulte Antoine Bassi, le mathématicien Joachim Pessuti, Ange Stampa et Dominique Maggi, négociants de la province: c'était là ce qu'on appelait le premier *département*. Un autre département, celui des préfets de la milice, fut confié

au duc François Sforza Cesarini, au marquis Philippe Accoramboni, et à François Xavier Vivaldi également marquis. Le commandement général de la milice, auparavant *civique* ou urbaine et maintenant *nationale*, fut donné à un autre membre de la congrégation dissoute, je veux dire au prince Joseph Spada, auquel on adjoignit en qualité d'aides de camps, deux zélés républicains, Pierre Piranesi et un certain Nicolas Gianelli de Toscane.

Après qu'on eut lu à haute voix, *l'acte du peuple souverain*, le grand arbre de la liberté qu'on venait de planter, fut orné de deux drapeaux tricolores, dont l'un était celui de la république française, et l'autre celui de la république romaine (1). Alors le médecin Nicolas Corona prenant la parole exalta, en termes pompeux, ce tronc aride qu'il représenta comme le gage de la félicité pour les Romains, et comme le signal d'une régénération nationale; il se répandit en invectives et en basses plaisanteries, contre la personne et la dignité des souverains pontifes, et en particulier contre Pie VI; puis il célébra la magnanimité et la générosité de la république et de l'armée française (1). Le discours de

(1) Un auteur raconte qu'on attacha la cocarde tricolore française à l'oreille de la statue équestre de Marc-Aurèle, qui se voit au Capitole, et que la même cocarde fut mise à la statue en bronze de l'archange saint Michel, placée au sommet du château *Saint-Ange*.

(1) M. Guillon, dans ses *Martyrs de la Foi*, rapporte une cir-

Corona fut suivi des embrassements, que se donnèrent mutuellement les nouveaux citoyens ; et la musique militaire ayant repris ses joyeuses symphonies, on forma des danses autour de l'arbre de la liberté, et l'on voyait même ces frénétiques serrer dans leurs bras et baiser tendrement l'arbre sinistre.

Pendant ces scènes ridicules, quelques aides-de-camp du général Cervoni, partis du Capitole, allèrent, les uns désarmer et licencier la garde pontificale, les autres arrêter et conduire au château Saint-Ange plusieurs personnages, objets d'une haine plus marquée. Le prélat Consalvi, assesseur de la congrégation militaire, le prélat Barberi, procureur général du fisc, et le général Gandini, furent menés au château pour y être détenus. Un de ces aides-de-camp Français vint aussi se présenter au Vatican : on y tenait chapelle papale pour le vingt-troisième anniversaire de l'exaltation de Pie VI, auquel pourtant sa santé ne permit point d'assister à la cérémonie. Comme plusieurs membres du sacré collége avaient été avertis de l'attentat qui se préparait, il ne se trouva que sept cardinaux présents. L'officier s'adressa au cardinal secrétaire d'Etat, et après lui avoir

constance qui caractérise bien les Romains qu'on voulait *républicaniser*. « Les orateurs parlaient encore, dit il, lorsque la cloche des églises venant à sonner l'*Angelus*, une grande partie des auditeurs se découvrit, et, selon son pieux usage, se mit à réciter cette prière. »

raconté ce qui venait de se passer au Capitole, il lui signifia qu'aucun des cardinaux réunis ne devait s'éloigner du palais. On célébrait en ce moment dans la chapelle Sixtine, la messe solennelle de l'anniversaire. Le secrétaire d'Etat ordonna d'avertir chacun des cardinaux, au sortir de l'office, de se rendre dans ses appartements, pour y recevoir des communications importantes; ils s'y rendirent tous, et l'officier français leur déclara qu'ils étaient arrêtés. Il n'est pas besoin de dire quelles furent leur douleur et leur surprise, en apprenant ce qui venait d'arriver, et en se voyant soumis à une mesure aussi injuste. Ils demandèrent par quel motif on les privait ainsi de leur liberté; l'envoyé républicain, qui n'avait pas seulement daigné se découvrir, leur répondit sèchement, « qu'il fallait attendre de nouvelles dispositions de l'autorité supérieure. » Lorsque tout fut terminé au Capitole, ces vénérables personnages eurent la permission de retourner à leurs résidences.

Huit députés des rebelles (1), parmi lesquels on remarquait le duc Pie Bonelli et le duc François Sforce Cesarini, se transportèrent au quartier-général des Français hors des murs, et s'étant présentés à Berthier

(1) Le quartier-général, comme on le voit dans le *Moniteur de Rome*, avait été transporté du mont Marius au pont Molle, où Berthier occupait la maison de campagne du prince Poniatowski.

ils lui dirent : « qu'ils venaient implorer la puissante protection et l'amitié de la nation française ; protestant que comme ses illustres exemples avaient déterminé le peuple à reprendre sa souveraineté, ils serviraient aussi à le guider dans les voies d'une heureuse régénération. » Berthier, avec lequel cette ambassade avait sans doute été concertée, tenait sa réponse toute prête, et l'avait apparemment déjà fait imprimer, car elle parut presque aussitôt affichée dans tous les quartiers de Rome. Cette réponse était ainsi conçue : « Le peuple Romain est rentré dans les droits de sa souveraineté en se proclamant indépendant, en adoptant le gouvernement de l'ancienne Rome, et se constituant république Romaine. Le général en chef de l'armée Française en Italie déclare, au nom de son gouvernement, qu'il reconnaît l'indépendance de la république Romaine, et que cette république est sous la protection spéciale de l'armée. Le même général, toujours au nom de la république Française, déclare qu'il reconnait le gouvernement provisoire tel qu'il a été établi par le peuple souverain. Ainsi tout pouvoir provenant du gouvernement papal est et demeure aboli. L'intention du général en chef est de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des Romains, et assurer la felicité du peuple, par la bonne organisation du gouvernement et le pouvoir des lois fondées sur la liberté et l'égalité. Le général Cervoni veillera au bon ordre

et à la sûreté de la ville de Rome, et mettra le nouveau gouvernement en possession de l'autorité. La république Romaine reconnue par la république Française comprendra tout le territoire demeuré au Pape après le traité de Campo-Formio. »

Il est probable que Berthier ne croyait pas à cette indépendance et à cette égalité qu'il promettait aux Romains ; mais pour achever de le peindre, il suffira de rapporter les paroles emphatiques qu'il prononça ce jour-là même, lorsqu'il fit à deux heures après midi son entrée solennelle dans Rome. Les Français et la milice nationale de Rome formaient la haie tout le long de la rue del Corso, depuis la porte du Peuple jusqu'au Capitole, et tous les habitants de cette rue furent contraints par des vociférations menaçantes à tapisser leurs fenêtres, leurs balcons et leurs terrasses. Les autorités nouvellement élues allèrent recevoir et accompagnèrent le général protecteur, qui, magnifiquement vêtu, à la tête de son-état major et suivi d'un corps de cavalerie et d'infanterie d'élite, s'avança au milieu de la cité régénérée. Il parcourut tout l'espace qui le séparait du Capitole, au bruit de l'artillerie, et parmi les applaudissements des factieux et les acclamations d'une vile populace qu'on avait soudoyée. Lorsqu'il fut arrivé devant l'arbre de la liberté, il le salua respectueusement, et s'exprima en ces termes : « Mânes des Pompée, des Caton, des Brutus, des Cicéron, des Hortensius, recevez l'hom-

mage des Français libres dans le Capitole où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple, et illustré la république Romaine. Les enfants des Gaulois viennent, dans ce lieu auguste, l'olivier de la paix à la main, relever les autels de la liberté dressés par le premier des Brutus. Et vous, peuple Romain, qui venez de reconquérir vos droits légitimes, rappelez-vous ce sang qui coule dans vos veines! jetez les yeux sur les monuments de gloire qui vous environnent! reprenez votre antique grandeur et les vertus de vos pères. »

Cette harangue terminée, Berthier s'en retourna dans le même ordre et par le même chemin à son quartier-général (1). A peine fut-il parti, que des hommes assez mal notés, et des femmes qui ne l'étaient pas mieux, commencèrent autour de l'arbre de la liberté des danses fort peu décentes, qui se continuèrent à la lueur des flambeaux jusque dans la nuit. Vers la fin de cette malheureuse journée, des gens de la lie du peuple se répandirent dans les rues de Rome, applaudissant à la nouvelle révolution, et contraignant ceux qu'ils rencon-

(1) « C'était une chose assez étrange, dit Botta, de voir les républicains, après avoir déclaré qu'ils n'allaient à Rome que pour punir les assassins de Basseville et de Duphot, sans vouloir rien entreprendre contre la puissance du Pape, renverser cette même puissance, et ne point punir les assassins; car une fois que les Français se furent emparés de Rome, ils ne fut plus question des meurtriers de Basseville et de Duphot. »

traient, et surtout les ecclésiastiques et les personnes d'un extérieur distingué, à crier: *Vive la république!* On fut alors obligé d'ôter et de cacher les armes pontificales, pour les soustraire aux insultes de cette canaille, qui les ayant aperçues en quelques endroits, les arracha avec fureur, les mit en pièces et les brûla. Une illumination générale ayant été ordonnée, cette même bande de révolutionnaires s'amusa vers la nuit tombante à jeter des pierres dans les fenêtres qui n'avaient pas de lampions. Tel fut le triomphe d'Alexandre Berthier. *Le Moniteur de Rome*, pour mettre le comble à tous les éloges qu'il avait reçus, le proclama « héros courageux et magnanime, qui n'avait jamais eu dans sa vie un aussi beau jour que celui du 15 février 1798. Les Fabius, ajoutait-on, les Scipion, les Camille ne montèrent jamais au Capitole entourés d'applaudissements aussi sincères, et d'une gloire aussi incontestable. Ils venaient triompher des nations qu'ils avaient subjuguées; mais toi, ô Berthier! tu es venu rendre à la liberté le peuple le plus célèbre de l'univers. »

Ce même jour 15 février, le général en chef adressa au Directoire français une dépêche laconique qui montrait assez qu'il avait fidèlement exécuté la substance des instructions secrètes qui lui avaient été transmises dès le principe. Voici ce qu'il y disait : « L'armée française s'était rendue au Capitole pour présenter ses hom-

mages aux grands hommes des beaux temps de la république, lorsque tout à coup le peuple Romain a déclaré qu'il reprenait ses droits qu'on lui avait ravis, et m'a demandé la protection de la république Française. Rome est libre. » Cette dépèche fut insérée quelques jours après dans le *Moniteur de Paris*. Mais si l'on considère la teneur d'une réponse du Directoire à Berthier en date du 26 février, on ne peut douter, ce me semble, que le général n'ait envoyé une autre relation, où il racontait en détail toutes les manœuvres qui avaient été mises en jeu pour atteindre la fin qu'on se proposait. « L'opération que vous avez conduite avec un si heureux succès, citoyen général, disaient les Directeurs, vous offre elle-même une récompense assez flatteuse. Le nom de libérateur du Capitole ne saurait être indifférent à un Français. A cette récompense, que vous devez à la prudence dont vous avez fait preuve dans les détails de l'exécution, le Directoire doit joindre le témoignage particulier de sa gratitude. »

Achevons de raconter ce qui regarde cette déplorable journée, sur laquelle nous sommes obligés de nous arrêter si long-temps; et disons maintenant ce qui concerne la personne de Pie VI en particulier. Dès que l'aide-de-camp du général Cervoni et les cardinaux qu'il retenait à la secrétairerie d'Etat, eurent quitté le Vatican, le cardinal Joseph Doria monta à la chambre du saint Père, pour l'informer de tout ce qui venait

d'avoir lieu. Pie VI entendit le récit du cardinal sans s'émouvoir, et se soumit pleinement au bon plaisir de Dieu. Le général Cervoni vint trouver le cardinal Doria, et lui déclara qu'il avait ordre de parler au Pape. Le cardinal le conduisit aux appartements. Pie VI, contre l'ordinaire, n'avait point encore interrompu son repos accoutumé (1): le fier républicain voulait néanmoins être introduit sur-le-champ. Pie VI en ayant été averti : « *Oh !* dit-il avec vivacité, *que M. le général veuille bien attendre notre commodité.* » Il se leva, revêtit sa simarre blanche; et s'étant placé dans son fauteuil avec ce maintien qu'il avait pour recevoir les ambassadeurs en audience ordinaire, il permit que Cervoni se présentât devant lui. Son air était si grave et si majestueux, que le général, malgré tout son feu militaire et sa pétulance, en fut frappé d'étonnement: « Je regrette, saint Père, dit-il d'une voix tremblante; j'éprouve un grand déplaisir d'être obligé de contrister Votre Sainteté... L'obéissance me contraint à vous annoncer des choses désagréables. » Comme il semblait chercher de nouvelles expressions pour alonger son exorde, Pie VI l'interrompit par ces mots : « Allons, monsieur le général, exposez, sans tant de préambule, votre commission; nous sommes préparés à tout. » Cervoni reprit alors son

(1) Il est d'usage en Italie, comme dans tous les pays chauds, de se livrer au sommeil vers le milieu du jour.

discours, en affirmant que le culte catholique serait solennellement garanti, et que l'autorité spirituelle du chef visible de l'Église universelle, demeurerait dans sa plénitude et intégrité ; il paraissait vouloir s'étendre encore un peu sur ce point. Le Pape l'interrompit de nouveau, et lui dit avec fermeté : « Monsieur, cette autorité nous a été donnée de Dieu, et nulle puissance humaine ne peut nous la ravir. Poursuivez. » Alors Cervoni entreprit de justifier la conduite du général Berthier. « Ce général n'avait pu, d'après les principes et les maximes de la république Française, se dispenser de protéger les droits de l'homme et la liberté déjà proclamée. Il avait regardé comme un devoir, de soutenir avec l'armée qu'il commandait, les efforts du peuple Romain pour s'ériger en république indépendante. Le nouveau gouvernement était désormais sous la protection immédiate de l'armée Française. En conséquence, Sa Sainteté ne pouvait plus exercer aucun acte du pouvoir temporel dont elle avait joui jusque-là. Cependant, son rang de souverain Pontife et la sûreté de sa personne exigeaient qu'il continuât d'avoir sa cour, comme par le passé, et une maison militaire. » Ainsi s'exprima Cervoni d'une manière assez diffuse. Puis il donna à entendre que Pie VI, outre sa garde ordinaire de cuirassiers, de chevau-légers et de Suisses, aurait encore un corps de cinq cents hommes choisis parmi ses anciennes troupes de ligne, qui seraient

chargés de la garde du Vatican, et entretenus aux dépens de la république Romaine. Ensuite il pria le saint Père de lui faire connaître ses désirs et ses intentions, protestant qu'il était prêt à les seconder de tout son pouvoir.

Il semblait disposé à parler encore, lorsque Pie VI, levant avec dignité les yeux et les mains vers le ciel, voulut mettre fin à cet entretien en répondant à tout ce qu'il avait entendu. Ses premières paroles furent, qu'au milieu d'événements si tristes, il adorait humblement les décrets impénétrables de la Providence. Il déclara qu'il connaissait très-bien toutes les manœuvres qu'on avait employées contre lui, et qu'il voyait clairement que la justice et la raison étaient opprimées par la force. Il ajouta que la franchise et la loyauté, qui avaient présidé aux rapports de son gouvernement avec la nation française, auraient dû éloigner de ses lèvres ce calice d'amertume qu'on lui avait fait épuiser jusqu'à la lie; et qu'après l'accomplissement exact des conditions onéreuses qu'on lui avait imposées à Tolentino, il n'avait pas assurément mérité tous les procédés hostiles dont on l'avait si long-temps tourmenté. Cependant, fortifié par le témoignage de sa conscience, et plein de confiance dans la protection du ciel, il était parfaitement tranquille. Tout ce qu'il désirait et tout ce qu'il demandait avec instance, c'était que la religion catholique fût inviolablement respectée, qu'on ne

mît point d'obstacle au gouvernement spirituel du troupeau confié à ses soins; et qu'en prenant les mesures que réclamaient le bien de l'État et la sûreté publique, on s'abstînt de répandre le sang, surtout de ceux auxquels on n'avait à reprocher que d'avoir servi avec honneur et fidélité le gouvernement pontifical. Cervoni voulait reprendre de nouveau la parole, mais Pie VI, lui ayant recommandé encore une fois la religion, le bonheur de Rome et des provinces, et la sûreté des personnes, le congédia poliment (1).

Je demeurais alors au Vatican, près de M. le maître

(1) Qui n'admirerait la fermeté et la dignité de l'auguste et malheureux pontife; mais qui ne s'indignerait en lisant le portrait que traçaient alors de lui ses lâches ennemis? Voici comment s'exprimait le *Moniteur* déjà cité: « Le brave général Cervoni s'est transporté au Vatican, où le Pape, après le service divin, recevait des cardinaux et du reste de sa cour les félicitations pour le vingt-troisième anniversaire de son pontificat, et des souhaits trompeurs pour beaucoup d'années à venir. O justes dispositions de l'Être suprême! Ce moment si flatteur pour son cœur fut troublé par l'annonce si terrible pour son ambition, que le peuple Romain, las de l'oppression qu'il subissait, avait recouvré ses droits, et que le Pape était déchu de sa souveraineté. Le courageux Pie VI demeura muet de douleur et de confusion; et, l'air tremblant et déconcerté, il put à peine trouver quelques paroles pour implorer la sûreté de sa propre personne. On la lui garantit; mais il n'en passa pas moins de la joie que lui avait inspirée le souvenir de son intronisation, à la tristesse que lui causa sa détronisation. » Les hommes qui tenaient ce langage n'étaient-ils pas bien faits pour *régénérer* le peuple Romain?

de la chambre. Je n'eus pas plus tôt appris que le général français avait été introduit dans les appartements du Pape, que je m'y rendis; et je fus du nombre de ceux qui écoutèrent à la porte pour entendre l'entretien dont je viens de rapporter la substance. Cervoni, en sortant de l'audience, trouva réunies presque toutes les personnes attachées au service du saint Père, parmi lesquelles j'étais moi-même : plusieurs d'entre elles fondaient en larmes; d'autres s'approchèrent du général pour lui demander quel sort on leur réservait. « Pourquoi pleurez-vous, se mit à leur dire Cervoni avec un visage gai et riant, que craignez-vous? Il n'y a ici aucun sujet de s'affliger : vous trouverez, au contraire, de grands avantages dans le nouvel ordre de choses; la condition du Pape devient évidemment meilleure, puisque, débarrassé des épines, il ne garde pour lui que les roses. La république Romaine pourvoira à la sûreté de sa personne, et à tout ce qu'exige l'honneur du rang qu'il occupe. Il aura tous les moyens de témoigner sa générosité à ceux qui sont à son service, et vous serez tous contents. » Après avoir essayé de nous consoler par ces mensonges, il sortit du palais. Dans la soirée arrivèrent cinq cents soldats pris parmi les milices du Pape. On les logea pour le moment dans les vastes salles du rez-de-chaussée qui donnent sur la cour de Saint-Damase : on leur donna de la paille pour se

coucher; et l'on promit de leur fournir le jour suivant tout ce qui leur était nécessaire.

Le 16 février (1798), avant le lever du soleil, la place Saint-Pierre fut occupée par des troupes françaises. On interdit l'entrée du palais pontifical à tous ceux qui y venaient, de la ville ou des environs, et on ne permit à personne d'en sortir : on disait à tous que l'entrée ou la sortie du Vatican étaient défendues jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure répandit l'inquiétude parmi les nombreux habitants de ce palais. On craignit encore davantage quand on vit les Français s'emparer de toutes les issues, et contraindre la garde Suisse à se réfugier dans les appartements du Pape. Le corps de cinq cents soldats de ligne qu'on avait envoyé au Vatican, et qui commençait à s'organiser en compagnies, fut tout à coup licencié par un aide-de-camp de Berthier. Les Français, rangés en ordre de bataille, se rendirent, enseignes déployées et tambour battant, de la place Saint-Pierre au palais apostolique, où ils entrèrent d'un air si triomphant, qu'il semblait qu'ils se fussent emparés d'une très-forte place de guerre. On vit bientôt le drapeau tricolore flotter sur cette paisible résidence. Un commandant Français s'y établit à l'instant même, et son premier soin fut de placer des sentinelles aux écuries du Pape, et à toutes celles où il se trouvait des chevaux, pour empêcher qu'on pût s'en servir. On leva, pour les

personnes qui demeuraient au Vatican, la défense d'entrer et de sortir ; mais les gardes visitaient minutieusement les moindres paquets, afin, disaient ces honnêtes républicains, qu'on n'emportât rien de ce qui appartenait au Pape, ou au sacré palais. Ainsi, Pie VI fut fait prisonnier dans sa propre résidence : ainsi se réalisaient les belles promesses de Cervoni.

Ce même Berthier, qui traitait si indignement le pontife, ne respectait guère l'indépendance de la nouvelle république ; car on vit, ce même jour, sur les murs de Rome, un arrêté de ce général qui cassait et annulait l'*acte du peuple souverain.* Il créait un nouveau gouvernement provisoire, composé de sept consuls, sur le modèle du Directoire de Paris, et ne conservait que cinq des consuls nommés le jour précédent au Capitole. Il donnait à ce gouvernement un surintendant ou tuteur, sous le nom de *secrétaire-général :* c'était un prêtre apostat, ancien curé de la ville de Versailles, appelé Bassal. Il statuait que la république Romaine aurait six ministres, qui seraient nommés par les consuls ; mais il commençait provisoirement par les nommer lui-même. Le corps municipal de la ville de Rome, devait être composé de vingt-quatre membres. Le protecteur de la nouvelle république en désigna vingt-et-un, afin qu'ils pussent entrer immédiatement en fonctions. Mais ce qui faisait mieux voir jusqu'où s'étendait cette liberté que ve-

naient de conquérir les Romains, c'étaient ces dernières paroles de la proclamation de Berthier : « Toutes les nominations aux charges, toutes les lois et tous les actes du gouvernement, sont soumis à la sanction du général en chef de l'armée française. » Ce jour même, le général abolit le droit d'asile dans les églises, et déclara que, s'il se faisait dans les quartiers d'au-delà du Tibre, quelque mouvement contre *la liberté et la république*, tous les prêtres et religieux, qui habitaient cette partie de la ville, en répondraient. Pour flatter le petit peuple, on promit de rendre les objets peu considérables déposés au Mont-de-Piété; et pour fêter la naissance du nouveau gouvernement, qui devait être, disait-on, pour les Romains une source féconde d'immortels bienfaits, le médecin Nicolas Corona invita, ou plutôt obligea le peuple souverain à renouveler deux jours de suite, l'illumination générale.

Cependant le pontife continuait d'être exposé à des vexations sans cesse renaissantes. Tantôt c'étaient des tambours qui venaient, au moment où il reposait, faire un bruit insupportable dans les cours du palais; tantôt c'était une troupe de patriotes qui, se rassemblant sous ses fenêtres, faisaient retentir l'air des cris de *Vive la liberté! vive l'égalité! vivent les deux républiques Française et Romaine!* et *mort aux tyrans!* Les jeunes gens de l'hopital du Saint-Esprit, égarés sans doute par de perfides instigations, s'avisèrent

d'arborer l'étendard de la révolte, dans l'asile même de la charité; ils apportèrent jusque sur la place de Saint-Pierre, l'arbre de la liberté qu'ils saluaient par d'affreux blasphêmes, et par d'odieuses invectives contre le vénérable pontife.

Lorsque le cardinal Doria avait été, la veille, expulsé de la secrétairerie d'Etat, dont les portes furent fermées et scellées, il avait obtenu de demeurer au Vatican, pour tenir compagnie au saint Père; mais le 16 février au soir, il fut obligé de quitter sur-le-champ son appartement, parce que, disait-on, le commandant français en avait besoin. Comme ce cardinal avait appris qu'on devait, dans la matinée du jour suivant, faire une perquisition dans les appartements du Pape, il chargea un officier de la chambre d'en avertir le saint Père, afin que s'il avait des papiers ou quelqu'autre chose, qui pût le compromettre aux yeux des Français, il fût à même de s'en défaire à temps. Pie VI, quand on lui porta cet avis, répondit qu'il n'avait rien qui pût lui donner sujet de craindre.

Le 17 février, on vit de bonne heure sur la place Saint-Pierre, un plus grand nombre de soldats que le jour précédent: les uns étaient des Français, les autres appartenaient à cette milice appelée *nationale*, commandée par de nouveaux officiers partisans de la république; c'était l'annonce d'un nouvel attentat. Le com-

mandant français ordonna que tous les cuirassiers, chevau-légers et gardes suisses du Pape se missent sous les armes pour une revue générale. On obéit à cet ordre ; mais la revue aboutit au désarmement et au licenciement des troupes papales, dont les Français s'approprièrent les armes et les chevaux. La garde des appartements du saint Père fut alors confiée à la milice nationale, et surtout aux compagnies les plus mal composées. Bientôt on n'entendit de tout côté, dans le palais pontifical, que chansons licencieuses, paroles obscènes et blasphèmes horribles; et l'odeur dégoûtante du vin et du tabac brûlé se répandait jusque dans les pièces où se tenait le saint Père.

On voulait, par ces indignes traitements, réduire le Pape à désirer et à demander lui-même son éloignement de Rome. Le peuple Romain, par religion, par habitude, et aussi par des motifs d'intérêt, était sincèrement attaché au gouvernement papal, et l'ombre seule du pontife pouvait beaucoup sur la masse du peuple ; c'est pourquoi les chefs de l'armée française, et les magistrats de la nouvelle république, voulaient absolument que Pie VI se retirât. Mais comme un exil imposé par la violence aurait pu choquer la multitude, et violait trop manifestement les promesses qu'on avait faites au Capitole, en proclamant la république, ces ennemis de la religion, et de la vertu, mettaient en jeu tous leurs stratagèmes, pour arriver indirectement à

leur but, et donner au départ du saint Père l'apparence d'un éloignement volontaire. Ce n'est point ici une simple conjecture; quelques-uns des plus anciens et des plus dévoués serviteurs de Pie VI furent vivement sollicités de l'engager à quitter de lui-même sa résidence, pour se mettre à l'abri de nouvelles et plus graves vexations, et soustraire sa personne sacrée à un péril imminent. Je tiens d'une de ces personnes, qui s'employa de bonne foi, et avec quelque zèle, à remplir cette commission, que le saint Père ne l'écouta qu'avec indignation, et l'obligea de sortir de sa présence.

Vers le milieu de la matinée, le fameux Haller, Suisse de nation, banquier en faillite, et alors trésorier de l'armée française en Italie, vint avec quelques-uns de ses employés, au palais apostolique du Vatican, et visita tout ce vaste édifice, afin de tout examiner et de s'emparer de tout au nom de la république, dont il imprimait le sceau de tous les côtés. Pie VI avait une bibliothèque très-remarquable pour le nombre et le choix des volumes, tous élégamment reliés de la même manière; il avait lui-même acheté ces livres de ses deniers, ou les avait reçus en présent. Malgré les promesses si souvent réitérées, de respecter les propriétés particulières, le commissaire de la république mit la main, non-seulement sur cette bibliothèque privée, mais encore sur la garde-robe personnelle de Pie VI, qui renfermait beaucoup de choses précieuses, surtout en sculpture et en

peinture, qui appartenaient en propre au Pontife. Haller s'étant aperçu qu'il restait une chambre, que le gardien ne lui avait pas ouverte, il menaça d'en faire briser la porte à coups de hache : le gardien s'excusa en disant que le Pape lui-même avait cette clef. Cette réponse ne put satisfaire l'avide républicain, qui répliqua d'un ton colère et grossier : « Faites-vous donner cette clef par le Pape, et ouvrez: je dois et je veux tout voir, et sans délai : autrement je ferai enfoncer la porte. » Le saint Père, auquel on rapporta la demande impérieuse du commissaire, ressentit vivement cet outrage; il remit pourtant la clef, et Haller prit tout ce qu'il rencontra dans la chambre. Son avarice ne fut point encore rassasiée ; suivi de ses satellites, dont l'un portait un flambeau allumé et de la cire d'Espagne, l'autre du papier, une plume et un encrier, et un troisième le grand sceau de la république française, il pénétra jusque dans la salle à manger où Pie VI se trouvait alors. Sur une table placée vis-à-vis du pontife, était une assez jolie cassette, contenant de petits biscuits que le vénérable vieillard trempait dans son vin à la fin de son repas : le commissaire l'aperçut, et il eut l'impudence de demander à Sa Sainteté elle-même, « si cette cassette renfermait des bijoux. » « Monsieur, repartit le Pape sans s'émouvoir, cette cassette contient quelques biscuits, » puis se tournant vers son maître d'hôtel, il lui dit : « Donnez ces biscuits

à monsieur.» Haller et un de ses suivants ne firent pas difficulté de prendre et de manger plusieurs de ces biscuits. Ensuite le républicain s'approchant du saint Père d'un air agréable, et appuyant sans façon le coude sur la table, dit à Pie VI, « que les circonstances étaient tellement critiques, qu'elles semblaient exiger son départ de Rome. La république Romaine avait besoin du palais qu'il occupait ; de plus, le Pape lui-même courait risque d'être victime d'un mouvement populaire; l'expérience faisait voir que dans les commencements d'une révolution, et jusqu'à ce que le nouveau gouvernement fût bien affermi, on était exposé à des troubles et à des agitations violentes; on avait tout sujet de craindre qu'il n'en fût ainsi à Rome; le Pape devait donc, prenant en bonne part cet avertissement, pourvoir par un départ volontaire à sa propre sûreté. » Pie VI répondit à ce discours inattendu : « Nous n'habitons que quelques pièces de cet immense édifice; tout le reste est au pouvoir des Français. Quant à ce qui regarde la sûreté de notre personne, nous n'avons rien à craindre du peuple Romain; toutefois, dans le cas où il surviendrait quelque événement fâcheux, nous invoquons les garanties qui nous ont été solennellement données, il y a trois jours. Comme chef visible de l'Eglise universelle, nous avons de grands devoirs à remplir, et nous n'abandonnerons jamais, de notre propre mouvement, le siége de saint Pierre. »

Cette réponse ferme et pleine de dignité déconcerta Haller; il se tut un moment, balbutia quelques paroles, puis revenant à son objet favori, je veux dire les joyaux dont il était si avide, il se plaignit de ne les avoir point encore trouvés, quoiqu'il sût, disait-il, qu'on les gardait dans ce palais; on voyait assez qu'il voulait parler de ceux du sanctuaire de Lorette. Le saint Père, qui l'écoutait avec une très-grande patience, lui répondit tranquillement: « Monsieur, vous ne pouvez ignorer que les choses précieuses du sanctuaire de Lorette, et des palais apostoliques, et d'autres même qui appartenaient à des particuliers, ont été toutes remises entre les mains de la république française; et puisque vous avez tout examiné ici, vous devriez être convaincu qu'il n'y reste plus rien de précieux. » « Je vous demande pardon, reprit Haller, je n'ai point encore visité votre chambre à coucher. » Pie VI, lançant un regard d'indignation sur cet impudent (1), se leva de table, le conduisit dans cette chambre, ouvrit lui-même les coffres qui s'y trouvaient, et lui montrant ce qu'ils contenaient, il lui fit voir qu'il n'y avait rien de précieux, si ce n'est un anneau surmonté d'un diamant. Il le tira de sa boîte, et le mettant sous les yeux du commissaire: «Voilà, dit-il, le seul joyau qui nous reste; mais nous

(1) *Vibrando allora il maestoso suo sguardo contro quel bestione.*

n'en sommes pas le maître. Nous l'avons reçu de nos prédécesseurs, et nous devons le laisser au successeur que Dieu nous donnera. » Ayant prononcé ces paroles, il remit avec vivacité l'anneau où il était auparavant. Haller demeura muet, et s'éloigna du pontife. Cependant, il ne fut point persuadé qu'il n'y avait plus d'objets précieux dans le Vatican, et parlant à une personne attachée au service de Pie VI, il l'assurait qu'il savait d'une manière très-positive, que Pie VI possédait encore une grande quantité de joyaux, et il l'engageait avec beaucoup d'affabilité à lui faire connaître l'endroit où ils étaient cachés. Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de détromper un homme de mauvaise foi, et dominé par une passion violente. La personne à laquelle s'adressait Haller, ayant essayé de le tirer de son erreur, fut payée de son zèle par des injures.

J'eus aussi quelque part aux politesses du commissaire. Lorsque je sus qu'il avait pénétré jusque dans les appartements du Pape, je m'y transportai aussitôt, et me mêlai parmi les gens de Sa Sainteté. Haller fixa les yeux sur moi, et me fit signe de m'approcher ; puis me prenant par le bras et me tirant à part, il me dit d'un air très-gracieux : « Vous feriez véritablement une bonne œuvre et rendriez un grand service au Pape, si vous pouviez lui persuader de quitter volontairement ce palais et la ville de Rome. » Etonné d'un tel dis-

cours, je ne pensai point à me tirer promptement d'embarras en lui disant que je n'avais pas d'emploi près de Sa Sainteté, et que ma position ne me mettait pas à même de seconder ses désirs ; mais prenant une contenance assurée je lui répondis qu'il ignorait peut-être ce qui était connu de tous ceux qui demeuraient dans le palais, que le saint Père était décidé à ne point partir de Rome, parce qu'il se croyait obligé, comme successeur de saint Pierre, à ne pas abandonner son siége, et que la constance dans les résolutions, surtout lorsqu'il s'agissait de suivre la voix de sa conscience, n'était pas une des moindres qualités de Pie VI. A ces mots, Haller m'interrompit, et sans rien perdre de son apparente modération, il ajouta : « Je comprends ce que vous voulez me dire ; mais considérez, je vous prie, que la prudence doit régler nos actions. Vous ne savez pas ce que c'est qu'un changement de gouvernement ; vous ignorez ce qui arrive ordinairement lorsqu'un peuple vient de recouvrer sa souveraineté. Un peuple agité du génie de la liberté est capable de tous les excès ; l'armée française ne serait pas assez forte pour le contenir dans les justes bornes, et il serait même à craindre qu'elle ne l'encourageât et ne le protégeât dans l'exercice de ses droits. C'est donc au Pape à se mettre à l'abri des graves périls auxquels il se trouve maintenant exposé ; qu'il pourvoie en ce moment à sa sûreté, afin d'être en état de reprendre ensuite les

fonctions de son ministère apostolique : qu'il laisse Rome pour quelque temps, sous prétexte d'aller à la campagne, comme il le faisait dans les jours de calme et de tranquillité ; et quand le gouvernement sera bien établi, et le repos public assuré, il pourra revenir à sa résidence : on lui permettrait, par exemple, sans aucune difficulté, de se retirer pour quelques jours à Castel Gandolfo. » « Castel Gandolfo, répliquai-je, c'est un lieu ouvert, exposé aux incursions hostiles; il n'y a ni troupes, ni aucuns moyens de défense, ni retraite possible en cas de péril; en un mot, le Pape y serait moins en sûreté qu'en aucun autre endroit. Mais s'il se décidait à aller, comme de coutume, passer quelque temps hors de Rome, le lieu qu'il choisirait serait Terracine. » En désignant cette ville, je pensais que le saint Père pourrait de là trouver un asile dans le royaume de Naples; mais à peine eus-je nommé Terracine qu'Haller changea entièrement de visage; il me regarda d'un œil de travers, et d'une mine à faire peur aux plus intrépides; il m'adressa quelques-unes de ces expressions polies, qui s'emploient dans les corps-de-garde et les tavernes : puis laissant la langue italienne, dont il s'était servi jusque là, il murmura entre ses dents quelques mots français et allemands, et sortit en frémissant de l'appartement et du palais pontifical. Sa colère me fit trembler : je perdis toute envie de me rencontrer de nouveau avec ces terribles républicains, et je vis qu'il

ne fallait plus espérer que Pie VI pût rester à Rome.

En effet, ce même jour 17 février, le cardinal Joseph Doria fut chargé de se présenter devant le Pape et de lui dire : « Que l'intention formelle du commandant français et du nouveau gouvernement de Rome, était qu'il s'éloignât de cette ville; que cette détermination était si bien arrêtée, que non-seulement on n'écouterait aucune raison tendant à la faire révoquer, mais qu'il ne serait même accordé aucun délai ; qu'il devait donc se résoudre à partir ; qu'il pourrait voyager à son aise, et qu'on lui permettrait de résider en Toscane; mais que s'il refusait d'obtempérer à cette invitation, on l'avertissait qu'il serait conduit par la force armée, sous les ordres d'un officier français. » Le cardinal accepta cette pénible mission, et vint au Vatican vers le coucher du soleil. Je le vis de la terrasse au-dessus de la cour de Saint-Damase, traverser d'un air humble et respectueux, la tête découverte, le corps-de-garde des Français et les nombreuses sentinelles qui remplissaient le palais, pour se rendre auprès de Sa Sainteté. L'entretien avec Pie VI dura assez long-temps : le vertueux pontife adora, dans ces douloureux événements, les dispositions secrètes de la Providence ; il promit de partir le plus tôt qu'il se pourrait, et choisit pour son séjour la ville de Florence. Le commandant Français décida que le départ aurait lieu le 20 février, qui, cette année, était le dernier jour du carnaval. En

attendant, la surveillance qu'on exerçait auprès du Pape devint plus rigoureuse, et peu de personnes pouvaient pénétrer dans le palais apostolique. On s'efforça, par toute sorte de moyens, de faire accroire à la multitude, que Sa Sainteté avait demandé et obtenu de quitter Rome et même l'Etat ecclésiastique, et que sa demande avait été entièrement libre et spontanée; mais les indignes traitements que le pontife subissait, dans son palais même, pouvaient apprendre aux moins clairvoyants ce qu'il fallait penser de ces assertions. Les démagogues essayèrent de gagner le petit peuple par une nouvelle largesse. La valeur des gages du Mont-de-Piété qu'on devait restituer, qui le jour précédent avait été fixée à deux écus, fut portée à quatre; la populace applaudit à la philantropie du nouveau gouvernement, sans prévoir qu'on allait bientôt lui faire payer chèrement cette hypocrite libéralité. A peine eut-on restitué les petits gages, que tous le reste fut pillé par ces prétendus régénérateurs de l'ordre social, qui s'approprièrent non-seulement les choses précieuses que l'on conservait, mais même les sommes d'argent, qui d'après la loi ou des ordonnances judiciaires s'y trouvaient en réserve; de sorte que le Mont-de-Piété fut désormais hors d'état de faire aucun prêt, au grand détriment de beaucoup de malheureux, qui tombèrent alors sous la griffe des usuriers.

Le 18 février, les consuls de la nouvelle république

s'adressèrent à Mgr Dini, premier maître des cérémonies pontificales, pour obtenir qu'il fût célébré ce même jour, dans la basilique du Vatican, une messe solennelle à laquelle assisteraient les cardinaux, et qui serait suivie d'un *Te Deum*, pour remercier Dieu de l'heureux changement de gouvernement. Un avis de la police, publié le 17 février, invita le peuple à cette cérémonie religieuse : on y déclarait, en outre, que les nouveaux directeurs de Rome étaient « intimement persuadés, que l'exacte observation de la religion et de la foi, était le fondement de la liberté politique ; » aveu remarquable, mais faible garantie dans la bouche des révolutionnaires. Mgr Dini, ne pouvant approcher du Pape, que l'on gardait comme un prisonnier, eut recours au cardinal Antonelli, le plus ancien des cardinaux présents ; et avec le consentement des chefs d'ordres, à l'insu de Pie VI, on célébra dans la basilique de Saint-Pierre, une messe solennelle, le dimanche de la Quinquagésime, qui cette année tombait le 18. La messe fut dite avec des ornements violets, par Mgr Passeri, archevêque de Larisse, vice-gérent du vicariat de Rome, en présence des cardinaux, mais non des consuls auxquels on ne voulut pas permettre d'y venir; enfin on chanta le *Te Deum*, au son des cloches et au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange, et des décharges de mousqueterie de la milice rangée sur la place Saint-Pierre.

Cette cérémonie terminée, les cardinaux Joseph Doria, Gerdil et Antonelli, purent, à la faveur d'une permission écrite du général Cervoni, se rendre auprès du saint Père. Ils le trouvèrent fatigué et affaibli par l'indisposition qu'il avait éprouvée, mais plein de courage et de résignation aux ordres du ciel. Le cardinal Antonelli proposa de créer une congrégation composée de six cardinaux, deux pour chacun des trois ordres, et d'un prélat faisant les fonctions de secrétaire, et de donner à cette congrégation les pouvoirs nécessaires pour veiller, à Rome, au gouvernement de l'Eglise universelle. Pie VI approuva ce projet. Le même cardinal Antonelli indiqua pour secrétaire Mgr Napoléoni, avocat consistorial, promoteur de la foi, lequel serait au besoin remplacé par Mgr di Pietro, évêque d'Isaurie, et depuis cardinal. J'ignore si Mgr Napoléoni exerça sa charge auprès de la congrégation, mais je sais que Mgr di Pietro remplit, à la place de cette même congrégation, les fonctions de délégué apostolique.

Les otages qu'on retenoit toujours au Mont-Quirinal recouvrèrent enfin leur liberté. On avait depuis quelques jours rendu leur détention plus rigoureuse, non qu'ils pussent inspirer quelque inquiétude aux républicains, mais parce qu'on espérait, comme nous croyons pouvoir l'assurer sans faire de jugement téméraire, tirer une grosse somme de leur mise en liberté. Ces otages, ainsi que nous l'avons dit, étaient

au nombre de douze, et pour les laisser sortir on n'exigeait pas moins de douze mille écus, dont la moitié devait être en espèces d'or et d'argent. Cette affaire fut traitée entre un des reclus, le banquier Acquaroni, et le général Cervoni assisté d'Haller. Mais la plupart des otages, et parmi eux les cardinaux, ne voulaient entendre à aucune espèce de marché pour se délivrer de cette injuste captivité. Quand Haller et Cervoni virent qu'ils ne pouvaient obtenir ce qu'ils avaient désiré, ils affectèrent beaucoup de modération et de générosité, et se contentèrent de cinq mille écus qui leur furent comptés par Acquaroni. Les douze prisonniers furent élargis, et la république Romaine prit possession du palais Quirinal, auquel on donna le nom de *Palais Consulaire*.

Pour entretenir l'allégresse, compagne de la liberté, on termina cette journée du 18 février par un bal public sur le théâtre d'Alibert, qui fut splendidement illuminé. L'entrée en fut ouverte à tout le monde, *gratis*. On y vit accourir les personnes les plus dévergondées, et l'on dit que ce bal tumultueux eut tout l'air d'un lieu de débauche. Dans la même soirée, outre qu'on doubla les sentinelles dans les différentes pièces composant l'appartement pontifical, un officier Français vint s'établir dans l'antichambre secrète, pour se rendre tout-à-fait maître de la personne du Pape, auquel on ne laissa de libre que deux chambres.

Cette surveillance rigourense dura jusqu'au départ du saint Père, et personne ne pouvait se présenter devant lui sans l'agrément de l'officier qu'on lui avait donné pour gardien. Mgr Caracciolo lui-même, maître de la chambre, et *chef de la famille noble* du Pontife, était obligé de s'arrêter dans la salle au milieu des soldats, jusqu'à ce qu'il eût obtenu de l'officier Français la permission d'approcher de Sa Sainteté. Malgré cette avanie, il ne cessa point un instant de rendre ses fidèles services à Pie VI; et lorsqu'il vit son auguste maître prisonnier dans le Vatican, il résolut de ne plus sortir de ce palais. Dans la matinée du 18 février, le Pape lui dit qu'on le contraignait de partir de Rome, et qu'il espérait qu'il ne refuserait pas de partager ses adversités. L'excellent prélat protesta au saint Père qu'il était disposé à le suivre partout, et que la mort seule pourrait le séparer de Sa Sainteté. Son unique regret dans ces tristes conjonctures fut de laisser des serviteurs sans moyens assurés de subsistance. Il les recommanda particulièrement à son homme d'affaires et lui permit même de vendre tous ses meubles pour être en état de pourvoir à leurs besoins. Homme vraiment aimable et vertueux, auquel j'ai voulu payer ici ce tribut d'éloge sincère, pour acquitter la dette de mon cœur.

Pie VI désira emmener avec lui un écrivain exercé dans la langue latine. Le jurisconsulte Donati, auquel il

s'adressa, lui indiqua Joseph Marotti qui, ainsi que nous avons eu occasion de le dire dans la préface de cette histoire, avait été Jésuite, et était depuis longtemps professeur de rhétorique dans le collége Romain. Le saint Père, quand il le vit, en fut content : « Êtes-vous prêt, lui dit-il, à laisser la position que vous occupez actuellement à Rome, pour servir dans l'exil un Pape dépouillé de tout, et qui ne sait où il doit finir ses jours ? » L'aspect des affaires publiques était véritablement effrayant, cependant le bon Marotti ne délibéra point un seul instant, et répondit que quoi qu'il pût arriver, il s'estimerait heureux d'être associé au sort d'un si grand pontife (1). Au défaut du professeur Sisco, chirurgien de Pie VI, qui ne put se résoudre à quitter Rome, M. Joseph de'Rossi, médecin ordinaire du Pape, consentit après quelque hésitation à le suivre dans son exil. Les autres personnes qui devaient accompagner l'illustre exilé étaient au nombre de seize, et nous aurons occasion d'en nommer plusieurs dans le cours de ce récit.

Le 19, dans la matinée, le cardinal Roverella, pro-

(1) On lit, dans une notice manuscrite sur Marotti, que Pie VI après lui avoir dit, comme pour s'excuser de l'offre qu'il lui faisait : « Assurément, monsieur l'abbé Marotti, les circonstances ne sont pas engageantes, » ajouta ces paroles bien propres sans doute à soutenir son courage ; « mais nous avons espéré qu'un enfant de saint Ignace ne se refuserait pas aux désirs du chef de l'Église. (*Ed. Ital.*) »

dataire, le cardinal della Somaglia, vicaire de Rome, le substitut de la secrétairerie des suppliques, et l'autre substitut de la secrétairerie des brefs eurent du général Cervoni la permission de se présenter devant le Pape, qui les continua tous dans leurs charges. Le saint Père voulut voir aussi M. Passeri, et il l'exhorta avec un zèle apostolique, à remplir fidèlement tous les devoirs attachés à sa dignité, et à soutenir avec courage et prudence les droits de son ministère. Ce même jour la république Romaine fit remettre à Pie VI onze mille, ou suivant d'autres quinze mille écus romains. Ce fut là, depuis qu'on lui eut enlevé tout ce qu'il possédait, la seule indemnité qu'il reçut *pour soutenir honorablement son rang*, comme le disait l'*acte du peuple souverain;* encore eut-on soin de l'avertir que toutes les dépenses du voyage qu'il allait faire seraient à sa charge. Les nouveaux pères de la patrie auraient dû au moins avoir quelques égards pour la dignité et le caractère de Pie VI; mais, affectant de le traiter comme un simple particulier, ils lui envoyèrent un passeport avec la liste des personnes qui devaient l'accompagner, et la description de tous ses équipages et effets. On lui donna, comme à un voyageur ordinaire, un permis pour prendre à la poste un certain nombre de chevaux. Sa Sainteté ayant témoigné le désir d'emmener avec elle le duc Braschi, son neveu, et l'ayant placé sur la liste qu'elle adressa aux chefs de la république,

on condescendit à cette demande en effaçant de cette liste le nom du duc à qui on remit un passeport avec ordre de partir le jour même, pour précéder le pontife en Toscane où il pourrait se réunir à lui.

La nuit suivante des patrouilles françaises d'infanterie et de cavalerie parcouraient les rues de Rome, et surtout celles qui aboutissent aux environs du Vatican. Des troupes bivouaquaient sur la vaste place Saint-Pierre. Le long du Tibre, depuis la porte Angélique jusqu'au pont Molle où se trouvait un autre corps de troupes, des patrouilles à cheval observaient la route. Les commandants français et les magistrats romains entretenaient par des messages une correspondance continuelle avec les officiers qui étaient au Vatican. Les ténèbres de cette lugubre nuit étaient accrues par des nuages épais, d'où tombait une pluie fine qui ne cessa point un seul instant. Le morne silence qui régnait au milieu de nous n'était interrompu que par le bruit qui se faisait pour préparer les voitures et les effets du Pape et des personnes de sa suite; lesquels effets, y compris même les ustensiles de cuisine, purent tous tenir sur deux fourgons.

A peu près trois heures avant l'aurore du 20 février, un fort détachement de cavalerie, qui entra dans la principale cour du palais, nous annonça l'escorte qui allait accompagner le saint Père dans son voyage. Deux officiers

français chefs de bataillon, réunirent les autres officiers qui étaient de garde au Vatican, et ils allèrent ensemble à l'appartement de Sa Sainteté; ils témoignèrent un grand désir qu'on hâtât le départ, qui cependant avait été fixé à deux heures avant la pointe du jour. Pie VI aurait pu se rendre à leurs sollicitations; il était prêt avant qu'ils vinssent l'importuner; mais il était impossible de partir avant que les chevaux de poste fussent arrivés. Cette raison, toute décisive qu'elle était, ne put satisfaire les officiers français; ils s'emportèrent en blasphêmes, et leur colère ne s'apaisa que lorsqu'on vint les avertir que tout était disposé pour le départ.

Le saint Père vêtu de la simarre blanche avait déjà entendu la messe, à genoux, dans sa chapelle particulière, avec cette piété qu'on avait toujours admirée en lui. En sortant de l'oratoire, il prit le manteau rouge et le chapeau papal; puis tenant d'une main la canne dont il avait coutume de se servir dans ses promenades à la campagne, et appuyé de l'autre sur le bras de son maître de chambre, il s'avança vers sa voiture de voyage. Sa figure respirait un courage tranquille. Ceux de sa maison qui se trouvaient au Vatican l'accompagnèrent silencieux et consternés; je le suivis aussi: mais pour ne pas me trouver au milieu de ces Romains, qui, sous l'habit d'officiers de la milice soi-disant nationale, applaudissaient à l'exil du pon-

tife, je l'avoue, *sequebar eum à longè*. J'avais inutilement désiré être du nombre de ceux qui s'éloignèrent de Rome sur les traces du vicaire de Jésus-Christ, parce que Mgr Caracciolo, auquel j'étais attaché, ne put obtenir d'emmener plus d'une personne avec lui. Mes vœux furent remplis quelques mois après; il me fut donné de rejoindre Pie VI à la Chartreuse de Florence, d'où je l'accompagnai dans son voyage au-delà des Monts, et demeurai auprès de lui jusqu'à sa sainte mort à Valence en Dauphiné.

Mais n'interrompons point notre récit. Le saint Père étant monté dans la voiture qui lui était destinée, Mgr Caracciolo et le médecin et camérier secret de' Rossi, tous deux en habits de prélats et de voyageurs, se placèrent en face de Sa Sainteté; en même temps les autres personnes de la suite montèrent dans les autres voitures, et on n'attendait plus que le moment de se mettre en route, quand les deux chefs de bataillon qui avaient eu constamment l'œil sur Sa Sainteté, demandèrent la voiture dont ils comptaient se servir eux-mêmes. Comme on ignorait que ces deux Français eussent été choisis pour diriger le voyage, personne ne répondait. Voyant qu'on restait muet et qu'on ne leur amenait pas de voiture, ils se mirent à crier et à tempêter. Le majordome essaya de les calmer et leur dit avec douceur : qu'on avait préparé autant de voitures qu'il en fallait pour la suite du saint Père, et

cela au su et avec l'approbation du gouvernement romain, et de l'autorité militaire française; qu'on avait fait venir de la poste le nombre de chevaux accordé par le gouvernement, et nécessaire pour le voyage : que pour ce qui les regardait, il semblait assez naturel que d'autres que le Pape et ses serviteurs eussent songé à les pourvoir de voiture. A des paroles si polies et si raisonnables, les deux officiers ne répondirent que par des gestes et des propos furibonds; ils voulurent qu'on leur donnât sur-le-champ une voiture qui se trouvait dans la remise du palais, et ils firent dételer les chevaux d'une des voitures de la suite de Sa Sainteté pour les appliquer à leur usage. Ce furent de nouveaux frais que le Pape eut à supporter; et les personnes de sa suite, qui occupaient la voiture dont on prit les chevaux, furent obligées de suspendre leur départ, jusqu'à ce qu'on leur permît d'en avoir d'autres, permission qui se fit attendre pendant plus d'une demi-journée.

Les deux officiers français ayant enfin commandé de partir, il survint un nouvel incident qui causa quelque trouble au saint Père. Les dragons français qui composaient l'escorte, au lieu de se tenir prêts à marcher, curieux, sans doute, de voir le Pape, se groupèrent autour du carrosse de Sa Sainteté. Au même moment on entendit de toutes parts des cris confus. Pie VI témoigna de l'inquiétude, et il tournait ses regards de côté

et d'autre, pour voir d'où provenaient ces clameurs. C'étaient les deux commissaires, et ensuite tous les officiers qui éclataient en reproches et en menaces contre les soldats, dont le désordre et l'indiscipline retardaient ainsi le départ. Ces cris cessèrent enfin, et la voiture du Pape s'avança précédée et suivie d'un fort détachement de dragons ; ensuite venaient les deux commissaires, puis la suite du saint Père, et un nouveau détachement de dragons. O séparation douloureuse ! il nous sembla qu'on nous arrachait le cœur ; nous nous mîmes à genoux pour recevoir la bénédiction apostolique, et le 20 février de l'année 1798, une heure environ avant le jour, Pie VI abandonna pour toujours le palais du Vatican et la ville de Rome (1).

Nous terminerons ce chapitre en disant quelques mots des excès auxquels se livrèrent les républicains dans Rome, et de l'état déplorable où cette ville se trouva réduite. Ce qu'écrivait Berthier à Bonaparte pour le remercier de l'avoir fait nommer chef d'état-major de l'expédition préparée d'abord contre l'Angleterre, et tournée ensuite contre l'Égypte, montre bien qu'un des principaux motifs de l'entreprise contre Rome était le butin qu'on espérait y faire. « Je vous remercie, disait Berthier à son ami alors en France, de m'avoir fait nommer chef d'état-major de l'expédition contre l'An-

(1) On fit sortir Pie VI par la porte Angélique.

gleterre ; mais vous avez oublié de me mander, qu'en m'envoyant à Rome, vous m'avez créé trésorier de cette entreprise. Soyez sûr que je tâcherai de bien remplir la caisse. » Je ne sais ce qu'il mit effectivement en caisse pendant le peu de jours qu'il resta à Rome ; mais je crois qu'il fut aussi fidèle à remplir cet engagement, qu'il se montra peu loyal et peu franc dans sa conduite envers le Pape.

A peine Pie VI avait-il quitté le Vatican, qu'une troupe de commissaires français se précipita dans toutes les parties de ce vaste palais, pour s'emparer de tout ce qui s'y trouvait. Tout ce qui avait été inventorié et mis sous les scellés, tomba entre les mains d'une compagnie de spéculateurs, à laquelle on permit de choisir et d'acheter ce qu'il y avait de meilleur ; leurs rebuts furent abandonnés aux Juifs. Tout ce que l'on put emporter, depuis les plus vils ustensiles de cuisine jusqu'aux meubles les plus précieux, depuis les tapis les plus communs jusqu'aux riches tapisseries tissues en or d'après les dessins de Raphaël, tout devint la proie des pillards. Quant à la sacristie des chapelles pontificales, ils ne se contentèrent pas de prendre les calices et les ciboires d'or et d'argent, les croix, les chandeliers et encensoirs d'argent ou de vermeil, et les beaux missels écrits à la main et ornés de très-jolies miniatures ; mais ils volèrent jusqu'aux aubes et nappes d'autel. Ces dépouilles ne suffisant point leur avidité, ils en-

foncèrent les cloisons et les planchers pour voir si on n'y avait point caché quelque trésor. L'infidélité d'un employé des palais apostoliques leur découvrit l'endroit où l'on avait déposé beaucoup d'objets précieux des chapelles pontificales. J'ai dit dans le chapitre précédent, que pour acquitter l'énorme taxe de Tolentino, on avait, par ordre du Pape, détaché d'un grand nombre d'ornements antiques, comme voiles, chasubles, étoles, les perles et les pierres précieuses dont ils étaient enrichis. Ces ornements, dont quelques-uns portaient les armoiries d'Innocent VIII, de Jules III et de Léon X, et avaient ainsi échappé au sac de Rome sous Clément VII, furent enlevés comme tout le reste après le départ de Pie VI. On s'empara même des catalogues qui se conservaient à la sacristie, de sorte qu'on ne peut dire la valeur des riches étoffes que l'on vendit alors, ou qu'on brûla pour en avoir l'argent. Il y avait à la bibliothèque du Vatican une célèbre collection d'enviviron mille camées ou pierres fines sculptées en relief, et toutes d'un très-grand prix. On y voyait aussi une collection fort remarquable de médailles rangées dans quatre médaillers différents dont un avait appartenu à Christine, reine de Suède, et avait été acheté par la Chambre apostolique. Tout cela fut emporté; et comme on ne trouva aucuns renseignements sur les personnes auxquelles ils auraient été livrés, on ne put rien réclamer lorsqu'après la seconde chute de Bonaparte, se fit la

restitution des tableaux, des statues et des manuscrits. Enfin la rapacité des commissaires français fut telle, qu'un Anglais qui visita le Vatican, peu après ce pillage, assura que le plus misérable Tartare n'aurait pu s'y trouver exposé à la tentation du vol (1). Et ce

(1) « Les agents du Directoire montrèrent véritablement une rapacité de Vandales. Au Vatican, non-seulement ils s'emparèrent des tableaux, des statues, des camées, des marbres, des colonnes; ils prirent même jusqu'aux clous et aux serrures; de sorte qu'un Institut national, qu'on imagina de créer alors, ayant voulu tenir ses séances dans ce palais, fut obligé de faire remettre les clous et les serrures qui avaient disparu. Ainsi cette superbe résidence des pontifes Romains, où l'on conservait les chefs-d'œuvre des Raphaël et des Michel-Ange, et tout ce que la Grèce et l'Italie avaient produit de plus curieux, se présentait à l'œil étonné comme une demeure déserte et dévastée, et c'était là l'ouvrage d'une civilisation qu'on avait tant vantée. » (BOTTA. *Histoire d'Italie.*) Les auteurs d'un tel vandalisme n'étaient-ils pas dignes d'une république qui avait eu la pensée d'ériger le *sans-culotisme* en vertu? Voici un échantillon de leur impudence. Malgré tous les pillages, malgré les taxes énormes payées par le Pape, la nouvelle république Romaine fut bientôt réduite à demander l'aumône. On déclara, dans le quarante-quatrième numéro du *Moniteur de Rome*, que, « *le trésor public vide*, la perte et le gaspillage des fonds nationaux, triste héritage de l'inepte et rapace administration du gouvernement passé, forçaient le gouvernement provisoire... à recourir aux fortunes privées pour obtenir quelques secours... » En mémoire de toutes les prospérités dont on avait gratifié les Romains, on frappa une médaille avec ces mots: Berthier *restitutor orbis; Gallia salus generis humani.* Ces ennemis de toute vertu avaient au moins le mérite d'avoir fait une bonne épigramme.

qui arriva au Vatican eut lieu également au palais Quirinal. Je dois ajouter, qu'outre les cinq cents manuscrits livrés après la paix de Tolentino, les commissaires français, pendant le temps que dura la république, tirèrent encore de la bibliothèque du Vatican quinze cents autres ouvrages.

Que dirai-je des pilleries exercées contre tant de monastères, de couvents, de colléges et autres établissements publics, contre toutes les églises, depuis les patriarchales jusqu'à celles qui appartenaient à des confréries de laïques ? Calices, ciboires, ostensoirs, reliquaires, lampes, et tout ce qui était d'or et d'argent, fut pris sans rémission. Parmi ces objets ainsi sacrilégement ravis, je citerai les bustes de grandeur colossale, où étaient renfermés les chefs des saints apôtres Pierre et Paul, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran ; l'urne où était placé le berceau de notre Seigneur à Sainte-Marie-Majeure, et les châsses précieuses, où l'on conservait dans l'église de Sainte-Croix-de-Jérusalem, plusieurs instruments de la passion du Sauveur (1). Les commis-

(1) Les reliques conservées dans l'église Sainte-Croix de Jérusalem étaient, 1° trois portions considérables de la vraie croix ; 2° une partie remarquable du titre qui fut attaché à la croix ; 3° un des clous qui servit au crucifiement, et deux épines de la couronne que les soldats placèrent sur la tête du Sauveur. Les républicains s'emparèrent des châsses qui contenaient les trois portions de la croix et les deux épines, et ils tirèrent seulement

saires en vinrent jusqu'à briser les tombeaux en beaucoup d'églises, pour avoir les caisses de plomb où se trouvaient les ossements, qu'ils laissaient sans sépulture. On proposa même d'ouvrir les tombeaux des souverains pontifes, pour en extraire les médailles d'or et d'argent, que l'on a coutume d'y déposer, et les autres joyaux que l'on y croyait renfermés. Mais on abandonna ce projet impie, moins toutefois par respect pour la religion, ou pour quelque autre considération morale, que parce qu'on ne jugea pas que le profit répondit à la dépense qu'il faudrait faire.

Le commandant français avait promis que les propriétés particulières seraient respectées; on pourra juger par les faits suivants, comment cette promesse fut remplie. L'illustre famille Doria-Pamphili possédait un grand et magnifique ostensoir, orné de pierreries et d'un très-beau travail; il servait quelquefois dans l'église Sainte-Agnès à la place Navonne, dont la famille Doria avait le patronage. Les commissaires français ayant entendu parler du fameux ostensoir, et su le lieu où il était, vinrent aussitôt s'en emparer; le prince Doria-Pamphili eut beau le réclamer comme une propriété de sa famille, on répondit que l'ostensoir ne

des autres les choses précieuses qui leur servaient d'ornement : ce qui donne à penser que ces châsses n'étaient pas du même métal que les autres.

pouvant être d'usage que dans les cérémonies de la religion, il ne pouvait appartenir à un particulier, mais à l'Eglise : et fondé sur cet argument, on le garda.

Voici un autre fait : la princesse de Cellamare, morte à Rome, sous le gouvernement pontifical, avait institué son héritier D. François Caracciolo, duc de Gesso et patricien de Naples. Cet héritage comprenait une grande quantité d'argenterie, dont M. Priocca fut établi dépositaire. Quelques personnes conseillèrent au prélat de l'envoyer à Naples; mais comme dans ces tristes conjonctures, où le gouvernement pontifical était à la veille de sa chute, le désordre agitait les provinces, M. Priocca craignit que ce trésor ne fût pillé en chemin, et se confiant dans les promesses, si souvent répétées par les Français dans leurs proclamations, il aima mieux faire transporter le riche dépôt au monastère des religieuses de Saint-Paul. Comme il y avait beaucoup de caisses d'argent et qu'il fallut employer plusieurs portefaix, la chose ne put se conduire si secrètement, que les commissaires français n'en fussent informés. Ils se rendirent incontinent au couvent, et sans aucun respect pour la clôture de ces saintes vierges, ils se saisirent avec avidité de toutes les caisses qui contenaient l'argenterie. Les démarches et les réclamations de M. Priocca, auprès des commissaires et du général français, demeurèrent infructueuses, et il ne put jamais rien ravoir de toute cette argenterie. Telle

était l'intégrité des agents de cette république, qui avait *mis la vertu et la justice à l'ordre du jour.*

Nous avons vu que Berthier avait demandé trois mille chevaux pour son armée, et que le gouvernement pontifical avait donné un édit pour satisfaire à cette demande. Ce gouvernement fut renversé deux jours après; néanmoins les ordres pour cette fourniture de chevaux furent exécutés par les républicains. A peine l'heureux règne de la république eut-il commencé, que généraux, commissaires, officiers de haut grade, tous s'emparèrent des meilleurs chevaux de selle et de traits, qu'ils appliquèrent à leur usage, sans trop se soucier des besoins de l'armée; bientôt le brigandage vint à un tel point, qu'on ravissait sans pitié, même les chevaux et les mulets, qui servaient à la culture des terres et au transport des denrées à Rome. Il en résulta que les gens de la campagne ne voulaient plus approvisionner la ville; ce qui excita de vives plaintes et une clameur générale. Le commandant français, qui était alors le général Dallemagne, s'en émut, et le chef de l'état-major français à Rome, nommé Gilly, publia, le 6 mars 1798, un ordre du jour où le général en chef « défendait aux officiers chargés d'effectuer la réquisition des trois mille chevaux, de prendre ceux qui étaient employés à l'agriculture, ou à transporter les denrées de la campagne de Rome. »

Qui pourrait dire jusqu'où montèrent les taxes, les

contributions et les emprunts qu'on exigeait sans cesse? C'était un gouffre toujours ouvert, que n'auraient pu combler les trésors de Crésus et de Crassus. D'un côté la solde et les besoins de l'armée française, et plus encore l'insatiable avidité des généraux, des officiers et des commissaires de la grande république; de l'autre les dépenses de la petite république nouvellement créée, et en faillite dès sa naissance, épuisaient la fortune des citoyens. Il suffira de remarquer, que plusieurs des plus considérables familles de Rome furent contraintes de vendre à vil prix de beaux ouvrages de peinture ou de sculpture, afin de pouvoir satisfaire aux demandes continuelles du nouveau gouvernement; et que beaucoup d'autres d'un rang inférieur, après avoir donné leurs couverts d'argent, furent réduits à livrer des ustensiles de cuisine en cuivre, que les républicains *voulurent bien* accepter, en place d'argent comptant. Les démocrates donnaient aux réquisitions, *pour les besoins de la patrie*, le nom poli *d'invitations*; mais ces soi-disant invitations étaient des ordres aussi despotiques que ceux d'un pacha.

Pour comble de misère, la disette des vivres devint extrême. Non-seulement les choses les plus nécessaires se vendaient à un prix excessif, mais le blé même vint à manquer; il fallait se contenter d'une très-petite ration de pain noir, et d'un goût détestable. Le matin de très-bonne heure, le pauvre peuple se ren-

dait aux portes des boulangers, chacun muni d'un billet de son curé, où était marqué le nombre des personnes composant la famille : ils se mettaient en file en attendant que les boutiques s'ouvrissent. Alors on distribuait, argent comptant, de ce mauvais pain tant qu'il y en avait ; et on donnait aux derniers, au lieu de pain, du riz, de la farine ou des légumes.

Nous pouvons confirmer ce que nous avons dit des déprédations commises dans Rome, par un témoignage qu'on ne sera pas tenté de récuser ; c'est celui des officiers mêmes de l'armée française. Lorsque Berthier quitta le commandement de cette armée, il fut remplacé par le général Masséna, qui, en fait de rapines et de concussions, n'avait pas une réputation bien nette. Les officiers, mécontents d'un pareil choix, et voyant d'ailleurs que le butin recueilli dans la ville, ne profitait ni à eux ni à leurs soldats, résolurent de faire éclater leur indignation ; et s'étant, le 24 février, réunis en grand nombre dans l'église de Sainte-Marie *ad Martyres*, communément appelée la Rotonde, ils rédigèrent la protestation suivante, à laquelle ils ajoutèrent trois pages de signatures.

« Les officiers de l'armée de Rome au général en chef.

» Citoyen général, la marche rapide de l'armée d'Italie vers Rome, pour venger l'assassinat commis sur le général Duphot, est une preuve certaine de l'empres-

sement de tous les Français, à se sacrifier pour la liberté et le bonheur de la patrie. Mais ce qui se passe sous nos yeux, est bien fait pour nous étonner. Des hommes, revêtus de fonctions publiques, se rendent dans les maisons les plus riches, et sans autre formalité, enlèvent tout ce qu'ils y trouvent. De pareils délits ne sauraient rester impunis; ils crient vengeance, et déshonorent le nom français, qui maintenant, plus que jamais, est fait pour être respecté de tout l'univers. Oui, nous le jurons devant l'Eternel, dans le temple où nous sommes réunis, nous désapprouvons tout vol fait à Rome ou en d'autres lieux de l'Etat ecclésiastique; nous détestons et méprisons les hommes vils qui s'en rendent coupables : nous jurons en outre, qu'à dater de ce jour, désormais nous ne serons plus les instruments des scélérats qui abusent de notre valeur et de notre courage..... Nous demandons que l'officier et le soldat ne demeurent pas plus long-temps sans solde et privés de tout, tandis que les caisses sont remplies d'argent, et qu'une partie de cet argent suffirait à payer tout ce qui leur est dû. Nous demandons de plus, que les objets enlevés sous divers prétextes dans les maisons particulières, et dans les églises appartenant à des nations avec lesquelles nous sommes en paix, soient restitués au plus tôt, et que ces édifices soient remis dans l'état où ils étaient avant notre entrée dans Rome. Enfin nous persistons à exiger vengeance des brigan-

dages commis dans cette ville, par des fonctionnaires prévaricateurs, et des administrations dévastatrices et corrompues, plongées jour et nuit dans le luxe et dans la débauche. Citoyen général, vous avez en main l'autorité; vous pouvez châtier les auteurs de tous ces excès. Nous vous déclarons franchement, que si vous n'y mettez un frein, nous rejetons sur vous tout le déshonneur d'une pareille complicité. Nous voulons cependant croire que votre conduite ne mérite pas de reproche; les mesures que vous allez prendre pour l'avenir nous en donneront la preuve. Comme on pourrait dénaturer les principes que nous professons dans cette proclamation; nous vous avertissons que nous en adresserons une copie au Directoire, que nous la ferons insérer dans tous les journaux de la république française, et afficher à Rome dans les deux langues, afin que le peuple romain voie notre innocence à l'égard des délits commis; et si vous avez à cœur, citoyen général, d'obtenir notre estime, vous nous rendrez la plus prompte et la plus complète justice. *Salut et respect.* »

Le lendemain 25, les officiers français se rassemblèrent de nouveau à la Rotonde, et rédigèrent une proclamation, adressée aux habitants de Rome, pour les inviter à venir déclarer tout ce qu'ils avaient été obligés de fournir, soit en argent, soit autrement, et pour les avertir de ne plus rien donner à l'avenir qui

ne leur fût demandé légalement, et avec les formalités convenables.

Masséna, pour dissiper la réunion des officiers, résolut d'éloigner de Rome une grande partie des troupes; il fit donc battre la générale, et rassembler les différents corps de l'armée sur la place du Peuple. Cette nouvelle s'étant répandue dans la ville, on crut le moment favorable pour secouer le joug de fer sous lequel on gémissait ; le peuple se souleva dans plusieurs quartiers, et surtout dans ceux d'au-delà du Tibre. Les Français et les gardes civiques de la nouvelle république, s'opposèrent promptement à ce mouvement, et en peu d'heures ils l'eurent comprimé. Un grand nombre de Romains furent arrêtés, et trente et un furent livrés aux tribunaux militaires, condamnés et fusillés : vingt-deux sur la place du Peuple, cinq au-delà du Tibre, deux sur la place des Charrettes, et deux autres au Champ de Flore. Telle fut la clémence des partisans de la souveraineté du peuple, envers leur souverain.

Cependant Masséna échoua dans son projet : l'armée pénétra ses vues et refusa d'obéir. Voyant les esprits si mal disposés pour lui, il prit le parti de résigner le commandement au général Dallemagne, et s'éloigna de Rome.

Ce que je viens de raconter paraîtra peut-être une digression; mais j'ai cru qu'il était bon, en décrivant les traverses du chef de l'Église, de faire connaître

l'état déplorable où se trouva réduite la métropole du christianisme. Je n'ai pourtant pas dit le plus grand de ses maux, celui qu'elle eut à souffrir de l'impiété. La presse, les discours publics, les académies, toutes les mesures prescrites par le gouvernement, ou inspirées et protégées par lui, étaient autant de moyens employés, pour déverser le mépris sur la personne et la dignité du chef visible de l'Église, sur la hiérarchie ecclésiastique et sur les pieuses pratiques de la religion; pour tourner en dérision et apprendre à blasphémer les saints mystères de notre foi : et comme la dissolution est la compagne inséparable de l'incrédulité, on s'efforça de pervertir les mœurs et d'anéantir toute pudeur. Une philosophie impie voulait établir sa chaire empestée sur les débris de celle de Pierre; mais Dieu ne la laissa triompher un instant, que pour rendre sa défaite plus éclatante, et manifester plus hautement la vérité des promesses qu'il a faites à son Église.

Je vais reprendre maintenant la suite de mon récit, pour ne plus m'en écarter qu'autant que le demandera l'histoire du pontificat de Pie VI.

SECONDE PARTIE.

DEPUIS LE DÉPART DE PIE VI DE ROME JUSQU'A SA MORT A VALENCE.

CHAPITRE Ier.

CIRCONSTANCES DU VOYAGE DE PIE VI JUSQU'A SON ARRIVÉE EN TOSCANE. IL S'ARRÊTE A SIENNE. SA MANIÈRE DE VIVRE, ET CE QUI LUI ARRIVA DANS CETTE VILLE. POURQUOI IL FUT OBLIGÉ DE LA QUITTER, ET DE SE TRANSPORTER A LA CHARTREUSE DE FLORENCE.

Il ne me fut pas possible, comme je l'ai dit, d'accompagner le pontife dans cette partie de son voyage; mais à peine arrivé à la Chartreuse de Florence, je m'informai soigneusement des personnes de sa suite, les plus graves et les plus dignes de foi, de tout ce qui s'était passé depuis le départ de Rome. Ainsi je pourrai le raconter au lecteur avec le même détail, que si j'en avais été moi-même témoin.

Pie VI, escorté par les dragons français, sortit donc de Rome le 20 février 1798. Quand on fut à environ un mille de la porte Angélique, et qu'on aperçut le camp des Français qui était au-delà du pont Molle,

on diminua le nombre des dragons, et de soixante ou soixante-dix à peu près, ils furent réduits à une vingtaine. Ceux-ci même s'arrêtèrent après qu'on eut changé de chevaux à la première poste ; ainsi le Pape demeura sous la garde des deux commissaires. Mais les dragons, avant de se retirer, se pressèrent autour du carrosse de Sa Sainteté, demandant un salaire. Pie VI ne répondit à ces insolents, que par une contenance grave et imperturbable ; ils s'adressèrent donc aux personnes de sa suite, et voulaient absolument qu'on leur donnât de l'argent, sans que les commissaires s'opposassent aucunement à une si étrange prétention. Enfin celui qui remplissait les fonctions de maître de la chambre, leur distribua quelques pièces de monnaïe, et ils s'éloignèrent. Pie VI se vit avec plaisir délivré de pareils satellites, et son visage prit une expression plus calme; il put alors considérer avec consolation, les marques d'amour et de vénération, que lui donnaient ses fidèles sujets, dispersés dans les hameaux et les campagnes voisines de Rome. Malgré le froid, la neige et la pluie qui tombaient, ces bonnes gens accouraient sur la route, et se mettant à genoux, tête découverte, demandaient au saint Père sa bénédiction ; ils paraissaient tristes et affligés (1).

(1) Voici ce que disait du départ de Pie VI le *Moniteur romain*, du 21 mars 1798 : « Le Pape a quitté Rome, et on lui a donné deux officiers pour sa défense. On n'a pas cru qu'il fût à propos

Comme on craignit de fatiguer Sa Sainteté, Monterosi fut assigné pour terme de la première journée; mais cette précaution n'eut pas tout l'effet qu'on en désirait. Pie VI était dans sa quatre-vingt-unième année; il avait essuyé peu auparavant des maladies graves; les traverses et les déboires dont on l'abreuvait depuis long-temps, avaient été une nouvelle épreuve pour sa santé. Le jour même de son départ il avait été obligé de se lever de très-grand matin, après une nuit où il n'avait peut-être pu fermer l'œil. Lorsqu'on arriva à Monterosi vers les dix heures, il se trouva dans un tel état d'abattement, qu'il avait l'air d'un moribond. Il ne put aucunement s'aider pour descendre de voiture; mais il fallut que quatre de ses serviteurs les plus robustes le prissent sur leurs bras, pour le transporter au palais de l'abbaye, où l'on s'était hâté d'aller lui préparer un lit.

Monterosi était alors soumis à la juridiction spirituelle et temporelle de l'abbaye de Saint-Paul-aux-

de le retenir prisonnier, vu qu'il s'est abandonné à notre loyauté. On n'a pas manqué d'avoir les égards dus à sa décrépitude ; mais il a compris lui-même qu'il ne pouvait pas rester à Rome. » Et lorsque Pie VI fut à Sienne, le même journal officiel contenait, sous la date du 4 avril, un article qui commençait par ces paroles : « Les nouvelles de cette ville sont que le saint Père est très-élastique de tous ses membres, et fort content de notre vin de Chianti. » Telles étaient la grandeur d'ame et la générosité de ces descendants des Scipion. (*Ed. Ital.*)

Trois-Fontaines, et le cardinal Joseph Doria, qui en était abbé commandataire, avait ordonné à son régisseur, de recevoir dans le palais le saint Père et toute sa suite. Les Français avaient passé par Monterosi pour venir à Rome, et le palais était demeuré constamment ouvert et comme abandonné aux généraux, aux officiers et autres employés de l'armée ; on peut dès-lors se figurer l'état de cette résidence et les ressources qu'elle pouvait offrir. Les personnes qui accompagnaient le Pape, ne s'étonnèrent point d'y chercher vainement les choses les plus nécessaires. On fut néanmoins surpris que le régisseur du cardinal, qui avait été prévenu, ne se fût procuré aucun aliment pour les voyageurs. Il s'excusa en disant, qu'il lui avait été seulement commandé d'accueillir le pontife et sa suite, et qu'on ne lui avait parlé d'aucun préparatif. On avait bien eu, avant de partir de Rome, la précaution de placer sur une voiture, les provisions pour ce premier jour de voyage; mais le nouveau gouvernement n'ayant point fait préparer le nombre de chevaux nécessaires, la voiture fut obligée de rester à la première poste. Pie VI dut donc attendre après les aliments, dont il avait besoin pour sortir de l'épuisement où il était; on envoya dans les environs acheter ce qu'on pourrait trouver, et on se procura, non sans peine, quelques poulets, des œufs et de la farine; le tout fut apprêté du mieux qu'il fut possible, et le Pape,

après avoir pris de la nourriture, sentit peu à peu revenir ses forces.

Le lendemain matin de bonne heure, il entendit la messe dans sa chambre, puis se remit en route. Il eût désiré que les deux commissaires français cessassent de l'accompagner; mais ceux-ci, quand on leur en parla, répondirent qu'ils devaient exécuter les ordres qu'ils avaient reçus. Ils partaient toujours les premiers, comme chargés de diriger le voyage, et de veiller au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, dans les lieux qu'on traversait. Cette journée fut pire encore que la précédente; quand on atteignit Ronciglione, l'eau tombait par torrent, et lorsqu'on fut proche de la montagne de Viterbe, la pluie s'était changée en une neige épaisse. Les habitants de Ronciglione, comme si le temps eût été calme et serein, s'empressaient sur le passage du saint Père, pour lui témoigner leur respect et leur dévouement; on entendait de tout côté des gémissements, sur le sort du pontife traîné en exil, et des murmures d'indignation, contre les auteurs d'un si indigne traitement.

Cependant on approchait de Viterbe : la voie publique était encombrée d'une multitude accourue au-devant du saint Père. C'était un spectacle touchant de voir tout ce peuple s'agenouiller à la présence de Sa Sainteté, sans faire attention à la boue qui couvrait les chemins. Ils demandaient à haute voix la bénédiction

apostolique, et priaient Dieu de soutenir et protéger son vicaire. Dans les rues de Viterbe la foule était si grande, que les voitures pouvaient à peine avancer. Les religieux Augustins, avertis de l'arrivée du Pape, s'employèrent avec beaucoup de zèle à lui préparer un appartement. Pie VI descendu de voiture s'approchait de la porte du couvent, appuyé sur le bras d'une des personnes qui l'accompagnaient, lorsque son neveu le duc Braschi se présenta à lui. Ce seigneur crut sans doute causer à son oncle une surprise agréable; mais il en fut accueilli avec un air marqué de désapprobation et de mécontentement. Le pontife se rappelait que les républicains avaient décidé à Rome, que son neveu le précéderait, et ne pourrait se réunir à lui qu'en Toscane. C'est pourquoi il lui commanda de partir sur-le-champ de Viterbe. Ce ne fut pas sans peine que le saint Père put gagner son appartement. Une foule de peuple remplissait les escaliers et les corridors du couvent, et tous se prosternant à l'envi pour baiser les pieds de Sa Sainteté, l'obligeaient de s'arrêter à chaque instant avec les personnes qui la soutenaient. On crut nécessaire de recourir à la force armée pour contenir la multitude, et le commandant de la milice urbaine fut prié de prendre les mesures convenables. Celui-ci mit à la principale porte du monastère un bon piquet de soldats; il plaça au-dedans des sentinelles de distance en distance, et il parvint par ses efforts à modérer l'ardeur

des Viterbois qui se retirèrent sur la place, où ils demeurèrent assez tard, espérant avoir au moins le bonheur de recevoir la bénédiction papale. Mais comme Pie VI avait grand besoin de repos, on ne put pour ce jour condescendre à leur désir. Le cardinal Muzio Gallo, qui était évêque de Viterbe, reçut le saint Père en habit de cardinal et lui rendit, jusqu'à son départ de cette ville, tous les services qui furent en son pouvoir; Pie VI de son côte accueillit avec son affabilité ordinaire ce prélat, et les personnes les plus considérables d'entre le clergé et les séculiers.

Le jour suivant, 22 février, de grand matin, la place était couverte d'une nombreuse multitude, tant de la ville que des environs. Pie VI, après avoir assisté au saint sacrifice, avec son recueillement habituel, vint au balcon qui regarde sur la place, et que les bons religieux avaient très-élégamment orné. Il donna de là sa bénédiction à la foule, qui la reçut à genoux et dans un grand silence. Ce moment de silence fut bientôt suivi d'un bruit sourd de voix confuses : c'étaient des vœux et des prières pour le pontife et des imprécations contre ses persécuteurs. Ces expressions de la douleur et du mécontentement du peuple, frappèrent vivement les commissaires, qui en parurent troublés et fort effrayés. Lorsque le saint Père quitta le balcon, un très-grand nombre de personnes voulaient s'introduire dans le couvent pour baiser les pieds de Sa Sainteté, ce qui ne

pouvait se faire sans retarder considérablement le départ. On n'admit donc que des ecclésiastiques, des religieux, et quelques-uns des séculiers les plus distingués. On conserve à Viterbe et on vénère avec une grande dévotion le corps de sainte Rose (1). Pie VI ne voulut point partir de la ville sans avoir visité le tombeau de cette illustre vierge, et sollicité, par son intercession, la force dont il avait besoin pour supporter ses malheurs. Il alla donc avec toute sa suite au couvent des Franciscaines, et étant entré dans le cloître, il se mit à genoux devant les saintes reliques et demeura quelque temps en prière; puis il se fit ouvrir la châsse qui renfermait le saint corps, prit avec respect une des mains de la sainte et la baisa à plusieurs reprises. Les religieuses étant venues rendre leurs hommages au saint Père, il leur recommanda, dans une courte mais vive exhortation, l'accomplissement fidèle des devoirs de leur état, et une entière soumission aux ordres de la providence dans tous les événements qu'elle jugeait à propos de permettre. Ensuite étant remonté dans sa

(1) Sainte Rose de Viterbe vécut au commencement du XIIe siècle; elle embrassa le tiers-ordre de Saint-François, dont elle observa la règle avec une fidélité inviolable jusqu'à sa mort arrivée en 1261. Son corps fut miraculeusement préservé, en 1357, d'un incendie qui consuma jusqu'à la châsse où il était renfermé, ainsi que les vêtements dont il était couvert, et les ornements qu'on avait mis à sa tête et à ses mains.

voiture, il continua son voyage et arriva ce jour-là même au bourg de S. Lorenzo-Nuovo.

A Montefiascone le passage du pontife offrit un spectacle touchant. Son arrivée avait été annoncée par le son des cloches aux habitants de cette ville, qui se répandirent sur la croupe de leur montagne, tous habillés comme en un jour de fête. Au pied de la colline, non-seulement les fenêtres des maisons, mais les toits et les arbres étaient chargés de monde. On s'arrêta pour changer de chevaux au petit faubourg qu'on appelle la Poste. Là, étaient réunis un grand nombre d'ecclésiastiques et de séculiers, de tout âge et de toute condition, et on entendait crier de tout côté : *Vive le Pape; saint Père, bénissez-nous!* Au même moment arrivaient dans l'endroit plusieurs prêtres français, qu'un ordre de Berthier forçait de quitter l'asile qu'ils avaient trouvé dans les Etats de Sa Sainteté. Une partie de ces prêtres, parmi lesquels on en voyait un revêtu d'un vieil habit militaire, parvinrent à percer la foule et à se présenter au Pape, qui les accueillit avec beaucoup de bienveillance. L'un d'entre eux prit alors la parole pour demander au saint Père des nouvelles de sa santé, et l'encouragea à souffrir courageusement la persécution à laquelle l'Église et son chef étaient en butte. Pie VI, paraissant oublier sa position, leur répondit avec cette vivacité d'esprit qu'il sut conserver jusqu'au dernier moment de sa vie : « Nous sommes bien, très-bien,

mais c'est vous qui avez besoin qu'on vous dise, *Estote fortes in fide.* » Puis il leur donna, et à tous ceux qui étaient présents, la bénédiction apostolique, et il continua sa route vers Bolsène (1).

A l'arrivée des personnes qui accompagnaient le pontife, toute la population se mit en mouvement, et le lieu où s'était arrêtée la voiture de Pie VI, fut en un instant tellement encombré de monde, que les gens de la poste ne pouvaient venir à bout de changer les chevaux. Les commissaires français, qui peut-être n'é-

(1) Celui de ces prêtres français qui portait un habit militaire, était M. d'Hesmivy d'Auribeau, qui, obligé, par la révolution, de s'éloigner de Digne, où il était archidiacre et grand-vicaire, vint en Italie, où il demeura long-temps. Il raconte lui-même la circonstance que nous venons de rapporter dans ses *notes sur l'Oraison funèbre de Pie VI.* Mais il oublie de marquer dans son récit, que plusieurs autres prêtres français se trouvaient avec lui, et dit qu'il aborda le Pape et lui parla près le lac de Bolsène. Nous pourrions relever, dans les notes historiques de M. d'Auribeau, quelques autres inexactitudes qui ne doivent pas surprendre de la part d'un homme d'un caractère aussi ardent. Malheureusement cette ardeur de caractère influa aussi sur sa conduite. M. d'Auribeau se laissa éblouir par l'éclat trompeur et la fausse grandeur de Napoléon, devenu empereur des Français; et se trouvant chanoine de Sainte-Marie *in Via lata,* à Rome, il prêta le serment demandé par l'usurpateur, et défendu par Pie VII. Au rétablissement du gouvernement pontifical, M. d'Auribeau quitta Rome et se retira en France, où il est encore, toujours en possession de son canonicat, pour lequel il lui a été permis d'avoir un coadjuteur à Rome. (*Ed. Ital.*)

taient pas encore revenus de la frayeur que leur avaient causée les démonstrations du peuple à Viterbe et à Montefiascone, voyant que la foule augmentait à tout moment, étaient impatients de partir de suite; et, dans leur colère, ils s'en prenaient aux postillons, comme si ceux-ci eussent été coupables du retard. Les postillons se contentèrent d'abord de s'excuser, en alléguant l'obstacle que la foule apportait à leur service; mais quand ils virent que les commissaires, au lieu de s'apaiser, continuaient de les injurier, et s'emportaient en paroles de plus en plus violentes, ils s'indignèrent à leur tour, et saisissant leurs stylets ils menacèrent de tuer les deux officiers, qui ne tardèrent pas à se taire et à se renfermer dans leur voiture. Cependant des voix s'élevèrent du milieu de la foule, criant *qu'il fallait jeter les deux Français dans le lac* (1). Mais, outre que les commissaires se hâtèrent de prendre les devants, les plus sages des habitants de Bolsène travaillèrent à calmer les esprits, et il n'arriva point de malheur. Pie VI après avoir béni les Bolsenais se remit en route, et arriva heureusement à S. Lorenzo-Nuovo, où il fut accueilli avec beaucoup de zèle, par un estimable propriétaire de l'endroit, nommé Licca.

Le 23 février, Pie VI, après avoir entendu la messe dans son appartement, voulut aller, accompagné de

(1) Bolsène est sur le bord d'un lac.

Mgr Caracciolo, visiter l'église des Capucins qu'il avait lui-même fait bâtir. Il demeura quelque temps chez ces religieux, en attendant que tout fût prêt pour le départ. Bientôt on arriva à Acquapendente où toutes les cloches annoncèrent l'arrivée du pontife; les fenêtres étaient ornées de tapisseries, et les rues étaient jonchées de fleurs et de verdure. L'évêque de cette ville, n'ayant pu obtenir de Pie VI qu'il s'arrêtât quelques instants dans son palais, voulut au moins l'accompagner jusqu'aux confins de l'Etat ecclésiastique.

Les chefs du nouveau gouvernement Romain ne voulurent pas que l'illustre exilé sortît de ses Etats sans essuyer un nouvel affront. Ils envoyèrent de Rome un douanier, avec ordre de visiter les voitures à la frontière, de retenir tout ce qui, suivant la loi, ne pouvait être transporté au-delà, et d'exiger le paiement des droits pour les objets qui s'y trouveraient soumis. Ce qui ajoutait à l'odieux d'un tel procédé, c'est que l'employé de la douane, choisi par les républicains, avait tout récemment éprouvé la bienveillance de Pie VI. Chargé d'une nombreuse famille, il avait sollicité de l'avancement, et le Pape avait accueilli sa demande; il n'en fut pas moins zélé pour accomplir la mission qu'il avait reçue. Quant à la voiture du Pape, les postillons poussant les chevaux, et continuant leur course, trompèrent les espérances du douanier; mais il put arrêter les voitures suivantes, et se

disposait à commencer les perquisitions, lorsque les commissaires en ayant été avertis, revinrent aussitôt jusqu'à la douane. Soit qu'ils fussent choqués d'une si indigne vexation, ou qu'ils craignissent quelque tumulte de la part de ceux qui étaient présents en grand nombre, et de ceux qui arrivaient de la ville, et qui tous laissaient assez voir leur indignation, ils s'emportèrent contre le douanier et ses subordonnés, et tirant leurs sabres, ils les maltraitèrent et les obligèrent à se retirer avec confusion. On continua le voyage jusqu'à Pontecentino, qui sépare l'Etat pontifical de la Toscane. Là le saint Père témoigna sa gratitude à l'évêque d'Acquapendente, et à tous ceux qui l'avaient suivi, et leur ayant donné sa bénédiction, il quitta pour toujours les terres de l'Etat ecclésiastique.

Mais avant de le suivre en Toscane, nous devons dire pourquoi le saint Père ne fut pas accueilli en ce pays comme il aurait dû l'être, et par quel motif il dut s'arrêter à Sienne, au lieu d'aller jusqu'à Florence. Aussitôt qu'il fut décidé que Pie VI abandonnerait sa résidence, et se transporterait dans la capitale de Toscane, on en donna avis au grand-duc. Cette nouvelle jeta dans un grand embarras les ministres et les conseillers de ce prince, parce qu'ils appréhendèrent que la présence du Pape à Florence, ne mît en péril la paix qui régnait entre la Toscane et la France. Car la politique du cabinet de Florence était alors d'éviter, avec le plus

grand soin, tout ce qui était capable de déplaire le moins du monde à la république française ; et l'on espérait, en se soumettant docilement à toutes les exigences et à tous les sacrifices, pouvoir conserver le trône et l'Etat. Avant donc que le saint Père arrivât dans le grand-duché, l'ordre avait été donné de ne rendre aucun honneur public, à quelque personnage que ce fût qui passât par les états du grand-duc, et quelque éminente que fût sa dignité. Le gouvernement, loin de faire à Florence aucun préparatif pour recevoir le Pape, manda à l'archevêque de Sienne, de choisir celui des couvents de la ville, qui conviendrait le mieux pour l'habitation de Sa Sainteté et des personnes de sa suite. Pie VI entra en Toscane comme un voyageur vulgaire qui arrive sans être attendu. Radicofani, rude et froide montagne, était le terme fixé pour cette journée, et l'on descendit à l'auberge de la poste. La meilleure chambre fut réservée à Sa Sainteté, mais cette chambre même avait grand nombre de vitres cassées, et des portes qui fermaient si mal, qu'on était exposé de tous les côtés à un air glacial. On fut obligé pour en garantir le pontife, de clouer en divers endroits des couvertures ou des manteaux; et le saint Père put alors prendre quelque repos sur son propre lit, qu'on avait apporté de Rome.

Le 24 février, on se rendit de Radicofani à la terre de Saint-Quirice, où Mgr Zondadari, archevêque

de Sienne et depuis cardinal, s'était transporté pour préparer des logements au saint Père et à toute sa suite, dans le magnifique palais de sa famille. Cet illustre prélat n'épargna ni soin, ni dépense, pour accueillir dignement le chef visible de l'Église; et les moindres serviteurs du Pontife ressentirent les effets de sa générosité. L'empressement du peuple pour voir le Pape fut extrême quand on arriva à Saint-Quirice; tous auraient voulu entrer dans le palais pour lui baiser les pieds. Il n'en fut pas de même des autorités; elles se conformèrent si scrupuleusement aux instructions venues de Florence, qu'elles n'osèrent pas même visiter le saint Père en particulier.

Dans la matinée du 25 de février, lorsque le Pape eut quitté le palais de Saint-Quirice, une grande multitude de tout rang, de tout âge et de toute condition, s'y porta pour satisfaire sa dévotion. Ces pieux fidèles, n'ayant pu baiser ses pieds, baisaient respectueusement le lit où il avait reposé; et ceux qui ne pouvaient arriver jusqu'au lit, baisaient les murs de la chambre; ils faisaient aussi toucher aux murs et au lit, leurs chapelets et leurs médailles.

Le magnifique couvent des Augustins à Sienne fut destiné à être la demeure du Pape. Dès le matin la rue qui conduit à ce couvent était remplie de monde. Pie VI arriva à la porte de Sienne un peu après midi:

la sentinelle demanda *qui entrait ; le Pape,* répondit le maître de la chambre. Alors le peu de soldats qui se trouvaient de garde mirent un genou en terre : il s'éleva dans la foule une sourde rumeur ; chacun aurait voulu pouvoir suivre librement le mouvement de son cœur ; mais on n'osait désobéir aux injonctions du gouvernement. Quelques-uns pourtant ne pouvant se contenir, témoignèrent par des cris, la joie qu'ils ressentaient de voir dans leurs murs le vicaire de Jésus-Christ, et d'autres en grand nombre demandèrent à haute voix la bénédiction apostolique ; mais l'élan de la piété publique était arrêté par des officiers et d'autres agents, qui, placés de distance en distance, rappelaient au peuple les ordres de l'autorité. Alors on n'entendait plus que des voix étouffées, des cris à demi-échappés, des gémissements qui marquaient assez la violence qu'éprouvait cette multitude religieuse et docile. Les voitures avançaient fort lentement à travers cette foule serrée. Plusieurs, pour voir le Pape de plus près, s'exposèrent à être écrasés sous les pieds des chevaux. Mgr Caracciolo leur ayant recommandé de prendre garde qu'il n'arrivât quelque accident, ces bonnes gens lui répondirent qu'il serait beau de mourir en s'empressant de voir et de vénérer le vicaire de Jésus-Christ. A la porte du couvent, Pie VI trouva réunis pour le recevoir Mgr Odescalchi, nonce apostolique à Florence et archevêque d'Icone, Mgr Spina, quelques autres

prélats de la cour romaine, le duc Braschi, grand nombre de nobles Siennois, et tous les religieux du couvent. Lorsque le Pape fut monté dans son appartement, M. Martini, gouverneur de Sienne, vint sans délai lui offrir ses hommages, et lui présenta en même temps deux personnes que le grand-duc destinait à remplir auprès de Sa Sainteté l'office de gentilshommes de la chambre. Les deux commissaires français, après un court entretien avec le gouverneur, déclarèrent que leur mission était terminée ; et ils partirent aussitôt pour Livourne (1).

Pie VI avant de quitter Rome, avait eu dessein de s'arrêter quelques jours à Sienne, pour se remettre des fatigues du voyage et se rendre ensuite à Florence ; mais peut-être apprit-il du nonce, dès son arrivée, que le gouvernement Toscan, par crainte des Français, ne désirait pas qu'il vînt habiter la capitale (2). Quoi qu'il en soit, le grand-duc députa à Sienne le marquis

(1) Il est digne de remarque qu'un de ces commissaires fut condamné à mort par contumace, à Rome même, pour cause de vol. (*Ed. ital.*)

(1) Il paraît par des *Mémoires* qu'a laissés le cardinal Zondadari *sur le séjour de Pie VI à Sienne*, que ce pontife connut, avant même de quitter le palais de Saint-Quirice, les dispositions du cabinet de Florence. Il hésita quelque temps entre Sienne et Pise : l'archevêque le décida enfin pour Sienne, par cette considération surtout, que cette ville était la patrie de sainte Catherine, qui avait procuré le retour d'un autre Pape à Rome.

Manfredini son majordome, pour complimenter Pie VI; et ce témoignage de respect, de la part d'un prince pieux, comme Ferdinand III, était sans doute très-sincère. Cependant le voyage de Manfredini avait un autre but : c'était d'engager le Pape à ne point venir à Florence, mais à établir sa résidence à Sienne. Pie VI, de son côté, voyant que la situation de cette ville et le caractère doux et religieux de ses habitants, lui promettaient un séjour agréable et tranquille, ne se fit pas prier; il ne voulut pas même entendre toutes les raisons qu'avait préparées Manfredini pour lui montrer la convenance de ce séjour : il acquiesça volontiers aux désirs du grand-duc, et chargea Manfredini d'offrir à ce prince l'expression de sa vive reconnaissance. Il remercia Manfredini lui-même de la démarche respectueuse dont il venait de s'acquitter, et il voulut lui faire présent d'une belle boite en cornaline montée en or et ornée de quelques brillants : « Monsieur le marquis, lui dit-il avec grâce, c'est peu de chose, mais c'est tout ce qui nous reste de nos richesses passées. » Le majordome, fort satisfait du succès de sa mission, s'en retourna reprendre ses fonctions à Florence. Le gouvernement, prévoyant que la présence du saint Père à Sienne y attirerait bien des étrangers, ordonna au lieutenant Martini de ne permettre à personne de s'arrêter dans cette ville, pendant tout le temps que le Pape y demeurerait; d'obliger tous les voyageurs, de quelque part qu'ils vins-

sent, à partir au bout de deux ou trois jours au plus.

Voici le genre de vie que suivit Pie VI pendant tout le temps qu'il fut à Sienne. Le matin après son lever, il faisait son oraison dans sa chambre; ensuite il se rendait à une chapelle qu'on avait érigée pour lui, et y entendait la sainte messe célébrée par un religieux Augustin qu'il avait choisi pour son confesseur; mais souvent avant de l'entendre le saint Père la disait lui-même, surtout les jours de fête, ce qu'il observa tant qu'il put se tenir sur ses pieds; quand ses infirmités le contraignirent de demeurer assis, il se contenta de recevoir la communion des mains du prêtre. Il ne put jamais se résoudre à imiter l'exemple d'un de ses prédecesseurs, qui ne pouvant se tenir debout célébrait assis; et lorsqu'on lui conseilla de faire de même, il répondit, qu'il ne voulait pas se permettre ce qu'il avait cru devoir refuser à un illustre évêque d'Allemagne. Il ajouta que si l'on venait à savoir qu'il célébrait assis, un très-grand nombre de demandes aurait bientôt lieu pour obtenir le même privilége, et qu'il serait sollicité non-seulement par les évêques qui en avaient un besoin réel et permanent, mais par ceux mêmes qui supportent impatiemment quelques incommodités légères et peu durables. Après avoir récité ses petites heures et pris une légère réfection, Pie VI donnait audience, jusqu'à midi environ. Puis il avait coutume d'aller faire un tour de promenade dans la voiture de l'archevêque,

qui se plaçait sur le devant avec Mgr Caracciolo. Il visitait aussi de temps en temps quelqu'une des églises de la ville. Vers une heure et demie, il se mettait à table, et dînait toujours seul. Les prélats, son neveu, quelques religieux et quelques-uns des ecclésiastiques assistaient à son repas. Il mangea toujours fort peu ; et à Rome, comme dans son exil, tout son repas se réduisait à la soupe, un peu de bouilli, un léger rôti, deux œufs frais ; et pour dessert un petit biscuit trempé dans quelques doigts de vin étranger. Il n'usa jamais de viande les jours d'abstinence, tant que son médecin et son confesseur ne lui ordonnèrent point de se traiter comme un malade. Il avait pour habitude, en toute saison, de se mettre au lit après le dîner. Après ce court repos, il trouvait l'archevêque Zondadari qui était d'un zèle admirable à lui rendre toute sorte de devoirs. Pie VI s'entretenait avec lui en présence de ses prélats et de quelques personnes; ensuite il congédiait tout le monde pour réciter matines du jour suivant, et il employait le reste du temps à d'autres prières ou à faire une lecture.

Pie VI supportait ses propres infortunes avec un courage vraiment héroïque, et une entière soumission aux décrets de la providence ; jamais on ne l'entendit se plaindre de la rigueur de son sort. Mais combien il s'affligeait de la terrible persécution qu'avait à souffrir l'Eglise, de la dispersion du sacré collége, et des

maux auxquels Rome et ses bien-aimés sujets étaient en proie! Grand nombre de personnes que la tourmente révolutionnaire avait obligées de sortir de Rome, venaient à Sienne, et se rendaient auprès du saint Père pour lui présenter leurs hommages. Mais la consolation qu'il recevait de leur présence et des témoignages de leur fidélité était loin de compenser la douleur que lui faisait ressentir le triste récit des désordres causés par l'impiété révolutionnaire. A peine ces nouveaux venus avaient mis le pied à Sienne que, conformément aux ordres du gouvernement, on leur enjoignait de partir. Les cardinaux eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de cette mesure, et il y en eut bien peu auxquels on accorda de rester trois jours. Le Pape éprouvait une grande satisfaction à converser avec les membres du sacré collège, ses conseillers et ses coopérateurs. Ce lui fut donc une peine très-sensible de voir qu'il fût permis à un si petit nombre d'entre eux, de s'arrêter auprès de lui. Sa résignation à toutes les dispositions de la volonté divine lui fit trouver dans ce nouveau sacrifice une nouvelle occasion de mérite. Le cardinal Lorenzana, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne près Sa Sainteté, s'étant fixé à Florence, venait de temps en temps à Sienne, visiter le Pontife. Parmi toutes les cours qui avaient des représentants à Rome, celles de Turin et de Lisbonne seulement les avaient avertis de suivre le Pontife, s'il arrivait quelque événement sinistre; mais ils ne

purent obtenir de demeurer à Sienne, et on les contraignit d'aller s'installer à Florence. Enfin telles étaient les précautions méticuleuses de ce gouvernement, pour éviter tout ce qui pouvait blesser tant soit peu la république française, qu'il empêcha même les évêques de ses domaines, de venir rendre leurs devoirs au saint Père.

Le nonce apostolique archevêque d'Icone, Mgr Odescalchi, qui fut depuis nommé évêque de Jési, était regardé comme le premier prélat de la petite cour pontificale. Il vint demeurer à Sienne, et Pie VI le chargea de remplir les fonctions de secrétaire d'Etat, et de représenter tous les différents offices établis à Rome pour la direction des affaires ecclésiastiques. Mgr Odescalchi s'empressa d'écrire aux nonces apostoliques et aux chargés d'affaires du saint Siége, y compris Mgr Ersokine qui résidait à Londres par commission du Pape; il leur faisait un récit pathétique de tout ce que la violence et la fraude avaient mis en œuvre contre les droits incontestables de l'Eglise Romaine, et leur enjoignait de la part de Sa Sainteté d'adresser des notes officielles aux gouvernements auprès desquels ils se trouvaient, pour réclamer leur protection contre l'invasion des Etats ecclésiastiques et contre l'injuste violence qui trainait en captivité le saint Père et l'Église Romaine.

Pie VI écrivit dans le même sens à l'Empereur, au roi d'Espagne et aux princes catholiques. Il les exhortait à s'opposer aux malheurs dont la religion était

menacée par suite des derniers bouleversements, et il les conjurait par les entrailles de Jésus-Christ, de prendre en main la défense du centre de l'unité catholique, pour prévenir les graves désordres qui naîtraient infailliblement des entraves mises à la libre correspondance des membres avec leur chef, et au gouvernement régulier de l'Église. Pie VI avait eu des rapports d'amitié avec Paul I[er] lorsqu'il n'était encore que prince héréditaire. Il voulut donc faire parvenir aussi un bref à ce monarque, et lui exposer la triste position où il se trouvait réduit, et les maux affreux qui pesaient sur Rome et sur le saint Siége. Voici quel fut le résultat de toutes ces lettres. Le pieux roi de Sardaigne, opprimé par la république française, et sur le point d'être chassé de ses Etats de terre ferme, ne put qu'envoyer une réponse pleine de témoignages d'affection. Le cabinet Anglais chargea son ministre à Vienne de s'entendre avec le ministre Britannique résidant à Florence, afin de prêter dans l'occasion aide et assistance au saint Père. Paul I[er] répondit qu'il avait appris avec indignation les attentats révoltants auxquels la république française s'était portée contre Rome, le saint Siége et la personne sacrée du Pape, qu'il désirait vivement pouvoir bientôt contribuer à la délivrance de l'Italie, et venger les graves injures faites au saint Siége, à l'Etat de l'Eglise et à la ville de Rome.

Le nonce Odescalchi, par l'entremise des ministres

étrangers résidant près du grand-duc, et par celle de quelques honnêtes négociants, entretenait la correspondance avec les nonces pontificaux, qui se trouvaient auprès des différents gouvernements; et comme les demandes pour dispenses, indults ou grâces spirituelles, se multipliaient de jour en jour, il avait tous les matins audience du Pape. De plus on créa une secrétairerie, où travaillaient quelques personnes attachés à Mgr Odescalchi, et plusieurs religieux du couvent habité par le Pape. Toutes les grâces s'accordaient, par *rescrit* et absolument *gratis*, selon les ordres du pontife, qui supportait ainsi tous les frais. Après l'audience réservée au nonce, le Pape recevait les personnes désignées d'avance par Mgr Caracciolo; le prélat était toujours accompagné des deux chambellans, donnés à Pie VI par le gouvernement Toscan, lequel se trouvait ainsi en état de connaître le nombre et la qualité des personnes qui approchaient du saint Père.

Nous avons dit que la république romaine avait fait remettre à Pie VI, avant son départ, quelques milliers d'écus, et que cet argent avait dû servir d'abord à payer toute la dépense du voyage, y compris même celle des deux commissaires. On crut devoir assigner un salaire mensuel aux personnes employées auprès du Pape, qui pourvoyait encore à leur nourriture. Les fonds furent bientôt épuisés, et l'on ne savait plus sur quelle ressource compter, lorsque Dieu vint au secours

de son pontife. Mgr Despuig, archevêque de Séville, prélat distingué, dont nous avons déjà parlé avec éloge dans la première partie de ce récit, était alors en Toscane. Ayant appris l'extrémité où Pie VI se trouvait réduit, il vint à Sienne, comme pour visiter le saint Père, et lui renouveler l'assurance de son obéissance filiale, et de son inaltérable dévouement. Après l'audience, il eut un entretien particulier avec le majordome, afin de savoir au juste à combien se montait par mois, la dépense du Pape et de sa maison ; il promit que la somme indiquée serait remise tous les mois : et pour que cet acte de générosité fût encore plus agréable à Dieu, ce digne successeur de saint Isidore mit pour unique condition à sa promesse, qu'on laisserait ignorer à tout le monde, et surtout au Pape, l'auteur de cette offrande.

Le séjour du pontife à Sienne réveilla le pieux désir de voir approuvé par le saint Siége, le culte rendu, de temps immémorial, au bienheureux André de Gallerani; des suppliques furent à cet effet présentées à Sa Sainteté, qui les accueillit favorablement. Il créa une congrégation extraordinaire, qui, faisant les fonctions de celle qu'on appelle à Rome, congrégation des Rites, devait examiner cette affaire, et prononcer ensuite son vœu consultatif. Pie VI nomma pour président de cette congrégation l'archevêque de Sienne, pour secrétaire Monsignor Spina, et pour promoteur un des chanoines

les plus instruits du chapitre de Sienne. Les opérations de cette congrégation ayant eu une heureuse issue, le Pape approuva de la manière accoutumée le culte rendu au bienheureux André (1).

Le saint Père avait passé plus de deux mois à Sienne, sans que les républicains parussent vouloir le contraindre de se retirer ailleurs. Résigné comme il l'était aux ordres de la providence, il dit plusieurs fois qu'il remerciait le ciel de lui avoir ménagé un asile au milieu d'un peuple si paisible, si attaché à la religion, et si affectionné à sa personne. Mais ce calme ne dura pas long-temps. Au printemps de cette année 1798, il y eut dans les états pontificaux, vers les frontières de Toscane, un soulèvement assez considérable contre le nouveau gouvernement. Ce soulèvement, qui fut bientôt comprimé par les troupes républicaines, n'avait d'autre cause que l'aversion du

(1) Le bienheureux André de Gallerani mourut à Sienne, le 19 mars 1251. Il suivit d'abord la profession des armes, où il montra beaucoup de valeur; mais s'étant donné entièrement à Dieu, il se consacra au service des pauvres et des infirmes, et déploya, dans son ministère, une charité infatigable. Il institua, sous le titre de la *miséricorde*, une pieuse société destinée à servir les pauvres dans un hôpital qu'il avait lui-même fondé. Le cardinal Zondadari raconte qu'un descendant de la famille Gallerani étant venu remercier le Pape du décret en faveur du bienheureux André, Pie VI répondit : « Ce saint s'est fait tel lui-même ; nous n'y avons eu aucune part. » (*Ed. ital.*)

peuple pour le régime démocratique et tous les maux qu'il trainait à sa suite. Mais les républicains ne manquèrent pas de l'imputer, ainsi que d'autres mouvements qui eurent lieu, d'abord au clergé séculier et régulier en général; puis au duc Braschi, qui était, disait-on, l'instigateur secret de ces rébellions; et enfin au Pape, dont le voisinage seul était un obstacle au repos de la république Romaine (1). Les chefs du nouvel ordre de choses, Français et Romains, tinrent conseil, et l'avis unanime fut, que pour faire cesser les émeutes

(1) Voici comment s'exprimait le *Moniteur Romain*, à l'occasion de ce soulèvement, les 10, 12 et 16 mai. « Le tyran de Rome, le nouveau Sextus Tarquinius, retiré près d'un nouveau Porsenna, ne pouvant troubler la république Romaine sur les bords du Tibre, jette les brandons de la discorde dans le département qui a le malheur de l'avoir pour voisin. Il met en œuvre ses agents dans les différentes communes de cette contrée..... Les paysans, misérable jouet par leur ignorance de ces infâmes ministres du culte, qui ont surpris depuis long-temps leur confiance, se sont révoltés en différents endroits, et ont renversé l'arbre de liberté pour élever la croix à sa place... La république Romaine ne sera jamais tranquille, tant qu'on n'aura pas entièrement anéanti cet orgueilleux et indigne successeur de Pierre... La douceur avec laquelle on traite le clergé est l'unique cause de toutes ces calamités..... Il n'y a qu'une inexorable rigueur qui puisse sauver la république dans les horribles convulsions où l'entraînent ses despotes expulsés, mais non détruits. » On voit qu'en fait de modération et de bienveillance pour le clergé, les républicains de Rome ne le cédaient nullement à leurs frères de Paris.

Le 22 floréal (11 mai), le général en chef, Saint-Cyr, ordon-

populaires et assurer la tranquillité de l'Etat, il fallait diminuer, autant qu'il se pourrait, le nombre des prêtres et des religieux dans les domaines de la république (1), procéder avec la plus grande rigueur contre tout ecclésiastique séculier ou régulier qui serait soupçonné d'avoir, sous quelque prétexte que ce soit, donné occasion à quelque trouble ; et qu'on ne devait pas souffrir que le Pape et son neveu continuassent d'habiter la Toscane. On se mit bientôt en devoir

nait que, dans toute commune où aurait lieu un soulèvement ou un attroupement armé, on arrêterait tous les prêtres qui s'y trouveraient. (*Ed. ital.*)

(1) Le nouveau gouvernement n'avait pas même attendu les émeutes populaires pour songer à cette mesure. Dès le 28 février, on lisait dans le *Moniteur de Rome :* « Les consuls ont enfin jeté les yeux sur cette multitude d'ecclésiastiques dont nous sommes inondés et accablés..... Ces individus, jusqu'ici pernicieux au peuple et utiles aux despotes, sont maintenant devenus au moins une surcharge inutile. » Il fut ordonné dès lors à tous les ecclésiastiques séculiers ou réguliers nés hors du territoire demeuré au Pape après la paix de Tolentino, de se présenter devant les autorités, pour faire connaître le lieu de leur naissance, leur âge, le couvent et la paroisse où ils habitaient, les emplois qu'ils exerçaient, et les motifs qui les avaient amenés à Rome ou en d'autres lieux de l'Etat Romain. On déclarait que ceux qui n'obéiraient pas à cette injonction « seraient traités comme des espions des puissances étrangères et des fauteurs de troubles, et comme tels traduits par-devant la commission militaire pour être jugés et punis. » (*Ed. ital.*)

d'exécuter ces résolutions. On commença par expulser du territoire romain, tous les ecclésiastiques et surtout les réguliers nés en pays étrangers; il n'y eut d'exception que pour ceux qui firent preuve de patriotisme en manifestant clairement leur sympathie pour le nouveau régime. Quant aux nationaux, ceux surtout qui jouissaient de l'estime publique furent le plus sévèrement surveillés; plusieurs d'entre eux, sur les moindres indices, furent en butte à des vexations; ce qui en obligea un certain nombre à s'éloigner de Rome ou à se cacher. La haine des républicains ne se fit pas sentir seulement au clergé du second ordre. Après la dispersion des cardinaux, que nous raconterons dans le chapitre suivant, on avait conservé à Rome les charges nécessaires pour le gouvernement de l'Église universelle. Mgr di Piétro réunissait tous les pouvoirs que le Pape, peu avant son départ, avait accordés à la congrégation des six cardinaux. Mgr Luzi reçut les pouvoirs donnés précédemment au cardinal prodataire, et Mgr Zauli remplaça le cardinal grand pénitencier. Quoique ces personnages se conduisissent avec une prudence et une circonspection qui allaient jusqu'au scrupule, ils n'en furent pas moins arrêtés tous les trois et conduits au chateau Saint-Ange, avec le substitut de la secrétairerie des Brefs, et l'autre substitut des *mémoriaux*. On n'épargna pas même M. Donati, vice-auditeur de Sa Sainteté, quoique jurisconsulte séculier. On

arrêta en même temps la duchesse Braschi; et l'on chercha avec tout le soin possible à découvrir quelque trace de participation au dernier soulèvement. Mais toutes les recherches furent vaines. Les républicains purent se convaincre du peu de fondement de leurs conjectures; et les personnes emprisonnées furent, les unes plus tôt, les autres plus tard, remises en liberté: mais la justice de la république ne put être entière à leur égard; car Mgr Luzi, quoique son innocence fût parfaitement reconnue, dut, en sortant du château Saint-Ange, se rendre directement à San-Severino, sa patrie, sans qu'il lui fût permis de s'arrêter un seul instant à son domicile de Rome. Enfin, comme nos modernes régénérateurs ne savent plus s'arrêter quand une fois ils se sont mis à l'œuvre, voici la résolution qui fut prise contre le pontife exilé. Les quatre commissaires Français résidant à Rome, et le général Saint-Cyr qui s'y trouvait, en qualité de commandant en chef des troupes françaises, demandèrent au grand-duc qu'il remît le Pape entre leurs mains pour le transporter à Cagliari en Sardaigne.

On ne peut dire quelle fut l'affliction et l'inquiétude de Pie VI et de tous ceux qui l'entouraient, lorsqu'ils apprirent le barbare projet des républicains. La perspective d'un tel éloignement était assurément bien faite pour attrister; mais ce qui préoccupait le plus tous les esprits, était la pensée du trajet qu'on avait à faire.

Le pontife, accablé par le nombre des années, du malheur et des infirmités, s'affaiblissait de jour en jour. Il ne pouvait plus se soutenir seul sur ses pieds; et d'ailleurs il était si peu propre à la navigation, que même dans son jeune âge, il n'avait jamais pu supporter le mouvement de la mer. Il ne fallait qu'un peu de bon sens pour voir que l'obliger de passer de Livourne en Sardaigne, c'était l'exposer à une mort infaillible. Le nonce Odescalchi, s'appuyant d'un motif si décisif, employa sans délai tous les moyens possibles pour faire révoquer la détermination des Français. Le cardinal de Lorenzana, en sa qualité de ministre du roi d'Espagne, s'opposa par une note énergique à la demande de Saint-Cyr et des quatre commissaires; il envoya sur-le-champ un courrier à sa majesté Catholique, et un autre au chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne à Paris, afin d'obtenir qu'on laissât le Pape tranquille en Italie. Le grand-duc Ferdinand, fermement résolu, quoi qu'il pût lui en coûter, de ne porter aucune atteinte à la liberté du vicaire de Jésus-Christ, répondit par un refus formel à la demande qu'on lui adressait. Il voulut même se charger du rôle de médiateur; et après avoir expédié un courrier à Vienne et un autre à Paris, il fit partir pour Rome le marquis Manfredini muni des certificats des médecins, qui attestaient que le Pape ne pouvait, sans péril pour sa vie, entreprendre un voyage de mer : le marquis devait s'efforcer de per-

suader au général Saint-Cyr de revenir sur son arrêté. Manfredini remplit sa commission, et obtint, non tout ce qu'il désirait, mais ce qu'on pouvait espérer d'un général de la république française. Saint-Cyr voulut bien consentir que le Pape passât de Sienne à la Chartreuse de Florence, résidence solitaire, située à environ deux milles de la ville. Il fut convenu que le Pape demeurerait là comme inconnu, qu'il recevrait peu de visites et qu'on ne permettrait aucun concours du peuple. Cette permission n'était que momentanée, c'est-à-dire subordonnée à la décision du Directoire. Le duc Braschi dut non-seulement s'éloigner du Pape, mais sortir de Toscane. La difficulté présente ainsi résolue, le cardinal de Lorenzana se rendit de Florence à Sienne pour en donner avis au saint Père, auquel ce tempérament ne déplut pas, quoiqu'il aboutît à une espèce d'emprisonnement. Quand on ajouta que cette mesure n'était que provisoire, il leva les yeux au ciel et dit : « Nous sommes entre les mains de Dieu; il arrivera ce que Dieu voudra ; » paroles qu'il répétait souvent, surtout lorsqu'il se voyait exposé à quelque nouvelle épreuve.

En partant de Rome le saint Père avait emporté avec lui à Sienne une bulle du 30 décembre 1797, par laquelle il réglait qu'après sa mort, « la majeure partie des cardinaux présents pourraient se réunir et faire l'élection du Pape dans l'endroit qu'ils jugeraient

le plus convenable. » Il leur conférait encore « la faculté d'abréger ou de prolonger l'espace de dix jours qui doivent s'écouler entre la mort du pontife et l'entrée au conclave. Ces dispositions ne devaient d'ailleurs déroger en rien aux autres cérémonies et formalités que prescrivent les décrets pontificaux pour l'élection des papes. Voilà ce que Pie VI lui-même disait avoir réglé par cette bulle, lorsqu'au mois de novembre 1798 il en fit une autre plus étendue relative au même objet. Quand il vit que les Français l'obligeaient de quitter Sienne, craignant que de la Chartreuse de Florence on ne le conduisît en des lieux où il ne lui serait plus possible d'avoir aucune correspondance avec les membres du sacré collége, il témoigna un vif désir que la bulle fût au plus tôt envoyée dans le royaume de Naples, où les cardinaux étaient en plus grand nombre que partout ailleurs. Là se trouvait surtout Jean-François Albani, doyen du sacré collége, qui devait faire souscrire ce décret apostolique par ses collègues, et le conserver pour s'en servir dans l'occasion. Le désir de Sa Sainteté n'était pas d'une exécution facile. On avait à se défendre des soupçons et de la vigilance des ennemis de l'Église, qui auraient voulu qu'il n'y eût plus de Pape. Pie VI s'ouvrit de ses intentions à Mgr Caracciolo qui lui offrit les services de la seule personne qu'il eût avec lui, M. Pascal Ojetti, lequel accepta volontiers la commission, et la remplit avec fidé-

lité, à la grande satisfaction de Sa Sainteté. Mais comme les circonstances devenaient tous les jours plus fâcheuses, bientôt cette bulle ne fut plus jugée suffisante. Cependant Pie VI résista pendant quelque temps aux instances qu'on lui fit pour qu'il dérogeât plus amplement aux constitutions de ses prédecesseurs; il répondait toujours : La bulle qui a été expédiée suffira. Ces paroles lui étaient, je crois, inspirées par sa grande confiance en la divine Providence, qui lui faisait espérer que l'état des choses changerait avant sa mort (1).

Le 26 mai de cette année 1798, veille de la Pentecôte, vers une heure et un quart après midi, on ressentit à Sienne un violent tremblement de terre qui endommagea notablement une partie des édifices et des maisons de cette ville; beaucoup de personnes furent

(1) C'est en effet ce qui arriva : on n'eut besoin, pour l'élection de Pie VII, que des deux dispositions dérogatoires que Pie VI avait marquées dans sa première bulle, et qui concernaient la réunion des cardinaux en un lieu différent du lieu désigné par les constitutions pontificales, et la faculté de ne point observer la règle des dix jours pour l'entrée des cardinaux au conclave. Hormis ces deux points, toutes les autres cérémonies et solennités du conclave furent observées à Venise, comme elles l'eussent été à Rome. Je ne fais point cette observation pour désapprouver le zèle des illustres personnages qui engagèrent ensuite le saint Père à faire de nouvelles et plus larges concessions : ce zèle ne mérite que des éloges. J'ai voulu seulement montrer que ces paroles du vénérable Pie VI, « la bulle qui a été expédiée suffira », ont été en quelque sorte prophétiques. (*Ed. ital.*)

blessées et trois même furent tuées. Le couvent des Augustins fut un des édifices le plus fortement ébranlés, et dans la chambre même où se trouvait le Pape, il se fit à la muraille quatre crevasses si considérables, que l'on regarda comme une grâce particulière du ciel que le plafond et le plancher ne se fussent pas écroulés. Pie VI était alors seul, récitant son office. Mgr Caracciolo, qui accourut promptement, le trouva le Bréviaire à la main, ne paraissant nullement effrayé. Plusieurs de ses ecclésiastiques arrivèrent en même temps, et le prièrent de se retirer en un lieu plus sûr. Comme on lui demandait s'il avait eu peur, il répondit qu'on devait, dans ces circonstances, se remettre tranquillement entre les mains de la Providence. Il était si peu troublé, qu'il voulut voir, avant de sortir de sa chambre, les fentes qui venaient de se former dans le mur. On lui fit observer qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et que de nouvelles secousses pourraient amener de plus grands malheurs. Alors il se plaça dans une chaise couverte, dont il se servait habituellement pour se rendre de son appartement à sa voiture; et il fut porté au milieu d'une cour du couvent. On vit, en cette occasion, éclater le zèle et l'affection des Siennais pour la personne de Pie VI. A la première annonce du péril, comme s'ils n'avaient eu rien à craindre pour eux-mêmes, ils vinrent en foule sur la place où est situé le couvent, demandant tous avec empressement si le Pape avait été

préservé de tout accident, et s'il était en lieu de sûreté. Ils ne se retirèrent que lorsqu'on les eût assurés qu'il n'était rien arrivé de fâcheux au saint Père, et qu'on avait pris les précautions convenables. Pie VI ne put apprendre ces détails sans attendrissement.

Le saint Père passa de la cour du couvent au palais du chevalier Gallerani qui n'avait aucunement souffert du tremblement ; et comme le sol de la ville continuait d'être agité, on lui persuada de se transporter à une maison de campagne située à un mille de la ville, et appartenant à M. Sergardi, noble Siennais.

Là le Pape reçut la visite du cardinal de Lorenzana. Le grand-duc ayant appris ce qui venait d'arriver à Sienne, fit dire au saint Père par cette éminence, que toutes les mesures avaient été prises pour que la Chartreuse de Florence pût devenir au plus tôt l'habitation de Sa Sainteté et de toutes les personnes qui l'accompagnaient, et que les religieux qui habitaient ce monastère allaient se retirer dans leurs métairies ou à la Chartreuse de Pise. Pie VI chargea le cardinal d'offrir ses remerciements au grand-duc ; mais il lui prescrivit en même temps de déclarer à ce prince et à toutes les personnes qu'il jugerait à propos d'en avertir, « que son intention formelle et bien prononcée était, que les religieux de la Chartreuse ne fussent pas le moins du monde troublés à son occasion, ou obligés d'interrompre un seul instant leurs pieux exercices. »

Les cinq derniers jours de mai de l'année 1798 furent aussi les derniers que passa Pie VI au milieu des bons habitants de la ville de Sienne, qui ne cessèrent pendant tous ces jours de venir en grand nombre à la *villa* Sergardi pour voir encore le Pape ou au moins savoir de ses nouvelles. Tel est le récit simple et fidèle de tout ce que j'ai annoncé au commencement de ce chapitre Ier de la seconde partie de mon histoire.



CHAPITRE II.

DISPERSION DES MEMBRES DU SACRÉ COLLÉGE. DEUX D'ENTRE EUX RENONCENT A LEUR DIGNITÉ. PROJET DES RÉPUBLICAINS DE CRÉER UN ANTI-PAPE.

Nous avons dit que les cardinaux Jean-François Albani et Ignace Busca, qui avaient surtout à craindre le ressentiment des Français, s'enfuirent à Naples lorsque l'armée républicaine s'empara de Rome. Le cardinal Louis Flangini, sous prétexte de respirer l'air de la mer, était allé le mois de janvier précédent à Terracine; et quand il apprit l'entrée des Français dans la capitale, il partit sur-le-champ pour Naples, où se rendait dans le même temps de son diocèse de Frascati le cardinal Henri, duc d'Yorck. Lorsque la république Romaine fut proclamée, les deux cardinaux napolitains, Caraffa de Trajetto et Pignatelli, se retirèrent dans leur patrie; et aussitôt après le départ de Pie VI, les cardinaux Zelada, de Lorenzana et Caprara se transportèrent en Toscane. Le premier étant très-âgé et malade, et le second ministre d'Espagne auprès de Sa Sainteté, on leur permit de s'arrêter à Florence; mais le troisième dut continuer son voyage jusqu'à Bologne sa patrie. Le cardinal Rinuccini fut averti, dans la nuit

du 7 au 8 mars, par un général français qui logeait dans son palais, de pourvoir sans délai à sa sûreté. S'étant donc travesti, il se sauva de Rome cette nuit même pour gagner la Toscane, son pays natal. Le cardinal Antonelli fut aussi prévenu qu'il était question d'arrêter les cardinaux restés à Rome : cependant, comme il était à la tête de la congrégation destinée par Pie VI à le remplacer dans le gouvernement de l'Église, et qu'il exerçait en outre les fonctions de grand pénitencier, il crut devoir ne point quitter son poste. Ce fut aussi l'avis des autres cardinaux, qui, ne remplissant que des fonctions purement spirituelles, n'avaient donné au gouvernement aucun motif apparent de les inquiéter. Ils crurent que la fidélité à leurs devoirs religieux devait l'emporter sur le soin de leur sécurité personnelle. Malgré le désordre qui régnait alors dans Rome, ces vénérables prélats ne laissèrent pas de vaquer, suivant leur coutume, à leurs pieuses cérémonies. Le jour des Cendres, le premier et le second dimanche de Carême, ils tinrent chapelle à Saint-Pierre.

Il y avait encore le 8 mars 1798 treize cardinaux à Rome, à savoir, Antonelli, Joseph Doria-Pamphili, Borgia, Roverella, della Somaglia, Carandini, Rezzonico, Valenti, Gerdil, Archinto, Livizzani, Antici et Altieri : or dans la matinée de ce même jour, à la même heure, c'est-à-dire à peu près vers le lever du soleil, un officier français se présenta au domicile

de chacun des six premiers, et leur déclara qu'ils étaient arrêtés. On les obligea de s'habiller à la hâte ; et sans leur permettre de rien emporter avec eux, on les fit monter dans des carrosses de voiturins qui les attendaient à leurs portes, et on les renferma dans le couvent des Converties, situé dans la rue del Corso. On en avait expulsé quelques jours auparavant les femmes qui s'y trouvaient. Ce séjour était sale et dégoûtant, et absolument nu : on n'y trouvait pas même une chaise pour s'asseoir; de sorte que ces six respectables personnages furent obligés de se tenir debout pendant une partie de la journée, jusqu'à ce qu'enfin on leur permît de faire venir de leurs demeures, un lit et quelques autres meubles nécessaires. Ils auraient désiré avoir la consolation de célébrer la sainte messe; mais l'église du couvent avait été convertie par les Français en un magasin militaire. Ils cherchèrent donc à se procurer un autel portatif. Les officiers français s'en aperçurent, et défendirent qu'on introduisît l'autel. On conduisit le même jour dans cette maison les prélats Crivelli, gouverneur de Rome, Giustiniani, gouverneur de Pérouse, de Grégorio, lieutenant civil du cardinal-vicaire de Rome, Sperandini, commissaire général de la chambre apostolique, Vergani, assesseur des finances, et Mgr Altieri.

Les deux cardinaux Rezzonico et Valenti n'échappèrent à l'emprisonnement, que parce qu'ils étaient griè-

vement malades. Quant au cardinal Gerdil, on se contenta de lui intimer l'ordre de sortir de Rome, et de se retirer à Turin. Les républicains craignirent de se rendre trop odieux, en trainant dans les prisons un homme si vénérable par son âge, et si recommandable par ses lumières et par sa vertu (1). On enjoignit pareillement au cardinal Archinto de partir pour Milan. On eut pour le cardinal Livizzani une bienveillance et des égards tout particuliers, sans que nous en sachions la véritable cause ; il ne fut point arrêté, on ne l'obligea pas de s'éloigner de sa résidence ; il quitta néanmoins Rome le 12 mars, mais de son plein gré, et il se rendit à Modène sa patrie.

Il nous reste à parler des deux derniers nommés entre les treize cardinaux. Le premier, Thomas Antici, avant que les temps fussent orageux, avait fort ambitionné les honneurs de la pourpre, et après bien des démarches auprès de quelques princes, qui mirent beaucoup de zèle à seconder ses désirs, il fut enfin élevé au cardinalat le 30 mars 1789. Mais quand les jours d'épreuve arrivèrent, il n'attacha plus le même prix à sa dignité, et il n'eut pas honte d'y renoncer, pour

(1) L'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, nous apprend que, « s'il fut épargné, c'est parce que la vie simple et modeste qu'il menait, au sein d'un dénûment presque absolu, avait appris à tout le monde qu'il était hors d'état de payer sa rançon. »

se soustraire à la persécution. Comme il était, à ce qu'il paraît, dans la confidence des premiers directeurs français et romains de la nouvelle république, il fut averti dans la soirée du 7 mars de ce que l'on tramait contre les cardinaux; et aussitôt il résolut de prévenir le danger en se démettant de son titre. Il écrivit donc à Pie VI une lettre, datée du même jour 7 mars, où il s'exprimait ainsi : « Très-saint Père, mon âge avancé, et surtout ma santé tout-à-fait délabrée et ruinée par les grièves et fréquentes maladies que m'ont occasionnées mes continuelles occupations, m'annoncent assez que ma fin ne peut plus être très-éloignée. Je me trouve réduit à un tel état d'épuisement que la plus légère application d'esprit me donne des convulsions d'estomac, accompagnées ordinairement de langueurs mortelles. Ces motifs me déterminent à chercher quelque secours dans un repos absolu au sein de ma famille. Je veux en profiter aussi pour mettre un intervalle entre ma vie et ma mort, et employer pour moi ce peu de jours qui me restent à passer ici bas, n'ayant guère depuis ma première jeunesse vécu que pour les autres. La dignité dont je suis revêtu me paraît mettre obstacle à ma résolution. Quelque soigneusement que je voulusse cacher dans l'obscurité de la retraite la dignité de cardinal, elle demeurerait toujours fort exposée au milieu du nouvel ordre des choses; et je serais également exposé moi-même, puisque n'en étant

que dépositaire, je manquerais à mes devoirs, si je n'étais fidèle à la soutenir et à la défendre. Dans cette position embarrassante, je dois préférer à l'oubli de mes devoirs un sacrifice qui retombe tout entier sur moi, en remettant entre les mains de Votre Sainteté, avec les sentiments de la plus respectueuse reconnaissance, la dignité de cardinal, que je reconnais avoir reçue de sa pure libéralité. Si le Seigneur daigne accorder au repos que je vais prendre la prolongation de mes jours, Votre Sainteté doit être bien assurée que ma reconnaissance durera autant que ma vie, et qu'elle ne sera égalée que par la vénération profonde avec laquelle je la supplie de répandre sur moi sa bénédiction apostolique (1). »

Antici informa les consuls de la république Romaine de sa démission, par la lettre suivante du 8 mars : « Citoyens consuls, je me fais un devoir de vous apprendre que j'ai depuis quelques jours renoncé à la dignité de cardinal, et que j'ai, pour plus de sûreté, remis entre les mains du citoyen Dallemagne, général en chef de l'armée française à Rome, la lettre que j'ai adressée à ce sujet au Pape. Je ne puis vous en donner

(1) On peut remarquer qu'Antici, dans cette lettre, évite de prononcer les mots de démission, de renonciation. Il dit simplement qu'il *remet* sa dignité entre les mains du Pape : il semblerait avoir voulu dès lors se ménager une ressource, qui, comme on le verra bientôt, ne lui fut pas d'un grand usage.

une preuve plus authentique, qu'en vous communiquant ci-jointe un copie de cet acte solennel de ma volonté. Cette communication, que je dois à l'autorité que je reconnais en vous, est de plus un témoignage du respect avec lequel je suis. » Ces deux lettres furent aussitôt publiées dans le *Moniteur de Rome*, d'où nous les avons transcrites, et rien, dans leur contexte, ne donne à croire qu'elles aient été altérées. Cette démarche honteuse fut très-agréable aux consuls romains qui assurèrent Antici de leur protection, et lui permirent de rester tranquillement à Rome.

Vincent-Marie Altieri, cardinal-diacre du titre de sainte Marie *in via Lata*, et agrégé au sacré collége le 11 décembre 1780, était retenu au lit par une maladie assez grave ; c'est pourquoi les républicains se contentèrent de le mettre en état d'arrestation dans son palais. C'était un homme sans talent et sans caractère, et qui, dans l'abattement de corps et d'esprit où il se trouvait alors, était comme incapable de prendre une résolution. Effrayé par la prison de ses collègues, craignant de se voir d'un moment à l'autre arraché de sa demeure et condamné aux rigueurs d'une déportation qu'il ne pourrait supporter, poussé d'ailleurs par l'exemple pernicieux d'Antici, et par les perfides conseils de ceux qui l'entouraient, il prit aussi le parti de se dépouiller de la pourpre. Il écrivit donc de sa propre main, le 12 mars, une lettre à Pie VI, où il lui disait,

que son âge avancé et l'affaiblissement de ses facultés, tant spirituelles que corporelles, le mettaient hors d'état de soutenir plus long-temps le poids des obligations attachées au cardinalat. Le Pape, espérant encore pouvoir le détourner de son projet, lui répondit de la manière la plus propre à lui inspirer le courage et la fermeté qui convenaient à son caractère; mais ces saintes et paternelles exhortations ne produisirent pas l'effet désiré: car la lettre d'Altieri au Pape n'ayant pas satisfait les directeurs de la république Romaine qui y voyaient plutôt une disposition à se remettre, qu'une démission véritable, on déclara à ce faible et pusillanime cardinal, qu'il fallait écrire une seconde lettre qui contînt un acte positif de renonciation. Cédant à ces injonctions, et avant même d'avoir reçu la réponse du Pape, il lui écrivit de nouveau pour lui déclarer que, fondé sur les raisons énoncées dans sa lettre du 12 mars, il renonçait par la présente au cardinalat, dont il entendait faire une pleine et entière abdication. Alors les consuls romains, joyeux de cette seconde et dernière victoire sur le sacré collége, firent savoir à Altieri qu'ils étaient contents de sa conduite, et lui garantirent qu'il ne serait nullement inquiété à l'avenir pour la dignité qu'il venait de déposer (1).

(1) On lisait dans le *Moniteur de Rome*, sous la date du 21 mars 1798: « Le citoyen Altieri a suivi l'exemple d'Antici, et a envoyé au Pape, par un courrier, sa démission du cardinalat.

Pie VI fut si sensible à la défection de ces deux personnages, qu'il en fut plus affligé que de l'emprisonnement des six cardinaux enfermés au couvent des Converties. Considérant combien un tel exemple pouvait être dangereux dans le temps d'une persécution si violente contre le saint Siége, et voulant, autant qu'il était en lui, empêcher qu'aucun autre membre du sacré collége ne fût tenté de les imiter, il résolut de n'accepter en aucune manière les démissions, et de laisser Antici et Altieri avec les engagements qu'ils avaient contractés, jusqu'à ce que les circonstances lui permissent d'agir autrement.

Les cardinaux le prièrent d'accepter les deux démissions, et les plus zélés insistèrent surtout relativement à celle d'Antici. Mais le saint Père se refusa pendant

Altieri étant malade, demeurait arrêté dans son palais : il devait néanmoins être aussi déporté, et la démission était pour lui l'unique moyen de se soustraire à cette peine.» Telle était la douceur du nouveau régime imposé aux Romains. Voilà ce qu'on appellait *le règne de la loi et de la liberté.* C'était un crime de se trouver revêtu d'une dignité ecclésiastique, et cela après même qu'il avait été déclaré expressément *que la religion serait conservée intacte, et l'autorité spirituelle respectée.* «Quoi! s'écrie l'éditeur italien de cette histoire. Rome était-elle donc tombée sous la domination du grand Turc ou du roi de Perse?» Non : mais elle était tombée sous la domination des républicains français, qui en fait d'hypocrisie et d'intolérance persécutrice, ont laissé bien loin derrière eux tous les despotes de Perse et de Turquie.

plusieurs mois à prendre ce parti : il était encore beaucoup moins disposé à procéder contre l'un des deux seulement, vu que les motifs allégués par l'un et par l'autre, dans leur acte de démission, étaient les mêmes. Pie VI sentait néanmoins combien il était à désirer qu'Antici ne pût entrer dans le futur conclave. Voici comment il s'exprimait dans une lettre au cardinal Antonelli : « Il est vrai qu'il serait bien triste, pour ceux qui ont des intentions droites, d'avoir pour coopérateurs dans le conclave un sujet tel qu'Antici..... Si nous avions pu nous dispenser de l'élever au cardinalat, nous nous en serions certainement abstenu; mais nous crûmes ne devoir point mécontenter le roi de Prusse et l'électeur Palatin. »

Le saint Père se rendit enfin au vœu du sacré collége, et il fut surtout amené à cette résolution par les instances que lui firent de concert le cardinal Antonelli et Mgr Emmanuel de Gregorio, aujourd'hui cardinal de la sainte Église Romaine, qui nous a lui-même raconté cette particularité. Pie VI adressa donc à tous les cardinaux, le 7 septembre 1798, deux brefs, où paraissant admettre les raisons mises en avant par Antici et Altieri, ils les déclare déchus du cardinalat, déchargés de toutes les obligations qu'il impose, entièrement dépouillés du titre, du nom, des honneurs, des insignes, des priviléges, des prééminences, de tous les droits attachés à la dignité de cardinal, et en particu-

lier, de la voix active et passive dans l'élection du souverain pontife (1).

Altieri toujours malade survécut peu à la sentence du Pape. Antici eut bien de quoi s'humilier et se confondre; car sa conduite dans cette conjoncture lui fit perdre l'estime d'un grand nombre de ses amis, et les républicains ne lui épargnèrent pas l'insulte et l'outrage dans leur gazette (2). Il est vrai que leurs assertions ne méritaient guère de croyance: mais il est vrai aussi qu'il dut être assez pénible à Antici de se voir ainsi tourné publiquement en dérision par ceux dont il croyait s'être concilié les bonnes grâces par sa condescen-

(1) Voyez les *Pièces justificatives*, n° 11.

(1) « Antici, disait le *Moniteur de Rome* dans son 6e n°, ne manque pas d'une certaine philosophie: mais cette science est chez lui mêlée de cette finesse et de cette subtilité que produit l'ambition. A peine le peuple Romain eut-il déclaré au Capitole qu'il ne voulait plus être gouverné par des Eminences, qu'il s'offrit de déposer la pourpre, ainsi que les insignes de Pologne, de Malte, de Naples dont il était décoré, et demanda à être métamorphosé en consul romain. Ses vœux ne furent pas exaucés, et il conserva soigneusement dans l'intérieur du musée Clémentin la pourpre et les décorations. Mais maintenant qu'il a pu prévoir l'arrestation des cardinaux, il s'est tout à coup *décardinalisé*.» La calomnie était ici jointe à la dérision: car il est faux qu'Antici ait ambitionné le consulat. Dans le n° suivant, le *Moniteur* rapportant la lettre par laquelle le cardinal abdiquait sa dignité, ajoutait: « Puisque le citoyen Antici se déclare *incapable de toute application, et paraît déterminé à mettre un intervalle de repos entre la vie et la mort*, il renonce par là même expressément à

dance. Il quitta Rome, et se retira à Recanati sa patrie, où il mena une vie privée tant que dura la domination des républicains. Mais à peine les éclatantes victoires des Autrichiens et des Russes eurent-elles changé la face des affaires, qu'il reprit les insignes du cardinalat, et prétendit s'en attribuer le titre et les honneurs. Il alla même jusqu'à demander d'être admis au conclave qui se tenait alors à Venise. Il adressa aux cardinaux une lettre où il disait, « qu'il n'avait voulu, par son acte du 7 mars 1798, que déposer entre les mains du Pape son chapeau de cardinal, qu'il ne pouvait porter avec décence dans ces temps de trouble et d'anarchie. Mais, ajoutait-il, son intention réelle et sa volonté bien arrêtée, avaient toujours été de reprendre à une époque plus tranquille le cardinalat avec tous les droits, honneurs et priviléges qui lui appartiennent. Il était donc résolu de se rendre promptement à Venise pour entrer au conclave; et il se trouvait d'autant plus confirmé dans son dessein, qu'il n'avait jamais appris

toute prétention aux emplois républicains, même les moins considérables, et il montre la fausseté du bruit assez généralement répandu, qu'il ne s'était dépouillé de la pourpre que dans les mêmes vues qui lui avaient fait désirer de s'en revêtir. Supposez donc, ô Romains, qu'il parle de bonne foi, et de cette manière vous ne ferez tort ni à lui ni à vous. » Voilà comme les républicains reconnaissaient la déférence qu'Antici leur avait témoignée. Après l'avoir réduit à faire le sacrifice de son honneur et de sa dignité, ils se jouaient de lui sans pitié.

d'une manière authentique que Pie VI eût rien réglé de contraire. » On aura peine à croire qu'un homme de beaucoup d'esprit et versé dans les affaires comme l'était Antici, élevât des prétentions aussi déraisonnables. Voilà pourtant jusqu'où il poussa l'aveuglement.

Dieu le permit pour lui donner un nouveau sujet de s'humilier. On se contenta, pour toute réponse, d'envoyer, non au cardinal, mais au *sieur don Thomas marquis Antici*, une copie authentique du bref du 7 septembre 1798, en l'assurant que le sacré collége s'en tiendrait fidèlement aux dispositions du décret apostolique, et en l'exhortant à s'y conformer lui-même, sans persister davantage dans des réclamations aussi mal fondées.

Mais il est temps de revenir aux cardinaux et prélats qui étaient détenus dans la maison des Converties. Le 9 mars on rendit la liberté à Mgr de Gregorio. Nous raconterons plus bas les circonstances curieuses qui accompagnèrent sa délivrance. Le 10 du même mois, les prélats Giustiniani et Altieri recouvrèrent aussi la liberté. Ce même jour dans l'après-midi, on intima aux six cardinaux et prélats qui restaient de se préparer à partir pour Civita-Vecchia (1). On leur accordait trois

(1) Bonaparte, qui connaissait bien les plans du Directoire, avait prédit, un an auparavant, cet exil des cardinaux. Comme il se trouvait à Milan, un prélat Romain qui était alors assesseur du Saint-Office, et qui depuis a refusé le cardinalat sous Pie VII,

ou quatre heures pour faire leurs apprêts. Les prisonniers demandèrent quel sort on leur réservait ; on leur répondit que la connaissance des mesures ultérieures appartenait au commandant en chef. Un officier français s'étant adressé au cardinal Antonelli, peut-être comme

Mgr Paul Silva, vint se présenter à lui, au mois de mai 1797, pour le prier de ne point faire vendre son abbaye de Saint-Barnabé *in Gratasoglio,* qui était son unique ressource. Bonaparte promit qu'elle serait épargnée pourvu qu'elle ne fût pas déjà vendue. Quelques jours après, il fit adjuger l'abbaye en mettant une antidate au contrat de vente : ce qui ne l'empêcha pas d'inviter à dîner Mgr Silva et un ecclésiastique qui l'accompagnait. Or le jour qu'il leur fit cet honneur, était un samedi, et le repas fut servi tout en gras. Le prélat et l'ecclésiastique demeurèrent donc spectateurs sans toucher à aucun des mets, lors même que Bonaparte les y invita et leur en offrit de sa propre main. Le général adressant la parole à Mgr Silva, « Abbé Silva, lui dit-il, comment vont les affaires à Rome? » Elles vont assez bien, depuis que Votre Excellence a daigné se prêter à des mesures conciliantes, répondit le prélat. « Ce bien ne durera pas long-temps, repartit Bonaparte ; on est las de souffrir un Pape, des cardinaux et des prélats. Vous finirez par être tous bannis et errants, sans trouver d'asile nulle part. Il vous arrivera ce qu'on voit quelquefois sur les promenades publiques, lorsqu'un orage soudain venant à éclater, tout le monde se disperse, et chacun se sauve de son côté. » On peut remarquer que le citoyen Bonaparte, qui apostrophait si lestement un des premiers prélats de la cour de Rome, souffrait déjà qu'on lui donnât à lui-même le titre d'*Excellence*, malgré les maximes d'égalité de sa république. Cette anecdote a été racontée à l'éditeur Italien de cette histoire par l'ecclésiastique même qui se trouvait avec Mgr Silva.

au plus ancien des six, lui proposa de renoncer au cardinalat. « Un militaire, lui repartit le vénérable cardinal, qui abandonnerait son poste au jour du combat, serait avec raison regardé comme un lâche; il en serait de même d'un cardinal, qui, après avoir joui des honneurs et des avantages attachés à sa dignité, la répudierait pour se soustraire aux outrages et à la persécution. » Cette réponse fut aussi celle des cinq autres cardinaux. L'officier, voyant ce premier expédient inutile, déclara alors à ces illustres personnages qu'on leur permettrait, moyennant une bonne somme d'argent, de se transporter librement où ils voudraient, pourvu toutefois qu'ils sortissent du territoire de la république Romaine. Mais les six cardinaux furent tous d'avis qu'il ne leur convenait pas de se racheter à prix d'argent : ils firent donc préparer aussi bien qu'il était possible en ces tristes conjonctures, les choses nécessaires au voyage, ils choisirent ceux de leurs serviteurs qu'ils voulaient emmener avec eux, et entre les dix et onze heures du soir, les six cardinaux Leonard Antonelli, Joseph Doria-Pamphili, Etienne Borgia, Aurèle Raverella, Jules-Marie della Somaglia et Philippe Carandini, et avec eux les trois prélats, Crivelli, Vergani et Sperandini, escortés de soixante dragons et de plusieurs officiers, sortirent de Rome et prirent la route de Civita-Vecchia. Un instant avant leur départ, on avait amené au couvent des Converties, au milieu d'hommes armés, le cardinal

Hippolyte Vincenti, arrêté à Riéti, lieu de sa naissance; mais une certaine somme d'argent qu'il fit compter aux républicains le rendit tout à coup innocent, et on lui permit de se rendre où il lui plairait, hors de l'État Romain.

Lorsque le cortége qui se dirigeait de Rome vers Civita-Vecchia fut arrivé à Monterone, qui est à peu près à moitié chemin, on s'arrêta pour faire rafraîchir les chevaux. Comme ce jour était le troisième dimanche de Carême, et que les pieux voyageurs désiraient ne point passer un tel jour sans entendre au moins la sainte messe, les officiers furent priés de vouloir bien permettre que quelqu'un des prêtres pût célébrer. Ce qui ayant été accordé, deux prêtres, l'un secrétaire du cardinal Antonelli, et l'autre du cardinal Carandini, offrirent le saint sacrifice. Au point du jour on se remit en route pour Civita-Vecchia, où les prisonniers arrivèrent vers les deux heures après midi du 11 mars 1798; et à la vue d'un grand concours de peuple qu'avait attiré ce triste spectacle, ils descendirent tous au couvent des Dominicains. Le prieur n'avait été averti que peu d'heures auparavant : tout ce que les bons religieux purent faire, fut de céder leurs cellules pour le logement des cardinaux et des prélats. Bientôt on vit paraître, suivi d'une troupe de soldats, un certain Carrer, commandant de place à Civita-Vecchia. Il signifia aux cardinaux et aux prélats qu'ils demeuraient en état d'arrestation, leur per-

mit de se promener dans deux corridors qu'il leur indiqua, leur défendant expressément de descendre les escaliers et de recevoir aucune visite sans sa permission par écrit. Il leur interdit même l'entrée de l'église du couvent; de sorte qu'ils furent réduits à célébrer et à entendre la sainte messe, dans une chambre qui servait anciennement de chœur aux religieux. On avait établi un corps-de-garde dans la cour du couvent, et des sentinelles étaient placées nuit et jour dans les corridors et dans les escaliers, et elles eurent même pour consigne d'empêcher les prisonniers de paraître à leurs fenêtres qui donnaient sur la mer.

Quelques milliers d'écus remis aux républicains ouvrirent à M. Crivelli les portes du couvent, et il partit pour Milan sa patrie; mais il fut bientôt remplacé. On vit arriver le cardinal Jean-André Archetti, évêque d'Ascoli, et cinq prélats, savoir : Boromée, gouverneur de Frosinone; Celano, gouverneur de Lorette; Honorati, gouverneur d'Ascoli; Ginnasi, gouverneur de Sabine, et Puccetti, gouverneur de Spolette, tous arrêtés dans le lieu de leur résidence, puis conduits à Rome, renfermés au couvent des Converties, et enfin transférés au monastère des Dominicains de Civita-Vecchia. Tous les jours, quand on relevait la garde, on faisait l'appel, et tous les prisonniers étaient obligés de comparaître devant le nouvel officier qui commandait. On répandait dans la ville des bruits alarmants sur le sort futur

des prisonniers, et l'on avait soin qu'ils pénétrassent dans le couvent et parvinssent aux oreilles des cardinaux et des prélats. Mgr Sperandini, effrayé de ces sinistres nouvelles, donna mille sequins (1) pour recouvrer sa liberté. Quelques cardinaux mirent aussi en question, *s'il n'était pas à propos de se racheter à quelque prix que ce fût.* Les avis furent partagés ; plusieurs jugèrent que ce parti n'avait rien d'inconvenant, puisqu'il s'agissait de se délivrer d'une vexation injuste ; et ils étaient disposés à charger une personne à Rome de traiter l'affaire avec un banquier qui était dans l'intimité des commissaires français, et qui négociait volontiers ces sortes d'accommodements. Ceux qui ne partageaient pas cet avis, croyaient qu'il était peu honorable pour des cardinaux de se délivrer à prix d'argent ; qu'il valait mieux redoubler les prières auprès de Dieu, et attendre patiemment les effets de sa miséricorde. La Providence se servit des républicains eux-mêmes pour trancher la difficulté.

Le 23 mars au matin, le commandant Carrer se transporta au couvent, et ayant fait venir en sa présence tous les prisonniers, cardinaux et prélats, il leur annonça leur départ de Civita-Vecchia : mais la voie de la mer leur était seule permise pour se retirer hors des Etats Romains dont ils étoient bannis. A cette nouvelle, ils

(1) Le sequin, dans l'Etat Ecclésiastique, vaut 11 francs 80 centimes, et l'écu romain 5 francs 38 centimes.

s'empressèrent tous de noliser les navires qu'ils purent trouver dans le port. Le cardinal Archetti, profitant d'une polacre Génoise, s'embarqua sur-le-champ le 24 mars; les autres louèrent des felouques, des chasses-marée, ou des gardes-côte, les meilleurs bâtiments qui se rencontrassent à Civita-Vecchia; mais la mer était si agitée, que même le navire Génois, quoique bien en état de résister aux vagues, ne put sortir du port. Les détenus durent se résigner à une prolongation de captivité jusqu'à ce que les flots devinssent plus calmes, quand le 28 mars, vers les cinq heures du matin, le commandant Carrer déclara impérieusement qu'il fallait s'embarquer dans la matinée, parce que l'armateur français qui devait les accompagner était prêt à partir. Cependant la mer était toujours fort mauvaise. Les capitaines des petits bâtiments nolisés présageaient des malheurs si l'on s'éloignait du port. Ils firent à cet égard des représentations à Carrer. Les cardinaux le prièrent de ne pas les contraindre de s'exposer à un si grand péril. Malgré toutes ces remontrances, cet opiniâtre républicain voulut absolument que ses ordres s'exécutassent; et vers les huit heures les prisonniers sortirent deux à deux du couvent, précédés et suivis d'un certain nombre d'officiers, et s'acheminèrent vers le rivage entre deux rangs de soldats, et au milieu d'une foule de peuple accourue pour les voir. Le cardinal Archetti, parti sur le vaisseau Génois qui allait à Naples, put se retirer dans

son diocèse d'Ascoli, dont une partie s'étend dans le royaume des Deux-Siciles. Les cardinaux et prélats, qui mirent en mer le 28, se proposaient, pour la plupart, d'aborder à Livourne; mais la tempête les obligea de prendre terre à Porto-Ercole (1) où ils arrivèrent de nuit, après treize heures de navigation, exténués de fatigue. De là les cardinaux se dispersèrent en différentes parties de l'Italie. Le célèbre cardinal Etienne Borgia désirait établir sa demeure à Cortone; mais le gouvernement Toscan s'y étant refusé, il passa dans les états Vénitiens. Le cardinal Léonard Antonelli, s'arrêtant près du port où il avait débarqué, s'enferma dans le noviciat des Passionistes au mont Argentaro; et ce fut dans cette solitude qu'il rédigea une relation de l'emprisonnement et de l'exil des cardinaux, d'où j'ai tiré tout ce que je viens d'en raconter (2).

(1) Porto-Ercole est à environ onze lieues de Civita-Vecchia, à l'entrée de la Toscane.

(2) Voici les curieuses réflexions du *Moniteur de Rome* sur ce bannissement des cardinaux et des prélats : «Cette mesure, disait-il dans son septième numéro, doit apprendre à tout le monde, que les Français connaissent l'art de perpétuer le bonheur qu'ils procurent aux peuples. » On ajoutait, quelques lignes après: « Que les autorités constituées se souviennent pourtant que cette expulsion si désirable laisse beaucoup de familles sans pain et sans appui. Que plusieurs de nos magistrats, qui assurément ne ressemblent pas à ceux du troisième siècle *ab Urbe conditâ*, et qui remplissent de leurs créatures les administrations civiles et militaires veuillent bien aussi faire quelque attention à ces malheureux. »

Cependant les mêmes hommes qui avaient déporté les cardinaux et le pontife Romain, méditaient un projet assez extraordinaire, mais bien digne de leur infernale politique: c'était celui de créer un anti-pape. Ils avaient dans cette vue jeté les yeux sur un personnage auquel l'intégrité de ses mœurs, ses manières affables, sa prudence, son savoir et ses belles qualités, avaient concilié l'estime et l'affection générale. Ce personnage était Mgr Emmanuel de Gregorio, marquis de Squillace, alors prélat domestique de Sa Sainteté, et lieutenant civil du cardinal-vicaire de Rome, aujourd'hui cardinal de l'ordre des évêques et grand-pénitencier. Cette Eminence a bien voulu nous raconter elle-même les détails d'un fait aussi intéressant pour l'histoire ecclésiastique. Parmi les étrangers qui, lors de la formation de la république Romaine, vinrent s'établir à Rome, se trouvait un certain Cavazzuti de Modène, qui fut revêtu des fonctions de commissaire Français. Cet homme fut présenté à Mgr de Gregorio, qui l'accueillit avec son urbanité ordinaire; et il fut si charmé de cet accueil bienveillant, que dès cet instant même, il offrit au prélat ses services pour les circonstances où ils pourraient lui être utiles. Le même commissaire était étroitement lié avec le général Vial, commandant de place à Rome. Il apprit de lui qu'au nombre des personnes qui devaient être arrêtées le 8 mars 1798, étaient les deux prélats Frosini et de Gregorio; mais

il ne l'apprit que dans la matinée du jour où les ordres donnés par le général en chef Dallemagne devaient recevoir leur exécution: il se hâta donc d'avertir les deux prélats. Il crut devoir commencer par Frosini, qui n'eut que le temps de se cacher dans une autre maison, et parvint ainsi à se soustraire à la captivité. Dans cet intervalle, un aide-de-camp du général Vial s'était présenté à la demeure de Mgr de Gregorio, qui fut aussitôt conduit au couvent des Converties. Cavazzuti s'en montra très-affligé; il ne tarda pas à se rendre à la prison, pour témoigner au prélat son regret de n'avoir pu arriver à temps pour le prévenir du péril dont il était menacé, et il lui proposa de s'employer pour sa délivrance. Il fit à cet effet de très-vives instances auprès du général Vial, mais inutilement. Ce militaire lui répondit que son devoir était d'exécuter les ordres qu'il recevait, et que la grâce demandée ne pouvait être accordée que par le général Dallemagne. Cavazzuti, n'ayant point de liaison avec ce dernier, s'adressa à un de ses aides-de-camp; et il fut convenu que la liberté serait rendue au prélat moyennant quatre mille écus en espèces (21,600 fr.) La proposition ayant été communiquée à Mgr de Gregorio, il répondit qu'il était prêt à donner la somme exigée, mais seulement en papier monnaie, parce qu'il n'avait ni or ni argent. Ces honnêtes marchands se contentèrent de toucher les quatre mille écus en billets,

et le prélat sortit de prison. S'étant depuis présenté devant les généraux Dallemagne et Vial, il en fut, à son grand étonnement, accueilli de la manière la plus obligeante. Ces deux Français semblaient manquer d'expressions pour louer et célébrer son mérite extraordinaire, qui lui avait gagné le cœur de tous les Romains.

Le général Dallemagne avait, comme nous l'avons dit, remplacé Masséna décrié pour ses concussions. Or, il eut vent que Mgr de Gregorio n'avait recouvré sa liberté qu'au prix de quatre mille écus. Il en fut très-irrité, craignant sans doute que les Romains, venant à connaître ce nouveau trait de cupidité, ne se plaignissent que le départ de Masséna, son prédécesseur, n'eût pas mis fin aux rapines. Ne voulant point paraître soupçonner la probité de ses aides-de-camp, il rejeta la faute sur le général Vial. Alors le prélat fut vivement pressé par les deux généraux de déclarer si l'extorsion avait réellement eu lieu, et à qui la somme avait été remise. Voici comment il se tira de cet embarras. Il répondit au général Dallemagne sans affirmer ou nier le fait, se bornant à lui dire, que si son aide-de-camp avait reçu les quatre mille écus, il devait lui, général en chef, en être informé. Il déclara, au contraire, nettement au commandant Vial, qu'il n'avait rien payé à son aide-de-camp. Ainsi finit cette contestation; mais une nouvelle épreuve attendait le

prélat, épreuve bien pénible pour son cœur si religieux et si dévoué au saint Siége. Au bout de quelques jours il vit se présenter à lui, l'air tout joyeux, le commissaire Cavazzuti qui lui dit : « Réjouissez-vous, monseigneur, j'ai une bonne nouvelle à vous apprendre. Vous serez le nouveau patriarche d'Occident : les peuples révèreront dans votre personne le nouveau pape de Rome. » A un compliment si peu attendu, le prélat se troubla, puis il répondit froidement au commissaire, « qu'il s'était grandement trompé en croyant qu'on pût exécuter un pareil dessein ; que le Pape était vivant, et que lorsqu'il plairait au Seigneur de l'appeler à lui pour couronner ses vertus, c'était au collége des cardinaux qu'il appartenait d'élire le nouveau pontife, le seul qu'on pût reconnaître comme légitime.» Cavazzuti reprit, sans se déconcerter. «Vous êtes vous-même dans l'erreur, monseigneur ; on a prévu tout ce que vous venez de me représenter, et on trouvera moyen de lever les difficultés qui vous font regarder comme impossible le projet qu'on a conçu, et qui sera exécuté.» Il ajoutait que lors même que Pie VI, malgré son âge décrépit et ses infirmités, pourrait prolonger sa carrière, on obtiendrait sa renonciation au pontificat. Quant au droit d'élire le patriarche d'Occident ou le pape de Rome, le haut clergé Romain, c'est-à-dire les cardinaux, se trouvant dispersé, ce droit était naturellement dévolu au clergé du second

ordre résidant à Rome, qui procéderait à l'élection, de concert avec le peuple, suivant l'ancienne discipline. « Le plus difficile dans cette affaire, concluait Cavazzuti, consiste à choisir une personne vraiment agréable aux Romains. Mais vous, monseigneur, aimé et estimé de tout le monde, vous pouvez compter sur le suffrage des citoyens de toutes les classes. Le vote du clergé vous est également assuré, et l'appui de l'autorité militaire française ne vous manquera pas. » Cavazzuti donnait toutes ces nouvelles comme autant de confidences qu'il avait reçues du général Vial.

Mgr de Gregorio fut fort troublé à l'annonce d'un si étrange et si coupable dessein, et l'émotion de son ame paraissait sur son visage. Un ecclésiastique de ses amis étant venu le voir, et s'apercevant de son trouble, lui en demanda la cause ; mais il ne crut pas devoir satisfaire sa curiosité, et ne voulut révéler à personne les propositions que venait de lui faire Cavazzuti. Il se livrait à ses propres réflexions, et pensant que ce n'était peut-être là qu'une imagination du commissaire, il cherchait à se tranquilliser. Cependant le même ecclésiastique étant revenu très-peu de temps après, lui dit qu'il savait le motif de la grande anxiété d'esprit où il l'avait vu ; qu'elle venait de ce que les républicains voulaient le faire patriarche d'Occident. Mgr de Gregorio pressa alors son ami de lui dire qui lui avait donné de pareils renseignements ; et cet ami lui répondit qu'il les tenait

d'un chevalier Reatino, qui les tenait de l'ambassadeur de Venise, auquel ils avaient été communiqués par un général français dont l'ami du prélat ne put indiquer le nom. Le dernier ambassadeur de Venise auprès du saint Siége fut Pierre Pesaro qui demeura quelque temps à Rome après la triste chute de sa république ; et Mgr de Grégorio, auquel il importait beaucoup de savoir le nom du général français qui avait découvert à Pesaro le projet du patriarchat d'Occident, était depuis long-temps lié d'amitié avec ce noble Vénitien. Il alla donc aussitôt le trouver, et Pesaro ne fit pas difficulté de lui avouer qu'il avait tout appris de la bouche du général Dallemagne, commandant en chef de l'armée française à Rome. Voici en substance ce que l'ambassadeur dit au prélat : « Lorsque vous fûtes, Monseigneur, remis en liberté après un court séjour en prison, le bruit courut que vous aviez été délivré comme appartenant à la nation espagnole. Je me déterminai alors à demander que, par le même motif, on fît aussi cesser l'emprisonnement de Mgr Borromée de Padoue. Je dis au général Dallemagne que puisque Mgr de Grégorio avait recouvré la liberté comme Espagnol, on devait pareillement la rendre à Mgr Borromée comme sujet de l'Empereur, avec lequel la république française était alors en paix. Le général Dallemagne, sans s'arrêter à mes réclamations, me répondit que le prélat de Grégorio était sorti de prison non-seulement parce qu'il était à l'abri du

plus léger soupçon, mais surtout parce que sa réclusion avait montré clairement qu'il jouissait de l'estime et de l'affection du peuple romain ; ce qui avait fait naître la pensée de lui confier le gouvernement de l'Église, en le faisant élire patriarche d'Occident, après avoir obligé Pie VI, s'il vivait toujours, à se démettre de sa dignité. »

Le prélat se convainquit ainsi que la nouvelle ne venait pas seulement du commandant de place, mais du chef même de l'armée française. Alors, ne pouvant plus douter de la réalité de ce détestable projet, il crut devoir se retirer en pays étranger ; il eût voulu pouvoir partir sans se présenter devant aucun des deux généraux français ; mais Cavazzuti dont il aurait pu se servir pour avoir un passeport, était allé à Riéti pour procéder au dépouillement des églises dans cette partie des États romains. Il lui fallut donc comparaître en personne devant le général Vial, afin d'en obtenir un passeport pour aller à Venise. Il éprouva d'abord quelque résistance. « On souhaiterait, disait le général, que vous ne vous écartassiez point de Rome.— Mon séjour à Venise, repartit le prélat, ne sera pas long ; et le but de ce voyage est de satisfaire le désir de ma vieille mère, qui voudrait avoir à sa disposition une somme assez considérable d'argent placée sur la banque de Venise. »

Alors le commandant, devenu plus facile, consentit

à la demande, et Mgr de Grégorio gagna promptement la Toscane. Peu après le général Vial, ayant cessé d'être commandant de place à Rome, passa par Florence; et dans un entretien qu'il eut avec le chevalier Azara qui n'était pas encore parti pour son ambassade de Paris, il lui parla du projet de créer un patriarche d'Occident, en contraignant Pie VI, s'il ne mourait bientôt, de renoncer au pontificat: il blâmait Mgr de Grégorio de s'être éloigné de Rome au moment où l'autorité militaire française le destinait à être promu à cette dignité. Le digne prélat, une fois sorti des terres de la république romaine, ne tarda point à se rendre auprès de Pie VI, pour déposer à ses pieds l'assurance de son dévouement et de son obéissance filiale, et en même temps pour l'informer de la trame ourdie contre lui, afin qu'il se tînt prêt à résister à tous les efforts que feraient ses ennemis pour l'engager à se démettre de la papauté. Le pontife l'accueillit avec de grandes marques de tendresse, et le remerciant de lui avoir fait connaître un tel projet, il lui dit que, fortifié par la grâce et la protection de Dieu, il saurait en toute rencontre remplir ses devoirs avec une inébranlable fermeté. Mgr de Grégorio, jeune encore, consacra ses forces et les lumières de son esprit à servir constamment l'Église, le saint Siége et le sacré collége dans ces jours d'épreuve. Son nom reviendra encore dans la suite de notre récit.

CHAPITRE III.

Séjour de Pie VI a la Chartreuse de Florence.

Le premier juin 1798, le Pape, après avoir entendu la messe, partit à sept heures du matin du château de Sergardi. Une foule de peuple était accourue pour recevoir les dernières bénédictions du pontife. Tous paraissaient affligés de son départ, et faisaient des vœux pour sa conservation. Ce spectacle attendrissant se continua sur toute la route de Sienne à Florence. Pour empêcher le même concours à la Chartreuse, le gouvernement toscan ordonna que chacun eût à vaquer à ses propres affaires ; il envoya à quelque distance de la ville des détachements de cavalerie, qui devaient fermer le passage à tous ceux qui se présenteraient pour aller au-devant du Pape. On avait aussi placé des gardes au monastère, qui ne laissaient entrer personne ; et le sénateur Bartolini, que le grand-Duc avait choisi pour complimenter Pie VI à son arrivée, était chargé de veiller au maintien du bon ordre et à l'exécution des mesures prescrites. Ce voyage n'eut d'autres suites fâcheuses pour le pontife octogénaire, qu'une grande lassitude ; il arriva vers les deux heures après midi à la Chartreuse, où il fut reçu par le sénatenr Bartolini, le nonce Odescalchi et toute la communauté des religieux. Un appartement convenable avait été préparé pour Sa

Sainteté. Toutes les personnes de sa suite trouvèrent également à se loger, sans rien prendre sur l'habitation des religieux.

Au bout de quelques jours le grand-Duc ayant appris que Pie VI était entièrement remis des fatigues du voyage, résolut de l'aller visiter en personne, et de lui témoigner son respect filial. Il vint donc de Florence à la Chartreuse, accompagné du seul Manfredini et sans aucune pompe extérieure. Le Pontife en rochet et en mozette s'avança à sa rencontre jusque sur le seuil de son anti-chambre; il ouvrit les bras pour embrasser le prince, mais celui-ci, prosterné à terre, voulut absolument baiser les pieds de Sa Sainteté. Après s'être entretenu quelque temps en particulier avec le saint Père, Ferdinand III se retira. Ce fut le seul voyage qu'il fit à la Chartreuse. L'archevêque de Florence, Antoine Martini, ne parut que deux fois au monastère pendant tout le temps qu'y passa Pie VI. Il vint peu après l'arrivée de Sienne, et quelques jours avant le départ pour Parme.

A cette époque Mgr Joseph Spina, de Sarzane, qui avait été à Rome votant de la signature, fut mis au nombre des personnes qui composaient la cour du pontife exilé. Lorsque la république romaine fut établie, Mgr Spina vit bien qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de se retirer dans sa patrie, et désirant ne point rester confondu dans les rangs du clergé inférieur après

avoir servi le saint Siége en qualité de prélat, il demanda par l'entremise du cardinal Joseph Doria un évêché *in partibus infidelium*. Pie VI accéda à sa demande, et dérogeant, à raison des circonstances, aux formes accoutumées, il lui assigna *par rescrit* l'archevêché de Corinthe, et lui accorda de se faire sacrer en quelque temps que ce fût, et par tout évêque catholique auquel il pourrait s'adresser. Comme il était sur le point de partir de Rome, lorsqu'il fut arrêté que Pie VI irait en Toscane, le même cardinal Doria lui remit pour l'archevêque de Sienne, le nonce Odescalchi et les ministres du grand-Duc, des lettres relatives à l'exil imminent de Sa Sainteté. Il s'acquitta de la commission avec le plus grand zèle, courant la poste jour et nuit; ensuite il revint à Sienne avant que le Pape y arrivât, et put ainsi y séjourner tout le temps qu'y demeura Pie VI. Mais il n'habita jamais le couvent des Augustins, et il se défrayait lui-même. Cependant il visitait fréquemment le saint Père, et on le chargeait souvent d'examiner des suppliques importantes, des affaires épineuses, et de donner son avis par écrit. C'était un homme très-versé dans l'étude des lois tant ecclésiastiques que civiles, de beaucoup de jugement, d'une grande activité, et d'un tempérament qui supportait admirablement la fatigue du travail. Pie VI étant encore à Sienne, Mgr Caracciolo lui proposa d'agréger un prélat si capable à la famille pontificale; mais

il n'eut point alors l'agrément du Pontife. A la Chartreuse, l'office d'intendant de la maison papale étant devenu vacant par la retraite du duc Braschi, que les républicains contraignirent de s'éloigner, Mgr Caracciolo engagea de nouveau le saint Père à confier cet emploi à Mgr Spina. Le Pape demeura indécis durant quelques jours, et finit par donner son assentiment; dès lors Mgr Spina eut sa demeure fixe au monastère. Il ne quitta plus le pontife, et ne cessa de lui rendre jusqu'à la fin tous les services qui dépendirent de lui. Quelques mois après, le prélat ayant désiré recevoir le caractère épiscopal, fut sacré dans l'Eglise intérieure des Chartreux par le cardinal de Lorenzana, assisté du nonce Odescalchi et de l'évêque de Grossetto. Pie VI fut présent à la cérémonie, et tous les religieux étaient dans leur chœur.

La vie de Pie VI à la Chartreuse fut à peu près la même qu'elle avait été à Sienne. Il y eut cependant une différence assez importante. A Sienne le saint Père recevait tous les jours dans la matinée, la visite d'un certain nombre de personnes recommandables, et d'un esprit cultivé, dont l'entretien pouvait apporter quelque allégement à ses cuisantes douleurs. Il avait encore à Sienne presque tous les jours le plaisir de la promenade; mais pendant tout le temps qu'il fut à la Chartreuse, il ne sortit jamais; l'entrée n'était permise ni aux Florentins ni aux étrangers; et si quelques per-

sonnes parvinrent, quoique bien rarement, à pénétrer dans le monastère, ce fut sous prétexte d'avoir affaire à quelqu'un des ecclésiastiques ou prélats de la petite cour pontificale. Les bons religieux, tout pleins de dévouement pour le vicaire de Jésus-Christ, auraient voulu pouvoir se trouver sans cesse auprès de lui; mais leur vie solitaire et leur peu d'habitude de la conversation ne les rendaient guère propres à distraire le pontife (1). Sa grande ressource était alors de s'entretenir plus longuement avec Dieu dans la prière; et c'est ainsi que son ame conservait toute sa vigueur et sa fermeté dans un corps abattu et languissant. Car quelques mois après son arrivée à la Chartreuse, il se trouva si faible qu'il ne pouvait plus se tenir debout; ce qui provenait, au moins en partie, de la vie tout-à-fait sédentaire à laquelle il était réduit. Cet état d'extrême faiblesse priva le saint Père de la consolation d'offrir les saints mystères; il y assis-

(1) Les religieux de la Chartreuse de Florence ont voulu consacrer par plusieurs inscriptions gravées en divers endroits de leur monastère le séjour de Pie VI dans leur solitude. Nous ne citerons que celle qui fut placée dans la chapelle extérieure :

PIO. VI. PONTIFICI. VERE. MAXIMO. OPTIMO. PRINCIPI. PARENTI. PUBLICO. PEREGRINATORI. SANCTISSIMO. QUOD. E. SOLIO. IN. HANC. SOLITUDINEM. PULSUS. PRIMA. DIE. MENSIS. JUNII. AN. MDCCXCVIII. HISCE IN. ÆDIBUS. HOSPITATUS. FUERIT. MENSES. IX. DIES XXVIII. ET. PLURIES HOC. IN. SACELLO. SACRUM. FECERIT. TOTA. DOMUS. GESTIENS. ATQUE DEVOTA. SANCTITATI. MAJESTATIQUE. EJUS.

tait néanmoins tous les jours, et communiait de temps en temps de la main du célébrant.

Le nonce Odescalchi, qui résidait à Florence, venait trois fois par semaine à la Chartreuse pour traiter avec Sa Sainteté des affaires courantes. On continua, autant que le permettaient les conjonctures, la correspondance avec tous les représentants du saint Siége auprès des gouvernements étrangers, observant toutes les précautions que pouvait suggérer la prudence, dans l'expédition ou la réception des dépêches. Le nombre des demandes adressées au saint Siége des différentes parties de la chrétienté fut très-grand, parce que, nonobstant la résidence à Rome d'un délégué apostolique muni de tous les pouvoirs nécessaires au gouvernement de l'Église, la plus grande partie des demandes étaient envoyées à l'endroit où demeurait le pontife. On établit donc à la Chartreuse, comme on avait fait à Sienne, une secrétairerie qui ne manquait jamais d'occupation. Elle recevait les requêtes et suppliques qui concernaient la daterie, la secrétairerie des brefs, la sacrée pénitencerie, et toutes les congrégations ecclésiastiques auxquelles on avait coutume de recourir à Rome. C'est à cette époque, vers la fin de juin 1798, que j'eus la joie de me réunir à Mgr Caracciolo, mon auguste patron, pour demeurer auprès du saint Père. Pie VI m'accueillit avec la plus grande bonté, et je fus aussitôt destiné à travailler dans la secrétairerie.

On avait tous les jours à craindre que le Directoire de France ne voulût chasser le pontife de son nouvel asile : c'est pourquoi, après le voyage de Sienne à la Chartreuse, on informa, sans délai, de tout ce qui était arrivé les ministres de Sa Sainteté à Vienne et à Madrid, en leur enjoignant de faire auprès de l'Empereur et du roi Catholique toutes les démarches qu'ils croiraient convenables, afin d'engager ces deux monarques à interposer leur médiation pour obtenir au Pape un séjour paisible en Italie. Le nonce à Vienne était alors Mgr Louis Ruffo, de la famille des princes de Scilla, le même qui fut depuis cardinal et archevêque de Naples. Le prélat Joseph Albani, qui fut pareillement promu depuis au cardinalat par Pie VII, se trouvait aussi dans la même ville en qualité d'ablégat extraordinaire auprès de l'Empereur. Ces deux ministres pontificaux furent en outre chargés de prier Sa Majesté impériale de prendre les mesures nécessaires pour que les cardinaux, dans le cas où le saint Siége viendrait à vaquer, pussent procéder librement et en toute sûreté à l'élection du nouveau Pape. Les ordres et les instructions de Pie VI furent fidèlement remplis par ses représentants.

Le nonce d'Espagne, Mgr Philippe Casoni, qui fut depuis cardinal, répondit : que le roi Catholique avait donné commission au chevalier Azara, son ambassadeur à Paris, d'employer les moyens les plus efficaces

pour obtenir du Directoire qu'on laissât le Pape tranquille dans son nouvel asile ; mais que, dans l'hypothèse où le chevalier Azara ne réussirait pas, Charles IV était tout disposé à accueillir le pontife dans ses États. La réponse de Vienne portait : que Sa Majesté impériale allait transmettre au comte de Cobentzel (1) les instructions les plus précises, pour demander au gouvernement français qu'il fût permis au Pape de se transporter dans les provinces nouvellement cédées à l'Autriche ; que d'ailleurs l'Empereur non-seulement avait pour agréable, mais qu'il désirait que tous les cardinaux, y compris ceux qui étaient à Naples, se rendissent dans l'état Vénitien ; qu'ils devaient seulement éviter de se tenir dans le même endroit. Si par malheur le saint Siége venait à vaquer, Sa Majesté promettait de la manière la plus formelle, qu'elle protégerait et maintiendrait la liberté du sacré collége dans l'élection du nouveau Pape. On reçut aussi la lettre du chevalier Azara qui disait laconiquement que, « le directeur Barras persistait à vouloir que le Pape sortît d'Italie. » Puis il ajoutait que la résolution du Directoire était que le Pontife fût transporté en Sardaigne. Quant à l'Espagne, soit motif de religion dans Charles IV, soit

(1) Le comte Louis de Cobentzel était ministre plénipotentiaire d'Autriche au congrès de Rastadt, qui se tenait alors pour la conclusion de la paix, entre l'Empereur et la république Française.

politique dans ses ministres, ce gouvernement ne cessa de négocier pour avoir Pie VI dans ses États. Il paraît que le Directoire français ne fut pas éloigné d'accéder aux propositions qui lui furent adressées à ce sujet de la part du roi Catholique ; et s'il faut en croire des lettres venues de Madrid, le gouvernement espagnol aurait fait préparer un vaisseau pour amener le Pape dans une des îles Baléares. Le ministère autrichien, qui eut connaissance de ce projet, en conçut du mécontentement, et il fit savoir au Pape qu'il ne l'approuvait point, et qu'il ne verrait pas sans déplaisir Sa Sainteté se retirer sur le territoire espagnol. A l'égard de l'élection du successeur de Pie VI, le même gouvernement autrichien insistait de nouveau pour que tous les cardinaux vinssent dans les provinces dites Vénitiennes, assurant qu'il avait obtenu de l'Espagne, du Portugal, et de la Russie leur pleine adhésion au dessein d'élire le Pape futur dans les états impériaux. En même temps il donna des ordres pour qu'on délivrât promptement des passeports à tous les cardinaux qui en demanderaient. L'état d'épuisement et de souffrance où était le Pape ne permettant pas de penser à un voyage par mer en Espagne, on informa Charles IV de l'impossibilité où était Pie VI d'accepter ses offres. Cependant le Directoire de France différait d'exécuter sa résolution d'exiler le saint Père en Sardaigne. Je ne sais quels furent les motifs de cette espèce de trêve qu'on accorda au pontife ;

le fait est que plusieurs mois se passèrent sans qu'on entendit parler de ce voyage.

Mais Pie VI voyant que la fin de ses jours ne pouvait être éloignée, crut qu'il était urgent que les cardinaux se réunissent, afin de pouvoir élire promptement son successeur. Il ordonna donc qu'ils fussent avertis de se conformer au vœu et au désir de l'Empereur, en se rendant au plus tôt dans les provinces Vénitiennes. Le cardinal de Lorenzana, pour leur en faciliter les moyens, déclara qu'il était prêt à venir au secours de tous ceux que la perte de leurs revenus mettaient hors d'état de pourvoir à cette dépense. Mais les provinces Vénitiennes, si fort exposées à l'invasion des républicains, ne paraissaient pas aux cardinaux un asile bien assuré. On tremblait encore au souvenir des terribles victoires que les Français avaient remportées sur les Impériaux. Les exhortations du saint Père demeurèrent donc sans résultat; mais ayant été renouvelées de sa part, plusieurs cardinaux qui habitaient le territoire de Gênes, le Parmésan et le Milanez, se transportèrent dans les nouveaux domaines autrichiens (1).

Au mois de juillet 1798, on comptait à Naples jusqu'à dix cardinaux; c'étaient Capece-Zurlo, archevêque de cette ville, le duc d'Yorck, Antoine Doria, Fabrice Ruffo, Caraffa de Trajetto, Pignatelli, Busca, Flangini,

(1) Par le traité de Campo-Formio, la plus grande partie des États de Venise avaient été réunis à l'Autriche.

Braschi et Archetti. Vers la fin du même mois, le cardinal doyen, Jean-François Albani, put aussi se retirer dans cette ville. Se voyant environné d'un si grand nombre de ses collègues, il leur adressa un discours éloquent, pour les engager à faire au nom du sacré collége, d'énergiques représentations aux nonces apostoliques et aux princes en faveur de Sa Sainteté, de l'Eglise si indignement outragée, et de l'Etat ecclésiastique envahi et bouleversé par la révolte et l'impiété. On chargea surtout de ces représentations le nonce de Vienne et l'ablégat Albani, qui ne manquèrent pas de les mettre sous les yeux de l'Empereur. Mais il suffisait qu'elles vinssent de Naples, pour qu'elles déplussent au cabinet impérial. Il enjoignit donc aux deux ministres pontificaux d'informer Pie VI du mécontentement qu'éprouvait l'Empereur de la conduite des cardinaux, « qui semblaient avoir formé une réunion à Naples dans l'intention d'y élire le futur pontife, élection qui ne pourrait qu'être la source d'un schisme. » Le Pape, à cette nouvelle, ordonna au nonce Odescalchi d'écrire au cardinal doyen pour l'instruire des dispositions de l'Empereur, et de la volonté du saint Père touchant la tenue du conclave dans les états autrichiens, en cas de vacance. Le désir du souverain Pontife était que tous les cardinaux qui habitaient le territoire napolitain, se transportassent dans les provinces impériales.

Le cardinal doyen répondit le 3 novembre 1798, que

ni lui ni aucun de ses collègues n'avait songé à réunir le conclave à Naples; qu'ils ne cessaient de prier Dieu pour la conservation des jours de Sa Sainteté, que le malheur des temps rendait encore plus nécessaires à l'Eglise; qu'ils étaient prêts, pour l'avenir, à suivre en tout la règle de conduite qu'il lui plairait de leur tracer. Le cardinal Albani priait néanmoins d'observer que toutes les fois qu'il est possible d'élire le Pape à Rome, l'élection doit se faire dans cette ville plutôt qu'ailleurs, parce que le Pape est évêque de Rome et successeur de saint Pierre. Il lui paraissait peu prudent d'éloigner tout le sacré collége du siége du pontificat, dans un moment où l'on avait lieu d'espérer que la condition de Rome et de l'Italie changerait bientôt; et Dieu prolongeant la vie du saint Père, il croyait qu'on pouvait suspendre l'exécution des mesures projetées, et ne pas obliger les cardinaux à traverser l'Adriatique dans cette saison. Il finissait en protestant de nouveau de sa parfaite soumission au chef de l'Eglise, bien convaincu que le même esprit de soumission animait tous ses collègues. Tel était l'avis des cardinaux réfugiés dans le royaume de Naples. Non-seulement ils regardaient cet asile comme le plus sûr et le plus tranquille; mais lorsque l'amiral Nelson eut détruit la flotte française à la célèbre bataille d'Aboukir, ils conçurent des espérances qui s'accrurent encore par les préparatifs de guerre de Sa Majesté sicilienne; ils se flattèrent de

voir bientôt Rome et les domaines pontificaux délivrés de la tyrannie des républicains. Peu après, arrivèrent les désastres de l'armée napolitaine, à la suite desquels le roi s'enfuit à Palerme avec sa famille. Alors tous ces cardinaux, excepté l'archevêque de Naples, pour se mettre eux-mêmes à l'abri du péril, prirent le parti de s'embarquer; et portés, les uns aux îles Ioniennes, d'autres à Palerme, quelques-uns à Messine, ils profitèrent des premières occasions qui s'offrirent à eux pour passer dans les états Vénitiens, à l'exception de Fabrice Ruffo qui demeura près du roi son souverain, et qui se rendit fameux dans l'expédition entreprise pour replacer ce prince sur son trône.

Cependant les cardinaux sollicitaient toujours de Pie VI, un nouveau décret qui donnât plus de facilité pour l'élection du futur pontife. Ils pensaient tous que la bulle du 30 décembre 1797, était insuffisante dans les circonstances présentes; mais ils ne s'accordaient pas sur le point de savoir jusqu'où l'on devait déroger aux constitutions apostoliques relatives à cette matière, et quels pouvoirs il convenait d'accorder aux cardinaux les plus anciens, ainsi qu'à tout le sacré collége. La vérité est que, pendant plusieurs mois, il parut très-difficile, pour ne pas dire impossible, que les cardinaux se rassemblassent si le Pape venait à mourir; car on devait bien prévoir que ceux qui habitaient les lieux occupés par les Français, ne seraient pas libres de se

réunir à leurs collègues. Sur ces entrefaites le cardinal Antonelli, retiré à Monte Argentaro, rédigea un projet de bulle auquel Pie VI se refusa d'abord, mais qu'il finit pourtant par accepter. La minute en fut dressée par Marotti, et je la transcrivis moi-même. Suivant cette bulle, le cardinal doyen avec le conseil de trois ou quatre des cardinaux les plus notables, devait déterminer le lieu où s'élirait le pontife. Les cardinaux absents pouvaient donner leur vote, par l'entremise d'un procureur, qui serait un cardinal. Il était, du reste, dérogé à tous les rites, solennités et cérémonies qui ne sont point essentielles à une élection canonique. L'élu devait toutefois réunir les deux tiers des votes : tels étaient les points principaux de cette bulle. Avant de la souscrire le Pape voulut qu'elle fût communiquée au plus grand nombre possible de cardinaux, et qu'on l'envoyât dans les états Vénitiens. Le vote par procureur déplut à plusieurs des cardinaux qui s'y trouvaient, et ils en marquèrent hautement leur désapprobation. Cette diversité de sentiments fit abandonner la bulle : ce qui fut d'autant plus désagréable au pontife, qu'il s'était senti beaucoup de répugnance à adopter les mesures proposées par le cardinal Antonelli.

Dans le même temps, Mgr Michel di Pietro, délégué apostolique à Rome, et un de ceux qui désiraient vivement qu'on prît les mesures que les circonstances rendaient si nécessaires, composa aussi une bulle pour

la soumettre à l'examen du pontife ; et l'abbé Dominique Sala (1) vint à Florence pour cet objet. Mais Mgr de Grégorio lui conseilla de ne point parler de cette affaire à Sa Sainteté, avant d'avoir l'avis des cardinaux retirés dans les états Vénitiens. Il l'engagea donc à les aller visiter, et l'abbé Sala, ayant suivi son conseil, eut la satisfaction d'annoncer à son retour, que la rédaction de Mgr di Piétro avait réuni les suffrages de tous les cardinaux qu'il avait consultés. Alors Mgr de Grégorio se chargea d'informer le cardinal Antonelli, de l'opposition qu'avait rencontrée le premier projet, et de l'approbation qu'obtenait le second. Le sage cardinal se rangea à l'avis de ses collègues. Toutes les difficultés ainsi aplanies, on revit une dernière fois la minute de la bulle;

(1) L'abbé Dominique Sala était frère de Mgr Joseph Antoine Sala aujourd'hui cardinal. L'abbé Sala ne prit jamais les ordres sacrés ; mais il n'en était pas moins un modèle des vertus ecclésiastiques. Il servit utilement l'Eglise dans les offices de la daterie, depuis le pontificat de Pie VI jusqu'à celui de Pie VII. Le cardinal Pacca, dans ses *Mémoires historiques*, le nomme en parlant des personnes qui furent enfermées avec lui à Fenestrelle. « Parmi ceux qu'on amena prisonniers à la forteresse, dit-il, était l'abbé Dominique Sala, administrateur général de la componende à la daterie apostolique, homme d'une vertu antique, très-versé dans la science des affaires romaines, et zélé défenseur des droits et des prérogatives du saint Siége. On disait alors qu'il avait été arrêté comme soupçonné d'une correspondance secrète avec le saint Père détenu à Savone. »

on en fit une copie sur parchemin, qui fut signée des deux personnes qui remplaçaient le cardinal prodataire et le secrétaire des brefs. Pie VI, assuré du vote des cardinaux, approuva la bulle et en souscrivit la minute. Cette constitution apostolique fut envoyée, vers le commencement de mars, au plus ancien des cardinaux réfugiés dans les états Vénitiens.

Le saint Père, dans cette bulle, dispense de toutes les formalités qui n'appartiennent point à la substance de l'élection canonique. Il déroge aux constitutions de ses prédécesseurs qui défendent aux cardinaux, sous des peines grièves, de s'entretenir du vivant du Pape, et sans son autorisation, de l'élection de son successeur. Il leur permet de se concerter sur les circonstances qui pourront précéder ou accompagner la tenue du conclave; leur interdisant seulement de désigner, en aucune manière, avant sa mort, celui qu'on aurait à élire. La sûreté et la tranquillité du lieu où se réunirait le conclave, la liberté des cardinaux électeurs, les deux tiers des voix pour l'élu demeuraient toujours des conditions nécessaires. Le droit d'élire le souverain pontife appartiendrait aux cardinaux qui se trouveraient les plus nombreux dans l'état d'un prince catholique, et à ceux qui viendraient se joindre à eux. Le doyen du sacré collége, ou en son absence, le plus éminent des cardinaux, lorsque la mort du Pape lui serait connue d'une manière certaine, déterminerait,

de l'avis de quelques-uns de ses collègues, le lieu le plus convenable pour la réunion du sacré collége, et y convoquerait par lettres tous les cardinaux dispersés, en leur envoyant les noms des cardinaux qui formeraient la majorité marquée par la bulle.

Telles étaient les règles tracées par Pie VI dans cette constitution, *Quum nos*, datée *du monastère des Chartreux, près Florence, l'an* 1798 *de l'incarnation de Notre-Seigneur, le* 13 *novembre et la vingt-quatrième année de notre pontificat* (1). On avait tout à craindre de l'impiété triomphante dans ces jours orageux. Il était donc d'une grande importance de rendre aussi facile que possible l'élection du futur pontife. Si Dieu n'eût humilié l'orgueil des persécuteurs avant la mort de Pie VI, qui sait ce qu'ils auraient pu entreprendre dans le lieu même de la résidence pontificale contre les droits du sacré collége? Dans le temps qu'ils étaient maîtres de Rome, on vit circuler des dissertations théologiques où l'on soutenait, que le Pape étant évêque de Rome, c'était au clergé de cette ville qu'il appartenait d'élire le successeur de Pie VI; et l'on désignait, en particulier, les curés comme devant reprendre l'exercice de leurs anciens droits, et remplacer les cardinaux absents. On ne s'en tenait pas là : on prétendait que le peuple, ou au moins ses représentants,

(1) Voir les pièces justificatives n° III.

devaient concourir à la nomination du Pape, soit en proposant les sujets susceptibles d'être élus, soit en se réservant la faculté d'admettre ou de rejeter celui qu'on élirait.

Pie VI eut alors quelques relations avec la Russie. Paul Ier, empereur de cette vaste contrée, désira que l'archevêque de Mohilow fût promu au cardinalat, et la compagnie de Jésus rétablie dans son empire. De telles demandes faisaient honneur à ce puissant monarque; mais comment le Pape pouvait-il s'y prêter dans la triste situation où il était? Il répondit au Czar que les cardinaux se trouvant dispersés de côté et d'autre, il ne pouvait tenir de consistoire, pour élever l'archevêque à la dignité de cardinal suivant les formes accoutumées. Voulant néanmoins faire une chose agréable à Sa Majesté impériale, il permit, par un bref, audit archevêque, de prendre le costume et les insignes du cardinalat. Quant à ce qui regardait les Jésuites, on donna au délégué apostolique de Russie, tous les pouvoirs nécessaires pour tranquilliser la conscience de ces religieux. Le surplus était réservé à des temps plus propices. Paul Ier fut satisfait de ces dispositions. Le délégué apostolique qui résidait en Russie au temps de l'exil de Pie VI, était Mgr Laurent Litta, archevêque de Thèbes, qui fut depuis sous Pie VII un des plus savants et des plus zélés cardinaux. L'ambassade de cet habile prélat fut très-utile aux

catholiques de ces pays lointains, et il obtint l'exécution de plusieurs mesures favorables à la religion (1).

Le 9 juin 1798, les Français s'emparèrent de l'île de Malte, que la trahison et la lâcheté leur livrèrent sans combat. Cet événement, qui fut un sujet de douleur pour tous les gens de bien, affligea particulièrement Pie VI, qui voyait ainsi tomber en un instant ce puissant boulevard de la chrétienté, et l'ordre illustre des chevaliers de Jérusalem menacé d'une ruine totale. Il avait encore à gémir sur les maux faits dans cette île à la religion, et dont il était informé par une relation que lui en adressa l'évêque. Un des décrets laissés par Bonaparte, portait que, « aucun ecclésiastique ou autre habitant de Malte, ne pourrait recourir au Pape ou au métropolitain en matière d'administration spirituelle. » Une nouvelle peine pour Pie VI fut la démarche du prieuré de Russie, lequel, sans attendre la décision du saint Siége, et le suffrage des autres nations qui composent l'ordre, déclara déchu de sa dignité le grand-maître expulsé de Malte (2), et s'avisa d'élire à

(1) L'éditeur cite ici un fragment du cardinal Litta sur sa légation en Russie. Nous n'avons pas voulu en priver le lecteur, et nous l'avons placé parmi les pièces justificatives n° IV.

(2) Le grand-maître de Malte était alors Ferdinand Hompesch, le premier allemand élevé à cette dignité. Il était né à Dusseldorf en 1744, et fut élu grand-maître en 1797. La révolution française avait trouvé des partisans à Malte jusque parmi

sa place Paul Ier, empereur de Russie. Il était assez surprenant de voir des religieux, engagés par un vœu sacré à défendre la religion au péril de leur propre vie, choisir pour leur chef un prince schismatique. Les cardinaux étaient unanimes à blâmer un tel choix; mais ils différaient sur le parti qu'il convenait de prendre. Les uns étaient d'avis, pour ne point blesser un prince aussi puissant que Paul Ier, et aussi bien disposé pour le saint Siége et la personne du Pape, de garder un silence absolu en n'approuvant ni ne désap-

les chevaliers. Hompesch, d'un caractère faible et timide, ne sut pas les réprimer. Infidèles au devoir et à l'honneur, ils allèrent trouver Bonaparte, et signèrent entre ses mains une capitulation, qu'ils ne se mirent pas même en peine de faire ratifier par le grand-maître. Hompesch fut embarqué sur une galère désarmée, et conduit à Trieste, où il protesta vainement contre un traité arraché par la force. Au bout de quelque temps il consentit à se démettre en faveur de Paul Ier. Il avait d'abord refusé hautement une pension de cent mille écus qui lui avait été assignée par le second article de la capitulation, mais enfin, pressé par ses créanciers, il vint à Montpellier en 1802 pour réclamer les arrérages de cette pension, et toucha la somme de quinze mille francs qui lui fut généreusement donnée pour l'indemniser de toutes ses pertes. Ce malheureux prince mourut en 1803. S'il était peu fait pour occuper la place des Villiers de l'Isle-Adam et des La Valette, il faut convenir que ses chevaliers, au moins ceux qui se trouvaient alors à Malte, étaient encore plus indignes de succéder aux héros qui avaient si glorieusement défendu le siége de leur ordre contre des barbares moins ennemis peut être de la religion que les révolutionnaires français.

prouvant la conduite du prieuré de Russie. D'autres pensaient, que des considérations temporelles ne devaient point l'emporter sur des intérêts d'un ordre plus relevé, et qu'il fallait que le saint Père s'élevât hautement contre une détermination aussi contraire aux décrets apostoliques qu'aux droits du saint Siége. On ne suivit ni l'un ni l'autre de ces deux avis, et l'on s'arrêta à un troisième parti dont tout le monde demeura satisfait. Ce fut de ne point répondre aux dépêches du bailli de Russie qui annonçaient les nouvelles mesures, mais d'envoyer des instructions au délégué apostolique à Pétersbourg, Mgr Litta, afin qu'il donnât aux chevaliers les avertissements dont ils avaient besoin (1).

Vers la fin de 1798, le sort des armes fut malheureux pour le roi de Naples. Avant de commencer les hostilités contre les Français, il avait voulu en prévenir le Pape, et l'assurer qu'il n'occuperait le territoire de l'Eglise que pour le rendre au saint Siége, et rappeler dans sa résidence le Vicaire de Jésus-Christ. Il avait fait parvenir ces heureuses nouvelles par l'entremise du cardinal Albani. Joachim Tosi, le même qui fut en 1804 évêque d'Anagni, et obligé de quitter son siége en 1814, se rendit par mer de Naples à Livourne, et étant venu à la Chartreuse, pria qu'on l'in-

(1) Voir les pièces justificatives n° V.

troduisit auprès du Pape pour une communication de la plus haute importance : il fut aussitôt reçu en audience. Après avoir confirmé tout ce qu'avait mandé le cardinal doyen touchant les prochaines opérations militaires des Napolitains, et le rétablissement de l'ancien ordre de choses dans les États de l'Église, Tosi s'efforça par un long discours, d'obtenir du Pape qu'il voulût bien, suivant le désir du cabinet napolitain, contribuer au succès de l'expédition par le secours de cette force morale dont il pouvait seul disposer comme chef de l'Eglise. En d'autres termes, il demandait que le saint Père déclarât la guerre qu'allait entreprendre le roi de Naples, une *guerre de religion* : ce qui eût infailliblement attiré la colère des républicains français sur le Pontife, sans fixer la victoire sous les drapeaux du roi. Pie VI se contenta donc de louer de vive voix et par écrit les résolutions et les vues désintéressées du prince et de son conseil, et de protester de sa sincère reconnaissance pour l'obligeance de leurs procédés à son égard. Quant au concours qu'on sollicitait de sa part pour la guerre qui allait avoir lieu, il chargea Tosi de faire savoir à ses commettants, qu'exposé comme il l'était aux rigueurs d'une dure persécution, il lui était absolument impossible de seconder leurs désirs. La chose était si manifeste, que l'envoyé en parut lui-même convaincu, et repartit sur-le-champ pour Naples.

L'armée napolitaine montait, disait-on, à soixante mille combattants; elle avait une nombreuse artillerie, des provisions et des vivres en abondance. Les Français, au contraire, étaient assez peu nombreux, épars çà et là sur le territoire de la république Romaine. Ferdinand IV, quoiqu'il ne fût pas guerrier, vint en personne au milieu de son armée, espérant que la présence de leur souverain inspirerait aux soldats plus de courage et d'intrépidité. Les forces napolitaines étaient commandées par le général Mack, envoyé à cet effet par la cour de Vienne. Ses plans, au dire d'hommes experts dans l'art militaire, étaient si bien conçus, qu'ils ne pouvaient manquer de réussir s'ils eussent été suivis. L'avant-garde napolitaine arriva à Rome le 27 novembre 1798, et le même jour parut une proclamation datée du quartier-général de Saint-Germain, par laquelle Ferdinand IV déclarait, que son armée n'était point venue dans les Etats pontificaux pour faire la guerre à aucun souverain, mais uniquement pour défendre la religion catholique, soutenir les droits de son auguste chef, et assurer la paix et la tranquillité de son propre royaume. Les Français qui occupaient Rome n'avaient opposé aucune résistance, mais s'étaient, à l'approche de l'ennemi, retirés vers Civita-Castellana, en laissant toutefois garnison dans le château Saint-Ange. Le 29 novembre le roi Ferdinand entra lui-même dans Rome,

et fut reçu comme un libérateur, au milieu des acclamations du peuple. Tandis que l'armée napolitaine pénétrait sur plusieurs points dans les provinces ecclésiastiques, sept mille hommes de la même armée, sous les ordres du général Naselli, venaient par mer s'emparer de Livourne. Ils étaient conduits par l'amiral Nelson sur quatre vaisseaux anglais et quatre portugais, et arrivèrent devant le port de Livourne le 28 novembre. Deux officiers, l'un anglais et l'autre napolitain, étant descendus à terre, demandèrent et obtinrent qu'on leur livrerait la place pour y mettre garnison. Ainsi les Français qui avaient en tête une armée imposante, se trouvaient encore menacés sur leurs derrières.

Aussitôt que la domination française eut cessé à Rome, des lettres furent adresées à la Chartreuse, pleines des témoignages de la plus vive allégresse sur l'heureux changement qui venait de s'opérer, et de vœux ardents pour le prompt retour du saint Père à sa résidence. La joie fut grande aussi parmi ceux qui entouraient le Pontife. Mais les prélats de la petite cour pontificale crurent qu'il ne fallait pas faire connaître sur-le-champ ces nouvelles au saint Père, mais les lui apprendre peu à peu, afin d'épargner à sa faiblesse des impressions trop vives et trop subites. Ils s'étaient rendus, suivant leur usage, auprès du Pape pour assister à son repas, lorsque tout-à-coup arrive de Flo-

rence, hors d'haleine, et dans des transports de joie, Mgr Joseph Malo, camérier secret de Pie VI, dont nous aurons occasion de parler ailleurs. Ce prélat, s'étant présenté devant le saint Père, dit qu'il avait à peine connu la délivrance de Rome, qu'il s'était empressé de venir féliciter Sa Sainteté qui bientôt allait revoir sa capitale. Il termina par ces paroles : « Réjouissez-vous, dit-il, saint Père, tout est terminé. » Pie VI suspendit un moment son repas sans laisser paraître aucune émotion ; puis fixant les yeux sur Mgr Malo, il lui dit : « Les Napolitains sont déjà dans Rome ?—Certainement, répartit le prélat, et il n'y a pas moyen d'en douter. » « —Les Français, reprit le Pape, ont été détruits, ou au moins vaincus et dispersés. » Ici Mgr Malo fut obligé d'avouer que les Français n'avaient point essayé de défendre Rome, et s'étaient retirés vers Civita-Castellana. « Mais, ajoutait-il, l'armée napolitaine est nombreuse et bien pourvue, et les forces de l'ennemi sont peu considérables : nous n'avons rien à craindre. » Il voulait continuer, quand le Pape l'interrompant, lui dit avec une admirable tranquillité: « A la bonne heure, mais attendons l'issue du combat, et alors nous chanterons victoire. » Ces paroles mirent fin au dialogue, et Pie VI continuant son repas changea de discours. Les prélats qui étaient présents se regardaient, étonnés d'un pareil sang-froid, et semblaient se dire que le caractère de Pie VI était bien

différent de ce qu'ils se l'étaient figuré. Nous tous qui composions la famille pontificale, ne doutions nullement du bon succès de l'expédition, persuadés que le roi de Naples agissait de concert avec l'Autriche, et que les hostilités commencées par lui allaient être comme un signal pour son alliée. Nous nous imaginions voir arriver d'un moment à l'autre à la Chartreuse des députés romains et quelque envoyé du roi de Naples, chargés d'inviter le Pape à rétourner à sa résidence. Mais nous fûmes complètement déçus. Pie VI, au contraire, continua de penser et de parler toujours de même, et il semblait qu'il prévît ce qui devait bientôt arriver. Cependant il voulut écrire une lettre de remerciement au monarque napolitain, et il fit choix, pour la lui porter, de Mgr de Grégorio. La lettre fut remise entre les mains du roi; mais on ne reçut point de réponse, parce que l'état des affaires changea en un clin d'œil. Les nombreuses troupes napolitaines fondirent comme de la cire exposée au feu, aussitôt qu'elles en vinrent aux mains avec les républicains; Ferdinand IV ne demeura pas à Rome quinze jours : les Français, d'assaillis qu'ils étaient, devinrent assaillants, et le 23 janvier de l'année suivante, 1799, ils s'emparèrent de la ville de Naples.

Nous allons maintenant raconter un fait important, qui sera un nouvel exemple de la fermeté de Pie VI à maintenir la saine doctrine. Quand les Napolitains

furent un intant maîtres de Rome, le vice-gérant, Mgr Passeri, croyant que les jours de désordre et de bouleversement étaient passés, ordonna de solennelles actions de grâces pour remercier Dieu d'un si grand bienfait, et prit quelques autres mesures toutes conformes au devoir de sa charge, mais qui l'exposaient au courroux des républicains s'ils étaient vainqueurs. Il se hâta donc, à la première nouvelle de la défaite de l'armée napolitaine, d'abandonner la ville de Rome, où il laissa pour le remplacer Mgr Octave Boni, archevêque de Nazianze, qui eut en conséquence le titre et l'autorité de pro-vice-gérant de Rome et de son territoire. Ce n'était pas un homme à occuper un tel poste dans des circonstances si difficiles. Aussi quand Pie VI apprit qu'il avait succédé à Mgr Passeri, il s'écria : « Boni? il est trop bon, trois fois trop bon. » Ce choix, néanmoins, fut en quelque sorte inévitable, parce que, après la dispersion de la cour romaine, il ne se trouvait plus aucun prélat qui fût propre à bien remplir cette charge.

L'article 377 de la constitution donnée par la France à la république romaine ordonnait que nul ne pût exercer aucun des emplois établis par la constitution, à moins d'avoir auparavant prêté « le serment de haine à la monarchie et à l'anarchie, ainsi que de fidélité et d'attachement à la république et à la constitution. » Le saint Père avait déjà décidé que ce serment n'était pas

permis, et avait fait tenir à Mgr Passeri une formule suivant laquelle seule on pouvait le prêter. Mgr Passeri, avant de s'éloigner, ne manqua pas de remettre à Mgr Boni l'instruction qu'il avait reçue du saint Siége sur une question si grave. Cette instruction fut d'abord fidèlement suivie par Mgr Boni, qui publia une déclaration conforme aux prescriptions et aux volontés du Pape. Mais la nouvelle étant venue à la Chartreuse, que le gouvernement révolutionnaire avait demandé le serment prohibé aux professeurs du Collége Romain et à ceux de la Sapience (1), Pie VI, craignant quelque scandale, crut devoir renouveler sa décision apostolique. Il adressa donc à Mgr Boni un bref daté du 16 janvier 1799, où il rappelle les instructions données à Mgr Passeri sur le serment exigé par le gouvernement français (2), et déclare que ce serment, pour se concilier avec les principes inaltérables de la religion catholique, ne peut être prêté que de la manière suivante : « Je..... jure que je ne prendrai part à aucune conspiration, complot, ou révolte tendant au rétablissement de la

(1) Collége ainsi nommé parce qu'on lit sur le frontispice cette parole de l'Écriture : *Initium sapientiæ timor Domini.*

(2) Ce serment est celui qui fut prescrit après le 4 septembre ou 18 fructidor. On y faisait jurer haine à la royauté. Pie VI, en sa qualité de pasteur suprême, ordonna à une congrégation de cardinaux, établie en ces temps orageux pour les affaires de France, d'examiner soigneusement la nouvelle question du serment et de lui faire savoir le jugement qu'elle en portait. Les car-

monarchie ou à la ruine de la république actuellement établie : haine à l'anarchie, fidélité et attachement à la république et à la constitution, sauf toutefois les droits de la religion catholique. »

Il se trouva par malheur des ecclésiastiques, dont quelques-uns même étaient renommés par leur science et leur intégrité, qui, de vive voix et par écrit, soutenaient une doctrine fausse sur le serment (1). Mgr Boni fut circonvenu, se laissa tromper, et fit une déclaration

dinaux, après avoir mûrement posé les raisons pour et contre, prononcèrent unanimement que le serment était contraire à la loi de Dieu. Pie VI avant son départ pour Rome, confirma ce jugement, déclara que le serment était absolument défendu, et chargea Mgr di Pietro de faire connaître cette décision du saint Siège lorsque l'occasion s'en présenterait. Elle fut en effet notifiée peu après à l'évêque de Grasse. Le Pape adressa depuis un bref dans le même sens au cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, qu'il terminait par ces belles paroles : « Nous nous sommes montrés dès le commencement de cette affaire, tels nous nous montrerons toujours, afin qu'on voie que l'Église ne fait rien inconsidérément, mais que tout en elle est dirigé par la sagesse du Saint-Esprit sous la conduite duquel on ne saurait errer. »

(1) Un des défenseurs du serment fut Jean-Vincent Bolgeni, ancien religieux de la compagnie de Jésus, qui avait rempli avec zèle les fonctions de théologien de la Pénitencerie, et s'était acquis par ses écrits contre les Jansénistes un rang distingué entre les apologistes de la religion. Mais sa vertu ne fut point à l'épreuve des circonstances. La frayeur lui fit publier un livre en faveur du serment. L'auteur des *suppléments à la bibliothèque des écrivains Jésuites* dit qu'il envoya sa rétractation aux cardinaux réunis à Venise

toute contraire à l'instruction qu'il avait donnée précédemment. Il disait en substance dans cette déclaration, qu'il était permis à chacun *d'abonder dans son sens* tant que le Pape ne s'était pas prononcé d'une manière solennelle sur le serment civique. S'autorisant d'une telle décision, les professeurs du collége Romain et ceux de la Sapience prêtèrent le serment défendu.

Le Pape fut vivement affligé d'un si grand scandale : il résolut aussitôt d'y porter remède, et de prévenir

pour l'élection de Pie VII. Le serment fut encore défendu par un professeur de droit canon à la Sapience, nommé Mangiatordi, qui sacrifia également à la peur.

Ces défections furent un triomphe pour les républicains, qui s'en prévalurent pour essayer de séduire des hommes consciencieux. Voici ce qu'écrivait à quatre professeurs du collége de Jési, qui refusaient le serment, le républicain Martelli, ministre de la police et de la justice : « Citoyens, je suis informé par mon collègue le ministre de l'intérieur que vous avez refusé le serment civique, qu'il était juste d'exiger de vous, qui devez donner vos soins à l'instruction des jeunes républicains. Un tyran vous enverrait languir dans une prison, et un musulman vous procurerait la gloire du martyre. Les magistrats républicains ne savent pas punir les préjugés qui ne sont pas nuisibles à la tranquillité publique ; ils les combattent avec les armes de la raison. C'est pourquoi je vous fais remettre un opuscule sur le serment civique composé par un théologien romain. Vous pouvez y voir que le serment en question n'est point opposé, mais, au contraire, est souverainement conforme aux principes de la religion catholique. Je vous prie de le lire attentivement, et surtout avec un esprit libre de toute prévention ; et je suis sûr qu'il produira le meilleur effet. » Tandis que le ministre républicain affectait cette

de nouveaux écarts. Plusieurs, il est vrai, ne manquèrent pas de lui conseiller d'user de dissimulation, et de demeurer dans un silence prudent, pour éviter des inconvénients plus graves. Quelques-uns furent d'avis que Sa Sainteté pouvait se contenter d'avertir secrètement Mgr Boni de ce qu'il y avait à faire dans les conjonctures présentes. Sa personne sacrée, disaient-ils, était au pouvoir des ennemis de l'Église. Il devait donc s'abstenir de toutes déclarations publiques qui seraient de nature à provoquer contre lui de nouvelles rigueurs de la part des républicains. Ils n'avaient pas renoncé au projet de lui faire quitter la Chartreuse, qui leur paraissait encore trop voisine des provinces romaines. Combien leur fureur ne s'accroîtrait-elle pas, si, par une bulle, ou un bref, il excitait ouvertement ses anciens sujets à résister aux lois de la république? Mais le saint Père ne s'arrêta point à ces conseils de la prudence humaine; il voulut que les mesures à opposer au mal fussent publiques, comme l'avait été le

modération, le *Moniteur de Rome* s'exprimait avec plus de franchise. Après avoir rapporté la destitution de deux ecclésiastiques professeurs à l'université de Pérouse, il ajoutait : « Mais cette destitution est-elle donc une peine suffisante? Ces hommes ne sont-ils pas des ennemis avérés de la république? que n'a-t-elle pas à craindre de l'influence que leur donne leur qualité de prêtres, et leur crédit usurpé sur les idiots? Autorités constituées, veillez, exterminez ces séditieux serpents, qui troublent la tranquillité publique. » (*Éd. ital.*)

désordre. « Le silence et la dissimulation dans ces circonstances, répondit-il, seraient pris pour une adhésion tacite de notre part à la fausse déclaration qu'a publiée Mgr Boni en sa qualité de pro-vice-gérant. Les avertissements secrets ne suffiraient pas pour produire le bien que nous devons nous efforcer de procurer à quelque prix que ce soit. Il faut fermer les portes à tous les doutes et à toutes les questions. » Il fit donc, en conséquence, expédier à Mgr Boni, un bref dans lequel il se plaignait de sa seconde déclaration, contraire aux enseignements du saint Siége; il l'avertissait de la révoquer, et de faire connaître à tous, au moyen du bref du 16 du même mois, les sentiments exprès du chef de l'Eglise relativement au serment demandé, et d'employer tous ses soins pour rappeler dans la bonne voie ceux qui s'étaient égarés sous sa conduite. Le Pontife finit par ces paroles de l'apôtre : *Qui novit Deum, audit nos : qui non est ex Deo, non audit nos : in hoc cognoscimus spiritum veritatis et spiritum erroris* (1).

Mgr Boni, après la réception de ce bref, se trouva dans un grand embarras : d'un côté, il se voyait exposé au ressentiment et à la vengeance des républicains s'il obéissait aux ordres de Sa Sainteté; de l'autre, il

(1) Voir pour les deux brefs à Mgr Boni les pièces justificatives, n° VI.

ne pouvait se dissimuler la gravité de la faute dont il se rendrait coupable aux yeux de Dieu et de l'Église, s'il refusait de manifester la doctrine et les intentions du vicaire de Jésus-Christ. Il resta quelques jours dans un état de perplexité. Cependant Pie VI demandait fréquemment si l'on avait reçu des nouvelles de Mgr Boni, et si l'on avait appris qu'il eût fait son devoir. Des amis eurent soin d'avertir le prélat ; et la faiblesse humaine, fortifiée par la grâce, sut enfin surmonter la crainte du péril. Mgr Boni envoya à la secrétairerie du vicariat de Rome une copie du bref du 30 janvier, afin qu'elle fût exposée à la vue du public, avec une déclaration qu'il joignit au bref, et qui était conçue en ces termes : « Ayant reçu du saint Père le bref ci-dessus avec ordre de le rendre public, nous regardons comme un devoir pour nous d'en transmettre une copie à notre secrétairerie, pour qu'il puisse être connu de tous ; entendant par les présentes révoquer absolument, comme en effet nous révoquons et annulons notre seconde déclaration ou instruction sur le serment exigé des professeurs du collége Romain ; voulant ainsi témoigner notre obéissance et notre soumission aux décisions du chef de l'Église, Pasteur suprême, auquel il appartient de prononcer sur ces sortes de questions. En foi de quoi nous avons signé de notre propre main, ce 25 février 1799.

« Octave BONI,

« *Archevêque de Nazianze et Pro-vice-Gérent.* »

Cet important document ne fut pas plus tôt affiché, que beaucoup de personnes accoururent à la secrétairerie pour en prendre lecture. Déjà on en avait tiré plusieurs copies, lorsque les commissaires de la police républicaine vinrent s'en saisir et l'emportèrent. Mais la vérité fut suffisamment divulguée. Il ne resta plus aucun subterfuge aux défenseurs du serment, et les hommes droits eurent une règle certaine sur la conduite qu'ils devaient tenir.

Pie VI, à cette époque de son exil en Toscane, reçut beaucoup de lettres de condoléance, qui toutes contenaient les sentiments de la vénération et de l'affection la plus sincère pour sa personne sacrée. Une entre autres lui fut adressée par quatorze archevêques et évêques de France, exilés eux-mêmes pour la cause de la religion. Ces prélats, dans leur lettre au saint Père, s'étonnaient que la sainte majesté du vicaire de Jésus-Christ, qui arrêta autrefois le féroce Attila, n'eût pu désarmer la barbarie des républicains Français; que des hommes élevés dans les principes d'une religion douce et bienfaisante se fussent montrés plus inhumains que les sauvages, étrangers à toute civilisation. Ce qui consolait les évêques au milieu de leurs tribulations, c'était le souvenir des promesses de Dieu à son Église, et en particulier à la chaire de Pierre, qui peut bien être ébranlée par les efforts de l'impiété, mais jamais renversée; ils savaient qu'il se trouvera toujours sur la

terre un Pontife, légitime successeur de celui auquel il a été dit : « Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Église ; » et que c'est à ce centre immobile que toutes les autres églises devront se tenir sans cesse étroitement unies. Cette lettre était signée par les quatorze archevêques et évêques Français retirés en Angleterre pour la foi et le roi. Il n'est pas besoin de dire combien Pie VI fut sensible à ce témoignage d'attachement et de vénération donné par des confesseurs de la foi. Il leur répondit par une lettre éloquente, où il loue leur zèle et leur fermeté à défendre l'unité de l'Église et l'intégrité de sa doctrine ; il se réjouit de souffrir avec eux pour une cause si sainte ; il leur rappelle que Dieu, dont les conseils sont si différents des nôtres, s'est toujours plu à confondre la force par la faiblesse ; que l'Église n'a jamais été plus glorieuse que lorsqu'on s'est plus efforcé de l'avilir, qu'elle ne s'est jamais montrée si forte que lorsqu'elle a été en butte à plus d'attaques. « Ce n'est pas, ajoute le Pontife, un médiocre avantage de la persécution présente, d'avoir fait cette séparation, que les bons désirent depuis longtemps entre les vrais enfants de l'Église et ceux qui se couvraient d'un masque hypocrite pour la corrompre et la déchirer ; d'avoir révélé au monde les funestes projets de cette philosophie tant vantée qui a séduit les nations, leur a promis le bonheur, et n'a en-

santé que des désastres et des bouleversements (1). »

Pie VI, dépouillé de tout, vivait des secours que lui ménageait la divine Providence. Nous avons déjà dit que l'archevêque de Séville, Mgr Despuig, avait été le premier à lui donner des preuves de son généreux dévouement. Il fut imité par l'archevêque de Valence, qui, ne se réservant qu'une très-petite partie de ses revenus, mit le reste à la disposition du saint Père. De plus, ce prélat ordonna, dans le même but, une collecte qui produisit une somme considérable, laquelle fut déposée chez les banquiers de Madrid. Mais le gouvernement espagnol, qui en fut instruit, ne voulut pas qu'une si grande quantité d'argent sortît à la fois du royaume. Il permit seulement qu'on fit passer tous les mois, par l'entremise du cardinal de Lorenzana, ce qui était nécessaire pour l'entretien du pontife et des personnes qui se trouvaient auprès de lui. Le cardinal remettait tous les mois deux mille francs à celui qui remplissait les fonctions de majordome du Pape. On pria alors l'archevêque de Séville de suspendre les sacrifices qu'il s'imposait. Plusieurs personnages, ecclésiastiques ou séculiers, offrirent avec empressement leur fortune pour secourir le saint Père dans son denuement. De fortes sommes furent mises entre les mains des nonces apostoliques pour être envoyées à sa Sain-

(1) Voir les pièces justificatives n° VII.

teté. Le Pape les accepta, en témoignant le désir qu'elles fussent appliquées aux nonces, qui depuis la cessation des subsides fournis par la chambre apostolique ne savaient comment pourvoir à leurs propres besoins. Il fit parvenir des remerciements pleins d'affection à tous ceux qui avaient manifesté le même zèle pour sa personne, et leur dit qu'il se réservait d'en user lorsque la nécessité l'y contraindrait. On reçut un jour un secours d'argent assez singulièrement adressé. C'était une somme de six mille francs avec cette indication : *Une douzaine de chemises.*

Entre tous les maux faits à Rome par la révolution, il faut compter l'envahissement par les républicains des biens et des revenus de la congrégation *de propagandâ fide*, qui distribuait tous les ans beaucoup d'argent pour les missions et les colléges destinés à soutenir et à propager la vraie religion. Ces ressources venant à manquer à ces établissements, il ne pouvait qu'en résulter un grave dommage pour la religion, si l'on ne trouvait promptement un moyen d'y suppléer. On n'attendit pas long-temps. Une personne pieuse et riche d'Espagne, qui voulut rester inconnue, donna une somme égale (1) à ce que la congrégation dépensait chaque année pour l'entretien des missions et des colléges confiés à sa sollicitude. Cette nouvelle fit éprouver

(1) Cette somme était de quarante-neuf mille écus.

à Pie VI une joie et une consolation inexprimables. Il remercia Dieu qui accordait ainsi sa protection à son Eglise désolée.

Il fut pourvu d'une autre manière à la conservation d'un collége catholique en Suède, que son extrême pauvreté menaçait d'une ruine prochaine. Pie VI exhorta, par un bref, le souverain de cette contrée à étendre sa royale munificence sur ce pieux établissement. Gustave IV, qui régnait alors dans cette contrée, déférant avec empressement aux recommandations de sa Sainteté, fournit des secours suffisants, et le collége put continuer d'exister.

Ce n'était pas seulement un monarque protestant qui montrait de la bienveillance pour le Pape. Un petit prince mahométan voulut aussi lui témoigner des égards et du respect. Le bey de Tunis écrivit à Pie VI une lettre fort respectueuse, dans laquelle, se déclarant protecteur de la mission catholique établie dans ses États, il priait le saint Père d'élever à la dignité de vicaire apostolique un religieux Capucin dont j'ai oublié le nom. La lettre était accompagnée d'un calice d'argent, qui avait sans doute été pris sur un navire français : car on voyait sur le pied des fleurs de lis. Le bey s'excusait sur la modicité du présent, en disant qu'il ne possédait pas d'autre objet précieux qui pût être offert convenablement à un Pape. Pie VI accepta le présent avec reconnaissance, remercia beaucoup le

bey dans la réponse qu'il lui fit, et lui recommanda les missionnaires catholiques. Néanmoins le Capucin ne fut point élevé au poste désiré. La raison qu'en donna le pontife, fut que, dans ces temps de trouble et de confusion, la chose ne pouvait avoir lieu suivant les règles ordinairement suivies dans le choix des délégués ou vicaires apostoliques.

J'ai vu plus tard à Rome quelques personnes douter de l'authenticité de cette lettre. Plusieurs croyaient qu'elle était l'œuvre du Capucin lui-même, qui avait trouvé moyen d'y apposer le sceau du prince musulman ; mais je puis citer un autre fait qui prouve que la lettre et le présent venaient bien véritablement du bey.

En 1816, le roi de Naples ayant renouvelé les anciens traités avec Tunis, il y envoya une petite flotte pour remettre au bey le subside ou tribut convenu, avec un magnifique service en porcelaine de Naples, orné de belles peintures représentant des sujets mythologiques. Les navires étant arrivés au port et ayant obtenu la permission d'aborder, les officiers et le chapelain de la marine s'acheminèrent vers le palais du prince. Le bey de Tunis ne réside point dans la ville : il occupe, à environ trois milles, un vaste édifice qui ressemble à une forteresse, et s'appelle le Bardo. Près de ce palais se trouve une chapelle publique, où les Capucins qui ont un hospice à Tunis, viennent, les jours de fête, dire

la messe et administrer les sacrements aux catholiques que le commerce attire sur ces plages lointaines. Le tribut fut présenté, et l'on ouvrit en même temps les caisses où était renfermée la vaisselle de porcelaine. Le bey, qui était entouré de ses ministres et de ses courtisans, parut à la fois surpris et troublé à la vue de ce beau travail, et après quelques moments de réflexion, il ouvrit la fenêtre et se mit à jeter toute la vaisselle à la mer sans rien réserver. Les Napolitains ne savaient que penser d'un si étrange procédé; mais on les tira bientôt de leur étonnement en les avertissant qu'ils ne devaient pas l'imputer à un défaut d'estime pour le don ou pour le donateur, mais à la fidélité au Coran, qui interdit rigoureusement à ses disciples toute image peinte ou gravée. En effet le bey s'entretint d'une manière fort affable avec les officiers et le chapelain, et pour leur témoigner sa bienveillance il leur dit de se trouver tous au Bardo au jour et à l'heure qu'il leur indiqua, parce qu'il voulait leur faire voir un objet très-précieux. Ils acceptèrent respectueusement l'invitation, et ne manquèrent pas de se rendre au palais à l'heure marquée. Le bey ne tarda pas à se montrer, et les conduisit à des appartements voisins de la chapelle dont nous venons de parler. Là, il tira d'une armoire où étaient des ornements religieux, une belle cassette d'acajou fermée à clef, qui en contenait une autre petite en argent où se conservait la réponse

de Pie VI au bey de Tunis, datée de la Chartreuse de Florence. Il la prit de sa main, et la montra aux officiers napolitains, en leur disant : « Voici la réponse que me fit le Pape, lorsque je lui adressai une lettre avec un calice qui avait été pris long-temps auparavant avec d'autres objets sur un vaisseau français. J'ai cru qu'il convenait de la faire garder en ce lieu, comme une chose sacrée et digne du respect de tous les chrétiens. » Après ces paroles, la lettre fut de nouveau replacée dans les deux cassettes, et le bey ayant pris congé de la compagnie se retira dans son palais. Je tiens tous ces détails du chapelain même de la flottille, don Fortunato Libonati, du diocèse de Saint-Marc en Calabre, qui me les a racontés plus d'une fois lorsqu'il fut de retour à Naples.

Le siége archiépiscopal de Séville possédait autrefois de grands revenus. Il vint en pensée à Charles IV, ou à quelqu'un de ses ministres, de pourvoir de ce riche archevêché don Louis-Marie de Bourbon, né d'un mariage de l'infant don Louis, frère de Charles III, avec une personne d'un rang inférieur. La politique mondaine obtenait ainsi le double but d'éteindre cette branche de la famille royale, et de créer une fortune au jeune prince avec les biens de l'Eglise. On insinua donc à Mgr Despuig de renoncer à son siége de Séville ; et le prélat y ayant consenti, Charles IV nomma à cet archevêché son cousin don Louis-Marie, qui était alors dans

sa vingt-deuxième année, et avait par conséquent besoin de dispense, même pour être élevé à la prêtrise. Pie VI, avant d'en venir à une telle dérogation aux saints canons, et de confier à un personnage si jeune une Eglise aussi considérable, voulut prendre des informations auprès du cardinal Lorenzana qui avait été chargé en Espagne de diriger l'éducation de ce prince, et il lui demanda de dire ce qu'il savait, et de donner son avis, *pro veritate et conscientiâ.* Le témoignage que le cardinal rendit par écrit, s'étant trouvé très-favorable, le Pape, après avoir accepté la démission de Mgr Despuig, conféra, par un bref qui devait tenir lieu d'une bulle, l'archevêché de Séville à don Louis-Marie de Bourbon, lequel fut ensuite sous Pie VII cardinal et archevêque de Tolède, et mourut en 1823, après avoir tenu à l'époque des malheurs de sa patrie sous Bonaparte une conduite qui lui fit peu d'honneur. En même temps le saint Père promut Mgr Despuig au patriarchat d'Antioche; il louait dans le bref qu'il donna à ce sujet le cœur généreux de ce prélat, et son empressement à secourir le chef de l'Église réduit à vivre d'aumônes. Mgr Despuig conserva le titre de patriarche d'Antioche jusqu'au moment où Pie VII, pour récompenser ses mérites, l'éleva à la dignité de cardinal (1).

(1) Mgr Despuig fut créé cardinal en 1803. Lorsque les Français contraignirent le cardinal della Somaglia à partir de Rome,

A la fin de l'année 1798, tout parut annoncer que la guerre allait se rallumer de nouveau entre la France et l'Autriche. Cette guerre pouvait empêcher absolument ou rendre beaucoup plus difficiles les communications entre les membres et le chef visible de l'Eglise; et si le Pape venait à mourir, il était à craindre qu'elle n'apportât un long retard à l'élection du futur pontife. Afin donc de pourvoir d'avance aux besoins des fidèles, Pie VI crut devoir accorder un grand nombre de pouvoirs extraordinaires qui dureraient tant qu'ils n'auraient pas été révoqués par lui ou par son successeur. On confia surtout ces pouvoirs aux nonces apostoliques, qui furent même autorisés à subdéléguer, dans certains cas particuliers, des évêques, et d'autres personnes constituées en dignité ecclésiastique. Ces mesures ne furent pas également bien accueillies de tous les gouvernements. Celui de Lisbonne où Mgr Pacca, aujourd'hui doyen du sacré collége, était alors nonce apostolique, s'y montra très-favorable. Il n'en fut pas de même du cabinet de Madrid, qui ne permit pas la publication de ces pouvoirs extraordinaires, même après la mort de Pie VI. Mais toutes les difficultés qu'il suscita

Mgr Despuig fut nommé pro-vicaire de la ville; et quand Pie VII fut enlevé de Rome, il fut obligé, comme tous ses collègues, de se transporter en France. On ne put lui faire un crime de n'avoir pas assisté au second mariage de Bonaparte, parce qu'il était alors malade. Il mourut à Lucques en 1813.

ne servirent qu'à faire éclater le bon esprit et la fermeté de l'épiscopat espagnol (1).

En décembre 1798, la république Française, sans autre droit que celui du plus fort, dépouilla le roi de Sardaigne de tous ses Etats de terre ferme; et dans la nuit du 9 au 10 du même mois l'illustre famille de Savoie, quittant sa royale résidence de Turin, prit la route de Parme. Elle demeura trois semaines dans cette ville, et logea au monastère des Bénédictins de Saint-Jean. Arrivée à Florence le 11 janvier, elle habita la villa de *Poggio Imperiale*. Les augustes exilés voyageaient sous la conduite d'un officier français, nommé Chipault, adjudant-major dans l'armée d'Italie; et ils ne pouvaient faire la moindre démarche sans la permission de cet officier qui les accompagnait partout. Le pieux Emmanuel IV, et sa digne épouse, la vénérable Marie Clotilde, ayant désiré rendre leur visite à Pie VI, ils en avertirent Chipault; et celui-ci, qui avait reçu pour instruction de Joubert, alors chef de l'armée d'Italie, de faire en sorte que le Pape se transportât en Sardaigne avec les princes de Savoie, non-seulement consentit à la demande, mais se chargea de concerter lui-même avec le Pape le jour et l'heure de la visite. En effet, le même jour 18, il vint à la

(1) Voyez les *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique pendant le 18e siècle*, t. III, p. 564.

Chartreuse, et fut présenté au saint Père. Il le salua respectueusement, et le pria d'une manière polie, de lui dire l'heure à laquelle il pouvait plus commodément recevoir le roi et la reine de Sardaigne qui souhaitaient ardemment lui offrir leurs hommages : puis, après une légère transition, il ajouta que le prince et la princesse se tiendraient fort honorés qu'il voulût bien les accompagner lui-même en Sardaigne, et qu'il savait que leur intention était de l'y inviter. Quant à lui, dit-il en finissant, il prenait la liberté d'engager Sa Sainteté à ne pas se refuser à cette invitation, tant parce qu'il trouverait dans cette île un séjour plus sûr et plus tranquille, que parce qu'il ne pouvait pas lui dissimuler qu'une telle démarche était conforme aux vues du Directoire de la république Française. Pie VI, avec des paroles qui marquaient assez son estime et sa vénération pour les dignes souverains dont on venait de lui parler, répondit qu'il les verrait avec le plus grand plaisir, mais qu'ils pouvaient choisir eux-mêmes le jour et le moment qui leur seraient le plus agréables. « Quant au voyage de Sardaigne, poursuivit-il, nous le ferions volontiers, tant pour nous prêter aux désirs de princes si religieux et si affectionnés à notre personne, que pour nous soustraire à de nouvelles sollicitations du Directoire de France. Mais, monsieur l'adjudant, le moyen d'exécuter un pareil projet? Si les médecins ont jugé le trajet impossible lorsque nous

étions à Sienne, comment pourrions-nous l'entreprendre maintenant que notre faiblesse et nos infirmités se sont accrues? »

Chipault n'insista pas ; mais prenant congé du saint Père, il s'arrêta quelques moments avec les prélats, auxquels il déclara que « le général Joubert l'avait expressément chargé de signifier au Pape l'ordre de sortir de Toscane, et de se rendre en Sardaigne avec les souverains de cette île : que le même Joubert lui avait enjoint de mettre tout en œuvre pour que la détermination eût lieu au plus tôt ; mais que lorsqu'il s'était vu en présence de ce vénérable vieillard, son cœur s'était tellement ému à l'idée de la haute dignité dont il était revêtu, et de l'abîme de maux où il était plongé, que n'ayant point le courage d'accomplir sa mission de la manière qui lui avait été prescrite, il s'était servi d'expression pleines de douceur et de ménagements. » Il répéta ce que nous venons de rapporter de son entrevue avec Pie VI, déclarant toutefois que les instructions qu'il avait reçues étaient si formelles sur ce point, que si le Pape ne partait point, il ne pourrait conduire les souverains de Sardaigne à leur destination. Les prélats le remercièrent de ses sentiments d'humanité et de compassion pour le Pape ; et l'assurant que le passage en Sardaigne était impossible, comme il était facile de le prouver par le témoignage des médecins, ils le prièrent d'employer sa médiation auprès du général

Joubert, pour lui faire révoquer ses ordres. Chipault répondit que s'ils voulaient lui donner des attestations bien précises de l'impuissance où était Sa Sainteté d'entreprendre le voyage de Sardaigne, il s'empresserait de les faire passer au général Joubert, et n'omettrait rien pour obtenir une décision favorable.

Le jour suivant, vers les onze heures, comme Chipault en était convenu avec les prélats, le roi Charles-Emmanuel et la reine Marie-Clotilde arrivèrent à la Chartreuse. Lorsque Pie VI apprit qu'ils approchaient, non-seulement il se leva de son siége, mais il voulut même, malgré son extrême faiblesse, aller au-devant d'eux. A peine put-il faire quelques pas, soutenu par deux de ses serviteurs. Il était à l'entrée de sa chambre lorsque le prince et la princesse se présentèrent. La reine se jeta la première à genoux en s'écriant : « Ah! bénissons nos disgrâces qui nous ont amenés aux pieds du vicaire de Jésus-Christ. » Le roi, également agenouillé, ajouta : « Oui, béni soit Dieu, qui au milieu de nos épreuves nous donne la consolation de jouir de la présence du chef visible de l'Église, du suprême pasteur des fidèles. » Et en disant ces paroles, ils baisaient à plusieurs reprises les pieds du pontife. Pie VI, visiblement ému, les yeux abaissés sur ces augustes personnages, les priait de se relever et d'entrer dans son appartement. Ils voulurent absolument que le Pape les précédât, et ne prirent place que lorsqu'ils le virent as-

sis. Un tel spectacle nous toucha jusqu'aux larmes, et il fit une telle impression sur l'adjudant Chipault, que nous le vîmes comme hors de lui-même. Après s'être entretenus une demi-heure, le roi et la reine prirent congé du Pape en lui renouvelant les témoignages de leur dévouement. Comme ils se retiraient, le prieur de la Chartreuse les invita à visiter ce magnifique édifice; mais Charles-Emmanuel répondit : « Nous ne sommes point venus pour considérer votre monastère, mais pour présenter nos hommages au souverain pontife : nos désirs sont pleinement satisfaits. » Et se tournant vers Marie-Clotilde : « Que vous en semble ? » lui dit-il. « Je ne puis, reprit la princesse, qu'approuver le sentiment qui vous anime : quant à moi, je viens d'obtenir ce qui était depuis long-temps l'objet de mes vœux, je n'ai plus rien à désirer. » Le roi et la reine retournèrent à leur habitation di Poggio Impériale. Pie VI aurait voulu leur rendre sa visite en personne; mais son état ne le permettant pas, il envoya pour les complimenter à sa place le nonce Odescalchi et Mgr Caracciolo. Du reste, il ne pouvait se lasser de louer les vertus qu'il avait admirées en eux, et surtout leur résignation aux ordres de la Providence dans ces terribles conjonctures. Il aimait surtout à se souvenir, et il ne parlait qu'avec reconnaissance des offres généreuses qu'ils lui avaient faites, dans le cas où il jugerait à propos de se transporter en Sardaigne. « Saint Père, lui

avaient-ils dit, avec l'expression du dévouement le plus cordial, quand il ne nous restera plus qu'un seul pain, la première portion sera pour votre Sainteté. » Le Pape fut aussi visité par tous les autres membres de la royale famille.

Cependant les prélats, pour remplir leur engagement envers l'adjudant Chipault, songèrent à lui fournir une preuve irrécusable de l'impossibilité où était Pie VI de faire le voyage de Sardaigne. On appela à la Chartreuse quelques-uns des meilleurs médecins de Florence. On les pria, après avoir examiné l'état de Sa Sainteté, de décider si elle pouvait, sans un péril manifeste, entreprendre le voyage proposé. Ils dirent tous que la chose était impossible, et ils attestèrent par écrit, qu'attendu l'âge avancé du Pape, son excessive faiblesse, et les accidents auxquels il était sujet, il lui serait bien difficile de se rendre à Livourne ; mais qu'il ne pouvait absolument s'embarquer pour passer en Sardaigne. Chipault se chargea de faire parvenir ce certificat au général Joubert, et promit d'employer ses bons offices pour qu'il produisît l'effet désiré.

Le 24 janvier, Pie VI fut pris d'un tremblement convulsif accompagné de léthargie et de fièvre ; puis il éprouva des étouffements. Les médecins accoururent de Florence, et mirent en œuvre toutes les ressources de leur art pour lui rendre l'usage de ses sens, et lui procurer quelque soulagement. Le pontife se confessa

et reçut le saint viatique. Tout le monde pensait qu'un vieillard aussi affaibli ne pourrait résister à tant d'attaques. On avait cru reconnaître avec effroi des signes de gangrène à quelques-unes de ses plaies ; les médecins eux-mêmes désespéraient de le sauver ; et plus d'une fois le bruit courut dans Florence que le Pape était passé à une autre vie. On avait déjà porté dans sa chambre les saintes huiles pour lui administrer les derniers secours de la religion. L'on se croyait à tout moment sur le point de le perdre, lorsqu'après quelques crises, il parut tout à coup se trouver mieux ; et vers le milieu de février il était hors de danger, et en voie de convalescence.

Vers le commencement de ce mois ou dans les derniers jours de janvier, l'adjudant Chipault arriva inopinément à la Chartreuse, accompagné de deux commissaires républicains, dont l'un se nommait Jacob et était secrétaire de la légation française auprès du grand-duc ; l'autre était un médecin Corse attaché à l'armée française. Le Directoire avait envoyé l'ordre de faire passer la famille royale de Savoie en Sardaigne, et d'y transporter aussi Pie VI. Tel était le motif qui amenait Chipault et qui lui fit demander à voir le Pape lui-même : il fallut le satisfaire ; on le conduisit donc, lui et ses compagnons, auprès du lit de Pie VI, qui dans le triste état où il était, ressemblait plus à un cadavre qu'à un homme vivant. A cette vue, les envoyés de la

république se troublèrent : Chipault n'osa plus intimer l'ordre du départ ; mais il s'exprima avec tant de réserve et de modération, qu'on ne l'eût point pris alors pour un agent de l'impitoyable Directoire de France. « Le roi de Sardaigne, dit-il, doit quitter incessamment Florence, pour se rendre à sa destination, et il invite par ma bouche Votre Sainteté à l'accompagner dans ce voyage. » Puis il ajouta : « Telle est aussi l'intention du Directoire. » Le Pape ne répondit que quelques mots, pour faire entendre que la chose n'était pas possible : l'adjudant et les deux commissaires se retirèrent, laissant assez paraître leur émotion et leur embarras. Ils dirent qu'ils feraient au Directoire un rapport exact de la déplorable position où ils avaient trouvé le pontife, qui, suivant le médecin Corse, pouvait tout au plus, avec les plus grands soins, prolonger ses jours jusqu'au printemps prochain.

Le roi de Sardaigne et son auguste famille s'embarquèrent à Livourne vers la fin de février, et abordèrent heureusement à Cagliari le 3 mars. Pie VI demeura tranquille dans sa solitude, et nous espérions qu'on avait renoncé à l'idée de le faire périr dans cette traversée de Sardaigne, lorsque le 10 mars Chipault se présenta de nouveau à la Chartreuse, et voulut se rendre auprès de Sa Sainteté. On l'introduisit, et quoiqu'il vît que la santé du Pape était toujours fort mauvaise, il crut néanmoins devoir lui demander de la

part du Directoire, s'il ne pourrait pas se laisser transporter en Sardaigne : puis s'étant arrêté dans l'antichambre, il montra au nonce Odescalchi et aux prélats une lettre du Directoire qui prescrivait fortement d'employer tous les moyens possibles pour conduire le Pape à Cagliari. Il ajouta néanmoins qu'il avait reconnu lui-même qu'un tel ordre était inexécutable. Il témoigna le désir que le Pape lui-même attestât, dans une déclaration signée de sa main, l'impuissance où il était d'entreprendre le voyage qu'on lui proposait. On remit bientôt cette pièce à Chipault, avec de nouveaux certificats des médecins qui avaient soigné le saint Père. Le chevalier don Pierre de Labrador, chargé d'affaires du roi d'Espagne auprès du grand-duc, joignit à ces documents sa propre recommandation; et l'adjudant, qui se disposait à partir pour Paris, promit de plaider non-seulement par écrit, mais de vive voix, la cause du pontife. Toutefois de nouveaux efforts devaient encore être tentés pour la translation du Pape en Sardaigne ; mais avant d'en exposer le récit, nous croyons devoir rapporter ici en détail un fait très-important pour l'histoire, et très-honorable pour la mémoire de l'illustre Pie VI.

Lorsque la république de Gènes fut soumise au régime démocratique, le parti Janséniste, qui était alors nombreux dans cette ville, se mit en opposition ouverte avec l'autorité ecclésiastique, et travailla de toutes

ses forces à détacher cette portion de l'Église du centre de l'unité. L'archevêque Lercari était un homme bon et pieux, mais d'un naturel faible et timide. On avait donc grand sujet de craindre qu'il ne se laissât circonvenir et diriger par les intrigues de la faction (1). Mais un ecclésiastique zélé pour la saine doctrine et l'honneur de l'Église, l'étant allé trouver, lui rappela avec une liberté évangélique la sainteté de ses engagements, qui l'obligeaient à défendre, au péril même de sa propre vie, la cause de Dieu et de sa religion ; il l'exhorta à résister aux coupables projets des novateurs, et lui offrit ses services pour l'aider de tout son pouvoir dans ces circonstances difficiles. Son offre fut acceptée ; il demeura auprès du prélat, et c'était lui qui rédigeait sa correspondance, composait ses mandements et instructions pastorales, et lui suggérait les mesures qu'il croyait le plus opportunes. De cette manière, les affaires ecclésiastiques allèrent pendant quelque temps, je ne dirai pas très-bien, mais le moins mal possible. Le parti sut bien se délivrer de cet obstacle inattendu. L'ecclésiastique fut éloigné de l'archevêque, et enfermé comme

(1) On sait que le Jansénisme, qui avait commencé par un système sur la grâce destructif du libre arbitre, et formellement réprouvé par l'Eglise, avait dégénéré en une véritable *faction*, qui par ses luttes opiniâtres et déloyales contre l'une et l'autre puissance, contribua d'une manière très-efficace au bouleversement de l'ordre social vers la fin du siècle dernier.

otage dans le fort de Savone : l'archevêque lui-même fut relégué à Novi, et l'on ordonna aux curés les plus instruits et les plus zélés de renoncer à leurs titres ou de sortir du territoire de la république. Mgr Lercari, que les voies de rigueur avaient jeté dans un grand abattement, ne tarda pas à être rappelé à sa résidence, et n'étant plus entouré que des fauteurs de l'erreur et du désordre, il se laissa persuader de choisir un coadjuteur agréable au nouveau gouvernement. Deux ecclésiastiques lui furent proposés, le fameux Palmieri, et un abbé Calleri auquel l'archevêque donna la préférence. Il se disposait à lui conférer la consécration épiscopale, assisté de l'évêque de Noli, Solari, si connu par son attachement au Jansénisme, et de l'évêque de Brugnato. Solari courut aussitôt à Gènes pour prêter son ministère; mais l'évêque de Brugnato refusa sa coopératiton avec une constance invincible : ainsi, les Jansénistes furent-ils arrêtés lorsqu'ils se croyaient déjà sûrs de la victoire. Ils en furent irrités, mais non découragés. Ils continuèrent leurs manœuvres, et engagèrent Mgr Lercari à écrire à Pie VI, afin d'obtenir qu'on lui accordât M. Calleri pour coadjuteur. Le gouvernement Ligurien donna bien volontiers les mains à un tel projet, et le ministre des affaires étrangères de cette république envoya par un courrier extraordinaire à Mgr Spina, la lettre que Mgr Lercari adressait au Pape, et une autre qu'il écrivait lui-même au prélat pour

lui recommander le prompt succès de cette affaire.

Ces lettres arrivèrent à la Chartreuse vers le commencement de mars 1799. Mais dans le même temps Pie VI en recevait une du prévôt de la collégiale de Sainte-Marie des Vignes à Gènes, qui lui faisait connaître Calleri. Cet abbé s'était déclaré en faveur du Jansénisme, lors même qu'il était attaché à la congrégation de la Mission de saint Vincent de Paul : ayant quitté ce saint institut, il avait assisté au synode de Pistoie. Depuis, il avait mené une vie mondaine, et quand arriva la révolution de Gènes, il se montra un des plus ardents promoteurs des innovations religieuses et civiles. Cependant la recommandation du ministre des affaires étrangères de Gènes mit Mgr Spina dans l'embarras. Instruit de l'indignité de Calleri, il voyait bien qu'on ne pouvait accéder à la demande de l'archevêque ; d'un autre côté il appréhendait les suites d'un refus. Il avait tous ses biens et la plus grande partie de ses proches sur le territoire de la république, et il pensait que le gouvernement, pour se venger, pouvait saisir les uns et molester les autres. Il craignait encore que cet incident ne vînt ajouter de nouvelles rigueurs à la persécution contre Pie VI. Il rédigea donc la minute d'une réponse, où, sans dire ni oui ni non, on cherchait seulement à gagner du temps ; et étant allé trouver le Pape, il lui exposa toute l'affaire pour avoir sa décision. Pie VI l'écouta tranquillement, et suivit

avec attention tous les détails dans lesquels il entra ; mais lorsqu'il entendit la lecture de ce projet de lettre qui ne décidait rien, il se récria aussitôt, et dit d'une voix forte : « Non, non, il n'en peut être ainsi. C'est ici le cas de s'en tenir fidèlement à cette parole de l'Écriture : *Sit sermo vester : Est, est; Non, non.* Il ne faut pas, monsieur, dans ces sortes d'affaires, employer le langage de la politique humaine. Calleri est manifestement indigne de la dignité à laquelle il aspire ; cela suffit. » Et comme on le priait de considérer les circonstances fâcheuses où l'on se trouvait, et les nouvelles épreuves auxquelles il pourrait être exposé ; toujours égal à lui-même, il répondit : « Nous ne devons pas préférer la vie temporelle à celle qui est éternelle. Il arrivera ce que Dieu voudra ; nous devons à tout prix remplir les obligations de notre ministère apostolique. » Mgr Spina se tira d'embarras en répondant, avec l'agrément de Sa Sainteté, au ministre de la république Ligurienne, que le soin des affaires ecclésiastiques avait été confié par le saint Père à Mgr Odescalchi ; qu'il avait donc remis les pièces qu'il avait reçues de Gènes à ce prélat, lequel, en conséquence, ferait savoir par sa réponse la détermination du saint Père.

Le nonce répondit en effet, au nom de Sa Sainteté, par un refus net et clair, quoique énoncé d'une manière moins énergique que dans une lettre qu'avait dictée Pie VI lui-même, et qui fut supprimée, pour ne pas

irriter la fierté républicaine. Trompés encore une fois dans leur attente, les novateurs firent jouer un nouveau ressort. Le gouvernement Ligurien expédia un courrier au ministre de France auprès du grand-duc de Toscane, pour le prier d'appuyer de tout son crédit la demande de l'archevêque. Cet agent, nommé Reinhard, s'adressa au marquis de Manfredini et au cardinal de Lorenzana, qui n'étant pas instruits des renseignements qu'on avait reçus sur Calleri, s'intéressèrent d'abord à cette affaire; mais lorsqu'ils surent que c'était un Janséniste déclaré, ils ne purent s'empêcher d'approuver la conduite du Pape, et le témoignèrent au ministre de France, qui fit éclater son mécontentement par des plaintes contre le séjour du Pape près de Florence, et contre les prélats qui l'entouraient. Calleri, informé du motif de son exclusion, se mit à recueillir des attestations en sa faveur, et Reinhard fut invité à faire de nouvelles instances pour qu'il fût accepté en qualité de coadjuteur. Reinhard réitéra ses démarches auprès de Manfredini et du cardinal de Lorenzana; mais ces deux personnages, connaissant la grande fermeté de Pie VI, ne voulurent plus se mêler davantage de cette affaire, qui en resta là.

Dans la soirée du 18 mars 1799, arriva à Florence un courrier extraordinaire que le chevalier Angiolini, ministre du grand-duc près la république française, avait expédié en toute hâte de Paris. Angiolini marquait dans

cette dépêche, qu'après un long entretien avec Talleyrand, ministre des affaires étrangères de France, il lui avait été enjoint de signifier au grand-duc qu'il fît sur-le-champ, et sans autre explication, conduire le Pape hors du territoire de Toscane. Le Directoire chargeait Ferdinand III de l'exécution du décret, qui ordonnait la translation de Pie VI en Sardaigne; et si cette commission n'était promptement remplie, le même Ferdinand aurait à en répondre à la république française. Le lendemain, le nonce Odescalchi fut appelé de bonne heure au palais du grand-duc, et on lui montra la terrible dépêche. On lui dit que le prince, se voyant dans l'alternative ou de compromettre la vie du Pape par un voyage jugé impossible, ou d'exposer la Toscane à l'invasion des armes républicaines, et à tous les désordres qui en seraient la suite, était dans un grand trouble et une vive affliction. Lorsqu'un instant après le nonce fut présenté à ce bon et religieux prince, il put en effet lire sur son visage le trouble de son ame. Ferdinand lui dit en substance : « A Dieu ne plaise, monsieur le nonce, que je prenne jamais aucune mesure pour obliger Sa Sainteté à sortir de mes états. Mais voyez la dure nécessité où je suis de demeurer passif, tandis que le gouvernement français menace de chasser le Pape par la force. Comment pourrais-je résister à une puissance aussi formidable? Si les Français viennent, tout est perdu. La Toscane se verra

en proie à tous les bouleversements religieux et politiques qui ont désolé tous les pays soumis au régime républicain. Tout sera renversé, sans qu'on puisse en espérer aucun avantage pour le Pape. Je vous prie, monsieur le nonce, de lui exposer clairement la douloureuse position où je me trouve réduit : dites-lui aussi de quels sentiments je suis pénétré pour lui, et faites-lui part des réflexions que vous venez d'entendre. Ensuite Sa Sainteté prendra le parti qu'elle jugera dans sa prudence être le meilleur. Car je proteste de lui laisser toute liberté d'examiner et de se décider. »

Le 19 mars, fête de saint Joseph, qui cette année tombait le mardi de la semaine sainte, Mgr Odescalchi vint le matin à la Chartreuse, et se présenta à Pie VI qui faisait alors son action de grâces après avoir communié à la messe qu'on avait célébrée en sa présence. Surpris de voir son ministre à une heure et à un jour où il n'avait pas coutume de donner audience, et remarquant son air triste et peiné, il lui demanda s'il y avait quelque chose de nouveau. « Saint Père, répondit Mgr Odescalchi, un nouvel orage s'est encore élevé contre vous. — La volonté de Dieu soit faite, dit le Pape; » puis il pria le nonce de lui raconter tranquillement tout ce qu'il savait ; et quand il eut ouï le récit détaillé du contenu de la dépêche de Paris, et des entretiens du nonce avec le grand-duc et ses ministres, voici à peu près comment il s'exprima avec beaucoup de calme et

d'assurance : « Nous sommes préparé à tout. On a tenté tous les moyens possibles pour écarter le péril de mort auquel on veut nous exposer. Nous adorons dans cette dure persécution, que nous fait subir le Directoire de France, les secrètes dispositions de la Providence. Que la volonté de Dieu sur nous s'accomplisse. Vous remercierez de notre part le grand-duc de l'attachement et des égards qu'il a pour notre personne, et des paroles obligeantes dont il vous a chargé pour nous. Vous lui direz bien expressément que si la France veut avoir, dans notre refus d'entreprendre le voyage qu'on exige de nous, un prétexte d'envahir la Toscane, elle ne l'aura certainement pas. Nous sommes prêt, tout prêt à partir, plutôt que d'être la cause même apparente du renversement de cet état, de l'oppression de ce bon peuple et de la ruine de la religion dans ces provinces. » Ces paroles dites, il ordonna au nonce de se transporter sans délai à Livourne, de fréter un navire, et de disposer en toute diligence ce qui était nécessaire pour passer au plus tôt en Sardaigne. Le nonce, qui avait cru avoir besoin de calmer les inquiétudes du pontife, admira ce courage et cette résignation aux ordres du ciel. Nous en fûmes tous singulièrement édifiés ; et animés par un tel exemple, nous nous mîmes à faire les préparatifs du voyage.

Mgr Odescalchi, après une entrevue secrète avec l'agent d'Angleterre à Florence, qui lui offrit l'aide

et la protection de son souverain pour le saint Père, allait partir pour Livourne. Déjà les chevaux de poste étaient arrivés, lorsque le ministre des affaires étrangères de Toscane l'envoya prier de vouloir bien se rendre auprès de lui. Il s'y rendit aussitôt, et ne fut pas peu étonné de ce qu'on lui apprit. Le ministre de France avait adressé ce jour-là même au cabinet de Florence, une note officielle dans laquelle il lui déclarait que le Pape devait continuer d'habiter la Chartreuse. Ce même personnage étant venu trouver lui-même le ministre de Ferdinand, celui-ci lui rappela les injonctions pressantes du Directoire, et notamment la dépêche si positive qu'on venait de recevoir d'Angiolini. « Je sais tout, répondit Reinhard, mais je vous dis que le Pape doit rester où il est maintenant. N'ayez aucune crainte, je vous réponds qu'il n'arrivera rien de fâcheux ni à la Toscane ni au prince. Si, au contraire, le grand-duc permet le départ du Pape, il devra s'imputer les tristes conséquences qui pourront en résulter. » Après une telle déclaration, on ne pensa plus à partir; il ne fut plus question de la Sardaigne, et les esprits reprirent un peu de calme : mais ce ne fut pas pour long-temps; et bientôt commença cette longue et lamentable tourmente qui me reste à décrire.

CHAPITRE IV.

ARRIVÉE DES FRANÇAIS A FLORENCE. ILS ORDONNENT AU PAPE DE QUITTER LA CHARTREUSE. CIRCONSTANCES DU VOYAGE DE SA SAINTETÉ JUSQU'A PARME, ET DE SON SÉJOUR DANS CETTE VILLE. SON DÉPART POUR TURIN.

La descente d'un corps de Napolitains à Livourne, qui eut lieu, comme nous l'avons dit, à la fin de septembre de 1798, avait fourni un prétexte aux Français pour pénétrer aussi en Toscane. Le général Serrurier y était entré par Pistoie, et le général Miollis par Pietra Santa. Il était à craindre que le grand-duc, Ferdinand III, ne fût tout à coup chassé de ses Etats, et la Toscane transformée en république. Néanmoins les Français voulurent bien entendre à des négociations. Le grand-duc se chargea d'engager les Napolitains à évacuer Livourne; il promit de mettre dans cette place une garnison assez forte pour qu'on n'eût plus à craindre de pareilles surprises. Il s'obligea, de plus, par un article secret, à payer la somme de deux millions : ce qui explique la demande d'argent que fit alors le gouvernement toscan aux églises et aux riches propriétaires. Avant la fin de décembre 1798, le général

Nazelli, avec ses Napolitains, avait quitté Livourne, et vers le 11 janvier suivant, les républicains étaient sortis des terres du grand-duc. Mais ne voulant pas s'être mis inutilement en campagne, une partie de ces troupes alla s'emparer de Lucques. Le général Français s'annonça par une très-belle proclamation. Les habitans n'avaient rien à craindre. Ses soldats n'étaient venus que pour garantir tous les droits. Il avait ordre lui-même de protéger les personnes et les propriétés, de n'introduire aucun changement dans le gouvernement, et de faire respecter la religion. On ne devait donc concevoir aucune inquiétude. Toutefois un mois s'était à peine écoulé, que le général Serrurier ayant donné ordre au conseil de se réunir, s'y rendit dans un grand appareil militaire, déclara l'ancien gouvernement aboli, en créa un provisoire, et commanda de suivre pour le moment la constitution de la république Ligurienne. Pendant les six mois et demi que les Français occupèrent Lucques, ils surent si habilement se prévaloir de leur droit de conquête, qu'au jugement des bons Lucquois, ils tirèrent bien de leur petit pays, par voie de contributions et d'extorsions, environ trois millions d'écus (1). Outre le double avantage d'étendre leurs

(1) C'est-à-dire plus de quinze millions de francs. Il faut savoir que le petit État de Lucques a environ dix lieues de long sur huit de large. C'est dans ces étroites limites que les délégués du

domaines, et de satisfaire leur insatiable cupidité, les démocrates Français trouvaient dans la possession de l'Etat de Lucques, la facilité d'établir leurs soldats aux portes de la Toscane, pour y entrer quand il leur plairait. Bonaparte écrivait au Directoire le 20 juillet 1796 : « Dans la situation actuelle des affaires en Italie, il faut tâcher de ne se faire aucun nouvel ennemi, et attendre l'issue de la campagne, pour prendre un parti convenable aux vrais intérêts de la république. Certainement vous reconnaîtrez alors qu'il ne vous est pas avantageux de laisser le duché de Toscane au frère de l'Empereur; mais je désirerais que, jusqu'à ce moment, on n'en vînt à Livourne, à aucune menace, ni aucune détermination contre la cour de Toscane. » Ces paroles de Bonaparte n'étaient pas connues alors; mais il était assez clair, que dans la politique des républicains Français, la qualité de *frère de l'Empereur* était une raison plus que suffisante pour dépouiller un prince de ses Etats; et il ne fallait pas beaucoup de pénétration pour dire : Ce que les Français font aujourd'hui à Lucques, ils le feront demain à Florence si leur intérêt le demande.

Le 10 mars 1799, le Directoire de France adressa au conseil des Cinq-cents un message qui se terminait

Directoire trouvèrent moyen de recueillir une si abondante moisson, *sans préjudice de leur vertu.*

par les paroles suivantes : « Le Directoire exécutif vous propose, citoyens représentants, de déclarer la guerre à l'Empereur roi de Hongrie et de Bohême, et au grand-duc de Toscane. » Le conseil des Cinq-cents, ainsi que celui des Anciens, ayant accueilli la proposition du Directoire, la république Française fut en guerre ouverte avec ces deux souverains. Cette triste nouvelle parvint à Florence le 21 mars, et en même temps le gouvernement apprit d'une manière certaine, que des troupes républicaines étaient déjà parties de Bologne pour se porter sur la Toscane. Ferdinand et ses ministres en furent très-effrayés, et l'on informa tout le corps diplomatique du péril imminent qui menaçait le prince et tout son peuple. Une entrevue fut demandée au ministre de France, auquel on représenta la fidélité du gouvernement Toscan à observer tous les traités conclus avec la république Française; le droit qu'il croyait avoir, en conséquence, de compter sur la justice et la loyauté du Directoire, pour la continuation des relations amicales qui avaient existé jusqu'alors; enfin la disposition où était le grand-duc de donner de nouvelles garanties, si on le désirait, et de se soumettre même à des conditions plus onéreuses, pour conserver la paix avec la France. Le ministre Reinhard répondit froidement qu'il ignorait toutes ces nouvelles; qu'il ne lui était parvenu aucune instruction touchant l'arrivée des Français en Toscane, et que son séjour

en ce moment à Florence était une preuve qu'il parlait avec sincérité; qu'on pouvait cependant, pour mieux connaître l'état des choses, recourir au général Français qui commandait à Bologne; qu'il était prêt à donner un passeport à celui que le grand-duc choisirait pour cette mission. Le marquis Manfredini partit donc ce même jour pour Bologne, et bientôt il expédia un courrier extraordinaire à Florence, avec une lettre où il disait : qu'il avait été assez bien reçu à Bologne, mais qu'il était obligé de continuer son voyage jusqu'à Mantoue, où était le général en chef Scherer, parce que le général de division qui était à Bologne, n'avait pas de pouvoirs pour traiter. En attendant, ses premières démarches, tout ce qu'il avait pu voir et entendre, lui donnait lieu de croire que cet orage se dissiperait dans peu. Le contenu de cette dépêche, qui ne tarda pas à être connu dans Florence, et la nouvelle qui arriva dans le même temps, que les Français avaient suspendu leur marche sur les frontières du Bolonais, rassurèrent merveilleusement le peuple et le gouvernement. A la crainte la plus vive succédèrent les plus joyeuses espérances. On se félicitait mutuellement de l'heureuse cessation du péril; et le ministre des affaires étrangères du grand-duc notifia aux représentants des diverses puissances résidant à Florence, qu'ils pouvaient demeurer tranquilles à leur poste, attendu que l'invasion n'était plus à craindre, et que le marquis Manfredini

était autorisé à traiter de la paix avec le général en chef de l'armée française en Italie. C'est ainsi qu'à Florence on se livrait à la sécurité, tandis qu'en Lombardie les généraux Français signaient des proclamations pour la conquête de la Toscane.

Le 24 mars, qui cette année était le saint jour de Pâques, je vins de la Chartreuse à Florence avec Mgr Caracciolo, qui se rendit directement chez l'ambassadeur de Naples, le duc D. Nicolas di Sangro. Je voulus voir un peu la ville, et visiter une personne de ma connaissance. Me trouvant chez cette personne vers la fin du jour, elle sortit un instant sur un avis de sa servante, et rentra l'air triste et inquiet. Je lui demandai s'il était arrivé quelque chose de nouveau; elle me répondit : « Ce soir les Français seront en Toscane. » Et comme je la priais de me dire d'où lui venaient des nouvelles si contraires aux assurances données par le gouvernement, elle appela la servante, et lui fit répéter en ma présence ce qu'elle lui avait d'abord communiqué secrètement. J'appris donc de cette femme, qui avait un fils dans un corps de cavalerie du grand-duc, placé en observation sur les frontières de la Toscane et du Bolonais, qu'il s'était présenté sur ce point deux commissaires Français, qui avaient ordonné de préparer des vivres pour une division de l'armée républicaine qui allait entrer en Toscane. Le commandant du corps d'observation avait

envoyé un de ses cavaliers porter à Florence cette triste nouvelle; et ce militaire, après avoir remis sa dépêche, avait voulu, avant de retourner à son poste, voir sa mère, et lui raconter ce qu'il savait.

Je n'ai pas besoin de dire l'impression que fit sur moi cette annonce; je me rendis en toute hâte à la résidence de l'ambassadeur napolitain, pour rejoindre Mgr Caracciolo. Là étaient réunis Mgr Spina, le nonce Odescalchi, et plusieurs personnages distingués, entre autres le chevalier et prince François Serrati, secrétaire d'état du grand-duc. Tout le monde était joyeux, et l'on s'entretenait de l'accommodement qu'on espérait conclure avec la France : je pris sur moi de garder le silence pendant quelques minutes; puis tirant à part Mgr Caracciolo, je l'informai de ce que je venais d'apprendre. Il en fit part au nonce Odescalchi, qui le répéta de suite au prince Serrati, en me désignant comme l'auteur de la nouvelle. Serrati s'emporta, et, se tournant vers moi, il me dit, comme un homme offensé : « Monsieur l'abbé ne sait donc pas que je suis le ministre des affaires étrangères? Comment peut-il savoir ce que j'ignore moi-même? Si un tel fait était vrai, ne devrais-je pas en être instruit le premier? C'est un conte. » J'avoue qu'un pareil compliment me déconcerta un peu; je n'en fus pourtant pas si troublé, que je ne pusse répondre assez promptement au ministre: « La dépêche officielle de ce que je viens d'an-

noncer est déjà parvenue, ou parviendra incessamment à l'hôtel de Votre Excellence. » Je lui racontai en détail ce qui m'était arrivé. Il demeura muet, et plein de tristesse et de frayeur, il quitta la compagnie, qui se dispersa aussitôt.

Les Français étaient aux portes de Florence le lendemain 25 mars, et firent leur entrée dans cette ville vers les deux heures après midi. Ils déclarèrent prisonniers de guerre le peu de soldats qui s'y trouvaient en garnison, et le grand-duc resta entièrement à leur merci. Il n'y eut aucun mouvement parmi le peuple. La consternation était générale, et chacun, dès qu'il le pouvait, se retirait dans ses foyers, en gémissant sur les maux présents et sur ceux qu'on avait à craindre.

Dans la matinée du 26, le nombre des troupes françaises à Florence devint plus considérable, et vers une heure, nous vîmes, du haut de la montagne où est bâtie la Chartreuse, un détachement de cavalerie et d'infanterie se diriger vers le monastère. Il y avait en tout cinquante ou soixante soldats et deux officiers, commandés par un chef de bataillon qui n'eut pas plus tôt mis le pied à terre qu'il demanda d'être conduit auprès du Pape. On eut beau lui représenter que le pontife, qui relevoit d'une grave maladie, n'étoit pas disposé à le recevoir en ce moment, et le prier de communiquer à l'un des prélats ce qu'il avoit à faire savoir à Sa Sainteté, en l'assurant que sa commission seroit

fidèlement remplie : « Non, non, dit-il, il faut que ce soit moi qui parle au Pape ; tel est l'ordre du général Gaultier, notre commandant à Florence. Qu'on éveille le Pape, il dormira plus tard. » Il fallut donc prévenir Pie VI ; et l'on introduisit l'officier qui se mit à dire au saint Père : « J'ai avec moi un détachement de soldats qui doivent occuper cette demeure. Mais n'ayez aucune crainte ; c'est une mesure qu'a prise notre général pour la sûreté de votre personne. » Il paraissait avoir encore autre chose à dire ; mais le Pape l'interrompit par ces deux mots : C'est bien. Et se tournant du côté de la muraille, il eut l'air de vouloir se rendormir. L'officier fut donc obligé de s'en tenir à ce qu'il avait dit, et sortant de la chambre du Pape, il alla placer des cavaliers au bas de la montagne, puis il mit des fantassins à toutes les entrées de la Chartreuse, de manière qu'on ne pouvait se présenter nulle part sans rencontrer une sentinelle.

Le 29 mars, à la pointe du jour, le grand-duc Ferdinand III abandonnait Florence, accompagné de sa famille, et prenait la route de Bologne, escorté d'un détachement de troupes françaises. La politique de son cabinet avait été pleine de ménagements pour l'impérieuse république de France. Ce fut sans doute pour cela qu'en lui enlevant ses États et l'expulsant de son palais, on ne le priva point de sa liberté. Il lui fut permis de se retirer sur les terres de l'Empereur son

frère. Nous apprîmes le lendemain le départ de ce malheureux prince, et bientôt nous vîmes, non sans une grande inquiétude, arriver à la Chartreuse un officier français. C'était un général de brigade, qui, mené sur sa demande en présence du Pape, lui dit, sans autre préambule, « qu'il avait été arrêté et décrété qu'il se rendrait à Parme; qu'il devait donc se disposer à partir au plus tôt. » La réponse de Pie VI fut encore plus laconique : « A Parme? cela suffit. » Le général Français reprit la parole pour ajouter « que Gualtier, commandant la division venue en Toscane, désirait et voulait que le voyage se fît aussi commodément qu'il était possible; qu'il offrait même, si on le jugeait nécessaire, de fournir une escorte convenable pour que le départ pût s'effectuer en toute sûreté la nuit suivante. » Le Pape ne répliqua rien, et le général, après avoir fait un grand salut, se retira. Il repéta aux prélats, qui se trouvaient dans l'antichambre, l'ordre dont il était porteur (1). Ils le prièrent de con-

(1) Il est remarquable que les républicains de Rome surent bientôt que le Pape devait être relégué à Briançon, tandis que les personnes qui étaient auprès du Pape n'apprirent cette détermination qu'à Suze. Le *Moniteur* de Rome du 9 avril 1799 contenait le passage suivant : « On dit que le citoyen Pape est sur le point de partir pour Briançon. Quelques-uns prétendent pourtant que, vu la faiblesse de sa santé, cet ordre a été suspendu, et qu'il doit attendre la décision de son sort à Parme. »

sidérer que quelques heures ne pouvaient suffire pour les préparatifs d'un tel voyage; ils lui déclarèrent, de plus, qu'on manquait des fonds nécessaires, et qu'un délai de quelques jours, ou au moins de vingt-quatre heures, était indispensable. Le général paraissait sentir la justice de cette demande; mais il dit qu'il n'avait aucun pouvoir à cet égard, et qu'il fallait recourir au général en chef Gaultier, à Florence. On envoya donc aussitôt vers ce dernier, et les réclamations des prélats, appuyées par le chevalier Labrador, chargé d'affaires du roi Catholique auprès du grand-duc, furent d'abord accueillies de manière à laisser quelque espoir; mais bientôt on annonça que le Pape partirait à quatre heures du matin. A cette nouvelle, le pontife n'eut d'autre réponse que ces paroles qu'il avait si souvent occasion de répéter : « La volonté de Dieu soit faite ! » Nous nous mîmes donc à tout disposer pour le départ; le cardinal de Lorenzana s'occupa de réunir les fonds, et l'on n'omit aucune diligence pour se trouver prêt au moment désigné.

Vers les neuf heures du soir, nouveau message du général Gaultier : c'était pour avancer de deux heures le départ de Sa Sainteté, parce qu'il était à propos, disait-on, que le pontife et sa suite traversassent Florence avant l'aurore. En effet, deux heures du matin étaient à peine sonnées, qu'un capitaine Français nommé Mongen parut dans l'anti-chambre du Pape, et té-

moigna un grand empressement de partir. Pie VI, levé dès une heure, avait voulu, pour se préparer à ce douloureux voyage, entendre la sainte messe. Les religieux étant venus lui rendre les derniers devoirs de leur vénération filiale, il leur donna sa main à baiser, les remercia de leur bienveillante hospitalité, et les bénit affectueusement. Puis ayant pris son habit de voyage, il se tourna avec beaucoup de résolution vers les prélats, et leur dit : *Partons*. Il conservait toute la vigueur de son âme, au milieu des plus grandes infirmités. La paralysie lui avait ôté l'usage de ses jambes, et une partie de son corps était comme morte. Cependant il fut assez facile, à l'aide d'une chaise à porteurs, de le transporter de sa chambre à la voiture. Mais la difficulté fut de l'y faire entrer, et de le mettre à la place qu'il devait y occuper. Quatre de ses serviteurs les plus robustes l'essayèrent inutilement. Alors deux palefreniers montèrent dans la voiture, et prenant le Pape par les bras, ils le tirèrent à eux, en même temps que ceux du dehors l'élevaient et le soutenaient de leur mieux. Ses soupirs et ses gémissements faisaient assez connaître ce qu'il avait à souffrir durant cette opération, qui ne demanda pas moins d'une demi-heure. Un tel spectacle nous émut et nous attrendrit profondément. Le capitaine Mongen lui-même ne put le soutenir jusqu'au bout; il s'éloigna en attendant qu'on vînt l'avertir, et je puis assurer avoir vu des larmes couler des yeux

de plusieurs des militaires Français qui nous entouraient. Mgr Caracciolo et Mgr Spina, en costume de prélats, se placèrent vis-à-vis du pontife, et vers les trois heures après minuit nous quittâmes de la Chartreuse, le 28 mars 1799, et traversâmes Florence avant le jour.

Une personne de plus se joignit à nous pour ce voyage : ce fut le Père Jérôme Fantini, Trinitaire déchaussé, qui avait été, à Rome, confesseur ordinaire de Pie VI. Chassé par les républicains comme étranger, il se réfugia à Lucques sa patrie ; et lorsque le Pape fut transporté à la Chartreuse, il vint habiter Florence, d'où il se rendait souvent auprès du saint Père pour le confesser. Depuis, il l'accompagna toujours, et l'assista jusqu'à sa sainte mort. Nous devions, ce premier jour, gagner Maschere, à deux postes environ de Florence. La voiture allait doucement pour éviter toute secousse ; mais, malgré cette précaution, le Pape se trouva dans un état alarmant quand nous arrivâmes à Maschere. Il y avait dans cet endroit un château qui appartenait, je crois, à la famille Gérini de Florence, et où avaient été reçus récemment le roi et la reine de Sardaigne venant de Turin. On avait donc prié le propriétaire de ce château de vouloir bien permettre que Pie VI pût s'y reposer : mais il paraît que les ordres n'arrivèrent pas à temps ; car le gardien refusa de laisser entrer qui que ce fût sans une permission expresse de son maître. Il

fallut donc se contenter de l'auberge, où l'on conduisit le saint Père qui semblait près de rendre le dernier soupir. La difficulté qu'on avait éprouvée pour l'introduire dans la voiture, ne fut pas moindre pour l'en faire sortir. Tous les assitants étaient émus, et le capitaine Mongen, fort troublé, dit qu'il craignait bien que les médecins de Florence n'eussent dit vrai, lorsqu'ils avaient déclaré que, « suivant le cours ordinaire des choses, le saint Père ne pourrait arriver au terme de son voyage. » Mais Dieu, qui voulait donner dans sa personne un grand exemple de patience, prolongea sa vie. La nourriture, et le repos qu'il prit ce jour et toute la nuit suivante, lui rendirent quelque force (1). On se remit donc en route le 29, et l'on alla jusqu'à un village du territoire Bolonais, nommé Scaricalasino. Là se trouva un petit couvent désert, où l'on prépara un logement pour Sa Sainteté.

(1) L'éditeur italien cite ici, sur le passage de Pie VI à Maschere, une inscription latine de Morcelli, que nous croyons devoir conserver :

V. Kal. apr. an. MDCCIC. Pius VI. Pont. Max. sacri. Principatus. anno XXV. quem. de. ecclesia. catholica. bene. merentem. immissi. satellites. urbis. complexu. avulsum. regnoq. spoliatum. post. Senense. et. Florentinum. exilium. obsidem. christiani. nominis. in. Galliam. abripiebant. de. via. languens. in. fundo. Geriniano. pernoctavit. accolisque. frequentibus. benè. precatus. virtutis. constantiæque. suæ. exemplum. reliquit.

Le 3o, nous partîmes pour Bologne. Cette journée fut très-fatigante pour le saint Père. En passant les Apennins, alors couverts de neige, son esprit paraissait battre la campagne ; il parlait de fleuve rapide, de mer agitée, de vaisseaux à la voile. En descendant le revers de ces montagnes, il n'avait pas la force de se soutenir, et il fallait que les prélats placés en face de lui tinssent les mains appuyées sur sa poitrine, pour l'empêcher de tomber sur eux.

Nous étions à trois milles environ de Bologne, quand le capitaine Mongen reçut ordre du général commandant cette ville, de retenir le Pape à la Villa Gambera jusqu'à la fin du jour. On fit observer au capitaine le besoin qu'avait le Pontife languissant d'arriver au plus tôt dans la ville, où l'on devait s'arrêter. Il le sentait lui-même ; il se rendit à Bologne pour en conférer avec le commandant : celui-ci lui dit que la mesure qu'il avait prise était un témoignage d'égards et de respect pour Pie VI, auquel il voulait éviter ce qui était arrivé peu auparavant au grand-duc de Toscane. Ce malheureux prince, en traversant cette ville, avait été grossièrement insulté par le peuple. Cependant Mongen crut que la ville n'était pas si mal disposée à l'égard du Pontife ; et pour mieux s'en assurer, il convint avec le commandant de faire entrer d'abord dans Bologne une voiture de la suite du Pape, accompagnée d'une partie des dragons Français qui nous escortaient. Les Bolonais

crurent que c'était le saint Père qui entrait ; et loin de se porter à aucun acte ou parole offensante, ils se montrèrent paisibles et respectueux, et beaucoup même s'agenouillant, demandaient la bénediction. Toute crainte étant dissipée, Pie VI vint lui-même dans la ville avec les deux prélats et le capitaine. Les rues par où il passa étaient pleines de peuple qui accueillit le vénérable exilé avec tous les égards qui lui étaient dus. Le Pape descendit au collége des Espagnols, habitation vaste et commode, qui ne comptait alors que deux élèves de cette nation, au lieu de vingt-quatre qu'elle devait contenir. Le recteur, qui avait été averti par le cardinal de Lorenzana, heureux de posséder un tel hôte, lui prodigua tous les soins qui furent en son pouvoir (1).

Le cardinal Gioanetti ne tarda pas à se présenter au collége, pour offrir ses hommages et ses services au

(1) Ce collége de nobles Espagnols fut fondé par le célèbre cardinal Albornoz dans le XIV[e] siècle. On voit dans l'*Histoire de la Littérature italienne*, de Tiraboschi, que ce collége eut aussi l'honneur de loger un des plus grands saints de ces derniers temps, Ignace de Loyola. On lit en effet dans la vie de ce saint, par Bartoli, que lorsqu'il traversa l'Italie en 1535, pour se rendre à Venise, il entra à Bologne tout trempé d'eau, et couvert de boue, parce qu'il était tombé dans les fossés de cette ville. Après avoir demandé l'aumône dans les rues les plus fréquentées sans recevoir la plus petite pièce de monnaie, « il fut recueilli par la charité de quelques Espagnols, qui ont en ce lieu un riche collége, et il resta une semaine au milieu d'eux pour se guérir de la fièvre et de douleurs d'estomac. »

saint Père. La musique militaire vint par honneur jouer quelques airs sous les fenêtres du pontife. Un détachement de soldats garda le collége, et en interdit l'entrée à grand nombre de personnes qui désiraient beaucoup d'approcher du saint Père. Quelques-unes néanmoins parvinrent à s'introduire, et entre autres le cardinal Caprara. Mais Pie VI, exténué de fatigue, ne put les recevoir. Le cardinal Caprara dit qu'il reviendrait le lendemain matin. Pie VI, l'ayant su, lui fit dire qu'il le dispensait de prendre une seconde fois cette peine. Il avait déjà donné à cette Éminence une semblable marque de mécontentement; car je me rappelle très-bien qu'étant de retour à Rome, en 1796 ou 97, de je ne sais trop quel endroit, le cardinal attendit long-temps une audience particulière de Pie VI, et ne l'obtint qu'après l'avoir sollicitée trois fois (1).

(1) Il paraît que Pie VI n'avait pas bonne opinion du caractère du cardinal Caprara, et qu'il n'avait pas été content de la manière dont il s'était conduit dans sa nonciature de Vienne. Ce cardinal passait généralement pour avoir beaucoup de politique mondaine, mais peu de prudence et de fermeté évangélique. Si Pie VII l'envoya en 1801 légat *à latere* en France, ce ne fut que sur la demande expresse de Bonaparte. Une personne attachée à la légation disait, que lorsqu'on exhortait le cardinal à montrer plus d'énergie avec le consul et ses ministres, il répondait : « Ces messieurs sont comme du verre qui se rompt au premier choc. » (*Ed. ital.*) Le cardinal Pacca, dans ses Mémoires historiques, appelle sa légation en France, *malheureuse et funeste; la malaugurata e funesta legazione del cardinal Caprara in Francia.*

Le capitaine Mongen, témoin lui-même de l'état déplorable où la fatigue du voyage avait mis le Pontife, convint sans peine avec les prélats qu'il pourrait demeurer à Bologne tout le jour suivant. Mais deux heures au plus s'étaient écoulées, qu'il revint précipitamment au collége, déclarant que des circonstances imprévues et d'une haute importance l'obligeaient à révoquer ce qu'il avait d'abord accordé. Le commandant de place venait de lui apprendre que les Autrichiens étaient vainqueurs. Schérer, général en chef des Français, était contraint de se retirer. Bologne n'avait pas de garnison, et il fallait absolument que le Pape se remît en route le lendemain matin (1). Nous partîmes donc le lendemain 31 mars pour Modène. Pie VI, après avoir, suivant son usage, entendu la sainte messe, reçut le recteur avec ses deux élèves, et quelques Bolonais auxquels on permit d'entrer; puis, accompagné du cardinal Gioanetti, il fut porté à sa voiture, où on le plaça avec moins de difficulté que les jours précédents, grâce à une invention dont on s'avisa en arri-

(1) Le jour même que Pie VI entra à Bologne, le général Kray, qui avait déjà obtenu plusieurs avantages sur les Français, les battit près de Vérone; et le 5 avril, il remporta une nouvelle victoire si décisive à Isola della Scala, que les républicains reculèrent jusque derrière l'Adda. Dans le même temps, l'archiduc Charles avait défait le général Jourdan à Stokach, et l'avait obligé de repasser le Rhin. (*Ed. ital.*)

vant à Bologne. On fit faire une espèce de pliant en cuir auquel on adapta plusieurs courroies ; deux des serviteurs du Pape y passant leurs bras, prenaient ainsi cette espèce de siége sur leurs épaules : on y plaçait Pie VI, que ceux qui le portaient retenaient encore par le milieu du corps ; deux autres personnes avaient soin de la tête et des pieds. De cette manière l'auguste voyageur n'eut plus autant à souffrir pour quitter et reprendre sa voiture.

Quoique le temps fût pluvieux, il y eut une grande affluence de peuple pour assister au départ du saint Père. Le long de la route on voyait les habitants de la campagne accourir de tous côtés, et malgré l'eau et la boue, se mettre à genoux pour recevoir la bénédiction pontificale. Aux portes de Modène, des groupes de gens s'approchant de la voiture du Pape, le regardèrent d'un air moqueur ; plusieurs même se permirent des paroles insultantes. Pie VI, à l'exemple de son divin maitre, souffrit en silence ; mais le capitaine Mongen, indigné, tira son sabre, et aidé de quelques-uns de ses dragons, dispersa cette troupe insolente.

Deux nobles Modénais, Carandini et Livizzani, faisaient alors partie du sacré collége, et l'on avait espéré que le Pape pourrait être reçu dans l'un des deux palais habités par leurs familles. Mais la crainte des républicains ne le permit pas. Il fallut donc descendre à une auberge qui se trouve près des portes de la ville, et

où le cardinal Livizzani, qui était en ce moment à Modène, avait fait préparer tout ce qui était nécessaire pour Sa Sainteté et les personnes de sa suite. Le cardinal y vint lui-même, ainsi que l'évêque de Modène, présenter ses hommages au saint Père. Il était en habit court ecclésiastique, sans aucune marque de sa dignité. Il dit que ces messieurs de la commune, qu'on appelait alors municipaux, lui avaient défendu de porter non-seulement les bas rouges, mais même le bonnet de cardinal.

Au commencement de la nuit, lorsque nous songions à prendre du repos, nous entendîmes tout à coup, de l'intérieur de la ville, un bruit tumultueux qui s'avançait rapidement vers l'auberge que nous occupions. Ce n'étaient pas des voix distinctes, mais des hurlements, des cris effroyables. Le Pape, réveillé par ce bruit, en fut grandement troublé; et nous étions tous dans la consternation, en pensant avec épouvante à ce qui pouvait arriver. Mais quelques bons habitants de Modène vinrent aussitôt nous tranquilliser, en nous apprenant que ce tumulte ne concernait aucunement le Pape, et n'avait pour objet qu'une vaine dispute de théâtre. Le peuple voulait qu'on jouât une comédie où étaient représentées les cérémonies de la synagogue, et les mandataires du peuple souverain ne voulaient pas le permettre. Telles étaient l'origine et la cause de tout ce vacarme. Je ne sais qui finit par l'emporter;

ce que je puis dire, c'est que les clameurs et l'agitation cessèrent bientôt dans la partie de la ville que nous habitions (1).

Pour ménager les forces du Pape, il avait été réglé avec Mongen que le jour suivant on ne passerait pas Reggio. On avait donc prévenu l'évêque de cette ville, Mgr François-Marie d'Este, qui déjà disposait tout dans son palais pour recevoir dignement le vicaire de Jésus-Christ. Mais des personnes prudentes nous avertirent qu'il y

(1) Voici comment le fait est raconté par l'éditeur Italien : « Il était arrivé à Modène une troupe de comédiens qui avaient joué à Ferrare une comédie intitulée : *Le Mariage hébreu, ou la Synagogue*. Les Juifs de Modène eurent assez de crédit pour s'opposer à la représentation de cette pièce. Mais un certain nombre de citoyens voulaient absolument qu'elle fût jouée ; et la veille de l'arrivée du Pape, ils l'avaient vivement réclamée. « Depuis la » révolution, disaient plusieurs d'entre eux, on a vu sur la scène » des acteurs travestis en pontifes, en cardinaux, en prélats, en » religieux et religieuses ; pourquoi ne pourrait-on pas les y voir » habillés en rabbins ? » Les comédiens ne purent ce jour-là achever leurs rôles ; et un municipal, qui parut sur la scène, pérora inutilement pour calmer l'effervescence des esprits. Mais le plus fort du tumulte était malheureusement réservé pour le lendemain. A la porte du théâtre, qui n'était pas très-éloigné de l'auberge où demeurait Pie VI, et dans quelques rues adjacentes, le peuple était extrêmement animé, et criait à tue-tête : *La Synagogue ! la Synagogue !* L'officier français, commandant de place, nommé Manville, ordonna aux gardes nationaux de sortir du théâtre, et de se ranger en bataille sur la place ; mais ceux-ci refusèrent d'obéir, en disant qu'ils ne voulaient pas tirer l'épée contre leurs concitoyens. Un détachement de soldats Français, en croi-

avait à Reggio de chauds partisans de la liberté et de l'égalité, qui s'étaient déchaînés avec fureur contre le duc Hercule III. Cet avis et la considération de ce qui était arrivé à Modène, où les esprits passaient pour être beaucoup plus modérés et plus tranquilles, firent prendre le parti d'aller tout d'une traite de Modène à Parme.

On fit savoir à Mgr d'Este le changement de réso-

sant la baïonnette, essaya de dissiper les mutins. Cette démonstration exaspéra le peuple ; et un certain nombre, criant : *Aux armes, patriotes!* coururent au quartier Saint-Vincent pour s'emparer des fusils. Ils devaient, dans ce trajet, passer tout près de l'endroit où se trouvait le Pontife, et de là ce bruit qui sembla s'approcher rapidement de l'auberge. Heureusement, la promptitude de ceux qui gardaient le quartier Saint-Vincent à en fermer les portes, et les remontrances pacifiques des chefs de la garde nationale, prévinrent les tristes événements qui étaient à craindre, si ces furieux étaient parvenus à se saisir des armes. Dans cet intervalle, le général de division d'Almanse s'était rendu au théâtre avec son état-major, et craignant que ce mouvement ne fût dirigé contre la république, il menaça, si le peuple ne rentrait dans l'ordre, d'écrire au général en chef de l'armée d'Italie, pour qu'il envoyât un corps de troupes contre Modène, et de déclarer la ville en état de siége. Mais lorsqu'il sut positivement de quoi il s'agissait, il se radoucit, et ordonna à un major de la garde nationale d'annoncer au peuple que la comédie désirée serait représentée, pourvu qu'elle ne contînt aucun principe contraire à ceux de la république. Le peuple répondit à cette annonce en criant : « *Vive le général! Vive la république!* » et le calme se rétablit au théâtre et dans les rues de la ville. Le peuple souverain fut satisfait. La pièce examinée, on n'y trouva rien de contraire aux grands principes de la république ; et les 2 et 3 avril, on joua *la Synagogue*. (*Ed. ital.*)

lution; et nous quittâmes Modène de bonne heure, afin d'éviter tout rassemblement. La pluie nous prit hors des murs; mais quand nous atteignîmes Reggio, elle tombait par torrents. Nous tournâmes la ville; et quand nous eûmes regagné la grande route, nous rencontrâmes deux ecclésiastiques qui attendaient avec une voiture. Ils avaient été envoyés par Mgr d'Este pour complimenter le saint Père, et l'inviter à venir prendre quelque repos dans la maison canoniale d'une église voisine, où le bon évêque s'était déjà transporté (1). L'offre fut acceptée, et le prélat, comme tous ceux qui étaient auprès de lui, reçurent Pie VI, qui s'arrêta en cet endroit environ deux heures.

Avant de quitter Modène, on avait demandé au capitaine Mongen, s'il avait des instructions sur la demeure que devait occuper le saint Père à Parme, ou s'il savait que le gouvernement eût averti le duc de faire à cet égard les dispositions nécessaires. Le capitaine répondit qu'il était uniquement chargé de conduire le pontife en cette ville, et de s'assurer qu'il y resterait jusqu'à nouvel ordre ; que les prélats étaient donc libres de choisir l'habitation qui leur conviendrait. Mgr Spina écrivit aussitôt à l'abbé du vaste monastère de Saint-Jean-l'Évangéliste, pour le prier

(1) Cette église, à environ deux milles de Reggio, s'appelle Pieve della Modolena.

de vouloir bien donner asile au Pape et aux personnes de sa suite. Cet abbé et tous ses religieux étaient assurément remplis de vénération et de dévoûment pour le vicaire de Jésus-Christ, comme ils l'ont bien prouvé pendant tout le temps que Pie VI passa au milieu d'eux. Ils avaient le plus grand désir de le posséder dans le monastère. Toutefois, n'ayant point été prévenus de son arrivée par le gouvernement, comme ils l'avaient été de celle des princes de Savoie, ils furent d'abord surpris et embarrassés, et ne savaient trop comment répondre à Mgr Spina. Il fut enfin résolu que l'abbé informerait le marquis Venturi, ministre du duc, de la lettre qu'il avait reçue, et lui demanderait ce qu'il devait faire. Venturi déclara qu'il ne pouvait, en ce moment, donner aucune réponse, parce qu'il ne lui était parvenu du gouvernement Français, relativement au saint Père, aucun avis officiel ou confidentiel; qu'il se trouvait ainsi dans la nécessité de recourir au duc pour avoir une décision, et que les religieux, en attendant qu'elle leur fût notifiée, devaient s'abstenir de tous préparatifs. Ferdinand était alors à Colorno; et quoique ce lieu ne soit pas très-éloigné de Parme, il fallut pourtant quelques heures pour que le ministre pût s'y rendre, conférer avec le prince et revenir. La première voiture du Pape étant arrivée, ne fut point admise dans le monastère, attendu qu'on ne savait pas encore quelle était l'intention du duc. Les religieux

s'excusèrent avec beaucoup de politesse, en disant qu'on ne pouvait tarder à connaître la volonté du gouvernement. En effet, l'abbé fut bientôt averti qu'il pouvait recevoir le Pape et toutes les personnes de sa suite; le duc envoya même une personne de confiance à l'abbé, pour lui recommander, ainsi qu'à ses religieux, l'illustre voyageur, et l'assurer que tout ce qu'il ferait pour le pontife, il le tiendrait comme fait à lui-même. Cependant, lors du passage des princes de Sardaigne, on avait fourni du palais de Ferdinand, les meubles qui manquaient au monastère. Il parait qu'on n'osa point avoir la même attention pour Pie VI. Les meubles furent prêtés par des personnes pieuses de la ville, et les religieux firent tant de diligence que tout était prêt avant l'arrivée du Pape.

Le bruit de cette arrivée s'était répandu dans la ville; et, quoique la pluie n'eût pas discontinué de tomber toute cette journée du 1er avril, une grande partie de la population ne laissa pas de sortir de Parme pour se porter au-devant du pontife. Depuis l'entrée de la ville jusqu'au monastère, les rues étaient encombrées de monde, et la voiture du Pape ne pouvait avancer que très-lentement. Les bons Parmesans imploraient pieusement la bénédiction pontitificale; mais Pie VI était si faible, qu'il ne pouvait pas même lever les bras. L'abbé et tous ses religieux le reçurent à la porte du monastère, et le conduisirent jusqu'à son appartement. De son

côté, le capitaine Mongen se rendit auprès du ministre Venturi, et lui dit qu'il remettait le Pape entre les mains du gouvernement, qui en demeurait responsable envers la république Française. Venturi, comme pour donner au Pape une garde d'honneur, plaça à la porte du monastère des soldats Parmesans, qui ne laissaient entrer que des personnes connues ou d'un rang élevé.

Le 2 avril, Pie VI fut visité par le duc de Parme. Le prince se prosterna et baisa les pieds du pontife; et, après s'être entretenu quelque temps en particulier avec Sa Sainteté, il se prosterna de nouveau en se retirant (1). A son exemple, le ministre Venturi, l'envoyé d'Espagne, les gentilshommes et officiers Parmesans qui étaient dans l'antichambre, rendirent leurs hommages au saint Père. Mongen était aussi présent, bien empêché de sa personne : témoin de ce qui se passait, il ne savait quel parti prendre; il s'agitait, se tournait à droite et à gauche, et montrait assez, par tous ses mouvements et par l'expression de sa figure, la gêne qu'il éprouvait. Pie VI s'en aperçut, et le fixa un instant; ébranlé et vaincu par ce regard, Mongen se prosterna à son tour; et, tout ému, baisa trois ou quatre fois les pieds du Pape. A dire vrai, ce capitaine et ses dragons ne nous avaient donné aucun sujet

(1) C'est celui qui eut Condillac pour précepteur. Il fut meilleur que les principes dont on avait voulu faire la base de son éducation.

de plainte durant toute la route; nous les avions toujours trouvés honnêtes et respectueux. Mgr Spina, qui remplissait alors les fonctions de majordome, crut donc devoir leur accorder une gratification. Mongen avait vu à Parme un beau cheval dont il avait grande envie; on l'acheta pour lui en faire présent. Les vingt dragons de l'escorte reçurent leur pour-boire en argent, et ils s'en retournèrent fort contents à Florence.

Le même jour se présenta la duchesse avec la princesse sa fille, qui se voua depuis au service de Dieu, dans l'ordre des Ursulines. Cette visite fut bientôt suivie de celle du célèbre évêque de Parme, Mgr Adeodat Turchi (1). Nous eûmes quelques jours de repos et de consolation. La santé du Pape s'améliorait d'une manière sensible. Le cardinal de Lorenzana, arrivé de Florence, venait tous les jours au monastère; Mgr Turchi n'était pas moins assidu auprès du saint Père, et Pie VI dit plusieurs fois qu'il aimait singulièrement à s'entretenir avec ce digne prélat. Le duc ne s'en tint pas à sa première visite. Enfin, grand nombre de personnes

(1) Turchi a été un des plus illustres évêques d'Italie vers la fin du dernier siècle. D'abord religieux, puis provincial dans l'ordre des Capucins, il se fit connaître par sa piété, sa sagesse et son talent pour la chaire. Le duc Ferdinand lui confia l'éducation de ses enfants, et il sut leur inspirer l'amour de la vertu. La princesse Marie Thérèse, qui se maria avec un prince de Saxe, fut un modèle de piété jusqu'à sa mort, arrivée en 1806. Ses sœurs, Marie-Antoinette et Marie-Caroline, embrassèrent la vie

distinguées par leur mérite ou leur naissance, et plusieurs d'entre les religieux, se succédaient pour faire leur cour à Sa Sainteté. Mgr Spina fut choisi pour remplacer le nonce Odescalchi resté à Florence ; je fus moi-même chargé du travail de la secrétairerie. Nous pouvions correspondre avec les nonces Apostoliques par l'entremise du chargé d'affaires d'Espagne. On continuait d'accorder avec une prudente réserve des indults, des dispenses et autres grâces spirituelles.

Enfin, tout, dans ces premiers jours, allait à peu près aussi bien qu'il nous était permis de le désirer. De nouvelles inquiétudes survinrent bientôt. Le Pape retomba dans un état de langueur ; il n'avait plus que quelques heures de bonnes dans la matinée, après quoi il ne pouvait plus ni parler ni se tenir assis.

Dans la nuit du 10 avril, arriva à Parme un courrier militaire, qui vint droit au monastère de Saint-Jean,

religieuse ; et leur frère Louis, qui devint roi d'Etrurie, annonçait d'heureuses dispositions, qu'une faible santé et une mort précoce ne lui permirent pas de développer. Turchi, nommé à l'évêché de Parme, en 1788, remplit tous les devoirs d'un pasteur zélé : il prêchait la parole de Dieu à son peuple, et visitait les parties les plus éloignées de son diocèse. Il a laissé grand nombre d'homélies et de sermons où l'on trouve une instruction solide et une éloquence douce et persuasive. La perte inattendue de l'infant don Ferdinand, et de celle de don Louis lui-même, le pénétrèrent de douleur. Il ne leur survécut pas long-temps, et mourut le 25 août 1803. La *Biographie universelle* contient une bonne notice sur cet estimable prélat.

pour remettre au capitaine Mongen une dépêche du général en chef des Français en Italie. Quand il apprit que cet officier était retourné à Florence, il se mit dans une terrible colère, proféra plusieurs blasphèmes, et, quoiqu'il plût à verse, il prit sur-le-champ la route de Toscane. Le 13 avril, de très-grand matin, Mongen se présenta au monastère, demandant à parler de suite aux prélats pour une communication très-importante. Il était si pressé et si impatient, que, sans vouloir entendre au moindre délai, il entra brusquement dans la chambre de Mgr Spina, à moitié habillé, et lui signifia, d'un ton impérieux, que le Pape devait être transféré de Parme à Turin, et qu'il fallait partir dans deux heures. Tel était l'ordre du général en chef de l'armée d'Italie, conformément aux instructions du Directoire exécutif. Le général en chef lui avait enjoint de n'écouter aucune représentation qui tendît à retarder tant soit peu le voyage; et, pour l'accélérer, il était autorisé à requérir l'aide de la force armée, et à prendre, s'il en était besoin, les chevaux de la poste. En vain, Mgr Spina voulut lui exposer la situation affligeante où se trouvait le Pape depuis plusieurs jours. Mongen semblait un furieux sur lequel la raison n'a aucune prise. Il protesta en termes grossiers, qu'il ne pouvait et ne voulait admettre aucune excuse, et qu'il allait, à l'instant même, s'adresser au gouvernement de Parme, pour que les ordres de la république Française fussent

promptement exécutés. En effet, il fut trouver le ministre Venturi, auquel il apprit les motifs de son retour à Parme, et la décision relative au départ subit du Pape. « Cette mesure, ajoute-t-il, est commandée par les événements de la guerre; et si elle éprouvait des obstacles, je déclare que le duc en répondrait à la république Française. Parme et Plaisance seraient traitées par notre armée comme des villes ennemies. Il suffirait même, pour s'attirer ce traitement, que le duc ne coopérât pas, en cas de besoin, au prompt éloignement de Sa Sainteté. »

Très-effrayé de ces menaces, le marquis Venturi manda aussitôt aux prélats, que la tranquillité et la sûreté de l'État dépendant du départ du Pape dans le délai prescrit par le commissaire, il se voyait dans la pénible nécessité de leur déclarer qu'ils devaient se disposer à ce départ. Il les avertissait qu'il avait donné des ordres pour qu'on tînt prêt le nombre de chevaux suffisants pour la voiture du Pape et celles de sa suite; et il demandait l'indication des lieux où l'on comptait s'arrêter sur le territoire du duc, afin que les gouverneurs prévenus pussent offrir à Sa Sainteté et aux personnes qui l'accompagnaient des logements convenables. Le même ministre adressa un rapport au prince à Colorno. Pour nous, dès le moment où Mongen nous signifia de partir, nous vîmes bien qu'il fallait s'y résigner, et nous commençâmes nos préparatifs.

Cependant personne n'avait encore osé troubler le sommeil du Pape, pour lui annoncer cette triste nouvelle ; mais lorsque le ministre Venturi se fut prononcé, on crut ne pas pouvoir attendre plus long-temps. On ne parla d'abord à Pie VI ni de Mongen, ni de Venturi. On lui dit seulement que les autorités Françaises voulaient qu'il s'éloignât de Parme, afin de ne pas se trouver au milieu du théâtre de la guerre. Mais malgré ces précautions, cet infortuné pontife fut si frappé en apprenant, d'une manière aussi soudaine, qu'il était condamné à reprendre de nouveau son douloureux voyage, que tout son corps parut dans un état convulsif. Il demeura quelque temps sans répondre ; puis il dit d'une voix faible et tremblante, qu'il se sentait fort mal, et qu'il ne pouvait et ne voulait point partir. On essaya de vaincre sa résistance par quelques raisons. Il garda le silence, et comme on insistait, il parut ne le supporter qu'avec peine. Mgr Spina se rendit promptement à Colorno, pour représenter au duc le péril imminent auquel on allait exposer le Pape, et le prier d'employer sa médiation pour que le départ fût différé de quelques jours. Ferdinand fondit en larmes, et pour toute réponse, montra au prélat le rapport qu'il avait reçu de son ministre. Mgr Spina, voyant qu'il ne pourrait tirer de ce bon, mais faible prince, autre chose que des larmes et des soupirs, se hâta de revenir à Parme auprès de Pie VI.

Le 13 avril était un jour de marché, qui attire à Parme grand nombre d'habitans des campagnes environnantes. Le bruit se répandit parmi cette multitude, que les Français voulaient à toute force faire partir le Pape, malade et souffrant. Des murmures s'élevèrent contre la conduite inhumaine et barbare que l'on tenait envers le vicaire de Jésus-Christ. En peu de temps la place sur laquelle est situé le couvent, et les rues qui y conduisent, furent remplies d'une foule de peuple. On disait tout haut qu'il fallait s'opposer au départ du Pape. Le capitaine Mongen, qui dans ce moment revenait au monastère, entendit, en traversant cette foule, certaines paroles qui lui causèrent quelque frayeur. Cependant, conservant toujours un air assuré, il demanda si tout était disposé pour le départ. On lui répondit que les prélats et ceux qui devaient les suivre étaient prêts, mais que le Pape, accablé d'un redoublement de maladie, s'était trouvé dans l'impossibilité de quitter le lit; et on l'invita à se convaincre de la vérité par ses propres yeux. La vue du peuple qui entourait le monastère avait suffi pour le rendre un peu plus traitable. Il s'excusa, en disant qu'il n'agissait point de son propre mouvement, qu'il ne faisait qu'exécuter des ordres supérieurs, commandés par les circonstances; et quoiqu'il eût protesté, quelques jours auparavant, qu'il n'écouterait aucune des raisons qu'on voudrait lui alléguer pour retarder le voyage, il con-

sentit pourtant qu'on appelât d'habiles médecins, pour examiner et décider si le saint Père pouvait quitter Parme. On envoya donc chercher deux des meilleurs médecins de la ville. Ils se rendirent avec Mongen dans la chambre de Pie VI, et en présence des prélats et de quelques autres personnes, ils lui tâtèrent le pouls, et le trouvèrent mauvais. Pour mieux juger de l'état de faiblesse et d'épuisement du Pape, ils soulevèrent les couvertures du lit, et virent un corps si maigre, si décharné, et tellement exténué par la maladie, qu'ils crurent qu'on ne pouvait pas même actuellement essayer de le transporter d'une chambre à une autre (1). Mongen dit aux médecins que s'ils voulaient mettre leur décision par écrit, il ne ferait pas difficulté de se rendre au quartier-général des Français, pour traiter l'affaire avec le général en chef, à qui seul

(1) L'illustre auteur des *Mémoires historiques* sur les démêlés de Pie VII avec Bonaparte a rappelé ce fait, qu'il suppose s'être passé à la Chartreuse de Florence. « On conduisit, dit-il, le Pape à son appartement, le même qui dix ans auparavant avait reçu son immortel prédécesseur. En entrant dans cette chambre, je sentis se réveiller dans mon cœur tous mes sentiments de reconnaissance et d'attachement pour ce grand Pontife, mon bienfaiteur. Je m'approchai du lit préparé pour Sa Sainteté, et qui avait également servi à Pie VI; et il me sembla, en ce moment, voir les impitoyables commissaires du Directoire français lever violemment les couvertures de ce lit pour examiner si ce vénérable vieillard était dans un tel état de faiblesse et d'épuisement

il appartenait de révoquer ou de modifier les ordres qui concernaient le saint Père. Les deux docteurs rédigèrent aussitôt leur attestation; ils la signèrent, et la confirmèrent par serment. Elle fut aussi souscrite par le cardinal de Lorenzana, ambassadeur du roi Catholique près Sa Sainteté, par le résident d'Espagne auprès du duc de Parme, et par le ministre Venturi. Quand Mongen eut cette pièce entre les mains, il dit qu'il n'avait point d'argent pour le voyage, et qu'il lui fallait au moins vingt sequins (1). On les lui remit aussitôt, et il sortit du monastère en disant qu'il partait pour le quartier-général; mais bientôt nous apprîmes qu'il se promenait de côté et d'autre dans la ville. On le manda pour lui reprocher son peu de fidélité à tenir sa promesse. Il répondit, sans se déconcerter, qu'il ne sortirait point de Parme, que la police n'eût obligé son aubergiste à lui restituer, en nature ou en valeur équivalente, une montre qu'il prétendait qu'on lui avait

qu'il ne pût, comme le disaient les médecins, se mettre en route sans un danger prochain de succomber. » On voit que le récit du cardinal diffère un peu de celui de M. Baldassari. Un écrivain plus récent a présenté le même fait ainsi qu'il est rapporté dans les *Mémoires historiques*. Mais peut-être jugera-t-on que l'auteur de l'histoire de la captivité de Pie VI, qui raconte des événements dont il a été témoin oculaire, doit ici l'emporter. Nous remarquons que le récit de M. Guillon sur ce point, dans ses *Martyrs de la foi*, est conforme à celui de M. Baldassari.

(1) Environ 240 francs.

volée dans sa chambre. Comme on voulait lui ôter tout prétexte, on lui donna la somme qu'il demandait pour sa montre; et il nous quitta de nouveau, en assurant qu'il allait sur-le-champ se mettre en route.

Cependant le rassemblement devenait de plus en plus considérable. Le gouvernement, craignant quelque désordre, s'avisa d'envoyer sur la place et dans les rues voisines, des ecclésiastiques et des séculiers respectables, pour annoncer au peuple que le Pape ne partirait pas, que c'était une chose convenue avec le commissaire Français. Plusieurs n'ajoutèrent pas grande foi à ces paroles, et étant entrés dans le monastère malgré la sentinelle, ils nous demandèrent si ce qu'on venait de leur dire était vrai. Nous leur certifiâmes que le commissaire républicain avait paru convaincu que le Pape ne pouvait se déplacer, et que ce même commissaire se rendait à l'heure même au quartier-général des Français, pour plaider la cause de Sa Sainteté. Après une déclaration si formelle, la multitude se calma et se dissipa bientôt. Mais tandis que nous supposions Mongen en route vers le camp des républicains, il était allé voir le commandant de place que les Français avaient à Parme, et là, apprenant les rapides progrès de l'armée impériale, il changea subitement d'avis, et il revint lui-même annoncer aux prélats qu'il fallait absolument que le saint Père quittât Parme le lendemain matin. En vain on lui rappela les promesses qu'i

avait faites quelques instans auparavant. Il répliqua aussitôt que les circonstances avaient tout à coup tellement changé, qu'il ne pouvait plus se transporter au quartier-général de l'armée Française, sans s'exposer au mécontentement du général en chef et du Directoire même. Quant aux vingt sequins qu'il avait reçus pour les frais du voyage, et au prix de la montre, qui pourtant lui avait été restituée par la police, qui l'avait retrouvée chez une femme de mauvaise vie, l'honnête capitaine n'en dit mot, et garda tout pour lui.

Cependant le ministre Venturi députa plusieurs personnes aux prélats, pour les engager à se conformer aux ordres de Mongen. Puis craignant que le Pape n'opposât quelque résistance, il vint lui-même dans la soirée au monastère. On le conduisit auprès de Pie VI, qui n'avait point quitté le lit de la journée. Le ministre représenta au saint Père le malheur des circonstances, qui obligeaient de se soumettre à des mesures affligeantes, si contraires aux vœux de tous les gens de bien. Le plus triste avenir, ajouta-t-il, était réservé au duc de Parme, si Sa Sainteté ne consentait à s'éloigner de cette ville. Les Français, comme ils en avait menacé, occuperaient militairement toutes les provinces Parmesanes, le gouvernement serait renversé, le prince banni, et l'on perdrait en un instant le fruit de tant de sacrifices qu'on s'était imposés pendant plusieurs années, pour sauver le trône et l'autel. Pie VI n'attendit pas

la fin de son discours, mais l'interrompant, il lui répondit avec beaucoup de calme et de dignité : « Cela suffit, monsieur, cela suffit. Vous pouvez être tranquille; Dieu nous préserve d'être en aucune manière pour ce peuple, la cause du plus léger dommage, ou d'occasionner la moindre inquiétude au prince qui le gouverne! Quoi qu'il puisse arriver, nous partirons, et nous ne demandons à Dieu que l'accomplissement de sa sainte volonté. » Venturi, qui avait d'abord le visage soucieux, parut enchanté de cette magnanime réponse; et après avoir fait de grands remerciements au Pape, il s'arrêta dans l'antichambre où se tenaient les prélats, et leur raconta l'entretien qu'il avait eu avec le pontife. On convint alors que le premier jour Sa Sainteté s'arrêterait à Borgo San-Donnino, chez l'évêque, et le second au collége de Saint-Lazare, près Plaisance. Le ministre assura que d'après les ordres donnés par le gouvernement, le saint Père trouverait dans ces deux endroits un accueil convenable.

Le ministre Venturi, comme nous l'avons dit plus haut, avait commandé qu'on préparât des chevaux pour les voitures du Pape; mais c'étaient des chevaux de poste, dont la course rapide ne pouvait convenir à un vieillard malade. Comme on ne pouvait plus différer le départ, il fallut louer à un prix exorbitant, des chevaux de voiturins pour nous conduire de Parme à la capitale du Piémont. Le cardinal de Lorenzana, toujours

empressé de subvenir aux besoins du pontife, se donna beaucoup de mouvement pour recueillir chez les banquiers de la ville, au moins deux mille écus romains comptant ; mais ce fut inutilement : tous les banquiers de Parme pouvaient à peine escompter un millier d'écus, dont une partie en petite monnaie, qui n'avait plus de cours hors des confins de Parme et de Plaisance. Mais le cellerier du couvent vint à notre aide ; il tira de la caisse du monastère tout l'or qui s'y trouvait ; il alla chez plusieurs riches propriétaires de ses amis, et parvint ainsi, non sans beaucoup de peine, à réunir mille sequins, qu'il nous remit à titre de prêt gratuit. Le cardinal de Lorenzana se rendit garant de cette somme, et nous donna encore des lettres de change payables à Turin. Le peuple ignorait que le saint Père dût s'éloigner le lendemain matin, et afin qu'il ne connût le départ que lorsqu'il ne pourrait plus s'y opposer, le commissaire Mongen et le ministre Venturi arrêtèrent que le Pape partirait avant le jour. Pie VI ne se plaignit aucunement, lorsque, sur les pressantes instances de Mongen, on se présenta dans sa chambre pour le réveiller. Toujours plein de courage et de résignation, il se disposa à entendre la sainte messe, après laquelle il reçut les religieux, les remercia des sentiments d'affection qu'ils lui avaient témoignés, et le 14 d'avril, par un temps obscur et pluvieux, il quitta la ville de Parme.

Le capitaine Mongen, qui avait ordre de conduire

le Pape sous escorte, ne trouvant point de soldats Français à Parme, avait demandé au gouvernement un détachement de cavalerie Parmesane. Mais il était bien difficile de le satisfaire sur ce point, car il n'y avait d'autres chevaux à Parme que ceux de la poste et ceux des voiturins. Par un article de la trève onéreuse que Bonaparte avait accordée au duc de Parme, en 1796, ce prince avait dû fournir dix-sept cents chevaux à l'armée Française. Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne lui restait plus un seul cavalier. Par ménagement pour le roi d'Espagne, le Directoire ne l'avait pas alors dépouillé de ses domaines ; mais il l'avait épuisé. Le ministre Venturi offrit à Mongen, pour composer son escorte, douze fantassins armés de piques. Ces soldats se placèrent quatre par quatre dans des carosses de voiturins, l'un desquels faisant l'avant-garde, précédait la voiture de Sa Sainteté, qui était suivie des deux autres. On voyait le bout des piques sortir par les portières des voitures.

On s'étonna que le gouvernement de Parme contribuât à l'éloignement du Pape, en mettant au service du capitaine Mongen, une troupe de soldats pour servir de satellites au vicaire de Jésus-Christ. On eût désiré que, dans cette circonstance, le prince et ses ministres fussent demeurés purement passifs. Joseph Pignatelli, Jésuite célèbre par ses vertus et sa haute piété, ne craignit pas d'aller trouver le duc, et de lui

reprocher avec douceur la conduite peu honorable de son gouvernement. Ferdinand ayant cherché à justifier les mesures qu'on avait prises, en rappelant les menaces qu'avaient faites les Français d'envahir sa principauté, et les désastres qui eussent été la suite d'un pareil événement; Pignatelli lui répondit aussitôt : « Altesse Royale, les Juifs employèrent le même argument, quand ils délibérèrent sur le parti qu'ils devaient prendre à l'égard de Jésus-Christ. Ils disaient : Les Romains viendront et détruiront notre ville et notre nation (1). Que votre Altesse Royale me permette encore de lui citer le commentaire que saint Augustin nous a laissé de ces paroles : Ils craignirent de perdre leur puissance temporelle et ne pensèrent point à la vie éternelle, et ils perdirent ainsi l'une et l'autre. » Ferdinand était un prince pieux ; mais la piété n'est pas toujours accompagnée de la fermeté d'ame qui lui serait quelquefois nécessaire.

CHAPITRE V.

VOYAGE DE PARME A TURIN ; LE PAPE EST CONDUIT DE TURIN A BRIANÇON.

L'évêque de Borgo San-Donnino ne fut averti de notre arrivée que par la première voiture de Sa Sain-

(1) Venient Romani, et tollent nostrum locum et gentem.

teté, qui avait coutume de prendre l'avance. On dit que le courrier du gouvernement, étant tombé en route, n'avait pu arriver à temps. Quoique la pluie continuât toujours, le peuple sortit en foule au-devant du Pape. Il fut reçu à la descente de voiture par l'évêque de la ville, M. Garimberti, et par le cardinal Valenti Gonzaga, qui s'était retiré à San-Donnino, après la révolution de Rome. A la demande de plusieurs personnes pieuses, le saint Sacrement fut exposé dans la cathédrale, et l'église fut toute la journée remplie de bons fidèles, qui priaient pour le pontife persécuté.

Le 15 avril, nous nous acheminâmes vers Plaisance. A la place des douze piquiers Parmesans, nous eûmes un pareil nombre de fantassins Français, qui se trouvaient en convalescence à l'hôpital de San-Donnino. Ils montèrent dans les trois voitures, armés de leurs fusils, et tantôt ils nous précédaient, tantôt ils nous suivaient, selon leur caprice. Les missionnaires de Saint-Lazare ne furent pas plus prévenus de l'arrivée du Pape, que ne l'avait été l'évêque de San-Donnino. Leur zèle suppléa au temps qui leur manquait. Le supérieur envoya aussitôt un de ses confrères, informer le gouverneur que le Pape serait bientôt à Saint-Lazare. Le gouverneur répondit froidement qu'il le savait bien; que le supérieur pouvait se disposer à recevoir le Pape du mieux qu'il pourrait. Quant à lui, il fut d'une telle réserve, qu'il ne rendit point de visite à Pie VI, et qu'il

engagea l'évêque de Plaisance à s'en abstenir également.

Nous arrivâmes un peu après midi à la porte du collége Saint-Lazare, ouvrage magnifique du célèbre cardinal Albéroni, situé à environ deux milles de Plaisance. Pie VI fut reçu par le supérieur accompagné de tous les missionnaires et des élèves du collége. Quand il fut descendu de voiture, il se trouva d'une telle foiblesse que nous en fûmes effrayés. Mongen lui-même ne put s'empêcher d'avouer qu'il avait besoin de toute la journée du lendemain pour se reposer. Mais il ajoutait que les ordres et les instructions dont il était chargé ne lui permettaient pas d'user d'une telle condescendance. « Monsieur l'officier, lui dit alors le supérieur, où comptez-vous, d'après vos instructions, conduire demain le saint Père? — A Castel San-Giovani, répondit Mongen. — Hé bien, sachez, reprit le supérieur, que depuis plusieurs jours, les pluies continuelles ont tellement grossi la Trébie, qu'on ne peut en aucune manière essayer de la traverser; si vous ne me croyez pas, demandez-le à tous les habitants de Plaisance, et au commandant de place Français. » Mongen, n'ayant rien à opposer à cette raison, se rendit à la prière des prélats, et promit que Sa Sainteté pourrait demeurer à Saint-Lazare tout le jour suivant. Sur la foi d'une telle promesse, nous avions cru pouvoir passer une grande partie de la nuit à nous entretenir avec les bons et savans missionnaires, et nous allions nous re-

tirer à une heure assez avancée, lorsque tout à coup paraît Mongen, qui nous signifie qu'il faut partir le lendemain matin, parce que le commandant de Plaisance avait eu avis qu'une colonne de l'armée impériale s'approchait, et pourrait s'emparer de la personne du Pape. On fut donc contraint de donner de nouveaux ordres et d'avertir Pie VI. Le lendemain de bonne heure il entendit la messe, reçut l'évêque de Plaisance et les missionnaires, et quitta le collége de Saint-Lazare.

Nous prîmes la direction de Lodi, sans autre escorte que celle du capitaine Mongen, les soldats Français qu'on avait pris à l'hôpital de Borgo San-Donnino n'étant pas en état d'aller plus loin, et ceux du duc ne pouvant dépasser les limites de leur territoire. Il ne nous fut point permis de traverser Plaisance, et nous fûmes obligés d'en faire le tour par de très-mauvais chemins, où le Pape eut beaucoup à souffrir. Les portes mêmes de la ville avoient été fermées, pour empêcher les habitants d'en sortir. Une multitude incroyable se porta sur les murailles pour attendre le passage du pontife, et nous les vîmes tous donner des marques de respect et implorer la bénédiction apostolique. Nous traversâmes le Pô sur un beau pont de bateaux que le duc avait fait construire pour la commodité des troupes Françaises. Les autres voyageurs payaient un droit. Les gardiens ne crurent pas devoir en excepter Pie VI, qui fut, avec

toute sa suite, soumis à la rétribution. A quelques milles de là, nous rencontrâmes un détachement de cavaliers, qu'à leur langage nous prîmes pour des Piémontais. L'officier qui les commandait, ayant su qui nous étions, mit toute sa troupe en ligne, ordonna le salut militaire, et ne reprit sa route que lorsque toutes les voitures furent passées. Un peu plus loin, nous aperçumes une compagnie de hussards qui s'avançaient assez rapidement, et, d'après ce que nous avait dit Mongen, nous crûmes que c'étaient des Autrichiens. Mais notre espoir ne dura guère. C'étaient des Français, et des Français sans politesse et sans humanité. Lorsqu'ils furent assez près de nous, ils demandèrent qui étoit dans ces voitures; et quand on leur eut dit que c'était le Pape, ils se mirent à rire grossièrement, et, sans ralentir leur marche, ils s'approchaient l'un après l'autre de la voiture du pontife, et le regardant d'un air insultant et moqueur, ils s'écriaient. Ah! c'est le Pape! Une conduite si révoltante nous indigna tous. Pie VI parut impassible.

Dans les campagnes au-delà du Pô, on voyait toutes les populations accourir au-devant du saint Père, et lui témoigner, d'une manière non équivoque, leur pieux dévoûment et la part qu'elles prenaient à ses infortunes. Bientôt nous rencontrâmes quelques militaires Français, à pied, fatigués, défaits, sans armes, en désordre, et sans aucun officier pour les commander. Le capitaine

Mongen, qui était à cheval, courut leur parler, et demeura fort troublé. Au bout d'un quart d'heure, nous vîmes un aide-de-camp venir à nous, bride abattue. Mongen ordonna d'arrêter les voitures. Il s'entretint quelque temps secrètement avec cet officier, puis enjoignit aux voiturins de rétrograder et de reprendre le chemin de Saint-Lazare. Nous sûmes que le quartier-général de l'armée Francaise devait être, ce jour-là même, transféré à Lodi, comme il le fut en effet.

Quand nous eûmes repassé le Pô, nous trouvâmes la route couverte d'habitants de Plaisance, qui manifestèrent la joie la plus vive en revoyant le pontife au milieu d'eux. Le capitaine Mongen voulait qu'on fît de nouveau le tour des murs; mais le peuple s'y opposa; quelques-uns des plus robustes saisirent la bride des chevaux, et les voiturins furent obligés d'entrer dans la ville. Cette entrée de Pie VI, au milieu des applaudissements et des vœux de tout ce peuple, ressemblait véritablement à un triomphe. Les rues étaient tellement encombrées qu'il n'y avoit plus moyen d'avancer. Mongen s'emporta; puis, tirant son sabre et criant comme un forcené, il crut faire peur à cette multitude qui ne lui répondit que par des huées et des menaces. Pie VI, craignant les suites de cette imprudente démonstration du capitaine, s'efforca, du geste et de la voix, de modérer cette ardeur des esprits; les prélats et les autres personnes de sa suite l'imitèrent, et l'on par-

vint ainsi, par des paroles de douceur, à calmer le peuple et à obtenir la place nécessaire pour le passage des voitures. Quand nous fûmes près de la porte par laquelle on se rend à Saint-Lazare, nous entendîmes derrière nous un grand bruit de chevaux. C'étoient ces mêmes hussards Francais que nous avions rencontrés au-delà du Pô. Le commandant de place Francais, ayant appris ce qui se passait, leur avait fait prendre les armes et les avait envoyés vers nous. Ils se partagèrent en trois détachements, dont l'un nous précéda à Saint-Lazare pour s'opposer à ceux qui voudraient pénétrer dans le collége; l'autre nous escorta, et le troisième demeura à la porte de Plaisance pour arrêter ceux qui auraient voulu suivre Sa Sainteté. Quelques-uns s'échappèrent pourtant, et essayèrent de gagner Saint-Lazare par des chemins de traverse; mais les hussards les poursuivirent sans pitié, et les obligèrent de rentrer dans la ville. Nous en vîmes plusieurs tomber dans des fossés pleins de boue.

Nous nous retrouvâmes bientôt au milieu des missionnaires, qui accueillirent de nouveau le saint Père avec le même zèle et la même bienveillance. Le capitaine Mongen, qui avait coutume de s'asseoir à notre table, nous dit ce jour-là qu'il était invité chez le commandant de place. Il nous quitta, en nous avertissant que nous partirions le lendemain de bonne heure, sans nous indiquer de quel côté on se dirigerait. Plus libres

par son absence, nous pûmes nous entretenir avec les missionnaires de l'espoir que nous avions conçu de voir bientôt Pie VI délivré des mains de ses ennemis. Mais nous étions à peine levés de table, qu'on vint nous annoncer que plusieurs hussards Français arrivaient de Plaisance à Saint-Lazare. Ces militaires se placèrent à toutes les issues du collége. L'officier qui les conduisait, nommé Pastor, monta avec Mongen et se présenta aux prélats. Mongen, l'air embarrassé, se tint à l'écart sans dire un seul mot. Pastor, affectant une contenance assurée, déclara que le Pape devait immédiatement se mettre en route pour le Piémont; que tel était l'ordre immuable du commandant de place, qu'il était chargé d'exécuter.

Les prélats furent consternés de cette déclaration. Ils savaient mieux que personne ce que Pie VI avait enduré de fatigue ce jour-là, et le besoin absolu qu'il avait de repos. Le jour était sur son déclin, et il aurait fallu traverser de nuit la Trébie, au risque d'être emporté par le courant; car on ignorait si les eaux de ce torrent avaient assez baissé pour qu'on pût en essayer le passage sans danger. Pastor n'eut aucun égard à ces remontrances. Alors les prélats le prenant sur un autre ton, protestèrent qu'ils ne voulaient concourir en aucune manière à l'exécution d'ordres aussi déraisonnables et aussi barbares. « Messieurs les officiers, direntils, le bon droit est pour nous; la force, c'est vous qui

l'avez; si vous êtes déterminés à vous en servir, ordonnez à vos soldats d'arracher le Pape de son lit, et disposez à votre gré de la vie d'un vieillard vénérable que les afflictions et les infirmités ont réduit à la dernière extrémité. » Ces paroles animées produisirent leur effet. Pastor ne répliqua rien, et Mongen, rompant enfin le silence, avoua qu'avant de se mettre en route, il lui semblait à propos de savoir si l'on pouvait sans péril passer la Trébie. Ils convinrent donc, lui et Pastor, d'aller trouver le commandant de place, et de l'engager à envoyer quelqu'un sur les lieux. Nous attendîmes la réponse avec anxiété.

Vers le milieu de la nuit, les deux officiers revinrent à Saint-Lazare, et nous dirent que les eaux de la Trébie diminuaient de moment en moment, et que, si le ciel continuait à être serein, on pourrait tenter le passage après minuit; que nous devions donc nous disposer pour partir à une heure du matin. Ces militaires paraissaient fort inquiets; ils sortaient à chaque instant du collége, pour jeter les yeux sur la campagne. Le détachement qui nous gardait avait été renforcé, et des patrouilles à cheval circulaient dans les environs et sur les bords du Pô. Toutes ces précautions montraient assez que les officiers craignaient quelque surprise. Leur crainte nous donnait de l'espérance. Nous désirions que les pluies des jours précédents recommençassent pour retarder notre depart. Mais notre espoir et nos désirs

furent déçus. Il était écrit dans les décrets de la Providence, que le sacrifice douloureux dont nous avons entrepris de tracer l'histoire se prolongerait encore long-temps, et qu'il ne se consommerait que sur cette terre de France, où déjà tant de ministres du Seigneur avaient été immolés par l'impiété révolutionnaire.

Du reste, notre espoir pour la délivrance de Pie VI n'était pas dénué de fondement. Le 16, un corps considérable de cavalerie autrichienne s'avançait en effet pour opérer cette délivrance. Voici quelques détails sur ce fait. Mgr Augustin Rivarola, aujourd'hui cardinal de la sainte Église Romaine, que les Français avaient forcé de quitter San-Severino, dont il était gouverneur, et que les républicains avaient ensuite exilé de Gènes, sa patrie, se trouvait à Parme, lorsque Pie VI y fut transporté de Florence ; il apprit, dans le moment même où Mongen intima au Pape l'ordre de partir, que les Autrichiens n'étaient pas fort éloignés. N'écoutant que son zèle et son dévouement pour l'Église et pour la personne du Pape, il résolut de se rendre auprès des Impériaux, et de les déterminer à tirer le Pontife des mains de ses persécuteurs. Il courut donc à Guastalla, et à un autre endroit nommé Sacca, où l'on disait qu'était arrivé un général allemand ; mais, à son grand regret, il ne découvrit aucune trace des Autrichiens. Il revint promptement à Parme,

où il trouva encore Pie VI. Après le départ du Pape, Mgr Rivarola, qui n'avait point renoncé à son dessein, s'adressa à un certain Gioffredi, dont il connaissait le courage et la fidélité, et le chargea d'une lettre pour le premier général autrichien qu'il rencontrerait. Gioffredi partit sans délai, parvint bientôt auprès d'un général auquel il remit la lettre, qui était conçue de la manière la plus propre à toucher et à persuader. Le général, en la lisant, s'émut et s'attendrit, et il mit à la disposition de Gioffredi un fort détachement de cavalerie, pour l'employer à la délivrance du Pape. En passant par Colorno, Gioffredi et les officiers Autrichiens crurent devoir saluer le duc, et lui faire connaître le but de leur expédition. Ce prince, en leur témoignant un grand désir de voir réussir leur projet, leur dit qu'il était informé que les Français avaient conduit le Saint-Père à Belgiojoso, lieu situé au-delà du Pô. Alors Gioffredi et les officiers s'étant consultés, et croyant qu'ils n'avaient pas un nombre d'hommes suffisant pour s'avancer jusque là, décidèrent d'abandonner l'entreprise. Telle est la cause du bruit qui se répandit jusqu'à Vienne, que le Pape avait recouvré sa liberté.

J'ai dit que les deux commissaires avaient fixé le départ à une heure du matin; mais désirant traverser la rivière de jour, nous fîmes si bien durer les apprêts du voyage, malgré les avertissements réitérés de

Mongen, qu'on ne se mit en route que deux heures avant le lever du soleil. Nous étions sous la conduite de Mongen et de Pastor, qui commandait les hussards au nombre de seize. Ils appartenaient à cette compagnie de hussards Français que nous avions rencontrés au-delà du fleuve, et, lorsque nous les reconnûmes, nous craignîmes d'avoir plus d'un désagrément à essuyer de leur part; mais lorsque Pastor et ses soldats furent témoins des souffrances du Pape, et en même temps de sa douceur et de sa résignation, ils en furent touchés, et se montrèrent, tout le temps qu'ils furent avec nous, polis et respectueux.

Nous arrivâmes sur les bords de la Trébie au lever du soleil. Le torrent, quoique diminué, était encore assez enflé et très-rapide. Il fallait le traverser sur un pont mobile et étroit, placé sur deux barques : ce pont n'atteignant point la rive opposée, on avait jeté à l'extrémité quelques planches mal jointes. On pouvait, à pied, gagner l'autre bord; la difficulté était pour les voitures, et surtout pour celle où devaient rester Pie VI et les deux prélats. On commença par celles qui étaient vides. Il en tomba une dans l'eau, d'où on ne la tira qu'avec beaucoup de peine. Un des voiturins et un cheval tombèrent également dans le torrent, et le cheval se noya, quoi que pussent faire les bateliers. Quelle n'était pas notre inquiétude pour la voiture du Pape, plus grande et plus

lourde que les autres. On prit toutes les précautions possibles pour diminuer le péril : on disposa le pont et les planches de manière à ce que cette voiture pût passer rapidement du pont sur la terre. Le cocher du Pape, qui était toujours à côté du voiturin, prit les rênes, et dirigea heureusement les chevaux; mais Pie VI essuya une rude secousse. Le passage de la Trébie ne dura pas moins de deux heures. Nous poursuivîmes notre route jusqu'à Castel San-Giovani, où le saint Père fut bien accueilli par les habitants, et reçu par un des plus distingués d'entre eux, qui nous avait été indiqué par le gouverneur de Plaisance. C'est en ce lieu qu'arriva inopinément le chevalier Pierre Labrador, accompagné de M. Joseph Malo. Le cabinet de Madrid l'avait choisi pour remplacer le cardinal de Lorenzana auprès du Pape. Il se présenta donc comme envoyé du roi d'Espagne, et dit qu'il avait des instructions et des pouvoirs pour traiter avec sa Sainteté diverses affaires auxquelles ce monarque attachait la plus haute importance. Nous dirons plus bas quel était l'objet des instructions données au chevalier Labrador. Comme le voyage devait se continuer les jours suivants, on le pria d'attendre que le Pape fût parvenu à Turin, terme de sa nouvelle translation. Le chevalier ne fit aucune difficulté, et se dirigea aussitôt vers cette ville.

Le lendemain, avant de partir, on demanda au ca-

pitaine Mongen où l'on s'arrêterait; il répondit qu'il voyait bien qu'il serait nécessaire de faire reposer le Pape à Voghera, mais qu'il ne pouvait rien décider ni promettre; qu'il était maintenant dans la dépendance entière des commandans de place, et qu'il appartiendrait aux municipalités des villes de régler tout ce qui regardait le logement du saint Père et des personnes de sa suite.

Les habitans de Voghera vinrent au-devant de sa Sainteté, donnant tous des marques de religion et de respect; ce qui nous rassura et nous consola, lorsque nous vîmes que le mauvais génie des révolutions n'avait pas étouffé la religion dans le cœur de ce peuple. La municipalité désigna, pour recevoir Pie VI, la meilleure maison de la ville. Le commandant de place, qui était un bon Français, s'y trouva au moment de l'arrivée de Pie VI, et lui adressa un compliment fort bien tourné et très-convenable. Je ne sais si le Pape l'entendit, mais il était tellement abattu qu'il n'était pas en état de lui faire aucune réponse. Le commandant de place s'en aperçut, et nous dit que, quoiqu'il eût ordre de n'accorder que quelques heures de repos, cependant il croyait devoir suspendre le voyage jusqu'au lendemain matin, afin que sa Sainteté pût reprendre quelque force. Outre les principaux habitants de l'endroit, ecclésiastiques et séculiers, qui demandèrent instamment d'être admis au baisement des

pieds, la municipalité sollicita avec empressement la permission de réciter au saint Père une harangue, qu'elle tenait toute prête. Il ne fut pas possible de satisfaire ces pieux désirs, tant le Pape était excédé de fatigue. On ne laissa auprès de lui que les deux prélats et les gens de service nécessaires ; les autres reçurent de la municipalité des billets de logement avec lesquels ils trouvèrent, chez les premières familles de la ville, une hospitalité pleine de bienveillance.

Le 19 avril nous atteignîmes Tortone, où Pie VI descendit à l'évêché. Quoique le commandant eût vu l'état d'extrême faiblesse auquel était réduit le Pontife, il voulait néanmoins qu'après quelques heures de repos, on se remît en route pour Alexandrie, parce que, disait-il, suivant l'itinéraire tracé par l'autorité, le Pape pouvait demeurer la nuit précédente à Tortone, mais devait passer celle du 19 au 20 avril à Alexandrie. Les prélats lui répondirent que si le saint Père était resté à Voghera jusqu'au lendemain matin, c'était d'après la décision même du commandant de place, qu'il suffisait d'ailleurs de jeter les yeux sur le Pape pour se convaincre qu'on ne pouvait, sans l'exposer à un péril manifeste, l'obliger de partir avant le lendemain. Mais l'inexorable commandant était un homme dur, qui ne voulait rien entendre. Quelques habitans de Tortone, qui étaient présents, le prièrent d'observer que les pluies avaient tellement grossi la

Scrivia, qu'elle n'était plus guéable, qu'un homme qui avait voulu la traverser à cheval ce jour-là même, s'était noyé, et que les eaux allaient toujours en augmentant. Alors le commandant résolut d'envoyer sur les lieux pour examiner l'état des choses. On lui rapporta que l'eau était si haute qu'elle pourrait couvrir les voitures. Comme il n'y avait aucune espèce de pont sur la Scrivia, le commandant fut forcé de consentir que le Pape passât la nuit à Tortone.

Le lendemain le commandant se rendit lui-même sur les bords de la Scrivia, et revint nous dire qu'on pouvait désormais la traverser sans péril, qu'il en avait fait l'épreuve avec deux de ses cavaliers, qui étaient allés d'une rive à l'autre sans aucun accident. Une telle épreuve n'était guère propre à nous rassurer. Quelle comparaison entre des chevaux de dragons français, exercés à lutter contre l'effort des torrents et des rivières, et des chevaux de voiturins, qui, embarrassés dans leurs harnais, devaient à la fois soutenir l'impétuosité du courant, et tirer des voitures toutes chargées? L'évêque de Tortone, Mgr Fassati, plusieurs personnes notables de la ville, accourues à l'évêché, un commissaire même du Directoire, désirant préserver Pie VI du péril dont il était menacé, essayèrent tour à tour de vaincre l'inflexibilité du commandant : mais il était sourd aux plus justes représentations. Tout ce qu'il ac-

corda fut un délai jusqu'au soir : ce qui était nous exposer à un plus grand danger. Le commissaire conseilla alors à Mongen de demander au commandant un ordre par écrit. Il croyait que celui-ci n'oserait ainsi prendre sur lui-même la responsabilité de tout ce qui pourrait arriver. Il se trompait : l'ordre fut donné par écrit au capitaine de conduire le Pape, ce jour-là même, à Alexandrie. Le bruit de ce qui se passait s'étant répandu dans la ville, il se forma des rassemblemens nombreux, où l'on blâmait hautement la rigueur du commandant. Mais on mit la garnison sous les armes ; des patrouilles à cheval parcoururent les rues, et l'ordre ne fut point troublé. A trois heures tout était prêt pour le départ. Il ne restait plus qu'à prévenir le Pape, qui, toujours dans les mêmes sentimens de soumission aux ordres du ciel, répondit à ceux qui l'approchèrent : « Tout dépend de la volonté de Dieu ; nous sommes entre ses mains. Il n'arrivera que ce qu'il permettra. »

Nous quittâmes Tortone, escortés de Mongen et de Pastor, avec ses hussards. Le commandant de place voulut aussi nous accompagner, avec un détachement de dragons français. Il vint jusqu'à la Scrivia, et ne se retira que lorsqu'il nous vit à l'autre bord. Nous fûmes obligés de faire un grand détour dans la rivière. Quoiqu'elle fût bien diminuée, l'eau entra pourtant dans l'une des voitures, et baigna les pieds des voyageurs.

Mais, grâce au ciel, au bout d'un quart-d'heure le saint Père et sa suite se trouvèrent hors de tout péril.

A la chute du jour, nous arrivâmes à la Bormida, que nous passâmes commodément sur un pont volant. Nous rencontrâmes en cet endroit l'évêque d'Alexandrie, M. Vincent-Marie Massi de Morano, qui était venu complimenter Pie VI, et lui offrir son palais épiscopal pour lui et toute sa suite. Il repartit aussitôt, pour être avant nous à Alexandrie. Toute la population était dans les rues ou aux fenêtres pour voir entrer le vicaire de Jésus-Christ. L'évêque, accompagné de son chapitre, attendait le saint Père à la porte de l'évêché. Là s'étaient aussi réunis le corps municipal et beaucoup de notables de la cité, jaloux d'offrir leurs hommages au Pontife. Mais Pie VI ne put les recevoir que le lendemain. Le commandant de place vint aussi le visiter, et s'il ne donna aucun témoignage de vénération religieuse au chef visible de l'Église, il montra au moins beaucoup de respect pour le prince malheureux. Aussitôt qu'il avait vu le saint Père à son arrivée, il avait décidé, sans en être prié, qu'il se reposerait tout le jour suivant. Nous n'eûmes qu'à nous louer de notre séjour à Alexandrie, et le calme que nous y goûtâmes nous fit presque oublier les agitations et les tourmens de la veille.

Le 22, Pie VI se dirigea sur Casal, dans le Montferrat. A deux milles de la ville, le Pape fut compli-

menté par l'évêque, Mgr Ferrero. A la porte de Casal était rangée la milice civique, qui rendit à l'illustre voyageur les honneurs militaires, et l'accompagna jusqu'à l'évêché, au milieu d'une grande foule de pieux spectateurs. Le commandant de place, quoique zélé républicain, avait cependant de la mesure et de la politesse; il avait formé des enfans des familles les plus distinguées et les plus aisées de la ville, une espèce de régiment qu'il appelait le régiment de l'espérance, et qu'il regardait comme une preuve glorieuse de son patriotisme. Il voulut que cette jeune milice, en grande tenue, se plaçât à l'entrée du palais épiscopal, et rendît aussi les honneurs militaires au Pontife.

Pie VI reçut les mêmes visites qu'à Alexandrie. La municipalité de Casal, qui était composée d'hommes estimables et attachés à la religion, souhaitait vivement que le saint Père pût se transporter à la cathédrale, consacrée autrefois par le Pape Martin V, pour y bénir une belle chapelle, que les libéralités des fidèles venaient d'y ériger en l'honneur de la sainte Vierge. Mais Pie VI ne put que leur accorder des indulgences pour tous ceux qui, à l'avenir, visiteraient la nouvelle chapelle avec les dispositions convenables. Dans la soirée du même jour, arriva de Turin un certain Colas, jeune homme vif et fanfaron, qui s'annonça comme adjudant-général dans l'armée française, et comme nouveau commissaire, chargé de la conduite du Pape.

S'appuyant sur des ordres donnés par le général commandant à Turin, il prétendait congédier Mongen. Mais celui-ci répondit que, d'après les instructions qu'il avait reçues du général en chef de l'armée française en Italie, sa mission ne devait se terminer que dans la capitale du Piémont. Le sieur Colas fut obligé de céder; et nous eûmes deux commissaires au lieu d'un.

Le 23 avril, nous quittâmes Casal au milieu des témoignages de respect que tout le monde donnait au vénérable Pontife. Lorsque nous traversâmes la petite ville de Trino, nous trouvâmes tous les pauvres habitans rangés le long de la route, demandant à genoux la bénédiction apostolique. Dans un endroit assez spacieux, on voyait en ligne la garde civique, musique en tête ; et quoique cette milice ne fût pas trop bien équipée, elle ne s'en montra pas moins religieuse ; car lorsque le Pape passa, elle mit un genou en terre et inclina son drapeau. Nous étions attendus à Trino par un détachement de chasseurs français qui dépendaient de l'adjudant Colas, et qui prirent la place des hussards du capitaine Pastor. Ceux-ci s'en retournèrent, après avoir reçu des marques de la libéralité du saint Père. On s'arrêta ce jour-là à Crescentino, lieu de peu d'importance, où Pie VI fut accueilli par les Oratoriens, qui occupaient une maison peu commode et assez mal pourvue des choses nécessaires. Ces pieux ecclésiastiques

suppléèrent, autant qu'ils purent, par leurs soins empressés, à tout ce qui manquait d'ailleurs. Le Pontife fut visité par le cardinal Charles-Joseph de Martiniana, dans le diocèse duquel se trouvait Crescentino.

Le 24, l'épuisement du saint Père, le temps froid et pluvieux, faisaient désirer qu'on n'allât pas plus loin que Chivasso. Mongen y consentait, mais l'adjudant Colas prétendit que, d'après ses instructions, il devait ce même jour, conduire le Pape à Turin. Il accorda seulement qu'on pourrait demeurer quelques heures à Chivasso. Les prélats sachant qu'il y avait en ce lieu un couvent de religieuses, envoyèrent avertir la supérieure de préparer quelques chambres dans le local destiné aux étrangers, ou dans celui qu'habitait le confesseur. Ces bonnes filles, ravies de recevoir dans leur monastère le chef visible de l'Église, disposèrent plusieurs chambres de la manière la plus convenable. Mais, quoique les prélats se fussent concertés à cet égard avec Mongen, tout fut inutile, parce que les chasseurs qui obéissaient à l'adjudant Colas, conduisirent Pie VI à l'auberge, qui était une maison très-sale et très-mal montée. La pluie n'avait point empêché le peuple de sortir au-devant du pontife. La milice civique s'était aussi rassemblée, et rendit au Pape les honneurs militaires. Un petit nombre seulement de de ces soldats-citoyens portaient l'uniforme; tous les autres avaient les habits ordinaires de leurs profes-

sions, auxquels on ne pouvait certainement reprocher un excès de luxe. Une troupe de ces habitants placés sur une hauteur faisaient résonner du mieux qu'ils pouvaient des flûtes rustiques, des guitares, des violons et quelques autres instruments à cordes : c'était leur musique guerrière. A Chivasso, Mongen prit congé de nous. Il nous dit que l'adjudant Colas restant pour diriger le voyage, il voulait nous précéder à Turin, pour s'entendre avec le général sur le logement à donner au Pape; et il nous prévint qu'à l'entrée de la ville, nous trouverions une personne pour conduire Sa Sainteté à la demeure qui lui serait destinée.

Cependant le bruit de l'arrivée très-prochaine de Pie VI s'était répandue à Turin, et les habitants quittaient la ville par milliers pour s'avancer à la rencontre du saint Père. On nous dit que le nombre en montait bien à dix ou douze mille, qui ne revinrent sur leurs pas que lorsque les ténèbres et des torrents de pluie les y contraignirent. La général Grouchy, qui commandait à Turin, s'alarma de cet empressement de la population, et il expédia l'ordre à l'adjudant Colas de retarder le départ de Chivasso, de manière à n'arriver qu'à la nuit close. Pie VI, de son côté, ne sachant pourquoi on le laissait si long-temps dans cette triste auberge, demanda quelle était la cause de ces délais. On envoya représenter au commissaire Colas, qui se

promenait par la ville avec quelques jeunes patriotes, qu'il était temps de se remettre en route. « Je sais ce que j'ai à faire, répondit-il, et quand le moment sera venu, je donnerai mes ordres. » Ce moment arriva enfin, mais deux heures seulement avant la nuit. Le ciel, qui avait été sombre toute la journée, s'obscurcissait de plus en plus, et lorsque nous partîmes de Chivasso, il tombait une petite pluie qui alla toujours en augmentant, et qui devint enfin si impétueuse et si abondante, qu'il semblait que les cataractes du ciel se fussent ouvertes. Nous aperçûmes de loin quelques lumières, ce qui nous ranima un peu. Les habitants des faubourgs de Turin entendant le bruit des chevaux et des voitures, pensèrent que c'était le Pape et sa suite, et ils se mirent à illuminer leurs fenêtres; mais lorsque nous nous croyions sur le point d'entrer dans la ville, les lumières disparurent tout à coup, et nous fûmes replongés dans d'épaisses ténèbres. Le guide, qui nous attendait hors des faubourgs, avait ordre de nous conduire par la campagne jusqu'à la citadelle, afin que le Pape entrât par la porte dite du Secours. Le chemin était affreux; on fut plusieurs fois obligé de s'arrêter pour relever les chevaux qui s'abattaient. Nous étions munis de torches de voyage, mais le commissaire Colas ne voulait pas qu'on s'en servît. Enfin plusieurs chevaux étant tombés dans un fossé, tout le monde réclama hautement de la lumière. Il permit

alors qu'on allât allumer deux de ces torches dans la maison la plus voisine.

Il était plus de trois heures de nuit quand nous arrivâmes à la porte du Secours. On baissa les ponts-levis : le premier de ces ponts se trouva trop étroit pour la voiture de Pie VI ; l'une des roues de devant s'embarrassa dans les chaînes ; et tandis qu'on cherchait à le dégager, peu s'en fallut qu'une des grandes roues ne sortît hors du pont. On peut juger de notre frayeur, lorsque nous sûmes le péril que couraient Pie VI et les deux prélats qui étaient avec lui. Il fallut une demi-heure pour les tirer de ce mauvais pas, et une autre pour faire passer les voitures de suite sur le pont-levis que nous traversâmes à pied. On ne saurait dire l'état d'épuisement auquel fut réduit Pie VI dans cette terrible nuit. Plus d'une fois les prélats qui l'accompagnaient crurent qu'il avait cessé de vivre. Ils l'entendaient gémir péniblement; puis tout à coup il s'évanouissait et tombait sur leurs bras. Lorsque nous fûmes entrés dans la citadelle, nous nous vîmes environnés d'un grand nombre d'hommes à demi-vêtus et la plupart la pipe à la bouche. Il y avait parmi eux quelques femmes d'une mise assez peu décente. Toute cette troupe irrespectueuse se pressa tellement autour de la voiture, qu'il fallut prier le commandant de leur donner l'ordre de s'écarter, pour qu'on pût descendre Pie VI et le porter à son lit ; ce qui ne put se faire sans

la plus grande difficulté. Alors un Piémontais, nommé Campana, ancien avocat, se présenta comme major de la place de Turin, et d'un air très-grave adressa au Pape ce compliment : « Citoyen Pape, je m'estime heureux de pouvoir vous offrir l'assurance de la considération et du respect qu'a pour votre personne le général Grouchy, commandant à Turin. Toutefois il vous invite par mon organe à partir demain avant le jour, pour vous rendre à Grenoble. Ainsi l'a décrété le Directoire de la république Française. » C'était la première fois que Pie VI était salué du titre de *citoyen*. Il ne parut pas avoir entendu l'orateur ; il était accablé et comme anéanti. Ce spectacle tempéra l'humeur altière et dure de Campana. Au sortir de la chambre du Pape, il écouta tranquillement les observations des prélats, qui lui représentèrent qu'il devait voir lui-même, que contraindre Pie VI à poursuivre sa route après quelques heures de repos, c'était le dévouer à la mort. Ils le prièrent de considérer que le commissaire Mongen avait déclaré à Parme, que le Pape serait transféré à Turin, et non point en France. Les voiturins parmesans s'étaient engagés à venir jusqu'à cette ville, et avaient protesté qu'ils n'iraient pas plus avant. Il fallait donc conclure un nouveau marché avec des voiturins piémontais, pour conduire le Pontife et sa suite à Grenoble, et se procurer les choses nécessaires pour un voyage si difficile ; ce qui ne pouvait

évidemment se faire en une nuit, ou plutôt en quelques heures. Les prélats demandaient donc qu'on leur accordât au moins tout le jour suivant. Campana parut sentir la justice de cette demande, et dit que, dans la matinée du lendemain, il mènerait un des prélats chez le commandant Grouchy, auquel il appartenait de prononcer sur le délai qu'on désirait; et que l'équité et la modération du général lui donnaient lieu d'espérer que la démarche ne serait pas infructueuse.

Le 25 avril, Mgr Spina eut une entrevue avec le général Grouchy, qui consentit que le Pape passât la journée à la citadelle, pourvu qu'il partît vers le milieu de la nuit, pour gagner Suze le jour suivant; et comme le général confirma la nouvelle donnée par Campana, de la translation de Pie VI à Grenoble, Mgr Spina s'empressa de louer des chevaux qu'il n'obtint qu'à des conditions très-onéreuses. On ne pouvait, à cette époque, passer le mont Cenis en voiture. On était obligé de démonter les voitures pour les transporter à dos de mulets et les rétablir ensuite au-delà des monts. Les deux religieux qui nous accompagnaient, les pères Jean Pie de Plaisance et Jérôme Fantini, avaient jusque là porté l'habit de leur ordre; mais quand il fut décidé que le Pape irait en France, on pensa qu'il ne fallait pas les exposer aux insultes des mauvais chrétiens, si nombreux alors dans ce pays. Pie VI, avant de quitter la citadelle de Turin, les au-

torisa donc à déposer momentanément leur saint habit, et ils prirent tous deux le costume ecclésiastique. Le général Grouchy avait sévèrement défendu qu'on laissât sortir aucun de nous de la citadelle : à grand' peine voulut-il permettre à deux ou trois des serviteurs du Pape d'aller dans la ville, accompagnés d'un sergent, pour y faire des emplettes. Il ne voulait également laisser pénétrer personne du dehors. Il se refusa même aux sollicitations du chevalier Labrador, envoyé du roi Catholique, qui attendait depuis plusieurs jours l'arrivée de Pie VI à Turin. Dans la soirée on nous demanda les passeports que nous avions reçus du ministre français résidant à Florence. Le général Grouchy voulut s'assurer que les personnes qui se trouvaient avec Pie VI étaient bien les mêmes qui l'accompagnaient quand il quitta Florence; et s'étant convaincu qu'il n'était survenu aucun changement, il signa nos passeports pour la France, et nous les rendit.

A dix heures du soir, l'officier français qui devait commander les soldats destinés à notre escorte, avertit les prélats que ces militaires nous attendaient; c'étaient les mêmes chasseurs qui nous avaient amenés de Trino à Turin. On répondit au nouvel officier, qu'on partirait sans délai à l'heure fixée par le général commandant. Un peu avant minuit on éveilla Pie VI, toujours prêt à se remettre entre les mains de ses persécuteurs.

On nous conduisit vers la même porte du Secours par laquelle nous étions entrés la nuit précédente. Nous étions saisis d'inquiétude au souvenir des ponts levis; mais Dieu voulut que la porte se trouvât fermée; et comme on n'avait pas les clefs, les officiers, pour ne point perdre de temps, nous firent rétrograder pour prendre une autre direction, et nous nous acheminâmes vers Suze en traversant Turin.

On s'arrêta au village de Saint-Ambroise, qui n'offrit encore pour asile au pontife qu'une misérable auberge, où il prit une légère réfection, et demeura environ trois heures.

A peu de distance de Saint-Ambroise, vivait retiré près de l'église de son abbaye de Saint-Michel della Chiusa, le célèbre cardinal Gerdil, qui, désirant extrêmement voir le Pape à son passage, et lui offrir ses hommages, avait envoyé une personne de confiance, chargée de l'avertir, et d'obtenir du commissaire qu'il lui fût permis d'approcher du saint Père. Nulle demande ne pouvait paraître plus juste et plus raisonnable : elle fut cependant repoussée; et Pie VI n'eut pas la consolation d'embrasser ce docte et pieux personnage, qui était par ses lumières et par l'innocence de sa vie l'ornement du sacré collége. Il demanda plusieurs fois : « Le cardinal Gerdil est-il arrivé? » Et quand on lui apprit qu'il lui avait été défendu de se présenter, il leva, sans rien dire, les yeux au ciel, où

il avait coutume de chercher sa force et sa consolation au milieu des privations et des sacrifices auxquels les hommes le condamnaient.

Nous arrivâmes à Suze dans la soirée du 26 avril. Toute la garnison de cette ville était piémontaise, excepté le commandant qui était Français. Son autorité fit cesser celle du commissaire Colas, dont la mission finissait à Suze. Nous trouvâmes en avant de la ville un escadron de cavalerie, qui rendit à Pie VI les honneurs militaires, et l'accompagna jusqu'au palais épiscopal. Il y fut reçu par l'évêque et son chapitre, qui le conduisirent à l'appartement qui lui avait été préparé. Lorsque le commandant vit l'extrême abattement du Pape, il en fut touché; et, malgré les ordres qui lui avaient été transmis, il arrêta que le départ n'aurait lieu que le 28. Le même commandant nous déclara franchement qu'il était faux que le saint Père dût aller à Grenoble; que le véritable terme de notre voyage était Briançon. La différence était grande : à Grenoble, autrefois capitale du Dauphiné, et alors chef-lieu du département de l'Isère, on avait l'espoir de trouver des ressources, et en particulier des médecins habiles, dont on sentait d'autant plus le besoin, que Pie VI, malgré son état d'infirmité, n'en avait point avec lui (1).

(1) Le docteur de Rossi, premier médecin de Pie VI, qui ne s'était décidé qu'avec peine à le suivre dans l'exil, l'abandonna peu après son arrivée à la Chartreuse de Florence.

Quant à Briançon, la peinture seule qu'on nous en fit nous consterna. La perspective d'un séjour si triste, sous un ciel si rigoureux, excita notre mécontentement et nos plaintes (1). Pie VI seul demeura calme et résigné, n'envisageant que la volonté de Dieu dans toutes ces vicissitudes.

Nous étions sans doute fondés à nous plaindre de la fraude du général Grouchy, qui nous avait fait dire par Campana, et qui avait déclaré de sa propre bouche à Mgr Spina que le Pape devait être transféré à Grenoble. Outre ce qu'elle avait d'injurieux pour le pontife, elle faisait un tort considérable aux ressources pécuniaires qu'il devait à la bienfaisance. On se contenta pourtant de remontrer doucement au commissaire Colas l'inconvenance et les inconvénients d'un pareil procédé. Celui-ci répondit que le peuple de Turin était encore si entêté de ses préjugés religieux et politiques, qu'on avait craint, si la nouvelle se fût répandue par la ville que le Pape allait être relégué à Briançon, que ces têtes ardentes ne se portassent à quelques mouvements séditieux ; qu'on avait, par cette

(1) J'ignore, dit le cardinal Pacca dans ses *Mémoires historiques,* tout ce que peut avoir de pénible pour un Russe ou un Polonais l'exil à Tobolsk ou au Kamtschatka ; mais je sais que le séjour de ces Alpes froides et inhospitalières ne saurait être envisagé qu'avec effroi par ceux qui sont accoutumés à la douce température de l'Italie méridionale.

raison, jugé prudent d'indiquer Grenoble au lieu de Briançon. Quoi qu'il en soit de cette explication, Pie VI n'en fut pas moins soumis encore à des frais considérables : les chevaux devenaient inutiles dans la nouvelle route qu'on allait tenir; il fallut par conséquent renoncer à ceux qu'on avait pris pour Grenoble, et les voiturins ne consentirent qu'avec la plus grande peine à une très-mince réduction sur le prix convenu.

On se procura pour Pie VI une grande chaise à porteur, qui était lourde et assez mal faite, mais suffisante pour le préserver de l'eau et du froid. On choisit pour la porter seize hommes qui devaient se remplacer alternativement. Pour toutes les personnes de la suite du saint Père, et pour le bagage, on loua un si grand nombre de mulets, qu'il dut, je crois, en rester bien peu dans Suze au service des voyageurs qui voulaient traverser le mont Cenis.

Le 28 au matin, Pie VI, après avoir entendu la sainte messe, fut placé dans sa chaise à porteur, et se mit en route. Le ciel était pur, le vent du nord soufflait, et l'on sentait un froid piquant. Le chef des muletiers donna fort à propos au Pape une paire de pantoufles, et un officier Piémontais lui céda sa pelisse. Le commandant de place de Suze remplissait ce jour-là les fonctions de commissaire, et notre garde se composait de vingt-quatre militaires Piémontais à cheval, dont

douze étaient des officiers, et les douze autres des soldats, que nous appelons communément d'ordonnance. Ces officiers, ainsi que leur commandant, le marquis Saluzzo de Turin, avaient une très-bonne tenue et des manières affables. Après la convention du 9 décembre 1798, imposée par la force au roi de Sardaigne, ils avaient été obligés de servir la France; mais ils avaient su se défendre de la contagion des maximes républicaines, et conserver à leur prince légitime le respect et l'amour qu'ils lui devaient. Voici l'ordre dans lequel nous avancions : Une partie des cavaliers précédaient la chaise où était le saint Père; puis venaient les deux prélats et toutes les personnes de la suite du Pape, montés sur des mulets, et ayant chacun leur muletier. Ils étaient suivis des mulets qui portaient le bagage et qui étaient conduits par des femmes robustes. Le reste de l'escorte fermait la marche. Pendant quelque temps la route n'offrit pas de difficulté; mais bientôt nous eûmes à traverser des lieux encombrés de neige et de glaçons, embarrassés de broussailles et de ronces, coupés de ravines, de torrents et de ruisseaux, qu'il fallait passer sur de petits ponts mal assurés. Au-dessus de nos têtes pendaient les cimes des montagnes chargées de glaces, et à nos pieds s'ouvraient les précipices et les abîmes, au fond desquels coule la Doire : plus d'une fois nous fûmes obligés de descendre de nos mulets. Cependant, nous arrivâmes sans accident au village d'Oulx, situé

dans une vallée formée par les sommets des Alpes, que les géographes nomment *Cotiennes*.

Hors du village, et tout près de la montagne, est l'église avec un presbytère où résident un archiprêtre et quelques ecclésiastiques. Ce presbytère fut assez grand pour loger Pie VI et toute sa suite; mais il était si froid et si humide, que le feu semblait y perdre sa vertu naturelle d'échauffer. Mgr Spina voulut nous précéder pour explorer la route, et en diminuer, autant que possible, la difficulté. Il partit accompagné d'un habitant de Briançon qu'il avait rencontré à Suze; mais son guide se trouva bientôt désorienté. La route avait disparu sous la neige qui était tombée en grande abondance le jour précédent. Ils atteignirent le haut du mont Genèvre, sans apercevoir aucune trace d'homme. Enfin pourtant, après diverses aventures et des chutes assez dangereuses, ils arrivèrent à Briançon. Ils se rendirent de suite auprès du commandant de place, et lui dépeignant vivement les périls qu'ils avaient courus; ils lui représentèrent que le Pape et sa suite ne pouvaient continuer leur voyage si l'on n'envoyait des gens du pays écarter la neige, pour tracer le chemin aux conducteurs qu'on avait pris à Suze, lesquels ne connaissaient que la route du mont Cenis; ils le prièrent donc de permettre que Sa Sainteté demeurât le jour suivant au village d'Oulx, pendant qu'on travaillerait à lui préparer les voies. Le commandant consentit au délai

d'un jour, pourvu toutefois que le commandant d'Oulx ne s'y opposât point : il promit de faire déblayer le chemin, et il envoya le major de place de Briançon pour remplacer le commandant de Suze qui retourna à son poste. Le commandant d'Oulx voulut bien que Pie VI demeurât un jour de plus, mais ce fut à condition qu'il pairait la nourriture des militaires de l'escorte et celle de leurs chevaux, parce qu'il n'était pas juste, suivant lui, qu'une telle dépense retombât sur la commune d'Oulx; comme s'il était plus conforme à la justice qu'elle retombât sur le pontife persécuté. On accepta néanmoins la condition onéreuse sans rien répliquer, et l'on se crut encore obligé de remercier le commandant de sa condescendance.

Nous devions donc, le 30 avril, quitter le Piémont pour passer sur le territoire français; nous allions nous trouver renfermés dans une place forte, et respirer un air glacial au milieu d'un peuple travaillé de longue main par les doctrines révolutionnaires, et dirigé par un clergé schismatique. Ces pensées étaient bien faites pour éveiller toutes nos inquiétudes. Mais, à l'exemple du vicaire de Jésus-Christ, nous nous abandonnâmes entre les mains de la Providence. Lorsque le major de place eut donné le signal du départ, Pie VI fut mis de nouveau dans sa chaise à porteur, et l'on commença à défiler, l'un après l'autre, par les étroits sentiers qui serpentent sur ces rochers affreux. Nous gagnâmes un

village appelé Sezana; là, nous aperçûmes le mont Genèvre, qui nous parut presque perpendiculaire : cette vue nous saisit. Les hommes, qui avaient été envoyés pour frayer le chemin, avaient écarté la neige nouvellement tombée, mais ils n'avaient pu enlever l'ancienne, qui était glacée à la profondeur de deux pieds. Quand les rayons du soleil en eurent échauffé la superficie, les chevaux ni les mulets ne pouvaient plus avancer sans glisser et s'abattre : il fallut donc gravir la montagne à pied. Pie VI était alors porté par huit hommes; tous les autres voyageurs marchaient deux à deux pour se soutenir et s'aider mutuellement.

Arrivés sur le sommet du mont Genèvre, nous trouvâmes sur un plan incliné un méchant village, enfoncé dans la neige. Les habitants sortaient par les fenêtres pour nous voir passer. Les toits en pointe de ce village, qui prend le nom de la montagne sur laquelle il est situé, lui donnent de loin l'aspect d'un amas de petites pyramides. On y voyait une église dévastée par l'impiété révolutionnaire, qui avait même effacé jusqu'à la croix qui ornait le frontispice. Le sentier que nous suivions était moins un chemin, qu'un sillon irrégulier tracé par la fonte des neiges. Nous avions les pieds et quelquefois une partie de la jambe dans l'eau, et nous étions trempés de sueur. Heureusement du côté de Briançon la montagne n'est pas aussi escarpée, et la descente fut un peu moins difficile et moins dangereuse.

Quoique le trajet du mont Genèvre ne soit guère que de trois milles, nous ne mimes pas moins de quatre heures à parcourir cet espace. A un mille de Briançon, nous apercûmes une troupe d'hommes armés qui venaient à nous, tambour battant; à leur mise et à leur tournure, on les eût plutôt pris pour une troupe de brigands, que pour une compagnie de soldats. Une telle députation, à notre arrivée sur la terre *de la liberté et de l'égalité*, nous fit tressaillir d'effroi; le saint Père lui-même en parut tout troublé. Le major commandant notre escorte, qui s'en aperçut, s'approcha aussitôt de Pie VI pour calmer ses inquiétudes, et s'efforça de nous rassurer, en nous disant que c'était une garde d'honneur. Le détachement, composé de gardes nationaux, rendit à Pie VI les honneurs militaires, et se rangea derrière lui, toujours au son du tambour. Pie VI, ennuyé de ce bruit, et n'ayant pas la force d'élever la voix, leur faisait signe de la main de cesser leur vacarme; les tambours obéirent, et nous arivâmes en silence. A la première porte de Briançon, Pie VI fut reçu par le commandant de place et quelques officiers de l'état-major, qui tous le saluèrent. Il fut aussi accueilli par le peuple avec respect; plusieurs même, en voyant le visage auguste de Pie VI, paraissaient attendris, et ne pouvaient retenir leurs larmes; quelques-uns poussèrent le zèle jusqu'à vouloir sonner les cloches; et ils l'auraient fait, si le curé de l'église constitution-

nelle ne se fût empressé de fermer l'église. Personne d'ailleurs ne se permit la plus légère insulte, ce qui contribua beaucoup à nous remettre de l'espèce de saisissement que nous avions éprouvé en arrivant sur le territoire Français. Mais nous prîmes encore plus de confiance, lorsque nous vîmes le commandant de place inviter à sa table les deux prélats et les autres ecclésiastiques de la suite du Pape. Nous y trouvâmes les officiers qui nous avaient accueillis à l'entrée de la ville, plusieurs officiers Piémontais de notre escorte, et quelques employés. Il n'y avait point de dames, et la conversation fut toujours décente et réservée.

CHAPITRE VI.

DESCRIPTION DE BRIANÇON. SÉJOUR DU PAPE EN CETTE VILLE. ON SÉPARE DE LUI UNE PARTIE DES PERSONNES DE SA SUITE. LEUR VOYAGE A GRENOBLE. TRANSLATION DU PONTIFE LUI-MÊME EN CETTE VILLE.

La route qui conduit du mont Genèvre à Briançon offre d'un côté de hautes roches, et de l'autre une profonde vallée où coule le Dura. Elle reçoit une autre petite rivière appelée Anza, et de cette réunion se forme la Durance, qui passe près de Briançon, entre deux rochers très-élevés. Sur celui qui est à droite

sont placés cinq forts, qui, au moyen d'un pont de pierre d'une seule arche de cent vingt pieds de long, suspendue à cent soixante pieds au dessus de la rivière, communiquent à deux autres forts construits sur le rocher opposé, d'où l'on peut gagner la ville par des chemins souterrains. Ces sept forts dominant les vallées par lesquelles seules on peut approcher de la ville en venant du Piémont, font de Briançon une place très-forte et même imprenable, pourvu que les forts soient suffisamment pourvus d'artillerie, d'hommes et de munitions; choses dont ils manquaient alors absolument.

Briançon, autrefois capitale d'un bailliage, appelé le Briançonnais, était alors chef-lieu d'un district du département des Hautes-Alpes. Les géographes citent cette ville, comme la plus élevée de toutes celles de France au-dessus du niveau de la mer. Aussi est-elle la plus grande partie de l'année encombrée de neige. Elle est bâtie sur le penchant d'un rocher, à gauche de la Durance. Tout, à notre arrivée, y annonçait une extrême misère. La plupart des maisons n'avaient que des châssis de toile ou de papier, ce qui les rendait très-obscures. On ne trouvait dans toute la ville qu'une seule boutique de barbier, et encore c'étaient des femmes qui rasaient les hommes. Les vivres étaient rares et mauvais.

Pie VI habita le premier étage d'une maison contiguë à l'hopital. A l'étage supérieur, plus commode

et mieux orné, demeurait le commandant de place. Une salle assez grande, une pièce ordinaire, et deux très-petites chambres, composaient les appartements du pontife. Les fenêtres n'avaient que des châssis de toile, et point de volets pour la nuit. Le saint Père occupait la seconde pièce, qui n'offrait de place que pour un lit, un fauteuil, une table et deux pliants. Plusieurs des serviteurs du Pape étaient obligés de coucher dans la grande salle. Le matin on enlevait les lits, et l'on dressait un autel pour y célébrer le saint sacrifice; dans la journée, cette même pièce servait encore de salle à manger. On faisait continuellement du feu dans la salle et dans la chambre où se tenait Pie VI, et l'on parvenait ainsi à entretenir une température assez douce; mais les cheminées étaient si mal construites, que souvent la pluie et la neige poussées par la violence du vent, tombaient sur le feu et chassaient la fumée dans la chambre. A la porte de la maison et à l'entrée de l'appartement, était jour et nuit un factionnaire, qui avait ordre de ne laisser entrer personne. Les prélats et les ecclésiastiques furent obligés de louer des chambres en ville, où ils ne restaient guère que la nuit. Réunis le jour auprès du pontife, ils recevaient assez fréquemment la visite du gardien de l'hôpital. Cet homme témoignait beaucoup d'attachement à la religion et à la monarchie, semblait prendre un intérêt particulier à la personne du Pape,

et nous affectionner tous, depuis le premier jusqu'au dernier; mais nous fûmes avertis que c'était un espion du commissaire républicain. Ce commissaire, nommé Bérard dit l'Aveugle, était un homme immoral, ennemi déclaré de la religion, des nobles et des rois. Il s'était signalé, à Paris, par ses déclamations furibondes contre l'infortuné Louis XVI et la famille royale. Ses excès lui ayant presque fait perdre la vue, il revint à Briançon, où il cherchait à propager les maximes les plus détestables, et semblait par toute sa conduite, avoir étouffé les sentiments que la nature inspire encore aux plus dépravés. Que n'avions-nous pas à craindre d'un pareil commissaire ?

Le commandant de Briançon, d'un caractère humain et modéré, n'osait résister à ce frénétique, qui aurait pu le dénoncer au gouvernement, et lui faire perdre sa place. Ce commandant nous rappelait le gouverneur de Judée, qui trahit les intérêts de la justice, dans la crainte d'être accusé auprès de César. Il n'osait prendre la défense du pontife persécuté, et en vain sa femme, comme celle de Pilate, lui faisait à cet égard les plus vives recommandations. Cette pieuse dame descendait le matin dans l'appartement du Pape, pour y entendre la sainte messe. Le commissaire Bérard qui en fut informé, sans doute par le gardien de l'hôpital, en fit au commandant des reproches qui l'effrayèrent tellement, qu'il défendit aussitôt à sa femme de mettre

jamais le pied dans l'appartement du pontife, et d'avoir aucune relation avec nous.

Il se trouvait parmi les habitans de Briançon, quelques chauds amis du régime démocratique ; mais le grand nombre, surtout parmi le peuple, n'avait pas été perverti par l'esprit révolutionnaire. Il est vrai qu'ils communiquaient avec le curé schismatique que leur avait imposé la constitution civile du clergé, et qu'ils le suivaient avec la simplicité de l'ignorance ; mais ils avaient, en même temps, un grand respect pour le Pape et pour les personnes de sa suite, qu'ils ne manquaient jamais de saluer. Ils désiraient beaucoup voir le saint Père, et ne pouvant pénétrer dans son appartement, ils se réunissaient sous les fenêtres de l'auguste captif, dans l'espérance que peut-être il pourrait se montrer. Ce rassemblement eut lieu plusieurs jours de suite, mais sur l'avis du commissaire Bérard, le commandant de place envoya des soldats, pour l'empêcher de se renouveler.

Le clergé de Briançon se réduisait au curé constitutionnel et à deux prêtres qui avaient prêté le serment. Afin, sans doute, de faire illusion au peuple, et de lui persuader qu'ils étaient dévoués au siége apostolique, ils célébrèrent une messe solemnelle, avec exposition du saint Sacrement, et chantèrent le *Te Deum*, pour remercier Dieu de l'heureuse arrivée du saint Père à sa destination. En attendant, ils s'informaient

soigneusement si nous n'instruisions pas le peuple des règles que Pie VI avait tracées aux catholiques pour ces temps de schisme. Ils s'efforcaient surtout de nous déterminer à communiquer avec eux *in divinis*, et ils sollicitèrent, avec les plus vives instances, l'un d'entre nous d'aller dire la messe à leur église constitutionnelle. Quoique tous leurs efforts aient toujours été vains, on ne laissa pas de publier plusieurs fois par la voie des journaux, que les ecclésiastiques de la suite du saint Père avaient assisté à l'office du clergé constitutionnel. Cette calomnie fut démentie par un bon catholique de Briançon, dans un article qu'il adressa au *Courrier général* à Paris, et qui fut inséré le 22 messidor, ou 10 juillet 1799.

Après quelques détails qu'il est inutile de répéter, l'article finissait ainsi : « Les événements qui ont amené le Pape dans notre ville nous ont donné un nouvel exemple des vicissitudes de la révolution. Car nous avons vu arriver ici, presque en même temps que le pontife des prêtres patriotes d'Italie, que l'invasion de la république Cisalpine par les Austro-Russes a forcés de quitter leur pays. Ils ont été accueillis avec les sentiments de la plus tendre fraternité par notre clergé constitutionnel, dans l'église duquel ils ont plusieurs fois célébré la messe. Ce qui a sans doute donné lieu au faux bruit, que les ecclésiastiques de la suite du saint Père avaient assisté à l'office du clergé constitutionnel;

erreur que nous avons vue répétée par plusieurs journaux. »

Notre vie, à Briançon, était, comme on peut se le figurer, fort triste et fort monotone. Nous passions tout le temps, ou dans nos maisons particulières, ou dans la salle qui servait d'antichambre au pontife. Nous ne faisions point de visites, pour ne compromettre personne. Quant à Pie VI, il ne quittait point son fauteuil, et ne trouvait de soulagement à ses peines que dans ses exercices de piété. Une vie aussi sédentaire contribuait à l'affaiblir de plus en plus.

Nous fûmes assez tranquilles pendant les quinze premiers jours. Cependant l'armée Austro-Russe, qui était entrée à Milan vers la fin d'avril, menaçait le Piémont. Le général Muller, sous le commandement duquel étaient les Hautes-Alpes, reçut ordre du gouvernement Français, si les Impériaux paraissaient vouloir s'approcher de Briançon, de transférer le Pape dans l'un des sept forts appelés *trois têtes,* à moins qu'il n'eût déjà pris quelque autre mesure, pour sauver des mains de l'ennemi un otage d'une si grande importance. Muller vint lui-même à Briançon; il visita les forts, et les trouva non-seulement mal pourvus, mais sans portes et sans fenêtres, comme s'ils venaient d'être emportés d'assaut. La garnison se composait d'invalides, incapables d'opposer la moindre résistance, comme on en pourra juger par le

fait suivant. Les coureurs de l'armée alliée s'étant avancés jusqu'à Turin, le bruit se répandit à Briançon que l'ennemi arrivait; aussitôt le corps-de-garde se dispersa; les sentinelles qui étaient aux portes et sur les remparts s'enfuirent. Tous les citoyens s'enfermèrent dans leurs maisons, et les paysans qui étaient venus ce jour-là pour le marché, laissant sur la place une partie de ce qu'ils avaient apporté, se retirèrent précipitamment. On leva plusieurs fois les ponts-levis, on tint des conseils de guerre jusque dans la nuit, pour examiner comment on pourrait défendre la place si elle était attaquée. Mais les Français, comme tout le monde sait, sont doués d'une très-grande activité : en quelques jours ils transportèrent à travers les rochers des canons et des mortiers, et les placèrent dans les forts avec des vivres et des munitions; puis ayant réuni un corps de troupes, partie de ligne, partie de garde nationale, non-seulement ils mirent Briançon en état de défense, mais ils envoyèrent même une avant-garde sur le mont Genèvre.

Les progrès des Austro-Russes obligèrent beaucoup de patriotes Italiens à se réfugier en France. Il se trouvait malheureusement parmi eux plusieurs ecclésiastiques séculiers et réguliers. Je me souviens d'un certain père Agnesetti, de l'ordre des Ecoles-pies, qui vint un jour se présenter à Mgr Caracciolo, lui disant qu'il avait été amené à Briançon par le désir de se pro-

sterner aux pieds du saint Père, et de visiter un prélat aussi respectable que celui auquel il avait l'honneur de parler. Mgr Caracciolo, riant d'un tel compliment, demanda au religieux si tous ses compagnons de voyage avaient été amenés par le même motif. Alors Agnesetti changea de ton; il se jeta, fondant en larmes, aux pieds du prélat, et avoua qu'il avait eu grand tort d'embrasser le parti des Français. Mais les circonstances, disait-il, l'avaient comme entraîné malgré lui. Il avait d'ailleurs rendu de grands services à ceux que leur rang ou leur condition exposait le plus à la fureur des révolutionnaires. Il croyait donc mériter quelque indulgence; il se recommandait à la charité de Mgr le maître de la chambre, et le priait humblement de vouloir bien l'admettre auprès du Pape ou auprès de lui. Il était prêt à remplir les plus humbles offices, et promettait de vivre à l'avenir d'une manière digne de sa vocation. Le temps et le lieu ne permettant pas de lui répondre comme il eût convenu, Mgr Caracciolo se contenta de lui dire que le gouvernement connaissant les noms et qualités des personnes qui étaient entrées en France avec Sa Sainteté, on ne pouvait en augmenter le nombre. Agnesetti se retira fort en peine de sa position. Tous les autres réfugiés étaient dans une égale détresse. Mais leur tristesse fit bientôt place à la joie la plus vive. Ils reçurent une lettre d'un de leurs amis, qui leur mandait que les républicains avaient remporté un

avantage signalé, et que les Austro-Russes étaient en pleine retraite. Sans attendre la confirmation d'une nouvelle aussi vague, les amis de la liberté se livrèrent à des transports d'allégresse ; ils se réunirent à un banquet patriotique, où, après avoir porté plus d'une santé aux prétendus vainqueurs, ils se rendirent sur la place, où était planté l'arbre de la liberté. Là, ils dansèrent comme des perdus, et embrassèrent à l'envi le tronc stérile. Lorsqu'ils furent las de danser, ils se portèrent tous sous les fenêtres de Pie VI, et entonnèrent leurs chants républicains, et surtout la fameuse Marseillaise. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que le père Agnesetti, qui, la veille, avait fait de si belles protestations, se signalait dans cette bande parmi les plus exaltés. Du reste, le peuple ne voyait qu'avec dégoût et indignation ces scènes extravagantes.

Ces réfugiés, généralement méprisés pour leur mauvaise conduite, furent bientôt jaloux de la considération dont nous jouissions dans la ville. Ils se mirent à cabaler contre nous, et s'adressèrent en particulier au commissaire Bérard. Ils lui dirent que les gens du Pape, ennemis de la république Française, formaient des vœux ardents pour l'arrivée de l'armée Austro-Russe ; et ils l'engagèrent à faire d'exactes recherches, parce que quelqu'un d'entre nous devait, sans aucun doute, entretenir une correspondance secrète avec les Impériaux. Le zélé commissaire, accueillant ces per-

fides suggestions comme autant d'accusations fondées, ordonna un redoublement de surveillance. Nous fûmes donc entourés d'espions, qui observèrent jusqu'à nos moindres démarches. On examina soigneusement nos lettres à la poste. Je dirai ici, pour donner une idée de la liberté qui régnait alors, qu'aucune de celles que nous écrivions en Italie pour donner de nos nouvelles à nos familles ne parvint à sa destination, quoique nous eussions la précaution de ne jamais les cacheter pour éloigner tout soupçon. Ces premières investigations n'ayant rien produit, on nous accusa de nous être réjouis à la vue des soldats et officiers blessés qui revenaient de l'armée, d'avoir tiré un plan des forts de Briançon, et de mettre à la disposition de l'ennemi une partie des grosses sommes d'argent qu'on faisait passer au Pape. Bérard alla aussitôt trouver le commandant de place, et lui déclara qu'il était urgent de prendre des mesures efficaces. Le commandant, quoiqu'il n'ajoutât aucune foi à toutes ces délations, ne laissa pas, par condescendance pour le commissaire, d'assembler son conseil de guerre pour prononcer sur ces griefs. Le conseil demanda des preuves; et comme elles se réduisirent au témoignage de quelques réfugiés, lesquels déposèrent avoir ouï ces choses d'autres réfugiés qui avaient quitté la ville, et dont ils ne surent pas même articuler les noms, l'imposture fut manifeste, et l'on ne put prendre aucune détermination contre

nous. A dire le vrai, nous n'étions pas très-affligés des progrès continuels de l'armée impériale, mais nous nous gardions bien de faire connaître ce que nous pensions. Nous étions même très-réservés avec les personnes estimables de la ville qui s'empressaient de nous communiquer les nouvelles favorables aux alliés. Quant au plan des forts, une pareille accusation tombait d'elle-même ; nous ne les avions pas même visités. Enfin, tandis qu'on supposait Pie VI assez riche pour aider de ses trésors les ennemis de la république, il éprouvait une véritable pénurie d'argent. Le cardinal de Lorenzana ne se trouva plus à même de nous continuer ses secours, et les lettres de change qu'on avait prises en Italie furent inutiles à Briançon. On n'en put tirer qu'une somme très-modique en les envoyant à Lyon, et il fallut diminuer, autant que possible, la dépense, pour se soutenir encore quelque temps.

Quelques jours après ce conseil de guerre, on apprit que les Austro-Russes s'étaient avancés jusqu'à Suze, et on lut en même temps dans une gazette de Paris, que Souvarow, général en chef des Impériaux, avait ordre de tout tenter pour délivrer Pie VI. Bérard pressa le commandant de place de faire sur-le-champ conduire le Pontife et ses ecclésiastiques dans l'intérieur de la France. Le commandant, qui tremblait au moindre mot du commissaire, convoqua de nouveau son conseil de guerre. Il fut décidé qu'on ne pourrait

prévenir les ordres du Directoire, que lorsque l'ennem serait au pied du mont Genèvre. Instruits de cette décision par l'un des membres du conseil, nous crûmes l'orage dissipé. Mais Bérard, fort mécontent de voir ses avis dédaignés, et ne voulant pas en avoir le démenti, prit le parti de s'adresser au général Muller. Je ne sais ce qu'il lui écrivit; mais au bout de quelques jours arriva un courrier militaire à Briançon. Muller ordonnait au commandant de faire partir au plus tôt le Pape pour Grenoble; ou si des raisons de santé bien constatées ne permettaient pas au pontife de se mettre aussitôt en route, de diriger immédiatement sur la même ville toutes les personnes qui n'étaient pas nécessaires à son service personnel. Le commandant notifia de suite aux prélats la teneur de cette dépêche, leur enjoignant d'en informer le saint Père, et de lui demander s'il se sentait disposé à partir, ou s'il resterait à Briançon sans ses ecclésiastiques. La réponse devait être rendue dans trois heures. Pour ménager Pie VI, on ne lui avait point parlé de tout ce qui s'était passé précédemment; mais on ne pouvait lui cacher les ordres si précis du général Muller. Cette nouvelle porta le trouble et l'affliction dans l'ame du malheureux pontife. Il demeura quelque temps en silence; puis levant les yeux au ciel: « Nous devons, dit-il, nous conformer à la volonté de Dieu. » Il déclara que si l'on ne pouvait empêcher le départ des ecclé-

siastiques qui se trouvaient auprès de lui, il voulait les accompagner.

Le séjour de Briançon n'avait assurément aucun attrait pour nous ; mais un déplacement allait occasionner de nouveaux frais, et Pie VI paraissait alors si faible, que l'on avait tout sujet de redouter pour lui ce voyage à travers les affreuses montagnes du Dauphiné. D'ailleurs, ces ordres rigoureux nous semblaient une espèce de châtiment que nous n'avions nullement mérité. Ces raisons furent exposées au commandant dans une humble remontrance où l'on ajoutait que, si les autorités Françaises persistaient dans l'exécution des mesures prescrites, le Pape ne pourrait se résoudre à demeurer séparé des personnes qui avaient toute sa confiance, et dont les soins lui étaient si nécessaires ; qu'il était donc déterminé, malgré le dépérissement de ses forces et de sa santé, de braver les périls d'un voyage long et difficile, plutôt que de voir éloignés de lui ceux qui pouvaient seuls apporter quelque adoucissement à ses douleurs pendant le peu de jours qui lui restaient encore à passer ici bas. Comme on ne pouvait se procurer de voiture dans Briançon, on demandait un délai de quatre à cinq jours pour en faire venir d'ailleurs. Le commandant trouva cette demande juste. Mais, pour ne pas se compromettre avec Bérard ou avec le général Muller, il voulut encore avoir l'avis de ses officiers. Il tint un conseil auquel assista Bérard. On commença

par lire la réponse des prélats ; mais le furibond commissaire, sans attendre qu'on eût achevé, s'emporta contre le commandant, qu'il traita de vil disciple des papistes, et d'ennemi de la patrie. Il prétendit que la maladie du Pape et le manque d'argent étaient des contes ridicules ; et comme on le priait de prendre patience, puisqu'il s'agissait simplement d'un délai nécessaire pour faire venir des voitures. « Une charrette, s'écria Bérard, sera bonne pour transporter le Pape ! Quant aux autres, n'ont-ils pas des jambes pour voyager comme voyagent tous les jours les braves défenseurs de la république ? » Telle était la douce humanité de ce digne agent du Directoire. Le conseil accorda un délai, en recommandant toutefois la plus grande diligence. Après quelques recherches, nous trouvâmes un homme qui se chargea de nous fournir, dans deux jours, quatre bonnes voitures de voyage. Cependant la nouvelle du départ prochain de Sa Sainteté étant venue à la connaissance des habitants de Briançon, ils en témoignèrent hautement leurs regrets ; et comme on connaissait le mauvais génie de Bérard, on ne manqua pas de lui imputer cette nouvelle mesure de rigueur. Les femmes surtout, irritées contre le commissaire, voulaient lui faire un mauvais parti, et excitaient les hommes à lui courir sus. Nous n'eûmes pas peu de peine, aidés de plusieurs personnes respectables de la ville, à calmer cette effervescence populaire, qui, loin

d'améliorer notre position, ne pouvait qu'accroître nos embarras.

Vers la fin du second jour, les voitures arrivèrent d'Embrun ; il n'y en avait que trois au lieu de quatre, et toutes trois plus mal conditionnées les unes que les autres (1). Mgr Spina et le commandant lui-même, qui les visitèrent, ne jugèrent pas qu'il fût prudent de s'engager dans une route dangereuse avec de si mauvaises voitures. Le départ fut donc suspendu jusqu'à ce qu'on pût en trouver de convenables. Le 7 juin, de grand matin, le commandant de place reçut un nouveau courrier militaire. Il ne tarda pas à communiquer aux prélats la nouvelle détermination que lui transmettait Muller. « Le Pape devait, jusqu'à nouvel ordre, rester où il était ; mais il était enjoint à tous les ecclésiastiques de sa suite de quitter Briançon. » Tel était en substance le contenu de la dépêche. Pie VI ordonna à Mgr Spina de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour obtenir que nous ne fussions pas contraints de nous éloigner de lui, ou qu'il lui fût permis de partir avec nous. Mgr Spina, se conformant à la volonté du saint Père, adressa au commandant une note très-pressante, et qui eût produit l'effet désiré si la raison pouvait quelque chose contre la force. On y exprimait l'étonnement et la douleur qu'avaient causés au saint Père les ordres donnés

(1) On avait été obligé de laisser la voiture du Pape à Suze.

par le général Muller, et l'on réclamait de la loyauté du gouvernement Français, l'accomplissement des promesses faites au saint Père, quand on l'obligea de sortir de Rome. On lui avait alors accordé une entière liberté d'avoir auprès de lui les personnes qu'il lui plairait de choisir. Toutes celles qui étaient actuellement auprès de Sa Sainteté, l'accompagnaient à son départ de Florence, avec l'approbation du général Gualtier et du ministre Reinhard. A Turin, tous les passeports avaient été signés pour la France par le général Grouchy, sans aucune difficulté. Tous les habitants de Briançon étaient témoins de la conduite irréprochable des ecclésiastiques attachés au saint Père. Si néanmoins le gouvernement jugeait à propos, pour plus grande sûreté, de les assujétir à des mesures plus sévères, ils étaient prêts à s'y soumettre et à rester toujours renfermés s'il le fallait, pourvu qu'il ne leur fût pas interdit de remplir un devoir qui seul les avait déterminés à quitter leur patrie et leurs familles, et à venir en France. Enfin, si l'on exigeait absolument l'éloignement des ecclésiastiques, les prélats demandaient qu'au moins on ne poussât pas la rigueur jusqu'à se refuser aux instances de Sa Sainteté qui désirait partager leur sort.

Le commandant fut attendri en lisant ces réclamations, dont il ne pouvait méconnaître la justice. Mais il disait qu'il ne pouvait rien changer aux déterminations

du général Muller. Comme ce général était attendu le jour même à Briançon, on pria le commandant de retarder le départ de quelques heures. Il n'y consentit qu'avec beaucoup de peine, et partit bientôt, accompagné de quelques officiers, pour se rendre au-devant de Muller, qui, prévenu sans doute par Bérard, accueillit fort mal le commandant, et lui reprocha publiquement de ne savoir pas comprendre et exécuter les ordres qu'il recevait. Les Briançonnais donnèrent en cette occasion une preuve de l'intérêt qu'ils prenaient à la triste situation du saint Père. Ils adressèrent au général une requête dans laquelle ils le priaient instamment de ne pas enlever au pontife la dernière consolation qui lui restait. Cette requête était signée de tous les chefs de famille, et même des municipaux et du secrétaire de Bérard. En même temps on remit à Muller un billet signé de Pie VI, où le pontife rappelait la demande exposée dans la note du jour précédent, et finissait par ces paroles : « Je touche au terme de ma vie. Je désire être assisté dans mes derniers moments par les ministres de la religion sainte dont Dieu m'a établi le chef. » Muller reçut assez bien les députés, mais il demeura inflexible : il dit qu'il regrettait beaucoup que les circonstances ne lui permissent pas d'exaucer leurs vœux ; qu'il espérait néanmoins qu'avant peu le Pape se trouverait réuni avec ceux qui allaient s'éloigner de lui. Alors on le supplia d'ac-

corder au moins que l'un d'entre nous continuât de résider à Briançon pour dire la messe, et administrer les sacrements au saint Père et à ceux qui resteraient auprès de lui. On eût désiré laisser quelqu'un qui fût capable d'avoir l'œil sur les gens de service, et surtout de s'opposer aux tentatives que pourraient faire les constitutionnels pour surprendre le Pape dans quelque moment où il n'aurait pas l'esprit bien présent. Mais le général Muller, qui n'acquiesça que très-difficilement à cette dernière demande, voulut choisir lui-même la personne, et il désigna le Père Fantini, confesseur de Pie VI. C'était un bon vieillard, un excellent religieux, mais fort peu entendu aux choses de ce monde.

Il fut définitivement arrêté que nous partirions le lendemain 8 juin. Comme le départ devait avoir lieu de bonne heure, nous nous rendîmes la veille au soir auprès du pontife, pour prendre congé de lui Pie VI était ému. Lorsqu'il nous vit tous à ses pieds, il leva en silence les yeux vers le ciel; puis, d'une voix affaiblie par l'âge et par la douleur, il nous dit: « Allez en paix, allez au nom du Seigneur. Dieu sera votre guide et votre protecteur; j'espère que nous serons bientôt réunis. » Il leva sa main tremblante, et nous bénit par trois fois. Nous lui demandâmes de pouvoir nous confesser mutuellement, et de célébrer la sainte messe sur un autel portatif. Il nous répondit qu'il nous donnait

tous les pouvoirs qu'il est d'usage d'accorder dans les lieux où règne une persécution ouverte contre l'Église, et il créa délégué apostolique Mgr Spina, lui conférant l'autorité la plus étendue, avec la faculté de subdéléguer, suivant que le demanderaient les circonstances, la gloire de Dieu et le bien spirituel des ames. L'abbé Marotti, qui joignait à une éminente piété une grande franchise, ne put s'empêcher de dire : « Plaise à Dieu que l'exercice de ces pouvoirs ne nous soit pas interdit! » Alors Pie VI, recueillant ses forces et élevant la voix, lui dit d'un air sévère : « Jusqu'à quand écouterez-vous vos craintes et vos incertitudes? *Habete fiduciam.* » Il nous bénit de nouveau, et nous nous retirâmes. Le lendemain, en sortant de la chambre du Pape, qui avait avancé l'heure de son lever pour nous voir encore une fois avant notre départ, nous trouvâmes dans la salle voisine trois officiers Français, dont l'un était chef de bataillon, l'autre adjudant-major, et le troisième capitaine de cavalerie. Ces officiers et quelques soldats venus d'Italie, qu'on envoyait dans les dépôts militaires à Grenoble, furent chargés de notre conduite. Nous quittâmes, le cœur serré de douleur, cette maison où nous laissions un vénérable pontife, que nous étions peut-être condamnés à ne plus revoir ici bas. Nous nous rendîmes à pied à la porte de la ville, où nous attendaient les trois voitures. Quoique l'on fût au 8 juin, il tombait cependant beaucoup de neige

mêlée de pluie. Nous avions pour escorte les trois officiers, quatre hussards, quatre dragons, et six chasseurs qui formaient l'arrière-garde. Mais ces militaires s'ennuyèrent bientôt de la marche lente de nos voitures dans ces chemins difficiles. A quelques milles de la ville, le chef de bataillon déclara aux prélats, que se confiant dans leur loyauté, il allait avec ses officiers et les soldats prendre les devants, et que nous les retrouverions dans les endroits où l'on devait l'arrêter.

Nous passâmes la première nuit à Embrun, où nous descendîmes à l'auberge. Le bruit s'étant répandu que des ecclésiastiques de la suite du Pape étaient arrivés, il accourut en un instant une foule de peuple empressé de nous voir. Mais les officiers mirent des soldats à la porte de l'auberge pour en défendre l'entrée. L'aubergiste nous accueillit d'un air affable, et s'entretint quelque temps avec nous. Au moment où nous allions nous lever de table, on nous annonça que le corps municipal venait nous complimenter. Nous le reçûmes aussitôt; et celui qui en était le chef, après beaucoup de choses polies et obligeantes, nous dit que la municipalité avait décidé que nous logerions chez les familles les plus aisées de la ville. Mgr Spina, répondant pour nous tous, remercia la municipalité de ses attentions bienveillantes; mais il lui fit entendre que, pour ne pas être à charge aux citoyens, nous désirions rester dans l'auberge où nous étions réunis; d'autant plus

que l'hôte, qui s'était montré fort civil, avait été averti de préparer les chambres nécessaires, et s'en occupait peut-être en ce moment même : « Vous ne me reconnaissez donc pas? » dit alors l'officier municipal, lequel était l'aubergiste lui-même, qui avait déposé ses habits ordinaires pour revêtir les insignes de sa dignité. Il ajouta qu'il préférait notre plus grande commodité à son intérêt, et que nous devions nous conformer aux mesures arrêtées, parce que les familles qui devaient nous recevoir avaient été prévenues. Chacun de nous fut donc conduit à la maison qui lui avait été assignée. Nous fûmes accueillis avec des témoignages de joie et de respect qui nous étonnèrent. Nous vîmes avec consolation combien la foi s'était conservée vive et pure, surtout parmi les dames. Ces religieuses familles appartenaient à l'ancienne noblesse. Elles avaient employé les sollicitations, et même les présents, pour obtenir l'honneur, ainsi qu'elles s'exprimaient, de loger quelqu'un des ecclésiastiques enlevés au Pape. Le lendemain, plusieurs dames, amies ou parentes de la maîtresse de la maison, se trouvèrent au repas qui nous fut offert avant notre départ ; et quand nous prîmes congé de la compagnie, ces vertueuses dames se mirent toutes à genoux pour recevoir notre bénédiction, en nous suppliant de nous souvenir d'elles et de la France dans nos prières. En vain nous leur représentions que nous ne méritions pas ces marques de véné-

ration ; elles nous répondaient que l'honneur d'appartenir au vicaire de Jésus-Christ persécuté, et de partager ses épreuves, nous rendait dignes des plus grands respects.

Nous arrivâmes le 9 à Gap, chef-lieu du département des Hautes-Alpes, et nous y trouvâmes la même hospitalité et les mêmes prévenances qu'à Embrun. Après avoir passé la nuit du 10 à Corps, nous atteignîmes le jour suivant Vizille (1), qui était, si je ne me trompe, un ancien fief du duc de Villeroy, lequel y possédait un grand et magnifique château. Ce château était alors tenu en loyer par des Génevois, et renfermait une manufacture de toiles peintes, qui occupait la plus grande partie des habitants de Vizille. Il n'y avait, dans tout l'endroit, qu'une petite auberge, où, à peine nous fûmes entrés, que les Génevois vinrent nous prier de vouloir bien profiter de leur vaste habitation ; et leurs instances furent si pressantes, que les prélats jugèrent à propos d'y envoyer l'abbé Marotti, le Père Jean Pie de Plaisance et moi. On répondit donc qu'après le souper, une partie d'entre nous se transporterait au château. Nous eussions été autant de cardinaux, qu'on n'aurait pu nous accueillir d'une manière plus honorable. Deux hommes avec des flambeaux vinrent nous chercher à l'auberge. Au pied de l'escalier du château

(1) Vizille est un bourg à trois lieues de Grenoble, fameux surtout par la constitution des états du Dauphiné en 1788.

étaient deux estafiers avec des torches, et dans la salle, la maîtresse de la maison et sa fille nous attendaient, tenant chacune deux chandeliers d'argent. Ces Génevois, tout protestants qu'ils étaient, ne pouvaient s'empêcher de blâmer hautement les procédés odieux du gouvernement Français envers le Pape et les personnes qui lui appartenaient. Nous partîmes de Vizille dans l'ordre qu'on avait gardé en quittant Briançon : les hussards en tête, les dragons sur les côtés, et enfin les chasseurs. Tant de soldats pour escorter dix personnes, l'aspect même de nos équipages, étaient de nature à éveiller la curiosité. Lorsque nous entrâmes dans Grenoble vers le milieu du jour, tous les regards se portaient sur nous. Nous avions des habits de voyage, mais qui indiquaient assez notre profession. Quand on sut que nous étions des ecclésiastiques de la suite du Pape, on accourut de tout côté pour nous voir. Les uns nous témoignaient de la compassion ; les autres, et surtout les réfugiés Italiens, affectaient un air moqueur et insultant.

Comme nous ne connaissions personne à Grenoble, les prélats avaient chargé un Briançonnais de nous y chercher une auberge tranquille et qui pût convenir à nos faibles moyens. Déjà, sur l'indication qu'il nous fit parvenir, nous nous y rendions, quand un adjudant de place vint enjoindre à nos gardes de prendre une autre direction. Il fallut céder à la force, et nous

fûmes conduits à l'auberge de Provence, qui nous avait été désignée par le commandant. Nous y trouvâmes un corps-de-garde, et pour logement deux chambres et un cabinet. A l'entrée de l'auberge et à la porte de notre petit appartement était un factionnaire, dont les ordres étaient si sévères, qu'un de nos serviteurs ne put sortir pour avoir de la lumière. Bientôt nous fûmes visités par le major de place, qui nous annonça fort laconiquement que nous devions tous aller à Dijon, chef-lieu du département de la Côte-d'Or. Tel était le séjour paisible, qui, suivant la promesse du général Muller, nous était réservé à Grenoble, en attendant que nous fussions réunis au Pape. Notre affliction fut extrême en voyant qu'on allait ainsi nous éloigner du pontife, qui demeurait presque abandonné. Notre embarras n'était pas moins grand. Il ne nous restait plus d'argent pour subvenir aux frais du voyage. Nous résolûmes de vendre nos boucles d'argent, nos montres et quelques couverts que nous avions, et puis de nous abandonner entre les mains de la providence. Sur ces entrefaites, l'aubergiste vint nous avertir qu'une personne attachée au ministre d'Espagne désirait nous voir et s'instruire de nos noms et qualités. Nous priâmes les officiers de permettre qu'elle fût introduite un moment, et qu'elle pût nous parler en leur présence. Mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient déroger aux ordres du comman-

dant. Nous fûmes donc réduits à faire dire à la personne que nous étions les ecclésiastiques de la suite du Pape, qui avaient été contraints de s'éloigner de lui.

Le ministre récemment arrivé à Grenoble était le chevalier Pierre de Labrador, qui n'avait pu, comme on a vu, aborder Pie VI, lorsqu'il fut renfermé dans la citadelle de Turin. Après le départ du Pape, le chevalier demeura quelques jours dans la ville, pour savoir au juste l'endroit où le saint Père serait relégué. Mais, malgré toutes ses démarches, il ne put rien découvrir de certain. Il se rendit à Gênes, et informa le cabinet de Madrid de sa position. Il lui fut répondu qu'il devait se transporter en France, y chercher le Pape, remplacer auprès de lui le cardinal de Lorenzana, et solliciter les brefs et indults pour lesquels il avait reçu des instructions à Florence. M. de Labrador, accompagné de M. Malo, vint en France par la voie de Nice, et s'avança jusqu'à Grenoble, sans avoir rencontré personne qui pût lui apprendre où était le Pape. La Providence permit qu'il arrivât dans cette ville presque en même temps que nous, et qu'il descendit à un hôtel voisin du nôtre. Nos équipages étaient encore sur la voie publique, et M. Labrador qui les vit demanda quels voyageurs étaient venus par ces mauvaises voitures : on lui répondit qu'elles avaient amené quelques ecclésiastiques escortés par des militaires, et

que l'on disoit appartenir à la suite du Pape. C'est alors qu'il députa une personne vers nous. Lorsqu'il sut qui nous étions, il vint lui-même à l'auberge, et, afin de pouvoir y pénétrer, il demanda à parler à un officier. Il se fit connoître à ce dernier, et lui dit qu'il désirait s'entretenir quelques moments avec nous sur le seuil de notre porte, et en sa présence, s'il le jugeait à propos. L'entretien ne dura pas long-temps, mais nous fut d'une grande consolation. Le chevalier s'offrit de subvenir à nos besoins, et d'interposer sa médiation en faveur de Pie VI.

M. Labrador, pensant bien qu'il ne pourrait remplir sa mission tant que le Pape demeurerait séparé de ses ecclésiastiques, résolut de ne rien negliger pour faire suspendre notre départ qui devait avoir lieu le lendemain de très-bonne heure, et pour obtenir que nous pussions retourner auprès du saint Père. Il s'adressa à la municipalité et à l'administration centrale du département de l'Isère ; mais ces deux autorités ne voulurent point se mêler d'une affaire qui dépendait entièrement du commandant militaire. Il recourut donc à ce dernier. Le commandant répondit qu'il ne pouvait donner des ordres contraires à ceux du général Muller. Néanmoins, comme ce général devait revenir le lendemain à Grenoble, il consentit que notre départ pour Dijon fût différé d'un jour, et il remit à M. Labrador et à M. Malo, qui fut considéré comme secré-

taire de légation, une permission par écrit pour nous venir voir à l'auberge quand ils le voudraient. Trois jours se passèrent sans qu'on vît paraître le général Muller. Alors on nous signifia de nouveau l'ordre de partir, et déjà nous avions arrêté nos voitures et embarqué nos effets sur le Rhône, lorsque tout à coup on annonça le général. M. Labrador se rendit de suite auprès de lui, et sollicita les mesures nécessaires au but de sa mission. Muller, pour témoigner sa bonne volonté au représentant d'un souverain allié de la France, consentit d'abord que deux d'entre nous retournassent à Briançon ; puis il promit d'étendre la même autorisation, à condition, toutefois, que le ministre Espagnol se rendrait notre caution, et répondrait de notre obéissance. Cependant cette permission, que nous attendions impatiemment, n'arrivait pas. M. Labrador alla de nouveau trouver Muller, qui lui dit que notre retour à Briançon ne pouvait plus avoir lieu, attendu que le Directoire exécutif avait décidé que le Pape serait conduit à Valence (1).

Nous étions depuis huit jours renfermés dans notre prison sans pouvoir sortir un seul instant, ni recevoir personne du dehors ; nous craignions même de nous approcher des fenêtres, de peur d'attirer les regards des personnes qui se réunissaient dans la rue et dans les maisons voisines pour nous voir, et de nous exposer

(1) Voir les Pièces justificatives, n° 8.

peut-être à quelques nouvelles rigueurs de la part des républicains. Nous étions ainsi claquemurés dans notre petit appartement par une chaleur étouffante. Car Grenoble se trouvant dans une plaine environnée de hautes montagnes, il y fait très-froid en hiver et fort chaud en été.

L'ingénieuse charité des dames de Grenoble apporta quelque diversion à nos ennuis. Plusieurs d'entre elles, pour parvenir jusqu'à nous, se déguisèrent, et se chargeant de légumes, de fruits et autres choses semblables, elles s'introduisaient adroitement dans l'auberge, où, non-seulement elles faisaient cadeau à l'aubergiste de toutes leurs marchandises mais donnaient encore de l'argent pour obtenir d'assister à nos repas comme femmes de service. Tous les jours, trois ou quatre de ces dames remplissaient cet office avec toutes les attentions d'une politesse peu commune. Nous admirions leur maintien modeste, et, remarquant que les figures changeaient d'un jour à l'autre, nous ne pouvions comprendre comment il se trouvait, dans une si petite auberge, tant de personnes dont les manières étaient si distinguées. Mais le mystère ne tarda pas à s'éclaircir. Un jour, une des dames venues pour nous servir, se tenait immobile à un bout de la table, une serviette et un plat à la main : tantôt elle levait les yeux vers le ciel, tantôt les tournait vers nous, et tantôt les abaissait vers la terre. Un des officiers préposés à notre garde, qui s'en aperçut, lui de-

manda si elle était préoccupée de quelque grande affaire. « Comme je révère dans le Pape, répondit-elle avec vivacité, le vicaire de Jésus-Christ, je regarde ces messieurs comme les successeurs des disciples du même Jésus-Christ notre Sauveur. » Puis élevant la voix : « Jusques à quand, ajouta-t-elle, sera t-il au pouvoir des impies d'opprimer la justice et l'innocence ? Qu'on cesse donc d'appeler notre siècle le siècle des lumières, et de vanter notre pays comme celui où les droits de l'homme sont le mieux garantis, puisqu'on ne cesse d'y fouler si manifestement aux pieds les droits sacrés de la nature et de l'humanité. » L'officier qui avait provoqué cette réponse en fut d'abord un peu étourdi ; mais voyant que son interlocutrice continuait sur le même ton, il l'interrompit avec un air d'autorité, et lui dit : « Il ne vous appartient pas, madame, de prononcer sur ces sortes de questions. Par égard pour votre sexe, je veux bien dissimuler la faute que vous venez de commettre ; mais apprenez à respecter le gouvernement, et à ne plus vous mêler de censurer ses actes et ses décisions. En attendant, sortez de cette chambre, et ne vous avisez pas d'y remettre les pieds. » La noble dame, qui, nous dit-on, appartenait à une famille très-honorable, et qui, de plus, avait été religieuse professe dans un de ces nombreux couvents détruits par la révolution, se retira sans répliquer ; et l'officier, ayant repris sa bonne hu-

meur, fut assez franc pour nous dire que les paroles de cette dame, quoique très-imprudentes, n'étaient pas tout-à-fait dénuées de fondement. Cependant l'aubergiste fut vertement réprimandé, et, depuis ce jour, nous ne vîmes plus que des personnes employées dans la maison.

Nous étions demeurés quelques jours sans recevoir des nouvelles de Pie VI. Mais enfin, un habitant de Briançon trouva moyen de faire parvenir une lettre à Mgr Spina. La santé du pontife allait toujours s'altérant. Obligé de garder le lit la plus grande partie du jour, il était taciturne, et ne trouvait de consolation qu'à s'entretenir avec Dieu dans la prière. Toutefois, dans l'affaiblissement de ses facultés corporelles, son esprit conservait encore sa fermeté. Quelques-uns de ceux qui étaient restés auprès de lui, oubliant ce qui leur avait été si expressément recommandé, s'avisèrent, à l'instigation de quelques étrangers, de solliciter je ne sais quels indults ou autres grâces spirituelles. Bien loin d'accéder à leurs désirs, le pontife les reprit sévèrement de manquer ainsi à ce qui avait été convenu, et leur commanda de se setirer. Il était à craindre que des républicains, tels que ces réfugiés, ne se servissent de la religion pour tendre un piége.

Le Directoire avait réglé, par son décret, que les frais du voyage de Pie VI seraient à la charge des départements qu'il traverserait; mais la piété des Espa-

gnols ayant mis M. Labrador en état de pourvoir à toutes nos dépenses, on remercia le gouvernement de ses subsides, et l'unique grâce qu'on demanda au général Muller, fut qu'il voulût bien enjoindre au commandant de place à Briancon, de ne point obliger le Pape à partir sur-le-champ, mais de suspendre son départ jusqu'à l'arrivée des voitures qu'on allait lui envoyer de Grenoble. On pria encore le général de permettre qu'un médecin se rendît à Briançon pour accompagner le saint Père et lui donner ses soins durant le voyage. Ces demandes furent accueillies, et des ordres furent transmis au commandant de place. Un homme estimable, qui déjà nous avait rendu plus d'un service, M. Hache-Dumiraille, se chargea de trouver les voitures ; il nous proposa pour médecin le docteur Duchadoz, homme religieux, affable, expert dans son art, et parlant facilement l'italien. Quand tout fut prêt, M. Duchadoz partit avec les voitures.

Cependant le commandant de Briançon, qui avait d'abord pressé le départ du Pape, fit connaître les nouvelles instructions qu'il recevait du général Muller, et dit qu'on pouvait différer. Mais le commissaire Bérard, fort mécontent d'une pareille condescendance, en donna avis au commissaire-général du département des Hautes-Alpes, l'exhortant à maintenir l'honneur de sa charge, et à faire en sorte que les ordres venus de Paris fussent promptement exécutés. Le commis-

saire partit de Gap, et ne fut pas plus tôt arrivé à Briançon, qu'il envoya dire à Pie VI que s'il refusait de partir il le ferait tirer de force de son lit. En vain le commandant essaya de modérer sa violence en lui montrant la dépêche du général Muller; il répondait qu'il ne connaissait que les ordres du Directoire, qui l'avait chargé de conduire le Pape à Valence. Inutilement le médecin et le chirurgien de l'hôpital attestèrent que Pie VI était si faible et si souffrant, qu'il ne pouvait se mettre en route sans danger pour sa vie. Le commissaire répondit en riant : « C'est-là une de leurs impostures accoutumées; » et il déclara avec colère que, le lendemain matin, le Pape partirait mort ou vif (1). Le faible commandant n'osa résister, et le barbare commissaire s'empressa de louer au même homme qui nous avait amenés à Grenoble, deux voitures, une pour Pie VI, et l'autre pour lui. Je ne sais si elles étaient du nombre de celles qui nous avaient servi, mais il paraît qu'elles ne valaient pas beaucoup mieux, puisque le *Courrier universel* du 30 thermidor an VII disait « que Pie VI, à son départ de Briançon, fut placé sur une espèce de charrette. »

Le pontife fut donc, le 27 juin 1799, transporté par ses serviteurs jusqu'à la porte de la ville; et on par-

(1) Nous conservons ces détails, parce qu'ils peignent les mœurs de cette époque; ils montrent en quelles mains était tombée cette France, si fière de ses lumières et de sa civilisation.

vint, avec beaucoup de difficulté, à le mettre dans la voiture. Le père Fantini s'assit à côté de lui pour le soutenir. Sur le devant étaient deux valets de chambre. Une grande partie des habitants de Briançon voulut assister au départ du Pape. On avait mis sur pied beaucoup de troupes pour imposer à la multitude, qui témoignait assez son mécontentement par des murmures entrecoupés de soupirs et de gémissements (1). Le commissaire de Gap et un détachement de gendarmes accompagnaient le saint Père, qui fut, durant toute cette journée, dans un assoupissement léthargique. Les secousses de la voiture le faisaient à chaque instant tomber sur le père Fantini, qui fut obligé de céder sa place à un des valets de chambre, plus jeune et plus vigoureux que lui. La première pause se fit à Saint-Crespin, où le pontife agonisant fut logé dans une pauvre maison. Le 28, vigile des saints apôtres Pierre et Paul, on reprit le voyage. Pie VI était dans le délire. La ville d'Embrun, qui nous avait si bien accueillis, aurait pu lui offrir une station commode; et déjà plusieurs de ses principaux citoyens se disputaient l'honneur de recevoir un hôte si illustre. Mais le commissaire de Gap, dont l'humanité pouvait aller de pair avec celle de son ami Bérard, ordonna de poursuivre

(1) On lit dans les registres de la mairie de Briançon, que Pie VI, en quittant cette ville, laissa douze cents francs à l'hôpital, comme indemnité de logement.

jusqu'au petit village de Savines, au-delà d'Embrun. Il ne voulait pas même qu'on entrât dans la ville. Toutefois, quand il vit le peuple, qui était sorti en foule au-devant du pontife, s'indigner et se plaindre ouvertement, il jugea prudent de ne pas insister. Pie VI passa par Embrun au milieu des marques de respect et de compassion que lui attiraient son caractère et l'état de langueur où il était réduit. A peu de distance de la ville, la voiture du Pape manqua de verser dans un torrent dont les eaux roulent à travers des pierres et des troncs d'arbres, et que les voyageurs franchissent ordinairement à pied. Heureusement un gendarme s'aperçut à temps du péril, sauta de son cheval, et fut assez robuste pour maintenir l'équilibre de la voiture. A Savines, où l'on devait passer la nuit, était un vaste et beau château. La vertueuse dame qui l'habitait envoya supplier le commissaire de permettre que Pie VI y descendît. Mais celui-ci, sans rien écouter, fit loger le Pontife dans une cabane sale, pleine d'insectes et de fumée. Là, on dressa le lit du saint Père; et ce ne fut pas sans peine qu'on introduisit dans cette misérable cahutte un fauteuil et un canapé qu'y fit transporter M. de Savines. On en partit le 29 au matin. Les deux jours précédents, Pie VI n'avait point eu la consolation d'entendre la sainte messe. Mais le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, il ne cessait de demander qu'on célébrât le saint sacrifice. Le père Fantini

et ceux qui étaient avec lui eurent peur d'irriter le commissaire, qui ne pouvait souffrir aucun acte de religion.

Non loin de Savines, on rencontra le docteur Duchadoz. Il faut savoir que le commandant de Briançon avait informé par un exprès le général Muller de la manière dont le commissaire de Gap avait cru devoir exécuter ses ordres. Celui-ci, fort irrité de voir son autorité ainsi méconnue, ne se contenta pas d'adresser de vifs reproches au commandant; il envoya à M. Duchadoz un courrier avec une dépêche qui lui donnait plein pouvoir de régler le voyage du Pape, et de requérir au besoin le secours des autorités militaires. Le commissaire, qui reçut aussi une dépêche, rabattit un peu de sa fierté, et n'osa s'opposer à aucune des mesures jugées nécessaires. M. Duchadoz commença par faire arrêter la voiture du Pape, pour examiner comment il se trouvait. Il fut on ne peut plus effrayé de l'état de langueur et d'anéantissement où il le vit. Il déclara d'abord qu'il fallait retourner à Savines; mais apprenant que ce village n'offrait aucune habitation commode, il résolut de continuer le voyage jusqu'à Gap, et il recommanda aux conducteurs d'aller fort doucement, et d'éviter tout ce qui pouvait occasionner quelque choc à la voiture. Arrivé à Gap, le pontife fut logé dans un hôtel que M. Duchadoz avait eu soin de choisir en venant de Grenoble. Il ordonna que Pie VI fût aussitôt mis au lit, et prescrivit les moyens à em-

ployer pour le tirer peu à peu de son extrême faiblesse. Il décida qu'on ne reprendrait le voyage que le 2 juillet, ou plus tard si la santé du Pape l'exigeait. Cette détermination fut fort approuvée de tous les notables de la ville qui se trouvaient réunis dans l'hôtel. Il fallut bientôt établir un corps-de-garde à la porte de cet hôtel, afin de contenir le peuple qui venait en foule pour voir le Pape. On ne laissa entrer personne ce jour-là, et le médecin voulut qu'il demeurât encore parfaitement tranquille tout le jour suivant. Mais le 1er juillet, Pie VI accueillit avec bonté le corps municipal, auquel se joignirent beaucoup de personnes distinguées. Son état s'était tellement amélioré, qu'il semblait être passé de la mort à la vie. M. Duchadoz en était dans l'étonnement, et il nous dit à Grenoble, que les seules forces de la nature n'avaient pu produire cet effet, et qu'un tel changement tenait du miracle. Le 2 juillet, Pie VI vint à Corps, et le 3 à La Mure, qui, étant située dans le département de l'Isère, ne se trouvait plus sous la juridiction du commissaire de Gap, lequel s'en retourna avec ses gendarmes. A La Mure, où le Pape resta jusqu'au 5 juillet, était arrivé un vice-commissaire avec un détachement de hussards. Le saint Père fut reçu dans ces deux endroits avec les égards convenables. Le 5 juillet, il gagna Vizille, et descendit au magnifique château dont j'ai déjà parlé. Les propriétaires de

cette belle habitation, vinrent eux-mêmes de Grenoble pour préparer un appartement au Pape, et des logements aux personnnes de sa suite; et les Calvinistes Génevois, qui en occupaient la plus grande partie, fournirent des meubles, et offrirent même plusieurs de leurs chambres.

Voici ce qu'on lisait dans le *Courrier universel* du 30 thermidor an 7, sur le voyage du Pape : « L'esprit de religion qui subsiste en France s'est montré avec éclat dans les lieux où est passé le souverain Pontife. Depuis Grenoble jusqu'à Briançon, tous les habitants des campagnes, et ceux mêmes des villes, accouraient en foule sur son passage. Il est vrai qu'une partie était poussée par la curiosité, qui pourtant se changeait bientôt en vénération. Mais le plus grand nombre venait par un sentiment de religion. A la vue du Pape, tous se tenaient en silence; silence majestueux, qui cédait de temps en temps à des expressions de respect et d'enthousiasme. Les personnes pieuses ne pouvaient s'empêcher de demander au pontife sa bénédiction. Cette foule religieuse a entouré Pie VI, et a suivi sa voiture jusqu'à Grenoble. » Nous pouvons affirmer, d'après le témoignage de ceux qui accompagnèrent Pie VI depuis le 27 juin jusqu'au 6 juillet, que le journal n'a rien exagéré. Ces nouvelles ne nous surprirent point, nous qui avions été sur la même route l'objet de tant de démonstrations respectueuses; nous qui avions vu

des mères faire toucher le front de leurs enfants à notre voiture, lorsque l'intolérance de nos gardiens ne nous permettait pas de les bénir. Si l'honneur seul d'appartenir au saint Père inspirait pour nous à ces bons fidèles de tels sentiments de vénération, quelle foi vive et quels élans de ferveur ne devait pas exciter en eux la vue même du Vicaire de Jésus-Christ!

Il y avait alors à Grenoble une noble et vertueuse dame, nommée la marquise de Vaux. Elle occupait un très-bel hôtel, où elle désirait ardemment recevoir le souverain Pontife. Elle fit tant de démarches et sollicita si bien, qu'elle vit enfin ses vœux exaucés. Elle n'épargna ni soins ni dépenses pour apprêter l'appartement qu'elle destinait à Pie VI. Le 6 juillet, dès le matin, le commandant de place plaça bon nombre de soldats à la porte de l'hôtel, pour empêcher le peuple d'y entrer. Mais la multitude se porta hors de la ville au-devant du Pape. Elle l'accueillit avec toutes les marques d'un respect sincère, et plusieurs demandaient à haute voix la bénédiction apostolique. Quelques administrateurs du département étaient aussi sortis de la ville pour observer comment les choses se passaient. Lorsqu'ils virent le Pape suivi de cette foule immense, ils en furent alarmés : ils revinrent dans la ville, restèrent près de la porte; et aussitôt que le Pape et sa suite furent entrés, ils ordonnèrent de la fermer. Mais s'ils arrêtèrent la multitude réunie hors de la

ville, ils ne purent empêcher celle non moins nombreuse qui remplit en un moment les rues par où passait le saint Père. Lorsque les voitures entrèrent dans la cour du palais, un grand nombre de personnes s'y précipitèrent malgré la résistance des gardes; et le commissaire du département crut ne pouvoir contenir ce torrent qu'en faisant fermer les portes de l'hôtel (1). Nous nous trouvions au pied de l'escalier pour recevoir le pontife, dont nous étions séparés depuis un mois. Aussitôt qu'il nous aperçut, un sourire de satisfaction parut sur ses lèvres, il promena sur nous un regard attendri; puis, levant les yeux au ciel, et joignant ses

(1) C'est ici le lieu de faire observer, avec l'illustre auteur des *Mémoires historiques* (le cardinal Pabca), ce qu'avait de singulièrement remarquable ce concours empressé du peuple, ces témoignages de vénération religieuse, dans un pays surtout où l'on avait tout fait pour détruire la religion, et ruiner l'autorité des successeurs de Pierre. Après tant de déclamations contre le siége de Rome, et tant de calomnies dont on a cherché à noircir ses pontifes, il semble qu'ils auraient dû, suivant le cours ordinaire des choses, devenir un objet de haine universelle, et que les peuples devraient fuir à leur présence, et n'avoir pour eux que des imprécations. Cependant tout le contraire arrive. A peine paraissent-ils dans les pays étrangers, soit voyageant en souverains, comme Pie VI en Allemagne l'an 1782, et Pie VII en France l'an 1804; soit comme prisonniers et entourés de gendarmes, ainsi qu'il est arrivé en Italie et en France à l'un et l'autre pontife, que toutes les populations se mettent en mouvement, et courent au-devant d'eux pour recevoir leur bénédiction et leur prodiguer de pieux hommages. Assurément cela n'est pas naturel.

mains tremblantes, il sembla remercier Dieu de la grâce qu'il lui faisait de nous revoir, comme il l'avait toujours espéré. Nous lui répondions par des larmes de joie et de consolation. Madame de Vaux, qui était en haut de l'escalier pour accueillir le saint Père, fut saisie d'une émotion extraordinaire lorsqu'elle le vit si près; elle disait : « Non, je ne suis pas digne de recevoir dans ma maison le Vicaire de Jésus-Christ. Que pourrai-je faire pour reconnaître l'inestimable faveur que Dieu daigne m'accorder? » Pie VI entendant ces paroles si pleines de foi, regarda avec bonté celle qui venait de les prononcer; mais cette dame, comme accablée par la vivacité de ses sentiments, s'évanouit. Quand on eut placé le saint Père dans son fauteuil, nous nous prosternâmes tous à ses pieds. Dans tout le cours de notre voyage en France et en Italie, nous ne l'avions jamais vu aussi bien portant que le jour de son arrivée à Grenoble. Bientôt le commissaire du département, qui se promenait dans la chambre, le chapeau sur la tête, s'approcha de Pie VI, se découvrit, et récita un compliment assez court. A la vue de ce républicain, Pie VI témoigna quelque trouble : il ne parut nullement goûter le compliment, et ne répondit pas un mot. Le commissaire remit son chapeau sur sa tête, et continua de se promener. Le saint Père demanda quelle était cette dame qu'il avait trouvée sur l'escalier; et comme on lui répondit que c'était la mai-

tresse de la maison, et qu'elle était très-recommandable par sa vertu et par sa piété, il dit qu'il la verrait avec plaisir. Madame de Vaux, qui était revenue à elle, fut introduite, et s'étant prosternée, elle baisait affectueusement les pieds du pontife. Elle voulut parler, mais sa voix était étouffée par ses sanglots et par des pleurs abondants. Pie VI répondit à ce langage si expressif par des paroles pleines de reconnaissance.

Au dehors, la foule s'était prodigieusement accrue. Les fenêtres, les balcons, les toits des maisons voisines et les rues qui conduisaient à l'hôtel de Vaux étaient remplies de monde. A cette vue, le commissaire demeura stupéfait, et il se mit à fermer les rideaux dans toutes les chambres. Cette mesure ridicule ne servit qu'à mécontenter le peuple, qui se mit de son côté à crier : « *A bas le commissaire! Nous voulons voir le Pape!* » Ces paroles, proférées d'abord par quelques individus, devinrent bientôt une clameur générale. des personnes prudentes qui se trouvaient dans l'hôtel, craignant pour la tranquillité publique, conseillèrent au commissaire de satisfaire le désir du peuple, en permettant que le Pape fût montré quelques instants à un balcon. Le commissaire, après avoir déclamé contre le fanatisme et les incurables préjugés du peuple, se rendit à ce conseil; et Pie VI, dans son costume de voyage, c'est-à-dire en simarre blanche et en manteau rouge, fut porté à un balcon. Le commis-

saire, le chapeau sur la tête, se tenait à côté de lui. Aussitôt que le Pape parut, tout le monde se découvrit, et cria : « *Vive le saint Père! vive le saint Père!* » Ceux qui, trop pressés, ne pouvaient se mettre à genoux, inclinaient profondément la tête, et de tous côtés on demandait la bénédiction. On criait aussi : « *A bas le chapeau! A bas le commissaire!* » Les applaudissements, les cris, les soupirs qui se faisaient entendre sur tous les points occupés par cette multitude, avaient véritablement quelque chose d'impoposant. Le commissaire, tout déconcerté, s'écria avec colère : « *C'est assez, c'est assez, retirons-nous!* » Et fermant lui-même la fenêtre du balcon, il mit fin à ce spectacle touchant. Il eut au moins la consolation de voir cette foule nombreuse et ardente, dont les clameurs lui avaient si fort déplu, se disperser tranquillement et sans désordre.

Le lendemain, 7 juillet, Pie VI fut trouvé plongé dans un tel affaissement, que le docteur Duchadoz craignit un instant que ce ne fût un commencement de transport à la tête; mais bientôt la disposition changea, et le soir, Pie VI était tout-à-fait bien. Il fut néanmoins décidé que son séjour à Grenoble, qui d'abord ne devait être que de deux jours, se prolongerait jusqu'au 10 juillet. On ne saurait dire quels furent, durant tout ce temps, les attentions et la sollicitude de madame de Vaux. Elle était constamment dans

l'antichambre ou dans l'appartement, empressée de satisfaire les moindres désirs : elle semblait avoir oublié son rang, sa délicatesse naturelle, et être devenue insensible à la fatigue ; une tendre mère ne pourrait être plus prodigue de ses soins pour des enfants chéris que ne l'était madame de Vaux pour le Pape et les personnes de sa suite. Également zélée pour sa propre sanctification, elle voulut faire une confession générale à Mgr Spina, et recevoir de sa main le sacrement de Confirmation. Elle était dans la maturité de l'âge, et elle avouait avec simplicité, qu'ayant passé sa jeunesse à Paris, la révolution était venue sans qu'elle eût pensé, au milieu du tumulte de cette grande ville, à recourir à un sacrement si nécessaire au chrétien. Ce même sacrement fut administré, avec toutes les précautions convenables, à d'autres personnes qui furent introduites par la pieuse dame (1). Quant à M. Dumiraille, toujours auprès de nous, il était, en toute occasion, notre ressource et notre appui, et plusieurs chrétiens

(1) Madame la marquise de Vaux fut un modèle de piété ; adonnée à toutes les bonnes œuvres, elle se servait de ses grandes richesses pour soulager les pauvres et pour orner les églises dévastées par le vandalisme révolutionnaire. Elle mourut en 1824 dans les plus vifs sentiments de l'espérance chrétienne. M. Hache-Dumiraille, à qui cette vertueuse dame avait confié l'administration de ses biens, ne lui survécut que deux ans.

Le chevalier Hache-Dumiraille, distingué par sa naissance, l'était encore plus par son attachement à la religion, et par la

lui durent leur réconciliation avec Dieu et avec l'Eglise. La présence en France d'un Pape persécuté par l'impiété produisit un grand bien spirituel. L'évêque intrus de Grenoble, ou de l'Isère, suivant le style du temps, chercha à se présenter devant Pie VI, et recourut, dans ce but, au général Muller, qui s'empressa d'en parler à Mgr Spina, lui déclarant toutefois qu'il était fort peu au courant de ces sortes d'affaires. Le prélat lui exposa les raisons qui ne permettaient aucunement d'acquiescer à une telle demande, et le général n'insista plus. L'intrus alors adressa une lettre au Pape, où il n'avait pas honte de prendre le titre d'archevêque de Grenoble. Nous n'en connûmes pas le contenu, parce qu'on termina l'affaire en renvoyant la lettre sans l'ouvrir. Le message portait qu'on remettait ces feuilles à celui qui les avait expédiées, attendu que le Pape savait très-bien que l'évêque de Grenoble était en émigration.

pratique des vertus qu'elle inspire. Pendant la révolution, il avait secouru les ecclésiastiques persécutés. Lorsque la grande Chartreuse fut détruite, il avait caché dans sa maison, pendant plus de trois mois, le général des Chartreux, et lui avait ensuite ménagé les moyens de sortir de France. Choisi pour directeur de la confrérie des Pénitents de Grenoble, il contribua beaucoup à la restauration de leur église, qui fut une des premières rendue au culte. Il jouissait d'une estime générale, et s'était concilié le respect même des autorités républicaines. Sa mort fut digne de sa vie.

CHAPITRE VII.

LE PAPE EST CONDUIT DE GRENOBLE A VALENCE, ET RENFERMÉ DANS LA CITADELLE. LE DIRECTOIRE DÉCIDE QU'IL SERA TRANSFÉRÉ A DIJON. PIE VI TOMBE MALADE ET MEURT. SES OBSÈQUES.

Avant de quitter Grenoble, nous fûmes exposés à un nouveau désagrément de la part du commissaire du Directoire près l'administration du département de l'Isère. Cet homme capricieux et malveillant prétendait nous empêcher de suivre le Pape, fondé sur cette raison, que le Directoire ayant décrété la translation du Pape à Valence, il était juste de comprendre dans ce décret les personnes de sa suite; mais que les ecclésiastiques ayant été séparés de lui pendant plusieurs jours, ils ne pouvaient plus être censés en faire partie. Nous eûmes recours à la médiation du général Muller, qui représenta au commissaire que c'était lui-même, qui, pour des raisons de prudence, nous avait éloignés du Pape; mais qu'ayant reconnu, après un mûr examen, que nous étions irréprochables, il nous avait autorisés à retourner auprès de lui, et que nous eussions été le retrouver à Briançon, si le Directoire n'eût ordonné sa translation à Valence. Le gouvernement n'ayant rien statué, disait Muller, relativement à ces

ecclésiastiques, ils doivent être libres de partir et d'accompagner le pontife. Le commissaire parut persuadé, et nous fit savoir que nos désirs seraient satisfaits. Mais soit qu'il n'eût pris conseil que de ses mauvaises dispositions, ou qu'il se fût concerté avec nos ennemis, qui étaient assez nombreux à Grenoble, il signifia, le lendemain, aux prélats, qu'après avoir considéré la chose à loisir, il ne pouvait consentir à notre réunion avec le Pape, sans se mettre en péril de mécontenter le Directoire, et que la parole du général Muller ne lui était pas une garantie suffisante auprès du gouvernement.

Cette nouvelle détermination nous contraria beaucoup ainsi que le chevalier Labrador, qui souhaitait fort que nous fussions auprès du pontife, pour continuer, à Valence, la discussion des points les plus importants de sa commission qui restaient à examiner. Il prit donc notre affaire en main pour la traiter diplomatiquement ; et rappelant dans une note au commissaire les relations étroites d'alliance et d'amitié qui existaient entre le roi d'Espagne et la république Française, il demanda, en termes pressants, que, conformément à la promesse du général Muller, on ne mît aucun obstacle à la réunion des ecclésiastiques avec le Pape. Le commissaire alors se montra plus accommodant ; il répondit au chevalier, que, par égard pour la demande qu'il lui faisait en qualité de ministre du roi

d'Espagne, il accordait que, pour le moment, et en attendant de nouveaux ordres du Directoire, les ecclésiastiques se réunissent au pontife, pourvu toutefois qu'ils ne l'accompagnassent pas dans le voyage, mais qu'ils partissent avant ou après ; de peur, disait-il, qu'une suite trop brillante n'éveillât le fanatisme du peuple, et ne compromît la tranquillité publique. Nous nous mîmes donc en route, dans la matinée du 9 juillet, les deux prélats Spina et Caracciolo, l'abbé Marotti, le Père Jean Pie de Plaisance et moi, et nous allâmes de Grenoble à Saint-Marcellin, où nous logeâmes à l'auberge. Le jour suivant, nous arrivâmes à Valence, et descendîmes à l'hôtel de la Poste. Nous fîmes tranquillement ce court trajet, sans gardes, ni commissaire ou surintendant. Nous laissâmes, dans tous les lieux où le saint Père devait s'arrêter, des lettres de recommandation que nous nous étions procurées à Grenoble, afin qu'il trouvât partout sur la route une habitation convenable ; mais nous nous gardâmes bien de nous entretenir avec personne, pour ne donner aucun prétexte à la calomnie.

Le palais destiné à recevoir Pie VI, autrefois la demeure du gouverneur, était situé dans la citadelle et avait un petit jardin. Mgr Spina voulut l'aller voir. Il le trouva commode, et assez grand pour loger toutes les personnes de la suite du Pape; mais il n'y avait que les quatre murs, sans aucune trace de mobilier. Les

membres de l'administration centrale du département de la Drôme examinèrent comment on s'y prendrait pour meubler le palais, et ne décidèrent rien. Quand on sut à Valence qu'il s'agissait de préparer une demeure au saint Père et aux personnes qui l'accompagnaient, plusieurs familles de l'ancienne noblesse, et en particulier la marquise de Vins, offrirent leurs meubles. Mais l'administration du département prétendant qu'il ne fallait rien accepter des aristocrates, on ne savait plus comment se procurer gratuitement le mobilier nécessaire, parce que les autres citoyens, ou n'avaient point ce qu'on désirait, ou n'étaient point disposés à le prêter. Quant à la proposition de les acheter aux frais du public, elle fut bientôt rejetée, par la raison qu'on n'avait pas d'argent. Ainsi on perdait le temps à délibérer sans rien conclure, et le 11 la future habitation de Pie VI était toujours dans le même état de dénûment. Enfin, comme l'administration avait été avertie que le Pape partirait le 10 de Grenoble pour arriver à Valence le 14 au plus tard dans la matinée, on sentit la nécessité de prendre un parti, et sans plus distinguer entre les aristocrates et les démocrates, on fit savoir aux citoyens qu'on recevrait, pour l'usage du pontife et des personnes de sa suite, des lits et autres meubles, de toutes les personnes qui pourraient les fournir, avec promesse de les restituer lorsqu'on n'en aurait plus besoin.

A cette annonce, il s'excita une noble émulation parmi les habitants de Valence, et, dans l'espace de quarante-huit heures, on eut non-seulement assez de meubles pour les appartements du Pape et des prélats, et pour les chambres de toutes les personnes attachées au saint Père, mais on fut obligé de rendre plusieurs des objets offerts, comme superflus. La marquise de Vins s'employa avec le plus grand zèle à disposer tout ce mobilier, et se réserva l'honneur de garnir, de ses propres meubles, toutes les pièces que devait occuper Pie VI. Elle n'y plaça que deux objets qui ne lui appartenaient pas. Le premier était un beau crucifix sculpté en bois, prêté par le commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de la Drôme, nommé Cornier, jurisconsulte de profession, homme droit, affable, obligeant, et le seul de tous les commissaires que nous rencontrâmes, qui se soit montré pour nous doux et humain, et qui ait témoigné un respect, je puis dire religieux, pour le chef de l'Eglise. L'autre objet était un *Ecce Homo,* tableau de prix, appartenant à la mère du général Championnet, qui demanda avec instance que ce tableau fût placé dans la chambre à coucher de Pie VI, pour le conserver ensuite précieusement : il fut mis au pied du lit de Pie VI. Cette dame Championnet, quoique de basse condition, puisqu'elle avait été servante du maître de poste de Valence, était alors la seule personne dans cette

ville, qui eût des chevaux et un carrosse. Quand son maître fut sur le point de mourir, elle lui persuada de l'épouser pour réparer le scandale passé et pour légitimer leur fils, qui faisait alors l'office de garçon d'écurie. Ce jeune homme avait ensuite pris le parti des armes, et il avait si bien fait son chemin, que de simple cavalier il se trouvait général en chef des Français lorsqu'ils s'emparèrent de Naples en 1799. Sa mère, après la mort du mari, mena toujours une vie honnête et vertueuse, et on racontait d'elle, à Valence, plusieurs traits de bienfaisance.

Pie VI partit de Grenoble le 10 juillet. A la descente de l'escalier de l'hôtel de madame de Vaux, une dame et deux demoiselles, ses filles, sortirent tout à coup du rez-de-chaussée ; et, quand elles furent en présence du Pape, elles se jetèrent à ses pieds en versant un torrent de larmes. Le saint Père leur demanda ce qu'elles voulaient. La mère alors, d'une voix entrecoupée par les pleurs : « Nous sommes trois humbles servantes de Votre Sainteté. Depuis hier nous nous sommes tenues cachées dans cette petite chambre, pour avoir la consolation de baiser les pieds du chef de l'Eglise, et de recevoir sa sainte bénédiction. » Pie VI, qui avait déjà ordonné à ses porteurs de s'arrêter, fut touché de ces témoignages de foi et de piété ; il permit à ces trois dames de lui baiser les pieds, et leur donna affectueusement sa bénédiction : ce qui les

remplit d'une telle joie, qu'elles disaient tout haut que Dieu pouvait maintenant les appeler à lui, qu'elles mourraient contentes, puisqu'elles venaient d'obtenir une consolation si ardemment désirée.

Pie VI, dans ce dernier voyage, avait avec lui le père Fantini, son confesseur, et deux valets-de-chambre. Il était escorté de quelques soldats républicains sous les ordres du commissaire directorial du département de l'Isère. Puis venaient les séculiers au service du Pape, et le médecin Duchadoz. Arrivée à un certain endroit de la ville, la voiture du saint Père s'arrêta un instant près d'une prison où étaient renfermés grand nombre d'ecclésiastiques. Ces illustres confesseurs de la foi avaient fait demander à Pie VI de vouloir bien les bénir quand il passerait près de leur prison, puisqu'ils ne pouvaient aller se jeter à ses pieds. La même personne qui s'était chargée de faire parvenir leur prière, était encore convenue avec les voituriers qu'ils s'arrêteraient un moment dans l'endroit désigné. On peut bien s'imaginer avec quel empressement Pie VI donna sa triple bénédiction à des hommes qui en étaient si dignes. Il y avait beaucoup de monde dans les rues de Grenoble pour voir le départ du Pape; mais la foule était sur la route, hors des portes de la ville. Les fidèles, comme il nous fut raconté, qui ne voulaient pas se trouver confondus avec ceux qui ne partageaient pas leurs sentiments, gagnè-

rent la campagne; et dans la crainte que les républicains ne fermassent les portes de la ville le 10 juillet au matin, bien des personnes étaient allées passer la nuit hors de Grenoble. Aussi Pie VI, à mesure qu'il avança, recueillit-il des marques nombreuses de vénération. On alla ce premier jour jusqu'à Tullins.

Le 11 on continua le voyage jusqu'à Saint-Marcellin, où le Pape demeura le jour suivant pour se reposer. A Tullins, des dames avaient obtenu, en donnant de l'argent aux gardes, d'orner de fleurs l'intérieur de la voiture du Pape, et avaient suspendu au-dessus de sa tête une couronne de roses avec une colombe au milieu. Lorsque Pie VI vit ces fleurs, il fit signe à ses valets-de-chambre de les ôter. Le peuple alors accourut, et se pressa autour de la voiture pour recueillir ces fleurs; et ceux qui purent en avoir les emportaient précieusement et les baisaient avec dévotion. Les habitants de Saint-Marcellin ne montrèrent pas moins de zèle pour recevoir et honorer le Père commun des fidèles.

Le 13 on gagna Romans, et l'on entra ainsi dans le département de la Drôme, dont le chef-lieu est Valence. Il était arrivé de cette ville un nouveau commissaire pour remplacer celui de Grenoble. En approchant de Romans, on se trouva entouré d'une si grande multitude, qu'eu égard à la population, il ne s'était peut-être rien vu de pareil en Italie ni en France. Tout ce peuple paraissait animé d'un saint

enthousiasme. De toutes parts on demandait au saint Père sa bénédiction apostolique, et chacun s'efforçait de voir et de contempler de son mieux cette figure si auguste et si vénérable. Un des valets-de-chambre, pour ôter, autant que possible, au gouvernement républicain tout prétexte de plainte et de vexation, crut en baissant les jalousies de la voiture modérer ce grand empressement du peuple. Cette idée ayant été approuvée par le père Fantini, et Pie VI ne s'y opposant pas, toutes les jalousies furent baissées. La foule alors se mit à crier avec force : *A bas les jalousies! nous voulons voir le Pape*. Comme on n'acquiesçait pas de suite à ces réclamations, des murmures éclatèrent contre le commissaire, auquel on imputait cette nouvelle mesure. Plusieurs voulaient arrêter la voiture. Dès que le commissaire sut de quoi il s'agissait, il ordonna de lever les jalousies, et le peuple s'apaisant demanda de nouveau la bénédiction que le Pape se plut à lui donner. Plusieurs blâmaient hautement l'injuste persécution qu'on faisait souffrir au Vicaire de Jésus-Christ; Pie VI les entendant leva les yeux au ciel, comme pour leur dire qu'il fallait se résigner humblement aux ordres de la divine providence. Le reste du voyage fut tranquille.

Près de Romans où la foule allait toujours croissant, se trouvèrent quelques membres de l'administration municipale. Dans la ville les balcons et les fenêtres étaient remplis de monde habillé comme aux jours de fêtes; et

en avant de la voiture du Pape on voyait une troupe de jeunes filles vêtues de blanc, portant de jolis paniers pleins de fleurs dont elles jonchaient le chemin jusqu'à la maison où descendit Sa Sainteté. Cette maison, une des plus belles et des plus commodes de la ville, appartenait à un riche bourgeois, homme affable et poli, mais qui malheureusement passait assez généralement pour n'avoir pas de religion. Il s'offrit lui-même à recevoir le Pape, en disant qu'il observerait toutes les règles d'une honnête hospitalité, et qu'on éviterait ainsi les inconvénients qui étaient à craindre s'il logeait chez quelque *fanatique*. On accepta ses offres, au grand regret des personnes pieuses qui savaient que les chambres réservées au saint Père étaient pleines de gravures non-seulement profanes, mais en grande partie indécentes et même obscènes. Une vertueuse dame, autrefois chanoinesse, entreprit de parer à cette inconvenance, et elle sut si bien gagner la confiance du bourgeois philosophe, qu'il lui donna tout pouvoir comme à la maîtresse de la maison, et lui laissa disposer à son gré l'appartement de Pie VI. Elle emprunta les meilleurs tableaux ou gravures de piété qu'elle put trouver dans la ville, et, avec ce bon goût qui distingue les dames Françaises, elle en orna l'appartement, d'où elle bannit tout ce qui pouvait blesser les yeux. Le bourgeois, témoin de son zèle, en plaisantait, et disait en riant : « Le Pape est un homme comme un autre ; la seule

crédulité des esprits faibles fait toute sa grandeur. » Quoique pénétré de ces maximes, il ne laissa point par politesse d'aller au-devant de Pie VI. Il fut présent à la longue et pénible opération nécessaire pour le tirer hors de la voiture : il le vit languissant entre les bras de ses serviteurs qui le transportaient dans la maison ; il considéra ce visage auguste, en admira le calme et la sérénité, indices certains de la patience et du courage de l'ame. Il n'en fallut pas davantage pour le changer du tout au tout. Il fut non-seulement touché, ému : mais reconnaissant dans celui qu'il recevait le Vicaire même de Jésus-Christ, il tomba tout à coup à genoux, lui baisa les pieds, et implora humblement sa bénédiction ; puis il pria la pieuse dame de lui trouver un prêtre non-jureur, résolu de ne pas se coucher avant de s'être confessé (1). Un prêtre vint ; et cet homme qui avait, même avant la révolution, passé plusieurs années sans s'approcher du saint tribunal, révéla enfin ses iniquités, pleura ses péchés aux pieds du ministre de la réconciliation, et commença une vie toute nouvelle. Il s'appliqua aux bonnes œuvres, et mit tous ses soins à favoriser et à protéger les prêtres fidèles. Lors-

(1) Ce miracle rappelle celui de Zachée ; mais Zachée paraissait bien mieux disposé que l'hôte de Pie VI. Aussi le Sauveur a-t-il promis que ses disciples feraient des miracles plus grands que ceux qu'il avait faits lui-même, et il a dit : *Qui vos recipit, me recipit.*

que nous passâmes par Romans dans le mois de novembre suivant, pour retourner en Italie, on nous assura qu'il continuait de marcher dans la voie où il était si heureusement entré.

Les habitants de Romans se rassemblèrent en très-grand nombre autour de la maison où était le Pape, demandant à grands cris qu'il parût et qu'il leur donnât sa bénédiction. Déjà plusieurs étaient parvenus à s'introduire malgré la résistance des gardes; ceux-ci ayant fermé les portes, le peuple menaça de les enfoncer. Le commissaire du Directoire et les membres du conseil municipal, craignant quelque désordre, crurent qu'il fallait trouver un moyen de satisfaire la multitude. On proposa de placer Pie VI au fond d'une chambre, et de faire défiler le peuple sans lui permettre de s'arrêter ou de s'approcher de Sa Sainteté; mais il fut enfin résolu que le saint Père se montrerait à un balcon. Le commissaire avertit les domestiques du Pape, qui, ne voulant pas céder trop légèrement à cette invitation, demandèrent qu'elle leur fût présentée par écrit. Le commissaire, pressé par les circonstances, se soumit à cette formalité, et le saint Père fut porté au balcon où il resta quelques instants, et donna sa bénédiction au peuple. La foule témoigna sa joie par de vives acclamations (1). Ce qui marqua surtout le court séjour de

(1) On lit dans un recueil du temps une circonstance assez curieuse, dont nous ne prétendons pas toutefois garantir l'au-

Pie VI à Romans, ce furent les conversions qui s'opérèrent : car nous apprîmes que les prêtres ne pouvaient suffire à entendre les confessions. On nous assura même que plusieurs ecclésiastiques qui avaient prêté le serment condamné par le Saint-Siége, le rétractèrent alors.

Qu'on me permette ici une digression au sujet des prêtres fidèles qui étaient alors en France. Tout le monde sait la persécution perfide et cruelle que le clergé avait alors à souffrir du Directoire. Une partie des prêtres arrêtés fut déportée dans les déserts affreux de la Guyane, une autre fut ensuite reléguée à l'île de Rhé, et un grand nombre étaient détenus dans les prisons des départements. Je rapporterai ici quelques particularités qui vinrent à ma connaissance quand je me trouvais en Dauphiné. Les prêtres qui avaient pu échapper aux mains des persécuteurs, non-seulement portaient l'habit séculier pour n'être pas reconnus et arrêtés, mais comme ils devaient rendre compte de leurs moyens d'existence, ils prenaient quelque emploi honorable auprès de certaines familles, ou s'appliquaient à

thenticité. Les *Annales Philosophiques* de 1800 racontent que le commissaire, pour mettre à couvert son honneur, et en repos sa conscience patriotique, protesta sur les registres de la municipalité contre la force majeure qui l'avait contraint de faire ce sacrifice à son républicanisme, et contre la bénédiction du Pape, faite, disait-il, sans la soumission préalable aux lois, et le serment de haine à la royauté.

quelque métier. Ainsi nous vîmes, en passant à Savines, un grand-vicaire de l'archevêque d'Embrun qui habitait le château comme intendant, et auquel Mgr Spina, en sa qualité de délégué Apostolique, donna divers pouvoirs extraordinaires. D'autres exerçaient les fonctions de secrétaire ou d'instituteur. J'en ai connu un qui allait travailler chez un orfèvre. Beaucoup se tenaient cachés pendant le jour, et sortaient la nuit pour exercer les fonctions du ministère : ils usaient de beaucoup de précautions pour se soustraire aux poursuites et à la surveillance inquiète de leurs ennemis. Néanmoins, quand les circonstances l'exigeaient, ils ne craignaient pas de s'exposer pour le salut de leurs frères à des périls imminents. Un pauvre malade de l'hôpital de Valence demanda un jour un prêtre pour le confesser. Un ecclésiastique de notre connaissance en fut averti, et promit qu'à la nuit tombante il se rendrait à l'hôpital ; mais apprenant que, suivant les médecins, le malade n'avait plus que quelques heures à vivre, il s'écria plein de zèle et de courage : *Animam pro anima ;* et, quoiqu'on fût alors au milieu du jour, il alla trouver le malade, portant sur lui dans une boîte d'argent la sainte Eucharistie. Le moribond se confessa, communia, et mourut une heure après. Le charitable prêtre, tout en ressentant la joie pure que fait goûter l'accomplissement d'un grand acte de vertu, appréhendait cependant d'être dénoncé, et il s'attendait à tout moment

qu'on allait venir le prendre et le mener en prison. Mais le Seigneur, qui lui avait inspiré de braver généreusement le danger, daigna le préserver de tout accident fâcheux.

Les femmes étaient surtout les protectrices dévouées du clergé catholique. Elles recevaient chez elles, tenaient cachés, nourrissaient et secouraient de toutes les manières les prêtres fidèles à Dieu et à l'Église. Elles avaient établi des quêtes pour le soulagement de ceux qui étaient dans les prisons. On ne saurait surtout donner assez d'éloges aux pieuses chrétiennes qu'on appelait *dames ou sœurs de la charité.* Elles avaient, je pense, appartenu à l'admirable congrégation instituée par saint Vincent-de-Paul, et détruite par les Vandales de la révolution ; je les nommerai donc *Sœurs de la charité.* Elles visitaient les hôpitaux, et, en soignant les malades, elles exhortaient les moribonds à se réconcilier avec Dieu. Lorsqu'elles les voyaient bien disposés, elles prenaient leurs mesures pour faire venir quelque bon prêtre qui leur administrait les derniers secours de la religion. Elles avaient même trouvé le moyen de pénétrer dans la prison où étaient détenus les ecclésiastiques, et elles leur portaient non-seulement des aumônes, mais ce que l'Eglise possède de plus précieux. Je parle de ce qui se passait à Valence, et il est vraisemblable que la même chose s'est pratiquée en d'autres lieux de la France. Ces pieux eccle-

siastiques, ne pouvant offrir le saint sacrifice, désiraient au moins communier tous les dimanches. Les sœurs de la charité se pourvurent de deux boîtes d'argent dorées à l'intérieur, et le prêtre qui faisait, comme je l'ai dit, le métier d'orfèvre, consacrait tous les samedis autant d'hosties qu'il y avait de prisonniers, et les renfermait dans l'une des deux boîtes d'argent. Elle était portée avec précaution à la prison par une des sœurs, qui la déposait dans un endroit convenu, et reprenait celle qui avait été laissée le samedi précédent. Les prisonniers se levaient le dimanche de grand matin, et recevaient avec le pain des anges la force et la consolation dont ils avaient besoin.

Les pieux fidèles, lorsqu'ils voulaient s'approcher des sacrements, avaient recours à différentes ruses pour empêcher la police de suspecter leurs réunions. Une dame, tantôt l'une, tantôt l'autre, donnait un concert, et tandis que dans la pièce où se tenait la compagnie on jouait et on chantait, dans un autre endroit de la maison était un prêtre auprès duquel on se rendait chacun à son tour pour se confesser. Pour pouvoir entendre la messe et communier, une des dames invitait à un déjeuner, avant lequel on célébrait le saint sacrifice, et l'on distribuait aux fidèles la sainte Eucharistie. Je terminerai cet épisode par un trait à la fois édifiant et curieux : La police de Valence dési-

rait beaucoup se saisir d'un ecclésiastique que son zèle à remplir les fonctions de son ministère avait signalé à la haine des républicains. Mais comme les gens de bien n'étaient pas moins attentifs à veiller sur ce digne prêtre, les recherches de ses ennemis furent long-temps vaines. Les espions de la police finirent enfin par découvrir qu'il se trouvait à une maison de campagne, à environ deux milles de Valence. Un officier fut aussitôt commandé avec ses hommes pour aller l'arrêter la nuit suivante. Le jour était sur son déclin lorsqu'une sœur de charité apprit cette nouvelle. Sans perdre de temps, elle partit de la ville, seule et à pied, et quand elle fut arrivée à la maison où était l'ecclésiastique, elle lui fit quitter ses habits dont on avait le signalement, lui en donna d'autres qu'elle venait d'apporter, puis ils se mirent tous les deux en route pour Valence. Ils étaient à peu près à moitié chemin, lorsqu'ils rencontrèrent les gendarmes. La sœur, qui connaissait l'officier, le salua la première d'un air aisé, et lui demanda où il allait à cette heure. — Mais vous, reprit l'officier, par quel hasard vous trouvez-vous dans ces quartiers?—La sœur repartit aussitôt, qu'elle était allée prendre quelque délassement à la campagne avec un ami qui l'accompagnait. — Et moi, répondit l'officier, je vais arrêter ce prêtre (ajoutant quelque épithète du style militaire) qui m'a fait perdre plusieurs nuits en courses inutiles : mais cette fois il ne m'échappera pas. — Je

vous souhaite bonne capture, dit la sœur; puis elle continua sa route avec le bon prêtre qui échappa ainsi à la prison.

Revenons maintenant à Pie VI. Le commissaire chargé de sa conduite, sans s'arrêter aux prières des habitants de Romans, qui désiraient beaucoup que le Pape passât le jour suivant au milieu d'eux, décida que le départ aurait lieu le lendemain de très-bonne heure, pour éviter les rassemblements tumultueux. Le saint Père fut donc transporté le 14 juillet de Romans à Valence. Quoiqu'il quittât Romans d'une manière inattendue et précipitée, il y eut encore beaucoup de monde au moment de son départ (1). Les habitants de Valence sortirent au-devant du Pape, et ce fut la seule fois qu'il leur fut donné de le voir, durant les quarante jours qu'il demeura au milieu d'eux. Il fut en arrivant conduit au palais qui lui était destiné; les portes en furent aussitôt fermées, de manière que personne ne put y pénétrer. Nous nous étions rendus dans le palais avec

(1) On voit, par le rapport de l'officier des gendarmes qui formaient l'escorte, que Pie VI partit de Romans à quatre heures du matin, et arriva vers les huit heures à Valence. On peut remarquer dans ce rapport, qu'on trouvera au n° 9 des Pièces justificatives, la merveilleuse perspicacité de l'officier, qui avait observé que, dans le département de l'Isère, les *fanatiques* étaient pour les trois quarts dans le concours des spectateurs, et dans celui de la Drôme pour un tiers seulement. Ce gendarme avait assurément l'œil bien fin.

le chevalier Labrador et M. Malo, afin de présenter nos hommages au pontife, à son arrivée. Nous éprouvions beaucoup de consolation à nous voir tous réunis sous le même toit. Le bon commissaire Cornier, qui était présent, nous assura qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour adoucir le malheureux sort de Pie VI. Il voulait qu'il pût sortir de temps en temps en voiture pour prendre l'air, et il comptait, pour lui procurer quelque distraction, permettre aux personnes honnêtes et tranquilles de venir le visiter. Mais ces louables intentions demeurèrent sans effet, parce que l'administration centrale du département prétendit régler elle-même tout ce qui concernait Pie VI. Cette administration se composait de cinq membres. Le plus influent était un médecin Génevois, qui menait à son gré trois des administrateurs. Le cinquième, nommé Boveron, était un homme capable, d'un naturel bienveillant et d'une conduite irréprochable; mais ses collègues faisaient fort peu d'attention à lui; quelquefois même ils tenaient conseil et décidaient les affaires sans le prévenir.

Le commissaire Cornier avait été préposé seul par le Directoire à la garde de Pie VI. Cependant l'administration centrale de la Drôme, sous prétexte qu'elle était chargée de maintenir l'ordre et la tranquillité dans le département, rendit un décret par lequel le saint Père était déclaré *en état d'arrestation*. Il était

statué qu'il ne pourrait jamais sortir de sa demeure, et que personne ne pourrait, sans une permission par écrit de l'administration centrale, entrer dans la citadelle, et spécialement dans la partie habitée par le Pape. On établit à la porte de ce batiment un corps-de-garde; et non loin de cette porte on afficha une copie du décret dont je viens d'indiquer la substance. J'essayai plus d'une fois de le lire pour en connaître toute la teneur; mais soit que je n'eusse point la vue assez bonne, soit que le caractère fût trop petit, ou bien que je fusse gêné par la présence du factionnaire qui se tenait là jour et nuit, je ne pus jamais en venir à bout. Je puis toutefois affirmer qu'il s'y trouvait une expression qui révélait assez la haine et les projets impies des ennemis de l'Église Romaine. En nommant Pie VI, les administrateurs du département ne l'appelaient plus *le Pape,* mais *le ci-devant Pape.* On plaça dans le jardin un petit détachement de soldats, dont deux étaient en observation pour découvrir s'il ne se formait pas, du côté de la campagne, quelque rassemblement au pied des murs de la citadelle. Et comme la prison du clergé était en face de la citadelle, et à une petite distance du jardin, on avait posé dans l'endroit le plus rapproché de la prison une sentinelle qui veillait à ce que nous ne pussions échanger aucun signe avec ces respectables détenus. Dans le décret dont je viens de parler, on lisait le nom de Boveron, quoiqu'il eût refusé

de souscrire à la décision de ses collègues. Il fut très-indigné d'un tel procédé, et en fit ses plaintes par écrit au commissaire Cornier. Celui-ci, qui voyait son autorité méconnue, était encore plus irrité. Il déclara que l'administration avait manifestement violé les ordres du Directoire, et cassa tous les arrêtés qu'elle avait pris. Mais ce coup d'autorité, tout juste qu'il était, demeura sans effet. Les deux parties adressèrent leurs réclamations au Directoire, et en attendant sa réponse, on continua d'exécuter fidèlement les mesures prescrites par l'administration centrale.

On nous donna à tous, à commencer par les prélats, une carte dite de sûreté, sur laquelle étaient inscrits les nom et prénom, la qualité, la taille, l'âge et autres indices qui servent à désigner les personnes. Au moyen de ces cartes, chacun pouvait sortir de la citadelle et y rentrer quand il lui plaisait. Elles ne nous furent toutefois remises qu'à la condition expresse que nous nous conformerions scrupuleusement aux ordres et réglements de chaque jour. Pie VI lui-même, dans le décret cité, était soumis à cette formalité. On recommanda en particulier aux ecclésiastiques d'éviter avec soin tout ce qui pourrait exciter ou entretenir l'*enthousiasme et le fanatisme*. Nous nous servîmes de nos cartes pour aller quelquefois l'après-midi nous promener dans la campagne.

Mgr Caracciolo fut le seul qui ne voulut pas sortir tant que vécut le saint Père.

Avant l'arrivée de Pie VI à Valence, l'administration départementale avait examiné si l'on pouvait permettre aux ecclésiastiques de sa suite de dire la messe. Mais comme depuis deux mois que nous étions en France, on n'avait jamais prétendu gêner notre liberté à cet égard, les administrateurs, arrêtés par cette considération, ne voulurent pas se montrer plus rigoureux que les autres. Il existait dans le château une chapelle dévastée : on y disposa tout ce qui était nécessaire, et nous commençâmes à y offrir le saint sacrifice le 15 juillet. D'abord il y avait autant de messes que nous étions de prêtres, et la chapelle restait ouverte presque toute la matinée. Cela déplut à l'administration du département, et on nous redemanda les clefs de la chapelle. Quoique nous pussions choisir une des chambres que nous occupions pour y célébrer la messe, cependant nous regrettions beaucoup d'être privés d'un endroit spécialement consacré au culte divin, et pourvu d'un tabernacle où nous conservions la sainte Eucharistie. Mais le commissaire Cornier nous tira d'embarras, en nous suggérant de remettre simplement les clefs sans fermer la porte. Cet expédient nous réussit, et nous continuâmes à nous servir de la chapelle, en prenant toutefois la précaution de ne plus dire qu'une ou deux messes ; ce qui dura jusqu'à la mort de

Pie VI, après laquelle nous recommençâmes à dire tous la messe.

Le commissaire Cornier et l'administrateur Boveron nous rendaient visite tous les jours, et s'empressaient de nous fournir les choses qui nous manquaient. Ce fut le commissaire Cornier qui nous procura une chaise roulante, à l'aide de laquelle on promenait de temps en temps Pie VI dans les allées du jardin. Nous avons dit qu'on avait mis dans ce jardin un détachement de soldats. Lorsque ces militaires avaient quelques sentiments de religion et d'humanité, ils se retiraient à l'approche du pontife, ou bien ils se mettaient en rang et faisaient le salut militaire. Mais plus d'une fois des soldats grossiers méconnurent tous les égards, et se permirent même des insultes. Quoiqu'aucune altération ne parût sur la figure de Pie VI, il n'en était pas moins sensible à ces avanies.

Cependant les fréquentes visites et les complaisances du commissaire Cornier et de l'administrateur Boveron, ne furent point ignorées des administrateurs du département, qui avaient dans la personne de notre gardien un espion qui nous observait continuellement. Ils arrêtèrent donc, dans une de leurs réunions, que pour la parfaite observance de ce qui avait été ordonné, aucun des membres de l'administration départementale ou du corps municipal ne pourrait se rendre en particulier au château de la citadelle, attendu que

cette démarche, lorsqu'on la jugerait nécessaire, devait être faite par tous les membres de ces deux corps, ou au moins par le plus grand nombre d'entre eux, revêtus des insignes de leurs fonctions. Le même décret portait qu'on ne devait pas permettre l'entrée du château au commissaire même du Directoire près le département, lorsqu'il s'y présentait comme simple citoyen, c'est-à-dire, sans les marques distinctives de sa charge. Cette nouvelle décision alluma la colère de Cornier. Il protesta, adressa ses plaintes au Directoire, demandant réparation de l'outrage fait à sa dignité, et des mesures efficaces contre l'abus d'autorité commis par les quatre administrateurs. Nous dirons plus tard à qui resta la victoire. Cependant le second décret reçut sa pleine et entière exécution comme le premier. Tous les jours le commandant de place venait, à des heures diverses, faire sa ronde au château, pour voir si l'arrêté s'observait exactement. Les membres de l'administration municipale, revêtus de leurs insignes, et toujours au moins trois, se présentaient aussi de temps à autre, afin d'examiner les choses par eux-mêmes.

La santé de Pie VI, après environ deux jours de repos, n'étoit que médiocrement satisfaisante. Le matin il avait l'esprit libre, il récitait les heures canoniales, entendait ordinairement deux messes, et s'appliquait avec ferveur à l'oraison, dont les sujets ordinaires

étaient la sainte Trinité, la glorieuse Vierge et le bienheureux apôtre saint Pierre ; il en baisait avec beaucoup de dévotion les images qu'il avait dans son Bréviaire. Avant le repas, il se faisait assez souvent conduire au jardin, et au sortir de table, il prenait son repos accoutumé : mais son sommeil devenait de jour en jour plus long ; il était taciturne le reste de l'après-midi, et ne semblait se ranimer un peu que sur le soir pour réciter le rosaire avec nous.

Peu après l'arrivée du saint Père à Valence, on reprit l'affaire des indults et autres grâces spirituelles sollicitées par le cabinet de Madrid. Elle fut traitée par notes entre le chevalier Labrador et Mgr Spina, auquel je servis de secrétaire. Quelques-unes des demandes du roi d'Espagne paraissaient raisonnables, vu les circonstances ; d'autres, quoique irrégulières, pouvaient néanmoins être prises en considération ; plusieurs enfin portaient une atteinte grave aux saints canons et à la discipline actuelle de l'Eglise : ce qui ne doit pas étonner, quand on se rappelle que le principal ministre du roi d'Espagne était alors le marquis Urquijo, ennemi déclaré du clergé. Quant aux premières demandes, Pie VI les accorda sans difficulté. Il acquiesça encore aux secondes, mais après quelque discussion, et en y mettant les restrictions jugées nécessaires. Pour les dernières, il répondit qu'il ne pouvait nullement y donner les mains. Le chevalier Labrador,

qui l'approchait librement, voulut essayer de le fléchir en plaidant lui-même la cause dont il était chargé. Mais le Pape tint ferme, et fut inébranlable dans sa résolution. Quoique habituellement, abattu par la maladie, il s'exprimât d'un ton bas et languissant, il parut alors avoir recouvré son ancienne vigueur, et on l'entendit de l'antichambre répondre d'une voix forte et majestueuse, que, « pour tous les monarques du monde, il ne consentirait point à agir contre sa conscience; et que pour faire une chose agréable aux hommes, il ne voulait pas offenser Dieu, auquel il aurait bientôt à rendre un compte rigoureux de toutes ses actions. » Mgr Spina reconnut qu'on avait tout lieu de craindre que le chevalier Labrador ne cessât de résider auprès du Pape; ce qui aurait laissé Pie VI et toutes les personnes qui l'entouraient sans aucune ressource et en proie aux plus extrêmes besoins. Il crut donc devoir exposer clairement au saint Père l'état des choses : mais Pie VI, au lieu de se troubler, montra plus de constance que jamais, et il dit avec beaucoup d'énergie : « Que personne ne pense que je sois capable de vendre mon ame pour prolonger ma vie de quelques jours. Le nécessaire ne manquera jamais à ceux qui se confient dans la Providence. Je souffrirai la pauvreté, et je saurai mourir; mais à Dieu ne plaise que j'abuse du pouvoir qu'il m'a donné pour édifier, et non pour détruire. » Le prélat n'eut

rien à répondre, et il résolut bien, comme il l'a raconté depuis, de ne plus parler au Pape de cette affaire. Cet exemple mémorable de fermeté sacerdotale peut être regardé comme le dernier acte, non de la vie, mais du pontificat de Pie VI (1), qui, peu de temps après, c'est-à-dire au commencement d'août, tomba dans une grande langueur. Le sommeil ne le quittait presque plus, et il n'avait de goût pour aucune nourriture. On dut alors renoncer à toute négociation ultérieure sur les demandes du roi d'Espagne. Le chevalier Labrador continua pourtant de demeurer à Valence jusqu'après la mort du Pape; et non-seulement il pourvut comme par le passé à notre subsistance, mais il nous fournit encore l'argent dont nous avions besoin pour retourner en Italie.

Le 4 thermidor an VII, ou 22 juillet 1799, le Directoire de la république française avait rendu un décret, ordonnant la translation du Pape à Dijon, chef-lieu du département de la Côte-d'Or (2). Ce décret fut adressé

(1) Un prélat de nos jours s'est montré digne imitateur de Pie VI, en répondant aux injustes exigences d'un monarque du Nord, « qu'il ne voulait pas courir le risque d'être obligé de rétracter, sur son lit de mort, ce qu'il aurait fait pendant sa vie. » C'est-là aussi un exemple mémorable de fermeté sacerdotale que n'a pu ébranler la violence. De tels exemples ne manqueront jamais à l'Église catholique.

(2) Il paraît que le prétexte de cette translation était le voisinage du comtat d'Avignon, qui était alors livré à quelque agi-

au commissaire Cornier, qui le reçut vers la fin de juillet, avec une instruction où l'on disoit, que les frais du nouveau voyage seraient à la charge du Pape, et que Lyon se trouvant sur la route qu'on aurait à suivre, il fallait faire en sorte de ne pas s'y arrêter. Cornier instruisit aussitôt les prélats des ordres qu'il avait reçus, et il laissa passer quelques jours sans en parler à l'administration, afin que nous eussions plus de temps pour nous disposer à ce triste voyage. Sur ces entrefaites la santé du Pape empira notablement. Le docteur Blein, le plus renommé des médecins de Valence, fut appelé auprès de l'auguste malade. Lorsqu'il l'eut vu, il augura très-mal de son état, et il attesta par écrit la gravité de la maladie. Le commissaire Cornier notifia alors à l'administration départementale le nouveau décret du Directoire. Il lui apprit en même temps l'absolue nécessité de retarder le départ du Pape jusqu'à ce qu'il se fût remis suffisamment de la maladie signalée par le docteur Blein. Une copie du certificat était jointe à la dépêche du Directoire. L'administration s'en tint à la déclaration du commissaire, et ne nous donna aucun avis pour le départ. Contre toute attente, la santé de Pie VI parut encore s'améliorer. Il voulut assister à la neuvaine que nous faisions pour nous préparer à l'Assomption de la sainte

tation. On trouvera le décret du Directoire et la lettre qui l'accompagnait, au n° 10 des Pièces justificatives.

Vierge, et, le jour de cette fête, il entendit plusieurs messes, et communia à celle qui fut célébrée par Mgr Spina. Il nous semblait à tous qu'il avait véritablement repris quelque force, et le médecin lui-même dit qu'il le trouvait assez bien.

Cependant on avait appris la décision du Directoire sur les différends qui existaient entre les autorités de Valence : Boveron fut effacé du rôle des administrateurs de la Drôme, le bon Cornier déposé de sa charge et remplacé par un commissaire tout dévoué à l'administration départementale. Cette administration devenant ainsi tout-à-fait maîtresse, il était à craindre qu'elle ne voulût inopinément nous obliger à partir. Mgr Spina crut enfin devoir informer Pie VI du décret du 4 thermidor, de peur qu'étant prévenu trop tard, et presque au moment de se mettre en route, il ne fût trop vivement frappé. Le saint Père reçut cette nouvelle avec une patience et un courage inaltérables. « Il arrivera, dit-il, ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner ; j'espérais qu'ils me laisseraient terminer ici mes jours ; mais la volonté de Dieu soit faite. » On n'avait pas eu tort de concevoir des craintes. Car le nouveau commissaire avertit les prélats, que l'exécution des ordres du Directoire ne pouvait pas se différer plus long-temps, et que le Pape devait se disposer à partir au plus tôt pour Dijon. Mais le 16 au matin, tout espoir d'amélioration dans la santé de Pie VI s'é-

vanouit. On le trouva très-abattu, la tête embarrassée, et ne voulant prendre aucune nourriture. On appela aussitôt le médecin, qui prescrivit de ne point lui faire quitter le lit, et manda sur-le-champ au nouveau commissaire la fâcheuse position du malade. Le commissaire et les administrateurs du département vinrent en cérémonie s'assurer par leurs propres yeux de l'état des choses. Ils demeurèrent tous convaincus que le rapport du médecin était pleinement conforme à la vérité, et ils décidèrent qu'on ne pouvait penser au voyage, tant que le malade n'irait pas mieux (1).

Le 18, Pie VI voulut qu'on le levât, et demeura quelques heures sur son fauteuil. Il essaya même de réciter les heures canoniales avec son confesseur; mais il ne put remplir cette tâche : il répétait sans ordre les psaumes qu'il savait par cœur. Le 19, il paraissait visiblement mieux; il avait l'esprit plus libre, et nous le vîmes, non sans étonnement, prendre avec goût le peu d'aliment qui lui fut présenté. Mais après ce léger repas, comme il reposait, suivant son usage, il fut pris d'un grand malaise et de vomissements; il ne lui vint point en pensée, ou il n'eut pas la force de sonner la personne qui se tenait dans la pièce voisine. Celle-ci,

(1) Le Directoire lui-même suspendit l'exécution de son décret jusqu'à nouvel ordre. Voyez à ce sujet, au n° 11 des Pièces justificatives, deux lettres du ministre de l'intérieur aux autorités de Valence.

ayant entendu un sourd gémissement, entra dans la chambre du Pape, le vit les traits altérés, dans un état convulsif, et presque entièrement tombé en léthargie. Tout le monde accourut. On appela le docteur Blein, qui vint avec empressement donner ses soins au malade. Il crut d'abord que les vomissements avaient été occasionnés par une mauvaise digestion. Mais quand il vit que, malgré les remèdes employés, le second et le troisième jour se passaient sans qu'il se manifestât aucune amélioration, que le dégoût pour toute espèce de nourriture allait toujours croissant, et qu'à ces symptômes venait se joindre le hoquet, il déclara que le mal était beaucoup plus grave qu'il ne l'avait jugé d'abord. On envoya un exprès au docteur Duchadoz, qui, s'étant rendu de Grenoble à Valence, prit son logement dans la citadelle, et commença, le 23 août, de concert avec le docteur Blein, à traiter le Pape. Mais la veille, le mal avait fait de grands progrès. Le Pape rendait beaucoup de sang, sans ressentir néanmoins aucune douleur; ce que les médecins attribuèrent à la paralysie qui gagnait l'intérieur. Dans tout le cours de cette dernière maladie, le pouls ne marqua point de fièvre, mais seulement, comme il était bien naturel, une extrême faiblesse. Il est vrai qu'après la mort de Pie VI, les médecins, dans le bulletin qu'ils dressèrent de sa maladie, assurèrent que la fièvre s'était montrée dans les vingt-quatre dernières heures; mais je ne sais com-

ment concilier cette assertion avec la déclaration qu'ils firent peu auparavant, en notre présence. Car je puis affirmer, que précisément le dernier jour de la vie du saint Père, les deux médecins nous dirent que la fièvre n'était point encore survenue, et qu'en conséquence, suivant la maxime qu'un malade ne meurt jamais sans fièvre, ils croyaient que le pontife avait encore plusieurs jours à vivre. Une autre particularité de la maladie de Pie VI que je dois surtout remarquer, c'est que plus son corps s'affaiblissait et plus sa voix baissait, plus les nuages qui avaient offusqué ses facultés intellectuelles se dissipaient ; à l'assoupissement léthargique des jours précédents, succédèrent une sérénité d'ame et une présence d'esprit qui se soutinrent jusqu'aux derniers moments.

Le 27 août, Pie VI voulut se lever et être placé sur son fauteuil; et comme il devait recevoir le saint Viatique, il se confessa et se fit revêtir de son rochet, de sa mozette et de l'étole. Mgr Spina, précédé des autres ecclésiastiques qui tenaient des cierges allumés, porta la sainte Eucharistie de la chapelle dans la chambre du Pape. Il la déposa sur une petite table placée en face du malade, qui s'étant découvert et s'inclinant profondément, adora le Fils de Dieu fait homme, dont il était le représentant par l'éminence de sa dignité, et la vive image par tant de souffrances supportées si patiemment. Mgr Caracciolo, placé à côté du saint Père, ré-

cita en son nom la profession de foi. Pie VI l'écoutait très-attentivement, et témoignait par le mouvement de sa tête, sa ferme adhésion et sa soumission entière aux divins enseignements de l'Eglise catholique; puis mettant la main sur le saint Evangile, il attesta sa foi en prononçant lui-même ces paroles : *Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.* Lorsque le père Fantini récita le *Confiteor*, il voulut aussi répéter depuis le commencement jusqu'à la fin, ces humbles et touchantes expressions de la pénitence. Après le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*, il s'empressa de répondre *Amen.* Quand Mgr Spina, tenant entre ses mains la sainte Eucharistie, lui annonça son Sauveur par ces douces paroles : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*, le Pape commença le *Domine non sum dignus,* qu'il répéta trois fois entièrement.

Nous sortîmes tous très-émus de la chambre de Sa Sainteté, où il ne resta que le père Fantini. Ce bon religieux devait aider le saint Père dans son action de grâces; mais il avoua depuis ingénuement qu'il n'aurait su lui suggérer les prières et les oraisons jaculatoires que sa piété lui inspira. Il regardait l'image de la sainte Vierge, ou le tableau qui représentait Notre-Seigneur couronné d'épines; plus souvent il arrêtait ses yeux sur le crucifix, et s'excitant au repentir de ses fautes, il en demandait humblement pardon à la divine miséricorde. Tantôt il priait Dieu de lui appliquer les mérites de la

passion et de la mort de son Fils ; et tantôt animé de la plus vive espérance, il se réjouissait d'être sur le point de recevoir la couronne d'immortalité. Il aimait surtout à répéter les versets suivants : *De profundis clamavi ad te, Domine : Domine, exaudi vocem meam. — Miserere mei, Deus, secundùm magnam misericordiam tuam. — Ab occultis meis munda me, Domine. — Te ergo famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti. — In te, Domine, speravi ; non confundar in æternùm.* Il prononçait toutes ces paroles d'une voix claire et distincte.

Quand le père Fantini crut que le Pape avait satisfait aux sentiments de sa piété, il lui demanda s'il ne pensait pas faire quelques dispositions en faveur des siens. « Je suis reconnaissant envers tous, répondit Pie VI, mais dans l'état de pauvreté où je me trouve, que puis-je faire? » Il voulut consulter Mgr Spina avec lequel le père Fantini s'était concerté ; il s'informa de lui s'il restait encore quelque argent dont il pût disposer librement. On lui dit qu'on avait laissé en Italie quelques sommes d'argent qui lui avaient été données par de pieux Allemands, et qu'il n'avait pas été possible d'emporter. Il se résolut donc de faire un codicille. Il ordonna à Mgr Spina de le rédiger, et il le souscrivit de sa main. Voici la teneur de cet écrit :

« *Au nom de la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Amen.*

« Nous soussigné, considérant que nous touchons à notre dernière heure, abattu par la maladie, mais, grâce à Dieu, sain d'esprit, quoique nous nous rappelions avoir fait notre testament, qu'on trouvera parmi nos papiers, signé de notre main, désirant, autant que le permettent les circonstances, témoigner notre reconnaissance aux personnes qui nous ont suivi dans notre éloignement de Rome, et ont continué de nous servir jusqu'à ce moment, nous avons déterminé de faire par le présent codicille les dispositions suivantes.

» En premier lieu, nous voulons qu'il soit donné à toutes les personnes qui sont actuellement à notre service et qui sont parties de Rome avec nous, une année de leurs gages ou honoraires, outre les frais de voyage pour retourner dans leurs foyers, et cela sans préjudice des autres legs qui peuvent leur revenir par notre testament, auquel nous ne prétendons point déroger par le présent acte.

» Nous laissons notre garde-robe à nos deux valets de chambre, Bernardin Calvesi et André Morelli, indépendamment de ce qui peut leur revenir, suivant la coutume, de notre petit héritage. Le reste de notre

linge, excepté un service de table que nous avons reçu de M. Erskine, quand nous étions à Sienne, sera distribué entre les autres personnes de notre service, suivant le rang et l'ancienneté, par l'exécuteur de ce codicille.

» Nous laissons au père Jean Pie de Plaisance, Mineur réformé, aujourd'hui notre chapelain, et au père Jérôme Fantini, qui nous ont servi si fidèlement, trois cents onces d'argent à chacun, une fois payés, non compris les frais de leur retour.

» Nous voulons que tous les objets d'argent ou autres choses précieuses qui se trouvent maintenant à notre usage, mais ne sont pas notre propriété, et qui portent l'emblême de nos prédécesseurs ou le nôtre, soient au plus tôt restitués à notre successeur. Le surplus qui nous appartient sera remis à nos héritiers.

» Nous confions l'exécution de ce codicille à Mgr Spina qui a été chargé de le rédiger. Nous lui recommandons surtout d'avoir soin, que les suffrages, que nous avons réclamés dans notre testament pour le repos de notre ame, soient acquittés sans délai, et de faire toutes les démarches nécessaires pour que notre dépouille mortelle soit transportée à Rome, et placée dans l'église de Saint-Pierre.

» Tel est notre codicille, qui doit avoir son plein et entier effet, sans que nos héritiers puissent y apporter

aucune exception ni modification. Telle est notre volonté.

» Fait à Valence en Dauphiné, le 27 août 1799.

» Pius P. P. VI (1). »

Le même jour 27 août, les administrateurs du département et ceux de la commune de Valence, le nouveau commissaire du Directoire et le commandant de place, se transportèrent en grand appareil à la citadelle pour savoir comment allait le Pape. Le docteur Duchadoz leur déclara que le mal était incurable, et que dans quelques jours le Pape n'existerait plus. Un des administrateurs du département et le commissaire dirent alors, qu'ils pensaient que nous désirions, après la mort du Pape, transporter son corps en Italie. Mgr Spina répondit qu'il se réservait de leur en faire la demande en temps opportun et dans les formes convenables, attendu que le malade lui avait déjà manifesté sa volonté à cet égard, et l'avait chargé de ne rien omettre pour que cette translation eût lieu. Le commissaire répliqua que cette affaire dépendait du Directoire, au-

(1) A la suite de ce codicille, qui fut le dernier acte signé par Pie VI, l'éditeur a placé en note une autre pièce non moins curieuse qui appartient au premier jour de son pontificat. Elle est un monument touchant de la piété bienveillante de ce vertueux Pontife. Nous croyons que le lecteur nous saura gré de lui avoir donné rang parmi les Pièces justificatives : voyez le n° 12.

quel il fallait adresser les réclamations. Ils promirent néanmoins qu'ils nous aideraient à obtenir cette permission, en écrivant aux autorités de Paris, et ils conseillèrent à Mgr Spina, pour donner plus de poids à ses sollicitations, d'employer la médiation du ministre d'Espagne près le Directoire. Nous nous étonnions de voir ces républicains si empressés à seconder nos désirs; mais nous ne tardâmes pas à connaître la cause de cette obligeance inattendue. On avait proposé, dans une séance de l'administration départementale, d'ensevelir le corps de Pie VI, après son décès, dans une si grande quantité de chaux vive, qu'il fût promptement dissous et réduit en poussière : « De cette sorte, disait-on, on ôtera aux *fanatiques* toute occasion de se remuer pour avoir de ses reliques. » Mais la plus grande partie des administrateurs rejeta cet avis, persuadés que cet expédient ne suffirait pas pour réprimer ce qu'ils appelaient le fanatisme des superstitieux, qui alors se disputeraient ses cendres. On devait d'ailleurs craindre, ajoutaient-ils, qu'une telle sépulture donnée à un Pape ne révoltât les esprits de la multitude. On arrêta donc qu'il fallait obtenir du Directoire la translation du cadavre hors de France, et en attendant le garder dans la citadelle, sans permettre à personne d'en approcher. Voilà ce qui rendait, sur ce point, les administrateurs de la Drôme si favorables à nos vues.

Dans l'après-midi, le saint Père recommença à prier

avec ferveur, se recommandant à la sainte Vierge, et aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Il avait toujours auprès de lui un des prêtres de sa suite, qui était moins occupé à lui inspirer de pieux sentiments ou des oraisons jaculatoires, qu'à modérer son ardente piété, en l'engageant à se contenter de demeurer intérieurement uni à Dieu. Il répétait souvent : *In te, Domine, speravi; non confundar in æternum.*

Le 28 au matin, Pie VI fut, d'après son désir, placé sur son fauteuil ; mais vers les neuf ou dix heures, les médecins jugèrent qu'il ne fallait pas différer davantage l'Extrême-onction, son excessive faiblesse faisant craindre qu'il ne tombât en léthargie. On le remit donc sur son lit, et on l'avertit qu'on allait lui administrer les derniers secours de l'Eglise. Non-seulement il marqua son consentement par un signe de tête, mais l'expression de sa figure annonça la joie qu'il en ressentait. Mgr Spina, qui avait eu la précaution de se munir des saintes huiles à Florence, procéda lui-même à la touchante cérémonie. A peine avait-il commencé les prières prescrites par le Rituel, que le Pape lui fit signe de la main de ne pas se presser, mais d'aller doucement. Il répondait *Amen* à toutes les prières, et lorsque le père Fantini récita le *Confiteor*, il voulut encore le répéter, tout faible qu'il était. On lui mit entre les mains un petit crucifix qu'il continua de tenir jusqu'au moment de son agonie, et tant qu'il eut la force de l'approcher

de ses lèvres, il le baisait de temps en temps avec tendresse.

Vers le milieu du jour, on le crut sur le point de mourir. Mais au bout d'une heure environ il parut mieux, et les médecins opinèrent qu'il pourrait bien vivre tout le jour suivant, ou au moins une grande partie de la journée. Dans la soirée le catarrhe se déclara, et, vers le milieu de la nuit, le malade ne pouvant plus expectorer, souffrait un grand oppressement. On alla éveiller le docteur Duchadoz, et nous accourûmes tous dans la chambre du Pape, qui tenait encore le crucifix de sa main gauche. Il tourna les yeux de notre côté et nous regarda tous avec bonté. Il serra la main aux prélats et aux ecclésiastiques qui se trouvaient à sa droite, comme pour leur dire qu'il les remerciait de leurs services et de leur dévouement. Le Père Fantini lui suggéra alors d'imiter l'exemple du Sauveur, en pardonnant généreusement à ses ennemis. Le Pape fit un effort pour parler, et dit de manière à être entendu : *Domine, ignosce illis.* Le même Père Fantini l'avertit de se préparer à recevoir de nouveau l'absolution sacramentelle ; il témoigna par un mouvement de tête qu'il y était tout disposé ; il répondit de la même manière à Mgr Spina, qui lui demanda la permission de lui donner la bénédiction *in articulo mortis,* avec l'indulgence plénière. Ensuite le Père Fantini commença les prières de la recommandation

de l'ame, et à une heure vingt minutes après minuit, il s'arrêta un instant. A ce moment, Pie VI souleva sa main droite et nous donna sa triple bénédiction; puis il laissa tomber ses bras sur son lit, et c'est alors que le crucifix lui échappa des mains. A ce dernier gage inattendu d'affection paternelle, les larmes coulèrent de nos yeux en abondance, et comme le Pape demeura les bras étendus et immobiles, et ne paraissait plus donner aucun signe de vie, nous crûmes qu'il avait cessé d'exister, et nous étant mis à genoux autour de son lit, nous commençâmes les prières *pro defunctis*. Mais le docteur Duchadoz, qui se tenait près du saint Père, l'observa attentivement, lui tâta le pouls et nous dit qu'il restait encore un fil de vie, et que ce que nous prenions pour la mort était une paisible et douce agonie. Nous continuâmes donc les prières de la recommandation de l'ame. Cinq minutes s'étaient à peine écoulées, lorsqu'une légère contraction s'étant fait remarquer sur le visage de l'agonisant, le médecin annonça que le Pape était mort.

Telle fut la fin tranquille et sainte de Pie VI. Il expira à une heure et demie environ du matin le 29 août 1799, dans la quatre-vingt-unième année de son âge, et après vingt-quatre ans six mois et quatorze jours de pontificat (1). Il avait reçu de la nature un carac-

(1) Le pontificat de Pie VI est le plus long depuis celui de saint Pierre, dont Pie VI, est-il dit dans un recueil du temps,

tère ardent, et jusqu'à sa dernière maladie, ceux qui l'approchaient habituellement ont pu s'apercevoir combien il était prompt à s'indigner, quand ses ordres étaient mal compris ou mal exécutés. Mais dans la longue et douloureuse persécution qu'il eut à souffrir de la part des ennemis de l'Église, il parut s'être entièrement dépouillé de cette disposition naturelle. Jamais une seule plainte ne sortit de sa bouche; jamais il ne laissa entrevoir le moindre mouvement d'impatience. Il montra constamment une soumission à la volonté de Dieu, une douceur et une fermeté vraiment héroïque, et il mérite d'être à jamais cité comme un parfait modèle de patience chrétienne (1).

a vu les années. Le Pape qui ait le plus approché de ce pontificat est Adrien I[er], élu le 9 février 772, et mort le 26 décembre 795, et qui a par conséquent occupé le siége de saint Pierre vingt-trois ans dix mois dix-sept jours. Pie VII, élu le 14 mars 1800, et mort le 23 août 1823, a gouverné l'Église vingt-trois ans six mois six jours. Il faut toutefois observer qu'on ne peut dire que Pie VI *a vu les années de Pierre*, qu'autant que l'on compte seulement les années du pontificat de l'Apôtre à Rome. Mais saint Pierre, avant d'établir sa chaire dans cette capitale, avait siégé dix-sept ans à Antioche. Le prince des Apôtres a gouverné l'Église, comme évêque de Rome, vingt-quatre ans cinq mois et douze jours.

(1) Pie VII, dans son Encyclique, adressée de Venise à tous les évêques du monde catholique s'exprimait ainsi : « *Obstupescent posteri certè sapientiam, magnitudinem, animi constantiam Pie VI, cujus potestati nos successimus; utinam verò etiam virtuti, quæ nullo tempestatum impetu, neque calamitatum concursu convelli aut labe*

Peu après l'événement, le commissaire du Directoire et le commandant de place vinrent au château de la citadelle, et après s'être entretenus quelques instants, ils sortirent en disant qu'ils reviendraient bientôt avec les autorités constituées, pour dresser un procès-verbal du décès. Nous les revîmes en effet, accompagnés de l'administration centrale du département, de l'administration municipale, du commissaire du Directoire près la commune de Valence, du juge de paix, de secrétaires, tous revêtus des insignes de leurs dignités. Ils entrèrent aussitôt dans la chambre où était le corps du Pontife défunt, et ils demandèrent à M. Duchadoz s'il pouvait certifier que le Pape était mort. Celui-ci répondit qu'on ne pouvait certifier légalement la mort d'un malade, que lorsque la putréfaction commençait à se manifester. Alors les administrateurs du département envoyèrent chercher deux chirurgiens ou médecins de l'hôpital. Pendant qu'on les attendait, Mgr Spina demanda qu'il lui fût permis d'embaumer le cadavre pour le transporter plus facilement à Rome, et l'y ensevelir, suivant les intentions du feu Pape, exprimées dans son testament et confirmées depuis peu dans son codicille. Les administrateurs répondirent que, pour l'embaumement du cadavre, ils étaient prêts à y consentir, pourvu que le

factari potuit.» (*Pii PP. Encyclica ad omnes catholicos episcopos. Venetiis*, 15 *maii* 1800.)

prélat et le chevalier Labrador en fissent la demande par écrit, et à la condition que l'ouverture du corps aurait lieu en présence des autorités constituées et de toutes les personnes qui avaient été attachées au Pontife, afin de bien constater que la mort avait été naturelle, et de prévenir ainsi tout bruit calomnieux. Quant à la translation du corps, ils dirent que la chose dépendait du Directoire, auquel il fallait s'adresser. Cependant les médecins de l'hôpital étaient arrivés. Interrogés s'ils croyaient que le Pape fût mort, ils tâtèrent le pouls, les tempes et la poitrine, et répondirent affirmativement. Mais M. Duchadoz répliqua avec vivacité : « Messieurs, je répète qu'on ne peut certifier légalement la mort d'un malade que lorsqu'on reconnaît un commencement de putréfaction. Voilà ce que m'enseigne la théorie, et ce que démontre l'observation. » Les administrateurs du département ordonnèrent donc aux deux médecins de revenir vers les quatre heures de l'après-midi, pour visiter le corps de nouveau, et prononcer sur son état. Mais avant de se retirer, ils prescrivirent de fermer les caisses qui contenaient les effets du Pape, et y apposèrent le sceau du juge de paix. Ils ne laissèrent à Mgr Spina que le nombre suffisant de couverts, chandeliers d'argent et autres objets indispensables, dont ils voulurent néanmoins avoir une note signée du prélat. Ils annoncèrent qu'on ferait un inventaire de tous ces effets, pour dis-

cerner ce qui appartenait au Pape, de ce qui était la propriété du saint Siége. « Ce qui appartient au Pape, ajoutèrent-ils, sera remis aux héritiers, *les droits de succession payés* ; et ce qui est la propriété du saint Siége passera à la république Française. »

Dans l'après-midi, les autorités républicaines parurent de nouveau à la citadelle, avec les deux médecins de l'hôpital. Ils regardèrent et examinèrent une seconde fois Pie VI, et décidèrent qu'il était véritablement mort. Alors l'administration centrale de la Drôme ordonna qu'on fit de suite l'ouverture du cadavre, qui fut exécutée par Philippe Morelli, qui, avant d'être au service du Pape, avait étudié la chirurgie. Nous fûmes obligés de nous trouver tous présents à cette opération, qui commença vers les quatre heures, et fut terminée vers les huit heures du soir. Le corps fut embaumé et déposé dans un cercueil de plomb, qui fut scellé à la fois de l'emblème de l'administration départementale, des armes de l'envoyé d'Espagne, de celles de Mgr Spina et de Mgr Caracciolo. Le cercueil de plomb fut enfermé dans un autre de noyer. Les administrateurs firent dresser un rapport juridique de tout ce qui venait de se passer, et ils quittèrent enfin le palais avec tous les autres républicains. Le cercueil fut placé dans la chapelle, sans aucun appareil funèbre ; et Mgr Caracciolo, en sa qualité de protonotaire apostolique, rédigea aussi un acte au-

thentique de la mort du Pape et de tout ce qui l'avait suivie (1).

Le 30, nous commençâmes les neuvaines pour le repos de l'ame du Pontife. Voici, dans l'état de dénûment où nous étions, en quoi consistait la cérémonie. Quatre chandeliers de table avec des cierges allumées étaient placés sur le cercueil; tous les prêtres disaient la messe; puis nous récitions en chœur l'office des morts. Enfin l'archevêque Spina offrait le saint sacrifice, après lequel il faisait l'absoute prescrite par le Rituel. Pour jeter de l'eau bénite sur le cercueil, il employait, faute d'aspersoir, quelques feuilles d'hysope. Les encensements furent omis, parce que nous n'avions ni encens, ni encensoir. Cependant ces humbles obsèques reçurent de la piété des fidèles un lustre qui valait bien la pompe des plus riches funérailles.

L'administration du département avait, il est vrai, défendu l'entrée de la citadelle; mais les soldats qui en composaient la garnison, ayant été obligés de partir pour l'armée des Alpes, les gardes nationaux qui les remplacèrent, se souciant assez peu des ordres de l'administration, introduisaient dans le château leurs femmes, leurs parents, leurs connaissances de Valence et d'ailleurs, pour assister à nos messes, et vénérer les dé-

(1) Voir les Pièces justificatives, n° 13.

pouilles mortelles du Pontife. La salle voisine de la chapelle, quoique spacieuse, était toute la matinée remplie de monde. Lorsque ces pieux chrétiens étaient proche du cercueil, ils s'agenouillaient, le baisaient avec beaucoup de dévotion, y faisaient toucher des images, des chapelets, y répandaient des fleurs, et emportant comme des reliques celles qu'on y avait déposées précédemment, ils se les partageaient entre eux, en donnaient à leurs amis, et en envoyaient même à d'assez grandes distances. Le cardinal Despuig, alors patriarche d'Antioche, se rendant d'Espagne à Venise, dit en avoir vu près des Pyrénées qui étaient déjà toutes sèches, et que l'on conservait avec un respect religieux.

Tout se passa tranquillement durant les premiers jours de la neuvaine; mais l'administration départementale fut très-mécontente de voir ses ordres ainsi méconnus; et le commandant de place fut vertement réprimandé. Celui-ci vint tout en colère se plaindre à Mgr Spina de la transgression du décret qui interdisait, à qui que ce fût, l'entrée du château. Le prélat lui répondit, sans se déconcerter, qu'avant de lui adresser des reproches, il aurait dû s'informer par qui avaient été introduites les personnes qui avaient pénétré dans la citadelle et dans le château; il lui déclara que nous n'étions pour rien dans ce zèle empressé des fidèles, et que c'était à ceux qui étaient chargés de la

garde de la citadelle, à prendre leurs mesures. Il fut donc enjoint aux officiers des postes de veiller à l'exécution du décret, s'ils ne voulaient s'exposer à des punitions sévères. Mais ces officiers ne se mirent guère en peine du commandement et de la menace; et l'affluence du peuple continua comme auparavant. Ce fut même en vain que Msr Spina, suivant le conseil qu'on lui en avait donné, fit fermer la porte de la salle contiguë à la chapelle. Les gardes nationaux l'ouvrirent de force, et grand nombre d'entre eux voulurent assister avec les autres à l'office divin. Plusieurs furent condamnés aux arrêts avec l'officier qui les commandait; mais tout fut inutile. Enfin on fit venir un petit détachement de troupe de ligne qu'on mit à l'entrée de la citadelle; et de cette manière, le concours cessa. Quelques personnes trouvaient pourtant moyen d'entrer encore tous les jours, sous prétexte d'apporter des comestibles, ou de venir reprendre les objets prêtés au Pape. Après la neuvaine, comme le soleil échauffait la chapelle, on descendit le cercueil dans un caveau qui se trouvait immédiatement au-dessous.

Cependant on faisait un grand nombre de portraits de Pie VI, qui étaient très-recherchés. Plusieurs portaient pour épigraphe : *Pie VI, souverain Pontife, mort en captivité,* et étaient surmontés d'une couronne de palmier, symbole du martyre. On lisait sur d'autres : *Pius VI in sede magnus, ex sede major, in cœlo*

maximus (1). Les autorités républicaines se donnèrent beaucoup de mouvement pour saisir ces portraits et les détruire; mais malgré toutes leurs perquisitions, il s'en répandit une très-grande quantité. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que plusieurs journaux français donnaient au feu Pape les plus grands éloges, et blâmaient ouvertement ses persécuteurs. Voici entre autres comment s'exprimait le 8 septembre 1799, le *Courrier universel* qui s'imprimait à Paris : « La mort de Pie VI a mis, en quelque sorte, le sceau à la gloire de la moderne philosophie. Quand on se rappelle les traits lancés par les plus fameux écrivains de ce siècle contre le trône Pontifical, on ne peut s'empêcher de voir que le triomphe de la philosophie n'eût pas été complet si elle n'eût traîné un Pape derrière son char. Pour couronner ses entreprises, il fallait que le génie exterminateur, qui a mêlé les ruines des autels avec le sang des prêtres, qui s'est joué de leurs cadavres dans les horribles journées de septembre, et les a précipités en foule dans les eaux de la Loire et de l'Océan, dirigeât son vol vers la capitale du monde chrétien, s'arrêtât l'épée à la main sous les voûtes du Vatican, et réduisit en esclavage le souverain Pontife, après avoir égorgé

(1) L'abbé de Boulogne, en modifiant heureusement ces paroles proposait pour le monument de Pie VI l'épitaphe suivante :

PIO SEXTO SUMMO PONTIFICI.
SEDE MAGNUS, VIRTUTE MAJOR, MORTE MAXIMUS.

les Lévites.... Laissons la religion répandre en secret de pieuses larmes sur la cendre d'un pontife révéré ; ne recueillons pas encore les palmes du martyre que le ciel a laissé tomber sur sa dépouille. Que la philosophie triomphe aujourd'hui d'avoir attaché la cocarde tricolore à la tiare pontificale, d'avoir arboré les enseignes municipales sur la tombe d'un Pape, et déposé son corps dans une terre profane. Mais qu'elle nous dise enfin quel fruit il lui en revient. Avait-elle besoin d'ajouter à tous ses autres titres le crime de cette mort? Fallait-il qu'elle se rendît en quelque sorte coupable d'un nouvel assassinat? Car, si elle n'a pas fait monter sur l'échafaud, ou fait tomber sous le fer mortel ce vénérable vieillard, du moins elle comptait ses années, et attendait impatiemment son dernier soupir..... Par les incommodités et les fatigues des voyages, elle hâtait la mort trop lente de sa victime. C'est donc en vain qu'elle essaierait de repousser cette accusation. Déjà la postérité place Pie VI parmi les martyrs de la philosophie moderne.

» Les philosophes ont cru qu'en montrant au peuple Pie VI dépouillé de sa dignité, et réduit à la condition de prisonnier, ils en feraient un objet de mépris. Mais comment ne se sont-ils pas aperçu que ses malheurs mêmes finiraient par le rendre plus respectable ; que toute la magnificence de Saint-Pierre de Rome, toute la splendeur et toute la pompe du Vati-

can étaient éclipsées par l'humble demeure qui lui servait de prison ? Comment ne se sont-ils pas aperçu, que semblable aux autels dépouillés aussi aujourd'hui de leurs ornements, il était plus auguste que jamais dans cette privation de tout appareil, et qu'il était moins grand et moins vénérable parmi les plus majestueuses cérémonies et sous le baldaquin, qu'au milieu de cette troupe d'hommes armés qui le traînaient de ville en ville comme un malfaiteur ?.... Nous ne dirons rien du cortége invisible dont la religion entourait cet illustre prisonnier, ni des vœux et des hommages qui volaient vers lui de toutes parts. Ses malheurs, ses vertus, son innocence et ses cheveux blancs suffisaient pour lui obtenir de tous des regards respectueux et compatissants. Les philosophes se sont-ils figuré qu'en s'emparant de sa personne ils anéantiraient son pouvoir ? Mais ce pouvoir ne peut être détruit par la mort même.... La mort ne laisse entre leurs mains qu'un corps inanimé ; et déjà la page où est inscrit le nom de son successeur est détachée du livre éternel. »

On me permettra de citer encore une lettre curieuse d'un Protestant de Genève, insérée, le 4 octobre 1799, dans un autre journal qui s'imprimait aussi à Paris, et qui était intitulé l'*Indispensable*.

« Citoyen, la vertu frappée des coups de l'adversité réveille toujours une tendre affection dans toute

ame honnête et sensible, quelle que soit la religion qu'elle professe. La diversité des cultes n'éteint jamais ce sentiment si naturel de compassion qui aime et respecte l'humanité souffrante. Ce sentiment douloureux, je l'ai éprouvé au-dedans de moi-même, en lisant les circonstances de la persécution suscitée par Réveillère (1) contre l'immortel Pie VI, circonstances que vous avez fidèlement recueillies, et que vous nous avez racontées jusqu'à la mort du Pontife. Quoique étranger à la religion dont il est le chef visible, j'ai pris la plus grande part aux tribulations auxquelles il a été en butte à un âge qui aurait excité le respect et les égards des peuples les plus féroces. Quelles vives lumières ont éclairé, mon esprit, qui était de-

(1) Louis-Marie Réveillère-Lépeaux avait cessé de faire partie du Directoire peu avant la mort de Pie VI. Il avait siégé à la Convention, où il avait voté la mort de Louis XVI, sans sursis et sans appel au peuple. Devenu l'un des cinq directeurs de France, il fut un ennemi acharné de l'Église catholique. On le regarde comme auteur ou au moins fauteur du culte bizarre des théophilantropes, simulacre de religion qu'on voulut substituer au christianisme, et qui ne dura pas cinq ans. Réveillère, depuis cette époque, vécut dans l'obscurité, d'où il n'aurait jamais dû sortir, et mourut en 1824. M. de Boulogne rapporte, dans un recueil que nous avons déjà cité (les *Annales philosophiques*), qu'au seul nom de prêtre il avait des crispations, et qu'au seul nom de Pape il entrait en convulsion. Il se vanta *d'avoir détruit le trône du catholicisme*, qui, pour le dire en passant, est destiné à faire mentir bien des prophètes.

meuré jusque là dans les ténèbres! Mille fois mon cœur s'est ému d'indignation contre la cruauté inouïe de ces *théophilantropes* sans entrailles, qui, tandis qu'ils se paraient du beau nom d'amis de Dieu et des hommes, faisaient voir, par le long martyre auquel ils condamnaient le véritable représentant de Dieu, ce qu'il fallait penser de leur affection pour les hommes. Les barbares! ils eurent la témérité de se promettre qu'en éteignant le flambeau du monde chrétien, ils anéantiraient avec lui la religion.

» Ils ont couvert d'ignominie leur propre mémoire, et fait naître des palmes sur la tombe de Pie VI. Les générations futures admireront, comme celle d'aujourd'hui, la magnanimité, le courage, la constance de ce glorieux martyr, qui, près de fermer les yeux à la lumière, pardonne à ses bourreaux, et appelle sur leurs têtes les bénédictions célestes.

» Le catholique Romain se glorifiera de la victoire mémorable que son chef a remportée sur l'impiété, et le chrétien des autres communions verra clairement où se trouve la véritable Église. Tant de tribulations *réservées aux seuls pasteurs de l'Église romaine lui montreront qu'une religion dont les ministres ne donnent aucun ombrage aux apôtres de l'impiété et de l'incrédulité, n'est pas sûre*, et que l'erreur, quand le vice fraternise si maifestement avec

elle, ne doit plus séduire (1). Voilà quels seront, je l'espère, les fruits des attentats commis contre le Pape pendant sa vie et après sa mort. Le poids des années qui m'incline vers la tombe ne me permet pas d'espérer encore un long avenir ; mais un secret pressentiment me dit, qu'après la tempête révolutionnaire, mes enfans verront le jour heureux où les yeux de mes concitoyens, s'ouvrant à la lumière de la vérité, demanderont à rentrer dans le bercail de Jésus-Christ, auquel j'appartiens déjà par le désir de mon cœur, et dont mes ancêtres ne se séparèrent que pour s'attacher à des hommes dominés par l'orgueil, par l'esprit d'indépendance, et par les plus honteuses passions. »

J'ignore si ce Protestant, auquel les tribulations de Pie VI et du clergé catholique inspiraient des réflexions si justes, a fini par mettre sa conduite d'accord avec ses paroles, en rentrant dans le sein de cette Église, qui de tous temps en effet a servi de point de mire à tous les impies.

La mort de Pie VI produisit partout une grande

(1) N'est-ce pas ce que l'on voit encore aujourd'hui? Tous nos journaux révolutionnaires et anti-religieux poursuivent le clergé catholique de leurs calomnies ; ils appellent sur lui les rigueurs et les persécutions. Quant aux ministres de la prétendue réforme, ils les laissent fort tranquilles, ou, s'ils s'occupent d'eux, c'est pour les couvrir de leur puissante protection, et leur accorder des témoignages de leur estime et de leur sympathie. Ils ne sont pas ceux auxquels il a été dit : *Si me persecuti sunt, et vos persequentur.*

sensation ; et peut-être jamais Pape, en quittant cette terre d'exil, ne reçut autant de tributs de regret, d'amour et de vénération profonde. De nombreux services furent célébrés pour lui en Italie, en Allemagne et en Espagne. Partout on le bénissait et on le célébrait comme un martyr. Pétersbourg et Londres même entendirent son éloge. Des obsèques magnifiques lui furent faites dans cette dernière ville, par les soins de M. Erskine, qui fut depuis cardinal. La chapelle choisie pour cette cérémonie était toute tendue de noir. M. Douglas, évêque de Centurie et vicaire-apostolique de Londres, officia pontificalement, et il fut secondé pour les absoutes par un évêque irlandais et trois évêques de France. Quatorze ou quinze prélats de cette nation étaient présents, et une oraison funèbre fut prononcée. Il y eut un grand concours, où les Protestans ne se montrèrent pas moins empressés que les catholiques ; et l'un d'eux disait en sortant, qu'il eût, au besoin, donné mille livres sterling pour voir une pareille cérémonie. Une dame Protestante, qui avait toujours été grande admiratrice des vertus de Pie VI, fut si touchée des derniers hommages que lui rendait la religion, qu'elle ne put résister plus long-temps au penchant qui l'entraînait vers le catholicisme. On estima que la dépense de ce service funèbre avait dû s'élever au moins à huit mille livres tournois ; et le bruit courait parmi les Protestans eux-mêmes, que les

fonds de cette dépense, à laquelle M. Erskine n'aurait certainement pu suffire, avaient été fournis par le roi d'Angleterre. Les ambassadeurs des puissances catholiques assistèrent à ces obsèques; et l'on y vit même celui de Russie en grand deuil avec toute sa famille.

Reprenons maintenant ce qui se passait à Valence. Le chevalier Labrador, le jour même de la mort du Pape, dépêcha un courrier à Paris et un autre à Madrid. Le premier était adressé au chevalier Azara, pour le presser d'obtenir du Directoire, que nous pussions retourner en Italie et transporter à Rome le corps du Pape. L'autre courrier portait à Charles IV la nouvelle de la mort du Pontife. Mais ce qui importait le plus, c'était de mander cette même nouvelle au sacré collége, de manière qu'il pût procéder canoniquement à l'élection d'un nouveau pape. Mgr Spina composa la lettre d'avis, et en adressa deux exemplaires au cardinal doyen, auquel Mgr Caracciolo expédia également deux copies de l'acte mortuaire qu'il avait rédigé comme protonotaire apostolique. Un des deux paquets fut envoyé au consul d'Espagne à Nice, avec prière de le faire passer au plus tôt là où il saurait que se trouve un certain nombre de cardinaux. L'autre paquet fut confié à un homme qu'on indiqua à Mgr Spina comme une personne sûre, et qui promit de le porter en Italie par des chemins détournés. On n'en a jamais eu de nouvelles. Quant au consul

d'Espagne, il fit tenir ses lettres aux cardinaux réunis à Venise. Ils ne les reçurent pourtant qu'au bout de trois mois. On ne sait quelle fut la cause de ce grand retard; car le consul répondit aussitôt, qu'il s'était acquitté de sa commission. Vers le milieu de septembre, autant qu'il m'en souvient, le chevalier Azara écrivit à M. Labrador, qu'il n'avait reçu aucune réponse à ses sollicitations; ce qui lui paraissait équivalent à un refus. Pour les passeports, nous recourûmes à l'administration départementale. Le chevalier Labrador appuya nos réclamations, et demanda la remise des objets dont le Pape avait disposé par son codicille, afin qu'on pût en faire la répartition. Alors les administrateurs tinrent plusieurs fois conseil, et décidèrent enfin que les choses précieuses, sans en excepter celles pour lesquelles les droits de succession collatérale avaient été payés, devaient rester en dépôt, et que les ecclésiastiques de la suite de Pie VI continueraient de demeurer à Valence jusqu'à ce que le gouvernement eût fait connaître ses intentions. On permit de partager le linge et les hardes, et on donna des passeports aux séculiers qui avaient été au service dn Pape. Peu après, le chevalier Labrador partit pour Paris, et Mgr Malo resta seul avec nous à Valence.

Vers le commencement d'octobre arriva dans cette ville le général Bonaparte qui revenait d'Egypte. A cette époque les Français paraissaient, en général, mécontents

du gouvernement qui les régissait ; aussi le passage à Valence d'un courrier qui annonçait que Bonaparte était débarqué à Fréjus, et qu'on ne tarderait pas à le voir, fit-il concevoir quelque espérance. Ce courrier, dépêché par Bonaparte même, était porteur de plusieurs lettres, et entre autres d'une à madame Letitia, sa mère, et d'une autre à son frère Lucien. Le courrier montra ces deux lettres au maître de la poste de Valence ; mais grand nombre de personnes ne pouvaient croire que Bonaparte eût pu aborder heureusement au rivage de France, et ils n'en furent persuadés que lorsqu'ils virent de leurs yeux le célèbre capitaine. Il logea à l'hôtel de la Poste avec ceux qui l'accompagnaient, et il y fut complimenté par le conseil municipal, par le général commandant le département, et le commandant de place. Comme on ignorait si son départ d'Egypte avait eu lieu avec l'assentiment et l'approbation du gouvernement, les administrateurs du département, craignant de déplaire au Directoire par leurs félicitations au général, s'absentèrent sous prétexte d'une invitation à la campagne. Bonaparte ne les ayant pas vus parmi ceux qui vinrent le visiter, demanda où ils étaient. Quand on lui dit qu'ils étaient réunis à un dîner hors de la ville, il en témoigna un grand mécontentement, et dit que ces administrateurs n'étaient pas dignes de leurs fonctions, puisqu'ils songeaient à se divertir lorsque la patrie avait tant sujet

de s'affliger. Il passa environ vingt-quatre heures à Valence, et partit pour Lyon. Son train se composait de trois voitures et d'un détachement de gendarmes. Nous nous promenions le long des murs de la citadelle, à une petite distance de la route de Lyon. Bonaparte était dans une berline à deux places avec Berthier. Le général commandant le département, qui se trouvait à cheval du côté de Bonaparte, lui apprit probablement que nous étions les ecclésiastiques de la suite du Pape. Il nous envoya dire, que si nous voulions prendre la peine de nous rapprocher de la route, il nous verrait avec plaisir; en même temps il fit arrêter sa voiture, et lorsque nous nous présentâmes, il nous reçut d'un air gracieux et riant, et nous demanda aussitôt des nouvelles du Pape. Apprenant qu'il était mort le 29 août: J'en suis fâché dit-il. Puis il ajouta : Et vous, que pensez vous faire? Nous lui répondîmes que nous désirions beaucoup retourner en Italie; mais que, malgré toutes nos instances, nous n'avions pu obtenir de passeports. Il est juste, reprit-il, il est juste que vous retourniez dans les lieux où votre religion s'exerce en liberté. Mais le corps du Pape, que voulez-vous en faire? Nous lui dîmes que nous avions jusqu'alors inutilement sollicité du Directoire la permission de le transporter en Italie, pour l'inhumer suivant les intentions qu'avait manifestées le feu Pape. Bonaparte répliqua qu'il ne voyait à cela aucune difficulté. Il voulut savoir nos noms à tous,

et demanda des nouvelles du cardinal Mattei, du duc Braschi et de Mgr Caleppi. Il lui fut répondu que nous étions sans aucun renseignement sur ces personnages, qu'il ne nous avait pas même été accordé de pouvoir correspondre avec nos familles. Cela est trop fort, dit alors Bonaparte. Voyant qu'il se montrait si humain et si poli, on le pria de vouloir bien, lorsqu'il serait à Paris, aider de son crédit les demandes qu'on y avait adressées. Il promit de le faire, et continua sa route.

Je ne sais si ce fut en vertu de son intervention ou autrement, mais au commencement de novembre l'administration fut autorisée à nous délivrer des passeports. Relativement aux dépouilles de Pie VI, qui étaient toujours comme en attendant dans l'espèce de chapelle souterraine dont j'ai parlé, il ne vint aucun ordre de Paris. Il fut donc convenu que l'un d'entre nous demeurerait à la garde d'un dépôt si cher et si respectable. Mgr Spina s'offrit pour ce pieux office, et il resta à Valence avec Mgr Malo. Les cinq autres ecclésiastiques de la suite du Pape prirent leurs passeports, et le 9 novembre 1799, jour fameux par la révolution qui porta Bonaparte à la tête des affaires, nous sortîmes de Valence, nous dirigeant vers la Savoie. Sur la partie du territoire français que nous eûmes à traverser, les habitants nous accueillirent partout avec de grandes démonstrations de respect et de bienveillance. Ils voulaient nous témoigner combien ils appréciaient l'honneur

et l'avantage que nous avions eu d'accompagner le souverain Pontife dans sa captivité, et de le servir jusqu'à sa mort. Il était facile de voir que la persécution aussi injuste que cruelle, exercée contre Pie VI, avait réveillé la foi et fortifié la piété. Du vivant du saint Père, on avait répandu de tous côtés des prières imprimées pour demander à Dieu sa conservation et sa délivrance des mains de ses ennemis. Après sa mort, on en distribua de nouvelles pour obtenir du ciel la prompte élection d'un nouveau et digne chef de la sainte Église. On peut dire que les bons étaient devenus plus fervents, que les faibles avaient repris courage, et que plusieurs de ceux qui s'étaient écartés de la voie droite, avaient retrouvé le courage nécessaire pour y rentrer. Il nous sembla qu'on apercevrait bientôt que le séjour de Pie VI en France avait produit le même effet que l'arche autrefois chez les Philistins, et que, comme celle-ci, lorsqu'elle avait été prise et placée dans le temple de Dagon, avait renversé et brisé cette détestable idole, de même la présence du Pape en France aurait détruit le schisme, et mis un frein à la fureur de l'impiété.

Le 16 novembre, nous traversâmes le mont Cénis malgré le vent et la neige, et le même jour nous arrivâmes à Novalèse, où nous passâmes la nuit. Le lendemain nous rencontrâmes un camp de troupes autrichiennes tout près de Suse, et nous nous réjouîmes de

revoir l'Italie heureusement délivrée de la tyrannie républicaine.

Cependant Mgr Spina ne négligeait rien pour obtenir une décision sur la destination des restes mortels du Pontife. Il prit le parti d'écrire directement à Napoléon Bonaparte, qui, sous le nom de consul, était devenu l'arbitre suprême de la république Française. Bonaparte ne répondit point à la lettre de Mgr Spina, mais le 9 de nivôse, c'est-à-dire le 10 décembre 1799, il rendit un décret qui statuait que « le corps de Pie VI serait enseveli avec les honneurs qu'il est d'usage de rendre aux personnes élevées comme lui en dignité, et qu'on érigerait sur le tombeau un monument simple qui indiquerait la dignité dont le défunt était honoré (1). » L'administration du département de la Drôme, ayant reçu ce décret, délibéra sur le mode d'exécution. Un membre dit que, puisqu'il s'agissait de rendre les derniers devoirs à un Pape, on devait unir aux honneurs civils et militaires, les cérémonies de la religion ; qu'il fallait donc inviter l'évêque constitutionnel de Grenoble à célébrer le service, assisté de son clergé, et ensevelir le Pape dans l'église même où les obsèques auraient eu lieu. Les bons catholiques n'apprirent qu'avec une extrême affliction, que les funérailles d'un Pape allaient être souillées par le ministère d'un

(1) Voir les Pièces justificatives, n° 14.

clergé schismatique. Mgr Spina en fut consterné : il pria instamment quelques personnes influentes d'obtenir qu'on ne mêlât aucune cérémonie religieuse aux honneurs funèbres qui seraient accordés à Pie VI. Il fut donc proposé de se borner à un enterrement purement civil et militaire, et de porter le corps au cimetière public. L'administration départementale ayant adopté ce dernier avis, on publia un programme de la pompe funèbre; et le 30 janvier de l'année 1800, le corps de Pie VI, accompagné d'un nombreux cortége et au milieu d'un deuil tout profane, fut transporté de la citadelle au cimetière, où on l'enterra. C'était sans doute une chose bien inconvenante, que le chef de l'Église fût ainsi conduit au lieu de sa sépulture, et déposé dans un cimetière public. Mais il eût été plus inconvenant encore de voir les partisans de l'hérétique et schismatique constitution civile du clergé rendre à ses dépouilles les derniers honneurs du culte religieux.

Après avoir ainsi satisfait, autant qu'il l'avait pu, au devoir que lui imposaient la religion et la reconnaissance, Mgr Spina partit pour l'Italie. Il ne put recouvrer qu'une très-petite partie de l'argenterie qui avait été à l'usage du Pape, attendu que, d'après une instruction envoyée à Valence par le ministre des finances, presque toute cette argenterie fut adjugée à la république, qui, disait-on, avait succédé aux droits de la papauté. Toutefois, un anneau précieux, qui ne se trouva

point porté sur l'inventaire, fut soustrait à ce pillage. Pie VI l'avait reçu des Pontifes ses prédécesseurs, et il fut remis à Pie VII son successeur (1).

Je fus curieux de savoir si les obsèques de Pie VI, à Valence, avaient été réellement conformes au programme qu'on avait publié. Mgr Spina, auprès duquel je m'en informai, me dit que, faute d'argent plutôt que de bonne volonté, ces funérailles n'avaient pas eu toute la pompe qu'on avait annoncée. Il était marqué dans le programme que l'entrée et la cour du château de la citadelle, ainsi que la salle du château où l'on déposerait le corps du Pape avant de le conduire au cimetière, seraient tendues de noir; mais toute la tenture de la salle se réduisit à une bande d'étoffe noire,

(1) Cet anneau n'était point celui *du Pêcheur;* mais, suivant l'auteur des *Martyrs de la foi*, une bague *diamant-rosette*, qui avait été portée par les Papes prédécesseurs de Pie VI. Après sa mort, Mgr Spina la retira de son doigt, et la fit passer au conclave, où Pie VII la reçut du cardinal doyen, après son élection. Ce qu'on appelle *l'anneau du Pêcheur* est un large cachet en or, du prix de cent écus romains (524 fr.), et à deux empreintes, l'une représentant saint Pierre qui, de sa barque, jette ses filets; et l'autre le nom du Pape régnant. Il sert à sceller, en cire ou en plomb, les brefs ou les bulles qui ne sont signés que du secrétaire, et il équivaut à la signature même de Sa Sainteté. Quand le Pontife meurt, le cardinal camerlingue vient le briser en cérémonie dans la chambre même du Pape. Son successeur en fait fabriquer un nouveau, où l'on grave le nom qu'il a choisi. Il paraît que Pie VII ne retrouva pas celui de son prédécesseur, quand il revint à Rome.

large de quelques palmes (1), qui faisait à peine le tour des murs. Dans la cour on voyait deux lambeaux noirs pendus à deux piliers. Suivant le programme, le cercueil devait être placé sur un char de forme antique, tiré par quatre chevaux blancs, avec panaches blancs et noirs et caparaçons noirs. On devait mettre sur le cercueil un drap mortuaire d'or, avec des pendants d'étoffe de soie violette terminés par quatre glands d'or, qui seraient tenus par les quatre présidents des autorités administratives et judiciaires. Mais, au lieu du char antique, il n'y eut qu'une voiture ordinaire, mesquinement ornée de drap noir et jaune. L'affluence du peuple n'en fut pas moins très-grande dans toutes les rues que suivit le cortége funèbre. La singularité d'un tel spectacle était bien faite, sans doute, pour éveiller la curiosité : mais ce qui étonna Mgr Spina, ce fut l'attitude calme et modeste de cette multitude. Enfin, quoiqu'on eût annoncé par le programme qu'on érigerait un tombeau de marbre gris et noir, avec une colonne de granit surmontée d'une urne cinéraire où seraient gravés ces mots : *A la mémoire de Pie VI*, ce projet, comme me l'assura Mgr Spina, demeura sans exécution (1). L'herbe crût à la place du monument, et au bout de quelque temps, il ne paraissait plus au-

(1) La palme est une mesure d'Italie d'environ huit pouces.

(2) Voir, sur la pompe funèbre et la sépulture de Pie VI à Valence, les Pièces justificatives, n° 15.

cun indice de l'endroit où avaient été déposés les restes du Pontife.

En 1801, Pie VII, après la conclusion du concordat avec Bonaparte, obtint du premier consul de la république Française, que le corps de son illustre prédécesseur fût rendu à la métropole du monde chrétien. Il fut donc exhumé dans la nuit du 24 décembre de la même année, et remis à Mgr Spina, qui, revenant de nouveau de France en Italie (1), fut chargé de l'accompagner de Valence à Rome (2). Il fut conduit sur un char funèbre à quatre chevaux, de Valence à Marseille, où il fut embarqué jusqu'à Gènes. On reprit encore la mer jusqu'à Lerice, d'où le cercueil fut amené par terre à Rome, en traversant Massa, Pise et Sienne. Sur toute la route, les populations accueillirent avec les marques de la plus profonde vénération les dépouilles mortelles du Vicaire de Jésus-Christ. Le 17 février, le corps, exposé sur un magnifique lit funèbre, fit son entrée dans Rome par la porte Flaminienne, au milieu d'un concours immense. La cérémonie fut des plus belles, des mieux ordonnées, et des plus touchantes qu'on ait jamais vues dans cette grande ville. Il suffira de dire, qu'outre le grand nombre de flambeaux portés par ceux qui formaient la

(1) Mgr Spina, Archevêque de Corinthe, était venu à Paris au mois d'octobre 1800, pour les négociations relatives au concordat.

(2) Voir les Pièces justificatives, n° 16.

procession, on comptait autour du char de deuil quatre cents torches funéraires. Pie VII, entouré des cardinaux, vint recevoir le corps à l'entrée de la basilique du Vatican, et voulut faire lui-même les absoutes. La nuit suivante, on procéda à la reconnaissance des sceaux et du corps, qui fut trouvé entier, mais le visage altéré. On trouva aussi l'inscription composée par Marotti, et les pièces de monnaie mentionnées dans l'acte rédigé par Mgr Caracciolo. Aux vêtements avec lesquels le corps de Pie VI avait été enseveli à Valence, on ajouta les ornements pontificaux et le pallium. Mgr Lante, trésorier-général, mit dans le cercueil une bourse contenant des médailles relatives au pontificat du feu Pape. Le cercueil fut de nouveau fermé, et scellé par le cardinal archiprêtre de la basilique du Vatican, par le cardinal Joseph Doria, procamerlingue; par Mgr Gavotti, majordome des palais apostoliques, et par le chapitre de Saint-Pierre. Le cercueil fut revêtu d'une lame de plomb, sur laquelle on lisait l'inscription suivante :

PIUS. VI. P. M.
A. VALENTIA. APUD. RHODANUM.
AD BASILICAM. S PETRI.
SOLEMNITER. TRANSLATUS.
DIE. XVII. FEBRVARII. MDCCCII.

Le jour suivant fut consacré aux obsèques, qui furent dignes de la magnifique basilique où elles étaient

célébrées, et du grand Pontife qui en était l'objet. Le cercueil était élevé sur un catafalque autour duquel brûlaient plus de six cents cierges. Le cardinal Antonelli, première créature du feu Pape, chanta la messe, à laquelle assistèrent Pie VII et le sacré Collége. Mgr Joachim Tosi prononça l'oraison funèbre, et les cinq absoutes furent faites par le Pape et quatre cardinaux. La dépense de ces splendides funérailles devait être supportée par la Chambre apostolique; mais elle fut bien diminuée par les offrandes volontaires, auxquelles s'associèrent les ministres, même étrangers, résidant près le saint Siége. Elles furent si abondantes, qu'en peu de jours on recueillit ainsi plus de quinze cents cierges. Le corps de Pie VI fut mis à l'endroit où l'on dépose ordinairement la dépouille du Pontife nouvellement décédé, en attendant qu'on lui assigne une place permanente. Ses entrailles, demandées par les habitants de Valence, furent transportées dans cette ville et placées dans la cathédrale, sous un beau mausolée.

Pie VI avait manifesté par son testament l'intention d'être enseveli près du tombeau du Prince des Apôtres, qui se trouve sous l'autel papal, et qu'on appelle aussi la Confession de saint Pierre. Mais quand on voulut creuser en cet endroit pour y déposer le cercueil, on rencontra bientôt des ossements humains, ce qui fit renoncer à l'entreprise. On se contenta donc

de placer vis-à-vis la Confession de saint Pierre une statue colossale exécutée par Canova, et représentant Pie VI, revêtu de ses habits pontificaux, à genoux, la tête découverte et les mains jointes. Au bas de la statue, on lit en caractères de métal doré l'inscription suivante, que le Pontife avait lui même composée pour lui servir d'épitaphe :

PIUS. VI. BRASCHIUS. CÆSENAS.
ORATE. PRO. EO.

Le corps fut porté dans le souterrain qu'on appelle *Grottes du Vatican*, et là on le rapprocha, autant qu'il fut possible, du tombeau de saint Pierre.

Ainsi Pie VI, enlevé de Rome, avait terminé ses jours dans l'exil et la captivité. La métropole du christianisme avait été envahie, les cardinaux dispersés; l'Église avait pu craindre de se voir privée long-temps d'un chef visible; l'incrédulité s'était flattée que *le Pape avait disparu pour toujours* (1). Mais per-

(1) Bourgoing, *Mémoires historiques sur Pie VI*. Les Protestants, pour qui l'existence perpétuelle de cette chaire de Pierre est un reproche toujours subsistant de leur coupable défection, crurent aussi que le moment de leur triomphe était arrivé. On sait que plusieurs de leurs ministres, et entre autres le patriarche de leur prétendue réforme, ont plus d'une fois prédit la ruine future de la papauté. Le fameux Jurieu surtout a marqué l'époque de sa chute avec autant de précision, pour le moins, que le prophète Daniel celle de la venue du Messie. Il est vrai que la dernière époque assignée par le voyant de Rotterdam, comme

sonne n'ignore par quels prodiges Dieu fit éclater sa protection sur cette Église qu'il a lui-même fondée. De redoutables guerriers arrivent des extrémités de l'Europe ; les Français, jusque là victorieux, sont défaits et chassés de l'Italie. Les cardinaux se réunissent à Venise en conclave ; et Pie VII, que leurs suffrages ont proclamé, retourne à Rome, s'asseoir dans la chaire de saint Pierre. De nouvelles tempêtes viendront encore assaillir le Siége apostolique, mais il en triomphera ; et l'Église, toujours conduite par les Pontifes Romains, poursuivra à travers les siècles ses immortelles destinées.

le *nec plus ultra* de la durée du pontificat Romain, était passée depuis quelque temps. Mais enfin tout vient à point à qui peut attendre ; et lorsqu'on vit Pie VI mourir dans les fers à Valence, on crut Babylone renversée pour jamais. A Londres, un ministre Anglican célébra cette grande victoire en rappelant ces paroles de l'Apocalypse : *Cecidit, cecidit, Babylon illa magna* ; Elle est tombée, elle est tombée cette grande Babylone..... *Hæc cogitaverunt, et erraverunt ; excæcavit enim illos malitia eorum.* Sap. 2. 21.

PII· VI· P· M· ELLOGIUM· (1)

(*sub effigie*)

PIUS· VI· PONT· MAX·

FAMÆ· IMMORTALITATEM· VIRTUTE· MERITUS· QUI· BONI· PRINCIPIS· LAUDEM· CUM· PARENTIS· PUBLICI· GLORIA· CONJUNXIT· NATUS· POPULIS· IMPERIO· REGUNDIS· ECCLESIAM· IDEM· CONSILIO· ADMINISTRANDÆ· DIVINITUS· DATUS· EO· AUCTORE· BONÆ· ARTES· PER· ROMANOS· FINES· REVIXERE· LIBERIS· PLEBEIORUM· ALENDIS· INSTITUENDISQ· DOMUS· APERTÆ· INGENTES· AGRORUM· TRACTUS· CULTURÆ· REDDITI· OTIOSORUM· IGNAVIA· AD· OPUS· MERCEDE· EXCITATA· NEQUITIA· POENA· COERCITA· CIVITATES· COMMERCIIS· LOCUPLETATÆ· VIÆ· MUNITÆ· PORTUS· RESTITUTI· FLUMINUM· VIS· MOLIBUS· OPPOSITIS· DOMITA· VICI· CONVENARUM· FREQUENTIA· AUCTI· OPIFICES· PRÆMIO· INVITATI· OPPIDA· DIGNITATE· NOBILITATA· URBS· OMNI· ORNAMENTORUM· GENERE· EXCULTA· EODEM· MODERATORE· ECCLESIA· UNIVERSA· GAVISA· EST· OPEM· SEMPER· CONSILIUMQ· EXPERTA· QUOD· QUÆREBAT· UNUS· ILLE· IMPENDENTES· CALAMITATES· MULTO· ANTE· PROVIDIT· UNUS· INGRUENTIA· PERICULA· DEMONSTRAVIT· MAGNO· IN· ADVERSIS· ANIMO· VIM· INVICTUS· PERTULIT· ET· REGNO· SPOLIATUS· AUCTORITATEM· NON· AMISIT· UBIQUE· PONTIFICATU· FUNCTUS· MAXIMO· ET· ORBI· CHRISTIANO· VENERABILIS· MORTE· IPSA· EXEMPLO· FUIT· HUNC· ESSE· PARENTIS· SUMMI· BEATISSIMUM· EXITUM· SI· VITAM· PRO· RELIGIONE· PROFUNDAT·

(1) Cette inscription est de Morcelli, célèbre dans ce genre de composition. Elle offre, d'une manière élégante et concise, comme un résumé du règne et du pontificat de l'illustre Pie VI. C'est ce qui nous a engagé à la placer à la suite de cette histoire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — Page 117.

Instruction adressée par le général Bonaparte au directeur Serbelloni, le 18 brumaire an VI de la république Française, (8 novembre 1797,) et remise par Serbelloni le 21 du même mois au Directoire de Milan.

« Rome, dépouillée de sa double autorité par un peuple qui ne fait de conquêtes qu'au profit de la liberté et de la raison, nous hait d'une haine mortelle que rien ne saurait éteindre, et que la crainte seule peut faire plier. Sa haine active et implacable, mais en même temps prudente dans sa marche, agit avec un zèle infatigable, et met en œuvre tous les moyens qui sont en son pouvoir. Ces moyens sont bien loin d'être méprisables; et s'ils sont à craindre pour la France qui a vaincu l'Europe, il est clair qu'ils le sont encore bien plus pour votre république. C'est en vain qu'on essaierait d'en venir à une transaction de bonne foi avec Rome. Cependant, malgré cette conviction, j'ai cru qu'il était très-dangereux de renverser son pouvoir, et j'ai empêché sa ruine qui dépendait de moi. J'ai craint d'augmenter sa puissance parmi nous, si je la détruisais dans son berceau. Ces institutions de la superstition humaine ont été de ma part l'objet de profondes et prudentes réflexions; et la conduite que vous m'avez vu observer à l'égard du Pape en a été le résultat. Dans la France même, et particulièrement dans la Belgique, dans la Bretagne, la Normandie, le Languedoc, la Provence, les peuples, sous le rapport des lumières, sont à une grande distance du gouvernement. L'un ne reconnait d'autre règle que la philosophie, les autres sont encore courbés sous le joug des préjugés. Mais comme la force du gouvernement est dans le peuple, il arrive qu'il ne peut faire ce qu'il veut, mais qu'il lui faut élever le peuple souverain à sa hauteur, afin de pouvoir déployer toutes ses forces et tous ses moyens. Si telle est la position de la France, la vôtre est encore pire, puisqu'il y a une opposition absolue entre les opinions philosophiques du Directoire, et les croyances religieuses du peuple; et vous savez les excellentes raisons pour lesquelles vous vous êtes opposé à la tolérance publique des cultes divers. Vos raisons étaient conformes à la prudence;

et l'expérience a démontré au Directoire de la république Française, que l'esprit public dans votre pays commence à peine à se former. Notre position à l'égard de Rome offre aussi beaucoup de difficultés. Les puissances de l'Europe les augmentent sans cesse, en épaississant les ténèbres de l'erreur, pour s'assurer de la fidélité des peuples. Elles encensent cette vieille idole dont le trône vermoulu tomberait de lui-même, si quelques états ne le soutenaient. *Cette vieille idole sera anéantie; ainsi le veulent la liberté et la philosophie:* mais la politique seule peut déterminer quand et comment. Vous n'ignorez pas que le sort de Rome dépend de beaucoup de considérations; vous ne pouvez donc rien faire tout seuls. Votre république doit néanmoins nous aider, et préparer ses populations au mépris de la doctrine catholique, leur faire désirer la ruine de cette religion, et les intéresser à son entier renversement. Après avoir aliéné les biens du clergé, abandonnez-le à l'ignominie du charlatanisme, et aux sarcasmes de vos écrivains. En même temps vous devez propager les principes philosophiques dans tous les Etats du Pape. La France se repose de ce soin sur vous. Parlant la même langue et ayant les mêmes habitudes et le même génie, vos philosophes doivent détruire la superstition par tous les moyens qui peuvent le plus influer sur l'esprit et le cœur des peuples. Il pourrait arriver un événement très-fâcheux à mon avis, qui obligerait le gouvernement Français et ses alliés en Italie à sortir des limites que leur avait prescrites une prudente politique; ce serait le cas où Pie VI viendrait à mourir. Il est à désirer qu'il vive encore deux ans, pour que la philosophie ait le temps d'accomplir son œuvre, et puisse laisser ce lama d'Europe sans successeur. Mais s'il vient à mourir plus tôt, je crois que le Directoire permettra qu'on lui donne un successeur. La politique et les secrets engagements quelle impose quelquefois, peuvent obliger à ce tempérament, surtout avant l'époque que je viens de marquer, c'est-à-dire tant que le gouvernement ne sera pas suffisamment appuyé par l'opinion publique. Il peut arriver que le Pape meure avant cette époque; et dans cette hypothèse, je le répète, je suis fondé à croire que le Directoire consentira à l'élection d'un autre Pape. Cette élection est une affaire de la plus grande importance, à raison même de l'extrême intérêt qu'y prennent les puissances. Cet événement, qui peut survenir d'un jour à l'autre, n'a point échappé à la prévoyance du Directoire qui arrête toutes ses mesures d'avance. Il a donc ordonné que le général commandant les troupes françaises en Lombardie, se porte alors avec toutes ses forces dans la Romagne, après avoir laissé trois mille hommes dans la citadelle de Milan, et vingt mille à Mantoue. Vous mettrez à sa disposition la légion polo-

naise (1), et dans cette situation l'on attendra les ordres du Directoire. Le ministre de la république Française s'entendra avec le Directoire de votre république, pour présenter un candidat à la dignité pontificale; il adressera sa demande au conclave, qui devra terminer l'élection dans l'espace de huit jours. Les troupes marcheront sur Rome, s'il en est besoin, pour appuyer la demande du Directoire. Il sera expressément défendu à la cour de Naples de se mêler des affaires de Rome pendant la vacance du siége; et si ce gouvernement envoie des troupes sur le territoire romain, les généraux Français ont ordre de repousser la force par la force. Je sais que le Directoire de la république Française aime à espérer, qu'au milieu de tous ces mouvements, les Romains se souleveront en faveur de la liberté. J'ai annoncé au Directoire que la chose me paraissait assez probable, parce que les habitans de Rome sont beaucoup plus éclairés que ceux du reste de l'état Ecclésiastique. Toutefois l'extirpation de la papauté est une affaire qui ne regarde pas Rome seulement, mais tous les pays infectés du catholicisme; c'est à eux à juger ce qu'ils peuvent faire sans péril au sujet de la papauté. L'abolir avant deux ans est peut-être impossible; peut-être en faudra-t-il quatre. Mais il ne serait pas d'une bonne politique de laisser, comme le voudraient d'imprudents conseillers, un Pape dépouillé de ses états temporels. Quelque souverain alors s'emparerait de l'idole pour la faire adorer et la tenir sous sa dépendance; il s'attirerait l'hommage de tous les catholiques; et au lieu de détruire la puissance pontificale, il agrandirait la sienne de ses débris; il la rétablirait même pour mieux assurer la sienne propre. Le Directoire veut que *le Pape périsse tout entier quand le moment sera venu, et que sa religion demeure ensevelie avec lui.* Mais tant que doit durer ce fantôme de l'ignorance humaine, son intention est qu'il conserve sa souveraineté, sur laquelle néanmoins la France saura se réserver l'influence nécessaire pour la miner plus sûrement, et achever de ruiner l'autorité spirituelle, qui impose encore à certains peuples esclaves de la superstition. Le sage mémoire présenté au Directoire par le citoyen Sieys, le 30 nivôse de l'an V, est et sera la base de la politique que l'on doit suivre en cette matière. J'en ai donné une copie au citoyen Moscati. Les forces du Pape ne sont point à craindre pour votre république, quoiqu'il puisse facilement réunir une armée de vingt-quatre mille hommes. Notre ministre à Rome a ordre d'empêcher tout enrôlement et tout exercice militaire. Mais si votre république n'a rien à redou-

(1) Cette légion avait été mise par Bonaparte au service de la République Cisalpine.

ter des armes de la cour pontificale, elle a beaucoup à se défier de ses nombreuses et sourdes intrigues au milieu d'un peuple superstitieux. C'est dans cette vue que j'ai souvent résisté à vos instances, lorsqu'il s'est agi de punir quelques hommes, coupables à la vérité, mais qui peuvent servir utilement nos desseins, parce que leur qualité de prêtre leur donne plus d'ascendant sur le peuple. Pour détruire la religion, imitez la France, mais avec discrétion. Suscitez des divisions parmi les prêtres, cherchez parmi eux des ennemis de la religion, et vous aurez des apôtres de la philosophie, dont les prédications seront plus efficaces que mille journaux. Châtiez les évêques qui oseront troubler ces missionnaires de la liberté, et réprimez les fanatiques qui refuseront de les seconder. »

M. Baldassari déclare qu'il a tiré ce document d'un livre intitulé, *Politique particulière de Bonaparte à l'égard de la religion catholique*, et publié à Cadix en 1812 par D. Pierre Cevallos, premier secrétaire d'état de Ferdinand VII, pour les affaires étrangères, homme recommandable ajoute notre historien, qui jouissait d'une réputation méritée de franchise et de loyauté. L'*Ami de la Religion*, dans son n° 87 tom. VI, a cité des fragments de cette instruction, que des circonstances fortuites, dit-il, ont fait tomber entre ses mains. Nous n'avons pas trouvé cette instruction dans les œuvres de Bonaparte. L'auteur de cette histoire ne paraît pas non plus l'avoir rencontrée dans la correspondance dont il a extrait les autres pièces qu'il a citées. Il faut avouer que la publication de cette instruction à Cadix en 1812, ne forme pas une preuve irréfragable en faveur de son authenticité. On ne peut disconvenir encore, que si le langage de Bonaparte dans sa correspondance n'est pas toujours aussi respectueux qu'il aurait dû l'être, pour le Pape et la cour Romaine, on n'y découvre pourtant pas cette haine fanatique de la religion et de l'autorité spirituelle du Pontife. Du reste, on n'ignore pas que ce personnage fameux savait, au besoin, comme tous les ambitieux, jouer plus d'un rôle. Il servait alors un gouvernement qui voulait l'anéantissement du saint Siége et du catholicisme; plus tard il crut utile à ses vues de favoriser le rétablissement de la religion catholique en France. Toutes les révolutions nous offrent des exemples de ces changements d'idées et de systèmes, dans les hommes qu'elles mettent en scène, et qui, pour la plupart, ne connaissent d'autre loi et d'autre culte que leur intérêt. Tout ce qu'on peut dire de l'instruction publiée à Cadix, c'est qu'elle est bien digne de la triste époque à laquelle on prétend qu'elle a été rédigée; c'est qu'elle exprime assez fidèlement les

projets et les vœux des ennemis jurés de la religion ; c'est enfin que, loin d'avoir été démentie, elle n'a été que trop confirmée par les faits. Un fanatisme impie a été l'esprit dominant, et comme le cachet de la révolution française ; c'était une conspiration furieuse contre Dieu et contre son Christ. Barruel raconte dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme*, que le rédacteur de la *Feuille villageoise*, Cerutti, dit un jour, d'un air joyeux, au secrétaire du nonce apostolique à Paris : « Gardez-bien votre Pape actuel; ayez-en bien soin, et embaumez-le après sa mort : car je vous prédis, et vous pouvez en être sûr, qu'après celui-là vous n'en aurez plus d'autres. » Le nonce du Pape, en France, était alors M. Dugnani, qui fut depuis cardinal ; il avait pour secrétaire M. Dominique Testa, qui a été sous plusieurs Papes, jusque sous Grégoire XVI, secrétaire des brefs aux princes. Il a lui-même certifié à M. Baldassari la vérité du propos rapporté par Barruel. Frédéric écrivait en 1767 au patriarche de Ferney : « Les philosophes sapent les fondements du trône apostolique.... Il faut un miracle pour sauver l'Eglise. » Ce philosophe couronné ignorait que l'Eglise, qui s'est établie par des miracles, se conserve aussi par des miracles, et que Dieu ne la laisse, quelque temps exposée aux efforts de la tempête, que pour mieux faire éclater sa puisssance en la délivrant.

N° 2. — Page 306.

Brefs de Pie VI pour exclure du sacré Collége les cardinaux Antici et Altieri.

A nos vénérables frères les Cardinaux de la sainteÉglise Romaine.

PIE VI PAPE.

Vénérables frères, salut et bénédiciion apostolique.

Notre cher fils Thomas Antici, ci-devant cardinal de la sainte Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, nous ayant fait savoir, par sa lettre du 7 mars de la présente année 1798, que n'étant plus en état, à cause de l'état habituel de sa santé, de soutenir les fonctions du cardinalat dont nous l'avions décoré le 30 mars de l'année 1789, il voulait se démettre de cette dignité et l'abdiquer publiquement; sachant nous-même qu'il est sujet à de graves infirmités, qui l'ont mis plus d'une fois en péril de mort, ne pouvant douter que la lettre qu'il nous a fait parvenir et qui est signée de son nom, ne soit véritablement de lui et conforme à ses intentions, puisque, outre que nous avons reconnu son écriture, le même Thomas Antici a, le 8 mars, adressé

une autre lettre à ceux qui exerçaient alors à Rome les fonctions de consuls, pour leur déclarer qu'il s'était formellement démis entre nos mains de la dignité de cardinal par une lettre qu'il nous avait écrite à cette fin, leur envoyant en preuve de cette démission, une copie de la lettre qu'il nous a adressée; enfin, n'ayant, depuis six mois, reçu de lui aucune autre lettre qui nous donnât lieu de croire qu'il a changé d'avis et rétracté sa déclaration, ce qui nous est une preuve que ledit Thomas Antici persévère dans sa première volonté; après avoir imploré la lumière d'en haut, et avoir longuement et mûrement considéré ce que nous avions à faire dans cette circonstance, après avoir pris l'avis de nos vénérables frères avec qui nous avons été à même d'en conférer, et de ceux que nous avons pu consulter par lettres, jugeant pour de très-justes raisons, que la susdite rénonciation doit être acceptée par nous, afin que notre fils Antici puisse s'en servir à telle fin qu'il s'est proposée : par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et la nôtre, nous admettons solennellement et acceptons la démission du cardinalat de Thomas Antici. Nous déclarons que Thomas Antici est déchargé de toutes les obligations du cardinalat, bien et dûment dépouillé du titre, du nom, des honneurs, des insignes, des priviléges, des prééminences, de tous droits quelconques attachés à la dignité de cardinal, et spécialement de la voix active et passive dans l'élection du souverain Pontife, et délié du serment qu'il nous avait prêté. Ainsi Thomas Antici, ci-devant cardinal de la sainte Eglise Romaine, devra être considéré comme simple prêtre. Vous donc, vénérables frères, vous ne compterez plus dans votre collége le prêtre Thomas Antici; vous le regarderez, à partir de ce jour, comme privé et dépouillé du titre, des honneurs, des prérogatives, des priviléges et de tous les droits annexés au cardinalat. Ainsi nous l'avons décrété et ordonné de la plénitude de notre pouvoir. Nous vous donnons avec affection la bénédiction apostolique. — Donné à la Chartreuse près Florence le 7 septembre 1798, la vingt-quatrième année de notre Pontificat.

Il paraît que la rénonciation d'Antici au cardinalat fut un acte de faiblesse. Il s'était enrichi dans ses emplois diplomatiques; et il craignait de perdre sa fortune et de se voir condamné à un dur exil. On rapporte que résolu de se transporter en Bavière, il avait déjà pris congé de ses amis, lorsque le commissaire Haller lui fit savoir que tous ses biens seraient confisqués. Effrayé de cette menace, il écrivit sa lettre au Pape, et quitta Rome, pour aller cacher sa honte dans sa patrie. On dit qu'il y vécut

en bon chrétien et en ecclésiastique, faisant de grandes aumônes. Sa mort fut édifiante. Il témoigna au religieux qui l'assistait dans ce terrible passage, qu'il éprouvait une grande consolation depuis quatre mois. Les assistants ne savaient à quoi il voulait faire allusion ; mais, après sa mort, on trouva parmi ses papiers la copie d'une protestation de repentir qu'il avait, précisément quatre mois auparavant, envoyée au pape Pie VII à Savone. On a conservé cette pièce écrite de la main d'Antici, et qui contient l'expression d'un cœur contrit et humilié. Il est seulement à regretter qu'il se soit décidé si tard à cette demarche honorable. Pie VII était alors prisonnier à Savone. Les communications avec lui étaient très-difficiles, et l'on ne sait trop ce que devint la lettre qu'Antici lui adressa, et qui était ainsi conçue :

Très-saint-Père.

« Je me suis démis du cardinalat, et ma démission a été absolue et perpétuelle. Mais je prends Dieu à témoin que cette démission ne fut jamais de ma part une adhésion au gouvernement usurpateur et aux systèmes d'alors. J'ai, au contraire, constamment montré par ma conduite, l'aversion qu'ils m'inspiraient. On n'avait encore pris aucune mesure contre les cardinaux, lorsque je fus inopinément averti par une personne bien informée, que je serais, au premier instant, arrêté et déporté dans un pays lointain, après avoir été dépouillé de tous mes biens. Ce fut la crainte, je l'avoue, la seule crainte d'une vie indigente et malheureuse, qui me fit renoncer au cardinalat, lorsque je sus que, pour échapper aux rigueurs du nouveau gouvernement, je n'avais d'autre moyen que de n'être plus cardinal.

» Je ne considérai point, comme je l'aurais dû faire, que ma démission du cardinalat, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, pouvait être une pierre d'achoppement pour les faibles et un sujet de triomphe pour les novateurs, qui l'attribueraient, les uns par erreur, les autres par malice, à l'approbation de systèmes détestables; tandis que mon devoir comme cardinal de la sainte Eglise, m'obligeait, pour éviter un tel scandale, à souffrir avec courage toute espèce de dommages et de mauvais traitements.

» Voilà ce que je ne considérai point ; ce qui doit me porter à reconnaître, qu'indigne comme je l'étais aux yeux de Dieu, d'occuper une place si éminente dans son Eglise, il permit qu'un voile se mît sur mes yeux, et me cachât l'importance et les effets de ma détermination, en sorte que je me privasse moi-même d'un honneur que je ne méritais pas. Voulant donc réparer ma faute, et détromper ceux qui ont pu me croire ou m'imputer des

sentiments qui ne furent jamais les miens, je condamne solennellement aux pieds de Votre Sainteté l'erreur de ma conduite et la crainte coupable qui m'y entraîna. J'en demande pardon à Dieu, au sacré collége des cardinaux et à tous les fidèles. Mais après Dieu, je le demande surtout à Votre Sainteté, à vous qui êtes le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le chef visible de l'Eglise, qui seul pouvez disposer de la dignité de cardinal. J'implore ce pardon, prosterné en esprit à vos pieds, pénétré d'une vénération profonde et du plus entier dévouement pour votre personne sacrée, dont je sollicite humblement la bénédiction apostolique. »

Recanati, 13 septembre 1811.

Nous ne croyons pas nécessaire de rapporter ici le second bref qui était du même jour, et qui ne diffère presque point du précédent. Altiéri, qui n'était pas fort capable de se déterminer par lui-même dans des circonstances aussi difficiles, avait, par malheur, pour conseil, un théologien infecté de jansénisme. Il en fut, comme on a vu, fort mal dirigé. Il le reconnut bien par la suite, et consigna son repentir et sa douleur dans un acte qui fut rendu public par la voie de l'impression.

Rétractation de l'ex-cardinal Vincent-Marie Altiéri.

« Je touche à ma dernière heure, et la providence me refuse justement l'unique consolation qui suffirait pour me tranquilliser dans ce moment suprême. Le pardon du saint Père pour ma faiblesse passée est tout ce que je désire; mais la demande que j'en ai faite depuis long-temps à l'immortel Pie VI, mon bienfaiteur, par l'entremise du cardinal Jean François Albani, doyen du sacré collége, n'a pu arriver jusqu'à lui, tandis que ses ennemis l'entraînaient en France, et que le cardinal était contraint de fuir vers d'autres contrées. Je meurs avant l'élection de son successeur, et ne puis non plus recevoir de lui ce pardon objet de tous mes vœux. Je le demande donc avec d'autant plus d'instance à Dieu et au sacré collége dont je fus membre autrefois, malgré mon indignité; je le sollicite de l'Eglise scandalisée par ma conduite. J'ai renoncé à cette pourpre sacrée, teinte dans le sang de Jésus-Christ, qui, en me décorant plus que je ne méritais, m'imposait l'obligation de soutenir l'honneur de l'Eglise, jusqu'à l'effusion de mon sang. J'y ai renoncé pour me soustraire à la prison et à l'exil dont j'étais menacé. Il est vrai que j'étais alors grièvement malade, et que la maladie, jointe aux années, mit le comble à la frayeur dont j'étais saisi. Mais je devais me laisser arracher de mon lit, je devais m'exposer à mourir

dans la rue, je devais tout souffrir, plutôt que d'adhérer au parti que j'ai pris pour conserver quelques jours d'une vie malheureuse qui va finir. Mon Dieu ! pourquoi la réponse du souverain Pontife n'est-elle pas arrivée à temps? Ces caractères tracés de la main de Pierre auraient fortifié la faiblesse d'un frère, auraient pu le préserver de sa chute, au lieu qu'ils l'ont seulement couvert de confusion. Je proteste à tous les éminentissimes cardinaux que j'ai eu l'honneur de considérer comme frères, je proteste à l'Eglise entière et à Rome surtout, que je suis désolé de ma faiblesse, que je l'ai pleurée amèrement, que je la pleure encore dans ce moment. Qu'on apprenne cependant que si j'ai abdiqué ma dignité, lorsqu'elle m'exposait à la prison et à l'exil, que si je n'ai point partagé les traverses et les périls des cardinaux fidèles, je me suis condamné moi-même à une prison rigoureuse dans ma propre maison. Sans avoir égard à ce que ma santé semblait exiger, je me dérobai à tous les yeux; j'aurais voulu, s'il eût été possible, me cacher au soleil même; et si je n'ai point pleuré ma faute autant que Pierre son reniement, je l'ai au moins désiré. Je reçois la mort même dans ma prison volontaire comme une peine de mon péché; et je ne serai, si j'ose le dire, pleinement heureux dans l'autre vie, que lorsque j'aurai obtenu mon pardon ici bas. En attendant, je prie mes chers parents de mettre cette expression de mes derniers sentiments sous les yeux du public, et de la faire parvenir au cardinal doyen du sacré collége. Qu'il l'offre de nouveau au souverain Pontife; qu'il lui baise les pieds en mon nom; qu'il lui demande une indulgence plénière pour la faute que j'ai commise; que tous les illustres cardinaux aient la charité de prier pour une ame, qui, si elle a eu la faiblesse de renoncer à la dignité qu'ils ont tant honorée par leur courage persévérant, s'est néanmoins toujours conservée fidèle à Dieu, à la foi et à l'Eglise, et quitte ce monde les yeux fixés sur le crucifix. » — Altiéri mourut à Rome le 10 février 1800, âgé de 75 ans.

N° 3. — Page 340.

Bulle de Pie VI pour l'élection de son successeur.

Pius Episcopus,
Servus servorum Dei,
Ad perpetuam rei memoriam.

Quum nos superiore anno, invalescente in dies inimicorum nostrorum potentiâ, eum in locum Romanam Ecclesiam adductam videremus, ut omnia nobis metuenda essent quæ ad ejus libertatem extinguendam pertinerent, nihil tam vehementer perti-

muimus quam ne vacante post obitum nostrum sede Apostolicâ, impeditis per vim, aut perturbatis comitiis, quæ de successore nostro eligendo futura sunt, aut impossibilis omnino ratio novi creandi Pontificis redderetur, aut saltem tantæ rei celeriter expediendæ infinita impedimenta opponerentur. Itaque ut huic periculo quâ ratione per nos poterat occurreremus, per alias nostras litteras datas III kal. januar. Pontificatus nostri anno XXIII decrevimus, ut esset penes arbitrium majoris partis cardinalium, qui præsentes essent, eum in locum ad Pontificem eligendum convenire, qui eis opportunior videretur, iisdemque potestatem fecimus sive protrahendi sive contrahendi, si id opus esset, spatium decem dierum à Romanis Pontificibus prædecessoribus nostris, ac præsertim à B. Gregorio X, constitutum, quod a Pontificis obitu ad ingressum in conclave intercedere debet, haud derogantes tamen ulla ex parte ceteris cæremoniis atque solemnitatibus, quæ per eorumdem Pontificum constitutiones in electione Romani Pontificis præscribuntur. Nec vero nos inani malorum impendentium formidine perculsi fueramus : siquidem multò graviora ac detestabiliora contrà Romanam Ecclesiam ejusque libertatem fieri vidimus, quam illa essent quæ à nobis metuebantur. Venerabiles enim fratres nostri S. R. E. cardinales ad quos privativa Romani Pontificis spectat electio, vel urbe expulsi, vel in carcerem conjecti, vel alii alium in locum deportati, patrimonium B. Petri direptum, bona ecclesiarum divendita, monasteria, expulsis regularium familiis, in profanos usus conversa, ipsa quoque disciplina Ecclesiæ perturbata, nec sacerdotii conculcata immunitas solùm, sed etiam auctoritas circumscripta libertasque sublata. Nos vero ipsi, qui B. Petri patrimonii vindices atque custodes constituti sumus, et meritis licet imparibus, ità Domino volente, universæ Christi Ecclesiæ præsumus, ejusque vices tanquam B. Petri successores in terris gerimus, et sacerdotii violata jura defendere ac tueri debemus, ex Romanâ sede ejecti et in alienas terras emigrare compulsi, atque hoc in Carthusianarum conobio detenti; nec per auctoritatem Apostolicam tanta mala impedire, nec reclamare contra tantam cùm humanorum tum divinarum jurium conculcationem possumus, quin vereamur ne ob tantam hominum impietatem ac vim graviora exinde mala in Ecclesiam religionemque universam sint oritura. Non vero tantis in periculis defuit Ecclesiæ suæ Deus : præterquam quod enim tantam firmitatem venerabilibus fratribus nostris indidit, quanta eos præstare necesse erat ad infinitas illas ærumnas alacri animo sustinendas, quas subire coacti sunt, ità etiam divino suo auxilio debilem hanc senectutem nostram sustentavit ac rexit, ut non solùm tantis nos Ecclesiæ malis superstites essemus, ve-

rùm etiam ut cœlesti gratiâ confirmati tantos labores constanter perferre, ac si minus præsentibus, futuris saltem Ecclesiæ periculis aliquo modo providere possemus. Quoniam vero ad novos casus temporum novorum consiliorum rationes sunt accommodandæ, quum nos propter ea nova mala, quæ contrà Apostolicam libertatem acciderunt his novem mensibus qui consecuti sunt, videamus ad electionis pericula præcavenda non satis esse posse ea remedia, quæ tunc per præfatas nostras litteras præscripta fuere; auctis enim Ecclesiæ difficultatibus, novis derogationibus tempora indigent, ne Pontificis electio perturbetur, cum magis quærendum sit nobis ut faciliter et celeriter eligatur Romanus Pontifex, quam ut servatis ritè cæremoniis et solemnitatibus eligatur, quarum his præsertim temporibus nulla forsan ratio haberi potest : motu proprio et ex certa scientia ac de Apostolicæ potestatis plenitudine, in iis tantum comitiis, quæ de Pontifice eligendo prima post obitum nostrum futura sunt, ac etiam in immediatè sequentibus, quatenùs, quod absit, minimè in melius immutatis circumstantiis et nullâ super hoc prolata nova lege decedat successor noster, derogatum volumus et plenè atque expresse derogamus non solùm iis legibus quæ de habendis comitiis in eo loco ubi mortuus est Pontifex constitutæ sunt, sed etiam omnibus cæremoniis, solemnitatibus et consuetudinibus quæ ad substantiam canonicæ electionis minimè pertinent, et in Pontifice eligendo servari solent ex præscripto et sanctionibus Romanorum Pontificum, ac præsertim B. Gregorio X constitutione *Ubi periculum* edita in concilio generali Lugdunensi, constitutione Clementis V *Ne Romani* edita in concilio generali Viennensi, constitutione Clementis VI *Licet in constitutione* anni 1351, Urbani VIII *Ad Romani Pontificis*, anni 1626, Pii IV *In eligendis* anni 1562, duabus Gregorii XV *Æterni patris*, ac *Decet Romanum Pontificem* anni 1621, Clementis XII *Apostolatus officium* anni 1732, et nostra *Christi Ecclesiæ* anni proximi superioris, in iis quæ posteriori huic adversantur; simulque cardinales tum universos tum singulos ab omni sacramenti religione, quâ se obstrinxerunt ea omnia servandi ac retinendi in Pontificis electione, pro primis tantùm comitiis, et quatenùs opus sit pro immediatè dumtaxat sequentibus, solvimus et solutos declaramus. Quum autem intelligamus quoque plurimum ad celeritatem electionis collaturum, si cardinales antè obitum nostrum consilia ineant inter se deliberentque quænam expeditior ratio, qua et ea fieri quæ à nobis constituta sunt, et futuri Pontificis electio maturè et celeriter haberi possit, quumque Apostolicæ constitutiones gravissimis censuris eos adfectos velint qui, vivente et inconsulto Pontifice, de successore ejus eligendo sermones habere ac deliberare audent,

in constitutione præsertim Pauli IV *Cum secundum;* propterea nos tam huic constitutioni quam cæteris hujusmodi derogantes potestatem facimus cardinalibus universis ac singulis, etiam viventibus nobis, sermones habendi, deliberandi, conveniendi de ratione quâ facilius possint quæ à nobis provisa sunt exequi ac expedire, ità ut de indicendo comitiorum die, de loco in quem eadem convocanda sunt, de conclavis clausurâ, utrum ea servanda an tollenda judicabitur, de eorum delectu qui ministri in conclavi sunt designandi, de iis denique omnibus de quibus agi ad maturandam Pontificis electionem necessarium videbitur, ipsis liberum sit colloqui, deliberare et constituere, dummodo in hac deliberandi et constituendi facultate cautum semper maneat, ne cui unquam ex cardinalibus de eo qui Pontifex eligendus erit, nisi post obitum nostrum, aut convenire aut deliberare liceat. Cæterum, salvis ac firmis conditionibus omnibus quæ necessariæ sunt in quavis electione canonica Romani Pontificis, tum iis quæ ad loci ubi comitia habenda erunt securitatem, quam illis quæ spectant ad electorum libertatem et ad duas tertias partes suffragiorum eorum qui congregati sint, quibus conveniri in electum debet, excluso item omni ambitus et simoniæ crimine, de quo ne suspicari quidem nos possumus; præcipimus et mandamus ut ex eo loco, undè nos tantis è vitæ laboribus ad æternam pacem quam speramus migrare justus et misericors Dominus voluerit, quicumque è cardinalibus aderit, et si plures erunt, eorum dignior, aut iis omnibus absentibus, nuntius apostolicus, sive in hujus defectu, loci ordinarius, aut prælatus, vel alius quispiam in dignitate ecclesiasticâ constitutus, quam celeriter de Pontificis obitu certiores cardinales faciat, ut qui ex iis accedere ad comitia possunt, statim ad conveniendum se comparent. Et quoniam vi distracti ac dissipati per diversas regiones cardinales maximè timendum est ne ad libitum discedere atque in unum locum sese conferre prohibeantur, ut vel diu Petri navis præsentibus jactata permagnis fluctibus gubernatore suo careat, vel congregatis hac illac nonnullis cardinalibus, plures eligantur Pontifices, et schismate, quod Deus avertat, vexetur sancta Dei Ecclesia; idcirco ut tantis Deo adjuvante occurramus calamitatibus, simili motu proprio ac certa scientia et de apostolicæ potestatis plenitudine decernimus, statuimus et mandamus uti, eveniente extrà Romanam curiam obitu nostro, jus eligendi summum Pontificem per eos cardinales unice exerceatur, qui in ditione alicujus catholici principis plures numero, quam alii ullâ aliâ in regione, commorantes inveniantur, simulque per eos qui ex aliis regionibus ad comitia in prædicta explenda accesserint. Ob eamdem causam volumus ut de more cardinalis sacri collegii decanus, si tamen is

in dominatione illâ aderit in quâ plures numero versantur cardinales, sive, eo absente, qui potior dignitate inter illos erit, certior factus de obitu nostro, statim de nonnullorum ex iisdem cardinalibus consilio, nisi forte pridem cum ipsis statutum fuerit, opportuniorem locum ad habenda comitia constituat, in eumque cunctis ex locis cardinales omnes ubicumque degentes per indictionis litteras evocet, et ad illos, qui alibi commorantur, de ipsorum pluralitate informandos, nomina mittat eorum cardinalium, qui in ditione ejusdem principis existunt. Quare in virtute sanctæ obedientiæ præcipimus ut, nisi gravissima intercesserint impedimenta, cardinales omnes denuntiationis litteris ad comitia evocantibus statim parere teneantur, iisque duntaxat cardinalibus qui plures in eodem loco congregati erunt, cæterisque accedentibus antè peractam electionem, potestatem facimus non solum decernendi per suffragiorum pluralitatem de iis omnibus quæ ad Pontificis electionem pertinent, verum etiam transacto consueto decemdio Pontificem ipsum, quamvis non expectato cæterorum cardinalium adventu, liberè ac licite eligendi; ità ut qui a duabus tertiis partibus congregatorum cardinalium electus Pontifex fuerit, is ritè electus et verè sit Romanus Pontifex Christi vicarius, et talis ab universâ Ecclesiâ agnosci atque haberi debeat. Mandamus præterea ut hæ litteræ Apostolicæ voluntatis nostræ prima die in qua ad suffragia cardinales convenerint palam recitentur, et si quâ in re aut interpretatione aut declaratione aliquâ indigere videbuntur, id per sententiarum pluralitatem ab iisdem cardinalibus, qui congregati fuerint, interpretetur ac declaretur, ità ut quidquid à majori parte cardinalium congregatorum constitutum hâc ratione fuerit, id habeatur perindè ac Apostolicâ auctoritate esset à nobis constitutum. Quia vero res de quâ agitur tanti momenti est, ut ab eâ potissimum et matura Pontificis electio, et catholicæ unitatis conservatio, et Ecclesiæ tranquillitas pendere videatur, nos utentes Apostolicâ nostrâ auctoritate, in virtute sanctæ obedientiæ et sub pœnâ excommunicationis præcipimus ne quis è sacro collegio cardinalium fas sibi esse quovis prætextu arbitretur his, quæ à nobis per has alteras nostras litteras præscripta sunt, animo minus prompto atque obsequenti repugnare; quinimò volumus ut universi singula quæque servare atque exequi teneantur. Itaque per viscera misericordiæ Dei nostri, per diffusam in cordibus nostris divini Spiritus charitatem ac per eam sacramenti religionem qua unusquisque in sacrum cardinalium collegium cooptatus sese obstringit tuendi ac defendendi Christi Ecclesiam usque ad sanguinis effusionem, hortamur tum singulos, tum universos, ut in tanto christianæ religionis periculo privatis rationibus Dei gloriæ et Ecclesiæ tranquillitati post-

positis, libentibus et concordibus animis in hanc unam curam incumbant, ut ne nimium diu Petri navicula, tantis tempestatibus agitata, rectore et gubernatore destituta fluctuare cogatur, ne catholicus grex universus, tot lupis in ovium prædam undecumque irruentibus, per privata studia Pastore et custode suo careat, a quo defendi et servari possit : illud sibi persuadentes, se quamvis tot tamque acerbis ærumnis pro Christo in omni patientiâ et mansuetudine toleratis, fidem suam tanta cum gloria probarint Ecclesiæ, nulla tamem fidei suæ in eam luculentiora documenta esse daturos, quam si concordibus studiis in Pontifice celeriter eligendo illud ostenderint se revera, nulla propriorum commodorum ratione habita, solum Ecclesiæ tranquillitate, christiani gregis saluti, orbis terrarum universi periculis prospicere statuisse. Decernentes præsentes litteras *et cœt.* non obstantibus, quatenus opus sit, nostris et cancellariæ regulis *De jure quæsito non tollendo,* ac tam Alexandri III, quam Gregorii X. et Clementis V, ac Pii IV, aliorumque Romanorum Pontificum prædecessorum nostrorum circà electionem summi Pontificis hactenus editis constitutionibus, et ordinationibus quibuscumque *et cœt.* Volumus *et cœt.* Nulli ergò omnino hominum *et cœt.*

Datum ex cœnobio Carthusianorum prope Florentiam, anno incarnationis dominici MDCCIIC idibus novemb. Pontificatus nostri anno vigesimo-quarto.

Pro Domino Card. Pro-datario — *Pro Domino Cardinali Braschio de Honestis.*

J. Can. Honorati. — B. Mariscottus.

Visa de curia.

F. Lavizzarius. — J. Manassei.

N° 4. — Page 342.

Fragment du cardinal Litta sur sa légation en Russie.

« Après le dernier partage du royaume de Pologne vers la fin du règne de Catherine II, impératrice de Russie, la religion catholique eut beaucoup à souffrir dans les provinces qui avaient fait partie de ce royaume, à savoir la Samogitie, la Lithuanie la Volhinie et la Podolie. On supprima les deux évêchés du rit latin de Luccorie et de Kaminieck, et on forma, sous de nouvelles dénominations, deux autres diocèses, à la tête desquels on mit des pasteurs sans autorité ; on ôta à l'Église de Vilna son ancien titre pour lui substituer celui de Livonie : tout cela sans aucun égard aux règles canoniques et aux droits de la puissance spiri-

tuelle. Après avoir ainsi bouleversé la hiérarchie, on s'empara des revenus des évêchés, des chapitres et des monastères des deux sexes.

» Les églises du rit grec-uni furent encore bien plus maltraitées. Un ordre suprême de l'impératrice supprima la métropole des Grecs-unis et trois autres évêchés qui se trouvaient dans les domaines russes, c'est-à-dire, ceux d'Uladimir et Bresta, de Pinsco et Kiovie, de Lucéorie et Ostrog. Le métropolitain et les évêques de ces siéges furent entièrement dépouillés de leurs biens, réduits à une modique pension et interdits de leur juridiction pastorale. Les nombreux catholiques de ce rit répandus dans les vastes gouvernements de la Lithuanie, de Minski, de la Volhinie et de la Podolie, privés de leurs pasteurs légitimes, furent soumis, en vertu du même décret impérial, à la juridiction de l'archevêque de Polotsk, qui, placé à une très-grande distance, ne pouvait évidemment gouverner un diocèse d'une si immense étendue. On pilla les revenus des chapitres et des monastères de l'ordre illustre de saint Basile, et on enleva aux catholiques plusieurs églises et plusieurs couvents. Bien plus, on les persécuta cruellement pour les obliger de renoncer à la communion du Pontife Romain. Des prêtres, des laïques furent battus, emprisonnés, réduits à la misère et envoyés en exil. Plusieurs expirèrent sous les coups de bâton (1).

» Pie VI, ne pouvant croire que de tels excès fussent conformes aux intentions de Catherine, mais les attribuant aux changements, suite de la conquête, et à la difficulté de surveiller également toutes les parties d'un si vaste empire, invoqua la justice de la souveraine. Il lui offrit d'envoyer auprès d'elle un délégué apostolique, pour plaider la cause des catholiques de l'un et l'autre rit, et régler tout ce qui aurait besoin de l'être par l'autorité Apostolique.

» L'impératrice avait paru disposée à accepter ces offres, lorsqu'elle mourut en 1796. L'élévation sur le trône de Paul Ier son fils, qui, dans le voyage qu'il avait fait à Rome, avait témoigné beaucoup d'affection à Pie VI, fit concevoir plus d'espérance.

» En effet, ce prince s'empressa de solliciter l'envoi du délégué apostolique. Celui-ci(2) s'étant, au mois d'avril de l'année suivante,

(1) Voilà comme la fameuse Catherine II, tant louée par nos philosophes, avait profité de leurs grands principes de tolérance. Il est à remarquer, du reste, qu'il n'y a point de pays où les souverains abusent autant de leur autorité que ceux où le prince, prétendant réunir les deux autorités, et n'étant point retenu par aucune entrave constitutionnelle, exerce, pour ainsi dire, une puissance sans borne, et sans contrôle pour aucun de ses actes.

(2) Le prélat Litta lui-même, auteur de ce fragment.

rendu à Moscou, assista au couronnement solennel de l'empereur, commença dans cette ville à traiter des affaires des catholiques de l'un et de l'autre rit, et se transporta pour le même objet à Saint-Pétersbourg.

» La grande estime qu'avait Paul Ier pour les vertus de Pie VI et pour sa constance au milieu de tant d'épreuves ne servit pas peu à applanir les difficultés; et si l'on n'obtint pas autant que le Pontife aurait désiré et que l'empereur lui-même aurait souhaité accorder, cependant, eu égard aux circonstances et aux graves dommages qu'avaient souffert les catholiques, on put se féliciter du résultat de l'intervention apostolique.

» Pour les catholiques, la hiérarchie se composa de l'archevêché de Mohilow érigé en 1783 par Jean-André Archetti, archevêque de Calcédoine, puis cardinal; et de cinq autres évêchés, à savoir de Samogitie, de Vilna, de Lucéorie, de Kaminieck et de Minski. Il n'y eut point de nomination à faire pour le premier qui était rempli : on mit sur les siéges de Vilna, de Lucéorie et de Kaminieck des prélats déjà revêtus du caractère épiscopal; ils reçurent l'institution canonique, et on détermina les limites de leurs diocèses. L'évêché de Minski fut érigé de nouveau et eut un nouvel évêque. On régla de même par l'autorité apostolique tout ce qui regarde la juridiction, tant de la métropole que des autres évêchés de la province, l'article des coadjuteurs, celui des cathédrales, des chapitres, des dignitaires, des chanoines, des chapelains et tout le reste suivant les prescriptions et les usages de l'Église catholique. Tous ces actes furent confirmés et solennellement promulgués par une bulle Apostolique de Pie VI. On obtint une certaine indemnité pour les biens ecclésiastiqres qui avaient été enlevés, et Paul Ier déclara qu'ils ne souffrirait pas à l'avenir qu'on portât ainsi atteinte aux propriétés de ses sujets.

» Quant aux catholiques du rit grec-uni, il fut convenu qu'outre l'archevêché de Polotsk, on établirait pour ceux des gouvernements de Lithuanie, de Minski, de Volhinie et de Podolie deux autres évêchés, à Brzescie et à Lucéorie. Les ecclésiastiques choisis pour les occuper furent donc institués par l'autorité apostolique, et on leur donna des coadjuteurs. »

N° 5. — Page 344.

Mémoire adressé à Monseigneur Laurent Litta, Archevêque de Thèbes, Ambassadeur et Délégué apostolique à la Cour impériale de Russie. — 1799.

« L'invasion de l'île de Malte par les troupes françaises, et l'expulsion de cette île des chevaliers de Saint-Jean de Jérusa-

lem doivent être placées parmi les événements malheureux qui ont rempli d'amertume l'ame de Sa Sainteté. Elle n'a pas pu lire sans une vive douleur, dans les lettres du grand-maître, le récit des maux qui ont réduit à s'éloigner de cette île un ordre qui, par la puissante protection de Dieu, par la faveur du Saint-Siége et des princes chrétiens les plus religieux, devait être considéré comme parvenu au plus haut degré de gloire et de splendeur. Sa Sainteté se proposait d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour rendre à l'ordre des chevaliers de Jérusalem toute son illustration, et le rétablir dans son antique résidence, lorsqu'elle reçut de Petersbourg une requête du bailli comte Litta, où, après des accusations détaillées contre la conduite du Grand-Maître, auquel on attribue surtout la perte de l'île de Malte, on demandait, au nom du grand-prieuré de Russie, qu'il fût déclaré déchu de sa dignité. Sa Sainteté admira le zèle du grand-prieuré de Russie; mais, en répondant au bailli Litta, elle dut lui faire observer que, dans une affaire aussi grave, non-seulement les accusations intentées contre le Grand-Maître devaient être clairement prouvées, mais que pour procéder à une dégradation, chose sans exemple dans les annales de l'ordre, il fallait de mûres réflexions, des preuves absolument irrécusables, pour constater les délits; et qu'il était surtout nécessaire de recueillir le suffrage de toutes les langues dont se composait l'ordre de Jérusalem.

Le Grand-Maître n'ayant plus de demeure fixe, et les chefs de l'ordre étant dispersés, Sa Sainteté, dans le but de pourvoir aux besoins présents et à ceux qui pourraient naître, autorisa le grand-prieuré de Russie à élire un des plus dignes chevaliers, auquel furent conférés les pouvoirs du Grand-Maître, afin qu'il pût provisoirement prendre les mesures réclamées par les circonstances.

A peine la réponse de Sa Sainteté au bailli Litta était expédiée, que le saint Père reçut une seconde lettre du même bailli, par laquelle on l'informait que le grand-prieuré de Russie avait, par une décision formelle, déclaré le Grand-Maître de l'ordre déchu de sa dignité; et on lui transmettait une copie de cette décision, en sollicitant la sanction pontificale. Sa Sainteté ne put que s'étonner de l'extrême promptitude avec laquelle le grand-prieuré de Russie avait procédé à une décision qui devait principalement dépendre du jugement suprême du siége Apostolique. Bien loin de l'approuver, la seconde réponse de Sa Sainteté fut entièrement conforme à la première.

Il faut reconnaître que la noble ambition de relever l'honneur de leur ordre a emporté trop loin les chevaliers qui appartiennent au grand-prieuré de Russie, puisque, non contents d'avoir

prononcé la déposition du Grand-Maître, ils ont, sans attendre la réponse de Sa Sainteté, proclamé comme son successeur Sa Majesté l'Empereur et Autocrate de toutes les Russies. Le bailli Litta, par une lettre du 13 novembre, a instruit Sa Sainteté de cet événement, et a demandé l'approbation Pontificale, en assurant que Sa Majesté Impériale garantirait par un acte authentique tous les droits du Saint-Siége. Depuis, le même bailli a fait parvenir avec une lettre, où il accusait réception du premier Bref de Sa Sainteté, l'acte Capitulaire où étaient exprimés les sentiments de juste vénération avec lesquels il avait été reçu et accueilli par les chevaliers du grand-prieuré de Russie. Il a expédié en même temps un exemplaire imprimé du procès-verbal d'élection de Sa Majesté, et une dépêche qui confère au dit bailli le titre de lieutenant-général de Sa Majesté Impériale pour les affaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Sa Sainteté fut frappée de cette suite rapide d'événements. Elle est bien convaincue que Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, en se rendant aux instances des chevaliers, et en accordant à l'ordre de Jérusalem sa haute protection, n'a eu d'autre but que de défendre ses droits, de soutenir ses prérogatives et de rétablir sa puissance. Mais, d'un autre côté, Sa Sainteté ne peut oublier les droits du Saint-Siége sur un ordre régulier, droits qui la rendent responsable à tous les membres de l'ordre, aux Souverains qui en sont les protecteurs, et à l'Eglise catholique, de tout acte qui serait contraire aux constitutions de l'ordre. Bien loin donc de pouvoir approuver ou dissimuler en silence les mesures prises par le grand-prieuré de Russie, Sa Sainteté se trouve dans l'obligation rigoureuse de rappeler à ses membres combien ils se sont écartés des règles de leurs constitutions, et de la soumission qu'ils doivent aux décrets du Saint-Siége, en déposant le Grand-Maître Hompesch, et en proclamant à sa place Sa Majesté Impériale. Ils ne peuvent ignorer la constitution de Grégoire XIII, de l'an 1582, par laquelle il fut statué, lors de l'arrestation à Malte du Grand-Maître Jean, l'Evesque de la Cassière, qui finit depuis ses jours à Rome, qu'à l'avenir il appartiendrait exclusivement au Saint Siége de procéder, pour quelque délit que ce fût, contre la personne du Grand-Maître. Le code de l'ordre, aux titres du *Grand-Maître* et des *Élections*, et le Cérémonial d'Urbain VIII indiquent clairement les qualités requises dans le Grand-Maître, et la manière dont doit s'accomplir son élection. Ces règles et ces constitutions devaient seules diriger les opérations du grand-prieuré de Russie.

Sa Sainteté comprend que la perte de l'île de Malte et les périls qui menacent l'existence de l'ordre, devant inspirer aux

chevaliers un vif désir de lui ménager un secours proportionné à ses besoins, ils ne pouvaient solliciter une assistance et une protection plus efficace que celle du puissant Empereur et Autocrate de toutes les Russies, qui, ayant généreusement comblé de bienfaits les Catholiques de son vaste empire, donne tout lieu d'espérer qu'il mettra le comble à sa gloire en rendant à l'ordre de Jérusalem son premier lustre. Mais il ne fallait à Paul Ier d'autre impulsion que celle de sa grande ame; elle suffisait pour lui faire employer sa puissance en faveur de l'ordre, sans qu'il fût besoin de dégrader le Grand-Maître actuel, et d'offrir à l'Empereur une dignité qui ne peut convenir à un souverain de religion différente, et qui ne doit être conférée qu'après le suffrage de toutes les langues, suivant les formalités prescrites. On ne saurait douter qu'elles n'adressent leurs réclamations au chef suprême de l'ordre, c'est-à-dire au Saint-Siége, contre les mesures précipitées du grand-prieuré de Russie. On peut en juger par la déclaration que le grand-prieuré d'Allemagne a transmis à celui de Russie, puisque les chevaliers allemands, tout en reconnaissant dans cet acte les torts dont on accuse le Grand-Maître Hompesch, loin d'adhérer à sa déposition et de prendre à cet égard aucune détermination, ont, par prudence et par respect pour les statuts, adopté et recommandé une *neutralité constitutionnelle* dans l'administration de l'ordre, pour concilier, disent-ils, tous les intérêts et tous les partis. Les autres langues partageront certainement l'avis de celle d'Allemagne; et ainsi sera compromis dans l'ordre de Jérusalem cet esprit de concorde et d'uniformité, qui doit être l'ame de tout institut religieux.

En de telles circonstances, Sa Sainteté ne pourrait, sans trahir le dépôt sacré de son autorité, approuver les actes du grand-prieuré de Russie, ou s'abstenir de revendiquer les droits du saint Siége, et d'avertir les chevaliers dudit prieuré de se conformer à ce qui est prescrit par les constitutions apostoliques et les statuts de l'ordre. Les promesses réitérées de Sa Majesté impériale d'en conserver intacts les règles et les priviléges, comme tous les rapports qui résultent du libre exercice de la religion Catholique que les chevaliers non-seulement professent, mais ont juré de défendre au péril même de leur vie, donnent à Sa Sainteté un juste sujet d'espérer que Sa Majesté impériale trouvera ces réclamations raisonnables, et reconnaîtra la nécessité des avertissements paternels que le soussigné archevêque d'Icône, nonce Apostolique à Florence, transmet par commandement exprès de Sa Sainteté à Mgr Litta, archevêque de Thèbes, ambassadeur et délégué Apostolique à Pétersbourg, afin qu'il les communique à tous les membres qui composent le grand-prieuré de Russie.

N° 6. — Page 355.

Brefs à Monseigneur Boni.

PIE VI PAPE.

Vénérable frère, salut et bénédiction Apostolique.

Nous avons appris que Mgr Passeri, en s'éloignant de Rome vous a choisi pour le remplacer dans les fonctions de Vice-gérent de la ville et de son district. Nous approuvons un tel choix, persuadé que vous vous acquitterez avec zèle et sagesse de l'emploi qui vous est confié en des circonstances si difficiles. Nous ne doutons pas que Mgr Passeri ne vous ait laissé les instructions nécessaires pour la conduite des affaires les plus importantes, qu'il ne vous ait en particulier manifesté nos sentiments précis sur le serment exigé par la constitution Romaine. Toutefois, comme il nous est revenu de divers endroits que les professeurs des universités avaient reçu l'ordre de prêter ledit serment, nous ne pouvons nous dispenser de vous rappeler la décision que nous avons déjà émise sur cet article après un mûr examen, et qui porte que la prestation pure et simple du serment est illicite, et qu'on ne peut l'admettre que suivant la formule que nous avons envoyée à Mgr Passeri, que pour plus de précaution nous vous transmettons à vous-même, et qui est ainsi conçu : « Je N. N. jure que je ne prendrai part à aucune conspiration, complot, ou révolte tendant au rétablissement de la monarchie ou à la ruine de la république actuellement établie, haine à l'anarchie, fidélité et attachement à la république et à la constitution, sauf toutefois les droits de la religion Catholique. »

Il nous importe extrêmement, que dans une affaire aussi délicate et aussi scabreuse, on tienne une conduite uniforme, et que l'on concilie les promesses d'obéissance et de fidélité au gouvernement, avec les devoirs inaltérables de la religion Catholique; à Rome surtout, qui doit sur ce point servir d'exemple aux autres peuples, et qui les scandaliseroit étrangement, si l'on venait à s'écarter de notre décision qui a été reçue avec respect en beaucoup d'autres lieux et fidèlement suivie, et qui est d'ailleurs conforme à celle que nous avons donnée sur le serment imposé par la constitution Française, serment que nous avons déclaré illicite, après un long et mûr examen où nous avons pesé les raisons de part et d'autre, avec le secours de la congrégation nommée pour les affaires de France. Faites donc connaître à tous cette décision à mesure qu'il sera nécessaire. Ne la perdez point de vue, de manière que vous soyez toujours prêt à la

soutenir avec une fermeté sacerdotale, mettant votre confiance dans le Seigneur, qui ne manque pas d'assister les défenseurs de la bonne cause. A cet effet, nous implorons en votre faveur l'aide du ciel et l'abondance des grâces divines, et nous vous donnons avec une affection paternelle, notre bénédiction Apostolique.

Donné au monastère des Chartreux de Florence; le 16 janvier 1799, dans la xxiv[e] année de notre pontificat.

PIE VI PAPE.

PIE VI PAPE.

Vénérable frère, salut et bénédiction Apostolique.

Accablé de sollicitudes et de tribulations sous le poids desquelles nous aurions déjà succombé, si la main du Tout-puissant ne nous soutenait, en proie de plus aux douleurs d'une nouvelle maladie, nous ne pouvions éprouver un plus grand sujet d'affliction, qu'en apprenant par vos lettres des 20 et 25 du courant, que les professeurs du collége Romain et de la Sapience ont prêté purement et simplement le serment prescrit par la constitution Romaine. Nous avions déjà manifesté sur ce point nos intentions à Mgr Passeri, et nous voyons par votre première instruction au clergé Romain, dont vous nous adressez une copie, qu'elles ne vous étaient pas inconnues, puisque vous y proposez la formule de serment que nous avons approuvée. Nous ne comprenons donc pas comment vous avez pu tout à coup changer d'avis, et comment, tandis que tous les professeurs étaient disposés à obéir, quoi qu'il pût leur en coûter, comme vous nous l'assurez, vous avez pu donner une seconde instruction ou déclaration qui n'explique pas, mais détruit entièrement la première. Vous ne pouviez ignorer, et encore moins les professeurs du collége Romain, avec quelle maturité de réflexion nous avons décidé que le serment en question, dans son énonciation pure et simple, était illicite; décision qui, bien loin de nous avoir été *suggérée par de perfides insinuations*, pour nous servir des paroles de la Décrétale que vous avez citée, n'a été adoptée par nous qu'après les plus sérieuses consultations de savants et habiles théologiens, après un examen attentif d'une Congrégation de cardinaux, également recommandables pour leur science et leur vertu. Nous avons depuis rappelé cette décision au recteur du collége susdit, lorsqu'il nous fit demander, l'été passé, si les ecclésiastiques pouvaient prêter un tel serment, s'ils en étaient requis. Vous n'aviez donc pas besoin d'un jugement plus solennel, et vous deviez

être convaincus, vous et les professeurs, que le serment, dans les termes où il est ordonné par la constitution, est absolument illicite.

Nous ne pouvons goûter les raisons que vous nous exposez pour justifier votre seconde instruction. Car, quoique les termes d'un serment doivent s'entendre dans le sens de celui qui l'exige, quelques déclarations verbales qu'aient faites les professeurs devant le magistrat, elles n'en changent pas la substance. Et comme l'interprétation de la loi appartient au législateur et non au magistrat chargé de son exécution matérielle, le consentement apparent de ce magistrat à la déclaration verbale des professeurs ne peut donner aux paroles du serment un sens différent de celui qu'elles présentent naturellement.

Les professeurs eux-mêmes ont prévu le grave scandale qui devait résulter de leur serment, et ils ont, en surprenant votre bonne foi, obtenu de vous votre seconde instruction, pour l'opposer aux justes reproches qu'ils avaient à redouter de la part des gens de bien. Vous pouvez vous en convaincre par la déclaration du Préfet des études, qui affirme que les professeurs n'ont prêté serment que conformément à votre seconde instruction, et qui demande pour leur justification aux yeux du public, l'insertion de sa déclaration dans les registres de votre secrétairerie. Nous voyons donc avec une amère douleur, que, tandis qu'en tant d'autres lieux du monde Catholique, nos décisions sur le serment proposé ont été reçues et observées, Rome, qui était l'école de la vérité, semblera, par votre seconde instruction et par l'exemple des professeurs du collége Romain, être devenue l'école de l'erreur. A Dieu ne plaise que nous autorisions cette conduite par notre silence. Nous nous empressons, autant que le permet notre faiblesse, de vous avertir de révoquer la seconde instruction que vous avez publiée, et de faire connaître, d'après notre Bref du 16 du courant, nos sentiments précis sur le serment demandé. Nous vous exhortons dans le Seigneur à user de toute votre patience et de vos lumières pour confirmer dans leur sainte résolution ceux qui, au risque de tout perdre, ont refusé de prêter le serment, pour fortifier les faibles, et pour ramener ceux qui se sont égarés, non-seulement en les exhortant à réparer avec soin le scandale qu'ils ont donné, mais en leur commandant, au nom de la sainte obéissance, de s'abstenir de publier aucun écrit contraire à nos enseignements. Nous terminons avec ces paroles de saint Jean : *Celui qui connaît Dieu nous écoute : celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute pas : nous discernons à cette marque l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur.* Nous espérons de la divine miséricorde, que non-seulement les profes-

seurs du collége Romain et de la Sapience, mais tous les membres du clergé sauront, dans un véritable esprit de concorde, de douceur et de charité, unir, ainsi que vous l'avez sagement recommandé dans votre première instruction, la soumission sincère aux autorités qui gouvernent actuellement, avec la fidélité à la loi de Dieu et à la conscience; et que les autorités elles-mêmes, reconnaissant la droiture de nos intentions, ne pourront blâmer votre obéissance : *nihil habentes malum dicere de nobis.* Nous prions le Seigneur de vous accorder la force et les lumières dont vous avez besoin pour remplir avec une fermeté apostolique la charge que nous vous avons confiée, et nous vous donnons, du fond du cœur, à vous et à tout ce peuple, notre bénédiction Apostolique.

Donné à la Chartreuse de Florence, le 30 janvier de l'année 1799, de notre pontificat la XXIVe.

N° 7. — Page 359.

Lettre des évêques Français, refugiés en Angleterre, à Pie VI; et réponse du saint Père.

BEATISSIME PATER.

Ut primùm hoc nefando schismate, quod apud nos invexit illa recens eversionum lues tàm altaribus ipsis quàm soliis regum et imperiis infensissima, dilaceratam se sensit ecclesia gallicana, non stetit in ambiguo, quin protinùs ad eum, cui donatum est confirmare fratres suos, fidenter confugeret. In paterno vestræ sanctitatis sinu curas et angores deposuimus, cum indubitatâ spe, tot inter dolorum et dificultatum causas, nobis indè non minùs remedii quàm solatii et levaminis adfuturum.

Ab iis fundata sancti evangelii præconibus, quos primi beati Petri successores in Galliam misère, nostra illa francorum ecclesia per suam constantem cum sede apostolicâ communionem usque nunc inconcussa permansit, et eo felici nexu, qui quidem est genuinæ catholicæ unitatis tessera, fidei integritatem servavit illibatam. Undè autem suum robur, hinc etiam sibi recuperandæ salutis non degener expectatio. Pro certo scilicet habebat, sedatâ semel hâc ingenti tempestate gregibus æquè ac pastoribus calamitosâ, ex eodem unitatis centro emersurum esse quemdam divinæ faustitatis radium, qui non modò singula recrearet, sed etiam ampliori virtutum et honoris luce omnia quæque collustraret.

In spem tanti beneficii versabatur indesinenter ante oculos

nostros immensa illa, nec interrupta unquam, antecessorum vestrorum series, qui mystici navigii clavum cum gloriâ tenuêre. Alii quidem eloquentiâ et ingenio, alii eruditione, alii sanctitate et diverso virtutum genere pro varietate temporum claruerunt. At Romam justo et leni imperio gubernasse, legibus temperasse, beneficiis devinxisse, tum veteribus tum novis artium monumentis decorasse, quod est magni principis; at ecclesiam doctrinâ simul et pietate et prudentiâ et imperterritâ animi magnitudine, inter difficillimas rerum angustias fulcire, solari et regere, quod est optimi pastoris : hæc, beatissime pater, hæc vestra laus est, hoc pontificatûs vestri decus et ornamentum.

Mœstas solabamur his mentes cogitationibus, cùm sceleratum illud fulmen, quod nos de sedibus disjecit præcipites, capiti vestro pariter impendens, ictu repetito tonat, ardet, irruit et ipsi ecclesiæ extrema minitatur, si fas esset ut portæ inferi adversùs eam prævalerent.

Cum temporibus antiquis Italiam barbari devastarunt, et arcem christiani orbis Romam subegêre, sacris saltem pontificibus pepercit effera eorum barbaries. Quin ad aspectum magni illius divi Leonis, qui fuit unus ex antecessoribus vestris et vestrum exemplar, stetit Attila ipse venerabundus, et præsente tanti præsulis annosâ gravitate, tota cecidit victoris ferocitas. Quid ergo nobis lugendum magis quàm quod de nostrâ Galliâ, quæ nuper regem suum et christianissimum et ecclesiæ natu majorem appellare gloriabatur, eruperint homines, qui, per debacchantem impiæ philosophiæ dementiam, subitò evaserint gothis et vandalis ipsis immanitate crudeliores? Qui fieri potuit ut homines longo religionis aut saltem innatæ cujusdam humanitatis usu informati, citiùs quàm incultæ et hispidæ naturâ nationes, cum exuerint reverentiæ sensum, quem vi blandâ sibi attrahere videbatur venerabilis pastor, in quo senilis majestas, augusta frons, dignitatis splendor, tot pacificæ dotes, constans et elata mens in adversis, virtutum denique omnium sacer comitatus cœleste quoddam et divinum spirabant?

Indè luctus noster, indè mœror, indè cor nostrum anxiè pavitans, et assidua ad Dominum deprecatio ut mittat angelum suum bonum, qui te salvum facere, solari, comitari velit, ducere ac reducere.

Sub hâc tantâ malorum congerie, nobis tamen, beatissime Pater, superest aliquid, quod mirum in modum sublevat animos. In catholicâ doctrinâ ratum quippè est et divinitùs statutum fidem Petri nunquam defecturam esse, imò usque ad finem seculorum permansuram. Sublimis illa summorum pontificum

sedes et columna veritatis procellosis impiorum hominum affectibus et scelerum æstu poterit quidem interdum concuti, jactari, sed nunquam funditùs avelli. Ubicumque terrarum fuerit pontifex, qui canonicâ lege jus et sedem teneat illius, cui à Christo Domino dictum est : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam*; et rursùm : *Rogavi pro te, ut non déficiat fides tua :* ibi et erit idem centrum unitatis, quod assiduè debeant cæteræ ecclesiæ consulere, venerari, eique radicitùs adhærere.

Alta sanè et incomprehensibilia sunt judicia Dei, et veritas ejus manet in æternum. Stabit ergo, beatissime Pater, tua indefectibilis cathedra; et tu ex altissimo illo gradu, tot inter rerum humanarum vicissitudines, eris universo orbi spectaculum ingens, forma gregis, Apostolici vigoris norma, et cuilibet homini christiano fidei et constantiæ memorabile simul et efficax exemplum.

Hâc freti spe, hoc mentis affectu, tuis effusi genibus Apostolicam benedictionem enixè rogamus,

Sanctitatis vestræ
Devotissimi et obsequentissimi filii.

PIUS PAPA VI.

Venerabiles fratres, salutem et apostolicam benedictionem.

Constantiam vestram in ecclesiæ unitate tuendâ, tantisque in laboribus ob catholicam fidem perferendis et universus terrarum orbis suspexit, et nos, pro pastorali apostolatûs nostri munere, non uno sed pluribus paternæ sollicitudinis nostræ testimoniis semper confirmandam curavimus. Nullæ siquidem litteræ à vobis pervenerunt ad nos, quibus non ità semper responderi jusserimus, ut intelligeretis simul, et quo loco haberemus admirabilem virtutem vestram, et quanto dolore afficeremur ob gravissimas ærumnas, quibus jactabamini, et quàm vehementer solari vos atque in virtute Domini nostri Jesu Christi confortare atque erigere animos vestros studeremus. Quam significationem paternæ caritatis, quâ vos cæterosque invictos Dei confessores, venerabiles fratres nostros semper complexi sumus, si anteà dedimus vobis, multo nunc magis ad consolandos et confirmandos animos vestros dandam censemus, cum videamus vos magnitudinem ac diuturnitatem ærumnarum vestrarum oblitos, tanto in mœrore metuque versari propter eas, quibus Deus, per summam misericordiam suam, ad salutem nostram operandam in nobis, dignos nos habuit. In quo tamen si de ecclesiæ periculo in periculo nostro timetis, laudamus nos quidem sollicitu-

ninem vestram; sed simul tribulationis vim, quâ pressi estis, agnoscimus, quæ facit ut, cum tot Dei promissis ecclesiam nunquam defecturam, semperque in tribulationibus florentiorem fore sciatis, vacui tamen metu de illius periculo in discrimine nostro esse non possitis. Si verò quæ nos ipsi patimur sollicitos habent vos, propter eam ægritudinem, quâ animum nostrum in hoc exilio confectum arbitramini, grati nos quidem sumus caritati in nos vestræ; verumtamen vos cum apostolo obsecramus, ne angustiemini in nobis, nec deficiatis in tribulationibus nostris; fieri enim non potest ut, quamvis tot adversa feramus, ullâ animi ægritudine conficiamur, scientes nullâ aliâ in re tantam gloriam inesse, quantam his in laboribus, quibus, Deo sic permittente, jactati sumus.

Neque verò cùm gloriam dicimus, eam dicimus, quæ est illis promissa à Deo, qui ab hominibus ejecti, spoliati, exprobrati, maledicti propter nomen Christi persecutionem patientur, qui ne capillo quidem capitis deperdito, copiosam mercedem in cœlis possidebunt; neque illam, quam eos manere scitis, quorum vita nunc reputatur insania et finis sine honore, qui tamen inter sanctos sortem habebunt, et inter filios Dei computabuntur; verùm eam gloriam dicimus, quâ, hoc ipso tempore, cumulamur a Deo, dum tot his ærumnis ac contumeliis perferendis spectaculum mundo, angelis et hominibus facti sumus pro Christo. Nam sive ad corripiendos et castigandos nos supra caput nostrum ita gravata sit manus Domini, quid hâc tribulatione gloriosius nobis? Qui, etsi justè pro peccatis nostris affligimur, per ea tamen, quibus affligimur, et amari a Deo, et licet peccatores simus, tamen a patre misericordiarum amantissimo tanquam filios haberi cognoscimus, cum dicat apostolus : *quem diligit Deus castigat; flagellat autem omnem filium quem recipit :* sive per tentationem hanc, quâ sic exerceri permittit nos Deus, experiri velit fidem et perseverantiam nostram; quanta hæc item gloria nostra est! Cùm per tentationem hanc etiam vel in nostrâ hâc indignitate sperare possimus non despectos, sed acceptos nos esse Deo, cùm illud legimus : *sicut in igne probatur aurum, sic homines accepti in fornace tentationis :* neque id eo consilio ut in tentatione deficiamus, sed *ut probatio nostræ fidei multò pretiosior auro, quod per ignem probatur, inveniatur.*

Hâc cogitatione, venerabiles fratres, ita mirificè et consolatur et corroborat infirmitatem hanc nostram Deus, ut non eas solùm, quas ferimus, sed multò etiam majores tribulationes perferre desideremus, dummodò et propter justitiam et propter Christum eas perferre debeamus, et tot hisce laboribus, non ad animæ nostræ interitum, sed ad emendationem et proba-

tionem nostram, tanquam filii Deo non despecti, exerceamur.

Quod si non peculiare nostrum tantummodò sed commune etiam ecclesiæ bonum consideremus, deest ne nobis quo ad eas calamitates, non solùm in omni patientiâ, verùm etiam in gaudio et gratiarum actione sustinendas animos nostros erigamus? Non ii vos estis, fratres venerabiles, qui docendi a nobis sitis, quàm alienis atque adeò quàm abhorentibus ab humanâ ratione consiliis ad demonstrandam omnipotentiæ suæ vim qui, *infirma mundi eligit, ut confundat fortia,* ecclesiam suam constituerit, eamque ad hanc, quam miramur, amplitudinem auxerit. Scitis sanè ut a cruce atque a suppliciis initia, a contumeliâ gloriam, ab errorum tenebris lucem, ab oppugnatione incrementa, a jacturis ac cladibus stabilitatem eam voluerit habere, ut nunquam magis gloriosa ea fuerit, quàm cum minùs gloriosam eam efficere homines sunt conati; nunquam magis secura, quàm cum vehementioribus persecutionum procellis periculosiùs fuit ab inimicis suis agitata. Quam ob causam Noëmicæ illi arcæ à sanctis patribus comparatur, quæ eò securiùs super naufragantis orbis undas assurgebat, quò furentioribus imbrium ac ventorum viribus obrui demergique videbatur. Nostis etiam quemadmodùm ea continenter per trecentos annos vexata, facultatum rapinas, contumelias, carcerem, catenas, exilia, cruces, flammas, carnificinas perpessa, pontificum fermè omnium, episcoporum ac martyrum infinitorum sanguine cruentata, fide, patientiâ, mansuetudine suâ tyrannorum crudelitatem delassaverit, superstitionem deleverit, et a mari usque ad mare crucis gloriam victrix propagaverit, eosdemque religionis fines ac orbis terrarum fecerit. « Fides ecclesiæ, scribit sanctus Ambrosius, neque in gladio suo feras expulit nationes, neque certamine bellico turmas fugavit hostiles, sed mansuetudine et fide terras inimicorum possedit. Fides enim sola pugnavit; ideò triumphos meruit, quia persecutionibus non vincitur ecclesia, sed augetur. »

Quæ primis temporibus ad ecclesiam auspicandam ac propagandam facta sunt, eadem ad ipsam ornandam atque amplificandam consequentibus subindè annis scitis accidisse. Nota omnibus sunt sacrilega illa contra ecclesiam bella hæreticorum, notæ execrabiles immanitates, nota odia impetusque illi acerrimi, quibus ejus unitatem dissolvere, integritatem violare, majestatem minuere acerbissimi illi hostes conati sunt, a quibus profectò, si ullis hominum aut inferorum dolis ac viribus ecclesia posset exscindi, omnia exilia ei fuissent metuenda. At verò quantânam parte suorum ornamentorum nunc careret ecclesia, si illa teterrima bella, illæ acerrimæ contentiones ad eam convellendam non extitissent? Cùm etiam ferro,

flammâ, vinculis, rapinis, proscriptionibus, suppliciis, cùm in catholicos universos, tùm præcipuè contra sacerdotium sævitum est, quid tum? Quid proficere contra ecclesiam ejusque doctrinam acerbissimi hostes potuere? Quantum decus ex tot confessorum constantiâ! Quanta lux ex tot doctorum sapientiâ accessit ecclesiæ! tanta nimirùm, quanta nunquam accessisset, nisi contentiones illæ ad eam obscurandam fuissent excitatæ. « Pugnârunt contra ecclesiam hæretici (verba nostis sancti Augustini), et ecclesiam quæstionibus agitaverunt; at aperta sunt quæ latebant, et intellecta est voluntas Dei. Multi, qui poterant scripturas dignoscere et pertractare, latebant in populo, nec afferebant solutiones quæstionum difficilium, cum calumniator nullus instaret. Numquid de Trinitate perfectè tractatum est, antequàm oblatrarent ariani? Numquid de pœnitentiâ perfectè tractatum est, antequàm obsisterent novatiani? Sic non perfectè de baptismate tractatum est, antequàm contradicerent foris positi rebaptisantes; nec de ipsâ unitate Christi enucleatè dicta erant quæ dicta sunt, nisi postquàm separatio illa urgere cœpit fratres infirmos, ut jam illi qui noverant hæc tractare ac dissolvere, ne perirent infirmi sollicitati sermonibus et disputationibus impiorum, sermonibus et disputationibus obscura legis in publicum deducerent. »

Quorsùm, venerabiles fratres, hæc ad vos scribimus? Non certè ut doceamus vos, quorum cùm constantiam et fidem, tùm præcipuè sapientiam singularem semper mirati sumus; sed ut rerum tam admirandarum recordatione cùm vos, tùm nosmetipsos consolemur, simulque ut, omni mœrore deposito, ex tot adversis, quæ patimur, ea nobis etiam bona polliceamur, quæ in ecclesiam semper sunt ex adversis profecta; eaque tantò nobis ampliora atque uberiora polliceamur, quantò gravior acerbiorque tribulatio hæc est, quàm cæteræ ullæ fuerunt, à quibus novimus jactatam olim ecclesiam fuisse ac perturbatam.

Quanquàm verò quid de futuris ecclesiæ bonis cogitamus, cùm jam præsentibus perfruamur? Anne verò adeò parva aut pauca isthæc bona sunt, ut ea jam cognoscere nequeamus? Profectò si nihil aliud ex hisce laboribus, quibus premimur, consecutam jam esse ecclesiam videremus, nisi quod, in tanto hoc rei christianæ motu, evangelica illa (quæ tamdiu ad ejus securitatem a bonis omnibus desiderabatur) zizaniorum a tritico, palearum a frumento facta sit segregatio, nisi quod manifesti facti sunt ii, qui, cùm intrinsecùs essent lupi rapaces, induti pellibus ovium in ecclesiâ latebant, et quas insidias ei apertè non poterant, eas occultè machinabantur, quorum malitia et fraus, nisi hæc ipsa mala accidissent, semper inter nos ad

sanctitatem ecclesiæ lædendam, moresque bonorum depravandos, occultè latuissent; parva ne ecclesiæ utilitas hæc esset putanda ?

Quid verò illud quod ex funestissimis fructibus ejus, quibus fermè universus orbis interiit, cognitum est tandem aliquando, quod (nequicquam vobis et nobis clamantibus), adhuc ab hominibus cognosci noluit, quid velit, quò spectet, quid propositum habeat sibi perversa illa, quæ tam invalescit ac dominatur sapientia, cujus ex veneficiis omnes gentes erraverunt, quæ in nomen invadens philosophiæ, non se religionis virtutisque magistram præbet, quod esset proprium christianæ germanæque sapientiæ, sed omnis impietatis, licentiæ, cupiditatis, perfidiæ, libidinis artifex, omnium calamitatum, dolorum, exitiorum parens, ad humana ac divina quæque subvertenda sese excogitatam esse patefacit. Quam illa plagam ex hâc ipsâ nostrâ, atque adeò ex hâc orbis terrarum universi calamitate accepisse putanda est, cùm ex iis tantis luctibus, quibus per eam genus humanum funestatum est, atque in dies graviùs funestatur, exitiosa ejus consilia innotuerint, et crudeles machinationes sint intellectæ !

En cur illæ inter ecclesiasticam et civilem potestatem tot excitatæ dissentiones, en cur in suspicionem apud potentes vocata ecclesiæ autoritas, opes in invidiam, libertas in captivitatem, nimirùm ut ecclesiæ præsidiis generi humano substractis impietatis trophæa in deflagratæ religionis cineribus, si fieri posset, ad perditionem orbis terrarum universi, constituerentur.

Quid quòd dùm qui ex nostris non erant, omni simulatione depositâ, non modò se a nobis segregaverunt, sed etiam caracterem Bestiæ in frontibus suis præferentes, cum Agno pugnaverunt, bellumque acerbissimum contra ecclesiam gesserunt; cæteri, quorum nomina scripta sunt in libro vitæ, ita ad omnem sanctitatem exarserunt, ut ne, tunc quidem cum temporibus pacatissimis uteretur ecclesia, tàm aperta in christianis gregibus religio, tàm firma fides, tàm inflammata caritas fuerit unquam perspecta. Quod cùm de gregibus Galliæ universis, tum etiam de cæteris ac præcipuè de romano nostro non sine magna animi jucunditate audimus; qui, ut S. Joannes Chrysostomus in primis illis temporibus meminit accidisse, etiam si pastoribus suis spoliati fuerint, tamen ob eam fidem, quâ se probaverunt ecclesiæ, Deo in custodiam ipsorum vigilante, carere pastoribus suis nullo modo sunt visi. Versutus diabolus atque ad struendas aptus insidias existimabat, si pastores sustulisset, ovilia se facilè direpturum; sed qui comprehendit astutos in eorum astutiâ, ostendens ecclesias suas non ab hominibus gubernari, verùm eos, qui in

ipsum credunt, semper a se regi, id fieri permittebat ut, cùm cerneret rectoribus sublatis non tamen ecclesiam deleri, nec veritatis prædicationem extingui, sed potiùs augeri, ex rebus ipsis et ipse et qui ei inserviebant omnes intelligerent christianam disciplinam non ab hominibus pendere, sed in cœlis radices agere, Deumque esse qui ecclesiam ubique tueretur.

His igitur tam præclaris bonis cùm nos vel in ipso persecutionis æstu, tantâ cum Dei gloriâ ita auctam videamus ecclesiam, de eâ quid sperandum erit cùm, sedatis tempestatibus, tempus tranquillitatis et miserationis advenerit; cùm perpurgata ventilabro Dei, tribulationis igne probata, tot admirandis vestris ac venerabilium fratrum nostrorum cardinalium triumphis nobilitata, fide, constantiâ, sanctitate tot episcoporum, tot ecclesiasticorum, tot sacrarum virginum, tot cœnobitarum, tot denique christianorum illustrata Dei gloriam erit operatura? Præsertim cum exercitatione virtutis refrigescens in mundo caritas christianorum ita sit per tribulationem inflammata, philosophiæ pravitas ex perniciosis suis fructibus ita sit refutata, religionis sanctitas ex admirandis suis virtutibus ita sit illustrata, probatorum fides hæreticorum contentione ita manifesta sit facta.

Hæc igitur miserationis ac pacis tempora, venerabiles fratres, in omni fide, spe et humilitate cordis nostri orantes sine intermissione apprecemur ecclesiæ; et quamvis certissimum sit tantos eam efficere in tribulatione proventus, tantisque victoriis augeri, quantis augeri extra tribulationem nullo modo posset, tamen ne, dùm ea fortium suorum triumphis lætatur, infirmorum cladibus atque exitio contristari debeat, qui, cùm extra tribulationem positi, de futuris periculis nihil cogitantes, se contra diaboli aggressiones munire noluerint, ac mundo quam Deo servire maluerint, in tentationis æstu, licentiæ dominantis impetu abrepti, evanescentes in cogitationibus suis defecerunt a Deo, animasque suas projicientes satanæ se tradiderunt; rogemus misericordiarum Deum ut propter Christi Filii sui sanguinem, qui pro omnibus effusus est, abbrevientur dies tentationis nostræ. Nam quamvis investigabilibus sapientiæ ac justitiæ Dei consiliis, quibus gloriam suam operatur, nobis omninò sit acquiescendum, tamen inter cætera omnia ecclesiæ vulnera, hæc potissimùm illa sunt, quæ diu noctuque excruciant nos, et sollicitum habent animum nostrum, ita ut acerbissima quæque pati, animamque ipsam nostram ponere parati essemus, si per sanguinem nostrum tot prevaricantium exitia avertere, tot infirmorum offensionibus jacturisque providere possemus.

Plura quidem essent, quæ ad confirmandos animos vestros, venerabiles fratres, vobis haberemus scribenda; sed præter quàm

quòd modum epistolæ excedere nolumus, ea est enim jam satis progressa; tanta est virtus vestra in hâc tribulatione perferendâ, ut non nostra a vobis, sed a nobis atque ab omnibus vestra fidei, constantiæ ac sanctitatis exempla sint petenda. Itaque finem faciemus cum sancto Joanne Chrysostomo, qui in simili causâ cum esset, et pari tribulatione pro ecclesiâ premeretur, iis verbis fidem et constantiam præferentibus mœrentem ac pavitantem gregem suum est consolatus : « Multi fluctus urgent nos gravesque procellæ, sed non timemus ne submergamur, nam in petrâ consistimus. Sæviat mare, petram dissolvere nequit : insurgant fluctus, Jesu navigium demergere non possunt. Quid, quæso, timeamus? mortemne? *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum.* An exilium, dic mihi? *Domini est terra, et plenitudo ejus.* An facultatum publicationes? *Nihil intulimus in hunc mundum, certumque est nos nihil hinc efferre posse :* terribilia quæque hujus mundi mihi despectui sunt, et bona risu digna. Non paupertatem timeo, non divitias concupisco; non mortem metuo, non vivere opto nisi ad profectum vestrum. Ideò præsentia commemoro, rogoque caritatem vestram ut fiduciam habeat. Nullus quippe nos separare poterit : *quod Deus conjunxit homo non separet.* Si nuptias non potes dirimere, quantò minus ecclesiam Dei potes dissolvere? Sed eam oppugnas, cùm nihil possit lædere eum quem impetis; verùm me reddes splendidiorem, tuamque vim mecum pugnando dejicies. Durum namque tibi est contra stimulum acutum calcitrare; non obtundes stimulos, imò sanguine pedes inficies, quandoquidem fluctus non petram dissolvunt, sed ipsi in spumam dissolvuntur. Nihil ecclesiâ potentius, ô homo : bellum solve, ne robur dissolvas tuum. Ne inferas cœlo bellum. Si homini bellum inferas, aut vinces, aut superaberis; si ecclesiam oppugnas, vincere nequis, omnibus quippè fortior est Deus. *An æmulamur Dominum?* an fortiores illo sumus? Deus fixit et firmavit, quis concutere tentaverit? Non nosti virtutem ejus, *respicit terram et facit eam tremere :* imperat, et quæ concutiebantur firma consistunt. Si concussum orbem firmavit, multò magis ecclesiam firmare poterit. Ecclesia est ipso cœlo fortior. *Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt.* Quæ verba! *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.* »

Quod de novis pietatis testimoniis scripsistis, venerabiles fratres, quibus clementissimus Angliæ rex ornare vos pergit, gratissimum nobis est : qui per eas litteras, quas ad singulos vestros dari jussit, significavit vobis se eâ lege, quâ peregrini omnes ex Angliâ exire jussi sunt, exemptos vos velle. Quod testimonium honorificentissimum ab humanissimo rege tributum fidei ac

sanctitati vestræ, si vobis, qui accepistis, tam gloriosum est; quantò illi magis a quo vobis est datum? Quo etiam vehementiùs lætati sumus. Cui regi quidem cùm pro maximis beneficiis, quæ in vos contulit, eam gratiam quam habemus referre nullo modo possumus, Deum remuneratorem rogamus, ut ipse pro suâ largitate referat. Quod si impetramus nihil erit ampliùs, quod ad summam principis clementissimi ejusque regni universi felicitatem a nobis vobisque optari possit.

Valete, venerabiles fratres, et clarissimis exemplis virtutis vestræ unà cum cæteris fratribus dispersis et in tribulatione positis ecclesiam Dei ornare pergite : ad quos etiam si has litteras nostras miseritis, gratissimum nobis erit. Eo enim animo scripsimus, ut per eas non vos solùm, sed illos etiam confortare et consolari desideremus. Omnes enim in sinu gerimus, omnibusque pacem et gaudium a Domino nostro Jesu Christo apprecamur, et apostolicam benedictionem pignus paternæ caritatis nostræ amantissimè impertimur.

Datum ex cœnob. Cartus. propè Florent. 10 Novemb. M. DCC. XCVIII. Pontificatûs nostri anno vigesimo quarto.

PIUS PAPA VI.

Josephus Marottus, S. S. D.
ab epistolis latinis.

N° 8. — Page 487.

Arrêté du Directoire, qui ordonne de transférer le Pape à Valence

Extrait des registres du Directoire exécutif.

Paris, le 22 prairial an 7 de la République Française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif *arrête ce qui suit :*

Art. 1er. Il sera donné incessamment les ordres nécessaires pour le transport du Pape, de Briançon à Valence, département de la Drôme.

Art. 2. Le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département des Hautes-Alpes sera chargé de prendre toutes les mesures qu'exigera la sûreté de ce transport.

Art. 3. Le Commissaire près l'Administration centrale du département de la Drôme sera spécialement chargé, tant de la surveillance sur la personne du Pape à Valence, que de la sûreté

et des moyens de pourvoir à ses besoins avec les égards convenables.

Art. 4. Le présent Arrêté ne sera pas imprimé. Le Ministre de l'Intérieur est chargé de son exécution.

Le Président du Directoire exécutif, *Signé* MERLIN.

N° 9. — Page 522.

Rapport de l'Officier de gendarmerie qui fut envoyé de Saint-Marcellin pour accompagner le Pape à Valence.

Valence, le 27 messidor an 7 de la République Française, une et indivisible.

FAUVIN, *Lieutenant de la Gendarmerie de résidence à Valence,*

Au citoyen FOUGÈRE, *Capitaine de Gendarmerie dans la Drôme.*

Je m'empresse, citoyen Capitaine, de vous rendre compte de la mission que vous me donnâtes, le 22 du mois, d'aller à Saint-Marcellin, à l'effet d'escorter le Pape, de cette commune à Valence. Je m'y suis rendu avec dix gendarmes le même jour 22. Le Pape y arriva le 23 à neuf heures du matin, y séjourna le 24. Il était escorté par un détachement de gendarmes de l'Isère, et six chasseurs du 3e bataillon. Tout était sous les ordres d'un Commissaire *ad hoc* du département de l'Isère, qui ne nous employa point, parce que Saint-Marcellin est encore du département de l'Isère. Le 25, le Pape se mit en route pour Romans, toujours avec la même escorte, à laquelle je me joignis avec les dix gendarmes de la Drôme, à la frontière du département. Les pouvoirs du Commissaire de l'Isère cessèrent, et le citoyen Roussillac, Commissaire *ad hoc* pour le département de la Drôme, se chargea de la personne du Pape. A une lieue près de Romans, nous commençâmes à trouver une foule immense d'hommes et de femmes, qui ne fit qu'augmenter jusqu'à Romans. J'estime que le nombre des individus que nous avons trouvés, tant sur la route que dans les rues de Romans, peut se porter de quatre à cinq mille individus. La route en était obstruée, au point que je fus obligé d'ordonner aux postillons de deux voitures, que nous rencontrâmes, de s'arrêter, pour ne pas laisser écraser une centaine de personnes. Les individus qui étaient dans ces deux voitures ordonnaient aux postillons de passer au *trot* parmi la foule. Cette inhumanité était révoltante. Les femmes de Romans et des communes environnantes se rassemblèrent, sur les cinq heures du soir, au nombre environ de deux mille devant le logement du Pape, et voulurent absolument le voir. Elles forcèrent deux fois la garde, et inondèrent les ap-

partements, mais ne purent parvenir jusqu'à celui du Pape. On parvint cependant à les faire sortir, mais avec beaucoup de peine. Pour dissoudre ce rassemblement, le Pape fut présenté à la croisée environ une minute. Le rassemblement alors se dissipa peu à peu. Le 26, à quatre heures du matin, nous partîmes de Romans, toujours accompagnés par le peuple, et à huit heures le Pape arriva à la citadelle de Valence, où étaient les membres des autorités constituées. Ma mission étant finie, je me suis retiré avec l'escorte. En général, j'ai remarqué que l'affluence d'individus qui se portaient sur le passage et au logement du Pape était composée, dans le département de l'Isère, les trois quarts de fanatiques, et le reste de curieux; tandis que dans la Drôme, les deux tiers étaient des curieux, qui ne se portaient même que très-lentement, et le reste poussé par une dévotion brute.

Le Lieutenant de Gendarmerie, FAUVIN.

N° 10. — Page 532.

Lettre et Décret sur la translation du Pape à Dijon.

Paris, le 7 thermidor an 7 de la République Française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur

Au Commissaire central du département de la Drôme, à Valence.

Citoyen,

Le Directoire exécutif ayant jugé convenable d'ordonner le transport du ci-devant Pape, de Valence à Dijon, département de la Côte-d'Or, je vous adresse une ampliation de l'arrêté du 4 de ce mois relatif à cet objet. Le Directoire vous charge de prendre toutes les mesures qu'exigera la sûreté de ce transport, et de vous concerter à cet effet avec votre collègue près de l'Administration centrale du département de l'Isère, sur le territoire duquel il entrera en sortant de celui de la Drôme. Le ci-devant Pape fournit lui-même aux frais du voyage; ainsi vous n'aurez à payer que quelques frais extraordinaires, nécessités pour la sûreté de son transport pendant qu'il sera sur votre territoire. Vous les prendrez sur les fonds des dépenses imprévues qui sont à la disposition de l'Administration centrale. Vous m'en enverrez l'état, sur lequel ils vous seront remboursés. Une escorte de quinze gendarmes, commandés par un officier, a suffi pour le conduire de Briançon à Valence; vous jugerez si elle sera également suffisante pour ce voyage. Ce vieillard doit être considéré comme otage, et traité comme tel. Son âge et ses infirmités exigent

de grand égards; je vous recommande de les avoir, en empêchant néanmoins toutes communications avec lui qui ne seraient pas nécessaires, notamment avec les personnes suspectes. La route de Valence à Dijon le forçant de passer à Lyon, il faudra prendre des mesures pour éviter qu'il ait séjour dans cette commune. Vous voudrez bien m'accuser la réception de l'Arrêté du Directoire, et me certifier son exécution.

Salut et fraternité, QUINETTE.

Paris, le 4 thermidor an 7 de la République Française, une et indivisible.

Le DIRECTOIRE EXÉCUTIF *arrête :*

Art. 1er. Le ci-devant Pape sera transféré de Valence à Dijon, département de la Côte-d'Or.

Art. 2. Les Commissaires du Directoire exécutif près les Administrations centrales de la Drôme, du Rhône, de l'Isère, de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, sont chargés de prendre toutes les mesures qu'exigera la sûreté de ce transport.

Art. 3. Le Ministre de l'Intérieur leur transmettra, à cet effet, les instructions nécessaires.

Art. 4. L'Administration centrale du département de la Côte-d'Or et le Commissaire établi près d'elle sont spécialement chargés, tant de la surveillance sur la personne du Pape à Dijon, que de sa sûreté et des moyens de pourvoir à ses besoins avec les égards convenables.

Art. 5. Le Ministre de l'Intérieur est chargé du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

Le Président du Directoire exécutif. *Signé*, SIEYES.

N° 11. — Page 534.

Lettre du Ministre de l'Intérieur, qui autorise à suspendre la translation du Pape de Valence à Dijon.

Paris, le 1er fructidor an 7 de la République Française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur

Au Commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration centrale du département de la Drôme.

CITOYEN,

J'annonce à l'Administration centrale du département de la Drôme que le Directoire, informé des motifs qui la portent à penser que le transport du ci devant Pape de Valence à Dijon

dans la saison actuelle offre du danger, à cause de sa caducité, des faiblesses et autres incommodités qu'il éprouve à chaque instant, consent qu'elle suspende, jusqu'à nouvel ordre, l'exécution de son Arrêté du 4 messidor dernier. Je vous en préviens, et je vous invite à en faire part à vos collègues, les Commissaires des Administrations centrales des départements de l'Isère, du Rhône, de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or.

Salut et fraternité, QUINETTE.

N° 12. — Page 541.

Premier acte du Pontificat de Pie VI, en faveur des habitants de Césène, sa patrie.

A nos fils bien-aimés en Jésus-Christ, les Conservateurs de la ville de Césène, notre patrie, salut et bénédiction Apostolique.

Notre exaltation au souverain Pontificat, qui a eu lieu ce matin, nous détermine à vous adresser les présentes, que nous arrosons de larmes amères, en nous voyant chargé d'un fardeau si peu proportionné à notre faiblesse. Nous voulons, au lieu de témoignages d'allégresse, des gémissements et des prières. C'est dans cette disposition que nous avons rédigé de notre propre main l'écrit ci-joint, auquel nous entendons que vous vous conformiez de point en point. Soyez persuadés, chers fils, que nous nous empresserons de faire tout ce qui pourra être utile à notre patrie, de manière pourtant à ne pas exciter l'envie qui s'opposerait au cours de nos bienfaits. Nous terminons en vous donnant à vous et à tous nos concitoyens, avec une affection paternelle, notre bénédiction apostolique.

Donné au Vatican, le 25 février, 1er jour de notre pontificat, an de grâce MDCCLXXV.

PIE P. P. VI.

Teneur de l'écrit ci-dessus indiqué.

Lorsqu'arrivera dans notre patrie le courrier annonçant la nouvelle de notre élection au Souverain Pontificat, nous ordonnons, sous peine d'encourir notre suprême indignation, qu'on ne fasse aucunes démonstrations publiques de joie, ni illuminations, ni feu d'artifice, ni pièces imprimées, ni réunions académiques, ni oratorio, ni discours d'éloge, ni course, ni joûtes, ni députation; mais qu'on chante à cinq jours différens cinq messes à notre intention. La première, *in Pontificali*, sera célébrée

par Mgr l'évêque, à l'autel de la bienheureuse vierge *del Popolo*, dans l'église cathédrale; la seconde, également *in Pontificali*, le sera par le père abbé du lieu, au grand autel de l'église de la Madone du Mont; la troisième, par le père prieur, dans l'église des pères Servites, où reposent les cendres de nos ancêtres; la quatrième sera chantée par le Supérieur dans l'église de Saint-Sévère; et la cinquième par le père gardien, dans l'église des pères de l'Observance. Nous défendons expressément qu'on fasse venir d'ailleurs des musiciens, des sonneurs, des décorateurs : on emploiera seulement ceux du pays. Nous accordons pour chacun des cinq jours, à tous ceux qui assisteront aux dites messes, et prieront le Seigneur qu'il nous aide dans le gouvernement de l'Eglise, une indulgence plénière dont on aura soin d'instruire le public par des avis imprimés et affichés dans les lieux accoutumés.

Nous voulons, en outre, qu'on distribue dix dots à dix jeunes filles de chacune des sept paroisses, de telle sorte qu'il y ait soixante dots à quarante écus (216 f.) chacune. Ces jeunes filles devront appartenir à des artisans pauvres et honnêtes, et l'on n'admettra pas celles dont les pères ou mères sont en service chez des particuliers. On préférera celles qui sont orphelines de père et de mère ou de l'un deux, et ensuite les plus vertueuses. On exclura également celles de l'Asile des orphelines, de la maison de refuge, et des hôpitaux du Crucifix et de Saint-Antoine. Les jeunes filles devront avoir atteint leur quatorzième année, et n'avoir pas accompli la vingt-septième. Chaque curé dressera une liste des dix jeunes filles de sa paroisse, et la montrera aux trois dignitaires du chapitre, et aux trois premiers magistrats de la ville, afin qu'ils l'examinent; et après une visite faite à la demeure de chacune des jeunes filles par un des dignitaires et par un magistrat, pour vérifier les conditions ci-dessus exposées, ils se réuniront tous les six dans la salle capitulaire, située entre la sacristie de la cathédrale et la chapelle de la Madone du Peuple, pour approuver les choix en tout ou en partie, et prescrire de nouvelles nominations à la place de celles qu'on jugerait pour de bonnes raisons ne devoir pas agréer. Lorsqu'on aura déterminé les jeunes filles auxquelles seront accordées les dots, on les habillera d'étoffe ordinaire d'une couleur modeste, qu'on pourra varier, si on le trouve plus commode, de manière toutefois que les jeunes filles d'une même paroisse soient vêtues de la même couleur. Tous les habillements étant prêts, les autorités en avertiront Mgr l'évêque d'Imola, notre oncle, afin qu'il puisse à son aise se rendre à Césène. Le jour qu'il lui plaira de désigner, les jeunes filles seront toutes conduites par leurs propres curés

à l'église de Saint-André de Malvezzi, où elles entendront la messe basse de l'évêque, et communieront de sa main, après une exhortation où il les engagera vivement à prier le Seigneur qu'il nous assiste dans l'exercice de notre ministère, et à supplier le glorieux apôtre saint André, notre signalé patron, de nous obtenir cette grâce. Pour prévenir le désordre et la dissipation, on placera des soldats aux portes de l'église, afin qu'il n'y entre que les soixante-dix jeunes filles, leurs curés, et les personnes de la suite du prélat. La messe achevée, on remettra à chacune des jeunes filles la cédule dotale signée de Mgr l'évêque, munie de son sceau, et imprimée sur le modèle de celles qui se distribuent à Rome. On joindra à la cédule une couronne ou rosaire, avec la médaille *in articulo mortis* que nous enverrons de Rome. Ensuite toutes les jeunes filles, deux à deux, conduites par leurs curés, et récitant à voix basse le rosaire, s'avanceront modestement par la rue de la cathédrale, vers l'église de Saint-Paul, et y demeureront pendant un certain temps en prières devant l'autel du saint apôtre, lui demandant qu'il daigne nous soutenir et nous protéger dans les diverses circonstances de notre pontificat : après quoi elles se sépareront pour s'en retourner chacune chez elles. Le montant des dots sera déposé par nous au Mont-de-Piété; notre intention n'étant pas que cette dépense soit à la charge du public. Quand une jeune fille se sera prononcée pour le mariage ou pour l'entrée en religion, on mettra le bon à payer au bas de la cédule, signé des trois dignitaires du chapitre, et des trois premiers magistrats civils qui se trouveront alors en fonctions. Si une fille, arrivée à l'âge de quarante ans, ne s'est point décidée pour le mariage ou pour le cloître, elle pourra exiger sa dot pour l'employer selon qu'elle le jugera à propos. De même, si une de ces filles était appelée à une autre vie, avant d'avoir atteint l'âge que nous venons de marquer, et sans avoir pris d'état, elle pourra disposer de ladite dot, sans qu'il soit besoin d'acte écrit ou de témoins. Il lui suffira de déclarer son intention à son propre curé, touchant l'usage auquel il lui plairait de l'appliquer, ou les personnes à qui elle désirerait la laisser. Le paiement devra se faire aussitôt après sa mort, de la manière ci-dessus indiquée.

Nous ordonnons enfin, que l'on serve deux repas aux pères de l'Observance, deux aux pères Capucins, deux aux religieuses Capucines, deux aux Converties, deux aux orphelins et orphelines, et deux aux habitantes du refuge. On leur donnera le pain et le vin de bonne qualité, la soupe, quatre plats et des fruits, de manière que les portions soient copieuses, en gras ou en maigre, suivant les jours et la règle de chacun des pieux établissements qui

viennent d'être nommés. Les frais de ces repas, et ceux de l'habillement des jeunes filles, seront seuls supportés par le public, et remplaceront les dépenses beaucoup plus considérables qu'on eût consacrées à des fêtes mondaines. Une personne désignée par les magistrats devra s'entendre avec les supérieurs respectifs desdites communautés, pour régler et déterminer les jours de leurs repas. Nous défendons d'offrir ou de recevoir de l'argent à la place de ces repas; parce que nous voulons que tous les membres des six communautés prennent part à cette réjouissance, et soient portés par un sentiment de reconnaissance à se souvenir de nous dans leurs prières.

Telles sont les dispositions qui devront être observées dans la circonstance de notre exaltation au pontificat, et dont on ne devra s'écarter en aucune façon. Nous défendons à qui que ce soit, sous peine de notre indignation suprême, de faire autrement.

De notre palais du Vatican, le 15 février 1775.

PIE P. P. VI.

N° 13. — Page 550.

Procès-verbal de la sépulture de Pie VI, par Monseigneur Caracciolo, protonotaire apostolique.

In nomine Christi Domini.

Cunctis ubique pateat notumque sit, anno a salutifera nativitate D. N. Jesu Christi millesimo septingentesimo nonagesimo nono, ingrediente die visegimâ nonâ augusti, nimirum hora prima cum dimidio post mediam noctem, Pium sextum, Pontificem maximum sanctæ recordationis, die morbi gravissimi decimâ, sanctissimo obitu animam Deo reddidisse, Valentiæ Gallorum, in arce ubi detinebatur : quemadmodum ex testificatione illustrissimi ac reverendissimi domini Josephi Spina, archiepiscopi Corinthi, qui ei morienti adfuit, quæ una cum his nostris litteris exhibetur; et ex descriptione morbi quo idem sanctissimus Dominus noster extinctus est, quæ item traditur, adscripto nomine excellentium in arte virorum, Aloysii Duchadoz, medici advocati Gratianopolitani, et Bartholomæi Blein, medici Valentini.

Pontificis morte medicorum judicii explorata, qui ad cognoscendum de ea vocati sunt ab hujus regionis magistratibus (vulgo ab administratione dipartimentali), hodie horâ quartâ post meridiem, præsentibus hujus regionis atque urbis civilibus ac militaribus auctoritatibus, necnon illustrissimo ac excellentissimo

Petro de Labrador, regis catholici ad demortuum Pontificem oratore, et præfato illustrissimo ac reverendissimo domino Josepho Spina, Archiepiscopo Corinthi, presentibus item nobis cæterisque ex familia pontificia universis ac præfatis medicis, cadaver Pontificis e lectulo cubiculi sui, ubi jacebat, delatum est in aulam locatumque in mensa ejus exenterandi gratiâ comparata, ibique à Philippo Morelli, ejusdem sanctissimi Domini nostri chirurgo, summa arte ac diligentia sectum ac exenteratum est, cerebrum ac viscera separata, cæteraque omnia de more inspiciendi causâ facta, quæ fieri necesse erat : quemadmodum ex ejusdem sectionis descriptione, quæ eorumdem medicorum nomine adscripto item exhibetur una cum testimonio, quod a secretario præfatæ administrationis dipartimentalis scriptum est.

Sectione peracta et reconditis in peculiari vase ex plumbo visceribus, cadaver infuso balsamo et aromatibus rite conspersum summa cura fuit. Tum papalibus vestibus indutum, nimirum caligis candidis, calceis (e scarlatto) rubris auroque interpunctis, tunica (vulgo *sottana*) candida ex panno, rocchetto, mozzetta e scarlatto rubro, pelle armellina circumornato, camauro ex velluto rubro, item armellino ad limbum ornato, stola rubra auro interpuncta, galero item rubro, eodemque aurea fascia circum de more cincto.

His peractis, præsentibus iisdem omnibus qui supra nominati sunt, collocatum fuit in arca plumbea, ac linea sindone superimposita coopertum, ac post hæc iterum aromatibus conspersum. Collocata item cum cadavere inscriptio, cujus exemplar item exhibetur, inclusa in tubo plumbeo, et numismata argentea, quæ inveniri potuerunt, quinque, altera imaginem, altera stemma Pontificis exhibentia, scutum nimirum, (vulgo *piastra*) medium scuti, (vulgo *mezza piastra*) cum stemmate. duas quintas scuti partes (vulgo *due papetti*) cum effigie, et unam vigesimam (vulgo *un grosso*) cum stemmate. Arca plumbea deinde, superposita altera lamina item ex plumbo, clausa, et stanno fusile superinducto conjuncta, ita ut omni ex parte in unum coalesceret. Tum fasciolis ex filo albo circumligata, quibus quatuor signa imposita, primum videlicet administrationis dipartimentalis, alterum oratoris præfati regis catholici ad Pontificem tertium Archiepiscopi Corinthi, quartum nostrum, quibus addita quoque fuit *cifra* chirurgi a quo sectio est peracta. Vas verò in quo viscera seposita asservantur, nostro signo tantum munitum est. Denique in altera arca ex nuce omnia collocata, quo et tutius servari, et facilius asportari possint.

Quarum rerum omnium ut monumentum existeret, quod nullo unquam tempore in controversiam vocari posset, hoc nos

testimonium jure protonotariatus, quo fungimur, scripsimus, et adhibitis in testimonium illustrissimis dominis Josepho Garzia Malo, ex Valle Viridi Conchen. diœcesis in Hispania, a cubic. Sanctitatis suæ, et Josepho Marotti Orbitellen, a secretis ejusdem Sanctissimi, qui his omnibus interfuerunt, memoriæ mandavimus.

Actum in arce Valentiæ in Delphinatu, anno 1799, die 29 augusti.

J. D. CARACCIOLO, *Protonotarius apostolicus.*

L'inscription renfermée dans un tube de plomb, et composée par l'abbé Marotti, était ainsi conçue :

HIC. SITUS. EST.
PIUS. SEXTUS. PONTIFEX. MAXIMUS.
OLIM. JOANNES. ANGELUS. BRASCHIUS. CÆSENNAS.
QUI. DIUTURNITATE. PONTIFICATUS.
CÆTEROS. OMNES. PONTIFICES. PRÆTERGRESSUS.
ECCLESIAM. REXIT. ANNOS. XXIV. MENSES. VI. DIES. XIV.
DECESSIT. SANCTISSIME. VALENTIÆ.
DIE. XXIX. AUGUSTI. ANNO. MDCCXCIX.
IN. ARCE. IN. QUA. OBSES. GALLORUM. CUSTODIEBATUR.
DUM. ANNOS. AGERET. LXXXI. MENSES. VIII. DIES. II.
VIR. ADMIRANDA. ANIMI. FIRMITATE.
IN. LABORIBUS. MAXIMIS. PERFERENDIS.
CLARISSIMUS.

N°. 14. — Page 566.

Décret des Consuls, et Lettre du Ministre de l'Intérieur sur la sépulture de Pie VI.

EXTRAIT des Registres des délibérations des Consuls de la République.

Paris, le 9 nivôse an 8 de la République Française, une et indivisible.

Les Consuls de la République

Considérant que depuis six mois le corps de Pie VI est en dépôt dans la ville de Valence, sans qu'il lui ait été accordé les honneurs de la sépulture ;

Que si ce vieillard respectable par ses malheurs, a été un moment l'ennemi de la France, ce n'a été que séduit par les conseils des hommes qui environnaient sa vieillesse ;

Qu'il est de la dignité de la nation Française, et conforme à

la sensibilité du caractère national, de donner des marques de considération à un homme qui occupa un des premiers rangs sur la terre, arrêtent :

Art. 1er. Le Ministre de l'Intérieur donnera les ordres pour que le corps de Pie VI soit enterré avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang.

Art. 2. Il sera élevé sur le lieu de sa sépulture un monument simple, qui fasse connaître la dignité dont il était revêtu.

Le premier Consul. *Signé*, BONAPARTE.

Paris, le 12 nivôse an 8 de la République Française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

A l'Administration centrale du département de la Drôme et au Commissaire central.

Je vous transmets, citoyens Administrateurs, l'Arrêté des Consuls de la République, qui ordonne que le corps de Pie VI, qui est en dépôt dans la commune de Valence, soit inhumé avec honneur, et qu'un monument soit élevé sur sa tombe.

Les considérants qui précèdent cet Arrêté suffisent pour vous pénétrer de son esprit... La terre de la liberté est hospitalière, et il suffit qu'une institution ait été, ou soit enveloppée de la vénération d'un grand nombre d'hommes, pour qu'elle soit respectable.

Vous voudrez bien faire transporter le corps de Pie VI, avec tous les honneurs militaires, jusqu'à l'endroit destiné pour sa sépulture. Les autorités publiques doivent faire partie du cortége : elles rempliront dans ce jour une fonction nationale ; elles sauront sans doute allier, dirigées par vous, les égards et la dignité. Vous ferez élever sur la tombe du Pontife un monument en marbre. Ce monument doit être simple, et porter cette inscription : AU PAPE PIE VI.

Je vous ouvre à ce sujet un crédit de trente mille francs sur le crédit de dix millions affectés à mon ministère, pour l'an VIII, par la loi du 27 frimaire. Vous voudrez bien me faire parvenir le plan du monument et le devis, ainsi que le procès-verbal de la cérémonie.

Salut et fraternité, LUCIEN BONAPARTE.

N° 15. — Page 569.

PROCÈS-VERBAL

De l'inhumation du corps du pape Pie VI dans la commune de Valence, le 10 pluviôse an VIII *de la République.*

Le 10 pluviôse an VIII de la République française, en exécution de l'arrêté des Consuls du 9 nivôse, des lettres du ministre de l'intérieur et des dispositions arrêtées, énoncées dans le programme ou ordre des cérémonies à observer pour la sépulture du pape Pie VI, décédé dans la commune de Valence le 12 fructidor an VII; et conformément à l'arrêté de l'administration centrale du département de la Drôme, ladite sépulture a eu lieu, et l'ordre de ses funérailles a été observé ainsi qu'il suit:

Dès les sept heures du matin, une salve de 7 coups de canon se fit entendre, et donna le signal de la générale. Sur les 9 heures, les citoyens de la garde nationale, tant infanterie que cavalerie, sous les ordres de leurs chefs respectifs, se sont rendus en armes sur la place dite de la citadelle, à l'effet d'escorter le convoi, assurer la marche du cortége, et concourir à la pompe funèbre et aux honneurs militaires pour l'inhumation du défunt Pontife de Rome.

A dix heures précises, les membres des autorités civiles et militaires, en grand costume et portant un crêpe noir, se sont réunis dans une des salles du département, pour se rendre de là, escortés d'un nombreux détachement de garde nationale et précédés de la musique, au palais dit du gouvernement, où le corps du Pape se trouvait déposé, pour le transporter au lieu de sa sépulture.

Le canon ayant annoncé l'instant du départ, et les commissaires chargés de l'ordre des funérailles, ayant placé les membres des diverses autorités aux rangs qu'elles devaient occuper, le cortége est sorti du palais du gouvernement, pour se rendre au lieu destiné pour la sépulture du Pape hors de la commune de Valence, à une distance de ... kilomètres, dans l'ordre suivant

Un détachement de cavalerie, précédé de deux trompettes, suivi de deux pièces de canon, ouvrait la marche. La musique et les tambours, exécutant des airs funèbres, leur succédaient.

Le corps de Pie VI, renfermé dans un cercueil de plomb enveloppé d'une doublure en bois de chêne, était porté sur un char de forme antique, drapé de noir et attelé de huit chevaux caparaçonnés de même.

Venaient ensuite les quatre présidents des autorités administra-

tives et judiciaires, placés à chaque angle du cercueil, couvert d'un poêle de drap d'or avec des pendants perses en drap violet; ils soutenaient chacun un gland en or dont les extrémités du cercueil se trouvaient garnies.

Après le char, suivaient à cheval l'état-major des corps composant la garnison de la place, parmi lesquels se trouvaient les membres de la commission militaire extraordinaire ; après eux, venaient deux pièces de canon ; puis tous les membres des autorités constituées, précédés du drapeau tricolore garni d'un crêpe, marchant deux à deux; après eux tous les citoyens qui s'étaient réunis au palais du gouvernement pour assister aux dites funérailles. La garde nationale et l'infanterie chargée de l'escorte du convoi étaient placées sur les ailes du cortége et portaient l'arme renversée. Un détachement de cavalerie et de gendarmerie fermait la marche.

Dans cet état le convoi, traversant l'esplanade de la citadelle, a été salué de 7 coups de canon précipités par les pièces d'artillerie de cette place, et d'une salve de mousqueterie par les troupes d'infanterie.

Pendant la durée de la marche, de cinq minutes en cinq minutes, le canon a été tiré ; et le convoi passant par les rues de la Roderie, Saint-Félix, la Grande rue, la place de la Liberté, la porte Saunière et les boulevards jusqu'au lieu dit Sainte-Catherine, consacré à la sépulture de Pie VI, a reçu les grands honneurs militaires de tous les postes placés sur son passage.

Arrivé audit lieu, le convoi est entré dans le même ordre par la principale porte, au-devant de laquelle était placée une lampe sépulcrale, annonçant l'entrée d'un tombeau. Parvenus dans son enceinte, les autorités constituées et les citoyens faisant partie du cortége, se sont placés en cercle autour du caveau, préparé et destiné à recevoir le corps du Pontife de Rome ; et au même instant, l'infanterie formée en bataillon carré a fait une décharge de mousqueterie en cette position.

Les commissaires, chargés de l'ordre des obsèques, ayant fait aussitôt enlever du char le cercueil renfermant le corps de Pie VI, le dit cercueil a été sur-le-champ déposé dans le dit caveau, et pendant l'inhumation, une musique lugubre et analogue à cette cérémonie y imprimait ce caractère sombre qui constitue l'appareil d'une fête funèbre.

A un silence morne, a succédé le bruit terrible du canon et d'une décharge de mousqueterie de toute l'infanterie défilant devant le caveau, qui n'a fait qu'ajouter à l'effet de cette cérémonie.

Les ordres ayant été donnés pour faire fermer le sépulcre dans

lequel le corps de Pie VI venait d'être déposé, son ouverture a été à l'instant, et en présence des autorités, hermétiquement fermée par des manouvriers requis à cet effet, de manière à ce que les restes du pape soient à l'abri de toute tentative et en toute sûreté.

A cet effet le cortége, escorté de toutes les troupes, est revenu dans le même ordre au département où le présent procès-verbal a été dressé, fait et clos, les jour, mois et an que dessus, sur l'heure du midi; et ont tous les membres des autorités civiles et militaires, présents à l'inhumation dont il s'agit, signé.

N° 16. — Page 570.

Lettre par laquelle le ministre de l'intérieur de la République française charge le préfet du département de la Drôme de remettre à l'archevêque Spina le corps de Pie VI pour le transporter à Rome.

Paris, le 11 frimaire an 10 de la République Française, (2 décembre 1801.)

Le Ministre de l'intérieur au citoyen Decorche, préfet de la Drôme.

Monsieur Spina ayant demandé au premier Consul, de la part du Pape, que le corps de Pie VI, enterré dans le cimetière de Valence, lui soit remis, pour le transporter à Rome, et le premier Consul y ayant consenti, vous voudrez bien, au prochain passage de M. Spina par Valence, lui faire remettre les restes du Pontife défunt, avec toute la décence convenable, mais sans aucun appareil.

Je vous salue. CHAPTAL.

Lettre écrite pour le même sujet par le ministre des relations extérieures au même préfet de la Drôme.

Citoyen, Monsieur Spina, archevêque de Corinthe, après s'être acquitté de la commission qui lui avait été confiée, traverse votre département pour retourner à Rome. Vous voudrez bien lui donner pour son voyage toutes les facilités qu'il pourra désirer. Monsieur Spina, par la manière dont il a rempli sa mission, a su parfaitement se concilier l'estime et la bienveillance du gouvernement, et a obtenu du premier Consul, qu'à son passage par Valence, on lui remît le corps de Pie VI, pour le transporter à Rome. Je vous invite donc à disposer les choses de telle sorte que tout se fasse à cet égard avec décence, mais sans aucun appareil.

Je vous salue. TALLEYRAND.

EXTRAIT *de la Statistique du département de la Drôme*, par M. Delacroix (pag. 626).

Pie VI, pendant sa captivité de 1799, habita l'ancien hôtel du Gouvernement, aujourd'hui si dégradé. Le jardin, en forme de terrasse, domine une partie de la ville et la vallée du Rhône. Le point de vue en est magnifique; aussi dit-on que Pie VI s'écria, en paraissant pour la première fois sur cette terrasse : *O che bella vista!* Il mourut dans cet hôtel le 29 août de cette même année 1799, âgé de 82 ans.

Il existe dans l'église cathédrale de Valence un monument en marbre blanc, élevé en 1811 par ordre et aux frais du gouvernement impérial, à la mémoire de ce Pontife, dont il renferme le cœur et les entrailles; c'est un cénotaphe surmonté d'un buste. Le cénotaphe est orné de bas reliefs représentant d'une part la Religion et l'Espérance, et de l'autre Pie VI dans ses habits pontificaux. Ils ont été exécutés à Rome : le buste est de Canova, et le cénotaphe de Maximilien (1).

Le corps de Pie VI, embaumé, avait d'abord été placé dans le cimetière de Valence, dans un caveau qu'on creusa à cet effet; on l'avait surmonté d'un mausolée; mais le corps fut ensuite rendu au pape Pie VII, et transporté à Rome par les soins de M. Spina, archevêque de Gênes. La ville de Valence réclama depuis, le cœur et les entrailles du Pontife; on les lui envoya de Rome, et ils reposèrent dans une chapelle ardente de l'église Saint-Apollinaire, jusqu'à l'érection du monument élevé dans cette même église à la mémoire de Pie VI. La consécration en a été faite avec beaucoup de solennité, le 25 octobre 1811, par M. le cardinal Spina, assisté de MM. Bécherel, évêque de Valence, et Périer, évêque d'Avignon.

M. Bécherel fit placer sur le monument, l'inscription suivante:

SANCTA PII SEXTI REDEUNT PRÆCORDIA GALLIS
NOMEN UBIQUE SONAT
VALENTIÆ OBIIT. DIE 29 AUG. AN. 1799.

(1) Il ne paraît pas absolument certain que ce buste soit de Canova; car l'éditeur Italien de cette histoire, qui a consulté le catalogue des ouvrages de ce grand artiste, sa vie, par Missirini, et l'*Histoire de la Sculpture*, de Cicognara, déclare qu'il n'y a trouvé aucune mention de ce buste. On y parle bien de la statue colossale de Pie VI qui se voit au Vatican; mais on ne dit rien du buste de Valence. Ce n'est là, sans doute, qu'une preuve négative, qui serait pourtant de nature à être éclaircie par ceux qui auraient sur ce buste des renseignements plus précis. Le sculpteur du cénotaphe, Maximilien Laboureur, était un Romain d'origine française, assez estimé dans son art, surtout pour la partie des bas-reliefs.

TABLE.

ERRATA.

Page 45, ligne 2, ce qui venait d'arriver au roi de Sardaigne, *lisez :* ce qui venait de se passer en Sardaigne.
Page 48, ligne 21, d'occuper le palais, *lisez :* d'habiter le palais.
Page 76, ligne *dernière,* au souverain, *ajoutez :* Pontife.
Page 96, ligne 13, le cardinal Rusca, *lisez :* Busca.
Page 100, ligne 20, par cette inconstance, *lisez :* par cette circonstance.
Page 107, ligne *dernière,* lui avoir été adressées prononcées, *effacez* prononcées.
Page 113, ligne 26, et Pie, *lisez :* et Pie VI.
Page 133, ligne 4, et proclamer la république., l'explosion, *lisez :* et proclamer la république, l'explosion.
Ibid., ligne 23, Ce malaise intérieur, *lisez :* Le malaise intérieur.
Page 141, ligne 12, partit d'Ancône occuper Macerata, *lisez :* pour occuper Macerata.
Page 233, ligne 8, aucune raison tendant, *lisez :* aucune raison tendante.
Page 242, ligne 21, son maître de chambre, *lisez :* son maître de la chambre.
Page 270, ligne 4, bientôt on arriva à Acquapendente, *lisez :* bientôt on gagna Acquapendente.
Page 280, ligne 15, Mgr Ersokine, *lisez :* Mgr Erskine.
Page 286, ligne 7, et qu'on ne devrait pas souffrir, *lisez :* et ne pas souffrir.
Page 303, ligne 11, une disposition à se remettre, *lisez :* une disposition à se démettre.
Page 355, ligne 7, il faut fermer les portes à tous les doutes, *lisez :* il faut fermer la porte à tous les doutes.
Page 361, ligne 16, des égards et du respect, *lisez :* des égards et de la déférence.
Page 408, ligne 7, dans le monastère, *lisez :* dans leur monastère.
Page 511, ligne 19, voituriers, *lisez :* voiturins.
Page 518, ligne 15, pour le confesser, *lisez :* pour se confesser.
Page 522, ligne 22, qui échappa ainsi à la prison, *lisez :* qui fut ainsi préservé de la prison.
Page 559, ligne *dernière*, le bruit courait, *lisez :* le bruit courut.
Page 565, ligne 12, avaient repris courage, *lisez :* avaient repris des forces.